

UNIVERSITE MONTESQUIEU - BORDEAUX IV

ECOLE DOCTORALE de SCIENCES ECONOMIQUES, GESTION ET DEMOGRAPHIQUE (E.D. 42)

DOCTORAT ès SCIENCES ECONOMIQUES

Lambert OPARA OPIMBA

**L'IMPACT DE LA DYNAMIQUE DE L'INTEGRATION REGIONALE
SUR LES PAYS DE LA SADC :
UNE ANALYSE THEORIQUE ET EMPIRIQUE**

Membres du jury :

Jean-Claude BERTHELEMY,

Professeur d'économie à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne. TEAM. **Rapporteur.**

Bertrand BLANCHETON,

Professeur de sciences économique à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. GREThA.

Jean-Louis COMBES,

Professeur d'économie à l'Université d'Auvergne, CERDI. **Rapporteur.**

Désiré VENCATACHELLUM,

Professeur d'économie (HEC Montréal) et Economiste supérieur à la Banque Africaine de Développement.

Bernard YVARS,

Maître de conférences HDR à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. **Directeur de thèse.**

Mars 2009

Remerciements

Je remercie particulièrement mon directeur de thèse, Monsieur Bernard YVARS qui, en dépit de ses nombreuses occupations, à bien voulu diriger et s'intéresser à cette étude. Je tiens à le remercier également pour sa patience et ses conseils sur le plan de la méthodologie et ses remarques fructueuses concernant les problèmes sanitaires et sociaux dont est confrontée de nos jours la population australe.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit du personnel du département de la recherche sur le développement (EDRE) de la Banque Africaine de développement (BAfD), auprès de qui j'ai beaucoup appris sur le plan professionnel. Ma gratitude va particulièrement au professeur John C. ANYANWU (*Chief Research Economist*), aux Dr. Désiré VANCATACHELLUM (*Lead Economist*) et L. LACHAAL (*Senior Research Economist*), et à M. W. T. OSHIKOYA (*Chief of Department of Research*) qui m'ont fourni des données pertinentes et les moyens logistiques pour la réalisation empirique d'une partie de ce travail.

Je saisis cette occasion pour remercier le corps professoral de l'université de Montesquieu-Bordeaux 4, spécialement aux équipes de LARE-fi et de la Chaire Jean Monnet, avec qui j'ai partagé des connaissances lors des différents séminaires internationaux.

Il me plaît enfin de remercier mes proches et mes amis qui m'ont soutenu et encouragé surtout pendant les moments difficiles. Je suis particulièrement reconnaissant à ma fiancée, Sabine CARRIQUE à qui je dédie cette thèse. A. Michael ENOWBI BATUO, avec qui j'ai eu des vives discussions à la BAfD lors de mon passage.

A ma famille.

Que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette étude reçoivent ici mes sincères remerciements.

LES PAYS DE LA SADC



 **Pays qui ont fait l'objet de notre étude (SADC 10)**

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	7
<i>Première partie</i> : LA TRAJECTOIRE DU REGIONALISME AUSTRAL :	
DE LA SADCC A LA SADC	18
Chapitre 1 : LA SADCC : UNE CONSTRUCTION REGIONALE EN QUETE DE RECONNAISSANCE POLITIQUE ET DE LIBERTE ECONOMIQUE	20
Chapitre 2 : LA SADC : LE PASSAGE D'UNE COORDINATION REGIONALE DES PROJETS A UNE INTEGRATION REGIONALE	51
<i>Deuxième partie</i> : LA NECESSITE OU L'IMPERATIF DES CONSTRUCTIONS DES BLOCS REGIONAUX EN AFRIQUE : LE CAS DE LA SADC	
Chapitre 3 : LES THEORIES ET LES FAITS DES ACCORDS DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALE	92
Chapitre 4 : L'INTEGRATION ECONOMIQUE EST-ELLE LA SEULE VOIE DE DEVELOPPEMENT POUR LES ETATS DE LA SADC ?	135
<i>Troisième partie</i> : LA QUANTIFICATION DES EFFETS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE AUSTRALE	
Chapitre 5 : LA SADC EN TANT QUE BLOC COMMERCIAL.....	180
Chapitre 6 : LA CREDIBILITE DE LA SADC POUR LES IDE	220
Chapitre 7 : L'INTEGRATION, LA CROISSANCE ET LA SYNCHRONISATION DES ECONOMIES MEMBRES	259
CONCLUSION GENERALE	303

Résumé

Cette étude fait un examen théorique et empirique approfondi de l'impact de l'intégration économique régionale sur un espace en développement. En prenant le cas de la SADC (*Southern African Development Community - Communauté des Etats de l'Afrique australe*), l'objet est de vérifier si cette coopération Sud-Sud vérifie un ensemble des effets attendus de la régionalisation, à savoir, la création et la déviation de commerce, l'attractivité des investissements directs étrangers, la croissance endogène régionalisée et la synchronisation de l'évolution des économies intégrées.

Après avoir présenté la trajectoire du régionalisme austral et les difficultés ainsi que les asymétries des gains liés à ce regroupement basé sur l'hétérogénéité des pays membres, nous montrons par la suite que, pour des raisons structurelles, l'intégration économique de la SADC génère des effets de création de commerce qui ne découlent pas forcément des effets de détournement. Malgré sa faible ampleur, la déviation commerciale estimée dépend de la nature des biens et de leurs origines. L'entrée de l'Afrique du Sud a permis à la SADC d'être un bloc commercial, poussant ainsi certaines firmes multinationales à réajuster leur stratégie de production et d'investissements au sein de la dite région.

Aussi, justifions-nous économétriquement que la SADC, en tant que bloc économique, est un argument crédible en matière d'attractivité des investissements directs étrangers. Malgré les carences politiques, les défaillances au niveau de la législation et de la réglementation et la persistance des poches d'insécurité et des troubles sociaux, la région a fait des efforts pour rendre ses économies attractives. Toute chose égale par ailleurs, nos résultats empiriques montrent que l'existence de la SADC explique une part des IDE entrants au sein de la région depuis la transformation de l'organisation australe. Le reste est expliqué par les effets spécifiques nationaux.

On retient enfin de cette étude que la constitution d'un capital spatial austral semble valider l'hypothèse d'une croissance endogène régionalisée. Autrement dit, la SADC serait un facteur de croissance économique pour les pays membres. Les principaux effets induits par la création du bloc austral ont un impact favorable sur le PIB/tête des pays. Ceci nous amène alors à vérifier si ces différents effets issus de la régionalisation australe permettent également la synchronisation des économies membres, dans l'esprit de la théorie de l'endogénéité des critères de la ZMO. D'après nos estimations, il ressort que la teneur de ces effets soit insuffisante pour synchroniser l'évolution des économies de la SADC. Cependant, certains signes empiriques montrent que la SADC est une zone disposée à rendre endogènes les critères d'optimalité en termes de convergence économique.

Mots-clés

SADC ; Intégration Régionale ; Effets de Création et de Détournement de Commerce ; Investissements Directs Etrangers ; Croissance Endogène Régionalisée ; Synchronisation et Convergence Economique.

The Impact of the Dynamics Regional Integration on SADC's Countries: A Theoretical and Empirical Analysis

Summary

This study makes theoretical and empirical examination thorough the dynamics effects of regional economic integration in a space under development. By taking the case of the SADC, the object is to check if this South-South co-operation checks a whole of the expected effects of regionalization, namely, the trade creation and deviation, the attractivity of the foreign direct investments, the regionalized endogenous growth and the synchronization of the evolution of the integrated economies.

After having presented the trajectory of southern regionalism and the difficulties as well as asymmetries of the profits related to this regrouping based on the heterogeneity of the countries, we show then that the SADC's economic integration generates effects of trade creation which do not rise inevitably from the effects of diversion, due to structural reasons. Despite its weak width, the expected trade-diverting depends especially on nature on the goods and their origins. With the entry of South Africa, the SADC became not only a trade block, but also an opportunity of (de)localization and strategic readjustment for certain multinational firms.

We justify econometrically that the SADC, as an economic block, is a credible argument as regards attractivity of the foreign direct investments. In spite of the political deficiencies, the failures on the level of the legislation and regulation, and the persistence of insecurity and social disturbances, the area made efforts to make its economies gravitational. Our empirical results show that the existence of the SADC explains a share of the FDI entering the zone since its transformation. The remainder is explained by the national specific effects

This study is also retained that the constitution of a southern space capital seems to validate the assumption of a regionalized endogenous growth. In other words, the SADC would be an economic growth factor for the Member States. The principal effects induced by creation of the southern block have a favourable impact on GDP capita of the countries. This then leads us to check if the various effects resulting from southern regionalization allow the synchronization of the economies members, in the spirit of the theory of the endogeneity of the criteria of the ZMO. According to our estimates, it arises that the content of these effects is insufficient to synchronize the SADC's economies.

Key Words:

SADC; Regional Integration; Effects of Trade creation and deviation; Foreign Direct Investment; Regionalized Endogenous Growth; Economic synchronization and convergence.

INTRODUCTION GENERALE

L'un des grands défis auxquels les pays africains sont confrontés en ce vingt-et-unième siècle est, à la fois, de réussir à créer des blocs économiques et monétaires pouvant leur permettre de réduire le degré de marginalisation dont ils sont victimes à l'échelle mondiale, et de promouvoir leur développement socio-économique et institutionnel durable. Dans une certaine mesure, ce double objectif peut se rapporter en un seul, si l'on considère qu'une intégration économique bien menée accélère la dynamique de la productivité régionale. Une telle ambition nécessite toutefois des mesures d'engagement fermes et une sérieuse prise de conscience générale qui implique un pragmatisme implacable.

La tendance stratégique de regroupement économique des Etats, motivée tout d'abord par la proximité géographique de ces derniers, prolifère dans la plupart des régions au monde. En effet, rares sont les régions où les pays ne s'intègrent pas dans un processus dynamique de coopération, visant à soutenir leur prospérité économique et leur présence dans l'économie mondiale. De même, les pays longtemps fermés, en occurrence les ex-pays communistes et la Chine¹, ouvrent de plus en plus leurs économies et participent à des accords commerciaux régionaux ou internationaux. Ainsi, la prolifération de ces accords commerciaux a pris une ampleur capitale à partir des années 1980 et fait l'objet, à ce jour, d'études approfondies. Plus encore que leur nombre, ce sont certaines particularités qui attirent l'attention. On observe surtout que tous les accords sont résolument libre-échangistes et tournés, d'une manière ou d'une autre, vers l'intégration dans l'économie mondiale. De plus, la portée des accords est de plus en plus étendue et leur contenu dépasse les questions strictement commerciales pour toucher aux règles et à la gouvernance publique. Ils impliquent autant, sinon davantage, les pays en développement (PED) que les pays développés. De nombreux facteurs contribuent à ce rapprochement économique des nations. Il s'agit notamment du progrès dans le secteur de communication et de transport qui tend à réduire la distance géographique entre les pays. On peut aussi citer la déréglementation du commerce international et les imperfections du marché international dues à la concurrence déloyale, qui font en sorte que les pays tentent de former des blocs pour faire face à ces péripéties.

¹ L'ouverture économique et commerciale de la Chine est parfaitement contrôlée par le pouvoir communiste en place qui choisit stratégiquement les secteurs impliqués dans cette ouverture et oriente le marché intérieur.

Le terme communément utilisé pour aborder ce mouvement d'homogénéisation spatiale et économique d'un groupe de pays est la régionalisation, parce qu'il renvoie à la région et se délimite géographiquement. Ce concept, généralement associé à celui du régionalisme dans la littérature économique, a été pendant longtemps d'un usage limité en économie internationale. Il se généralise à partir des années 1980, au point de supplanter progressivement celui d'intégration régionale pour désigner toute forme d'arrangement institutionnel qui vise à libéraliser ou à faciliter le commerce à un niveau autre que multilatéral. C'est la définition que retient l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Selon C. Deblock (2005)², cette définition est très restrictive, car elle n'envisage que le cas de la libéralisation des échanges et laisse ouverte la question des raisons qui peuvent pousser deux ou plusieurs pays à rechercher une intégration plus étroite de leurs économies. Son champ d'application ne se limite pas seulement aux intérêts économiques. Si la libéralisation des échanges constitue sa raison d'être, le régionalisme relève également de l'ordre de la construction politique, sociale et culturelle, et s'effectue généralement par le marché, par l'Etat ou par les acteurs privés (P. Hugon, 1991). Hormis le motif d'unité spatiale (basé sur la proximité géographique), l'engagement stratégique des nations à s'unir s'appuie également sur la conviction que la réussite micro- et macro-économique d'un pays a plus de chance et d'opportunité de se faire à l'intérieur du regroupement qu'en dehors³.

Souvent comparée à la mondialisation pour savoir si elle constitue un frein ou une variante de celle-ci, la régionalisation prend des formes variées, au point de la confondre respectivement aux approches fonctionnaliste et structuraliste (J-M. Siroën, 2004 et C. Deblock, 2005). Si les deux traduisent une étape intermédiaire instrumentale d'ordre institutionnel pour le premier et d'ordre stratégique pour le second, leur démarche diffère. La perspective fonctionnaliste englobe les idées selon lesquelles, d'une part, le libre-échange à l'échelle régionale peut être considéré comme une option de second rang, et d'autre part, les accords régionaux sont des constructions intermédiaires sur la route menant au libre-échange universel. En se référant à la théorie des dominos, R.E. Baldwin (1997)⁴ fait partie des auteurs qui ont développé cette conception du régionalisme. L'argumentation fondamentale de cette première approche est que le marché universel - la globalisation des échanges - se construit par le bas, c'est-à-dire, à partir des régions⁵. L'approche structuraliste revigore le concept des Etats-nations et le rôle de ces derniers en tant qu'élément instrumental à la conception d'un système dynamique général de coopération.

² C. Deblock (2005), *Régionalisme Economique et Mondialisation : que nous apprennent les théories*, Document du travail, CEIM, Octobre. p.17

³ Cela dépend des forces en présence et du contexte dans lequel intervient la formation de l'union.

⁴ R. E. Baldwin (1997), *The Causes of Regionalism*, The World Economy, vol. 20, n° 7, pp. 865-888.

⁵ Malheureusement, cette argumentation théorique peine à s'illustrer dans le cadre du Système Commercial Multilatéral (C. Deblock, *op.cit.*).

Bien que dépendant de la capacité productive et compétitive du marché régional, le régionalisme actuel relève de l'ordre de la gouvernance collective et caractérisé par des pouvoirs politiques dont le rôle est d'institutionnaliser les éléments afférents à ce processus.

Les régions africaines ne sont pas en marge de l'évolution actuelle du régionalisme. La particularité de l'Afrique subsaharienne est qu'elle a très vite pris conscience de la nécessité de se regrouper et de créer des unions supranationales au lendemain des indépendances. Mais, plusieurs de ces expériences n'ont pas été concluantes, ou du moins n'ont pas été à l' hauteur des espérances, pour des multiples raisons. D'abord, les premières tentatives de la régionalisation en Afrique noire dépassent le cadre économique ou commercial, car elles s'insèrent dans la continuité des luttes engagées par les mouvements de libération nationale et expriment une volonté de rupture avec la période coloniale. L'objectif de ces premières tentatives était la construction d'ensembles géographiques économiquement viables et politiquement solidaires (N. Bourenane, 2004). La stratégie dominante pour la réalisation d'un tel objectif reposait sur le modèle de substitution aux importations qui a d'ailleurs marqué les politiques économiques de développement des pays africaines dans les années 60.

De plus, le développement théorique des effets de l'intégration économique et commerciale initié par les premiers travaux de l'époque (J. Viner, 1950 ; J. Meade, 1950 ; F. Perroux, 1958 ; B. Balassa, 1961 ; etc.) encourageait ces pays à s'engager davantage dans cette voie. En effet, la possibilité de créer les économies d'échelle en termes de production, de réduire les coûts liés aux échanges intra-régionaux et d'accroître leur volume commercial intérieur constitue l'un des arguments phares à la création des unités régionales. A cela s'ajoutent également les effets générés visant à atténuer la segmentation des marchés, à améliorer le bien-être social à travers la concurrence et la diversification des produits, et à rendre possible la polarisation des activités au sein de la région. Partant de là, « *l'intégration régionale était donc un moyen de réaliser une industrialisation efficace avec un effet d'entraînement sur les pays voisins et des retombées bénéfiques pour ces pays* » (Banque Africaine de Développement, 2000, p.6). Aussi, derrière cette perspective de régionalisation, se profilent des ambitions internationales : celles notamment de s'insérer dans l'économie mondiale et de sortir le continent de sa marginalisation. Cette quête de reconnaissance internationale a certainement eu un impact sur l'orientation du régionalisme africain, du moins dans sa première phase, puisque celle-ci est plus portée vers une représentation instrumentalisée du pouvoir politique au détriment des actions économiques conjointes (J. Coussy et P. Hugon, 1991 ; N. Bourenane, 1996). D'ailleurs, la forte prédominance politique sur la régionalisation des espaces est un point important qui distingue les régions africaines des autres blocs au monde.

Malgré les diverses ambitions affichées, la plupart de ces régions n'ont pas atteint un degré d'intégrité et de coalition suffisant pour prévenir les tensions ou les conflits politiques bilatéraux

persistants. Le panorama du continent africain persiste à montrer que la partie subsaharienne est plus que jamais divisée. En plus de la faible productivité, le coût élevé de la commercialisation et la persistance des barrières commerciales viennent éroder la compétitivité des produits de ce continent. Sans compter que les pays africains sont peu intégrés à la mondialisation par rapport aux autres espaces en développement tels que l'Asie et l'Amérique latine. Bien qu'ils représentent environ 11% de la population mondiale, leur poids productif et commercial équivaut respectivement à 1% de l'économie mondiale et à 2% du commerce international. Leur capacité à attirer les investissements directs étrangers (IDE) est très limitée en comparaison à celle des pays asiatiques de l'Est. Or, au début des années 60, ces deux parties du monde étaient comparables à bien des égards et présentaient plusieurs similitudes sociales et économiques (P. Hugon, 1993). Selon les statistiques de la CNUCED (1980, 2005) en 1970, les flux d'IDE entrant en Afrique (928 millions \$ US) étaient supérieurs à ceux que bénéficiait l'Asie de l'Est (811 millions \$ US). Mais depuis, la tendance s'est lourdement inversée : en 2002, les flux arrivant en Asie étaient 8 fois supérieurs à ceux qu'accueillait le continent noir. De même, le stock d'IDE que détient l'Asie représente 7,64 fois celui de l'Afrique subsaharienne.

Ces données mettent en évidence que les effets de synergie recherchés par le biais du régionalisme tardent à se matérialiser dans le cas africain, au point de laisser croire que ce continent ne soit pas disposé à de telles expériences. Autrement dit, sa structure économique n'est pas suffisamment affûtée pour mener des expériences de régionalisation efficiente, c'est-à-dire, celle qui repose sur le marché. Ceci conduit inéluctablement à une question relative à l'échec de ses premières tentatives. L'application dans des régions en développement des modèles d'intégration conçus par et pour les économies développées n'est-elle pas aussi à l'origine de cet échec ? En effet, hormis les aspirations politiques, les gouvernements ont décidé d'appliquer à leur coopération un modèle inspiré de celui des régions industrialisées, en présumant qu'il était adaptatif à leur structure économique et sociale (A. Goldstein, 2004). La faible réussite des premiers essais s'explique surtout par l'inadéquation des objectifs par rapports aux moyens et le non pragmatisme des discours officiels. Autrement dit, le sous-continent s'est engagé dans un processus sans avoir les moyens de sa politique et sans définir une approche reposant sur le réalisme et le pragmatisme, car l'intégration régionale est un processus évolutif qui implique une démarche incrémentale. C'est pourquoi, le modèle sur lequel une construction régionale s'appuie doit intégrer en son sein les réalités et les caractéristiques propres aux Etats impliqués dans le processus.

Si la conception volontariste et les politiques de substitution aux importations ont motivé les premiers efforts du régionalisme africain, le regain d'intérêt de celui-ci dans les années 90 reste renforcé par l'effet d'apprentissage et l'impérative construction de véritables blocs commerciaux et économiques. Cette nouvelle tendance de la régionalisation implique le réalisme et l'application des

mesures susceptibles d'éradiquer les obstacles aux échanges et nécessite une meilleure administration des processus afin qu'elle puisse se positionner comme un outil régional au service du développement des pays concernés.

Forte des enseignements des expériences passées et guidée par la notion de la connaissance commune, la grande majorité des pays africains s'est lancé dans un processus dynamique de réorganisation de leur espace régional, en corrigeant leur attitude et en optant pour de stratégies adaptées aux contraintes qui les caractérisent. L'objectif n'est plus de se développer en se déconnectant du marché mondial par des effets de substitution (H. Bourguinat, 1993 ; P. Hugon, 2002). La nouvelle donne exige une intégration régionale basée sur un processus multidimensionnel et caractérisée par l'interconnexion et la convergence des économies nationales, l'harmonisation et la coordination des projets régionaux, tels que les projets infrastructurels, et le renforcement institutionnel des espaces unifiés. Ce dernier point paraît très sensible car il a fait défaut aux premières organisations régionales, et contribue à expliquer également leur échec. Toutefois, dans le cas africain, cette sensibilité reste fortement imprégnée dans la délicate gestion des transferts de souveraineté entraînés par l'établissement d'organes régionaux supranationaux. En effet, la faible démocratisation des systèmes politiques africains et l'importance des enjeux politiques nationaux freinent l'approfondissement de l'intégration régionale qui se traduit par le passage d'une zone d'union commerciale à une zone d'union économique où les Etats perdent leur souveraineté politique et monétaire au profit d'une autorité supranationale régionale dont les décisions ont force de loi sur les pays (cas de l'Union Européenne).

Au regard des renouvellements des accords de coopération, il devenait impératif d'intensifier le commerce intra-zone, d'instaurer un cadre de confiance pour les investissements étrangers et de consolider les bases d'une possible unification monétaire et politique (J. Bhagwati, 1990 ; J. de Melo et Panagariya, 1993; P. Guillaumont, 1998). A cet effet, l'intégration régionale n'est plus considérée comme une finalité mais plutôt comme un moyen ou un instrument au service du développement. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que réside la difficulté des études actuelles, car selon J-M. Siroën (2004), l'examen des différents arguments, qu'ils soient théoriques ou empiriques, ne permet pas de trancher sur l'efficacité des intégrations régionales. Mais, cela ne décourage pas les Centres d'études de s'efforcer à démontrer tout l'intérêt d'une région à se regrouper économiquement. L'objet de la présente étude privilégie précisément cette optique.

En s'appuyant sur le cas de l'intégration économique des Etats composants la SADC (*Southern African Development Community – Communauté des Etats de l'Afrique australe*)⁶, notre étude vise à mettre en lumière l'efficacité du régionalisme comme instrument de développement dans un cadre défini. Nous adhérons à l'hypothèse selon laquelle une régionalisation basée sur le développement des atouts nationaux et privilégiant la construction d'un capital spatial dynamique, par le biais du renforcement de l'interconnexion des économies régionales, est un facteur qui contribue à hausser les revenus nationaux. La problématique que nous nous engageons à élucider est de savoir si la SADC valide cette hypothèse. Autrement dit, quels sont les éléments constructifs issus de ce regroupement austral qui tendent à montrer que la SADC est un bloc dynamique et efficient pour la prospérité des économies membres ?

Le choix de l'organisation australe n'est pas anodin. En effet, basée sur des coopérations pragmatiques et sectorielles, sur des projets infrastructurels fonctionnels et sur un potentiel enrichi des pays membres, l'intégration de ces pays est souvent perçue comme l'une des plus prometteuses du continent noir (N. Bourenane, 2002 et A. Goldstein, 2002). La présence de l'Afrique du Sud, géant de la sous-région, explique également ce relatif enthousiasme affiché par certains auteurs vis-à-vis du devenir de la région et accrédite son image internationale. De plus, l'instauration éminente d'une zone de libre-échange et la perspective de l'élargissement de la zone Rand⁷ intéressent particulièrement les analystes du régionalisme et les spécialistes du continent. En effet, 4/5 des échanges intra-SADC doivent normalement être libérés en 2008 en attendant une libéralisation généralisée du commerce intra-régional en 2012. Ajouter à cela, les statistiques comparatives et les récents événements montrent que cet espace austral semble être une région mouvante et dynamique. Si en 2006, cette zone australe représente environ 1/4 de la population africaine, elle contribue à hauteur de 34% du PIB global du continent, et concentre pour la même année 36% des stocks d'IDE entrants bénéficiés par l'Afrique. Son commerce extérieur représente 27 % des échanges réalisés par le continent en termes d'exportations. Sur le plan des réformes institutionnelles et de la restructuration interne, la SADC fait preuve d'originalité au sein du continent en s'appuyant sur une répartition des unités sectorielles. Cette forme d'organisation rationnelle et décentralisée, où chaque pays membre est en charge d'un secteur d'activité, a permis à la SADC d'assurer la gestion des grands projets régionaux sur la base des protocoles sectoriels. La mise en œuvre effective des efforts d'harmonisation régionale (le

⁶ Pour des raisons de disponibilité d'informations statistiques, nos différentes analyses empiriques concernent 10 des 14 Etats membres. Il s'agit en effet de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de la Tanzanie, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe. Les 4 autres Etats qui ne font pas l'objet de nos examens économétriques sont l'Angola, la R.D. du Congo, le Madagascar et l'île Maurice. Nous expliquons plus loin (chapitre 5) les raisons pour lesquelles nous n'intégrons pas ces quatre pays dans nos différentes simulations économétriques.

⁷ Encore appelé la Zone Monétaire Commune (ZMC) formée par l'Afrique du sud, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland. Les taux de change des trois derniers pays sont ancrés au Rand sud-africain à hauteur de un pour un. Le Botswana est lié à cette parité monétaire au travers d'un accord selon lequel le Rand ne peut fluctuer, par rapport au Pula, au-delà de 60 à 70 pour cent.

développement des infrastructures de communication et de transports) et la lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et la pandémie du VIH/Sida montrent à juste titre que les Etats de la SADC ont conscience que la réussite et la pérennité de leur union passe inéluctablement par la résolution des entraves aux échanges et des fléaux fragilisant le capital humain.

Si, à bien des égards et de par sa potentialité, la SADC semble dominer la plupart des regroupements africains subsahariens, elle est, en revanche, loin d'égaliser "l'influence mondiale" des autres régions en développement, en occurrence les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine. Le but de notre investigation est justement de montrer comment cette organisation peut accroître son potentiel, en repoussant les limites de sa frontière de productivité, au travers de la coopération régionale afin de combler son retard.

D'un autre côté, l'intérêt accordé à cette régionalisation va également au-delà des simples comparaisons statistiques avec les autres organisations régionales. En revenant sur le débat entre régionalisation et mondialisation, l'Afrique australe s'invite comme un argument de complémentarité. En effet, selon J. Coussy (1995, p. 6)⁸ « ... *l'histoire de la région australe montre la limite des débats entre régionalisation et mondialisation conduits avec les instruments de l'analyse statique des préférences commerciales. Ces débats, qui ont été réactivés récemment dans l'ensemble de l'Afrique lors des réformes du commerce extérieur, présentent en termes d'opposition le couple mondialisation-régionalisation. Or, historiquement, ces deux dernières ont été non seulement compatibles mais complémentaires dans le cas de la RSA et du Zimbabwe* ». De même, contrairement aux autres régions africaines, l'expérience de la régionalisation australe s'est appuyée sur l'environnement international. L'aide internationale a joué un rôle déterminant pour la consolidation de l'unité formée par les pays de la "Ligne de Front"⁹ pour s'opposer à la politique ségrégationniste et à l'hégémonie sud-africaine. La SADCC (*Southern African Development Conference Coordination*), ancêtre de l'actuelle SADC, est née dans cette optique de faire front et de soustraire la région de la domination sud-africaine, tout en évoluant sous la bénédiction de l'environnement international.

De par sa structure fonctionnelle, la construction régionale australe attire également l'attention en ce sens qu'elle offre une alternative à l'intégration classique par le marché, en accordant plus d'intérêts aux projets sectoriels et au développement régional des unités de production et des infrastructures. En effet, considérés comme un facteur de lien entre les nations, les projets de coopération régionale en matière de transport occupent non seulement une place prépondérante au sein

⁸ J. Coussy (1995), *Chemins institutionnels et dynamique capitaliste dans l'intégration de l'Afrique australe : Représentations et projets en Afrique du Sud et au Zimbabwe*. Les études du CERI, no.10, Décembre

⁹ A l'époque de la décolonisation, les luttes en faveur de l'indépendance ont suscité de façon assez globale l'envie de combattre la dépendance économique et le racisme. En réaction à la situation et aux politiques d'intimidation menées par le gouvernement sud-africain, l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Tanzanie et le Zambie se sont constitués en Ligne de Front pour s'opposer à l'Afrique du Sud.

de la construction régionale de la SADC, mais aussi une part très importante dans le budget de l'organisation. En mettant l'accent sur le développement de ce facteur, ces pays savent que la réussite de leur coopération passe par l'interconnexion des pôles régionaux d'activité. Les infrastructures intra-régionales sont déterminantes aussi bien pour l'intensité du commerce intrazone et l'attractivité des IDE que pour la polarisation et l'agglomération des activités, ainsi que la circulation des peuples et la réduction des coûts liés au transport.

Tous ces éléments font en sorte que la SADC fasse l'objet de nombreuses études, parfois sous des thèmes différents. Le potentiel commercial de la zone a suscité des études empiriques (S. Chauvin et G. Gaulier, 2002 ; P. Kalenga), de même que la crédibilité régionale vis-à-vis des investissements étrangers (S. Wolf, 2002 ; A. Goldstein, 2004). Malgré les difficultés liées à la non disponibilité des données statistiques généralement rencontrées dans le cas des pays africains, notre démarche repose à la fois sur l'approche théorique et économétrique pour justifier l'impact que la création de la SADC a sur les économies intégrées.

Pour ce faire, nous orientons notre problématique sur trois angles principaux.

Il s'agira d'abord de montrer si la SADC est un bloc commercial. Autrement dit, la réduction des obstacles et l'amélioration des conditions d'échanges libèrent – elles le potentiel commercial de la région, en même temps qu'elles permettent de diversifier la structure commerciale intrazone ?

Ensuite, un regard sera porté sur la crédibilité de la sous région australe en termes d'attractivité des IDE : la SADC est – elle suffisamment crédible pour attirer les capitaux transfrontaliers et assurer leur reproductivité ?

Enfin, le dernier angle de notre problématique tentera de détecter, au sein de la dite région, une possible croissance régionalisée et une éventuelle synchronisation des économies au travers des effets liés à la coopération. En d'autres termes, la SADC valide – t – elle l'hypothèse selon laquelle la régionalisation est un facteur de croissance économique ? Permet – elle, au travers des effets qu'elle génère, de faire converger les économies membres en atténuant les chocs asymétriques ?

Les deux premières interrogations de notre problématique s'inscrivent dans la traditionnelle et la légitime recherche des effets induits par le rapprochement économique des pays partageant le même espace géographique. Il s'agit de vérifier si la région qui nous occupe valide certaines théories liées à la régionalisation (J. Viner, 1950 ; B. Balassa, 1961 ; C. Cooper et B. Massell, 1965 ; etc.). La dernière interrogation est formulée dans l'esprit de la théorie de l'endogénéité des critères de la zone monétaire optimale (ZMO) de J. Frankel et A. Rose (1998)¹⁰ dont l'argument principal stipule que les liens

¹⁰ J.A. Frankel et A.K. Rose (1998), "The endogeneity of the optimum currency area criteria", *Economy Journal*, 108 (449), July, pp 1009-1025. Egalement dans *NBER Working Papers 5700*, August 1996. p.32

commerciaux et l'intégration monétaire réduisent l'asymétrie des chocs entre pays. Cet argument soutenu par la Commission européenne (1990) va à l'encontre de celui de P. Krugman (1993)¹¹. Pour ce dernier, une intégration plus étroite entraîne une plus forte spécialisation, et apporte donc des chocs idiosyncrasiques.

L'intérêt principal de cette étude est de montrer qu'au-delà des rapports bilatéraux et multilatéraux, l'intégration régionale peut être une source de bien-être si elle est menée de manière optimale. De plus, nos investigations se démarquent des précédents travaux en introduisant des modèles adaptés au cas de la région étudiée, comme l'élaboration d'un modèle de gravité qui tient compte des spécificités régionales et nationales pour expliquer l'évolution du commerce intrazone. Nous intégrons également des variables souvent omises dans le cas africain, telles que la distance géographique relative entre les bi-partenaires commerciaux et l'évolution des écarts de fiscalité nationale pour les investissements directs étrangers. Ainsi, nous ne recherchons pas seulement à confronter les théories de l'intégration économique au réalisme de la sous région australe, mais surtout à montrer qu'un espace en développement peut atteindre des objectifs satisfaisants en jouant sur cet instrument qui est la régionalisation.

Pour y parvenir, notre travail s'effectuera en trois parties. Dans la première partie, nous ferons un examen approfondi de la trajectoire du régionalisme austral, en développant les points forts de l'existence de la SADCC et de sa transformation en SADC. Le premier chapitre s'efforce, d'une part, de montrer les premiers enjeux de la construction d'un espace unifié au sein de la région australe, et d'autre part, de faire un bilan de cette première phase de la coopération australe. Il montre en effet combien il était difficile pour les pays de la "Ligue de Front" de se démarquer de l'emprise de l'hégémonie sud-africaine.

Le deuxième chapitre insiste sur la refondation de l'organisation australe et ses perspectives nouvelles. Il met en évidence le dynamisme et les limites de certaines économies dominantes de la SADC.

La deuxième partie s'engage à justifier de manière théorique les enjeux et les inconvénients de l'intégration économique australe. Dans cette optique, le troisième chapitre rappelle les principales théories et met l'accent sur les difficultés qui accompagnent de façon générale le régionalisme africain.

Le quatrième chapitre élucide théoriquement les pièges et les contraintes qui peuvent nuire à la coopération des Etats de la SADC. En effet, l'hétérogénéité et les distances économiques entre les pays membres affectent l'application de certaines mesures menant au libre échange ; car tous les pays

¹¹ P. Krugman (1993), "Lessons of Massachusetts for EMU" in F. Torres and F. Giavazzi (eds.), "Adjustment and Growth in the European Monetary Union", pp. 241-261. Cambridge, UK, Cambridge University Press.

de l'organisation n'ont pas le même dynamisme et la même compétence pour tirer intégralement profit de leur union. Ainsi, l'asymétrie des gains justifie dans certains cas une évolution tronquée du régionalisme.

A la différence des deux premières parties, la dernière est purement empirique et structurée en trois chapitres. Il s'agit en effet de démontrer le réalisme de la régionalisation australe. Pour ce faire, le cinquième chapitre s'applique à montrer, à partir d'un modèle de gravité adapté au cas qui nous occupe, que la SADC est un bloc commercial. En s'inspirant de l'approche de J. Frankel et S-J. Wei (1993), nous concluons à une création de commerce au sein du groupe austral, et à une légère tendance au détournement. Par ailleurs ce modèle gravitationnel adapté nous permet de mettre en lumière l'importance du capital infrastructurel de la région, car ce dernier atténue les effets négatifs supposés de la distance et de l'enclavement. Autrement dit, contrairement aux autres régions d'Afrique subsaharienne, l'impact géographique affecte moins le commerce bilatéral intrazone.

Le sixième chapitre, quant à lui, justifie économétriquement dans un premier temps, à l'aide d'un modèle en première différence, que la SADC, en tant qu'organisation, est un argument crédible en matière d'attractivité des investissements directs étrangers. Dans un second temps, il montre que malgré les insuffisances au niveau de la réglementation, les IDE sont davantage favorisés par des effets spécifiques des pays.

Enfin, le dernier chapitre (le septième) entreprend une analyse dont l'objectif est double. Tout d'abord, il est question d'examiner si le processus de construction d'un capital spatial au sein de la sous région australe garantit une croissance endogène régionalisée aux économies impliquées (A. Akanni-Honvo et A. Léon, 1995). Partant de là, il ressort d'après nos tests empiriques que la SADC est facteur de croissance économique, au travers des effets qu'elle induit. Ensuite, le second objectif recherché est l'impact de cette intégration sur la synchronisation des économies membres.

Inspirée de l'analyse de J. Frankel et A. Rose (1998), notre démarche diffère de celle-ci, car nous montrons d'abord l'impact de l'intégration sur la convergence des économies pour ensuite déduire de ses effets sur les cycles économiques du bloc austral. Ce détour méthodologique s'explique surtout du fait que les travaux empiriques de ces auteurs, qui étudient directement l'asymétrie des chocs, reposent sur des données trimestrielles. En effet, cette approche semble être adaptée et avantageuse pour étudier l'évolution cyclique de courte et moyenne période. Or, il nous est difficile d'avoir accès aux informations statistiques trimestrielles de la production réelle des pays qui nous intéressent ici. Seules les données annuelles sont disponibles. Mais, leur introduction directe aurait fortement biaisé nos résultats si l'on suivait *stricto sensu* la démarche de J. Frankel et A. Rose (1998) ; car, nous aurions appliqué une série annuelle à une méthodologie adaptée pour des séries trimestrielles.

C'est pourquoi, nous avons opté pour une analyse de la convergence bilatérale (A. Bernard et S. Durlauf, 1995 et A. Bernard et Jones, 1996) en gardant toutefois à l'esprit de suivre le sens de

l'endogénéité de la ZMO. Partant de là, nous concluons que les effets commerciaux sont insuffisants pour synchroniser l'évolution des économies formant le bloc austral. De même, dans l'état actuel des échanges, la création d'une zone monétaire unifiée au sein de la SADC aurait pour effet d'accroître les distorsions économiques bilatérales.

PREMIERE PARTIE:

LA TRAJECTOIRE DU REGIONALISME AUSTRAL : DE LA SADCC A LA SADC.

L'expérience de l'Afrique australe en matière de construction régionale se dessine différemment des autres organisations sous-régionales du continent, si l'on tient compte de son histoire, de son organisation intérieure et de son fonctionnement. Elle développe certes les mêmes objectifs que les autres regroupements à savoir, s'intégrer "optimalement" pour mieux renforcer ses efforts de développement socio-économique. Mais, l'une des particularités de la régionalisation australe est qu'elle est impulsée au départ par une volonté politique et stratégique de s'affirmer contre l'hégémonie d'une puissance africaine qui n'est autre que l'Afrique du Sud. En fait, la naissance de la SADCC était plutôt exceptionnelle dans la mesure où, ses Etats membres s'unissaient pour contenir une autre nation africaine, alors que, jusqu'à lors, la coopération sud-sud (entre les nations africaines) s'effectuait dans le but de répondre économiquement au rapport "étriqué" nord-sud. L'autre particularité réside dans le fait qu'elle ait fonctionné sous une forme institutionnelle décentralisée, reposant sur des coopérations sectorielles.

Aujourd'hui, la SADCC devenue la SADC depuis 1992, a évolué tant sur la forme que sur le fond, et s'est considérablement élargie, passant de cinq Etats lors de sa création à quatorze en 2006. Bien qu'elle ait conservé son organisation institutionnelle décentralisée, ses objectifs et ses stratégies ont tout de même changé depuis sa refondation. En effet, l'Afrique du Sud, rentrée dans l'organisation depuis 1994, n'est plus l'ennemi d'hier qu'il fallait combattre politiquement et économiquement, mais le partenaire le plus important de la région. Il va de soi alors que les objectifs comme la lutte anti-apartheid et la libération économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud soient délaissés pour donner naissance à des nouvelles orientations tournées vers le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale, la lutte contre la pauvreté et le développement régional réel.

De la SADCC à la SADC signifie aussi le passage d'une conférence de coordination à une communauté économique qui s'explique par différents facteurs tant externes qu'internes à l'organisation sous-régionale. En effet, sur plan international, les événements de la fin des années 80

(la chute du mur de Berlin synonyme de la fin de la guerre froide) et l'ampleur des mouvements économiques et financiers induits par la mondialisation ont influencé ce changement. Il devenait ainsi primordial pour des Etats de l'Afrique australe de fortifier leur régionalisation pour répondre aux mutations internationales auxquelles on assistait. Sur le plan régional, une reconsidération spatiale en faveur d'une région unifiée s'imposait compte tenu de la démocratisation du système politique sud-africain et de l'indépendance de la Namibie, symbole de la fin du colonialisme dans la région. Aussi, la révision de l'existence même de la SADCC qui n'était qu'une organisation régionale *de facto*, sans traité ni base légale (K. Dupreelle, 2001), s'imposait afin de mettre en place un espace favorable aux échanges bilatéraux et multilatéraux, au développement régional des initiatives privées et des compétences, à l'attractivité des capitaux et à la productivité.

Cependant, la trajectoire du régionalisme austral soulève quelques interrogations que nous essayerons d'élucider dans ces deux premiers chapitres. La première série des questions concerne l'existence de la SADCC. Quel bilan peut-on tirer des douze années de "vie" de la SADCC ? A-t-elle satisfait à ces principaux objectifs ? Cette première série d'interrogations fera l'objet du chapitre premier. Le deuxième chapitre insistera explicitement sur les éléments de rupture et de continuité entre l'ancienne et la nouvelle organisation australe. Il mettra également en évidence les aspects dynamiques de la SADC et sa différence par rapport aux autres blocs africains.

CHAPITRE 1:

LA SADCC : UNE CONSTRUCTION REGIONALE EN QUETE DE RECONNAISSANCE POLITIQUE ET DE LIBERTE ECONOMIQUE

De par son histoire et sa complexité, la région australe est à la fois mouvante et dynamique. Mouvante, parce qu'elle a connu des évolutions atypiques et bouleversantes, entraînant des tragédies humaines et idéologiques. Dynamique, car elle intègre en son sein des potentialités diverses, mais animées par un même objectif, celui de converger vers l'épanouissement économique, social et politique. Cette ambition qui associe le progrès et la liberté motive, dans les années 70, la mise en place d'une unité régionale capable d'assurer aux pays participants une meilleure assistance. La création de la S.A.D.C.C, en ancêtre de l'actuelle organisation SADC, avait donc ce but de porter haut les ambitions de cette partie de la région qui voulait s'émanciper de l'emprise politique et économique de l'Afrique du Sud d'Apartheid.

Ainsi, la réunion de Mai 1975 à Gaborone (Botswana) pour débattre des coopérations économiques de l'Afrique australe a donné lieu à un marathon de consultations dans plusieurs capitales de la région, jusqu'à celle qui a vu la naissance de la SADCC en 1980 à Lusaka (Zambie). Au départ, les motivations de la SADCC étaient, d'une part, de se différencier et d'apporter une alternative face à la politique de ségrégation menée en l'Afrique du Sud, et, d'autre part, de réduire la dépendance économique des pays membres à l'égard de cet Etat. Ces objectifs étaient censés se réaliser par la promotion du développement économique et social en privilégiant la coopération sectorielle et l'aide internationale (M. Foucher et D. Darbon, 2001).

Etant donné que l'efficacité d'une organisation régionale se vérifie par la réalisation des objectifs qui lui sont assignés, l'une des questions légitimes qui nous interpelle est de savoir si la SADCC a satisfait au but qu'elle s'était fixée lors de sa création officielle à la conférence de Lusaka en 1980. Ce but étant la libération économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud et la promotion du développement sectoriel tel que le transport, la communication, l'agriculture, l'énergie et l'industrie, il est tout à fait possible, avec suffisamment de recul, de dresser un bilan aussi exhaustif que possible de la première expérience régionale entre 1975 et 1990. Mais avant de montrer les relatives réussites et les échecs de la première phase de la coopération inter-étatique australe, il convient d'abord de montrer de quoi la SADCC inspirait aux premiers pays membres et à la communauté internationale.

I. La première expérience régionale en Afrique australe (1975 – 1990)

Analyser la première tentative de régionalisation de la partie australe du continent revient à mettre en lumière les motifs et les objectifs de celle-ci, ainsi que les réalisations qui en découlent de cette première phase de la coopération. L'enjeu d'un tel exercice est surtout de comprendre les raisons pour lesquelles la région s'est engagée dans une reconstruction de sa structure coopérative. En effet, tout au long de son existence, la SADCC a évolué dans un cadre restrictif – par rapport à ses objectifs et à ses moyens limités – et conflictuel avec l'Afrique du Sud.

A. Les origines et l'évolution de la SADCC

Née en 1980, la Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique australe - *Southern African Development Coordination Conference* - doit son existence à un long processus de négociations et de consultations politiques entamé en 1975 entre les différents pays de la région. Il est sans conteste que la création de la SADCC a été motivée par une très forte volonté politique et que cette union inter-étatique se voyait être, par la suite, un contre-pouvoir politique face à une puissance sud-africaine ségrégationniste. Mais dans une telle région comme l'Afrique australe portée par des similitudes culturelle, historique et géographique qui ont renforcé la solidarité et l'unité régionale, il serait imprudent de se limiter à la simple ambition politique pour aborder la naissance de cette organisation, sans tenir compte de ces liens ethnico-culturels et du développement d'interconnexion spatiale qui s'annonçait. D'autant plus que dans cette région, plusieurs réalisations transnationales des réseaux routiers existent bien avant la fondation officielle de l'organisation.

1. Les “*prédispositions*” historiques et naturelles à la création de la SADCC

Les raisons d'indépendance politique et économique reviennent généralement lorsqu'il s'agit d'expliquer la création d'une union régionale australe entamée dans les années 1970. Mais, de manière générale, le fondement de l'intégrité d'une région donnée peut être motivé par plusieurs facteurs tels que l'homogénéité géographique, les vécus et les acquis identiques et historiques et l'intérêt anthropologique commun à ladite région. C'est notamment le cas des Etats de l'Afrique australe où les peuples de cette région ont en commun un ensemble d'héritages politico-économiques et jouissent d'un patrimoine socioculturel relativement semblable.

D'ailleurs, pour justifier l'unité identitaire de cette région australe, P. Decraene et B. Châtel (1995, p.30)¹², affirment qu'« *en dépit du déchirement dont a été victime la région, pour des raisons politico-stratégiques et idéologiques, ce sous-continent est non seulement géographiquement et ethniquement soudé, mais en plus, ses peuples forment en réalité une famille. Cette famille est encore considérée en tant que telle, malgré les bouleversements et les tendances plurielles que le continent africain a connus au cours des temps : de la première exploration portugaise du continent jusqu'à la décolonisation qui fut les prémices du despotisme étatique que l'on connaît, en passant par la traite négrière* ».

Comme toutes les régions d'Afrique, l'Afrique australe présente une grande diversité culturelle, mais à la différence des autres, elle reste imprégnée d'une relative homogénéité ethnique doublée d'une profonde singularité (P. Decraene et B. Châtel, 1995, p.26). En effet, sur les 190 millions de personnes que compte environ le sous-continent austral, l'essentiel est d'origine Bantu. Certes, on y trouve d'autres peuples, mais ces derniers restent minoritaires par rapport aux Bantus¹³. La localisation territoriale des Bantus représente une superficie sensiblement égale au tiers de celle du continent. Ils sont dispersés sur tout le long de la région centrale jusqu'au sud de l'Afrique, c'est-à-dire, des rives du fleuve Benoué (Cameroun) jusqu'au Cap de Bonne Espérance (Afrique du Sud). Si les ethnologues s'accordent à montrer que leur venue sur ces régions s'est faite d'une manière progressive (par apports successifs) et adaptative, en revanche, la chronologie des mouvements migratoires Bantus leur est difficile à dater. On estime tout au plus qu'elle remonte au début de l'ère chrétienne (P. Decraene et B. Châtel, 1995).

Selon J. S. Mbiti (1995), la conception Bantu du monde est anthropocentrique, c'est-à-dire que tout est considéré en termes de relation avec l'être humain. Dans le même état d'esprit, A. Phillipson (1990) montre qu'au début, les peuples bantus étaient sans chefferie : leur organisation sociopolitique élémentaire était le clan. Il y eut par la suite le développement des structures de gouvernement, du clan au royaume, du village aux regroupements territoriaux des clans, de la chefferie à la royauté ou à l'empire. C'est ainsi qu'on assista, malgré la multitude des micro-tribus dans les régions centrale et australe, à la création des grands royaumes comme le royaume du Congo au XIV^e siècle, le royaume de Monomotapa au XV^e siècle (qui est l'ancêtre du Zimbabwe actuel), le royaume du Buganda, qui comptait plus de 40 clans et le royaume Vili de Loango qui était considéré comme un rassemblement de toutes les unités claniques et lignagères.

¹² P. Decraene et B. Châtel (1995), « Onze leçons sur l'Afrique australe », Notes africaines, asiatiques et caraïbes, CHEAM

¹³ Parmi les peuples minoritaires, il y a les autochtones qualifiés de « résiduels » par les ethnologues spécialistes de la région, et qui sont essentiellement composés des Bushmen (ou Bochimans), des Bamara et des Khoi-Khoi. Ces derniers sont les premiers occupants de la région avant que ne débarquent du Nord, par vagues successives, les Herero, les Bantu, les blancs (venus d'Europe), les Malais et les indiens d'Asie, etc. Pour une compréhension plus approfondie du peuplement de la région australe, le lecteur gagnera en se reportant à Baumann et Westerman (1962) et Pâques (1974).

En fait, malgré leur divergence tribale et la complexité organisationnelle que suscitaient les rapprochements ethniques de l'époque (T. Obenga, 1989)¹⁴, le système de groupe (royauté ou chefferie) fut considéré comme une institution militaro-politique et socio-économique qui garantissait, à la fois, la sécurité et la pérennité des peuples. Le souci d'unir les fractions tribales bantu en une seule entité ethnique forte et conquérante à cette époque ancestrale, est comparable à la préoccupation actuelle des Etats africains de former des blocs régionaux pour renforcer leurs efforts de développement et s'insérer à l'économie mondiale.

Ajouter à cela, l'aspect physique et l'aménagement territorial de la région laissent également entrevoir les prémisses d'une construction régionale. En effet, à la relative homogénéité ethnique, on assiste aussi à une relative homogénéité spatiale de la région et de son agencement naturel et infrastructurel.

Cette homogénéité est caractérisée d'abord par le fait que l'Afrique australe s'ordonne, en grande partie, autour des quatre grands bassins fluviaux (le Limpopo avec ses 1600km, l'Orange : 1860km ; le Vaal : 1200km et le Zambèze : 1200km). La générosité fluviale de la région a permis à cette dernière de bénéficier d'importants barrages grâce auxquels il y a une irrigation de type moderne et des quantités impressionnantes d'énergies hydroélectriques utilisées dans la sous-région.

Il faut ensuite tenir compte de l'interconnexion routière et ferroviaire que dispose la sous-région australe. En effet, pour des raisons d'intensité des échanges inter- et intrarégionaux, les principaux pôles d'activité sont quasiment reliés entre eux par des voies ferrées, maritimes ou routières. Ceci témoigne de la primauté accordée aux échanges entre les pays de la sous-région australe et de la cohérence régionale au niveau de l'unification des efforts.

D'ailleurs, pour P. Gervais-Lambony (1997), cet aspect spatial du sous-continent a une cohérence à caractère historique (tirée de l'histoire précoloniale, coloniale et postcoloniale) et économique (héritée des exploitations minières réparties sur l'ensemble de la région et des transferts de revenus qui en résultent). Cette cohérence historique tend à consolider et à renforcer davantage la particularité de l'intégrité régionale. En effet, selon M. Foucher et D. Darbon (2001, p.16), « *l'originalité de l'Afrique australe par rapport au reste du continent tient (...) à la profondeur de l'impact européen dans ses colonies de peuplement et, par voie de conséquence, au caractère souvent très conflictuel et tardif de la décolonisation et à la liquidation longtemps différée de l'apartheid qui imposait la ségrégation dans plusieurs Etats (Zimbabwe jusqu'en 1980 ; Namibie jusqu'en 1990, dernier pays indépendant en Afrique ; en Afrique du Sud, l'apartheid a été aboli le 30 Juin 1991)* ».

¹⁴ T. Obenga (1989), "Les Peuples bantu: migrations, expansion et identité culturelle", communication de l'auteur lors du colloque international organisé par UNESCO à Libreville (Gabon) en 1985, et publiée en 1989 par UNESCO-Sponsored-Publications.

L'existence des corridors¹⁵, essentiels à la vie économique et sociale dans cette partie de l'Afrique, illustre cet héritage historique et, en partie, la cohérence spatiale régionale. Parmi ces corridors, il y a deux qui s'imposent fortement. L'un (le corridor du Nord) traverse horizontalement toute l'Afrique australe et méridionale de Lobito (Angola) jusqu'à Dar-es-Salaam (Tanzanie), et contribue, au passage, au désenclavement de certains pays comme la Zambie et le Malawi. Alors que l'autre (le corridor du Sud), en reliant Le Cap (Afrique du Sud) à Maputo (Mozambique), en passant par le Port-Elisabeth, permet à la région sud mozambicaine de profiter des effets de polarisation. Ainsi, par rapport à d'autres régions d'Afrique noire, la région australe a une certaine avance en matière d'aménagement des voies de communication régionale. D'ailleurs, la sous-région bénéficie d'un programme infrastructurel intitulé « *Spatial Development Initiatives* » engagé et piloté par l'Afrique du Sud, dont l'objectif est, non seulement, l'interconnexion intra-régionale, mais aussi, la transformation structurelle des économies enclavées, en leur facilitant l'accès aux autres marchés, et à l'attractivité des investissements étrangers (M. Foucher et D. Darbon, 2001).

Le désenclavement de la région est un enjeu tellement important qu'au début des années 80, la *Southern Africa Transport and Communications Commission* (SATTC) est instaurée par la SADCC afin de promouvoir le développement des infrastructures régionales et de réduire la dépendance vis-à-vis des ports et chemins sud-africains. En fait, L'enclavement des six nations de la région, l'exploitation et la commercialisation des potentiels miniers et agricoles, ainsi que la construction des réseaux de communication coloniaux et postcoloniaux sont autant de facteurs qui imposent de nombreuses formes de coopération et la constitution de marchés élargis.

La cohérence d'aménagement spatial inhérente à la coopération régionale s'observe sur la façon dont sont organisés les réseaux de transport au sein de la région concernée. Dans le cas de l'Afrique australe, « *la région a transformé ses axes de transport en réseaux d'infrastructures régionales* » (K. Dupreelle, 2001, p.118), créant ainsi des corridors de développement. Elle possède un maillage d'infrastructures conséquent pour le continent et s'engage dans des politiques régionales plus approfondies. L'héritage infrastructurel de la région la place sur un dynamisme, à la fois, d'impulsion et d'accélérateur d'une régionalisation soutenue et renforçant les échanges réels et la mobilité des forces de production (travail, capital, matière première, etc.).

En somme, avant tout processus de régionalisation politisée et institutionnalisée, la région australe semblait être prédisposée à cette trajectoire d'union régionale selon son homogénéité ethnique et anthropologique, sa cohérence historique, ses dimensions géographique et physique et son héritage

¹⁵ La région australe détient un nombre assez élevé des voies de communications transnationales. C'est parce qu'ils permettent le désenclavement de certaines économies régionales enclavées géographiquement et l'intensification des activités socioéconomiques intra-régionales, que ces réseaux de communication transfrontalière sont généralement appelés des corridors de développement. Les plus importants sont : le corridor du nord, le corridor de Walvis Bay qui relie quatre pays (Namibie, Botswana, Zambie et Zimbabwe), le corridor de Benguela et les corridors mozambicains.

économique et infrastructurel. Partant de là, il devenait possible de transformer ces signes avant-coureurs de la régionalisation en une vision concrète.

2. Se rassembler pour se défendre et s'affirmer

Le principal motif, et généralement évoqué pour expliquer la création de la SADCC, concerne le rapport que les Etats de la "Ligue de Front" entretenaient avec l'Afrique du Sud, la puissance régionale. La domination politique et économique de l'Afrique du Sud et sa politique ségrégationniste auraient nourri la volonté des autres nations australes de contrer son évolution. Ainsi, les expériences positives acquises dans les années 70, en travaillant ensemble dans le groupe des pays de la "Ligue de Front" devaient se traduire par une coopération régionale plus élargie dans la poursuite du développement économique et social.

A l'époque de la colonisation, les luttes en faveur de l'indépendance ont suscité de façon assez globale l'envie de combattre la dépendance économique, le racisme et l'oppression politique de la région. Pour répondre aux agissements sud-africains, l'Angola, le Botswana, le Mozambique la Tanzanie et la Zambie forment la "Ligue de Front" en 1975 à Gaborone, pour contrer directement la politique ségrégationniste et l'hégémonie de l'Afrique du Sud. Cette réunion a donné lieu à plusieurs autres rencontres jusqu'à celle de Mai 1979, à Gaborone, où les ministres des affaires étrangères des ces cinq Etats se sont concertés sur les modalités d'une coopération économique et les stratégies militaro-politiques pour déstabiliser les régions (pays) sous l'emprise de l'Afrique du Sud. En Juin de la même année, une réunion est organisée à Arusha. Elle associait pour la première fois les différents gouvernements de la région ainsi que les représentants de plusieurs agences internationales pour discuter de cette même coopération, et partant, de l'isolement de l'Afrique du Sud.

Au début des années 80, il devenait alors urgent de s'organiser afin d'édifier non plus des bases politiques, mais surtout de bâtir, au niveau régional, des fondations solides pour la construction des structures économiques non tributaires et garantissant de l'autosuffisance. Ainsi, en Avril 1980, lors du sommet de Lusaka, les pays fondateurs de la "Ligue de Front" accompagnés du Lesotho, du Malawi, du Swaziland et du Zimbabwe s'entendent sur la poursuite d'une politique visant la libéralisation économique et le développement intégré des économies nationales. La *Southern African Development Conference Coordination* est créée pour s'opposer au projet sud-africain de CONSAS : *Constellation of South African States*¹⁶.

¹⁶ La CONSAS est une stratégie offensive initiée par l'Afrique du Sud vers la fin des années 70 pour former autour d'elle une sorte de régionalisation impliquant les Etats voisins. Les objectifs recherchés par cette politique de séduction (C. Bwana, 1993) étaient d'empêcher l'indépendance économique des Etats voisins vis-à-vis d'elle, de neutraliser la condamnation de la politique ségrégationniste, donc de freiner les ardeurs de la Ligue de Front, de limiter la présence soviétique et cubaine dans la région. Pour parvenir à ses fins, les aides économiques et les manœuvres de déstabilisations militaires, économiques et politiques ont été employées. D'ailleurs, selon C. O'Manique (1989), les politiques de déstabilisation ont été intensifiées au début des années 80 alimentant ainsi les guerres civiles et les troubles sociaux dans certains Etats.

Au sortir de la conférence de Lusaka, les ambitions politiques et économiques des Etats fraîchement constitués en bloc régional s'affichent clairement. Il est question de « faire front » à l'Afrique du Sud de l'apartheid, de soustraire la région de sa domination et de créer un cadre de développement parallèle de façon autonome. Mais cette union régionale s'est réalisée sur un fond de pauvreté de masse, du retard économique et de la menace de la paix dans la région. Ceci explique, en partie, pourquoi la SADCC s'est présentée comme une organisation défensive, minée intérieurement par des conflits et des guerres civiles en Angola et au Mozambique. En plus, sa volonté politique était fragilisée par des menaces et des pratiques économiques hostiles exercées par l'Afrique du Sud sur certains Etats membres de la SADCC. L'organisation manquait des moyens conséquents de sa politique volontariste malgré l'aide internationale qu'elle recevait.

B. Les objectifs et la structure fonctionnelle de la SADCC

Les objectifs énoncés dans la déclaration de Lusaka sont essentiellement économiques, mais ils visent un but politique, à savoir se libérer de l'emprise politique et économique de l'Afrique du Sud. La démarche adoptée par la SADCC repose sur un programme d'action de coopération sectorielle consacré en priorité à l'infrastructure et à la production industrielle régionalisée. En effet, il semble évident pour l'organisation que la réussite de leurs entreprises passe par une stratégie sélective pour que leurs buts soient crédibles. Ceci implique également de tenir compte des moyens humain, financier et technique dont elle dispose. Aussi difficile qu'il se présentait, le programme d'action de la SADCC avait pour objectifs de réduire la dépendance économique des Etats membres vis-à-vis de l'Afrique du Sud d'apartheid ; de promouvoir les liens favorisant la création d'une intégration équitable ; de mobiliser les ressources nécessaires à l'application des politiques régionales et à l'aboutissement de l'autosuffisance collective et de rendre crédible l'organisation sur la scène internationale afin de bénéficier des soutiens et des aides au développement. Ainsi, pour P. Takirambudde (1998) et E. Leistner (1990), la SADCC aurait laissé de côté les échanges commerciaux et le mouvement des facteurs de production pour s'atteler à la recherche conjointe de solution à des problèmes communs ; une coordination des politiques économiques aussi étroite que possible sans remettre en cause la souveraineté nationale.

L'intention de la SADCC, à travers son programme d'action, est de montrer qu'elle a de la détermination, de la capacité et des ressources pour poursuivre de tels objectifs, et qu'il est possible de présenter une alternative à l'intégration régionale classique par le marché en se concentrant de préférence sur des projets sectoriels (comme le transport et la communication), même si ses domaines d'activité s'étendent aussi à l'agriculture, à l'industrie, à l'énergie et au développement humain. La démarche et la stratégie globale de la SADCC sont différentes par rapport au modèle d'intégration

répandu à l'époque sur le continent. Elle se démarque des autres groupes régionaux en Afrique, en ce sens que son enjeu n'est pas de construire de suite une union douanière (K. Dupreelle, 2001), mais de développer conjointement les structures réelles et nécessaires pour valoriser une coopération étroite et efficace. Par ailleurs, l'un des enjeux recherchés, via la création de la SADCC, est de canaliser et d'allouer de manière efficiente les potentialités humaine et naturelle des Etats membres.

Afin de coordonner ses objectifs définis dans son programme d'action, l'organisation adopte une structure décentralisée dans la quelle différents secteurs sont assignés aux Etats membres. L'idée est de responsabiliser chaque Etat en lui accordant la gestion ou la coordination de certains domaines du programme. Cette structure fonctionnelle de la SADCC a été logiquement préservée pour la SADC. Au niveau de sa structure institutionnelle, la SADCC marque une différence notable par rapport au modèle institutionnel des autres organisations régionales africaines de l'époque. La structure institutionnelle retenue pour poursuivre sa stratégie défensive de développement est caractérisée par un faible degré de contraintes en matière d'intégration. Elle est constituée d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement où les grandes directives de la politique générale de la SADCC sont prises. S'ajoute un conseil des ministres, assisté par un comité consultatif technique, dont le rôle est, non seulement, de surveiller les missions confiées à l'exécutif (Secrétariat), mais aussi, de constituer la voie par laquelle les chefs d'Etat déterminent la politique générale et le budget de l'organisation. Bien que les décisions soient prises par consensus au sein de l'organisation, ces deux institutions, le "sommet" et le "conseil", renforcent l'idée de la souveraineté et de l'égalité des Etats membres. Enfin, il y a le secrétariat, basé à Gaborone, qui comprend plusieurs directions et dont la modeste mission était l'organisation des sommets, des conseils de ministres et des réunions des hauts fonctionnaires. Toutefois, ce secrétariat n'est pas un organe unifié puisque les unités sectorielles définies dans le cadre du programme d'action restent coordonnées par les différents ministères nationaux dont les pays ont la charge de la gestion du projet. De ce fait, le secrétariat n'avait aucun pouvoir décisionnel et « *n'exerçait aucun rôle prépondérant dans la définition des questions inscrites à l'ordre du jour, la préparation des projets ou l'élaboration des résolutions* » (P. Takirambudde, 1998 p.216). Dans le cadre des actions à réaliser, les politiques sont décidées à l'unanimité entre Etats membres concernés par le projet.

Si les principaux objectifs contenus dans le programme d'action de la SADCC sont d'ordres économiques, il convient toutefois de remarquer que l'évolution de cette organisation était beaucoup plus politique qu'économique. Bien que la volonté soit présente, les actions de ces pays étaient limitées compte tenu des moyens dont ils disposaient. Ceci nous amène par ailleurs à nous interroger sur l'évolution pragmatique de l'ancêtre de la SADC, avant qu'elle ne soit refondée.

II. Le bilan de la SADCC (1975- 1990)

Le fait que la SADCC soit remplacée par une autre organisation portée vers d'autres orientations en matière de coopération et d'intégration régionale (même si les similitudes institutionnelles demeurent avec la "défunte organisation"), laisse place à un examen profond de son bilan que certains jugent mitigé, associant innovations et régressions (R.H. Green, 1990 ; C. Bwana, 1993 et P. Takirambudde, 1998). Mais un tel exercice de classification détaillée des réussites et des échecs se révèle être périlleux du fait de la difficulté à avoir accès aux informations et aux données statistiques sur la période concernée. Malgré cette difficulté, le but recherché ici sera de mettre en évidence les éléments tangibles susceptibles d'être considérés comme des réussites ou des échecs de l'organisation. Pour ce faire, nous nous limiterons à l'analyse de l'organisation en tant qu'institution en voie de régionalisation, à l'analyse de sa stratégie de se démarquer de l'emprise sud-africaine, à l'examen de sa capacité à créer une force alternative régionale de production, de développement sectoriel et d'échanges à partir des ressources et des compétences de la région et enfin à l'étude de sa position internationale.

A. Les relatives réussites de la SADCC

Si la SADCC a réussi dans un certain nombre de domaines, c'est parce qu'elle a su se différencier des autres en innovant sur le fond et sur la forme, surtout sur le plan d'institutionnalisation. En effet, contrairement aux autres groupes régionaux africains de l'époque, la SADCC a opté pour une institution décentralisée donnant plus de pouvoir aux Etats membres de s'investir et coordonner les projets dont ils ont la charge. Dans le domaine des infrastructures et des communications, la SADCC a marqué des progrès encourageants grâce, notamment, à l'aide internationale. Ces efforts inter-étatiques, appuyés par la communauté internationale, convergent dans le but de se démarquer de l'emprise de l'Afrique du Sud.

1. *L'innovation institutionnelle*

D'après J. Haarlov (1988)¹⁷, le fondement structurel de la SADCC marque une sorte de rupture par rapport au modèle d'institutionnalisation centralisée qui caractérise la plupart des organisations régionales en Afrique.

Hormis le principal motif qui caractérise sa création, le SADCC diffère des autres organisations sous-régionales de par sa structure institutionnelle qui s'avère être moins contraignante.

¹⁷ J. Haarlov (1988), "Regional cooperation in Southern Africa. Central elements of the SADCC venture". Cité par C. Bwana (1993, p.318)

Pour C. Bwana (1993, p.317), « *cette formule décentralisée est certainement un facteur qui a aidé la SADCC à préserver, jusqu'à lors, sa cohésion. Elle a également donné à ses membres le sentiment d'une responsabilité partagée et d'une communauté d'objectifs* ». Rares sont les organisations sous-régionales qui fonctionnent sur ce mode opérationnel. L'avantage de cette forme d'institutionnalisation est qu'elle permet à chaque Etat membre de se consacrer exclusivement à un secteur défini dans le cadre du programme d'action. Il est alors question que ces Etats fassent preuve de leurs compétences et de leurs capacités réelles à gérer des projets individuellement ou en collaboration avec d'autres Etats. Ils définissent leurs priorités nationales en tenant compte des orientations régionales. L'organisation a su également gagner en crédibilité grâce à son pragmatisme et à son habilité à définir plus de 500 projets très précis, réalistes car non excessivement ambitieux, dans plusieurs secteurs d'activités (infrastructures de transports et de communications, industries, agriculture).

Cette approche en matière de coopération a aussi suscité l'intérêt des bailleurs de fond qui, jusque là, dénonçaient la lourdeur de la bureaucratie africaine. Ainsi, grâce à sa souplesse et à sa décentralisation, la forme institutionnelle de la SADCC demeure un argument crédible aux yeux de la communauté internationale pour l'octroi des aides au développement et l'afflux des investissements étrangers. De plus, le fait que ce soit les pays d'accueil¹⁸ qui négocient le financement, donne l'opportunité aux pays donateurs de n'intervenir que dans ces pays et, uniquement pour des projets qui les intéressent. Sa structure dynamique et sa capacité de mobilisation des ressources et de canalisation des projets ont engendré des progrès notables dans le sens d'une planification régionale sectorielle indicatrice et coordonnée (P. Takirambudde, 1998).

2. Les tentatives de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

La réduction de la dépendance économique vis-à-vis de l'hégémonie sud-africaine est la question principale qui intéresse le plus lorsqu'il s'agit de faire un bilan de l'existence de la SADCC. En effet, soustraire la région de la domination sud-africaine était l'objectif qui soutient l'essence même de la dite organisation. C'est pourquoi cette interrogation surgit en priorité lorsqu'on se lance dans un exercice d'examen des performances de la SADCC. Et pour répondre à cette interrogation, nous nous limiterons aux réalisations concernant le développement infrastructurel, car, c'est sur ce domaine que la SADCC a fait preuve de réussite remarquable, témoignant de sa volonté de se libérer de la dépendance sud-africaine.

Partant d'une combinaison plus ou moins complexe de différents modes de transport ayant pour finalité de faciliter l'accès à certaines zone éloignées ou enclavées, la SADCC a su développer,

¹⁸ Les pays sont désignés par l'organisation pour accueillir le projet

pour certaines régions spécifiques, une approche davantage tournée vers le développement économique et l'aménagement territorial transfrontalier, via les corridors de développement.

Dans une conception assez large, les corridors de développement sont des réseaux ou axes de transport issus de la coordination régionale de diverses politiques en matière d'infrastructures, de développement industriel, de transit, etc., en vue du développement socio-économique de régions contenues dans le grand espace régional. C'est la perspective à laquelle la SADCC s'est engagée au lendemain de sa création.

Selon les données statistiques obtenues dans Weimer (1991, p.80), entre 1980 et 1987, environ 75% du fret de marchandises sèches (importations et exportations confondues) des Etats membres sans accès direct à la mer, sont expédiés par les ports des autres Etats membres. Cet effet positif de désenclavement est obtenu grâce aux importantes réalisations infrastructurelles. L'autre exemple des réussites tangibles en matière de réalisation des réseaux de transport est la remise en état de la ligne de chemin de fer et des installations portuaires de Beira (l'un des principaux ports du Mozambique). En 1986, le '*Beira Corridor Group*' a été créé pour promouvoir l'utilisation des systèmes de transports dans le corridor de Beira. Ainsi en 1990, le trafic du port de Beira s'élève à 2,7 millions de tonnes de marchandises dont 73% sont constitués du trafic international (C. Bwana, 1993). Depuis sa réhabilitation, ce port est devenu vital pour les économies zambienne, zimbabwéenne et malawienne, en ce sens qu'il représente l'une de leurs principales issues et possède un terminal pétrolier qui les dessert.

Parmi les autres projets réalisés dans le cadre du programme d'action, on peut aussi citer la réhabilitation des ports de Maputo, de Nacala (Mozambique) et de Dar-es-Salam (Tanzanie), la réfection des lignes de chemins de fer de Nacala-Malawi, et de Tazara, ainsi que le développement du corridor nord qui relie Lobito (Angola) à Dar-es-Salam. L'amélioration des structures de transports inter-étatiques a permis de sortir progressivement de la dépendance des équipements portuaires et routiers de l'Afrique du Sud. C. Bwana (1993) estime que ce développement infrastructurel de la SADCC représente une réduction de la dépendance de 43% entre 1980 à 1987.

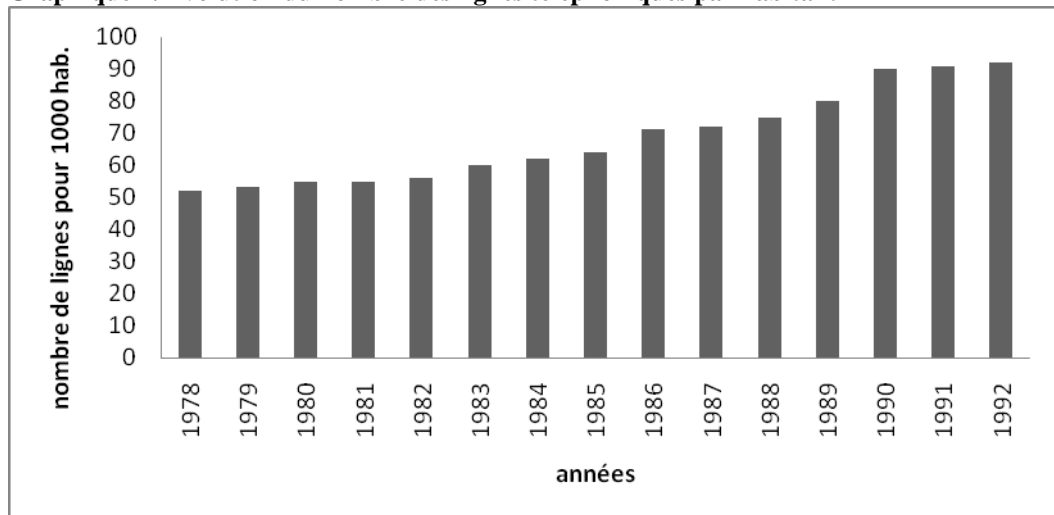
Il y'a eu également des progrès dans le domaine de l'aviation civile. Les travaux réalisés pour la réfection ou l'extension des aéroports de Dar-es-Salam, de Gaborone, de Maseru et de Manzani ont permis à ces espaces d'accueillir plus de passagers, d'élargir leurs pistes et leurs logistiques aux appareils moyens et gros porteurs. En effet, grâce à ces réalisations, les pays de la SADCC pouvaient dorénavant relier leurs capitales par plusieurs vols par semaines avec leurs propres compagnies aériennes, sans transiter par Johannesburg.

Les transports ont très vite représenté l'une des priorités de la SADCC en matière de financement et de programmes régionaux. De par la continuité, la cohérence et la rigueur de sa politique, la région a transformé ses axes de transports, hérités de la colonisation, en réseaux

d'infrastructures régionales pour développer au maximum ses échanges intra-régionaux. Au travers de l'offre d'infrastructures et d'investissements, la SADCC vise, non seulement le développement socio-économique et le désenclavement des régions traversées, mais surtout, l'arrêt de la dépendance des infrastructures sud-africaines. Si la SADCC a fait des progrès considérables au niveau des transports régionaux, c'est parce que ces projets ont été principalement encadrés par la SATTC (*Southern Africa Transport and Communications Commission*), organe créée en 1981 par la SADCC (voir encadré 1).

La SADCC a également fait des progrès remarquables dans les secteurs tels que la télécommunication et l'énergie comme le montre le graphique 1. D'importants investissements réalisés ont permis à la SADCC de se libérer progressivement de l'assistance technique de l'Afrique du Sud et de certaines nations européennes, en occurrence l'Angleterre et le Incluse, dans le secteur de la communication à longue distance. Ainsi, il était maintenant possible de téléphoner et d'envoyer des messages télex directement dans les différents pays de la SADCC sans passer par Johannesburg, Lisbonne ou Londres. Et ce, grâce à l'installation des stations terriennes des télécommunications par satellite et des liaisons à faisceaux hertziens. C'est d'ailleurs dans ce domaine que la SADCC (hormis la Namibie encore territoire colonial) a réussi sa parfaite autonomie face aux infrastructures sud-africaines de télécommunication.

Graphique 1. Evolution du nombre des lignes téléphoniques par habitant



Source : élaboré à partir des données brutes de la Banque Mondiale, World Development Indicators.

Quant au secteur énergétique, de nombreux pays tels que le Botswana et le Swaziland ont progressivement réduit leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud. Selon C. Bwana (1993), le Botswana a, par exemple, diminué ses importations de l'électricité grâce à l'augmentation de la production nationale et à la mise en place d'une interconnexion énergétique avec les réseaux zambien et zimbabwéen.

Le Swaziland a construit une petite centrale hydro-électrique pour atténuer sa dépendance vis-à-vis de l’Afrique du Sud. D’autres pays se sont également lancés dans cette politique d’indépendance énergétique. Pour coordonner tous ces projets nationaux, la SADCC a décidé en 1989 d’équiper le centre national zimbabwéen d’un système informatique permettant de surveiller et de gérer les échanges d’électricité entre les pays membres.

Encadré 1. Un exemple de réalisation infrastructurelle

En 1981, la SADCC instaure une commission permanente sur les transports appelée la *Southern Africa Transport and Communication Commission (SATTC)*, dont le but est de promouvoir le développement des infrastructures régionales et de réduire sa dépendance vis-à-vis des ports et chemins de fer sud-africains.

Basée à Maputo (Mozambique, pays responsable du volet transport, communication information et culture au sein de la SADCC) et initialement créée pour attirer et coordonner les investissements des différents bailleurs de fonds dans la région, la SATTC a évolué et s’est vue confier d’autres missions au fil des années. La commission s’est activement engagée dans la promotion du programme de coopération régionale. Plus spécifiquement, ses missions concernent :

- l’attraction d’investissements pour éliminer les inadéquations du réseau régional existant ;
- l’extension des programmes sectoriels pour prendre en considération les nouveaux objectifs de développement et de reconstruction des Etats :
- la maîtrise des problèmes de maintenance ;
- la promotion et l’harmonisation des différentes politiques ;
- la mobilisation du secteur privé ;
- et enfin, la satisfaction des besoins issus des ravages causés par des différents conflits civils, notamment en Angola et au Mozambique.

Pour avoir des résultats assez encourageants dans la construction et la réfection des voies de communications régionales, la SADCC a su mobiliser et intégrer les ressources aussi bien privées qu’internationales. D’ailleurs, la grande partie des financements des projets régionaux a été réalisée grâce à l’aide internationale. Mais cette aide résulte aussi de la reconnaissance sur le plan international de la SADCC en tant qu’organisation légitime et crédible.

3. *La reconnaissance internationale et ses implications*

L'expérience régionale de la SADCC prouve que la crédibilité d'une zone sur le plan international fait partie des éléments déterminants des flux de l'aide publique internationale ou des capitaux privés à titre d'investissement. La SADCC doit la réalisation d'une bonne partie de son programme d'action à l'assistance financière des organismes internationaux et des certains gouvernements occidentaux. Concrètement, hormis la réhabilitation et la construction des infrastructures régionales auxquelles elle était majoritairement et arbitrairement alloué, cette aide internationale a également permis la planification régionale en électricité et en eau, l'éducation, la formation et la recherche dans l'agriculture, et la lutte contre les maladies animales. En effet, pour J. Tercinet (1994), la SADCC était devenue une véritable organisation de démarchage pour obtenir une aide internationale. D'ailleurs, sa conférence annuelle réunissait classiquement une trentaine d'Etats de l'Est et de l'Ouest, à peu près autant d'organisations intergouvernementales (en particulier la Banque mondiale), des ONG et des entreprises privées (notamment les banques commerciales et les fonds d'investissements).

Ces aides précieuses que bénéficie la région lui permettent aussi de compenser et de soutenir ses relations conflictuelles avec Pretoria. Autrement dit, elles apparaissent comme un substitut aux sanctions économiques à l'encontre l'Afrique du Sud. Mais, selon J. Tercinet (1994), ces mesures de compensation, à travers l'aide internationale, restent très modestes par rapport aux coûts liés aux stratégies de désintégration et de déséquilibre régional menées par l'Afrique du Sud à l'époque¹⁹.

Toutefois, l'obtention de ces aides internationales ne s'est pas faite sans efforts de la part des pays bénéficiaires. En fait, il semble que la légitimité et l'appartenance politico-idéologique de l'organisation australe conditionnait une part non négligeable du stock d'aides reçues. La SADCC devait alors prouver le bien-fondé de son existence et les causes qu'elle défend. Étant née dans la perspective de la lutte pour l'indépendance totale de la région et exprimant concrètement son souhait de s'émanciper en s'opposant à l'Afrique du Sud d'apartheid, elle est de ce fait une « *originale semi-organisation de combat politique* » (J. Tercinet, 1994, p.118) qui intéresse l'opinion internationale. L'intérêt de la communauté internationale ne se limite pas seulement aux combats politique et économique que mène intérieurement la SADCC, ni à la structure fonctionnelle de son organisation qui la rend originale. Cet intérêt est également nourri par la position géostratégique et géopolitique de la région et les ressources naturelles de son sous-sol.

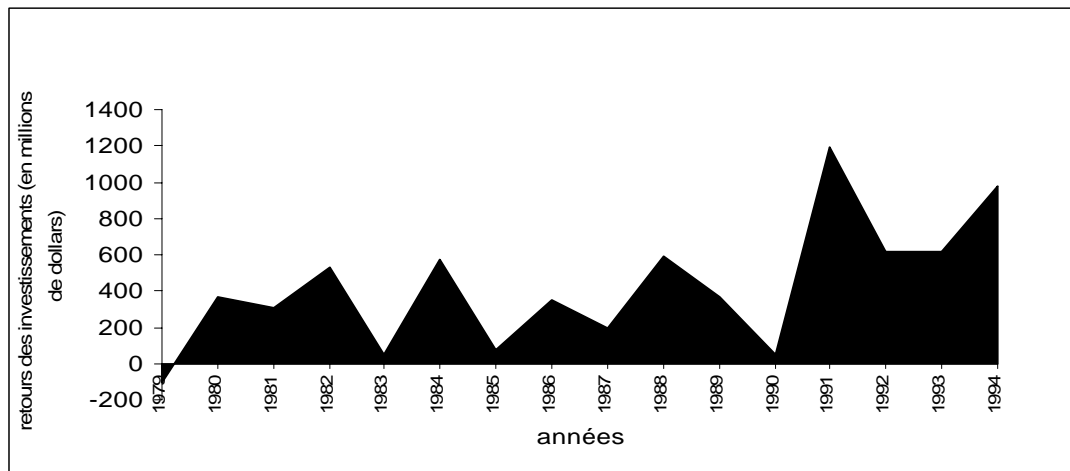
¹⁹ Pour J. Tercinet (1994), si l'aide internationale reçue par la SADCC fut importante durant sa période d'existence, en revanche, elle était insuffisante pour faire face aux défis et aux obstacles de la SADCC. En effet, alors que, pour la période 1980-1985, les coûts des agressions sud-africaines et les moyens pour y faire face étaient estimés à 10milliards de dollars, l'aide extérieure reçue par la SADCC durant la même période se montait à 1milliards de dollars.

La position géopolitique de la région a longtemps suscité des enjeux et de confrontation idéologique entre les deux blocs, Est et Ouest, pendant la guerre froide. Etant donné que la région est composée à la fois des gouvernements défendus par le bloc communiste (Angola et Mozambique) et ceux soutenus par le bloc capitaliste, l'essentiel des aides financières et techniques accordées à la région faisait plutôt l'objet d'une aide stratégique de la part de ces deux blocs. A travers ces aides, l'objectif recherché par les différents donateurs occidentaux était de maintenir leur position respective dans la région et de contrer celle de l'autre. Malgré sa position officielle d'appartenir au *mouvement des non-alignés* pendant la bipolarisation du monde, l'Afrique, en occurrence l'Afrique subsaharienne et particulièrement la région centrale (ex-Zaïre) et australe, fut le théâtre des affrontements interposés entre les Etats-Unis d'Amérique, leader du bloc Ouest, et l'ex-URSS, leader du bloc Est. Durant cette époque, la guerre froide influençait lourdement l'octroi de l'aide publique au développement perçue par le continent noir, en rejetant au second plan les conditions économiques de l'aide.

Aussi, faut-il ajouter que les différents Etats de la SADCC ont de fortes potentialités économiques qui suscitent l'intérêt international. En effet, la région australe est reconnue pour sa forte dotation naturelle en ressources minière, hydrologique et pétrolière. Les gisements pétroliers en Angola, les mines d'Or et de diamants au Botswana, en Zambie et au Zimbabwe, le charbon du Mozambique et de la Malawi, etc., ont permis à la région d'être investie de plus de 5 284 millions de dollars US de dollars entre 1980 et 1992, à titre d'investissements directs étrangers²⁰, faisant ainsi d'elle, la région la plus attractive et la plus diversifiée en matière d'investissements en Afrique subsaharienne. Au même titre qu'elle garantisse des choix naturels en matière d'investissements, la région assure également un retour d'investissement comme le montre le graphique ci-dessous.

²⁰ Selon les données statistiques de la CNUCED, base de données sur les investissements étrangers directs, 2006.

Graphique 2. Evolution des retours des investissements étrangers au sein de la SADCC (1979- 1994)



Source : élaboré à partir des données de la CNUCED

Malgré les instabilités sociale et politique dans certains pays de la région (surtout en Angola et au Mozambique) dues principalement aux conflits militaro-politique pour la lutte au pouvoir exécutif, la région australe semble garantir une cadre sécuritaire des investissements internationaux. En effet, les secteurs où est concentrée l'écrasante majorité des IDE dans la région, sont également les secteurs les mieux protégés politiquement et militairement. C'est notamment le cas des secteurs pétrolier et minier angolais qui font l'objet d'un important flux des capitaux malgré la guerre civile qui a scindé le pays en deux. Le fait que les capitaux aient continué à arriver dans ce pays pendant la forte période de guerre civile entre les forces gouvernementales du mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) et les rebelles de l'union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), s'explique principalement par le contrôle et la protection des ressources par les deux forces rivales²¹.

De même, le fait que cette région soit assez ouverte a permis aux pays membres d'être un recours stratégique pour les Etats investisseurs de contourner les sanctions internationales dont ils font l'objet. C'est l'exemple de l'Afrique du Sud qui a accru ses investissements dans les pays voisins afin d'échapper à l'embargo sur ses produits. Ainsi, soucieux d'attirer les investisseurs des pays sous le coup des différentes sanctions internationales, certains pays de la SADCC ont adopté des politiques d'investissements très incitatives. Pour illustration, le code d'investissement du Swaziland fut modifié en 1985 pour inclure toutes entreprises engagées dans la réexportation à partir de ce pays. Précisément, ce sont surtout les compagnies sud-africaines qui se sont les plus manifestées.

²¹ Rappelons que lors de la guerre civile en Angola, l'exploitation du pétrole était gérée et sécurisée par les forces gouvernementales (MPLA) alors que les diamants et les mines d'or du pays étaient sous le contrôle des rebelles (UNITA). La gestion de ces différentes ressources leur permettait de s'armer lourdement et de financer la guerre pour la conquête (pour l'UNITA) et la conservation du pouvoir (pour le MPLA). Ainsi, il était bénéfique pour eux de veiller à ce que les investissements étrangers sur ces secteurs soient parfaitement sécurisés

Dès sa création, la SADCC avait opté pour une stratégie d'ouverture internationale afin de réaliser ses principaux objectifs. Ainsi, dans la déclaration de Lusaka de 1980, déclaration donnant naissance à l'organisation, on peut lire ouvertement une invitation aux organismes internationaux et aux gouvernements occidentaux à porter leur contribution financière et technique à la réussite de son programme d'action. Cet appel à la générosité internationale a eu les effets escomptés, puisque, entre 1980 et 1990, la SADCC a réussi à engranger une aide technique et financière très importante dans un contexte international très peu favorable à l'accroissement des aides au développement. Il n'est pas alors surprenant, comme le détaille le tableau 1, que 90% du financement des projets régionaux proviennent de l'assistance extérieure²².

Tableau 1. Participation étrangère aux financements des projets de la SADCC (par secteur et en millions de dollars)

Secteurs	Nombre de projets	Coût total	Financement extérieur*		Financement interne	
			Montant	%	Montant	%
Energie	80	427	408	96	18	4
Alimentation, agriculture et ressources naturelles	119	670	561	84	109	6
Industrie et commerce	14	14	14	99	0.2	1
Développement du capital humain	29	26	26	100	-	-
Exploitation minière	39	70	61	87	8	3
Tourisme	8	10	10	99	0.2	1
Transport et communication	201	5 097	4 576	90	521	10
Total	490	6 313	5 656	90	657	10

Source: SADCC Annual Progress Report, July 1988-August 1989. Tiré dans Charles Bwana (1993, p.325)

(*) Jusqu'en 1990, près de 41% du financement provenant de l'assistance internationale étaient acquis, 4% étaient encore en négociation et 55% faisaient l'objet d'une suspension pour des motifs divers.

La SADCC a connu un panel de donateurs très élargi et diversifié. Sa coopération sur le plan international s'étend relativement sur les quatre coins du monde. Parmi les plus anciens et les plus généreux donateurs, a constamment figuré la Communauté Economique Européenne (C.E.E), qui a apporté à peu près 11 % de l'aide parvenue à la SADCC ; celle-ci s'est élevée à 3,7 milliards de dollars pour la période 1980-1993 (J. Tercinet, 1994). A travers les conventions de Lomé (Lomé I, II et III), la C.E.E a maintenu et intensifié sa coopération avec la région australe qui représente de ce fait l'une des sept sous-régions du groupe ACP²³. L'Europe demeure un partenaire privilégié de la région à tel point qu'un Mémoire d'accord a été signé pour le suivi et la programmation des fonds

²² Aujourd'hui encore l'organisation australe continue de dépendre des subventions de ses partenaires internationaux. Dans le budget de fonctionnement 2007/2008 de la SADC, les cotisations des Etats membres s'élèvent à 39% alors que la participation des partenaires internationaux est estimée à 61%.

²³ Rappelons que les autres groupes ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifiques) sont l'Afrique de l'ouest, l'Afrique centrale, l'Océan indien, les Caraïbes et le Pacifique. A travers ses engagements diversifiés, l'Europe joue un rôle important en assistant les pays Africains à créer les conditions et les bases solides d'une intégration réussie et d'une coopération économique optimale. D'ailleurs, depuis la refondation de la SADCC en SADC et l'entrée de l'Afrique du Sud, la coopération entre l'Union Européenne et la région australe a pris des tournures plus soutenues, permettant ainsi à la région de figurer en bonne position dans le programme européen d'aide extérieure au développement régional.

alloués à la région. Ceci témoigne de l'importance des fonds et de la priorité accordée à la réussite des projets.

D'une manière individuelle, bon nombre des pays développés ont montré leur engagement à l'égard la SADCC à travers diverses coopérations unilatérales et bilatérales. L'un des cas particuliers concerne la coopération que l'organisation entretient avec la région scandinave. En effet, la région australe, en tant qu'organisation sous-régionale, a reçu un appui très important des pays nordiques (Danemark, Islande, Norvège et Suède). Ces derniers, en fournissant une assistance technique pour les activités de planification, ont su contribuer à renforcer le secrétariat de l'organisation et les unités d'organisation sectorielle, à concourir à la mise en œuvre de projets de grande envergure, à participer à l'entretien et à la réfection des capacités de production et à promouvoir le développement des échanges bilatéraux au sein de la région et avec les pays scandinaves. Les pays nordiques sont parmi les premiers en ce qui concerne les aides accordées à la région de la SADCC.

Entre 1980 et 1989, ces pays ont octroyé environ 500 millions de dollars aux pays de la SADCC, soit 50% du total de leur aide bilatérale²⁴.

Grâce à son statut de « partenaire historique » de la région, la Inclusive figure parmi les plus importants soutiens de la région. En effet, institutionnellement, la SADCC bénéficie d'un chapitre dans le dispositif de planification des dépenses par région dans le budget britannique. Ceci lui permet de recevoir des allocations et des avantages, en plus des affectations bilatérales. On estime à 96 millions de dollars l'aide britannique allouée à la SADCC durant la période décennale de son existence.

En plus de leur reconnaissance et de leur soutien diplomatique sur la scène internationale, d'autres nations comme le Canada, l'inclusive, le Pays-Bas et la Inclusive ont apporté leur contribution à la réussite du chantier de la coopération régionale australe et de la liberté économique que prône la SADCC.

Mais le fait d'être dépendante de l'extérieur, n'est-ce pas un signe de fragilité et de vulnérabilité pour une organisation qui souhaite une liberté économique ?

B. Les insuffisances et les échecs de la SADCC

La principale mission que s'est donnée la SADCC lors de sa création à la conférence de Lusaka, est de soustraire la région de la dominance politique et économique de l'Afrique du Sud et surtout d'obtenir la liberté économique des Etats membres. Si la SADCC a su obtenir des résultats encourageants en matière des infrastructures de transport et de communication et nouer d'importantes

²⁴ Charles Bwana (1993), *Essai sur la coopération économique régionale en Afrique Australe : cas de la SADCC* p.330.

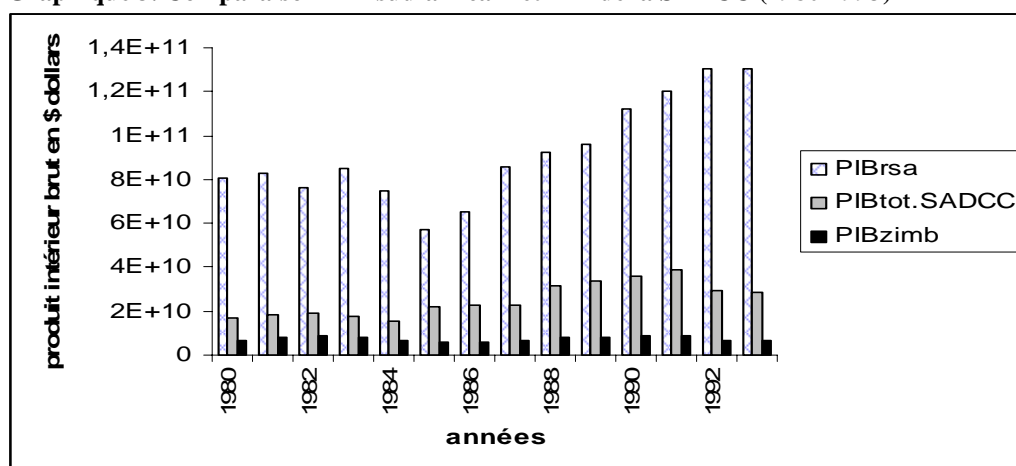
relations internationales, force est de constater qu'en dépit des efforts réalisés par l'organisation, le poids de l'Afrique du Sud demeure fortement présent dans les activités économiques des Etats membres. Pour montrer les insuffisances et les échecs de la SADCC, nous nous limiterons à sa tentative de liberté économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud et à sa position vulnérable sur le plan international.

1. L'échec économique face à l'Afrique du Sud

L'un des problèmes majeurs rencontrés par la SADCC tout au long de son existence est le manque crucial des moyens de sa politique et de son programme d'action. Ceci fait que le rapport de forces qui l'oppose au géant sud-africain, tourne logiquement à l'avantage de ce dernier. Comme le montre graphique 3, la somme des PIB annuels des membres de la SADCC (hormis la Namibie et le Lesotho) représente en moyenne le quart de celui de l'Afrique du Sud durant la période 1980 à 1993.

Ce déséquilibre économique s'explique surtout par le dynamisme réel de l'économie sud-africaine par rapport à celles de ses voisins. L'Afrique du Sud s'appuie sur plusieurs structures économiques pour diversifier et dynamiser son économie alors que les pays de la SADCC demeurent faiblement très diversifier et présentent une structure du commerce extérieur correspondant à la structure classique des pays en développement (M. Foucher et D. Darbon, 2001). Leur présence dans le commerce international se résume principalement à l'exportation des matières premières vers les pays industrialisés et à l'importation des biens finis ou semi-finis en provenance de ces derniers. Aussi, compte tenu de la richesse de ces Etats en ressources naturelles, l'essence de leur ressource financière provient de l'exploitation de ces différentes matières de base.

Graphique 3. Comparaison PIB sud-africain et PIB de la SADCC (1980-1993)



Source : élaboré à partir des données brutes du FMI.

Note : *PIBrsa* désigne le produit intérieur brut de l'Afrique du Sud. *PIBtot.SADCC* représente le PIB de l'ensemble des Etats de la SADCC (Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe). *PIBzimb* est le PIB du Zimbabwe.

Il n'est pas étonnant alors de savoir, en suivant la classification de M. Foucher et D. Darbon (2001, p.105), que les principaux avantages comparatifs des économies de la SADCC sont essentiellement composés des éléments du secteur primaire (pétrole, tabac, métaux non ferreux, poissons et crustacés, sucre, café, thé et cacao, minéraux non métalliques, etc.). En revanche, les produits sur lesquels ces pays enregistrent de sérieux désavantages comparatifs sont des biens qui composent l'essentiel de leurs importations et qui, par conséquent, provoquent la détérioration de leurs termes d'échange. La concentration des activités économiques dans le secteur d'exploitation des matières premières rend ainsi l'économie de la SADCC très peu diversifiée et limitée²⁵. Seuls le Zimbabwe et, dans une moindre mesure, la Zambie ont été des économies dotées d'un important tissu manufacturier par rapport aux autres membres de l'organisation.

Raison pour laquelle ces deux pays ont longtemps dominé la coopération régionale centrée sur la SADCC. Mais, cela ne pouvait suffire à contrer, ni à se passer de l'hégémonie économique de l'Afrique du Sud. D'ailleurs, le Zimbabwe qui représente la première puissance économique de la SADCC est largement distancé par l'Afrique du Sud en matière de production nationale, comme le met en évidence le graphique 3. De même, l'ensemble de ses structures économique et productive ne peut ni concurrencer, ni se substituer à celui de son rival.

Le principal échec de la SADCC est de n'avoir pas pu "extraire" la région de la dominance sud-africaine tant politique qu'économique. Le manque de diversification économique, la faible intensité des échanges commerciaux intra-régionaux (seulement à peine 5% du total des échanges de tous les pays membres (Weimer, 1991)), les déséquilibres macroéconomiques majeurs (marqués par des déficits budgétaires, des coûts de services de la dette extérieure, des réserves extérieures faibles, de monnaies surévaluées, etc.) et les problèmes d'efficacité des mesures internes et de coopération ont contraint les pays membres de la SADCC à dépendre davantage des supports et des structures économiques, techniques et infrastructurels de l'Afrique du Sud.

Un exemple des limites de la coopération au sein de la SADCC concerne l'insuffisance d'autosatisfaction alimentaire en cas de calamité naturelle et la faible capacité du capital humain de l'ensemble des Etats de la SADCC. En effet, au cours des années 80, l'ensemble des Etats de la SADCC, à l'exception du Zimbabwe, a connu une stagnation de la production agricole causée principalement par des conditions climatiques, les troubles militaro-politique et le manque de soutien aux petits agriculteurs. La SADCC est restée impuissante face à ce problème. Le recours aux importations massives des denrées alimentaires provenant de l'Afrique du Sud était la solution trouvée pour pallier à cela. D'ailleurs C. Bwana (1993 ; p. 344) précise clairement que : « *selon la SADCC,*

²⁵ D'après les données du secrétariat de la SADC (*SADC annual report, 1995*), entre 1985 et 1991, la part des produits primaires avoisinait, en moyenne et pour l'ensemble de la SADCC, 77% du total des exportations contre 15% des produits manufacturés.

environ 10 millions de tonnes de maïs devaient être importées et distribuées en Afrique Australe en 1992 du fait de la sécheresse qui affecte toute la région. Une bonne partie des importations alimentaires provenant de l'Afrique de Sud allait surtout au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et à la Namibie. Car les exportations des excédents du Zimbabwe vers les pays voisins se heurtent aux problèmes de transports, aux difficultés de paiement et à la concurrence de l'Afrique du Sud ». A lui seul, le Zimbabwe ne pouvait contenir la demande régionale alimentaire malgré qu'il soit à l'époque la puissance agricole régionale. En plus des difficultés à produire davantage, il semble d'après C. Bwana (1993) et P. Takirambudde (1998), que le secteur agricole zimbabwéen ait souffert d'un problème de productivité face au secteur agricole sud-africain. « *En dépit des salaires élevés et des coûts des transports, la productivité beaucoup plus grande des agriculteurs sud-africains fait qu'il leur est possible de vendre le maïs moins cher que ne peuvent le faire leurs homologues zimbabwéens. De ce fait, les acheteurs traditionnels, comme la Zambie ou d'autres organisations de l'aide humanitaires, préfèrent se tourner vers le maïs sud-africain.* » (C. Bwana, 1993 ; p.344).

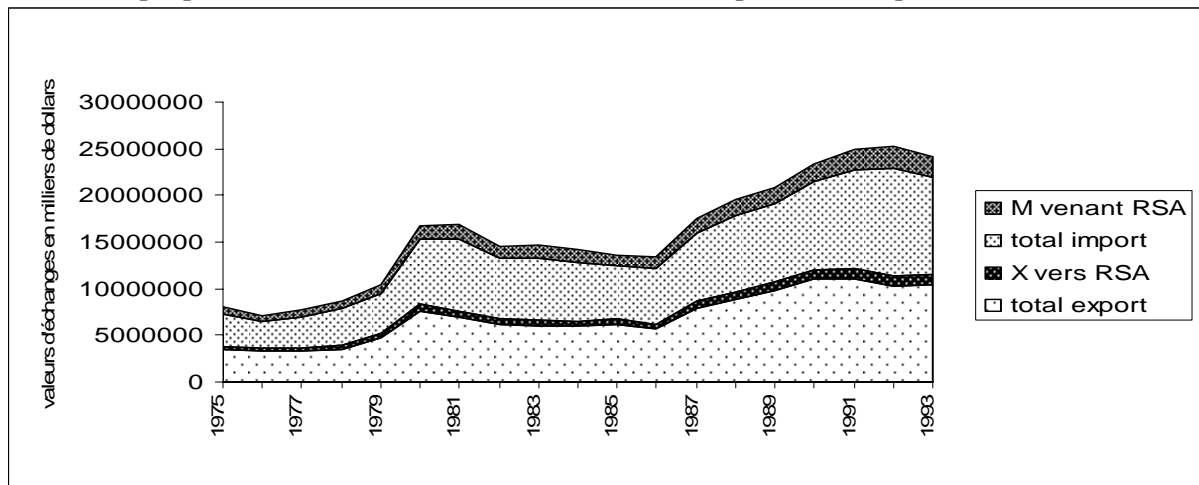
La SADCC montre également de sérieuses lacunes dans le domaine du développement humain, malgré les ambitions qu'elle a eu à afficher sur ce plan. En effet, aucun progrès significatif n'a été réalisé, causant par conséquent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les pays membres. Pour s'en sortir, les pays tels que le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, la Namibie, le Malawi, le Mozambique, la Zambie et même le Zimbabwe ont recours au personnel sud-africain qualifié pour s'occuper principalement des mines et du secteur privé. Tandis que l'Afrique du Sud fournisse aux économies de la SADCC en main-d'œuvre qualifiée pour la maintenance technique et la production à forte intensité capitaliste et technologique, celles-ci constituent pour elle une réserve de main-d'œuvre non ou très peu qualifiée, de bon marché pour la production à forte intensité du travail. Face au chômage galopant au sein de la SADCC, les travailleurs des pays membre immigrèrent légalement ou illégalement en Afrique du Sud pour monnayer leur force du travail. Selon C. Bwana (1993), on estime la quantité du travail migrante en Afrique du Sud à 69% de la population active du Lesotho, 5% pour le Mozambique, 8% pour le Malawi, 18% pour le Botswana et 15% pour le Swaziland. Sur le plan financier, cela représente une manne importante d'entrée des capitaux puisque le revenu des travailleurs à l'étranger permet à certaines économies de la SADCC, comme par exemple l'économie lesothane, de bonifier leur balance des paiements. Dans le cas du Lesotho justement, les fonds rapatriés par ses travailleurs depuis l'Afrique du Sud s'élevait à 164 millions de dollars par an durant la décennie 1980-1990, soit trois fois plus que la valeur de ses exportations des biens. De même pour le Mozambique où on estime une évolution de 21,62% des fonds rapatriés durant la même décennie²⁶.

Sur le plan commercial, l'Afrique du Sud a représenté en moyenne 21% du total des importations de la SADCC contre environ 5 à 8% de ses exportations entre 1975 et 1993. Le

²⁶ Voir Charles Bwana (1993), op.cit., p.345

graphique 1 et le tableau 3 ci-dessous montrent respectivement le poids commercial de l'Afrique du Sud dans l'ensemble de la SADCC et dans chaque économie membre.

Graphique 4. Le commerce extérieur de la SADCC et la part de l'Afrique du Sud.



Source : élaboré à partir des données du département du commerce et de l'industrie sud-africain (*department of trade and industry, dti. www. Dti.gov.za*)

Note : « *M venant RSA* » désigne les importations de la SADCC en provenance de l'Afrique du Sud. « *Total import* » est le total des importations de la SADCC. « *X vers RSA* » représente les exportations SADCC vers l'Afrique du Sud. Enfin, « *total export* » est le total des exportations SADCC.

On peut remarquer dans le graphique 4 que la part de l'Afrique du Sud dans l'ensemble du commerce extérieur de la SADCC, après avoir évolué entre 1975 et 1981, est restée stable tout au long des années 80, avant d'augmenter modérément au début des années 90. Malgré son importance, la part de l'Afrique du Sud évolue proportionnellement par rapport à l'évolution du commerce extérieur de l'ensemble de la SADCC. On retient surtout de ce graphique, l'omniprésence du poids de l'Afrique du Sud dans les échanges extérieurs de la SADCC. Cette omniprésence économique dans la sous-région est disséquée par le tableau 2, qui montre les pays où la puissance commerciale sud-africaine est dominante. En effet, à la fin des années 80, aucun Etat membre de la SADCC ne peut échapper à la coopération commerciale et économique avec le géant sud-africain, au risque de fragiliser sa structure économique et, surtout, d'accuser davantage des coûts supplémentaires aux échanges extrarégionaux. Les pays comme la Swaziland, le Lesotho et, dans une moindre mesure, la Namibie sont les plus tributaires des échanges avec l'Afrique du Sud. Par ordre de citation, ces pays importent de l'Afrique du Sud respectivement 80%, 95% et 76% du total de leurs importations. Et, cette dernière demeure leur principal débouché puisqu'elle absorbe respectivement 33%, 45% et 25% du total de leurs exportations. Les explications à apporter à un tel phénomène d'échanges sont diverses, et vont de l'ordre politico-économique à géographique. Dans le cas de la Namibie, rappelons que ce pays qui fut longtemps sous la direction de Pretoria pendant l'époque de l'Apartheid, était également considéré comme une province sud-africaine. Ceci explique alors les échanges commerciaux et la coopération économique étroite qu'elle a avec son ancien protecteur. Quant au Lesotho et au Swaziland, ces deux pays sont territorialement et géographiquement encrés dans l'Afrique du Sud. Leur problème

d'enclavement les contraint à emprunter les infrastructures économiques sud-africaines (transports et communications) pour s'ouvrir au monde.

Un autre aspect concerne la proximité géographique²⁷ entre l'Afrique du Sud et les Etats de la SADCC. La structure économique sud-africaine – « *qui pourvoit aux besoins de 30,4% de la population australe et est à l'origine d'environ 80% du PNB de la région* » (C. McCarthy, 1998 ; p.227) – est de loin la plus étendue et la plus développée en Afrique noire. Ainsi, pour certains pays comme le Lesotho, la Namibie ou Le Swaziland, l'économie sud-africaine est un substitut, bien qu'imparfait²⁸, aux économies occidentales.

Tableau 2. La part de l'Afrique du Sud dans le commerce des pays de la SADCC (fin 1990)

Pays	En % exportations totales	En % importations totales
Angola	-	12
Botswana	-	78
Lesotho	45	95
Malawi	14,06	37,57
Mozambique	15,85	12
Namibie	25	76
Swaziland	33	80
Zambie	2,71	15
Zimbabwe	9.8	21

Source : Calculées à partir des données du FMI (Econstat) et du département sud-africain du commerce et de l'industrie

Étant donné que l'Afrique du Sud produit et fournit certains biens identiques aux biens occidentaux, il devient alors avantageux, du fait de l'effet de proximité, de commercialiser avec elle qu'avec les autres économies plus développées pour les mêmes biens.

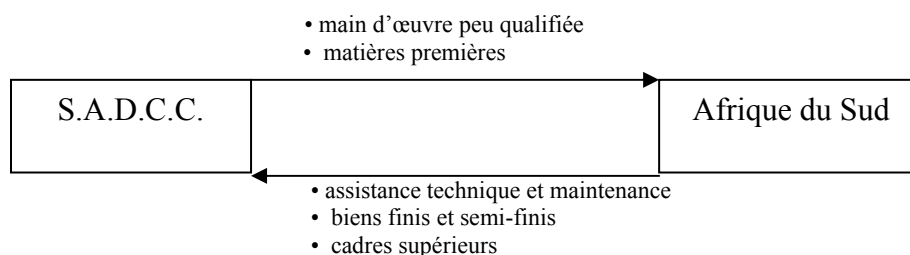
En somme, les pays de la SADCC ne sont pas seulement un « *réservoir de main-d'œuvre pour l'économie sud-africaine* », comme l'écrit C. Bwana (1993, p.345), ils constituent aussi une réserve de matières premières qui alimentent les industries du géant voisin. La configuration du

²⁷ Nous montrons plus en profondeur, dans le chapitre 5, les effets de la distance géographique sur le commerce intra-SADC. D'ores et déjà, il convient de souligner que le développement des infrastructures de transport et de communication au sein de la région facilite l'interconnexion économique et le désenclavement de certains Etats et, par conséquent, réduit les effets supposés néfastes de la distance.

²⁸ Malgré son impact majeur sur l'économie africaine dans son ensemble (V. Arora et A. Vamvakidis, 2005), l'Afrique du Sud reste à la fois un symbole et un paradoxe. Son dynamisme économique et productif cohabite avec sa fragile condition sociale due à la pauvreté de masse. Raison certainement pour laquelle, M. Foucher et D. Darbon (2001) s'interrogent sur l'utilité de la puissance sud-africaine. Mais, la force productive de l'Afrique du Sud concurrence à bien des égards celle de certains pays développés dans les secteurs de l'automobile, des produits chimiques et biologiques ou de la télécommunication. D'ailleurs, l'Afrique du Sud est connue pour la Recherche et le Développement sur la biodiversité et la génétique (des semences génétiquement modifiées se développent de plus en plus dans ce pays et, de plus elle va être le troisième pays au monde à accueillir un laboratoire de l'international *Centre for Genetic Engineering and Biotechnology*). Ajouter à cela, le pays est mondialement reconnu comme faisant partie des nouveaux pays producteurs et exportateurs du vin.

rapport d'échanges entre la SADCC et l'Afrique du Sud ressemble à celle qui lie actuellement les pays africains aux pays développés, où, les premiers fournissent les seconds en matières premières, et voient une part de leur population active émigrer vers ces derniers. En retour, les seconds soutiennent la consommation des pays africains par des produits finis et les assistent dans la gestion et la productivité de leurs ressources. Le schéma ci-dessous résume ce rapport SADCC – Afrique du Sud avant la refondation de l'organisation australe.

Schéma 1. Rapport SADCC – Afrique du Sud



Vu l'importance de l'économie sud-africaine vis-à-vis de celles de ses voisins, que ce soit en échanges commerciaux ou en investissements directs, il importe de s'interroger sur l'impact réel de l'activité sud-africaine sur la croissance des PIB des Etats de la SADCC au cours de la décennie 1980-1990. Autrement dit, la croissance économique ou la forte intensité productive sud-africaine a-t-elle tiré vers le haut l'ensemble de l'économie de la SADCC ? Dans une étude économétrique générale concernant l'implication de la croissance économique de l'Afrique sur le reste de l'Afrique subsaharienne, V. Arora et A. Vamvakidis (2005) estiment qu'une amélioration substantielle du PIB sud-africain affecte proportionnellement et positivement celui du reste du continent.

« The significant estimated impact of South Africa growth on the rest of Africa lends substance to the popular view of South Africa as engine of African growth. Based on data for period 1960-1999, the panel regression results indicate that a 1 percentage point increase in South Africa economic growth is correlated with a ½ - ¾ percentage point increase in growth in the rest of Africa. » (V. Arora et A. Vamvakidis, 2005, p.10).

Il est néanmoins difficile de tirer une conclusion définitive à partir de travaux de V. Arora et A. Vamvakidis concernant l'impact réel de la croissance sud-africaine sur celle des autres Etats africains. Bien avant V. Arora et A. Vamvakidis (2005), les tests empiriques de M. Oteng (2002), concernant uniquement les pays de la SADC, ne permettent pas d'affirmer – aussi étonnant qu'il soit – que la croissance économique sud-africaine ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur la croissance économique du reste de la région australe au cours de la période 1960-1997. Nous confirmons d'ailleurs ce résultat (voir Encadré 2). Si l'évolution du PIB de l'Afrique du Sud n'a pu entraîner celle des autres pays de la région, en revanche les exportations et les importations sud-

africaines vers les pays de la SADCC ont eu des impacts significatifs sur l'évolution du PIB par habitant de ces derniers.

Encadré 2. Les tests empiriques de l'impact de l'économie sud-africaine sur celle de la SADCC

Vu le poids économique et commercial de l'Afrique du Sud dans la région australe, on est vite amené à croire que son économie (à travers ses industries, son commerce extérieur régional, son marché des capitaux et de l'emploi, etc.) tire vers le haut celle du reste de la région australe. En effet, ce qui devrait être une confirmation empirique, débouche sur des résultats peu convergents, en ouvrant, par conséquent un débat d'ordre méthodologique et instrumental ; puis que la causalité entre la croissance du PIB/tête de l'Afrique du Sud et celle de la SADCC ne fait aucune unanimité en matière de vérification économétrique. D'ailleurs, V. Arora et A. Vamvakidis (2005, p.10) le précisent: « *Granger causality tests of growth in each country in Africa with growth in South Africa are inconclusive* ». Pour les auteurs, cela s'explique par la dimension temporelle très courte prise pour le test (les auteurs utilisent des données moyennes de cinq ans sur la période 1960 à 1999). Toutefois, V. Arora et A. Vamvakidis (2005) reconnaissent, en utilisant des régressions en panel avec effets fixes, que l'activité intérieure sud-africaine a eu un impact significatif sur celle des autres pays de l'Afrique sub-saharienne, mais qu'en revanche, ces derniers n'ont pas été affectés significativement à travers les transactions commerciales qu'ils ont avec l'Afrique du Sud.

En se concentrant uniquement sur le cas de l'Afrique australe et, spécialement sur la relation SADCC-Afrique du Sud, les résultats de V. Arora et A. Vamvakidis (2005) s'opposent à ceux de M. Oteng (2002). En s'accordant sur une méthode d'estimation en panel Pooled-MCO justifiée, d'après l'auteur, par le test de spécification d'Hausman, M. Oteng soutient qu'apparemment le PIB par habitant sud-africain n'a pas eu d'impact significatif sur l'évolution de l'ensemble du PIB/tête de la SADC durant la période 1975 à 1997. Mais, en s'intéressant plus particulièrement aux échanges commerciaux entre les deux, l'auteur conclue que si les exportations sud-africaines vers le reste des Etats de la SADC ont eu un impact significatif sur la production par tête de ces derniers, en revanche il semble que les importations sud-africaines en provenance de la SADCC n'ont pas eu d'impact significatif sur la croissance de la SADCC au cours de la même période.

Il est certainement possible que la productivité et le dynamisme économique sud-africain ont influencé sur l'ensemble de l'économie de la SADCC. Tout l'enjeu est alors de mesurer l'ampleur de cet impact. Le degré d'impact dépend de la profondeur des relations économiques et commerciales entre la SADCC et l'Afrique du Sud. S'il ressort, en effet, que cette relation ait été très soutenue et intense, alors l'interaction entre les deux a une forte probabilité d'être un élément déterminant de la croissance économique de la SADCC au cours de la décennie 1980-1990.

En s'inspirant de la même approche théorique que M. Oteng (2002) et V. Arora et A. Vamvakidis (2005), nous posons :

$$\bar{y}(sadcc) = c + \alpha X(rsa) + \varepsilon$$

A la différence des précédents travaux, nous n'appliquons pas une estimation en panel. $\bar{y}(sadcc)$ est le taux de croissance moyen du PIB de l'ensemble des Etats de la SADCC, c est la constante et $X(rsa)$ inclut les variables comme le taux de croissance économique de l'Afrique du Sud, les exportations sud-africaines vers la SADCC et ses importations en provenance de la SADCC. (Malheureusement, nous ne pouvons inclure les investissements sud-africains dans les pays de la SADCC, pour cause de manque de données statistiques. Cette variable, très déterminante, nous aurait donné une vision quantitative et qualitative de l'impact des investissements sud-africains dans les pays voisins.) Toutes les variables définies dans X sont distinctement rapportées au PIB moyen de la SADCC. α désigne le paramètre à estimer caractérisant l'impact de chaque variable X sur la croissance moyenne de la SADCC entre 1980 et 1990. ε est le terme d'erreur. Les résultats obtenus par les MCO (en corrigeant le biais des estimations, dû à l'hétéroscédasticité des erreurs, par la méthode de White) sont résumés dans le tableau ci-dessous. Les données sont exprimées en log et les statistiques de Student en valeur absolue sont indiquées entre parenthèses.

	(1)	(2)
Croissance PIB RSA	-0.024 (1.25)	-
Export RSA		-5.35 (2.43)
Import RSA		3.93 (2.26)
R²	0.80	0.69
R² adj.	0.74	0.64
Nbre d'obs.	14	13

La distinction en deux estimations (1) et (2) se justifie pour éviter le risque de colinéarité entre la variable *Croissance PIB RSA* et les variables *Export RSA* et *Import RSA*. En effet, les exportations et les importations contribuent au PIB sud-africain et sont donc des déterminants de cette variable macroéconomique. Ainsi, pour éviter tout biais de l'estimation, nous avons estimé séparément ces variables : d'abord le PIB sud-africain (1), et ensuite les échanges commerciaux avec la SADCC (2).

Si nous confirmons l'un des résultats de M. Oteng (2002) à savoir que la croissance économique sud-africaine n'a pas eu d'impact significatif sur la croissance économique de l'ensemble

de la SADCC, nous ne pouvons en revanche conforter le reste de ses résultats. D'après nos estimations, les échanges commerciaux SADCC – Afrique du Sud seraient ambigus en terme de significativité sur la croissance moyenne de la SADCC. En effet, il semble que les exportations sud-africaines vers les pays de la SADCC ont un impact significativement négatif sur l'évolution économique de l'organisation, alors que les importations sud-africaines en provenance de la zone SADCC sont statistiquement significatives et positives pour la croissance économique de la zone. Ce dernier élément statistique paraît moins étonnant dans la mesure où l'Afrique du Sud se positionne comme étant leur principale partenaire régional en termes de débouchés. En revanche, si les exportations de l'Afrique du Sud vers la SADCC ne dopent pas, au sens souhaité, la croissance de l'organisation sous régionale, cela pourrait probablement s'expliquer, entre autres, par la nature des biens que les pays de l'ancienne organisation importaient.

2. La SADCC et la Communauté internationale : vulnérabilité, conditionnement de l'aide et conflit d'intérêts.

Bien que l'organisation se soit basée sur l'aide internationale pour mener à terme la plupart de ses projets régionaux (voir tableau 1), il faut tout de même souligner que les rapports entre la SADCC et la communauté internationale ont été souvent tendus. En effet, en échange de son aide financière et de son assistance technique, la communauté internationale exigeait de la part de la SADCC une amélioration des conditions civiles et démocratiques au sein des pays membres et, parfois, un réajustement de sa position officielle sur des questions de politique internationale de l'époque. Comme les donateurs de la région sont issus de divers horizons, ils essayaient, de manière individuelle ou groupée, de faire pression sur la SADCC dans le but d'avoir satisfaction à l'échange.

L'un des bailleurs de fonds avec qui l'organisation australe a eu des rapports très tendus est les Etats-Unis d'Amérique. Les américains jouaient sur la faiblesse et la vulnérabilité internationale de leurs partenaires pour imposer leur vision politique dans la région. L'aide internationale qu'ils octroient constitue leur arme de dissuasion. D'ailleurs, dès le début de la création de la SADCC, les Etats-Unis faisaient partie des nations développées qui affichaient peu d'enthousiasme à l'égard de l'objectif de l'organisation, concernant la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. En effet, les Etats-Unis, au même titre que d'autres nations européennes (le Incluse et l'incluse) disposent des intérêts économiques importants dans ce pays. Ainsi, aller à l'encontre de l'Afrique du Sud, revient à s'attaquer à leurs propres intérêts.

C'est dans cet esprit que l'aide américaine à la SADCC était à la fois discriminatoire, par rapport aux Etats membres bénéficiaires, et sélective, par rapport aux secteurs ou aux projets

concernés. En fait, la présence des pays se réclamant du ‘‘Marxisme-Socialisme’’ au sein de la SADCC ne faisait qu’amplifier la réserve exprimée par les Etats-Unis vis-à-vis de l’organisation. Ainsi, lors de la conférence consultative annuelle de Lusaka en 1984, l’USAID (organisme chargé de gérer l’aide internationale américaine) a proposé de financer un programme de recherches sur le mil et le sorgho, à condition que les résultats obtenus ne soient pas profitables à Angola et au Mozambique. A l’époque, ces deux pays figurent sur la ‘‘liste noire’’ des Etats privés de l’aide américaine à cause de leur idéologie politique tournée vers le communisme.

Plus concrètement, dans le cadre du financement des projets communautaires au sein de la région australe, les Etats-Unis exigeaient, par exemple, que :

- leurs fonds soient essentiellement utilisés par des compagnies privées ;
- les pays comme l’Angola, le Mozambique ou la Tanzanie soient exclus comme bénéficiaires à cause de l’orientation politique de leurs gouvernements respectifs ;
- leurs fonds ne financent pas la promotion des échanges intra-SADCC (afin d’éviter l’émergence commerciale et économique du groupe vis-à-vis de l’Afrique du Sud) ;
- les firmes concernées soient autorisées à garder une partie de leurs revenus d’exploitation à l’extérieur de la SADCC ; etc.

Le fait que les conditions imposées par les Américains ne soient pas souvent acceptées par la SADCC, constitue un motif pour les Etats-Unis de réduire ou de supprimer complètement leur aide à la région. L’illustration vient de l’action du Sénat américain en mai 1987, qui avait subordonné l’aide américaine aux pays de la SADCC à une condamnation de leur part de toute violence à l’encontre de l’Afrique du Sud.

Les Etats-Unis ne sont pas la seule nation donatrice à vouloir imposer leur vision à l’organisation ou à avoir la main mise sur les projets qui nécessitent leur participation.

Vers la fin des années 80, et avec la fin du monde bipolarisé qui s’annonçait, la plupart des donateurs de la SADCC, y compris les pays nordiques (leurs donateurs traditionnels), exigent la démocratisation de la vie politique et le respect des droits de l’homme, avant tout nouvel accord d’aide de leur part. De plus, dans de nombreux cas de figures, il arrive que ces pays donateurs interviennent dans le fonctionnement de la SADCC pour déterminer et définir les priorités. Les manœuvres et les comportements des principaux bailleurs de la région mettaient la SADCC face à un dilemme : perdre la définition et le contrôle des priorités de ses objectifs contre un renouvellement important de l’aide extérieure, ou conserver son indépendance et son autonomie dans la définition et la gestion de ses projets sous peine de voir réduire considérablement le volume d’aide de l’étranger.

Pour la communauté internationale, le fait que la SADCC soit une organisation africaine vulnérable et inexpérimentée dans le régionalisme, constitue pour cette dernière un handicap majeur pour gérer efficacement les projets de grande importance avec des fonds colossaux. En fait, la

principale crainte de ces bailleurs est que leurs fonds ne fassent l'objet de détournement, de gaspillage et de mauvaises orientations. Pour eux, l'administration africaine est, en général, minée par la corruption et les malversations financières. Elle est également perçue comme un mauvais "maître d'œuvre" si l'on tient compte de la multitude des projets abandonnés ou avortés pour cause, respectivement, de mauvaise gestion et de détournement de fonds. C'est pourquoi, dans le souci de voir réellement leurs capitaux investir et exploiter de manière efficiente, la plupart des études de faisabilité sont effectuées par des consultants originaires des pays donateurs de fonds. Et les rapports de ces consultants sont adressés directement aux pays donateurs d'aide et non à la SADCC.

Lorsque la SADCC refuse de se plier aux exigences de ses partenaires financiers, ces derniers n'hésitent à se retirer du projet. C'est notamment le cas du projet de la création d'une réserve alimentaire régionale pour se prémunir des risques de famine. Ce projet prévoit qu'en cas d'aléas climatiques, les pays déficitaires de la région achètent les produits alimentaires dans les pays disposant d'un surplus (tels que le Zimbabwe, la Tanzanie et le Malawi), et non plus à l'extérieur de la région. Ce projet est ainsi destiné à promouvoir les échanges intra-régionaux des produits alimentaires, aux dépens des importations en provenance de l'occident. Selon le projet, il revient à la SADCC de contrôler les achats et la distribution des produits. Toutefois, ne disposant pas des ressources propres, l'organisation s'est tournée vers ses partenaires financiers pour le financement dudit projet. Mais ces derniers n'étaient pas disposés à porter leur contribution financière à un projet dont ils n'avaient pas de contrôle. Cette dépendance excessive des pays de la SADCC à l'égard des ressources extérieures a réduit leur marge de manœuvre dans la définition, la gestion et l'implantation territoriale des projets²⁹.

Cette politique de choix sélectif menée par les bailleurs de fonds a eu des conséquences majeures au sein de l'organisation, fragilisant par la même occasion la coopération régionale dans sa phase de construction. En effet, elle a favorisé, d'une part, les disparités sectorielles, et, d'autre part, le développement inégal des pays de la SADCC. Puisque, certains secteurs comme les transports et les communications, et certains pays comme le Zimbabwe, ont bénéficié davantage de fonds et d'investissements que d'autres.

Pour la SADCC, la préoccupation immédiate est la rénovation et la création des infrastructures d'interconnexion régionale afin de moins dépendre de celles de l'Afrique du Sud. Mais, reconstruire des structures aussi lourdes que les voies ferrées, les routes, ou réhabiliter les ports et les lignes téléphoniques sont des entreprises de longue haleine qui nécessitent des coûts colossaux. Soulignons au passage que ce secteur absorbe à lui seul plus de quatre cinquième des réserves financières allouées à l'ensemble des programmes de la SADCC. En 1989, par exemple, sur les 6,3

²⁹ La structure organique de la SADCC permet aux pays donateurs de choisir, non seulement, les projets qu'ils souhaitent financer, mais aussi, leur implantation au sein de l'espace communautaire.

milliards de dollars qui constituent le financement des programmes de la SADCC, 5,097 milliards de dollars sont réservés au secteur des transports et de communications (*SADCC Secretariat, Annual Progress Report 1991*).

Cette discrimination sectorielle n'a eu d'autres effets que de creuser l'écart structurel et de rendre inopportun la coordination des projets au sein de l'organisation. Le faible intérêt porté au secteur des ressources humaines et de la santé publique a eu des conséquences lourdes sur la formation du capital humain et la prévention des fléaux sanitaires au sein de la région³⁰. Les compétences humaines sont l'une des grosses lacunes des pays membres. D'ailleurs, le Secrétariat de la SADCC qui est censé coordonner l'exécution des tâches de la SADCC manque cruellement de personnel qualifié et compétent pour la collecte et le traitement des données et d'autres informations sur les activités de l'organisation. La SADCC a longtemps sollicité l'aide technique extérieure pour la gestion de ses activités.

Un autre problème qui menace la coordination et l'intégrité du groupe austral concerne la répartition inégale des bénéfices de la coopération. L'implantation arbitraire des projets dans un tel pays au détriment des autres constitue un avantage économique pour le pays choisi et une perte en termes d'opportunité d'investissements pour les autres. Bien que ces projets soient régionaux, ils constituent des sources de création de richesse et d'emploi pour le pays d'accueil. C'est notamment le cas des travaux concernant les infrastructures économiques où les partenaires financiers internationaux de la SADCC ont préféré rénover les infrastructures ferroviaires et portuaires du Mozambique et de la Tanzanie, que de s'intéresser à celles de l'Angola. Cette situation a longtemps mis en concurrence les pays de la SADCC. Chacun se déployait à fournir le meilleur dossier pour accueillir ces différents investissements. En plus, la structure institutionnelle de la SADCC n'arrangeait pas les choses dans la mesure où, l'organisation n'avait pas de pouvoir légitime et légal pour imposer un choix ou une obligation aux Etats membres. N'étant pas issue d'un traité international et ne faisant l'objet d'aucun mandat de la part des Etats membres, la SADCC ne pouvait être signataire d'accord d'aide. Par conséquent, elle ne pouvait imposer ses choix concernant l'implantation des projets au sein de la région. En fait, la SADCC est conçue pour être un organe décentralisé de réflexion portant sur les orientations de la coopération régionale. Elle n'est en aucun cas une organisation supranationale dont les décisions sont irrévocables. C. Bwana (1993, p.362) a d'ailleurs remarqué ses limites juridiques en ces termes : «...le cadre institutionnel actuel ne facilite pas l'interaction avec les partenaires internationaux. La SADCC en tant qu'organe collectif n'a pas de structure juridique aux yeux de certains pays et organismes donateurs d'aide. En effet, la SADCC a été créée non pas par un traité international, mais par un "Mémorandum d'Accord", et que ses institutions ne sont pas habilitées à négocier des crédits au nom des Etats-membres». L'auteur a également suggéré par la suite que :

³⁰ La région australe fait partie des régions africaines les plus touchées par le Sida, même s'il est vrai qu'à l'époque la maladie était méconnue et moins dévastatrice qu'aujourd'hui.

« pour qu'elle soit largement reconnue, en tant que filière d'aide, il faudrait envisager une modification de ses structures, voire de ses statuts, qui la rendrait plus acceptable juridiquement comme partenaire agréé ».

Si la forme institutionnelle de la SADCC lui a permis d'être une coopération régionale à part entière en Afrique, elle est également l'une des causes de son dysfonctionnement (C. Bwana, 1993 ; P. Takirambudde, 1998). Durant son existence, la SADCC a fonctionné en tant qu'organisation régionale *de facto*, sans traité ni base légale. A la différence des autres organisations régionales du continent, ce sont les Etats eux-mêmes qui s'investissent dans des projets et assurent en même temps leur coordination. L'aide internationale qui est la principale source de financement de la plupart des projets régionaux, fait l'objet de dépendance excessive de la part des Etats de la SADC. Les ambitions d'indépendance économique totale ont été réduites par le manque crucial des moyens, ce qui explique l'échec de la politique de front vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

Au début des années 90, le regain d'intérêt pour l'intégration régionale et les impératives de la mondialisation imposent à l'organisation australe de se repenser intérieurement afin de tirer profit des mutations régionales et internationales qui s'opèrent. Non seulement sa structure et ses priorités d'alors la fragilisent, mais aussi la limitent et la contraignent. Ainsi, il était urgent de donner un statut juridique et formel à l'organisation. Autrement dit, de passer de la coopération régionale de projets de développement vers une tâche plus complexe d'intégration des économies régionales.

CHAPITRE 2:

LA SADC : LE PASSAGE D'UNE COORDINATION REGIONALE DES PROJETS A UNE INTEGRATION REGIONALE

La fin de la guerre froide n'a pas seulement eu des effets majeurs en Europe. La chute du mur de Berlin qui symbolise la fin du monde bipolarisé a créé également des ondes de choc en Afrique. Les mouvements violents et pacifiques impulsés par cet événement ont débouché sur une réorganisation des rapports de force dans le continent. Ainsi, les changements politiques intervenus dans la région australe qui ont entraîné la fin de l'apartheid et l'indépendance de la Namibie (1990), et les mouvements internationaux induits par la mondialisation ont contraint la SADCC à se réformer. Il n'est plus question de se référer à la lutte anti-apartheid ou de nourrir l'ambition de soustraire la région de la dominance politico-économique sud-africaine. L'enjeu est dorénavant de reconstruire une organisation australe qui tient compte des toutes les potentialités présentes dans la région. Celle-ci doit également prendre un statut plus approprié et mieux défini pour faire face aux nouveaux défis liés à la régionalisation.

De même, la fin de l'apartheid et les mutations politiques intervenues en Afrique du Sud ont transformé l'image de ce pays aux yeux de la communauté internationale et incité de ce fait les Etats voisins à le considérer comme une force de plus pour l'organisation régionale, et non plus comme un régime étatique auquel il fallait faire front.

En 1992, suite au sommet de Windhoek (Namibie) et après plusieurs années de consultations, la SADCC s'est vue officiellement transformer en SADC, même s'il fallait attendre 1993 et 1994 pour que les traités de la nouvelle organisation entrent complètement en vigueur. La SADC prend de nouvelles formes et s'élargit à d'autres nations. L'entrée de l'Afrique du Sud dans la communauté en 1994 a été immédiatement suivie par celle de l'Ile Maurice (1995), de la République Démocratique du Congo (1998) et des Seychelles (1997)³¹. Cette entrée massive des nouveaux Etats témoigne de l'intérêt et de la crédibilité que cette transformation a suscités au sein de la région. En plus des objectifs de départ, elle se voit confier d'autres objectifs qui rentrent dans le cadre de la solidarité régionale, de l'épanouissement social et de la consolidation des affinités et des liens historiques et culturels.

³¹ Les Seychelles ont quitté l'organisation le 1er juillet 2004. Des négociations seraient en cours pour une ré-adhésion. La candidature du Rwanda a été rejetée en 2005 pour des questions de procédure. Le Madagascar a été admis en Août 2005.

Ceci implique également l'élargissement des secteurs d'action pour la nouvelle organisation³². La SADC s'est alors engagée à continuer dans les mêmes perspectives que celles initiées par son ancêtre, à savoir, contribuer au développement des pays membres à travers le développement sectoriel. Son programme d'action couvre toujours les secteurs traditionnels qui sont, l'énergie, le tourisme, l'environnement et l'aménagement du territoire, l'eau, l'exploitation minière, l'emploi et le travail, la culture, l'information et le sport ainsi que le transport et les communications. A cela, s'ajoutent d'autres secteurs non ou mal exploités par la "défunte" organisation. Il s'agit en effet des finances, de l'investissement, du développement des ressources humaines, de l'agriculture, de l'alimentation et des ressources naturelles, des affaires juridiques et de la santé publique. Si la question de la coopération commerciale et de l'intégration économique domine cette nouvelle structure intégrante, force est de constater que d'autres préoccupations, aussi importantes qu'elles soient, font l'objet de nombreuses réunions internationales dans la région. Par exemple, les problèmes liés à la migration de la population au sein de la SADC et à la lutte contre le HIV/ Sida retiennent actuellement toute l'attention de l'organisation australe. Le fléau HIV/Sida demeure la plus éminente dans la mesure où, il affecte sérieusement le dynamisme et le potentiel humain de la région. Ce fléau rend une bonne partie de la force du travail des pays membres improductive et dépendante.

Le passage de la SADCC à la SADC a donné lieu à une transition logique d'une conférence de coordination essentiellement défensive et dépendante vers une intégration offensive, accordant plus de priorité aux innovations privées, à l'intensification du commerce intra-régional et à la légitimité des institutions pour garantir la réglementation et la solidité de l'unité économique régionale.

Malgré la complexité de sa structure fonctionnelle (voir schéma ci-dessous) et l'hétérogénéité de ses économies membres, la SADC demeure à nos jours l'organisation régionale africaine qui a plus d'espoir de concrétiser favorablement son intégration économique (N. Bourenane, 2006). Partant de là, on peut se demander pourquoi cette organisation paraît-elle être "mieux soutenue" que les autres organisations régionales subsahariennes ? Quels sont les avancements que la SADC a par rapport aux autres ?

Selon certains économistes, la SADC a des atouts pour aller plus loin en termes de coopération régionale et approfondir son intégration par la suite. Mais, au vue des réalisations qui sont à son actif, il serait injustifié d'affirmer qu'elle est en décadence par rapport aux autres organisations africaines. La stratégie définie par la SADC est de mettre l'accent sur des besoins essentiels pour le développement, afin que la région puisse, non seulement, se constituer des structures adéquates, mais aussi, faire face et tirer profit du processus dynamique et complexe de la mondialisation.

³² La carence en compétence humaine obligeait l'ancienne SADCC à limiter le nombre de secteurs défini dans son programme d'action. En effet, l'organisation n'avait pas une forte dotation en capital humain pour gérer efficacement un nombre élevé des projets sectoriels ; déjà qu'il lui fallait faire appel à la compétence extérieure pour l'aider à concrétiser les projets infrastructurels.

Partant de là, il devient alors nécessaire de faire un état de lieu de la situation socio-économique de la région. Quelles sont actuellement les perspectives régionales en matière d'attraction des investissements étrangers, du développement du commerce intra-régional, de la stabilité politique de l'harmonisation macroéconomique ? En plus de fournir des éléments de réponse à cette interrogation, ce chapitre présentera succinctement le profil économique de quelques Etats de la SADC.

I. Rupture et continuité entre la SADCC et la SADC

La transformation de l'organisation australe marque à la fois une rupture, au niveau institutionnel et politique, et une continuité, au niveau fonctionnel et organisationnel, avec l'ancienne unité régionale. De plus, se projeter dans la perspective d'une intégration régionale permet aux pays impliqués de se construire un capital spatial régional qui peut leur servir d'instrument de développement. Cependant, cet instrument supposé aider les pays à améliorer leur essor social et économique ne peut être opérationnel et efficient que si, au préalable, les Etats concernés optent pour un fonctionnement rationnel et optimal de leur union, dans le but de mieux exploiter les compétences nationales et régionales.

A. L'instrumentalisation de l'organisation australe

Depuis sa renaissance, les objectifs assignés à la SADC partent du principe fondamental que l'intégration régionale (australe) ne doit pas être perçue comme une finalité ou un but à atteindre, mais plutôt comme un instrument permettant la résolution, en partie ou en totalité, des problèmes socio-économiques régionaux et le renforcement de la productivité économique régionale. Partant de là, s'intégrer d'une manière "optimale" signifie créer des synergies, c'est-à-dire, unir et coordonner les efforts pour réaliser un résultat bien meilleur que séparément. C'est pourquoi, la SADC et ses Etats membres se sont engagés à agir en respectant les valeurs et les principes qui fondent l'article 4 du traité de la création de l'organisation, à savoir :

- la souveraineté nationale de chaque Etats membres (4.a) ;
- la solidarité, la paix et la sécurité régionale (4.b) ;
- les droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit (4.c) ;
- l'équité et la répartition égalitaire (4.d) ;
- la résolution pacifique de conflits (4.e).

Cette ligne directrice qui résume la conduite à tenir au sein de l'organisation leur permet de ce fait d'évoluer harmonieusement sans qu'un Etat membre ne puisse contrarier l'équilibre d'un autre Etat membre. C'est dans cet esprit que les pays de la SADC, aussi hétérogènes qu'ils soient, s'accordent à créer les conditions propices à l'essor de leurs économies respectives. Mais, cette tâche s'avère relativement ardue à réaliser, si l'on tient compte des enjeux et des intérêts qui ne sont pas parfois compatibles entre les Etats membres.

D'une manière générale, la démarche entreprise par la nouvelle organisation australe repose, d'une part, sur des valeurs propres à la région et, d'autre part, sur la connaissance commune. Tout pays aspire au progrès et à l'amélioration de son bien-être collectif, toute la question est alors de savoir quelle stratégie faut-il adopter pour de tels résultats. Le regain d'intérêt du régionalisme en Afrique et en particulier en Afrique australe apporte quelques éléments de réponse à cette interrogation. Ainsi, la renaissance en 1992 de l'organisation australe pourrait être considérée comme une alternative pour la promotion du développement dans la région. Comme le souligne A. Goldstein (2004), l'intégration régionale, surtout dans le cas africain, doit être perçue comme un instrument au service du développement. Mais cela passe inéluctablement par des objectifs soutenables, des réformes structurelles et institutionnelles, des engagements fermes à respecter et des sacrifices nationaux pour l'intérêt régional.

1. Une régionalisation très ambitieuse

Les objectifs sont extrêmement diversifiés et ambitieux en ce sens qu'ils résultent tant du Traité que de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement³³. L'article 5 du Traité qui les énumère constitue une véritable liste d'inventaire et assigne à la Communauté des buts économiques et politiques. Sur le plan économique, la Communauté doit :

- réaliser le développement et la croissance économique par l'intégration (art.5.1.a) ;
- mettre l'accent sur le développement de l'agriculture ;
- promouvoir le développement des ressources humaines (art.5.1.e) ;
- promouvoir les transferts et la maîtrise de la technologie (art.5.1.f) ;
- améliorer la gestion économique (art.5.1.g) ;
- harmoniser les politiques socio-économiques et les plans (art. 5.2.a) ;
- développer des politiques tendant à l'élimination progressive des obstacles à la libre circulation des biens, du capital, des services, des personnes (art. 5.2.d) ;

³³ Le Traité est reproduit dans: *International Legal Materials (ILM)*, n°32, 1993, p.116 et la Déclaration dans *ILM*, n°32, 1993, p.267. Egalement disponibles sur le site officiel de la SADC : www.sadc.int/key_documents/treaties/sadc_treaty.php. un extrait est reproduit dans la partie annexe (Annexe1).

- sans oublier- ce qui a été la principale réussite de la SADCC – de susciter la compréhension, la coopération et le soutien international pour mobiliser des ressources publiques et privées en direction de la région (art.5.2.i), car, comme le souligne la Déclaration, l’Afrique australe est encore une région sous-développée qui continuera à avoir besoin de l’aide de la communauté internationale.

Le préambule du Traité se réfère, d’autre part, au Traité établissant la Communauté Economique Africaine (CEA) adopté par l’OUA le 3 juin 1991 à Abuja, qui fait des communautés économiques régionales les bases de l’Union Africaine.

La SADC se voit également assigner des objectifs beaucoup plus politiques : développer des institutions, systèmes et valeurs politiques communes (art.5.1.b), promouvoir et défendre la paix et la sécurité (art.5.1.c). La SADC se présente comme une organisation très ambitieuse, à vocation générale. Les organisations à vocation politique (hors OUA) n’ont guère réussi jusqu’ici en Afrique, sauf à constater que la CEDEAO, partie du volet économique, tend de plus en plus vers la politique (J. Tercinet, 1994). Les objectifs définis dans le cadre de la SADC suscitent des commentaires pessimistes chez certains auteurs comme J. Tercinet qui émet de sérieux doute quant à leur réalisation. En effet, l’auteur s’interroge sur les moyens dont dispose la SADC pour accomplir avec succès les missions dont elle a la charge. *« L’organisation dispose-t-elle des moyens à la hauteur de telles aspirations ? C’est peu sûr, car elle apparaît comme une organisation africaine classique, plus tournée vers la coordination que vers l’intégration formellement prévue sur le papier. »* J. Tercinet (1994, p.119).

Elle n’a certainement pas tous les moyens qu’il faut pour concrétiser un tel programme, mais la SADC a déjà de nombreuses réalisations depuis sa refondation. Avec l’aide de la communauté internationale (notamment l’appui de l’Union Européenne)³⁴ et l’entrée de l’Afrique du Sud dans l’organisation, la SADC a pu hausser le niveau de son commerce intra-régional, passant d’à peine 5 % en 1980 à 25% en 2004 ; renforcer sa coopération internationale ; signer des protocoles³⁵ et créer des conditions propices aux IDE, en ouvrant son secteur privé et en s’engageant vers l’économie de marché. Elle fait partie des régions les plus attractives du continent africain. Elle s’engage de plus en plus à renforcer son capital infrastructurel à travers des réalisations majeures comme la mise en place du projet du corridor de Maputo (K. Dupreelle, 2001). Concernant l’intégration commerciale, les Etats membres ont signé un protocole commercial en 1996 dans lequel ils s’engagent à lancer un programme de suppression progressive des droits de douane et d’autres mesures équivalentes en vue de créer une zone de libre-échange au cours des années à venir.

³⁴ En mai 2004, la SADC et l’Union Européenne se sont engagées dans les négociations d’Accords de Partenaires Economiques.

³⁵ Voir l’annexe 5 pour la signature et la ratification des protocoles par des Etats de la SADC dans différents secteurs.

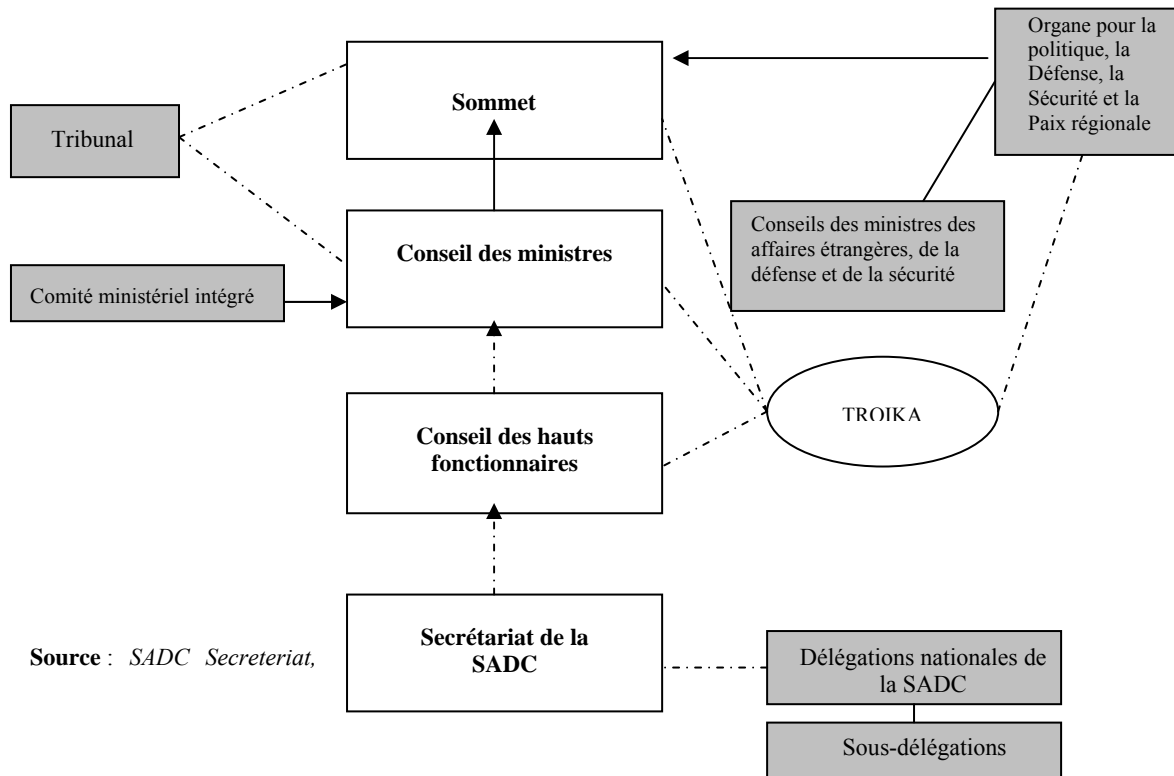
Comme son prédécesseur, la SADC garde son organisation définie de manière sectorielle. Si les secteurs des transports et des communications continuent à mobiliser d'importantes ressources et des projets, d'autres secteurs font également l'objet d'une considération prioritaire. C'est surtout le cas du secteur de l'eau qui est considéré depuis 1996 comme un secteur à part entière et primordial. Cette ressource, inégalement répartie dans la région, pourrait entraver le développement de certaines nations. Raison pour laquelle, l'organisation essaye de créer des mécanismes d'irrigation à partir des régions drainées par des cours d'eau afin d'alimenter celle qui sont en manque.

Parce qu'elle a su réinventer une structure institutionnelle qui était quasi-existante dans l'ancienne SADCC, la SADC a connu des améliorations intéressantes depuis sa refondation. C'est pourquoi certains auteurs, en occurrence A. Goldstein (2004), préconisent les réformes institutionnelles pour une intégration réussite et adaptée. D'ailleurs à ce sujet, l'auteur rappelle que : *« dans la mesure où seules des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes au niveau national peuvent renforcer la compétitivité et stimuler les échanges au sein d'une région donnée, aucun programme d'intégration ne saurait se substituer à la nécessité de poursuivre les réformes difficilement entreprises dans les années quatre-vingt-dix » (ibid., p.27).*

2. Un modèle institutionnel renforcé

A la différence de son prédécesseur, la SADC s'est d'abord investie dans des réformes institutionnelles afin que l'organisation ne puisse pas connaître de limites ou des contraintes juridiques comme dans le passé. Ces réformes qui touchent à la fois son mode opérationnel interne et la forme de ses rapports avec la communauté internationale, s'avèrent très importantes si l'organisation australe veut confirmer son rang d'union régionale crédible. Aussi, la mise en œuvre des efforts de rationalisation concernant la répartition des unités sectorielles est-elle une contribution essentielle pour assurer la gestion des grands projets régionaux. Il est également question de regrouper et de restructurer les diverses commissions qui existaient dans la SADCC et, surtout, de rendre opérationnel et autonome le Secrétariat de l'organisation qui n'était juste qu'une formalité dans la passé. Cette volonté de construire un bloc économique, fort politiquement et institutionnellement, a certainement conduit les pays membres de la SADC à élargir la structure fonctionnelle de l'organisation malgré sa complexité (voir schéma 2).

Schéma 2. L'organigramme de la SADC



Contrairement à la SADCC, le Traité dote la nouvelle organisation d'une capacité juridique, lui donne le pouvoir de contracter, d'acquérir des biens et d'ester en justice (défini par l'article 3). Alors que l'article 24 du Traité permet à la SADC de conclure des accords avec des Etats et organisations intergouvernementales, l'article 23 prévoit la coopération avec les ONG (Organisations Non Gouvernementales) contribuant aux objectifs de la SADC. L'article 31 lui confère, ainsi qu'à son personnel, des immunités et privilèges comparables à ceux des organisations du même type. En renforçant sur le plan institutionnel, la Communauté australe est également considérée comme une organisation ouverte.

De nouveaux membres peuvent être admis sur décision unanime du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Ceci a permis d'ailleurs à l'Afrique du Sud et d'autres pays proches de s'y être engagés. Le retrait d'un membre est possible après un préavis d'un an. Des sanctions peuvent être adoptées par le Sommet contre un Etat qui ne remplit pas ses obligations, adopte des politiques contraires aux objectifs de la SADC, ou encore si ce dernier est en retard de plus d'un an dans le paiement de ses contributions – sauf s'il en est dispensé par le Sommet pour avoir été victime d'une catastrophe naturelle ou économique.

Sur le plan organique, la SADC est animée par des organes que l'on retrouve habituellement dans les organisations classiques africaines : un Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, un Conseil des ministres, des Commissions, un Secrétariat, un Tribunal, mais avec une dose de

différence, puisqu'il existe au sein de la structure organique un Comité de fonctionnaires et des organes annexes souvent consultés pour des questions relatives aux stratégies industrielles et sectorielles (schéma 2). La description et la fonction de ces différents organes sont les suivantes.

i. Le Sommet se réunit au moins une fois par an. C'est l'organe de direction et de contrôle suprême, et c'est à lui que revient de déterminer la politique de l'organisation, d'adopter les instruments juridiques pour l'application du Traité (généralement par plusieurs protocoles). Il nomme le secrétaire exécutif et son adjoint sur recommandation du Conseil. Ses décisions sont adoptées par consensus (art.10 §8). Il élit un Président et un Vice-président sur la base de la rotation pour une période qu'il définit. Il peut créer des organes subsidiaires dont les Commissions.

ii. Le Conseil des ministres est constitué d'un ministre par Etat, de préférence responsable de la planification économique ou des finances : l'aspect économique semble devoir dominer. Il supervise le fonctionnement de l'Organisation et l'accomplissement de ses tâches, dirige et coordonne l'appareil administratif, détermine le statut du personnel et peut créer des comités. Il fait rapport au Sommet devant lequel il est responsable. Réuni au moins une fois par an, il adopte également ses décisions par consensus. Il approuve les programmes et les politiques de l'Organisation.

iii. Créée en 1999 à Maputo au Mozambique le système de Troïka qui constitue l'un des aspects de distinctement de l'organisation australe des autres organisations du continent, consiste à réunir les présidences (actuelle, sortante et future), pour guider les institutions de la SADC lors des réunions consultatives et importantes. Ce système intervient généralement lorsqu'il s'agit des sujets (défense et la sécurité régionale) liés à la compétence du Sommet, de l'Organe sur la politique ou du Conseil des ministres et des hauts fonctionnaires. Il permet ainsi à la SADC d'exécuter rapidement les décisions.

iv. Le Secrétariat est la principale institution de l'exécutif de la SADC. A sa tête, le secrétaire exécutif est désigné pour quatre ans renouvelables une fois. Il joue le rôle classique d'un secrétaire général : nomination du personnel, préparation du budget et des comptes soumis au Conseil, représentation de l'Organisation dont il assure les relations publiques et la promotion, préparation d'un rapport annuel sur les activités de l'Organisation.

v. Au sein de l'organisation, il existe un comité intégré des ministres dont la fonction est de soutenir et d'assister le Conseil. En effet, ce comité doit assurer l'orientation et la coordination adéquate des politiques générales et l'harmonisation des activités multisectorielles.

vi. Le Traité prévoit aussi un Tribunal. L'existence d'un tel organe n'est pas rare dans les organisations régionales africaines. On rencontre un tribunal ou une cour de justice dans la CEAO, la

CEPGL, la CEEAC, la CEDEAO, la ZEP. Ici, il est chargé de régler les différends entre les Etats. Ses décisions sont sans recours. Le Sommet ou le Conseil peuvent le consulter.

vii. Enfin un organe, moins courant dans les organisations africaines, est le Haut comité des fonctionnaires, composé d'un fonctionnaire de chaque Etat choisi de préférence par les ministères chargés de la planification économique ou des finances. Réuni au moins une fois par an, il est le conseiller technique du Conseil.

Le Traité pose le principe de l'indépendance du personnel et des membres du Tribunal par rapport aux Etats membres ; pour le reste, le texte est peu développé : un protocole doit préciser la composition, les pouvoirs et procédures de la juridiction. Quant au budget, le Traité prévoit qu'il soit alimenté par des contributions des Etats membres selon une proportion déterminée par le Conseil et par d'autres ressources établies aussi par le Conseil : emprunts, dons, subventions. Le Conseil approuve les estimations de dépenses et de recettes, et nomme des contrôleurs qui lui soumettent les comptes de chaque année. Le Traité peut être amendé à la majorité des $\frac{3}{4}$. De même, l'Organisation peut être dissoute à la majorité des $\frac{3}{4}$ également.

B. Le mode opératoire de la SADC : le choix entre la décentralisation et la centralisation des compétences.

D'après Michael T. Marx et Christian Peters-Berries (1998), la refondation de la SADCC en SADC durant les années 90 s'est également traduite par un dilemme de choix entre deux scénarios de fonctionnement interne. Faut-il maintenir le même mode opératoire contenu dans l'ancienne SADCC ou instaurer une nouvelle structure fonctionnelle de l'organisation ? Cette question a longtemps fait l'objet des débats au cours des rencontres qui ont statué sur la transformation de la communauté australe. Deux scénarios concurrentiels sont retenus lors de ces débats.

1. Le maintien de la décentralisation des compétences

Le premier scénario insiste sur la rationalisation du statu quo. Autrement dit, cela signifie que la SADC conserve la même forme de coopération décentralisée (identique à celle de la SADCC), avec des compétences sectorielles par pays. Mais elle la rationalise conformément à la volonté de privilégier l'intégration sur une coopération strictement fonctionnelle. Selon les auteurs, ce scénario est soutenu par deux arguments phares.

La première argumentation met en exergue les compétences nationales pour l'attribution et la coordination des projets régionaux.

Les points importants de la réforme s'articulent autour de la définition des secteurs et de la répartition des compétences entre les pays membres. L'extension des aires de coopération à tous les aspects de l'activité gouvernementale a conduit à un chevauchement des compétences et à la concentration, entre les mains des mêmes fonctionnaires nationaux, de la responsabilité de plusieurs secteurs. Ce procédé n'a fait qu'amplifier une surcharge du système et de ses ressources humaines limitées. Le fractionnement des compétences en secteurs de plus en plus petits doit être stoppé et les compétences regroupées en 12 grands secteurs. Les nouveaux secteurs ne seraient plus attribués aux pays suivant des considérations politiques mais, sur la base des avantages comparatifs et des ressources disponibles. Conformément à ce principe, la responsabilité du secteur touristique s'est vue transférer du Lesotho à l'île Maurice, car les compétences touristiques du second sont plus avantageuses que celles du premier. De même, compte tenu des ressources nécessaires et des potentialités recherchées, le secteur agricole ne pouvait sans doute être coordonné, dans toute son étendue, que par l'Afrique du Sud. Mais trois Etats partagent cette responsabilité. Le Zimbabwe et le Botswana interviennent également dans la coordination du secteur agricole.

La seconde argumentation concernant le scénario de rationalisation recommande de tenir compte des différences de développement, de réduire les compétences matérielles des gouvernements nationaux au profit des groupes de la société civile et d'autres groupements d'intérêts, ce qui permettra ainsi d'étendre les compétences pour des institutions régionales. Le passage d'une économie dirigiste aux divers aspects de l'économie de marché exige aussi un changement de mentalité et de méthode de coordination au sein du groupe SADC. Par exemple, les ministères responsables des différents secteurs ne peuvent plus se contenter de donner des ordres mais doivent coopérer avec les représentants d'autres groupes d'intérêt. En outre, ils doivent se concentrer, non pas sur la planification et la réalisation de projets ponctuels, mais sur l'amélioration des conditions d'ensemble (M.T. Marx et C. Peters-Berries, 1998).

2. La concentration des compétences comme hypothèse alternative

Le second scénario fait allusion à la centralisation des compétences au niveau régional. En effet, il s'agit pour la SADC d'opter pour une concentration encore plus forte de ses activités et de mettre en place de nouvelles structures de compétences purement régionales. Cette hypothèse alternative se dessine ainsi : d'une part, une séparation entre compétences régionales et nationales, et de l'autre, un regroupement encore plus serré des secteurs. Au lieu d'agir exclusivement sur la base de compétences sectorielles nationales, comme c'était le cas avec la SADCC, cette approche prévoit de créer de nouvelles structures vouées spécifiquement à des questions d'intérêt régional pour confier ensuite au niveau national, la coordination de ces seules compétences à des comités nationaux de la SADC.

De plus, cette seconde approche préconise que la SADC soit écartée d'un fonctionnement axé sur des projets et des secteurs, avec un appareil administratif réduit, pour se réorienter vers une approche pluridisciplinaire centrée sur des programmes de développement. Selon M.T. Marx et C. Peters-Berries (1998), la condition préalable à la réussite d'un tel changement radical en est que l'intégration régionale soit perçue non pas comme un but à atteindre, mais comme un processus. Ils pensent en effet que « *cela exige une structure institutionnelle plus large qui puisse à la fois opérer au niveau stratégique et coordonner les modalités d'application (directions de la planification et de la coordination)* » (*ibid.*, p.24). Il ressort de ce scénario alternatif qu'au niveau national, tous les intérêts majeurs – suivis des activités et réalisations – seraient rassemblés dans des comités nationaux de la SADC. Cette seconde approche du fonctionnement de l'organisation a le mérite d'être par ailleurs une stratégie trouvée pour surmonter “les problèmes” liés au morcellement sectoriel.

Ce scénario qui présente plus de conséquences et plus de difficultés de mise en place que le premier (M.T. Marx et Christian Peters-Berries 1998) a été délaissé au profit de son concurrent. L'un des inconvénients majeurs du second scénario est qu'il donne davantage de pouvoir à l'Afrique du Sud, car le regroupement des compétences implique des pôles d'attraction et de compétitivité qui ont plus de chance d'être satisfaits, structurellement et géographiquement, par des pays ayant déjà une certaine avance sur les autres, comme l'Afrique du Sud, l'Ile Maurice et, dans une moindre mesure, le Zimbabwe. Les activités régionales de pointe ou technologiques à forte valeur ajoutée seront directement localisées dans ces pays au détriment des autres dont la structure s'avère limitée, désarticulée et fragile pour accueillir de tels projets. Bien qu'elle réponde aux attentes d'une intégration à géométrie variable, l'adoption d'une telle forme de coopération aurait tendance à favoriser l'asymétrie de gains au détriment l'équité économique régionale que défend la charte de la SADC. D'ailleurs, en guise de comparaison, le premier scénario est celui qui modifie le moins les structures traditionnelles et qui est donc le plus facile à reproduire en tenant compte de l'équité et l'équilibre régional. Toutefois, il convient de souligner que la consolidation des secteurs et l'attribution de leur coordination suivant des critères d'efficacité et de ressources (selon le second scénario) avait une forte probabilité de se heurter particulièrement à la résistance des Etats « moyens » de la SADC, comme la Zambie, le Zimbabwe et le Botswana ; ces derniers ayant à redouter un renforcement de la domination sud-africaine.

Cependant, le fait de rejeter le modèle du second scénario qui met en avant les compétences nationales, ne fragilise-t-il pas la compétitivité régionale ? Une chose au moins est certaine : le choix de la première option clarifie la position de la SADC ; celle de ne pas volontairement favoriser une intégration à géométrie variable dans la zone, même si la réalité nous livre un scénario différent de celui voulu par “la charte de bonne conduite” de l'organisation.

II. Un dynamisme régional à développer

Malgré les fortes disparités structurelles au sein de l'organisation australe, la SADC est aujourd'hui perçue comme l'un des avancements crédibles du régionalisme en Afrique. En effet, les réformes institutionnelles et économiques, le développement et la répartition des unités sectorielles, les réalisations des grands projets régionaux la placent sur une trajectoire dynamique et rapide en termes processus d'intégration. L'évaluation des potentiels d'unification régionale australe repose sur la capacité des Etats membres à créer une structure adéquate et viable face à la donne internationale. C'est pourquoi une organisation régionale reflète avant tout les pays qui la composent. Plus les Etats sont tournés vers des accords de coopération réalistes, plus pragmatique sera la régionalisation pour laquelle ils œuvrent. La force de la SADC réside dans le fait qu'elle soit conçue par des économies complémentaires et substituables, par des pôles de croissance et développement, et par des différentes ressources tant naturelles qu'humaines.

L'organisation australe n'a pas seulement que des atouts. Comme certaines organisations sous-régionales, son évolution reste marquée par des incertitudes et des rééchelonnements. En effet, le retard pris par des membres pour conditionner leur économie à la concurrence régionale et internationale a contraint l'organisation à différer la mise en place d'une zone de libre échange de 2008 à 2015. En plus, l'ouverture des marchés à la concurrence étrangère reste un sujet très délicat dans plusieurs pays de la zone. Les gouvernements craignent en effet une déstabilisation de leurs économies, encore trop fragiles pour pouvoir absorber un déferlement des produits importés. En plus, une libéralisation mal négociée risque d'avoir des conséquences très graves sur le tissu social des pays concernés.

C'est pourquoi, l'intégration économique basée sur la coopération sectorielle (comme c'est le cas de la SADC) trouve toute sa justification dans la mesure où, l'hypothèse d'une véritable intégration économique et commerciale sans entrave nécessite des nouvelles approches. Ceci implique notamment des mesures devant permettre la suppression des barrières et obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux au sein de la région. Une configuration du type "Union Européenne" exige des mécanismes institutionnels et économiques très sophistiqués que ne peut, à l'heure actuelle, prétendre la SADC. Le processus de régionalisation australe est encore à ses débuts malgré les 27 années cumulées de son existence. Il existe donc des obstacles et des problématiques dont la résolution demande plus de temps. De plus, l'hégémonie de l'économie sud-africaine au sein de cette région donne à l'intégration australe un aspect configuré de polarisation/marginalisation entre un centre (Afrique du Sud) et une périphérie formée par la plupart des autres pays³⁶.

³⁶ Voir Chapitre 4 pour une analyse approfondie

Cette analyse nous conduit à faire examen profond des atouts régionaux de la SADC, avant de présenter le profil économique de quelques Etats qui ont évolué de manière différente.

A. Les traits socioéconomiques fondamentaux de la SADC

Avec une population de 238,26 millions d'habitants en 2005 et une superficie avoisinant les 10 millions de km² (soit une densité de 23,26 habitant/km² dans la région), la SADC n'est certes pas la région la plus dominante physiquement en Afrique, mais elle s'impose par le cumul des poids économiques de ses Etats membres. En 2005, l'ensemble des PIB nationaux de la région est évalué à environ 300 milliards d'US Dollars, soit un taux de croissance économique régionale de 3 à 4,5% entre l'année 2004 et 2005. Avec l'embellie des cours des matières premières, cette tendance devrait se poursuivre, au moins, jusqu'en 2010³⁷ en gardant le même rythme. L'effet de cette progression en volume du PIB est bénéfique aussi bien pour les pays que pour la région dans son ensemble, puisqu'elle permet la réalisation et le réajustement des certaines structures productives. Par ailleurs, cette croissance économique est d'autant plus nécessaire si la région veut être en harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)³⁸.

Cependant, il sera difficile pour la région australe, au même titre que les autres régions subsahariennes, d'atteindre de tels objectifs compte tenu du délai imparti et des réalités économiques de la plupart des Etats. En effet, lorsque l'on analyse les perspectives en termes de réalisation des OMD en Afrique, on est partagé entre optimiste et incertitude. On peut sérieusement et légitimement douter que ce continent puisse atteindre les OMD d'ici 2015. Dans de nombreux pays subsahariens, le rythme de la croissance requis pour des tels objectifs est loin d'être atteint pour certains (notamment au Zimbabwe [-2.3% entre 1996 et 2003] ou R.D.Congo [-1.5% sur la période 1996 – 2003]), même si l'on enregistre de très fortes progressions en termes de croissance économique dans d'autres pays (c'est le cas du Mozambique [8.4% sur 1996 – 2003] ou encore de la Tanzanie [5.1% entre 1996 et 2003]).

³⁷ Selon le secrétariat de SADC (2006) et le rapport annuel du comité des gouverneurs des Banques Centrales de la SADC (*Committee of Central Bank Governors in SADC Annual Report*), 2005/2006

³⁸ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui doivent être réalisés d'ici 2015 sont principalement :

- Réduire de moitié la proportion de la population qui sont dans l'extrême pauvreté;
- Assurer l'éducation primaire pour tous les enfants ;
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5ans ;
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ;
- Réduire les effets du VIH/Sida et faciliter l'accès aux soins à tous.

Certains pays semblent en passe d'atteindre certaines cibles des OMD. C'est notamment le cas du Cap-Vert, de la Guinée Equatoriale, du Malawi et de l'Ouganda qui ont déjà réduit leur niveau de pauvreté ; alors que l'Afrique du Sud et le Botswana ont des chances de réaliser certains des objectifs liés au développement social. Mais rares sont ceux qui pourront réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des gens vivant dans la pauvreté.

Bien que la croissance soit le facteur nécessaire et indispensable pour la réalisation des OMD, elle demeure toutefois insuffisante si les pouvoirs politiques ne redistribuent pas les ressources de manière optimale. La réalisation des OMD implique également la stabilité sociopolitique, le développement du secteur privé, l'apport des capitaux et des investissements étrangers, la rigueur au niveau de la gestion des biens publics, la bonne gouvernance, l'implication de la société civile ou des organisations non gouvernementales dans les affaires publiques, etc. Or, l'Afrique n'est pas encore guérie de la folie des troubles sociaux, des guerres civiles, de la corruption et des malversations financières et des investissements inopportuns.

Mais qu'en est-il exactement de la région australe après les quinze années de la refondation de l'organisation ? Les pays membres sont-ils sur la même trajectoire macroéconomique et sociale ?

1. L'environnement macroéconomique

Si dans son ensemble, le SADC améliore ses performances macroéconomiques, il ressort toutefois que ses résultats globaux peuvent cacher certaines disparités profondes entre les pays. En effet, il n'est plus à démontrer que L'Afrique du Sud est le principal contributeur de la production régionale, puisqu'elle représente à elle seule près de 65% du PIB régional (en 2003). Cette hégémonie régionale implique que les fluctuations économiques au sein de la région dépendent très fortement du comportement économique de ce dernier. La dominance de l'économie sud-africaine est parfois mal appréciée par les pays voisins, car son comportement stratégique peut déséquilibrer les autres économies dépendantes. Cette situation de leader incontesté est susceptible de créer des tensions conflictuelles au sein de la région. En fait, le cas de la SADC correspond à une situation d'équilibre de Stackelberg, à la différence que le *Leader* – Afrique du Sud – n'est nullement inquiété par des potentiels *Followers*.

C'est pourquoi cette impuissance économique face au géant sud-africain "frustrer" certains pays comme le Zimbabwe. Cependant ce dernier fait partie, avec l'Ile Maurice et L'Afrique du Sud, des pays qui contribuent à la production industrielle de la région. A eux seuls, ils produisent plus de 95% de la valeur ajoutée industrielle de la SADC. Hormis cela, l'hétérogénéité et les problèmes inhérents à chaque Etats peuvent être également source des conflits lorsqu'il s'agit d'harmoniser les politiques économiques pour des meilleurs résultats sur le plan régional.

La question fondamentale se rapporte aux conflits qui peuvent exister entre les différentes politiques suivies. De tels conflits peuvent survenir quand bien même la corrélation entre les perturbations que connaissent différents pays serait parfaite, dans la mesure où les options politiques ne sont pas uniformes. Les différents choix opérés en termes d'arbitrage entre la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation, lorsqu'une région subit un choc symétrique, l'illustrent parfaitement. Conscients des écarts de productivité qui les séparent, de l'hétérogénéité de leurs structures économiques et des asymétries des chocs qui les affectent, les pays de la SADC n'ont pas

trouvé utile de s'imposer officiellement des critères de convergence macroéconomique, contrairement à certaines régionalisations du continent. Mais est-il vraiment nécessaire pour une région qui n'a pas d'ambition d'intégration monétaire, du moins pour le moment, de définir des critères de convergence macroéconomique ? A ce sujet, C.L. McCarthy (2002, p.1)³⁹ affirme : « *A strategy of macroeconomic convergence, that is, policies aimed at the convergence of stability indicators in a regional integration arrangement, is not always best policy. In a region like SADC, which is exposed to asymmetrical external shocks, convergence can in fact be counterproductive. In the case of monetary integration, macroeconomic convergence is necessary but this is a stage in the progression of regional integration for which SADC is not ready* ».

Autrement dit, les objectifs actuels de la SADC ne nécessitent pas des critères de convergence au risque de réduire les marges de manœuvre de la plupart des Etats. De plus, étant donné que ces pays sont très ouverts et dépendants de l'économie mondiale, donc vulnérables aux éventuels chocs externes et asymétriques, ils ont besoin de mécanismes de flexibilité pour atténuer ces différents chocs⁴⁰. Or, les critères de convergence macroéconomique sont, par définition, établis pour être fixes dans le temps, malgré les dysfonctionnements qui peuvent intervenir. La définition des critères de convergence est plus déterminante lorsqu'il s'agit d'une zone unifiée monétairement qu'une zone regroupée commercialement (C.L. McCarthy, 2002). Certes, il est important qu'une région économique, qu'elle soit monétaire ou pas, fasse preuve de rigueur au niveau des politiques économiques notamment pour rassurer la communauté internationale et dégager des signes de crédibilité, mais elle ne doit pas pour autant se fixer des normes rigides susceptibles de fragiliser les équilibres nationaux. C'est d'ailleurs cette voie que la SADC emprunte, puisque les ministres des finances de l'organisation se sont engagés à surveiller les principales variables macroéconomiques suivantes : l'inflation, le déficit budgétaire, la dette publique et le compte extérieur.

Pour une zone comme la SADC, l'importance est plutôt de rendre l'environnement régional stable et sécurisé, afin que se développent les échanges intracommunautaires et les IDE. En effet, l'intensification du commerce intra-régional, la répartition géographique optimale de la production, la libre circulation des personnes sont des facteurs de l'intégration qui peuvent à long terme être des supports de convergence macroéconomique⁴¹. Ainsi, au lieu d'être une condition préalable à l'intégration, la convergence peut être un résultat de cette intégration⁴² (J.A. Frenkel et A.K. Rose, 1998).

³⁹ C.L. McCarthy (2002), « *Macroeconomic Convergence in SADC: A Policy Perspective for the Central Banks of Integration Arrangement* », étude réalisée pour le compte du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la SADC (CGBCS).

⁴⁰ Dans le chapitre 7, nous montrons empiriquement qu'en termes de synchronisation économique entre les pays membres de la SADC, les conditions de flexibilité monétaire sont meilleures que celle de la parité fixe.

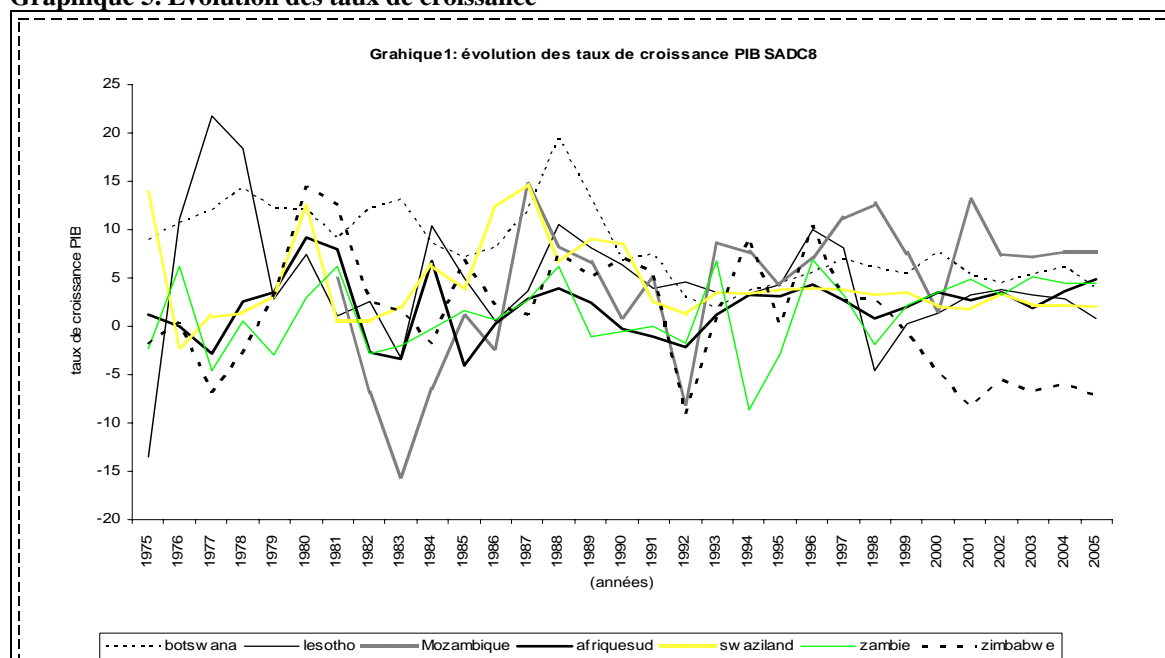
⁴¹ Dans l'esprit la théorie de l'endogénéité des critères de la zone monétaire optimale de Frankel et Rose (1998)

⁴² Voir chapitre 7 pour une application économétrique

1.1. La croissance économique

Le graphique 5 ci-dessous montre une évolution différenciée des taux de croissance des Etats de la SADC qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs tant structurels que conjoncturels. Deux aspects sont frappants sur ce graphique. D'abord, depuis les années 2000 et 2001, et hormis le cas du Zimbabwe et du Lesotho, on observe une certaine régularité des taux de croissance économique au sein de la SADC. Cette régularité témoigne de la performance économique de certains Etats et de leurs efforts fournis pour atteindre ces résultats. Cette régularité peut également sous-entendre que ces Etats s'adaptent plus ou moins aux chocs extérieurs, dans la mesure où leurs économies respectives restent tributaires de l'économie mondiale.

Graphique 5. Evolution des taux de croissance



Source : élaboré à partir des données de la Banque Mondiale, WDI (1998, 2000, 2004) et de la Banque Africaine de Développement (2006).

Note : Tous les pays de la SADC n'ont pas été représentés pour des raisons de disponibilité statistique de longue période. Nous avons expressément écarté l'Angola pour éviter les effets d'illusion sur la croissance dus à l'embellie du pétrole.

Si la plupart des économies de la SADC maintient une régularité économique depuis 2001, il ressort toutefois du graphique 5 que les écarts de productivité entre pays demeurent sensiblement maintenus depuis la même période. L'une des explications que l'on peut apporter à ces écarts de croissance, est que ces Etats sont caractérisés par des structures économiques hétérogènes (S. Chauvin et G. Gaulier, 2000) et par des aspects spécifiques et conjoncturels (cas du Mozambique et du Zimbabwe). Raison pour laquelle, certains pays ont de meilleures performances que d'autres.

Le second aspect frappant de ce graphique concerne les performances individuelles. Deux pays attirent particulièrement notre attention du fait de l'évolution extrême de leur PIB.

Le Mozambique est le pays ayant le taux de croissance le plus élevé des huit depuis l'année 2000. Il évolue avec un taux moyen de croissance de 8% (entre 2000 et 2005). De prime abord, on pourrait croire qu'il détient la plus forte productivité réelle de la région. Mais cette relative performance mozambicaine reste fragile dans la mesure où son économie dépend, en bonne partie, de l'extérieur (les aides internationales couvrent environ 50% du budget de l'Etat). De même, les abandons successifs de créances (dette externe ramenée de 8,3 milliards de dollars en 1998 à 966 millions en 2002, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés), jouent un rôle déterminant dans le redressement du pays. Ce pays est également l'un des bénéficiaires de la réallocation des ressources qui ont eu lieu au Zimbabwe. En effet, il semble que l'expropriation des terres au Zimbabwe, due à la réforme agraire, a contraint les ex-proprétaires, détenteurs des capitaux, à réinvestir leur capital-épargne dans les pays voisins, notamment au Mozambique. C'est pourquoi on se demande si la montée des investissements dans le pays n'est pas aussi due au changement du climat politico-économique de son voisin. Selon les statistiques de la CNUCED (2006), le Mozambique fait partie des pays de la SADC ayant reçu le plus d'investissements étrangers durant ces dernières années. Le cumul des capitaux étrangers reçu par le pays entre 1999 et 2004 est largement supérieur à celui reçu par le Zimbabwe (1600 millions \$ US contre 202 millions\$ US). Alors que bien avant cette période, le Zimbabwe avait un avantage considérable sur le Mozambique.

Mais, la comparaison entre les deux pays en matière de potentialité économique tourne à l'avantage du Zimbabwe. Le Mozambique a certes un dynamisme économique, mais pas aussi important que celui de son voisin. En fait, si la croissance reste rigoureuse dans ce pays, c'est parce que le contexte économique et politique actuel de la région lui est favorable.

1.2. Commerce intra-régional⁴³

Le programme de réduction des tarifs douaniers pour les membres de la SADC montre les différents moyens qu'utilisent ces pays pour faire face à la concurrence des autres pays de la communauté. A la différence des pays membres de zones de libre-échange plus formelle, ces pays ont su choisir les produits pour lesquels ils réduiraient les taxes, tant que l'objectif global n'aura pas été atteint. L'Ile Maurice a accepté de laisser entrer 65% des importations en provenance d'Afrique du Sud en franchise de droits en 2000. Les pays de la SADC membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), en particulier l'Afrique du Sud, doivent réduire les tarifs sur le commerce à

⁴³ Toutes les données statistiques contenues dans partie sont issues de la base de données de la CNUCED et du département sud-africain du commerce et de l'industrie (DTI).

l'intérieur de la SADC plus vite que les autres membres. (Les pays de la SACU proposent d'accepter l'entrée en franchise de droits pour 77% des importations ne provenant pas de la SACU des pays membres de la SADC, et 97% d'ici en 2008). L'Afrique du Sud supprimera tous ses tarifs d'ici à 2012. Le protocole commercial de la SADC étant nouveau, le programme de réduction des tarifs n'a pas encore été finalisé. L'Angola et la République démocratique du Congo n'ont pas signé le protocole, probablement à cause de l'instabilité de leur situation politique. Dans les pays de la SADC non membres de la SACU, les importations en provenance du Botswana, du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland sont soumises à un meilleur régime que les importations en provenance d'Afrique du Sud. Pour ces pays, il s'agit là du prix à payer pour accepter de partager les préférences dont ils bénéficient sur le marché sud-africain avec les autres membres de la SADC. Cet état de choses démontre que leur production est moins élaborée que celle de l'Afrique du Sud.

En attendant que les barrières tarifaires et non tarifaires de la zone australe se suppriment complètement, la SADC continue à être la région où les échanges intrarégionaux sont les plus intensifiés d'Afrique. D'après les statistiques de la CNUCED (2005) et le rapport de la CEA (2004), entre 1994 et 2000, les pays de la SADC représentent la part la plus importante des exportations (31%) et des importations (30%), ce qui s'explique, en partie, par la prépondérance de l'économie sud-africaine. D'autres pays à forte vocation exportatrice de la SADC tels que Maurice et le Zimbabwe, y ont également contribué. Des pays tels que le Malawi et le Mozambique ont également enregistré des résultats impressionnants en ce qui concerne les exportations vers le marché de la SADC. Les pays de la SADC occupent la première place parmi les communautés économiques régionales, même s'ils n'ont commencé à appliquer de protocole commercial qu'en septembre 2000. A mesure que le protocole est mis en œuvre, le volume du commerce à l'intérieur de la SADC augmentera. Ceci tend à montrer que ces Etats justifient d'une forte propension à commercialiser entre eux.

La sous région australe ne se limite pas seulement à la production et à la commercialisation des biens de base ou semi-finis. Elle a également une forte productivité sur les produits manufacturés. Les hétérogénéités structurelles qui caractérisent les Etats membres, font en sorte que les productions soient réparties géographiquement au sein de la région⁴⁴. Ainsi, on y retrouve des pôles industriels et technologiques à forte valeur ajoutée centralisés autour de l'Afrique du Sud (l'automobile), et des pôles d'industrie artisanale intensive en main d'œuvre localisés dans d'autres pays comme le Swaziland, le Namibie (les textiles). Aussi, selon les statistiques officielles de la CNUCED, les produits manufacturés ont-ils représenté en moyenne, entre 1994 et 2000, 60% du total des exportations de la zone (voir tableau 3). Comparée à d'autres blocs en Afrique, c'est de loin la part la plus importante dans les échanges intracommunautaires.

⁴⁴ Voir Chapitre 4 pour une analyse approfondie.

Tableau 3. Exportations intracommunautaires et exportations de produits manufacturés, moyenne annuelle sur 1994–2000 (en millions de dollars)

	Exportations intracommunautaires totales	Exportations intracommunautaires des produits manufacturés	Part (en %) des exportations des produits manufacturés dans les exportations totales
CEDEAO	2301,8	371,6	16,1
CEEAC	162,2	50,0	30,8
CEN-SAD	1501,5	648,4	43,2
COMESA	1093,1	401,2	36,7
SADC	3664,7	2189,9	59,8

Source : Rapport de la CEA (2004) et CNUCED, 2004

Concernant les règles d'origine⁴⁵ des produits qui se définissent généralement par la part du capital local et la part de la valeur ajoutée locale dans la valeur totale du produit, la SADC n'applique pas de règles absolues dans ce domaine, même si les produits ne sont pas entièrement fabriqués à l'intérieur de la SADC. En revanche, ces produits doivent y être tout simplement transformés dans une certaine mesure. Des éléments non originaires de la zone peuvent être inclus dans la fabrication d'un produit donné, dans la mesure où leur valeur ne dépasse pas 10% du prix sortie d'usine du produit.

1.3. *L'attractivité de la zone SADC*

Améliorer le climat des affaires, réduire les coûts du capital (M. Grandes et N. Pinaud, 2004), gérer des risques liés aux investissements régionaux, réduire l'interventionnisme, rendre plus transparents les appels d'offre sont autant d'éléments auxquels il faudra s'attaquer si la SADC souhaite maintenir son pôle attractif en termes d'investissements directs étrangers. Avec un volume de stock d'IDE qui augmente de 60% sur une tranche de cinq ans, soit un flux net entrant de 7442,6 millions \$ US par année entre 2000 et 2005, la SADC est la région la plus importante en Afrique en termes d'investissements directs étrangers. Malheureusement, elle est loin d'égaliser les autres régions émergentes comme le MERCOSUR et l'ASEAN.

L'autre particularité de la SADC réside dans le fait que les IDE qu'elle bénéficie ne proviennent pas uniquement des pays développés. En fait, comparativement aux autres ensembles régionaux du continent, la région australe se caractérise par l'importance des investissements intrarégionaux dont une grande partie vient de l'Afrique du Sud, de l'Ile Maurice et, dans une moindre mesure, du Zimbabwe (A. Goldstein, 2004). A elle seule, l'Afrique du Sud pourvoit près de ¾ des investissements intracommunautaires réalisés.

⁴⁵ En principe, les règles d'origine assurent le lien entre les produits importés et les pays bénéficiaires de ces régimes : ces règles permettent de s'assurer que les préférences tarifaires bénéficient aux produits effectivement obtenus dans ces pays, et non simplement exportés de ceux-ci. La certification et la vérification des règles d'origine sont essentielles pour protéger les intérêts économiques et financiers de la communauté. Les règles d'origine doivent être conformes aux dispositions de l'OMC, relatives aux obstacles au commerce avec les pays non membres. Selon le rapport de la CEA (2004), ces règles doivent être simples et avoir pour objet de promouvoir l'investissement et le commerce. Toute fois, ces critères diffèrent selon les communautés.

Ses activités régionales s'étendent tant au secteur réel (agro-alimentaire, minier et industriel, télécommunication et transport) qu'au secteur financier. La région offre de réelles possibilités d'investissement même si, du fait du caractère très incertain de l'environnement des affaires, les entreprises qui connaissent déjà la région sont les seules qui investissent le plus (A. Goldstein, 2004). Ainsi, le fait d'être "familiarisées" et, surtout, de maîtriser les risques réels et potentiels liés à la région leur donne un certain avantage par rapport aux nouveaux entrants.

Il est souvent difficile, pour toute nouvelle entreprise, de pénétrer sur le marché africain sans passer par la structure politique locale. En effet, il est parfois impossible de dissocier la politique et les affaires dans le milieu africain. Et sur ce plan, la région australe ne déroge pas à la "règle". Comme ailleurs, le politique intervient très fortement et, parfois, maladroitement dans la gestion des affaires. Certains appels d'offres ne se réalisent pas sur le signe de la transparence, ce qui augmente le risque de corruption comme en témoignent les deux exemples figurants dans l'encadré ci-dessous (encadré 3). Mais il est important de souligner que, si la corruption est supposée être un facteur néfaste qui baisserait l'allocation optimale des ressources, elle est loin d'être la première cause qui décourage les investissements dans le continent africain. Le problème de fond africain qui fait en sorte que ce continent reçoive peu des capitaux extérieurs par rapport aux autres zones en développement n'est pas la corruption en tant que telle. Si c'était le cas, les pays comme le Nigéria ou l'Angola n'auraient jamais absorbé autant de capitaux venant des pays industrialisés. Le Nigéria et l'Angola font partie des Etats les plus corrompus au monde (d'après Transparency International⁴⁶), mais détiennent avec l'Afrique du Sud, la moitié des flux des IDE en Afrique subsaharienne en 2005⁴⁷.

En fait, suivant J. Charap et C.Harm (1999), la corruption dans un Etat se confond au système dirigeant et est due à sa soif de richesse. Cette corruption reste également motivée, d'une part, par des rentes soutirées à la population ou aux investisseurs et, d'autre part, par l'abus de pouvoirs politique dont jouit le système en place. Dans un tel système bureaucratique corrompu, l'intérêt de la population n'est pas défendu ; au contraire, il est marginalisé au profit des intérêts personnels des dirigeants. Les auteurs qualifient ceux derniers des dirigeants prédateurs. Cette corruption politique est beaucoup plus observée dans les pays pauvres et faiblement démocratiques comme en Afrique.

⁴⁶ D'après l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International (2000, 2002, 2004), ces deux pays occupent respectivement le 144^e et 133^e rang mondial.

⁴⁷ En examinant la base des données de la CNUCED (2007), on observe qu'en 2005, le montant total des flux entrés en Afrique subsaharienne s'élevait à 20 239 millions \$US dont 1447millions pour l'Angola, 3403 millions pour le Nigéria et 6379 millions pour l'Afrique du Sud.

L'un des déterminants cruciaux⁴⁸ du sous-investissement en Afrique en général est la non diversification des choix offerts aux entrepreneurs. Faire du profit est la première motivation d'un investisseur ; d'où, l'importance de procéder par sélection adverse et de cibler étroitement un secteur particulier, dans le but de limiter les risques et de bénéficier des retours d'investissement dans les meilleurs délais. Or, en Afrique, la diversification sectorielle est très limitée pour attirer une gamme élargie d'investissements étrangers. Partant de là, très peu des secteurs garantissent les meilleurs coûts d'opportunité aux investisseurs. Ce manque de diversification serait l'une des explications à la concentration des investissements dans des secteurs pourvoyeurs des gains considérables comme le secteur minier, pétrolier ou forestier. La CNUCED (2005) estime d'ailleurs qu'environ 60% d'IDE en Afrique sont orientés vers l'exploitation des ressources naturelles (pétrole, mines, diamants, Or etc.). Or, ces secteurs sont moins articulés à d'autres secteurs de l'économie et nécessitent de gros capitaux pour tout nouvel entrant. Ce sont des secteurs économiques réservés à des multinationales déjà affûtées et ayant des structures productives et techniques très développées.

Par rapport à cet exemple précis, le facteur corruption a un impact limité sur l'afflux des IDE dans le continent noir. Toutefois, il existe un seuil critique qui nécessite une vigilance accrue car, dépasser ce seuil, la corruption dévient très nuisible pour l'environnement économique.

A part quelques écarts de bonne conduite, les pays de la SADC sont, dans l'ensemble, mieux notés par Transparency International. L'Angola, le Zimbabwe et, dans une moindre mesure, la Zambie font figure de mauvais élèves selon les statistiques de cette agence.

Encadré 3. Politique et Corruption

Cas de la privatisation sans appel d'offres au Zimbabwe (tiré dans A. Goldstein, 2004 p.72). En 1996, lors d'une visite officielle du premier ministre malais, Mahathir Mohamad, la Société YTL Corporation BERHAD (leader malais dans l'énergie, la construction, l'eau, etc.) a signé un pacte de 600 millions de \$ US portant sur l'achat à l'Etat d'une participation de 51% au capital de la plus grande centrale thermique du pays, celle de Hwange dans le nord-est du Zimbabwe. Conclue sans appel d'offres, cette transaction a été l'opération de privatisation la plus importante avec une société étrangère depuis l'indépendance du pays en 1980. La *Zimbabwe Electricity Supply Authority (ZESA)* a conservé 49% des parts restantes. Cette façon de procéder du gouvernement a reçu des vives critiques de la part de l'opposition qui remettait en cause l'efficacité d'une telle privatisation.

Cas de la corruption au Lesotho (tiré dans A. Goldstein, 2004 p.145). La question de la corruption, illustrée par la controverse qui entoure le projet hydraulique de Lesotho, mérite d'être évoquée. Ce

⁴⁸ Nous développerons amplement ce sujet dans le chapitre 6, lorsque nous aborderons le lien empirique entre l'intégration régionale et les investissements directs étrangers dans le cas de la SADC.

projet fort médiatisé a pour but d'apporter de l'eau à la province aride du Gauteng, le centre industriel de l'Afrique du Sud, via le barrage du Vaal et de générer de l'hydroélectricité pour le Lesotho. Mais ce projet a suscité des critiques à cause de son impact sur l'environnement, et des soupçons de corruption. En 2002, plus d'une douzaine d'entreprises occidentales ont été accusées d'avoir versé des pots-de-vin, afin d'obtenir des contrats, à l'ancien directeur général de la *Lesotho Highlands Development Authority* (la haute autorité chargée de l'aménagement territorial et du développement du pays). Début 2003, la société canadienne ACRES International a été jugée coupable et condamnée à payer une amende de 2,2 millions \$ US. D'autres sociétés figurent sur la liste et attendent leur jugement. Parmi lesquelles, on cite Bouygues, Dumez International (Incluse), Group Five (Afrique du Sud), etc.

Tableau 4. Concentration des IDE dans quelques pays de la SADC (en % du total national, 2000-2004)

	Afrique Sud	Botswana	Maurice	Mozambique	Tanzanie	Zimbabwe
Agro-industrie	0	0	0	9	7	15
Extraction minière	28	79	0	19	39	12
Industrie manufacturée	26	3	10	51	22	25
Service aux collectivités/transports	3	1	50	5	5	7
Construction	0	0	0	2	6	4
Commerces/Services	4	0	5	6	13	37
Finance	39	6	17	7	8	0
Autres	0	0	18	0		0
Total	100	100	100	100	100	100

Source : OCDE (tiré dans A. Goldstein, 2004 p.43)

Comme précédemment évoqué, le tableau 4 montre la répartition des IDE dans quelques économies de la SADC. Hormis l'Afrique du Sud, il ressort de ce tableau que les investissements étrangers sont essentiellement orientés vers des forces productives constituant les avantages comparatifs de chaque pays. Seule l'Afrique du Sud a une répartition des IDE entrants plus ou moins équilibrée entre les secteurs dominants de son économie (Finance, Industrie minière et Industrie manufacturière). L'Ile Maurice qui est passée d'une structure économique essentiellement agricole à un pôle d'excellence dans le domaine des services, voit la moitié des IDE entrants concentrée dans ce secteur. Malgré ses efforts de diversification économique, le Botswana reste encore un pays où l'extraction minière est la plus attractive en termes de capitaux étrangers. Il en va de même pour la Tanzanie où, cette fois-ci, deux secteurs semblent dominer (les secteurs miniers et manufacturiers). Ainsi, ce tableau met en évidence un constat observé partout en Afrique à savoir que ce sont les secteurs clé de l'économie qui absorbe l'essentiel des IDE entrants.

Si la SADC souhaite concurrencer les régions asiatique et d'Amérique latine en termes d'attractivité des IDE, elle doit impérativement élargir sa gamme de structure d'accueil en créant des conditions favorables à la diversification des investissements dans le secteur privé.

Sur ce point A. Goldstein (2004, p.139)⁴⁹ ajoute : « *L'Afrique australe n'est pas différente des autres régions. Les pays bien gérés avec des solides programmes de réformes ainsi qu'un historique de stabilité et de bonne gouvernance affichent des performances satisfaisantes.* » Le capital humain doit aussi être au cœur de ces stratégies alternatives.

2. *L'environnement sanitaire, social et sécuritaire*

D'après la CEA (2004), le succès de toute intégration régionale semble dépendre aussi de la réalisation de quatre conditions interdépendantes : la consolidation de la paix et de la sécurité, la lutte contre le VIH/sida, la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes et la participation du secteur privé. De nombreuses études théoriques et empiriques ont mis en évidence les liens de causalité entre inefficacité économique et les insuffisances et les instabilités sociales. En Afrique, ce sont souvent les pays en conflit où les performances économiques sont moindres (CEA, 2002). Lorsque les conflits armés, accompagnés par des pandémies sanitaires ou des maux sociaux, affectent une région donnée, ils fragilisent par conséquent le potentiel économique et le développement de cette région. Ainsi, chercher à coopérer ou à créer une unité régionale compacte revient à prémunir des conflits nationaux ou internationaux au sein de ladite région. Cette prise de conscience sur la régionalisation signifie également régionaliser les problèmes nationaux, outre économiques, et apporter des solutions adaptées.

2.1. *La politique de santé publique et sociale*

L'un des sérieux problèmes auxquels la sous-région australe doit s'atteler à résoudre est la pandémie dévastatrice du VIH/Sida qui n'est pas seulement un problème de santé publique, mais un véritable problème pour le développement économique. Ce fléau a des conséquences désastreuses en Afrique en générale et particulièrement dans la sous région australe et orientale du continent noir. La population infectée par le VIH/Sida est estimée à 10% dans ces deux sous-région (PNUD, 2001) et cette proportion dépasse 10% dans 10 pays, 15% dans cinq pays et 20% dans deux pays. D'après les estimations du rapport du PNUD (2005), six pays membres de cette sous-région auraient perdu en 2005, 10% de leur main-d'œuvre productive à cause de cette maladie. A l'horizon 2010 ils seront huit dans ce cas, et les conséquences sur la croissance économique seront considérables (OIT, 2000). D'après des données récentes, la SADC détient le record mondial au niveau du taux de prévalence du VIH (ONUSIDA 2004). Les taux enregistrés au Botswana, au Swaziland et au Zimbabwe sont supérieurs à 30% alors que ceux de l'Afrique du Sud, du Lesotho, de la Namibie et de la Zambie

⁴⁹ A. Goldstein (2004), *Intégration régionale, IDE et compétitivité en Afrique australe*, Etudes du Centre de Développement, OCDE.

dépassent de 20%. Dans les pays les plus touchés, on estime que le VIH risque de réduire de 25% le taux de croissance économique au cours des deux prochaines décennies (PNUD, 2005).

La réponse de la SADC à ce fléau a été imminente. Un groupe de secteur de la santé doté de personnel et de ressources suffisants a été mis en place pour coordonner l'action régionale de la lutte contre le VIH/Sida. A ce jour, c'est la seule organisation sous-régionale à avoir adopté un protocole sur la santé. L'action de la SADC a inspiré l'élaboration, sur le plan continental, du Cadre d'Abuja en 2001. Il s'agit d'un plan d'action défini par les dirigeants africains pour lutter efficacement contre le VIH/Sida et les infections opportunistes connexes. Le Cadre d'Abuja vise à :

- élaborer des politiques et stratégies pour prévenir le VIH/sida, la tuberculose et les maladies infectieuses connexes, et limiter leurs effets sur le développement socioéconomique de l'Afrique ;
- mettre en place des mécanismes durables pour la mobilisation de ressources internes et externes pour la prévention du VIH/sida et le traitement des personnes atteintes par cette maladie ;
- répondre aux besoins des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les handicapés, les travailleurs et les populations migrantes.

Sur le plan social, la SADC essaye tant bien que mal à s'adapter à l'évolution des sociétés modernes, en favorisant la parité entre les sexes, afin que les femmes puissent s'épanouir et s'émanciper économiquement et politiquement. En 1997, les chefs d'État de la SADC ont élaboré un cadre d'orientation institutionnel pour intégrer le principe d'égalité entre les sexes au sein de la communauté. Les dirigeants se sont engagés au nom de leurs pays respectifs à :

- faire en sorte que le pourcentage de femmes dans les structures politiques et de prise de décisions atteigne au moins 30% à l'horizon 2005 ;
- favoriser la maîtrise des ressources productives par les femmes pour réduire la pauvreté de masse ;
- abroger et réviser les lois, amender les constitutions et changer les pratiques sociales discriminatoires à l'égard des femmes ;
- prendre des mesures urgentes pour prévenir et prendre en charge la violence croissante envers les femmes et les enfants (SAM/SADC, 2001).

Suivant ces engagements, diverses activités ont été entreprises dans les pays membres de la SADC. En 1998, la Communauté a mis en place un groupe sur la parité entre les sexes pour conseiller ses différents organes sur les questions de l'égalité entre genres et faire en sorte d'intégrer ce principe dans son programme d'action.

Par ailleurs, plusieurs pays de la SADC ont entrepris de promulguer des lois et d'élaborer des politiques et des programmes pour émanciper les femmes. On peut citer à cet égard l'exemple de la Namibie qui applique de manière rigoureuse le principe de la discrimination positive, celui de la Tanzanie qui a consacré par une loi le droit des femmes à la propriété et enfin celui de l'île Maurice où les autorités versent une allocation aux femmes sans emploi ayant des enfants de moins de cinq ans à charge, et gèrent un programme de création d'entreprises pour les femmes. En outre, les gouvernements et les organisations non gouvernementales de la région s'efforcent de faciliter l'accès des femmes aux crédits gratuits ou à faible taux d'intérêt pour financer des microprojets.

2.2. *La paix régionale*

L'absence chronique de paix, de sécurité et de stabilité sociopolitique a eu de graves conséquences sur le développement et les efforts consentis pour améliorer les conditions sociales et économiques en Afrique (Banque Mondiale, 2000a, 2000b). Les conflits et les guerres ont également freiné le processus d'intégration dans certaines communautés économiques régionales, et l'ont même interrompu dans d'autres, tout en absorbant les ressources destinées au développement et en limitant la capacité des pays à participer pleinement aux activités de ces communautés. Ainsi, dans une région où les pays sont étroitement liés à travers l'intensité de leurs échanges, l'instabilité dans un pays donné peut affecter et entraîner un recul des investissements étrangers dans les pays voisins, voire dans l'ensemble de la région, ce qui est particulièrement dommageable car ces investissements sont corrélés, en partie, à la mise en place des infrastructures et des capacités productives communautaires (CEA, 2004).

La sous-région de la SADC n'a pas été épargnée par les conflits, à commencer par ceux de la période de l'apartheid jusqu'au coup d'Etat au Lesotho en 1998, en passant par les longues guerres civiles en l'Angola et au Mozambique et les violentes troubles militaires en République démocratique du Congo. La fin de l'apartheid a suscité l'espoir d'un tournant pour la paix, la stabilité et la sécurité dans la sous-région de la SADC, mais ce ne fut pas le cas, et en 1996 la Communauté a mis en place l'organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité (voir l'organigramme de la SADC) pour assurer la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Dans le cadre de ces mécanismes de prévention, les membres de la communauté ont organisé des opérations au Lesotho (1998–1999) et en République démocratique du Congo (de 1998-2000 à ce jour) et ont également pris des mesures pour renforcer les capacités ainsi que certaines initiatives, comme la création à Harare du centre régional de formation au maintien de la paix, qui a pour mission de coordonner la formation au maintien de la paix dans la sous-région sous les auspices du *Zimbabwe Staff College* et de l'Organisation de Coopération des Commissaires de Police de la Région de l'Afrique Australe. Cette unité policière régionale est à la fois le principal instrument pour la prévention et la lutte contre la criminalité transfrontalière et le trafic des armes légères dans la région.

Cette organisation qui veille sur la sécurité régionale est aussi l'organe régional de liaison avec Interpol. Plusieurs États membres de la SADC, notamment le Malawi et la Namibie, proposent également des cycles de formation au maintien de la paix aux autres pays de la Communauté.

La SADC organise une formation au maintien de la paix à l'échelon régional. C'est ainsi qu'en 1997, le Zimbabwe a accueilli, avec l'appui de l'Incluse, 1 500 soldats appartenant à 10 pays de la Communauté pour une manœuvre intitulée *Blue Hungwe* afin de les initier aux tactiques et techniques de maintien de la paix au niveau international. De même, l'Afrique du Sud a organisé en 1999, également avec l'appui de l'Incluse, une manœuvre intitulée *Blue Crane* qui a mis en action une brigade composée de 5 000 éléments appartenant aux armées de 13 États membres de la Communauté. Les exercices consistaient à désarmer et à séparer les combattants, à organiser des patrouilles, à mettre en place des postes du contrôle, à fournir une assistance humanitaire et à communiquer avec les médias. En 1999 également, Madagascar a organisé, avec l'appui de l'Incluse, une manœuvre intitulée "*Tulipe*" qui a regroupé 1 700 soldats originaires de l'Incluse et de 10 États membres de la SADC.

Grâce à cette prise de conscience, la sécurité et la paix régionale semblent prendre le pas sur les guerres et autres troubles civils au sein de la région. Il faut également ajouter que si les troubles et les guerres civiles diminuent en intensité dans la région, c'est aussi dû à un début d'enracinement du processus et de l'éthique démocratique. Mais, il convient de garder à l'esprit que l'avènement de la paix régionale reste fragile, car des potentiels foyers de tension persistent encore au sein de la SADC. Si la démocratie s'invite de plus en plus dans le système politique des États, force est de constater que le risque de la prise du pouvoir par la force ou par les armes est élevé dans ladite région australe (ONU, 2004).

B. Le Profil économique de quelques pays de la SADC

Comme nous l'avons déjà souligné, l'une des particularités de la SADC est qu'elle est constituée des États relativement mieux avancés qui s'intègrent avec des États fortement moins avancés. Ceci donne lieu à des situations d'asymétrie des gains au détriment des économies les moins avancées surtout si elles sont importatrices nettes (P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney, 1993). Mais, dans certains cas, une économie moins avancée peut largement tirer profit de son intégration avec une économie supérieure, si elle a des sérieux atouts et arrive à bien réformer et adapter sa structure productive à la nouvelle donne. C'est notamment le cas du Mozambique qui enregistre les meilleurs taux de croissance de la région depuis 2001 (voir graphique 5). Ainsi, bien qu'il existe des similitudes entre les différentes économies qui composent la SADC (elles font partie des structures économiques en développement), force est de constater qu'elles ne réagissent pas toutes de la même

manière suite aux variations structurelles ou conjoncturelles. L'hétérogénéité de leur structure productive explique sans doute cela. C'est pourquoi notre attention sera essentiellement portée sur les développements socio-économiques récents propres à chaque Etat et susceptibles d'affecter durablement sa trajectoire économique. On choisira, pour ce faire, trois pays de la SADC : l'Afrique du Sud, le Botswana et le Zimbabwe. Ce choix est motivé, d'une part, par les positions stratégiques et dominantes de ces pays, et, d'autre part, par la disponibilité des récentes données informationnelles et statistiques. En effet, si le revirement spectaculaire de l'économie zimbabwéenne depuis le début des années 2000 mérite d'être élucidé, le comportement exemplaire du Botswana (qui fait d'ailleurs partie des meilleurs élèves africains aux yeux du FMI et de la Banque Mondiale) nécessite également un examen. Enfin, l'analyse du profil social et économique de l'Afrique du Sud s'impose naturellement car elle représente la principale puissance régionale.

1. L'Afrique du Sud : le leader régional.

Malgré les inégalités et la pauvreté héritée de la l'Apartheid, la politique budgétaire et monétaire menée par les autorités sud-africaines s'est révélée remarquablement mesurée. Avec un faible taux d'inflation, un endettement peu élevé et une monnaie forte, l'Afrique du Sud est aujourd'hui dans une position favorable pour lutter plus résolument contre les problèmes sociaux profonds qu'elle rencontre, à savoir, le taux chômage élevé et l'extrême pauvreté d'une partie de la population noire. Les pouvoirs publics augmentent les dépenses sociales et les programmes de grands travaux tout en continuant d'encourager l'investissement dans le capital physique et humain. Mais la faiblesse des capacités de l'Etat, le manque de compétence et la pandémie du VIH/Sida empêchent la croissance économique d'atteindre un niveau suffisant pour que l'économie absorbe le chômage (BAD/OCDE, 2004/2005). Cette situation d'une économie fortement soutenue et compétitive qui courtois une condition sociale pauvre résume l'image de ce géant sud-africain. En effet, l'Afrique du Sud présente deux facettes diamétralement opposées : une qui fait l'éloge de sa force industrielle, économique et financière proche de celles des nations développées et, l'autre qui rappelle qu'elle appartient encore au continent noir. Mais la décomposition du produit intérieur brut semble justifier que l'Afrique du Sud achève sa transaction économique et aborde désormais les caractéristiques d'une économie développée. Les secteurs traditionnels qui, jadis, soutenaient fortement l'économie nationale, stagnent en valeurs ajoutées au profit du développement des secteurs modernes tels que les services financiers et bancaires et technologiques.

1.1. Le paradoxe de l'agriculture

Poumon de l'économie de la SADC et, dans une moindre mesure, de celle de l'Afrique en général (V. Arora et A. Vamvakidis 2005), l'Afrique du Sud est l'une des rares économies de la région à avoir une ventilation sectorielle du PIB relativement équilibrée. En 2005, les secteurs composant le PIB tels que les "services financiers et aux entreprises", les "communications et transports", les "industries manufacturières" les "commerces de gros et de détails ; hôtels et restaurants" les "services publics" ont respectivement contribué à hauteur de 20%, 10%, 20%, 14% et 15% au produit intérieur brut du pays. Mais, en termes de contribution à la croissance économique, quatre secteurs sont les plus déterminants (Mine, Finance, Transport et Communication et Commerce, Hôtels et Restaurants). Le secteur agricole est peu significatif dans le PIB que ce soit en valeur absolue ou en variation. Sa part de la production totale ne représente qu'environ 4% en 2005. De plus, sa contribution à la croissance économique a été négative entre 2004 et 2005. Mais le secteur procure 10% du taux d'employabilité du pays. Il est le principal secteur qui absorbe une grande part de la population moins qualifiée ou non qualifiée. Sa faible participation au PIB s'expliquerait, d'une part, par les coûts d'opportunité que procurent les secteurs dominants, et d'autre part, par la production agricole qui est aléatoire. En fait, elle fluctue en fonction des prix du marché et des conditions météorologiques. Par exemple, après une contraction de 5,9% en 2003, et en raison des mauvaises conditions météorologiques, la production agricole est remontée en 2004 de près de 8% (cette année-là, la météo était plus favorable qu'en 2003 et les prix mondiaux étaient moins fluctuants). Cette croissance de la production agricole a surtout été soutenue par la forte production dans l'horticulture et l'élevage. Malgré sa faible productivité au niveau national, le secteur agricole reçoit un traitement de faveur en termes de subvention. Dans le budget 2005, le gouvernement sud-africain a alloué 168 millions \$US pour réinstaurer un mécanisme de crédit à l'agriculture. Cette aide étatique est surtout pour maintenir la fonction d'employeur de second rang du secteur compte tenu des difficultés socio-ethniques du pays.

1.2 La politique de « discrimination positive »

Avant l'abolition de l'Apartheid, l'Afrique du Sud avait longtemps structuré son développement économique sur la base de la séparation raciale. Cette stratégie ségrégationniste a eu comme effets d'améliorer le bien-être de la race blanche, détentrice des principaux capitaux du pays, au détriment de la race noire. Depuis la fin la politique de l'Apartheid, et dans le souci de l'équité économique et sociale, le gouvernement a jugé utile et nécessaire de rééquilibrer les capitaux

physiques et fonciers entre les peuples⁵⁰. Ainsi, en septembre 2004, les autorités ont entrepris une analyse de la stratégie de réforme des principales entreprises publiques visant à intensifier les efforts pour améliorer la gestion, la responsabilité et l'efficacité des services. L'un des volets clés de ce programme a consisté à encourager l'émancipation économique des Noirs (*B.E.E : Black Economic Empowerment*) par la vente d'actions avec une décote et la passation de marchés à des prix préférentiels. Cette politique de rééquilibrage socio-économique s'applique à tous les secteurs de l'économie. La politique *Black Economic Empowerment* peut également être vue comme une forme d'indemnisation des Noirs des préjudices subis lors de la période de l'Apartheid. En somme, c'est pour eux, une sorte d'occasions et d'opportunités de combler leur retard.

Le secteur minier est le principal secteur à être ciblé par ce principe de réajustement des ressources. Au cours des deux dernières années, des progrès ont été réalisés en matière de promotion de la participation économique des Noirs dans le secteur minier. Il prévoit que dans ce secteur, 15% des actifs locaux des compagnies minières seront détenus par des Noirs, d'ici 2008-2009. Cette participation est estimée à 26% ou 30% dans dix ans. Plus concrètement, un certain nombre d'accords d'émancipation ont été finalisés, notamment la cession de 15% du capital de *Gold Field* à *Mvelaphanda Resources* (une compagnie minière détenue majoritairement par les Noirs) et la création d'*Incwala Resources* (spécialisée dans la platine), avec 52,8% d'actionnaires noirs.

La politique de la "discrimination" économique en faveur des Noirs qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative *B.E.E* se traduit également par le développement des différentes formes alternatives de financement et d'épargne, appelées les *stokvels*, qui sont parallèles au circuit traditionnel bancaire formel. Les *stokvels* sont une sorte de tontine impliquant un groupe d'épargnants qui, par définition, se connaissent mutuellement, se ressemblent socialement ou font partie d'une même ethnie. Cette forme de pratique de cotisation dont le retour des gains se fait par rotation entre les mêmes est bien connue dans beaucoup des pays africains, notamment en Afrique de l'Ouest. Le principe est simple. Il consiste à verser régulièrement une somme d'argent à un fond que chaque membre (donateur) est appelé à bénéficier intégralement à tour de rôle. En même temps qu'ils se substituent partiellement au circuit financier formel, les *stokvels* jouent aussi un rôle de cohésion social et de solidarité entre les membres épargnants. Ils sont bien implantés dans la communauté noire, sous la forme des établissements de petite taille et de coopératives de microcrédits, et ne cessent de gagner en importance. La banque centrale sud-africaine (SARB) estime que 60% des clients des *stokvels* possèdent déjà des comptes bancaires dont ils se servent pour diverses opérations, mais recourent aux *stokvels* pour l'épargne et le crédit. La plupart des *stokvels* ne sont pas soumis à la réglementation.

⁵⁰ Il est fort possible que le gouvernement sud-africain s'engage dans le même processus de réallocation des terres réalisé par le gouvernement du Zimbabwe en 2000.

En 2003, l'Etat va plus loin en publiant une charte qui régit le secteur financier formel à constituer une avancée majeure pour l'initiative B.E.E. Cette charte propose un cadre et un tableau de bord des performances à l'aune desquels les prestations de services financiers peuvent mesurer leurs progrès en matière de promotion de l'émancipation économique d'individus et de communautés historiquement désavantagées. Elle demande aux institutions financières de renforcer les services financiers aux individus ne disposant pas de compte bancaire, de soutenir le développement de l'agriculture, de financer des logements destinés aux bas revenus et de venir en aide aux PME détenues par les Noirs. Elle prévoit également sur les dix prochaines années, une augmentation significative des biens détenus par les Noirs, du contrôle et de la gestion qu'ils exercent, ainsi que du perfectionnement de leurs compétences. Les institutions financières doivent aussi choisir comme prestataire de services des entreprises respectant la charte B.E.E ou détenues par des Noirs. D'après le rapport de la SARB, cette charte imposée au secteur financier ne devrait pas mettre en péril la solidité financière du système bancaire du pays.

Dans l'ensemble, l'économie sud-africaine a tout à gagner car la politique de B.E.E. revalorise l'image de ce pays à l'échelle internationale. Hormis le fait qu'elle contribue à résoudre les graves inégalités causées par la politique ségrégationniste, l'initiative B.E.E participe également à injecter dans l'univers de l'entrepreneuriat une bonne tranche de la population active non détentrice des capitaux.

Les difficultés que peut rencontrer cette politique est de réussir à concilier parfaitement la réallocation des ressources au profit des démunis (sur la base de l'équité sociale) à la compétence nécessaire pour la pérennité de l'activité concernée, compte tenu du taux d'analphabétisation élevé dans les milieux longtemps défavorisés. Bien que les contrats de sous-traitance entre les grands groupes et les PME détenues par des Noirs se développent rapidement – sous la surveillance de l'Etat – depuis l'adoption de la loi sur la politique B.E.E, ces derniers restent toutefois cantonnés à des tâches non qualifiées. Pour l'essentiel, les entreprises sud-africaines limitent la sous-traitance à de simples activités de nettoyage, de construction et de sécurité et conservent leurs activités clé, telles que l'ingénierie et la maintenance, ce qui, *in fine*, entrave la croissance et le développement de ces PME.

1.3 *Accroître sa position dominante*

L'attractivité des IDE est l'un des points forts de l'économie sud-africaine. C'est pratiquement la seule économie en Afrique subsaharienne dont les investissements étrangers sont plus ou moins repartis entre secteurs d'activité (voir tableau 4). Elle demeure la première destination des IDE de la SADC et de l'Afrique plus généralement (A. Goldstein, 2004). Son ambition actuelle est de créer des conditions économiques qui lui permettent d'égaliser les économies émergentes ayant la même structure de développement qu'elle (Brésil, Thaïlande, Indonésie).

Bien que toujours faible par rapport à ces économies, l'accumulation du stock des IDE en Afrique du Sud s'est accélérée, entre 2004 et 2005, de 10,12%. Il est prévu que la croissance de ces investissements étrangers devrait se poursuivre sur sa lancée si l'Etat s'active à la soutenir. Pour ce faire, l'Afrique du Sud envisage d'élargir ses coopérations bilatérales dans le monde. Actuellement, ses principaux partenaires (hors Afrique) sont les Etats-Unis et l'Union Européenne, avec qui elle est liée par des accords de préférence. Mais, il existe aussi un rapprochement commercial entre l'Afrique du Sud et la Chine. Les exportations vers la Chine se chiffrent à près d'un milliard \$US (2005) et se composent essentiellement de produits de base primaires ou légèrement transformés, tandis qu'elle importe de la Chine plus de 2 milliards \$ US de produits à plus grande valeur ajoutée et à plus grande intensité de main d'œuvre dans le secteur de l'habillement, de la verrerie, et de l'électronique. Ces échanges pourraient évoluer en faveur du géant austral si ce dernier arrive à élargir sa gamme de produits exportés. Une autre solution prometteuse consisterait aussi à encourager l'investissement chinois en Afrique du Sud.

Dans la perspective d'attirer davantage des IDE, l'Etat s'est engagé à investir dans les nouvelles installations de production d'électricité, dans plusieurs grands projets d'aménagement hydraulique et de réhabilitation du réseau routier et ferroviaire⁵¹. Mais, l'Etat n'encourage pas seulement l'attractivité de l'économie, il soutient à travers différentes mesures incitatives, la compétitivité internationale des firmes nationales.

2. Le Botswana : l'outsider économique de la région

Réputé pour ses politiques macro-économiques saines, sa bonne gouvernance, la fiabilité de ses institutions⁵² et sa stabilité politique, le Botswana reste l'une des économies africaines les plus performantes. Avec une population de 1,7 millions d'habitants et un revenu réel par habitant supérieur à 4700 \$, le pays a su gérer son atout maître, les diamants, contrastant ainsi vivement les autres pays en développement si souvent frappés par la "malédiction des ressources naturelles"⁵³. D'après *Transparency International* (2005), le Botswana est aussi connu pour être le pays le moins corrompu d'Afrique. Ce pays bénéficie également de la meilleure notation du risque-pays de tout le continent (Coface, 2006)⁵⁴.

⁵¹ Des investissements massifs sont entrain d'être réalisés pour la préparation de la coupe du monde 2010 qui aura lieu dans le pays. Ces investissements sont en principe financés via un partenariat public-privé.

⁵² Reconnu d'ailleurs par D. Rodrik (2003a p. 13) « *Le Botswana a conjugué des institutions favorables au marché à de fortes interventions de l'Etat et à un secteur public très développé (...)* »

⁵³ Nous faisons allusion au "syndrome hollandais" qui a fortement caractérisé la plupart des économies qui ont basé l'exclusivité de leur développement sur l'exploitation d'une matière première dominante. C'est notamment le cas du Gabon et du Nigéria en ce qui concerne le pétrole.

⁵⁴ Notation de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (Coface).

Conjugués à une gestion macro-économique prudente, ces avantages ont permis au pays de maintenir pendant plusieurs décennies une croissance économique solide et de passer ainsi du statut de pays parmi les plus pauvres du monde à celui d'une économie à revenu intermédiaire tranche supérieure.

Pourtant, de sérieux défis se profilent à l'horizon. L'économie botswanaise reste tributaire d'une production de diamant qui tourne pratiquement à pleine capacité (BAD/OCDE, 2005). Ajouter à cela, comme dans les autres pays d'Afrique australe en proie à ce fléau, l'épidémie de VIH/Sida risque fort bien d'anéantir une partie des avancées économiques réalisées. Face à ces enjeux, le Botswana a engagé en 2003 son neuvième plan quinquennal de développement national (*Ninth National Development Plan*) couvrant les périodes 2003/2004-2008/2009. Ce plan est largement destiné à diversifier l'économie au-delà du secteur minier et à s'attaquer au chômage et à la pauvreté.

2.1 *L'impérative diversification structurelle*

La prospérité économique du Botswana, premier exportateur mondial de diamants, est largement liée à l'évolution de son industrie minière. Pris globalement, le secteur minier est le principal contributeur du PIB, des recettes d'exportation et des rentrées budgétaires. Le Botswana est un pays à la fois riche et (très) pauvre. Malgré ses performances macro-économiques et, comparativement à certains pays africains de sa tranche, le pays connaît de graves problèmes de pauvreté et un fort taux de chômage. Certains considèrent que la pauvreté qui sévit au Botswana est davantage un problème structurel, en raison de la relative étroitesse de son tissu économique qui tend à limiter les perspectives d'emploi, de la faible dotation en ressources agricoles, de la population disséminée et peu nombreuse (1,7 millions d'habitants en 2001) et du marché intérieur très petit et fragmenté. D'autres avancent également que si la plupart des programmes de la lutte contre la pauvreté n'ont pas eu les résultats escomptés, cela tient au manque de coordination entre les différents services de l'Etat. Ce manque de coordination s'observe surtout au niveau du suivi et d'évaluation inadéquats des programmes et de la participation insuffisante de la société civile dans la conception de ces programmes. Des statistiques récentes (PNUD, 2006) montrent que, sous l'effet de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté est passé de 59 pour cent dans les années 1980 à 28 pour cent en 2005. Vu les atouts du pays et le niveau élevé de son revenu par habitant, ce taux est perçu trop important. Un autre problème du même ordre est le chômage qui, selon les estimations, concerne près de 20 % de la population active. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce mauvais résultat.

Tout d'abord, le secteur minier, véritable pilier de l'économie, n'est qu'une enclave à forte intensité capitaliste qui est de ce fait incapable d'absorber la masse innombrable de chômeurs. Les effets d'entraînement de ce secteur sont moindres.

Ensuite, de nombreux individus travaillant dans le secteur traditionnel de l'agriculture ont dû renoncer à cette activité, en raison des perpétuels problèmes liés aux mauvaises conditions météorologiques et aux épidémies. Le rapport de la Banque Mondiale sur Botswana (2005) souligne que la région Kalahari, fortement agricole et sujette à de fréquentes inondations, est aussi dotée d'un climat rude et que le pays a connu par le passé de graves épizooties, à l'instar de la fièvre aphteuse, qui ont eu des conséquences désastreuses pour les cheptels et l'industrie de la viande de bœuf.

Troisièmement, le système éducatif ne permet pas aux individus d'acquérir les compétences qui leur permettraient de trouver un emploi rémunéré, en particulier dans le secteur privé de plus en plus exigeant en termes de compétences. Un certain nombre de dispositions sont prises pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et du chômage.

2.2 *Un exemple de l'interventionnisme efficient*

D'après les entrepreneurs, l'accès aux capitaux est le principal obstacle généralement rencontré en Afrique (Banque Mondiale, 2000a ; A. Goldstein, 2004 ; BAD/OCDE, 2005). Dans le cas du Botswana, ce point paraît moins problématique dans la mesure où, l'Etat est depuis longtemps convaincu de l'importance des PME et la création d'emplois. Cette philosophie a conduit à l'introduction, au cours des 20 dernières années, d'une aide financière ciblée et des programmes de conseil qui ont pour vocation d'aider les citoyens du pays à créer leur propre entreprise. Il n'est pas alors étonnant que le secteur public soit le deuxième contributeur de la production nationale (19% en 2005) derrière les mines. L'Etat joue un rôle primordial dans la mise en œuvre des investissements publics et des programmes de développement, sans compter qu'il assure une quantité d'emplois salariés dans le pays. Le secteur public emploie 44% des salariés du secteur formel. Malgré cette forte présence du secteur public dans l'économie, il n'existe ni secteurs réservés ni monopoles tenaces.

Face aux difficultés rencontrées pour le développement des PME, les autorités ont adopté une politique nationale pour les micros, petites et moyennes entreprises qui s'inscrit dans le cadre de l'agence de développement de l'entrepreneuriat citoyen (*CEDA : Citizen Entrepreneurial Development Agency*). Cette politique a pour ambition de favoriser l'esprit de l'entreprise et la responsabilisation des citoyens, encourager la construction d'une communauté de PME concurrentielles et viables. Depuis sa création en 2001, la CEDA a permis la création et le développement des activités qui s'inscrivent dans la durée en contribuant à réduire le niveau du chômage et de la pauvreté.

Elle propose trois formes d'assistance : un appui financier sous forme de prêts bonifiés pour aider à démarrer ou à développer une activité ; un programme de formation de management et de suivi d'activité et enfin, un fond de capital-risque (mise en place en 2003) destiné aux projets de dimension internationale. Le bilan de la CEDA est encourageant malgré les difficultés qui persistent dans l'épanouissement des PME. Elle a permis au pays de connaître quelques belles réussites en dynamisant les secteurs de services, de transport et de la technologie de l'information. Grâce à elle, une partie des faiblesses apparentes à l'initiative privée a été surmontée.

3. Le Zimbabwe : de la recherche de l'équité sociale à l'effondrement économique

La situation actuelle du Zimbabwe est un parfait exemple qui montre qu'une modification dépourvue de tout fondement économique de la structure productive d'un pays peut avoir des conséquences irréversibles sur le dynamisme de son développement. Le pays traverse sa plus grave crise économique depuis son indépendance en 1980. Il est passé du statut de fournisseur à celui de client du Programme Alimentaire Mondial (PAM). La Banque Mondiale (*WDI*, 2007) estime que dans ce pays 3 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire internationale, soit 1/4 de la population nationale. Alors même que, avant cette crise politico-économique, le pays fut longtemps considéré comme le grenier à blé de l'Afrique australe et demeure, malgré sa situation actuelle, la deuxième économie de la SADC, derrière l'Afrique du Sud. Le problème zimbabwéen ne réside pas dans le fait qu'il n'a pas de potentiel économique. Au contraire, il détient des énormes potentialités industrielles (le Zimbabwe possède de grands gisements de charbon et un immense potentiel hydroélectrique), agricoles (ses terres cultivables font partie des plus fertiles en Afrique) et tertiaires (le Zimbabwe détient le deuxième marché financier de la SADC, et est également la troisième destination des touristes européens dans la région après le Kenya et l'Afrique du Sud). Le dysfonctionnement actuel de son économie provient d'une volonté politique – motivée par des enjeux électoraux – de vouloir transférer les ressources foncières disponibles d'une population à une autre. Si la démarche part d'un principe d'équité sociale, en revanche la méthode avec laquelle ce transfert a été appliquée reste problématique et préjudiciable pour l'économie.

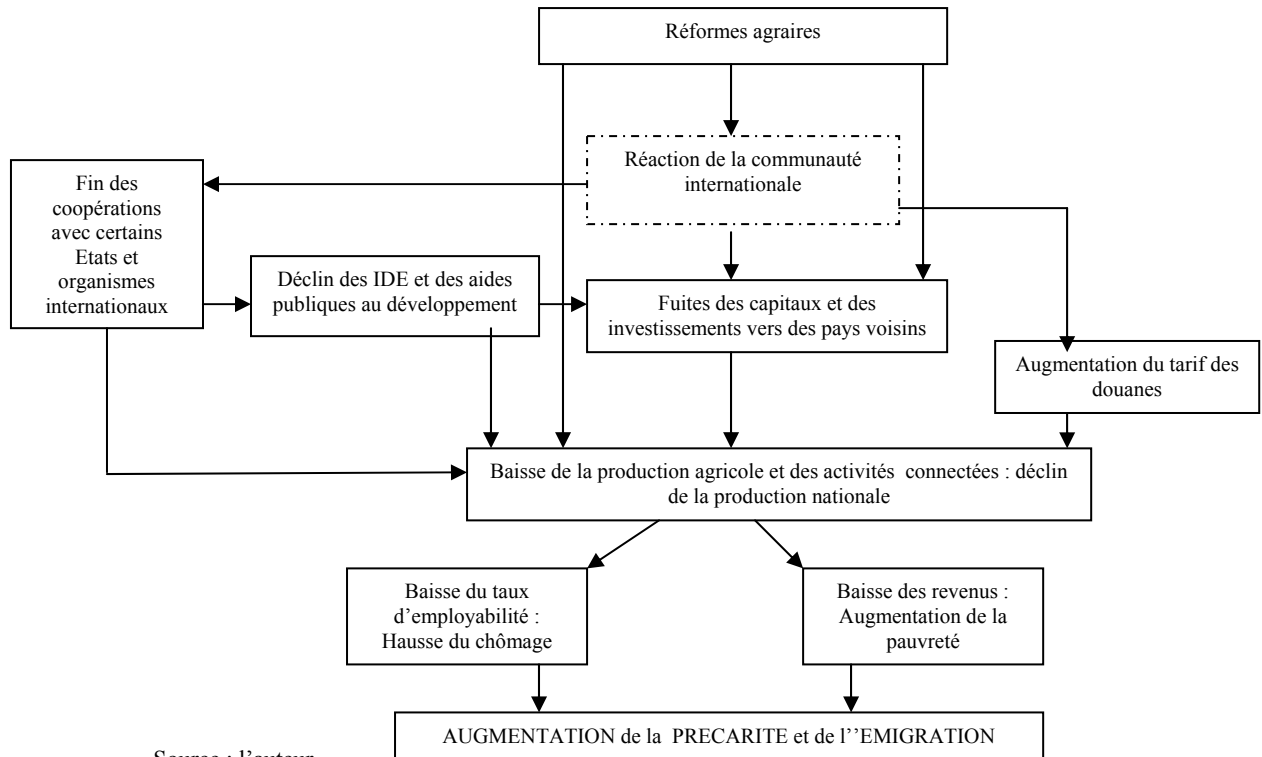
3.1. Une réforme agraire coûteuse...

Le renversement de la trajectoire économique a commencé sérieusement avec les réformes musclées menées par le gouvernement dans le secteur le plus important de l'économie, l'agriculture. D'abord, restituons le contexte qui a motivé cette réforme agraire.

L'agriculture zimbabwéenne qui, jadis, contribuait à environ 50% du PIB était tenue par une minorité de blancs, descendants des anciens colons. Dans les années 80, cette minorité blanche occupait 70% des terres cultivables, excluant une bonne partie de la population noire (majoritaire au pays) à la propriété foncière. Les premières réformes agraires timidement menées dans les années qui ont suivi l'indépendance ont eu quand même pour effet de réduire la part des agriculteurs blancs à 30% de terres pour 4500 fermiers blancs en 1996. Malgré cela, le taux de chômage de la population noire ne cessait d'augmenter et les programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions de Bretton Woods ne contribuent guère à l'amélioration de la situation. Vers la fin des années 90, la grogne sociale contraint le gouvernement, menacé de perdre le pouvoir politique, à intensifier la pression sur la population minoritaire blanche, pour qu'elle cède une part de leur propriété foncière aux Noirs. En même temps, plusieurs "émeutes de la faim", causées par un taux chômage touchant 45% de la population et la chute de la monnaie nationale, ébranlent fortement le pouvoir qui rend les fermiers blancs responsables de la situation. N'ayant pu obtenir une aide financière auprès des grands organismes internationaux en raison de son attitude vis-à-vis des fermiers blancs et de son implication armée dans le conflit affectant la République démocratique du Congo, le Zimbabwe rompt ses relations avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. Et dans la foulée, il annonce le lancement de la seconde phase du *Zimbabwe Program for Economic and Social Transformation* adopté en 1996, et décide d'exproprier par la force les fermiers blancs. Entre 1999 et 2000, environ 80% des blancs propriétaires sont expulsés et leurs terres ont été dépecées à des fermiers noirs, souvent sans la connaissance technique et ayant aucune base pour gérer les exportations. On estime en 2006 environ 500 fermiers blancs restés dans le pays.

Les conséquences de ces réformes agraires se sont fait immédiatement ressentir sur le plan national, avec l'effondrement de la production agricole qui a entraîné la chute des autres activités. Le schéma 3 ci-dessous résume les enchaînements liés aux réformes agraires dans ce pays. Moins de quatre ans après la réforme, le PIB s'est écroulé de 40%. Le pays enregistre les taux de croissance les plus bas de la région (-7,9% en 2001, -5,3% en 2005 et -4,8% en 2006). Selon la Banque Mondiale (*WDI*, 2007), le chômage toucherait 70 à 80% de la population active en 2006. Pour la même année, environ 80% de la population vivraient sous le seuil de la pauvreté et 3 millions de personnes ont déjà quitté le pays. L'inflation, qui avait atteint 700% en glissement annuel fin 2003, a été réduite à 132,7 % fin 2004 avant de rebondir à près de 1200% en 2006 (en glissement annuel), battant ainsi un record mondial. Le revenu national brut par habitant est de passé de 950\$ US en 1980 à 340\$ US en 2005.

Schéma 3. L'impact de la réforme agricole sur l'économie zimbabwéenne



Sur le plan international, la politique d'expropriation n'a pas seulement soulevé l'hostilité de la communauté internationale face aux autorités zimbabwéennes, elle a surtout eu un effet de limitation des aides au développement et de déclin des IDE. Ajouté à cela, le FMI a sommé le Zimbabwe de rembourser au plus vite sa dette extérieure⁵⁵. Pour s'en sortir de cette situation catastrophique, le Zimbabwe compte sur la solidarité régionale (surtout l'aide sud-africaine) et noue des relations privilégiées avec la Chine avec qui il a négocié un emprunt de 2 milliards \$US en 2006.

3.2. ...et mal engagée

Les conséquences de cette redistribution des terres montrent que, soit cette politique n'a pas été conçue et appliquée de manière réfléchie et méthodique, soit les décideurs publics ont sous-estimé l'ampleur de son impact. Dans les deux cas, les effets générés prouvent qu'elle a fait l'objet d'une mauvaise appréciation dans son ensemble, parce que, depuis l'application de la réforme, ces effets néfastes auraient dû déjà être atténués par les effets positifs escomptés.

⁵⁵ Le Fonds Monétaire International avait envisagé d'engager la première étape de la procédure pouvant conduire à l'exclusion du Zimbabwe en raison de l'accumulation des arriérés. En septembre 2005, le conseil d'administration du Fond a toutefois accordé au Zimbabwe un nouveau report de six mois d'une éventuelle recommandation d'exclusion, en raison notamment du remboursement de 135 millions \$. Finalement, le pays s'est acquitté de ces arriérés dans la plus grande difficulté.

Ceci met en évidence le caractère dangereux d'une politique radicale prise sans consultation. De plus, la manière dont cette réforme a été décidée et appliquée prouve qu'elle reposait davantage sur des intérêts politiques qu'économiques. En effet, rappelons que cette réforme a été mise en place pendant les fortes tensions politiques et électorales. A l'époque, la réforme agraire semblait être une "stratégie politicienne" pour le gouvernement Mugabe de tirer profit des enjeux électoraux, afin de conserver le pouvoir, d'autant qu'il partait perdant face à l'opposition. D'un autre côté, cette redistribution des terres cultivables était également voulue et attendue par le peuple qui accusait le gouvernement d'être laxiste et corrompu sur ce plan.

De même, il est important de souligner que cette politique a manqué de subtilité dans la mesure où elle n'était suivie d'aucune mesure d'accompagnement significative pour compenser ou indemniser les expropriés, ce qui prouve une fois de plus la mauvaise appréciation du projet. Si la réforme s'inscrit dans une logique de justice sociale, alors il nous semble primordial de compléter cette équité sociale en créant des mécanismes pour compenser ceux qui font les frais de cette réallocation des ressources.

L'une des causes qui expliquent la persistance de la crise économique du pays serait que la réforme s'est faite au profit des paysans noirs, en majorité, moins qualifiés et peu compétents en matière de gestion des ressources agricoles. Certes, les nouveaux propriétaires connaissent la ferme, mais ils n'ont pas suffisamment de qualification pour organiser, gérer, repartir à l'échelon national leur production. Cette manque de connaissance approfondie sur l'organisation et la gestion est certainement l'une des causes qui ont provoqué une baisse vertigineuse de production au lendemain des transferts de propriété. Il ne suffit pas seulement de jouer sur les transferts des capitaux physiques pour espérer maintenir la même productivité. La connaissance est un facteur de production qui accompagne tout processus dynamique. Ainsi, le transfert de connaissance est indissociable de tout transfert d'activité d'un individu à un autre.

Parmi d'autres causes, on peut également souligner le comportement de la communauté internationale à l'égard du Zimbabwe. La réaction immédiate de l'Extérieur (Banque Mondiale, FMI, Union Européenne et certains pays développés comme la Inglise) suite à cette réforme, était de suspendre ou de mettre un terme à toute coopération fructueuse avec le pays. Sa participation à l'*AGOA Act* a d'ailleurs été mise à l'écart par les Etats-Unis, ce qui signifie une perte de marché extérieur pour le pays. En plus, malgré les pires difficultés dans lesquelles était le pays, le FMI imposait aux dirigeants de s'acquitter du cumul d'arriérés (estimé environ à 135 millions de \$) sous peine d'exclusion. Cette manne financière qui aurait pu permettre de relancer la productivité nationale a été consacrée à rembourser ce cumul sous la pression des bailleurs de fonds. Face à la situation zimbabwéenne, la priorité de la communauté internationale était de récupérer ses actifs dans ce pays, afin de limiter des pertes possibles.

Le déclin progressif des investissements étrangers et de l'aide au développement a représenté un manque de ressources qui n'a fait qu'accélérer la décadence de l'économie nationale.

Mais bien au départ, le Zimbabwe aurait pu éviter cette situation compromettante en adoptant une méthode plus ouverte pour réformer. En fait, il aurait été souhaitable pour le Zimbabwe d'impliquer la communauté internationale. Solliciter l'aide ou l'assistance internationale pour une telle réforme de grande envergure aurait permis, d'une part, d'atténuer les effets négatifs constatés de nos jours, et, d'autre part, de compenser d'une manière plus juste les expropriés. L'implication des institutions internationales aurait peut-être évité, entre autres, l'isolement du pays sur la scène internationale, parce que le fond de cette réforme repose, par définition, sur un principe d'équité sociale et économique. Une telle démarche aurait également permis au pays de maintenir les capitaux étrangers et de former d'une manière dynamique les nouveaux propriétaires grâce aux transferts de compétence et de savoir-faire. En coopérant avec les organisations internationales, ces dernières l'auraient certainement aidé à former les futurs repreneurs ou à faire en sorte que les fermiers blancs partagent leurs capitaux fonciers avec les fermiers noirs entrants.

Un autre procédé alternatif aurait été de faire jouer la fiscalité. En effet, au lieu d'exproprier de manière radicale les exploitants historiques de leurs biens fonciers, le gouvernement aurait pu créer un impôt de solidarité payé par ces derniers, afin d'aider une partie de la population démunie à s'insérer professionnellement. Ce transfert de ressource, via la fiscalité, aurait permis aux fermiers historiques de conserver leurs capitaux et de continuer à soutenir la production nationale grâce à leur savoir-faire. L'inconvénient d'une telle politique fiscale est que son coût ne se répertorie sur le panier du consommateur. Mais, n'est-ce pas le prix à payer pour maintenir la cohésion sociale, la solidarité nationale et la trajectoire économique du pays ? Si l'on tient compte des effets néfastes induits par cette réforme agraire (fuite du savoir-faire et des capitaux, désinvestissement national, forte poussée de l'émigration, chute de la production, augmentation de la pauvreté, etc.), on peut envisager, toute chose égale par ailleurs, que la création d'une nouvelle fiscalité à l'encontre des détenteurs des capitaux fonciers aurait été moins coûteuse et moins déstabilisatrice sur le plan socio-économique que la politique de redistribution des terres menée par le gouvernement zimbabwéen.

Une telle démarche qui implique soit les institutions internationales, soit l'instauration d'une taxe de solidarité nationale pour favoriser les transferts de ressources devrait inspirer d'autres pays de la région comme l'Afrique du Sud et la Zambie qui envisagent d'emboîter le pas à la politique zimbabwéenne.



Bien qu'elles ne soient pas confrontées aux mêmes problèmes structurels, malgré qu'elles partagent la même ambition de développement, les différentes économies de la SADC sont plus ou moins connectées entre elles ; et une profonde crise chez l'une peut avoir des conséquences chez les autres. Ces effets d'externalité peuvent être positifs ou négatifs. Pour illustration, depuis la réforme zimbabwéenne, la dégradation de sa situation macroéconomique a aussi infligé des coûts croissants à l'économie sud-africaine (A. Goldstein, 2004). Selon une étude de M. Schussler (2002)⁵⁶, la réduction des exportations due à l'échec du Zimbabwe à assurer le service de sa dette auprès des compagnies sud-africaines (en particulier, Eskom et Telkom) et la diminution des IDE vers l'Afrique du Sud ont coûté 1,3 % de croissance économique entre 2000 et 2002.

Faisant partie d'une région mouvante structurellement et conjoncturellement et ayant développé des mécanismes de transmission des chocs, ces Etats ont alors intérêt à s'intégrer dans le but d'unir leurs efforts pour résoudre des problèmes susceptibles d'avoir un impact régional. Dans un cas spécifique, la lutte contre le VIH/Sida, la mise en place d'un programme pour l'émancipation socioéconomique des peuples longtemps mis à l'écart des ressources, l'intensification du commerce bilatéral ou multilatéral et la prévention des risques économiques peuvent être déterminants si, les pays concernés s'accordent à développer des stratégies communes à ces fins. Alors, l'intégration régionale qui nécessite auparavant une amélioration de la coopération régionale, peut être perçue à la fois comme un instrument indispensable et un cadre idéal pour la réalisation de tels objectifs. Mais cette perspective d'union n'a pas que des avantages, elle implique également des coûts et des contraintes qui, s'ils sont très importants, peuvent nuire à la coopération. D'un autre côté, s'il est bien vérifié que l'intégration économique régionale est un facteur de progrès social et économique pour une région donnée, alors les coûts qu'elle implique sont tout simplement le prix du bien-être de cette région.

⁵⁶ M. Schussler (2003), "The cost of Zimbabwe to South African economy", Zimbabwe Research Initiative, Johannesburg. Cité par A. Golstein (2004), p.73

DEUXIÈME PARTIE

LA NECESSITE OU L'IMPERATIF DES CONSTRUCTIONS DES BLOCS REGIONAUX EN AFRIQUE : CAS DE LA SADC.

Le régionalisme est-il la solution pour les pays en développement ? Cette interrogation qui constitue la phrase introductive de M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002) fait également l'objet de bon nombre d'études (C. Jenkins, 2001 ; A. Bende-Nabende, 2002 ; A. Goldstein, 2002 et 2004 ; etc.). Si M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002, p.1)⁵⁷ sont catégoriques dans leur réponse : « *in one word, the answer is a qualified 'no'* », d'autres comme C. Jenkins (2001) et A. Goldstein (2002) sont plutôt réservés en estimant qu'il faut aller au-delà des simples coopérations et échanges commerciaux pour que le continent soit sur une trajectoire dynamique de développement. Ces éléments de réponse nous conduisent à nous interroger sur l'essence même du régionalisme. Que doit-on réellement attendre de lui ? Si le mécanisme de l'intégration régionale est souvent perçu au sens libéral comme un accord préférentiel, généralement réciproque, entre pays, et vise à réduire les obstacles entravant les transactions économiques ou autres, il peut également revêtir d'autres formes, selon l'ampleur et la profondeur de l'intégration. C'est pourquoi les résultats (les effets) attendus d'une régionalisation dépendent des formes prises par celle-ci.

Mais dans le fond, ces différents modèles d'intégration régionale ont comme hypothèses fondamentales l'existence d'un marché régional soutenu et important, et d'une structure productive efficiente des Etats participants. Ceci nous conduit légitimement à nous interroger, une fois de plus, sur l'intérêt des constructions des blocs régionaux en Afrique à partir de ces mécanismes, eu égard à la faible intensité des échanges intrarégionaux, aux structures économiques non ou peu complémentaires et à l'importance de l'action politique. Est-il si impératif de conditionner l'essor économique des pays africain à l'intégration régionale ?

Hormis les problèmes structurels, le « *piège de la transposition* » (E. Aryeetey, 2001 ; A. Goldstein, 2002) est régulièrement cité pour justifier la contre performance du régionalisme en Afrique, du moins en ce qui concerne la première phase des tentatives de régionalisation dans le continent.

⁵⁷ M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002), *Economic Integration and Development: Has Regionalism delivered for Developing country?* Edward Elgar edition, p.196

Bien souvent, la construction des blocs économiques en Afrique s'est faite à partir des modèles conçus par et pour des économies développées où les échanges sont intenses et importants (P. Hugon 2002, K Dupreelle, 2002). Partant de là, la question de l'adaptation et de l'adéquation de ces modèles aux contraintes économiques et politiques des régions africaines se pose. Ce décalage entre réalité et théorie contribue entre autres à justifier l'inefficience observée dans le cas africain (N. Bourenane, 2002 ; A. Goldstein, 2002).

Les formes de coopération régionale les plus observées en Afrique sont les unions douanières et monétaires de fait⁵⁸. Si les résultats tardent à se faire sentir dans le cas africain, c'est aussi à cause de la logique accordée au processus de l'intégration. En effet, les pays s'intègrent généralement à partir de leurs structures d'échanges, c'est-à-dire, l'importance du marché communautaire et le réalisme de leurs économies respectives (H. Bourguinat, 1966). Si ces pays peuvent lancer le processus avec n'importe lequel de ces mécanismes cités plus haut, en revanche, la plupart commencent par lever les obstacles aux échanges entre eux. Ils introduisent par la suite des mécanismes d'intégration plus complets et plus étendus. C'est pourquoi l'intégration régionale est constituée des processus incrémentaux où, chaque réalisation devient un support pour l'élaboration des autres objectifs. Or, cette logique de l'intégration n'a semble-t-il pas été comprise lors des premières phases d'intégration en Afrique. C'est l'une des raisons pour lesquelles, les premiers effets attendus ont été plutôt décevants.

A l'image de la SADC, il est important que les régions africaines posent les bases de leur intégration régionale sur des protocoles d'accords ciblés, évolutifs et réalisables, et non plus sur des déclarations ou des textes généraux sans fondements et sans conviction.

Quel que soit l'ampleur ou la forme prise, l'intégration régionale donne cours à une ingéniosité des modèles (P. Hugon, 2000) qui, non seulement décrivent les stratégies communes ou interactives, mais aussi préconisent les effets attendus des différentes configurations d'intégration. En termes d'intégration commerciale, les modèles dits traditionnels (la théorie des avantages comparatifs de Ricardo, les modèles de Viner, de Heckscher-Ohlin-Samuelson, ou de Balassa), et ceux qui font actuellement l'objet de leur dépassement (que l'on désigne par le terme de la nouvelle théorie du commerce international défendue par Krugman, Venables, Brander, etc.) ont essayé de mettre en évidence les retombées de la création d'un bloc économique sur le bien-être collectif. Ces modèles, bien que reposant sur des structures et des hypothèses robustes et faisant l'objet d'une grande pertinence, doivent néanmoins être pris avec précaution dans la mesure où, les effets d'une régionalisation commerciale peuvent être contradictoires et dépendants de la spécificité des régions (complémentarité ou substituabilité des Etats composant le bloc).

⁵⁸ Parce que la plus part des unions monétaires (CEMAC et UEMOA) sont héritées du système colonial.

CHAPITRE 3:

LES THEORIES ET LES FAITS DES ACCORDS DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALE

Pour les économies en développement, et même pour les économies développées en l'occurrence les pays européens, la construction des blocs régionaux semble s'apparenter à un processus répondant à l'évolution dynamique de la mondialisation. Ceci conduit justement à un débat théorique et contradictoire sur l'essence même de la régionalisation face à la mondialisation. Si, pour certains, le regain du régionalisme est une réponse alternative à l'approfondissement difficile du multilatéralisme à l'échelle universelle (J-M. Siroën, 2004), pour d'autres, la préférence communautaire qui se dégage du régionalisme est vue comme une forme du nouveau protectionnisme inter-blocs (P. Krugman, 1987). Pour d'autres encore, la poursuite des constructions régionales s'inscrit dans la continuité du processus de la mondialisation et n'entrave en rien son évolution (J. Bhagwati, 1993).

Mais par-dessus tout, la mise en place d'un bloc régional répond aux besoins et aux compétences nationales, aux convictions politiques, aux intérêts économiques et à la forme de coopération que ces pays souhaitent bâtir. En effet, les zones de libre-échange, les unions douanières ou encore les marchés communs ont été les principales formes choisies par les différents Etats de cette région pour encadrer leur effort de régionalisation (K. Dupreelle, 2001). Partant de là, se regrouper économiquement devient une stratégie instrumentale pour les économies faibles de créer une force régionale, selon leurs moyens, afin d'être moins marginalisées sur la scène internationale. Quant aux économies développées, leur union est plutôt qualifiée de bloc - « *forteresse* » (J-M. Siroën, 2004) en ce sens qu'elle peut se définir comme un regroupement dont l'objectif est de mener des politiques protectionnistes, voire prédatrices à l'égard des autres pays ou régions.

Pour l'Afrique, le régionalisme a d'abord été une conception volontariste, « *visant à une déconnexion vis-à-vis du marché mondial* » (P. Hugon, 2002, p.18), avant qu'une prise de conscience ne motive à laisser place à une conception libérale de l'intégration par le marché. Malgré l'étroitesse de leur marché et les limites structurelles, les économies africaines sont de plus en plus réformées et ouvertes, ce qui les incite davantage à renouveler leur intérêt pour la coopération régionale. Ce regain semble également motivé par la récente littérature économique sur le sujet.

I. Les développements théoriques de l'intégration économique régionale

En partant d'une approche commerciale pour analyser le mouvement naissant lié à la consolidation des échanges européens dans les années 50 (J.M. Siroën, 2000), les théories des unions économiques ont commencé à prendre de l'importance à partir des travaux pionniers de J. Viner (1950). Cependant, rappelons qu'au cours des années 50 et 70, l'émergence de la théorie de l'intégration économique a connu deux phases majeures. La première phase qui correspond à son impulsion (les années 50) est marquée essentiellement par l'étude de l'impact de la formation d'union douanière sur la production et les flux commerciaux (J. Viner, 1950 ; H.G. Johnson, 1965) et sur la consommation (J. Meade, 1955 ; R.G. Lipsey, 1960). La deuxième phase complète et approfondie les premiers travaux, elle s'interroge par ailleurs sur des objectifs réels autres que l'abolissement total des barrières douanières entre différentes unités économiques nationales (B. Balassa, 1961). Les travaux de H.G Johnson (1965) et Cooper et Massell (1965) soulèvent, certainement pour la première fois, les liens de causalité entre intégration et développement, même si, à priori, aucun accord de libéralisation du commerce régionale ne peut être nécessairement positif d'un point de vue normatif (A. Tovias). Mais avant, l'analyse théorique de J. Viner (1950) distingue les effets de création et de détournement du commerce. Les effets nets d'une union douanière sur le bien-être économique dépendent, à fortiori, de ces effets distinctifs qui peuvent être parfois liés.

Au regard de l'évolution de l'économie mondiale, l'étude de l'intégration a pris des tournures plus sophistiquées, dépassant les cadres analytiques précités. En s'inspirant des outils de la théorie des jeux et de l'économie industrielle, cette nouvelle approche permet d'appréhender les phénomènes d'unions commerciales et économiques sur d'autres formes.

A. Les approches analytiques traditionnelles

On a traditionnellement tendance à remonter aux travaux de J. Viner (1950) lorsqu'il s'agit de rappeler les effets d'une union douanière sur le bien-être de pays impliqués. L'analyse de Viner qui repose sur des hypothèses restrictives décrit des effets de création et de détournement du trafic qui induisent, en statique concurrentielle, des effets de consommation et de production (Johnson, 1962). Cependant, la conception de l'intégration et son impact diffèrent selon les auteurs et l'environnement qui fait l'objet de support d'étude. Par exemple, l'intégration par le marché défendue par J. Viner ou J. Meade n'a pas les mêmes approches analytiques que l'intégration abordée à partir d'une approche "globaliste" ou sectorielle (I. Cohen et G. Rosenthal, 1977). De même, les théories de l'intégration

par le marché qui ont inspiré la plupart des expériences de régionalisation semblent pourtant délicates à être adaptées aux problèmes des pays en développement. Il ressort dans la plupart de ces analyses libérales que la complémentarité entre les pays est un avantage substantiel à la réussite d'une intégration du type gagnant-gagnant. Or, les pays en développement, notamment les nations africaines, n'ont pas des structures économiques assez complémentaires et, en plus, ils sont caractérisés par des coûts de transactions très souvent prohibitifs. Partant de là, il importe de tenir compte des approches théoriques qui intègrent ces différentes caractéristiques dans leurs études. Les analyses des auteurs comme C. Cooper et B. Massell (1965b), H. Kitamura (1966) ou encore P. Robson (1985) donnent une autre approche de l'intégration décalée de la structure des économies développées.

1. Les différentes conceptions de l'intégration régionale.

Dans la littérature économique, il existe une classification des intégrations inspirée de B. Balassa (1961). L'auteur prône l'approche libérale et définit plusieurs étapes d'intégration dans lesquelles l'Etat intervient en tant que coordinateur. Même si les mécanismes de l'intégration ne peuvent créer à eux seuls le développement économique, B. Balassa propose une intégration évolutive qui commence par une ouverture commerciale et se prolonge vers une intégration complète.

- *Zone d'échanges préférentiels.* Il s'agit d'un mécanisme au sein duquel les droits prélevés par les membres sur les importations de biens produits par les autres membres sont moins élevés que ceux qui s'appliquent aux importations de biens produits par des pays non membres. Les membres fixent les droits sur les importations provenant des non membres.
- *Zone de libre-échange.* Elle représente une zone d'échanges préférentiels sans droits de douane sur les importations provenant des autres membres. Comme dans le cas des zones d'échanges préférentiels, les membres peuvent fixer les droits applicables aux importations provenant des non membres.
- *Union douanière* renvoie à une zone de libre-échange au sein de laquelle les membres imposent des droits communs aux non membres. Les membres peuvent également céder leur souveraineté à une administration douanière unique.
- *Marché commun* est un aboutissement d'une union douanière qui autorise la libre circulation des facteurs de production (tels que le capital et le travail) à travers les frontières nationales au sein de la communauté.
- *Union économique (et monétaire)* peut se définir comme un marché commun avec le renforcement et l'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires, y compris une monnaie commune. A ce stade d'intégration parfaitement coordonnée, l'union peut surmonter certains effets d'entraînement macro-économiques régionaux, peut conduire à une certaine stabilisation économique, et peut promouvoir la cohésion et la convergence entre les pays

partenaires. Cette phase de l'intégration incite fortement sur la réalisation d'une monnaie unique (optimum de premier rang) ou de la parité de change fixe (optimum de second rang) pour l'élimination des certains coûts liés à l'interaction régionale.

- *Union politique* c'est, pour certains auteurs, le stade ultime de l'intégration dans lequel les membres deviennent une seule nation. Les gouvernements nationaux cèdent leur souveraineté en matière de politiques économiques et sociales à une autorité supranationale, et mettent en place des institutions, des processus judiciaires et législatifs communs – y compris un parlement commun.

Si cette hiérarchisation du processus d'intégration reflète l'architecture de la construction de l'Union Européenne des années 50 à nos jours, force est de constater que ce processus séquentiel ne comporte aucun caractère d'automatisme⁵⁹. D'ailleurs H. Kitamura (1966) met plutôt l'accent sur la nécessité de coordonner et d'harmoniser les politiques économiques nationales lors des premières étapes du processus d'intégration dans les pays en développement, inversant ainsi la séquence précédente. Selon l'auteur, l'union des économies peut même progresser de façon substantielle sans que soient levées les barrières douanières. Les pays africains sont en général caractérisés par cette approche d'intégration où, les échanges sont entravés par des barrières tarifaires et non tarifaires alors qu'ils font partie d'un bloc régional unifié économiquement.

Les mécanismes de régionalisation requièrent également d'autres formes qui diffèrent selon leur fonctionnement et leur structure. En suivant P. Hugon (2002), on distingue des processus d'intégration impulsés, soit par la volonté politique, soit par la dimension spatiale dynamisée par des effets d'externalité ou soit par l'existence d'une forte institutionnalisation au niveau régional. La conception libérale de l'intégration (induite par le marché) a souvent été opposée à celle caractérisée par une forte implication politique. D'après P. Hugon (2002) la conception volontariste renvoie à un régionalisme déconnecté de l'économie mondiale dont l'objectif est de créer les conditions du développement dans un environnement protectionniste. Cette vision politisée implique des jeux coopératifs entre les Etats. Il s'agit alors de définir institutionnellement et économiquement le cadre dans lequel le processus de régionalisation va évoluer. Le dynamisme réel ou potentiel des économies participantes est souvent mal apprécié par les dirigeants politiques dans la mesure où, leurs objectifs ne cadrent pas forcément avec les moyens dont ils disposent. Cette incompatibilité entre les objectifs et les moyens débouche en général sur des projets régionaux abandonnés ou des réalisations régionales inachevées.

Les expériences africaines – où cette approche a été très appliquée – témoignent de la difficulté de son élaboration. P. Hugon (*ibid.*, p.19) conclue sur ce point en notant : « ces intégrations

⁵⁹ Sur le plan pragmatique en tout cas et surtout dans le cas des pays africains.

volontaristes qui ont fait faillite et se traduisent aujourd'hui par la désintégration. Cette conception d'un régionalisme fermé n'est plus en phase avec la mondialisation ». Bien avant, la problématique de l'intégration volontariste fut soulevée par J. Tinbergen (1965). Pour l'auteur, l'importance de ce type de régionalisation est de définir le degré de participation des pouvoirs publics et le rôle accordé aux règles du marché. En fait, pour des économies faiblement dotées en ressources échangeables et ayant des marchés intérieurs étroits, la création d'une union régionale, si elle est nécessaire, doit être initiée et portée par les pouvoirs publics. La stratégie est d'allouer optimalement des ressources, de permettre l'ouverture économique de la région, d'orienter les investissements étrangers vers des secteurs dynamiques pour favoriser des effets de polarisation et d'agglomération.

Les Etats peuvent aussi s'accorder sur une union sélective, en privilégiant certains secteurs économiques sans pour autant s'engager à s'intégrer complètement, comme le souligne H. Kitamura (1966). Dans cette forme de coopération, le rôle de l'Etat est à la fois crucial et dynamique : il doit créer à court terme les conditions favorables à une intégration libérale à long terme. Dans ce cas de figure, l'Etat est appelé à être un maître – d'œuvre et non un acteur principal du régionalisme. C'est certainement cet esprit de discernement du rôle que doit jouer l'Etat qui a fait défaut aux premières tentatives d'intégration africaine.

Pour compléter cette analyse, I. Cohen et G. Rosenthal (1977) distinguent, en étudiant les perspectives de regroupement économique en Amérique centrale, une intégration par projet et une intégration globale. La première met l'accent sur les intérêts régionaux des activités conjointes. En effet, dans cette approche sectorielle, l'importance n'est pas accordée à la fixation des objectifs globaux ou à l'aboutissement de la phase ultime du régionalisme au sens de Balassa. De même, un schéma d'intégration de ce type ne nécessite pas d'institutions régionales à caractéristiques supranationales. Dans cette approche par projet, les Etats peuvent se contenter de limiter leur coopération sur les échanges commerciaux (cas de l'ALENA) ou sur la répartition géographique des unités de production. Cette forme d'organisation régionale permet de créer des facteurs complémentaires au développement des Etats, en ce sens qu'elle permet à chaque Etat de bénéficier des effets de la décentralisation des projets (cas de la SADC). Le point saillant de cette conception d'intégration est d'identifier les domaines, non controversés, de coopération commune et de créer ensuite les structures requises pour la réalisation des objectifs spécifiquement établis.

A l'inverse l'approche globale vise à promouvoir l'intégration globale de l'ensemble de l'appareil productif des pays participants. Cette forme globaliste de l'intégration signifie aussi l'existence d'une intensification des échanges et de la coopération entre les Etats.

Elle peut être menée par les mécanismes du marché ou par la puissance publique. L'objectif est de conduire la région vers une intégration caractérisée par un degré élevé d'harmonisation des politiques économiques, monétaires, fiscales, sociales et anticycliques. Ainsi, le bloc peut être perçue à la fois

comme un facteur de convergence des économies intégrée ou comme une “ protection ” aux chocs externes. Une intégration globale impulsée par le marché signifie que la coordination et l’harmonisation des politiques économiques interviennent subséquentement à la libération totale des échanges de biens et facteurs, ceci pour éviter les distorsions dans l’allocation des ressources au sein de la région. On a alors une zone dont l’unification totale qui découle des coopérations graduelles entre les pays. Dans d’autres cas, la forme globaliste du régionalisme impose que la coordination des politiques apparaît comme une pré-condition de la libéralisation des échanges et à l’unification monétaire. Il s’agit en effet d’une approche classique Mundellienne qui impose un degré de convergence préalable.

2. Les effets traditionnels de l’intégration économique

Il s’agira précisément de revenir sur les termes régulièrement cités lors des unions commerciales et économiques. Dans un premier temps, nous montrerons l’approche analytique des effets de création et de détournement de commerce avant d’analyser les effets sur les termes de l’échange.

2.1. Les effets de création et détournement de commerce

Les accords commerciaux ou la création d’un bloc régional visent à baisser les barrières, telles que les barrières tarifaires dans le but de proliférer les échanges intra-zone. Dans cette optique, l’approche traditionnelle de Viner préconise que le libre-échange contribue au bien-être en permettant aux citoyens de se procurer des biens et services à partir de la source la moins coûteuse, ce qui conduit à une redistribution des ressources fondée sur les avantages comparatifs.

Suivant J. Viner (1950), on peut donc être tenté de conclure que les mécanismes de coopération régionale entraînent une certaine prospérité. Mais, le fait que ces mécanismes impliquent des réductions tarifaires préférentielles, crée et déplace à la fois les échanges commerciaux. La création de courants d’échanges, c’est-à-dire le remplacement d’une production intérieure plus coûteuse par une production moins coûteuse dans les pays partenaires (grâce à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires) tend à favoriser la prospérité. En revanche, le déplacement des échanges commerciaux, qui n’est autre que le remplacement de productions moins coûteuses des pays non-membres par celles plus onéreuses des pays partenaires, la fragilise. En effet, les mécanismes d’intégration régionale ne favorisent la prospérité que dans le cas où la création d’échanges commerciaux est supérieure à leur déplacement, ce qui ne peut être prédéterminé.

Ainsi, la création d’une Union peut produire des déséquilibres nationaux en même temps qu’elle réajuste les échanges régionaux. Elle peut être coûteuse pour certains pays, en ce sens qu’elle

affecte leurs recettes fiscales soit par la baisse des importations des produits hors zone, soit par l'abandon total de ces produits au profit des produits régionaux du même type. Les coûts de cette préférence communautaire dépendent de la capacité des membres à compenser ces pertes fiscales. Mais ils peuvent être assez élevés dans les pays qui dépendent fortement des recettes douanières.

Pour justifier ces effets des unions douanières, nous procéderons par un développement analytique du modèle de Viner d'une part, et d'autres part, des conditions qui soutiennent ces effets.

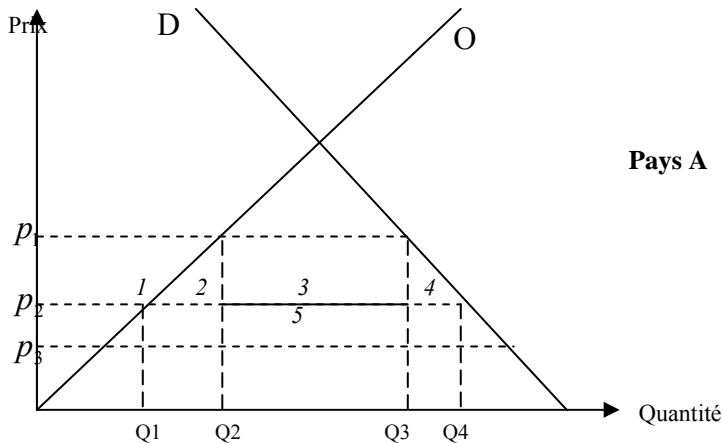
i. Le modèle de référence

Le cadre d'analyse de Viner repose sur des hypothèses classiques souvent considérées très restrictives (J.M. Siroën, 2000). Selon ce cadre d'analyse, la situation de libre-échange généralisé est optimale. En effet, l'union douanière équivaut à une zone de libre-échange avec un tarif extérieur commun. Malgré sa structure statique, l'analyse de Viner permet de mettre en évidence l'essentiel des gains de l'intégration. Mais, pour qu'il existe des effets de création et de détournement du trafic, les hypothèses suivantes doivent être posées :

- L'existence de la concurrence pure et parfaite pour les biens et facteurs de production au sein de la zone unifiée ;
- L'immobilité des facteurs de production entre les pays de l'union ;
- Les coûts des transactions et du transport sont supposés nuls ;
- Les prix sont des variables exogènes (les firmes qui évoluent dans la zone ont une position de *price taker*) ;
- Les tarifs sont les seuls barrières considérées ;
- Le plein emploi des ressources est assuré ;
- Il n'existe aucune innovation technologique ou technique dans la production.

Pour illustrer le modèle, considérons trois pays (A, B, C) et supposons que A et B souhaitent former une union douanière, C étant alors considéré comme le reste du monde. On conjecture également que, si A et B forment l'union, ils auront des coûts de production constants. Parallèlement, on suppose parfait l'élasticité-prix des produits du pays C. Ceci amène à dire que les effets attendus de la formation de l'union entre A et B vont dépendre du niveau des droits de douane antérieur à l'union et du niveau de la protection commune qui suit la création de l'union. Soit x le bien homogène échangé entre les trois pays.

Graphique 6. Illustration des effets de création et de détournement de commerce



Source : à partir de S. Suranovic (1998)
Note : {D} courbe de demande du pays A
 {O} courbe d'offre de A

Le graphique 6 retrace la situation de A, considéré comme l'économie nationale dans la quelle la production du bien x est inefficace. Avant de créer une union douanière avec B, A a une économie fermée où toute importation est taxée. L'équilibre du marché de bien x de A est défini par un prix p_1 correspondant à un niveau de production nationale de Q_2 complétée par une importation de $Q_3 - Q_2$. On suppose en effet que pour un niveau de prix intérieur de p_1 , la demande intérieure s'élève à Q_3 alors que la capacité productive de A ne peut fournir que Q_2 . Donc, pour satisfaire le niveau de la consommation nationale, A importe la différence. Si l'on suppose que, sur le marché international, C est le meilleur fournisseur du bien x au prix de p_3 et que les droits d'entrée sur le marché de A sont identiques pour B et C, alors A importera davantage chez le pays C. Pour protéger sa production contre la concurrence internationale, A peut ériger des droits de douane équivalant à $p_1 - p_3$. En fonction des quantités importées de l'extérieur, les gains que l'Etat du pays A tire des droits de douane correspondent à $(p_1 - p_3) * (Q_3 - Q_2)$, soit la surface représentée par les zones 3 et 5. Par rapport au marché international, les producteurs nationaux ont une rente bénéficiaire de $p_1 Q_2 - c(q)$ (avec $c(q)$ les coûts de production), alors que les consommateurs paient un surcoût total de $(p_1 - p_3) * Q_3$ dû à l'existence des droits de douane.

S'il advient maintenant que, pour des raisons géographiques ou autres, A et B forment une union régionale basée sur la préférence communautaire, toute importation du pays B ne sera plus taxée par A et vice versa. Sans barrières tarifaires, le prix sur le marché de A du bien x importé de B est fixé à p_2 inférieur à p_1 qui correspond au prix local augmenté du tarif douanier imposé à C. La suppression des tarifs douaniers entre A et B rendent la production du bien B compétitive sur le

marché de A. Etant donné que l'élasticité-prix est supposée parfaite chez C et B (ce qui explique que les deux ont une courbe d'offre horizontale), le pays A va substituer des importations en provenance de B aux importations du bien x en provenance de C. Autrement dit, A et B créent du commerce à partir de la quantité de commerce détournée de C.

L'ouverture économique entre A et B conduit à faire baisser les prix intérieurs pratiqués de p_1 à p_2 même si ce niveau de prix est toujours supérieur à celui pratiqué sur marché international p_3 . Ce changement des prix intérieurs du pays A va, non seulement modifier le comportement des consommateurs, mais aussi celui des producteurs. Selon la loi de l'offre et de la demande, une baisse de prix a pour effet d'accroître le niveau de la consommation. Face à un niveau de prix attractif, la demande de consommation va augmenter de Q_3 à Q_4 . Pour répondre à cette hausse de la demande, l'importation va passer de $Q_3 - Q_2$ à $Q_4 - Q_1$. Par rapport au marché international, le surcoût total payé par les consommateurs nationaux baisse de $[(p_1 - p_3) \cdot Q_3] - [(p_2 - p_3) \cdot Q_4]$. L'union douanière améliore leur utilité par rapport à l'utilité qu'ils avaient avant l'unification. Ainsi, le surplus des consommateurs s'accroît et correspond à l'aire délimitée par 1, 2, 3 et 4. D'une manière analytique, on peut la quantifier à $\frac{1}{2}(p_1 - p_2)(Q_4 + Q_3)$. D'un autre côté, la variation des prix incite les producteurs nationaux à modifier leur structure de production. La compétitivité par des prix de x dissuade une partie de la production dans A dans la mesure où, les producteurs nationaux sont inefficients. Cette dissuasion (zone 2) se matérialise par la substitution de la production du partenaire à la production nationale. Le pays A délaisse une production pour la quelle il n'est pas performant, au profit du pays B, ce qui naturellement conduit à une meilleure allocation des ressources. Dès lors, la préférence communautaire, rendue possible grâce à la discrimination vis-à-vis d'un pays tiers, permet aux firmes de B d'accroître leur offre sur le marché de l'union et également leur profit. La zone 1 représente les pertes des firmes du pays A lorsque les tarifs douaniers sont supprimés et qu'une partie de la demande nationale est satisfaite par les importations en provenance de B. Ces pertes peuvent être compensées par l'accroissement du surplus des consommateurs ou par des mesures d'accompagnement à l'ouverture économique.

Avec la nouvelle configuration des échanges, les revenus du gouvernement de A vont être réduits ou effacés. Les zones 3 et 5 représentent graphiquement les pertes de recettes douanières. Cependant, cette interprétation reste discutable, compte tenu de l'hypothèse posée. En effet, les recettes étatiques disparaissent complètement pour le bien x si et seulement si, A s'approvisionne uniquement chez B pour satisfaire la hausse de la demande intérieure pour ce bien. En revanche, si malgré l'union qu'il forme avec B, A continue à importer une quantité du bien x chez C, qui est le meilleur fournisseur sur le marché international, alors les recettes étatiques seront partiellement maintenues dans la zone 5 et correspondront à $(p_2 - p_3)Q(C)$, avec $Q_{INCLUSE}$ la quantité de bien x importée de C.

L'effet positif de création de commerce entre A et B est illustré par les zones 2 et 4, alors que le détournement du trafic est un effet négatif représenté par la zone 5. Dans ce cas de figure, l'intégration reste limitée en termes d'efficacité régionale dans la mesure où, elle favorise un détournement de commerce d'un fournisseur plus efficace INCLUSE à un fournisseur moins efficace (B). Raison pour laquelle l'union douanière est, au terme de cette présentation, un optimum de second rang. Mais d'une manière générale, plus les effets de création sont importants et les effets de détournement faibles, plus l'intégration a des chances d'élever le bien-être de la zone (J.M. Siroën, 2000). Au-delà des hypothèses posées, la réalisation de ces effets tient compte des conditions de l'environnement dans lequel l'union économique intervient. Les mécanismes d'intégration régionale produisent aussi un effet douanier dont l'ampleur varie d'un Etat membre à un autre. De tels mécanismes réduisent les recettes fiscales des Etats provenant des droits de douane, aussi bien directement par les baisses tarifaires entre membres, qu'indirectement par l'abandon des importations des pays non membres soumis au paiement de droits. Le coût de ces pertes dépend de la capacité des membres à mobiliser d'autres fonds, mais il peut être assez élevé dans les pays qui dépendent fortement des recettes douanières (cas des pays de la SADC).

Suivant S. Suranovic (1998) et J.M. Siroën (2004), on recense théoriquement quelques facteurs susceptibles de favoriser les effets attendus d'une union schématisée par le graphique 6. Premièrement, le niveau de protection initial est déterminant. En effet, si avant la création de l'union économique entre A et B, la protection douanière érigée par A était très élevée et ses importations en provenance du reste du monde étaient faibles, alors le bloc créé aurait eu plus de marge pour accroître les effets de création. Deuxièmement, une forte intégration initiale entre les pays participant est nécessaire. Elle permet de limiter les effets de détournement (J.M. Siroën, 2000, p.30). Cette condition rejoint l'approche de Krugman sur les zones naturelles. Les effets de détournement peuvent être également limités si la création du bloc commercial comporte un nombre important des membres. Le troisième facteur concerne les écarts de productivité et de compétitivité entre les membres. Il met en évidence l'importance des structures économiques complémentaires ou concurrentielles pour accroître davantage les effets positifs et limiter les risques.

Cependant, d'autres aspects liés à l'intégration ne sont pas pris en compte pour justifier toute la pertinence d'une union douanière. En plus, la perception des effets de création et de détournement dans le modèle de Viner paraît être simpliste (A. Tovias, 1991). En s'appuyant sur une approche statique comparative, le modèle théorique de J. Meade (1955) essaye de déterminer des combinaisons au sein de l'union qui concilient plein emploi et équilibre de la balance des paiements. Cette seconde variable sur laquelle l'auteur se concentre, est basée sur un système de compensation de devises entre

pays partenaires. L'hypothèse centrale posée par J. Meade suppose l'équilibre des balances des paiements qui peut être le fruit de politiques nationales ou régionales.

Partant là, J. Meade met en évidence les conflits d'intérêts stratégiques, et mesure le volume de création et de détournement de commerce en tenant compte de la différence des coûts relatifs avant et après l'union.

Plus tard, B. Balassa (1961) approfondit cette analyse en se basant sur le ratio défini par l'élasticité-revenu de la demande des importations communautaires. Il « *procède donc par la comparaison l'élasticité-revenu de la demande d'importation avant et après l'intégration en indiquant que le détournement de trafic doit se traduire par une baisse de l'élasticité-revenu des importations en provenance des pays tiers et que, toutes choses égales par ailleurs, la création de trafic entre partenaires doit se manifester par une hausse de cette même élasticité pour la demande d'importations intra-communautaires totales* » (K. S. Ouali, 1990 ; p.136)⁶⁰

Malgré les effets négatifs du détournement de trafic, l'analyse de Viner amène à conclure qu'une union douanière est globalement positive si le volume de la création de commerce l'emporte sur le volume de trafic dévié. Or, en tenant compte des termes de l'échange, on peut revoir cette conditionnalité à travers les travaux de F. Gerhels (1957)⁶¹ et J.R. Melvin (1969).

2.2. Les effets sur les termes de l'échange

Balassa (1961) a montré que l'élasticité-revenu joue un rôle de conditionnement des effets de création et de déviation de commerce. De même, il est possible de justifier qu'une union douanière peut être source de gains pour les pays partenaires, même si elle induit des effets de détournement importants. L'analyse de F. Gerhels reste basée sur le rôle des taux marginaux de substitution à l'échange. « *Using indifference curves, he [Gerhels, 1956-7] shows that welfare-enhancing attainment of a tangency solution between the domestic marginal rate of commodity substitution and the marginal rate of transformation in production in the post-union phase can offset the welfare inhibiting effects of trade diversion in production* » dans M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002, p.8-9). Ainsi, la déviation commerciale serait bénéfique à l'économie domestique sous certaines conditions. En fait, les mécanismes liés à l'union douanière peuvent améliorer les termes de l'échange pour les Etats membres si les variations du volume des échanges - dues, soit à une hausse des importations intra-zone, soit à une baisse des importations hors zone du même produit, rendu plus coûteux par les tarifs douaniers - font chuter les prix mondiaux. Plus la part du marché mondial des mécanismes sera

⁶⁰ K.S. Ouali (1990), *Intégration et Développement*, Economica (éd.) Paris, p.350

⁶¹ F. Gerhels (1957), *Customs Union From a single country view point*, Review of Economic Studies (n°63, pp.61-64). Cité par M.E. Keinin et M.G Plummer (2002), *Economic Integration and Development: has Regionalism delivered for Development countries?* Edward Elgar edition, p.169

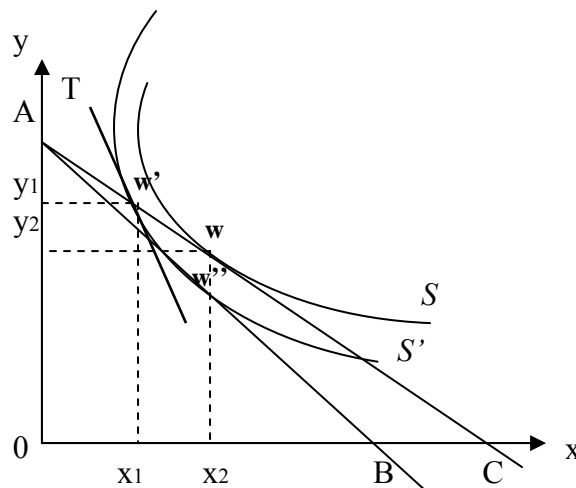
importante, plus le gain potentiel sera élevé. Etant donné que les non membres paient le prix de l'amélioration des termes de l'échange, l'effet de cette amélioration sur le bien-être à l'échelle mondiale est, *ex ante*, incertain.

Nous illustrons cela à travers le modèle de F. Gerhels (1957) repris par bon nombre d'auteurs comme Lipsey (1960) ou M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002) dans le cas d'un petit pays. Cette analyse repose sur une approche graphique.

Reprenons les dénominations de l'exemple précédent, et considérons que A est, par définition, un petit pays à cause de sa taille économique. Les hypothèses posées par l'auteur sont :

- Le pays A forme une union douanière avec B et ne peut influencer les termes de l'échanges à cause de son faible poids économique.
- A est spécialisé pour le bien y et importe le bien x
- Les agents économiques ont des coûts identiques et constants. Dans le cas où un tarif est appliqué sur les importations de x, le revenu du tarif est perçu par les consommateurs.

Graphique 7. Les effets sur les termes de l'échange : exemple d'un petit pays



Source : M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002, p. 9)

Note : 0A représente le produit mesuré en unité de y
S et S' sont les courbes d'indifférence de A

En situation de libre-échange, le rapport des prix pour le pays A est représenté par la droite AC. $W = \{S, (AC)\}$ est le point de tangente entre la courbe d'indifférence (S) et la droite des termes de l'échange (AC). En cas de libre-échange avec le reste du monde, ce point, w, représente l'optimum de premier rang, c'est-à-dire le niveau d'utilité qui procure la meilleure satisfaction au pays A (y_2 pour x_2). On peut supposer dès lors que le pays applique un tarif non prohibitif si bien que le bien x est toujours importé à un niveau inférieur que le niveau initial. La hausse des prix du bien x contraint les consommateurs de A à accroître leur préférence pour le bien y, ce qui conduit à une nouvelle situation

d'équilibre à l'intérieur du pays A. Cette nouvelle situation modifie le rapport des termes de l'échange qui est maintenant représenté par la droite T, et donne un nouveau point de tangente $w' = (T, S')$. A ce stade, le bien-être des consommateurs de A est détérioré, puisque la nouvelle courbe d'indifférence (S') est inférieure à l'ancienne (S).

Si on suppose à présent que le pays A décide de former une union douanière avec le pays B, il y aura détournement de trafic si le pays cesse d'importer totalement du pays C. La droite (AB) représente dès lors les termes de l'échange, autrement dit le taux marginal de substitution du bien x avec le reste du monde (pays C). Cette variation des rapports de prix ramène l'utilité du pays A au point w'' qui est égale à l'utilité précédente (w'). La consommation du bien x importé s'accroît, le pays se trouve avec un rapport d'échange intérieur équivalant au rapport d'échange communautaire. Ce dernier est supérieur au rapport d'échange mondial. Les consommateurs d'une union douanière substituent ainsi un rapport de prix relatif à deux rapports de prix relatifs (intérieur et mondial). Ceci se traduit par une amélioration du bien-être intérieur selon Gerhels (1956).

Dans cette analyse ; le détournement du commerce n'est pas forcément synonyme de perte de bien-être, tout dépend en effet des variations de termes de l'échange enregistrées entre les pays, ainsi que des hypothèses posées.

Les effets d'une union douanière sur les termes de l'échange, dans le cas du grand pays, ont été étudiés par J. Meade (1955), C. Cooper et B.F. Massel (1965a) ou encore J.R. Melvin (1969). Les différents travaux s'accordent à conclure que quand un pays est grand – en référence à sa taille économique – il peut modifier les termes de l'échange, si bien que l'effet net de l'union peut être indéfini. Les modifications des termes de l'échange peuvent être, soit défavorables à l'union, soit favorables. Tout dépend de l'ampleur des variations des rapports des prix relatifs. Raison pour laquelle, d'après Lancaster et Lipsey (1956)⁶², une zone douanière conduit à évoluer dans un univers de *second best* où les conclusions définitives ne peuvent être données d'avance.

Malgré la perspicacité de ces modèles, leur véracité dans l'environnement économique, politique et social des pays en développement (PED) s'avère plutôt très délicate. Le caractère statique de ces modèles n'est pas la cause. En fait les hypothèses posées sont invraisemblables au cas des PED, notamment au cas africain. D'après E. Lizano (1974) l'intégration n'a pas le même sens dans les pays en développement et dans les pays développés. Pour les premiers, l'insertion dans un processus d'intégration offre un avantage considérable de constituer un juste milieu entre des stratégies de développement autarciques et des stratégies fondées sur l'exportation de quelques produits de base.

⁶² K. Lancaster et R.G. Lipsey (1956), *The General Theory of Second Best*, Review of Economic Studies, vol.24

3. *Des modèles adaptés aux pays en développement*

Suivant l'approche de C. Cooper et B.F. Massel (1965b), l'intégration dans les régions en développement s'apparente plus à une alternative de développement dont l'industrialisation est le vecteur qu'à un mode d'allocation d'un stock de facteurs de production. Contrairement aux approches traditionnelles qui considèrent l'union douanière comme un instrument déguisé du libre-échange, les auteurs, quant à eux, la considèrent comme une politique protectionniste à part entière. C'est pourquoi toute discussion sur les schémas d'intégration doit dépasser l'approche *vinérienne* des effets de création et de détournement de trafic. L'essentiel – en tout cas pour les pays en développement – est d'examiner les opportunités que l'intégration ouvre à la croissance et à la diversification de leurs économies, *via*, entre autres, la possibilité d'établir de nouvelles activités productives notamment industrielles (E. Lizano, 1974). Il existe en effet, pour les PED, des raisons économiques et politiques solides pour protéger certaines activités fragiles. L'intégration est alors perçue comme un instrument par lequel les pays membres sont en mesure de réaliser des objectifs (industrialisation par exemple) à des coûts acceptables. D'une manière spécifique, elle permet de promouvoir l'industrialisation à un coût inférieur à celui de l'autarcie tout en renforçant le pouvoir de négociation des pays membres vis-à-vis des pays tiers. Ainsi, l'intégration économique dans le cas des pays faiblement structurés, peut constituer un cadre de protection pour les industries dans l'enfance (C. Cooper et B.F. Massell, 1965b) ou de développement des compétences grâce aux économies d'échelle (P. Robson, 1983 et, dans une moindre mesure, W. Corden, 1972).

L'analyse de C. Cooper et F.B. Massell repose également sur une approche statique mais, présente de nouveaux motifs pour l'unification régionale, tels que le désir d'industrialisation ou la définition d'un tarif extérieur efficace. Elle suppose principalement que les PED ont une préférence pour l'industrie et que les décideurs politiques de ces pays doivent impérativement s'entendre sur la définition d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) efficace en cas d'union régionale. Les auteurs justifient l'importance de ce tarif efficace en ce sens qu'il permettrait, d'une part, de protéger le tissu industriel qui repose sur les avantages comparatifs domestiques et, d'autre part, de déterminer le niveau de production industrielle dans chaque pays et le revenu national associé. Il est néanmoins important de garder à l'esprit qu'un TEC efficace est nécessairement quasi-optimal s'il satisfait aux effets escomptés. En revanche, tous les tarifs quasi-optimaux ne sont pas forcément efficaces⁶³. Les structures souvent hétérogènes entre pays peuvent soutenir l'asymétrie des gains et des coûts parfois difficiles à compenser.

⁶³ Les auteurs justifient cela par le coût de déséconomies externes associé à l'industrialisation. Si la distribution des revenus est laissée aux forces de marché, le coût de chaque industrie protégée est réparti entre les pays. Cette situation amène une divergence entre coûts privés ou nationaux et sociaux ou communautaires, en faisant payer les consommateurs d'un pays la protection des industries du pays partenaire. Un TEC quasi-optimal risque dès lors de conduire à des résultats non optimaux pour tous.

Dans cette optique, C. Cooper et B.F. Massell proposent alors la mise en place d'une union douanière partielle, caractérisée par un TEC, mais aussi par un libre-échange interne limité à certains produits, sans réciprocité. Les pays peuvent donc, en théorie, s'ajuster selon leurs forces et faiblesses, et établir certains effets d'interdépendances asymétriques. Il est aussi question, soulignent les auteurs, de faire jouer les subventions aux exportations afin que les PED puissent pénétrer les marchés mondiaux. Cette politique serait une alternative à l'union douanière dans le cas où, le coût de la protection serait plus bas que celui de l'intégration⁶⁴.

P. Robson (1982) intègre les effets d'économies d'échelle dans son analyse en prenant l'argument d'une protection de certaines industries dans les PED. En s'appuyant sur les travaux de C. Cooper et B.F. Massell (1965b) et de W. Corden (1972)⁶⁵, l'auteur en mets en évidence les coûts et les avantages d'une union entre PED, insiste sur les problèmes d'équité et de compensation devant corriger les effets de polarisation ou de désindustrialisation. Contrairement à C. Cooper et B.F. Massell (1965b) qui présagent un risque d'asymétrie des gains entre les pays dont les structures diffèrent fortement, P. Robson insiste sur le fait que l'intégration entre les PED implique une exploitation mutuelle des avantages, sans sacrifices d'objectifs structurels de la part des Etats. Bien évidemment, la réalisation d'un tel équilibre Pareto-optimum dépend d'un grand nombre d'hypothèses et de conditions. Comme hypothèses, P. Robson retient la concurrence monopolistique au sein des économies intégrant et rejette les conditions de la concurrence pure et parfaite jugées trop irréalistes pour les pays en voie de développement.

Quel que soit la nature de ces modèles théoriques, l'intégration économique s'apparente plus, en réalité, à un processus dynamique dont la légitimité sociale et la substance dépendent des structures sociopolitiques et économiques héritées, des objectifs assignés concernant les nécessités du développement, et, enfin, des conditions nouvelles appelées à prévaloir dans le futur y compris la dynamique interne et les effets d'intégration. C'est pourquoi, l'analyse des effets dynamiques de l'intégration régionale s'impose afin d'éclaircir l'intérêt de la création des blocs pour les PED.

⁶⁴ Cette politique de subvention aux exportations était une arme stratégique pour l'émergence de l'économie asiatique sur les marchés internationaux dans les années 70 et 80.

⁶⁵ W. Corden (1972) est l'un des premiers à introduire les effets d'économies d'échelle dans l'analyse des unions douanières. Il démontre que l'union va profiter davantage au pays le plus compétitif, qui accapare seul le marché élargi, et qui bénéficie de la baisse de ses coûts unitaires grâce au développement de sa production. Cette analyse est développée dans un cadre général. En plus de la réduction des coûts, W. Corden montre qu'un pays intégré peut aussi se lancer dans une nouvelle production. Il s'agit dans ce cas d'une suppression et d'une diversion des échanges.

B. Les effets dynamiques de l'intégration économique

Si l'approche traditionnelle de l'intégration régionale insiste sur les effets statiques, la nouvelle théorie de l'intégration, quant à elle, privilégie l'étude dynamique des interactions entre les économies intégrées. Dans "*a new look at the customs union theory*" C. Cooper et B.F Massell (1965a) jettent les nouvelles bases des théories de l'intégration régionale. En effet, pour les deux auteurs, la justification d'une union douanière ne peut reposer sur des effets statiques à la Viner. Elle doit surtout s'appuyer sur la réalisation des effets dynamiques. Pour B. Balassa (1961), les effets dynamiques de l'intégration sont ceux qui ont pour fonction d'influencer durablement le taux de croissance des PIB des pays de l'union. En effet, au-delà de son impact sur la réalisation des économies d'échelle, l'analyse dynamique du processus d'union régionale doit, selon W. Corden (1972), tenir compte des investissements et de la spécificité des structures du marché. Le regain du régionalisme actuel rime avec les effets dynamiques qu'il suscite. A la lumière des travaux de P. Krugman, K. Lancaster, A. Venables, J. Brander et A. Dixit, cette nouvelle approche incorpore les différents éléments spatiaux, institutionnels et la concurrence monopolistique, et accentue les gains potentiels de la réduction des coûts de transaction et des barrières commerciales. Bien qu'elle marque une rupture en termes d'hypothèses, de conditions et d'effets escomptés, la nouvelle économie de l'intégration se présente plutôt comme complémentaire que substituable aux théories traditionnelles (J. M. Siroën, 2004).

Pour les régions en développement, une intégration dynamique serait celle qui leur permet, d'une part, d'internaliser les effets externes positifs comme les effets de *spillovers*, et d'autre part, de créer des conditions favorables pour leur décollage économique. Dans le cas des régions africaines, la faible intensité des échanges et le manque crucial des infrastructures d'interconnexion amènent à s'interroger sur le type de coopération régionale susceptible de dynamiser leurs structures productives. Rappelons à ce sujet que, d'après P. Hugon et J. Coussy (1991), l'intégration africaine possède une identité propre qui va de la différenciation des logiques marchandes au dynamisme du commerce frontalier (parfois informel) entre pays limitrophes.

1. L'importance de la taille du marché et la compétitivité régionale

La constitution d'un marché régional rendue possible grâce à levée des entraves s'accompagne généralement d'un accroissement sensible de la taille des unités de production, plus à même de réaliser des économies d'échelle. En effet, lorsque les marchés nationaux s'interconnectent pour donner naissance à un marché unique, les firmes communautaires tentent d'augmenter leur taille pour répondre à une demande qui prend une dimension régionale et, de surcroît, s'accroît. Ce scénario est beaucoup plus vérifié dans les regroupements économiques des pays développés, et le marché

européen est un cas irréfutable pour toute illustration. Sur ce cas d'ailleurs, N. Owen (1982)⁶⁶ montre que le commerce international, en accélérant les changements structurels, donne aux firmes les plus compétitives l'accès à un grand nombre d'opportunités. Ce faisant, plusieurs effets asymétriques peuvent être soulignés dans une configuration dynamique d'union commerciale. (i) La forte intensité de la libéralisation des échanges peut pousser vers la sortie les firmes dont les prix sont élevés sur le marché constitué (national et étranger) et, imposer des prix plus bas (voir graphique 8). (ii) L'effet de concurrence induit par les mécanismes de régionalisation est plus significatif dans les pays fortement dotés en capital productif que dans les pays où les structures productives sont à l'état primaire. Autrement dit, les effets dynamiques d'une intégration sont bénéfiques pour des économies compétitives en quête de nouveaux débouchés. C'est pourquoi, ces économies ont une certaine avance au départ de toute intégration. (iii) L'intégration des marchés nationaux stimule le développement des investissements et l'apport des capitaux extérieurs au sein de la région intégrée. Comme nous le verrons plus loin, dans une région dynamique, les investissements directs peuvent être une stratégie pour contourner les effets externes de la déviation commerciale.

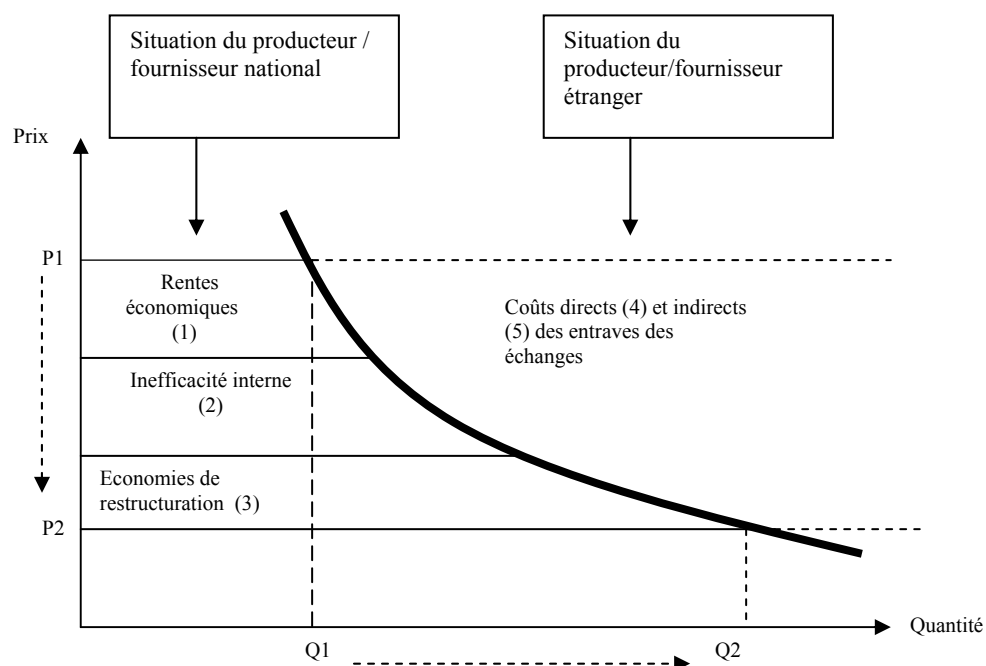
1.1 Les effets de concurrence et d'économies d'échelle

En économie industrielle, les économies d'échelle se définissent par la décroissance des coûts moyens au fur à mesure que le volume de la production augmente. Ceci se matérialise par des rendements d'échelle croissants. On recense habituellement deux types d'économies d'échelle. Les économies d'échelle dites techniques et celles non techniques. Les premières sont réalisables directement à la production et peuvent provenir tout aussi bien de la division du travail au sein de l'unité de production. Elles peuvent également concerner les phénomènes d'apprentissage et les économies de gammes. Les secondes proviennent des économies réalisées pour maîtriser et contrôler les dépenses de fonctionnement (hors production) et d'expansion d'une firme : financement, gestion et Recherche et Développement (R&D). La maîtrise de ces coûts est aussi importante que celle de la production réelle des biens. La réalisation de ces économies non techniques passe par une meilleure gestion des coûts de transactions ou par la réduction du sureffectif par exemple.

D'un autre côté, l'intégration régionale peut être une occasion pour les firmes communautaires de se rapprocher ou de fusionner partiellement ou totalement dans le but de réduire davantage leurs coûts de fonctionnement, et de créer, à travers les R&D, un cadre dynamique pour leur expansion. L'inconvénient de cette stratégie de fusion est qu'elle est réductrice de la concurrence qui est un facteur du bien-être social.

⁶⁶ N. Owen (1982), *Economies of Scales, Competitiveness and Trade Patterns within the European Community*, Clarendon Press Oxford.

Graphique 8. Economies d'échelle et compétitivité



- Note :
- (1) Les rentes économiques ou de monopole consistent dans la marge de bénéfices ou des salaires excessifs résultants de la protection du marché.
 - (2) L'inefficacité interne (ou l'inefficience X) comprend par exemple les coûts de sureffectif, les frais généraux et les stocks trop importants. Il s'agit aussi des coûts excessifs liés à des mauvaises organisations dans les processus de la production, de distribution ou de management, ils peuvent également résulter des allocations inefficaces des ressources (entre facteurs de productivité).
 - (3) Des économies résultant de la restructuration de la structure productive face à la concurrence due à l'ouverture. Elles peuvent être des économies d'échelle ou de gammes qui proviennent de l'élimination des inefficacités de production ou des nouveaux investissements adéquats.
 - (4) Les coûts directs qui disparaissent immédiatement à la suppression des entraves aux échanges, en occurrence les coûts occasionnés par les retards aux frontières et les réglementations techniques différentes.
 - (5) Les coûts indirects qui disparaissent à mesure que les producteurs / fournisseurs étrangers s'adaptent à une situation plus concurrentielle en améliorant l'efficacité de la production et de la distribution.

Source : inspiré de W. Corden (1972, p. 475)

Les mécanismes d'intégration régionale créent des effets bénéfiques aux pays membres par le biais d'économies d'échelle et d'une concurrence accrue, surtout lorsque ces pays sont petits ou ont des ressources réduites (A. Venables, 2000). Dans la plupart des régions africaines, on observe impuissamment que l'étroitesse des marchés limite le nombre et la taille des entreprises ou les projets qui peuvent être développés, évitant ainsi la concurrence entre les sociétés et l'obtention d'économies d'échelle. Or, la combinaison de ces micromarchés déboucherait sur un cadre spatial dynamique et favorable au développement des unités de production compétitives.

Sur le graphique 8, on peut constater qu'au sein de l'union, la libéralisation des échanges met en concurrence les entreprises nationales qui étaient protégées par leur situation de monopole et par les barrières douanières. La négativité de la pente de la courbe traduit une contraction de la rente perçue par les facteurs de production sous l'effet de la concurrence. Cette rente était auparavant captée par les détenteurs du capital, du savoir-faire et du travail. L'ouverture remet donc en cause les rentes économiques des firmes (1) qui se trouvaient en position dominante avant le libre-échange. Selon J.M. Siroën (2004, p.39) « elle réduit la perte sociale relative à des structures de marché non concurrentielles où les prix, comme les coûts, sont trop élevés ». Ainsi, au fur à mesure que les barrières baissent, les importations en provenance de l'étranger tirent vers le bas les prix intérieurs du produit concerné. Ainsi, pour préserver leur part de marché, les producteurs ou fournisseurs nationaux réagissent, au risque de se voir évincer du marché. En effet, la concurrence n'a pas seulement pour effet de réduire les rentes monopolistiques des producteurs nationaux, elle les pousse aussi à réduire leurs coûts en supprimant les inefficiences internes (2). Tandis que les prix fléchissent, passant de p_1 à p_2 , la demande augmente de Q_1 à Q_2 , ce qui déclenche des investissements et de nouvelles capacités de production. Elles entraînent, à leur tour, de nouvelles économies d'échelle et de nouvelle baisse de prix. L'environnement concurrentiel du marché conduit alors les firmes à reconsidérer radicalement leur stratégie commerciale. Il s'en suit un processus de restructuration (3) qui peut s'étaler sur plusieurs années. Dans ce cas, les effets de la concurrence sont amplifiés à long terme, même si les coûts d'ajustement doivent être supportés par les firmes.

Si les consommateurs tirent profit de l'ouverture à la concurrence, en ce sens que leur utilité augmente avec la baisse de prix et l'amélioration de la qualité, en revanche, l'ajustement nécessaire pour que la firme nationale soit concurrentielle, peut être coûteux sur le plan social pour l'économie. En effet, les entreprises qui ont un statut de monopole sur un produit donné et qui évoluent dans un secteur protégé à la concurrence extérieure (par des réglementations ou des droits de douane prohibitifs), développent en général une structure rigide au fil de temps. Lorsqu'il y a ouverture à la concurrence, la rationalisation de la production interne peut se révéler destructeur d'emploi dans le secteur concerné. De plus, la rigidité au niveau des salaires et des effectifs qui caractérise peut retarder la restructuration de la firme et lui faire perdre des parts de marché (interne et externe) importantes. Bien qu'ils soient nécessaires pour la compétitivité, ces ajustements peuvent être source de graves distorsions sociales si l'économie est de petite taille, c'est-à-dire faiblement ou pas du tout diversifiée. En revanche, si elle est diversifiée, d'autres secteurs pourraient absorber le travail libéré par le secteur nouvellement ouvert à la concurrence même si, les travailleurs transférés perdent leur rente.

1.2 Les investissements directs étrangers

« Les IDE jouent un rôle clé comme moteur de la croissance économique et du développement. Engagés dans de bonnes conditions, les capitaux étrangers peuvent aider à réduire l'écart entre les besoins en capital et l'épargne nationale, à élever le niveau des compétences dans l'économie hôte, à améliorer l'accès au marché, à contribuer aux transferts de la technologie et de la bonne gouvernance» (A. Goldstein, 2004 p. 7). Si l'impact des IDE sur les économies en voie de développement n'est plus à démontrer, on peut toutefois s'interroger sur le lien de causalité entre l'intégration économique régionale et les investissements étrangers. La littérature économique reste limitée sur cette question même si, elle s'interroge de savoir si les investissements sont substituables ou complémentaires au commerce. En effet, les IDE trouvent des fondements théoriques aux confluent de l'économie internationale et de l'économie industrielle mais il n'existe pas de cadre théorique unifié capable d'expliquer le phénomène dans son ensemble, et, en particulier, ses liens directs avec les mécanismes d'intégration régionale. En fait, chaque étude menée dans ce domaine répond à un contexte particulier et explique seulement certaines formes d'IDE dans un cadre spatial donné. La plupart des travaux recensés regroupe soit des aspects industriels (P. Krugman, 1991a, b), soit des caractéristiques propres à la région ou aux pays étudiés (G.N. Yannopoulos, 1990 ; S.M. Michael, 1993 ; A. Rieber, 2000).

Cependant, il convient de souligner que c'est à partir du renouvellement de la théorie du commerce international et de la refondation des théories de l'intégration que les investissements directs ont commencé à être considérés comme des gains potentiels de l'ouverture économique. L'apport fondamental de ces théories ont été de pallier les insuffisances de la théorie traditionnelle en enrichissant l'analyse de la firme multinationale (FNM) qui est, en général, à l'origine des investissements internationaux. P.H. Dunning (1972)⁶⁷ est l'un des premiers à recenser les facteurs susceptibles de les expliquer dans un contexte de régionalisation. L'auteur propose une approche globale des facteurs explicatifs de l'investissement direct dans laquelle apparaissent des éléments comme la concurrence imparfaite, les avantages comparatifs ou l'internalisation des coûts de transaction. D'après J.R. Markusen (1995)⁶⁸, les nouvelles approches du commerce international et de l'intégration économique mettent en avant un arbitrage des FMN entre proximité et concentration en matière de (de)localisation des investissements. Les modèles de l'économie géographique et spatiale impulsés entre autres par P. Krugman (1991)⁶⁹ ou M. Fujita, P. Krugman et A. Venables (1999)⁷⁰,

⁶⁷ P.H. Dunning (1972), *International Investment : selected reading*, Harmondsworth Midlesex; Penguin Books

⁶⁸ J.R. Markusen (1995), *The Boundaries of Multinational Enterprise and the Theory of International Trade*, Journal of Economic Perspectives, vol.9, no.2; pp. 169-189.

⁶⁹ P. Krugman (1991), *Geography and Trade*, Cambridge (Mass.).MIT Press

⁷⁰ M. Fujita, P. Krugman, A. Venables (1999), *The Spatial economy. Cities, regions and international trade*. Cambridge (Mass.). MIT Press

fournissent une explication théorique au phénomène de répartition des activités dans un espace régional par le jeu des forces centrifuges et centripètes. On apprend donc de ces modèles que la localisation des IDE répond à une logique d'attractivité et à des avantages de la zone. Vu autrement, A. Bende-Nabende (2002, p.188) souligne : « *Regionalised FDI is, therefore, a strategic response of firms coping with changes in relative competitiveness, locational advantages and organisational forms brought about the realignment of tariffs, increase in market size and market growth after the formation of a customs union* ». Bien avant, P. Kindleberger (1966) suggérait déjà que les investissements étrangers sont des réponses stratégiques de la part des FMN aux effets de création et de détournement de commerce. Il s'agit alors, d'une part, des IDE de type horizontaux qui correspondent à des stratégies de conquête de marchés locaux, et d'autre part, des IDE verticaux qui permettent aux firmes de s'intégrer dans une perspective de division internationale de la production. Ces derniers se matérialisent différemment dans les économies de taille et de dotations factorielles différentes. Par exemple, dans le cas de la zone SADC, l'apport des investissements étrangers se fait en fonction des dotations des pays membres. Le Botswana reçoit des investissements dans le secteur minier parce que ce secteur justifie son avantage comparatif. L'Afrique du Sud demeure dominante en matière des *spillovers* technologiques, car elle détient un potentiel permettant la reproductivité de ce type d'investissements. Longtemps, le Zimbabwe attirait des investissements agricoles, et les pays comme le Lesotho ou la Namibie reçoivent davantage des investissements intensifs en main d'œuvre (textile).

D'après les études de Wang et Tsai (1996), les IDE jouent un rôle d'autant plus positif sur l'intégration régionale que la zone englobe des pays de différents niveaux de développement. C'est pourquoi une intégration Nord-Sud semble être la forme de coopération la plus favorable (A. Venables, 2000) non seulement, en termes de création et de détournement de commerce, mais surtout en termes de transferts de capitaux et de *spillovers* qui sont déterminants pour la croissance des pays du Sud (L. Taylor, 1981). Dans le même ordre d'idée, S. Dodzin et A. Vamvakidis (2004)⁷¹ examinent l'impact de l'ouverture économique (plus précisément l'ouverture commerciale) sur les différents secteurs de production dans les pays en développement. Leur approche suggère empiriquement que « *...an increase in openness to trade to an an increase in the industrial value added share of production, at the expense of the agriculture share* » (*ibid.*, p.319). Pour eux, contrairement à l'argument de la théorie de la protection des industries naissantes, le commerce mène les pays en voie de développement à l'industrialisation. Cette analyse va dans le même esprit que J. Bhagwati (2001)⁷²

⁷¹ S. Dodzin et A. Vamvakidis (2004), « *Trade and Industrialization in developing countries* », *Journal of Development Economics*, 75, pp.319-328. L'étude empirique des auteurs repose sur un panel de 92 pays en développement et sur une période moyenne de cinq ans allant de 1960 à 2000. Ils utilisent la méthode d'estimation d'effets fixes et considèrent trois secteurs : agriculture, industrie et service.

⁷² J. Bhagwati (2001) « *Réponse aux détracteurs de la mondialisation* » *Bulletin du FMI*, 4/2001. Communication lors du séminaire du FMI du 12 Mars 2001.

qui, en plus des avantages économiques, met également l'accent sur les avantages sociaux du commerce international. Outre l'impact direct sur la production, la croissance des IDE peut favoriser le transfert de connaissances et de technologies ; ses retombées améliorent ainsi la productivité dans les pays bénéficiaires.

En effet, l'intégration régionale confère une opportunité d'attraction des IDE grâce notamment à l'accroissement de la taille du marché régional qui devient un marché unique, aux effets de polarisation et à la libre circulation des biens et des personnes au sein de la zone. D'autres facteurs peuvent également influencer la décision des firmes d'investir dans les régions nouvellement intégrées. Parmi ceux-ci, on peut noter le cadre sécuritaire de l'environnement, les coûts des facteurs et l'impact social sur la production (le poids syndical, les fréquences de grève, la durée du travail légal, etc.), la pression fiscale, la qualité des infrastructures nationales et régionales, les réformes nécessaires pour favoriser les IDE et les efforts économiques, et la compétence locale (le capital humain).

Le rôle du capital humain est primordial car il permet la reproductivité des capitaux injectés dans le circuit de la production interne. Il détermine également la nature et la qualité des investissements entrants dans un pays. C'est grâce au capital humain qu'un pays sous-développé peut bénéficier des transferts de technologie et, surtout, les reproduire dans le temps. Grâce à leur dynamisme et à leur compétence humaine, les pays asiatiques ont longtemps eu recours à la politique d'imitation pour accroître leur productivité. Aujourd'hui, ces pays sont passés du statut d'imitateurs à celui des concepteurs originaux, même si l'effet d'imitation demeure encore fort dans certains produits.

De même, les FMN orientent leurs investissements ou leurs délocalisations, non seulement, en fonction des coûts de facteurs travail, mais aussi, en fonction de la capacité de la compétence locale à les pérenniser. Cette compétence n'est pas seulement un atout pour les investissements internationaux, elle est considérée aussi comme un facteur de croissance économique (P. Romer, 1986 ; R. Lucas, 1988 ; R. Barro, 2000). Partant de là, une intégration régionale a également des effets dynamiques dès lors qu'elle influe sur le développement du facteur capital humain.

S'il est reconnu que l'intégration régionale, à travers ses effets dynamiques, affectent les IDE entrants sous certaines conditions, on peut espérer qu'elle continue à améliorer d'autres aspects relatifs à l'essor économique des pays intégrants.

2. *L'intégration régionale et l'essor économique*

La théorie de la croissance endogène indique que le taux de croissance d'une économie est très affecté par le type de politique économique, le niveau d'avancement technologique et de connaissances, et par la qualité des institutions de gouvernance. Les données économétriques montrent que les corrélations entre la croissance et ces trois facteurs sont, statistiques à l'appui, plus fortes et tangibles dans de vastes échantillons représentatifs de pays en développement et de pays industrialisés (S. Durlauf et D. Quah 1998 ; J. Temple 1999). Parce qu'elle peut simultanément agir sur ces différents facteurs, l'intégration régionale peut donc contribuer au progrès économique.

Mais, encore une fois, ceci ne peut se faire de manière systématique. Et comme les effets de la régionalisation diffèrent d'une région à une autre, on peut tout aussi bien observer des effets non convergents en termes de progrès économique. Pour atteindre le résultat escompté, les pays doivent avoir au préalable des structures productives et économiques capables d'intégrer dans leur circuit les retombées de leur coopération régionale.

Ainsi, se conformer à des critères de convergence macroéconomique précis et obliger les pays à créer un environnement macroéconomique propice à la concurrence internationale poussent à de bons résultats du point de vue économique, tels qu'une inflation limitée, des déficits bas et des taux de change constants. En prenant la décision de s'impliquer dans un processus d'intégration régionale dynamique, un gouvernement renforce la crédibilité de son engagement envers la stabilisation macroéconomique et peut, par conséquent et sous certaines conditions, obtenir des retombées positives pour la croissance. Mais, cette hypothèse reste discutable car, selon J. Frenkel et A.K. Rose (1998)⁷³, les relations commerciales plus intenses entre pays appartenant à une même entité peuvent contribuer à rendre leur cycle économique synchrone alors qu'avant leur union, ils divergeaient. Alors, l'intégration économique peut être un processus d'endogénéité en ce sens qu'elle ne nécessite pas forcément la réalisation des critères de convergence au préalable. Deux autres approches, bien que divergentes, montrent les orientations que l'impact de l'intégration peut avoir sur l'évolution des PIB en cas des chocs externes. D'après l'étude de la commission européenne (1990)⁷⁴, une intégration plus étroite entraîne une moindre fréquence des chocs asymétriques, et renforce la similarité des structures de production entre pays composants. A cela, s'oppose l'approche développée par P. Krugman (1993)⁷⁵ qui montre que l'intégration économique se traduit par une spécialisation accrue et conduit à ce que des chocs extérieurs frappent de façon de plus en plus idiosyncratique les pays composant

⁷³ J. Frenkel et A.K. Rose (1998), *The Endogeneity of the Optimum Currency Area Criteria*, Economic Journal, 108 (449), July, pp.1009-1025.

⁷⁴ European Commission (1990), *One Market, One Money*, European Economy, no. 44, October.

⁷⁵ P. Krugman (1993), *Lessons of Massachusetts for EMU*, in F. Torres et F. Giavazzi (eds), *Adjustment and growth in the European Monetary Union*, pp.241-261. Cambridge. UK, Cambridge University Press.

l'union. Malgré leur opposition, ces travaux considèrent l'intégration comme facteur de convergence économique. Nous y reviendrons amplement dans le chapitre 7.

Une des voies de recherche mettant en évidence le régionalisme et la croissance économique concerne le rôle que peut jouer l'intégration régionale dans la promotion de l'efficacité institutionnelle et de la stabilité sociopolitique. Les ouvrages d'économie politique appliquée montrent systématiquement que de meilleures institutions et un environnement social et politique plus stable garantissent un bon rendement en termes de croissance, en particulier pour les pays africains (W. Easterly et R. Levine, 2002). Toutefois, il n'a pas encore été démontré que l'intégration régionale favorise la qualité et la stabilité des institutions, et des études plus approfondies sont nécessaires. L'efficacité de l'intégration comme instrument disciplinaire ou contraignant ne fait pas encore l'objet d'un consensus, d'autant plus en Afrique (I. Elbadawi, 1997 ; F. Foroutan, 1998). Partant de là, on ne peut qu'émettre des hypothèses en conjecturant que, dans le cadre du régionalisme, les pays impliqués projettent généralement de moderniser et d'améliorer leurs cadres législatif et réglementaire, en se référant aux modèles démocratiques. De plus, s'intégrer avec un groupe des pays dont les institutions semblent être relativement plus efficaces peut inciter certains pays de la même région à introduire des réformes. Partant de là, on peut envisager des effets de transmission institutionnelle et démocratique lorsque les Etats ayant des structures politiques différentes s'intègrent. Pour cela, il faut surtout que le groupe des pays suffisamment avancés sur le plan démocratique mettent la pression au reste des pays de la zone. La position stratégique du Nigéria sur le plan politico-militaire en Afrique de l'Ouest peut illustrer cette analyse. En effet, à travers la force ECOMOG⁷⁶, constituée majoritairement de l'armée nigériane, le Nigéria a activement contribué à mettre un terme aux guerres civiles qui ravageaient le Libéria et le Sierra Léone, deux pays membres de la CEDEAO. Malgré que ce géant d'Afrique de l'Ouest ne soit pas un modèle parfait de la démocratie africaine, il accompagne tout de même ces pays vers la voie démocratique, en les assistant dans l'organisation des élections. Selon la méthodologie inspirée de la nouvelle théorie de la croissance, les facteurs tels que la stabilité politique et sociale ainsi que la situation démocratique sont régulièrement introduits dans les modèles expliquant l'évolution du PIB d'un pays. Ainsi, si le processus d'intégration régionale agit sur ces facteurs, alors, il y a une forte probabilité qu'il affecte indirectement l'évolution macroéconomique d'un pays faisant partie de l'union.

D'après d'autres analyses empiriques⁷⁷, les effets du régionalisme sur la croissance peuvent se produire par d'autres mécanismes. Selon la plupart de ces études, il y a une corrélation positive entre

⁷⁶ Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), est une force militaire d'intervention qui a été constituée par la CEDEAO pour résoudre les conflits et maintenir la paix au sein de la communauté.

⁷⁷ Ces études sont recensées dans le rapport de la Banque mondiale (2000b).

le commerce et la croissance. Or, dans une zone naturelle au sens de Krugman, la coopération régionale, *via* la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires entre les pays de la dite zone, augmente le potentiel et le volume commercial intra-régional. A travers les interactions commerciales non entravées, la construction d'un bloc régional serait favorable à la prospérité économique régionale. Mais, cette conclusion ne fait pas l'unanimité pour toutes les régions, compte tenu de l'hétérogénéité régionale et de la variabilité des effets qui dépend fortement de l'intensité des échanges entre les pays membres.

D'autre part, certaines études s'accordent à montrer que des effets significatifs sur la croissance sont obtenus dans le cadre de l'intégration Nord-Sud, car les retombées de la technologie et du savoir-faire sont plus importantes lorsqu'un pays en développement échange avec un pays industrialisé, plutôt qu'avec un autre pays en développement (A. Venables, 2000 ; D. Holod et R. Reed, 2004). Ainsi, les effets de *spillovers*, du Nord vers le Sud, favorisés par cette coopération économique entre les deux pôles, viennent soutenir et dynamiser la productivité des économies du Sud. Etant donné que les flux d'IDE sont considérés comme déterminants de la croissance économique, les accords de coopération peuvent effectivement avoir des effets dynamiques positifs sur l'accroissement du PIB grâce à une augmentation des investissements.

Si l'analyse empirique tend à désigner l'intégration Nord-Sud comme le véritable facteur de la croissance (A. Venables, 2000), l'intégration Sud-Sud conditionnée, c'est-à-dire impliquant une économie relativement plus avancée que d'autres, peut également jouer ce rôle. C'est notamment le cas de la SADC où l'Afrique du Sud, l'économie dominante de la région, coopère avec des petites économies comme le Mozambique ou le Lesotho. C'est aussi le cas de la CEDEAO où le Nigéria, puissance régionale, s'intègre avec des pays moins forts (le Benin ou le Togo par exemple). Dans ce cas de figure, les grandes économies régionales auraient tendance à tirer vers le haut le revenu des pays moins avancés à travers l'intensification des coopérations bilatérales⁷⁸.

On a également tendance à attribuer à l'intégration régionale un rôle dans la lutte contre la pauvreté (CEA, 2004) et les disparités (M. Wionczek, 1966). Deux arguments soutiennent cette approche. L'un est l'effet de la croissance sur la répartition des revenus au sein des pays. En effet, en agissant sur la croissance (dans l'hypothèse que l'intégration est facteur de croissance économique), l'effet dynamique de l'intégration tend alors à agir indirectement sur la pauvreté. Le point de vue traditionnel est qu'une croissance accélérée entraîne une plus grande dispersion des revenus. D'autres données semblent indiquer que l'augmentation du revenu moyen s'aligne exactement sur l'augmentation des revenus des pauvres, c'est-à-dire qu'une croissance accélérée n'influence en rien la répartition des ressources (D. Dollar et A. Kraay 2000). Par conséquent, l'intégration régionale peut

⁷⁸ Nous justifions économétriquement cela dans le cas de la SADC où le Mozambique gagne en échanges avec l'Afrique du Sud (voir Chapitre 5 et 7).

favoriser la croissance et concourir à la lutte contre la pauvreté. Mais encore une fois, cet argument ne fait pas l'unanimité auprès des économistes puisque, dans les années 60 déjà, R. Harrod (1963) estimait que l'essentiel est que tous les pays voient leur situation s'améliorer dans la zone intégrée, peu importe si les disparités socio-économiques se maintiennent.

L'autre argument est que l'intégration régionale peut avoir une incidence sur la convergence des revenus entre les pays. Cet argument est soutenable si l'intégration est verticale, c'est-à-dire qu'elle implique des pays ayant des tailles économiques diamétralement opposées. Cela peut être une intégration Nord-Sud, ou une intégration Sud-Sud mais impliquant un pays relativement avancé et un pays très en retard.

Ainsi, le pays très en retard verrait son revenu par tête tiré vers le haut par le pays relativement avancé. Ce scénario se vérifie dans le cas de la SADC où, le Mozambique tire largement profit de sa coopération avec l'Afrique du Sud. Nous analysons économétriquement cela au chapitre 7.

Si de nouvelles perspectives se dégagent de l'intégration régionale, aucun caractère d'automatisme n'a cependant encore été vérifié, ni aucune assurance d'une répartition équitable des effets qu'elle induit. Aussi, malgré ces quelques éclairages et les études empiriques, les issues de la régionalisation dans les pays en développement continuent, à l'heure actuelle, de faire l'objet des spéculations. Au-delà des contraintes économiques, viennent également se greffer des logiques individuelles rentières, mais aussi des logiques d'ajustements qui, à de nombreux égards, peuvent venir contrarier et rendre encore plus incertains les résultats du processus de regroupement des économies. Ce panel de contraintes et d'incertitudes conduit directement à s'interroger sur la spécificité de l'intégration régionale en Afrique subsaharienne. Que représente aujourd'hui le régionalisme au sein du continent noir ? Les régions africaines ont-elles enfin compris ses mécanismes et sa complexité afin de définir des stratégies intelligibles qui minimisent les coûts et maximisent les gains ?

Au vue des récents mouvements intervenus dans le continent, on peut penser qu'une prise de conscience générale anime les décideurs politiques et économiques, puisque l'acte constitutif de l'Union Africaine définit l'intégration régionale comme l'un des piliers de l'unité africaine. Le plan de Lagos et le traité d'Abuja précisent les mécanismes économiques, politiques et institutionnels permettant de concrétiser cette aspiration. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) offre au continent africain un cadre de développement global qui fait de l'intégration régionale un des principaux objectifs du développement. Reste à espérer que les effets corroboreront avec les "discours prédictifs".

II. La problématique des régionalisations en Afrique

L'intégration régionale n'est pas un fait nouveau en Afrique, même si beaucoup d'aspects peuvent pousser à croire le contraire. En effet, au lendemain des indépendances, l'Afrique subsaharienne a très vite pris conscience de la nécessité de se regrouper et de créer des unions supranationales. Rappelons, de ce fait, que c'est en Afrique australe que se trouve la plus ancienne union douanière du monde (A. Goldstein, 2002). Bourenane (2002, p.19) rappelle également que : « *dès le recouvrement des indépendances, les Etats ont développé avec un succès inégal et avec des résultats toujours en deçà de ceux escomptés, des projets visant à asseoir les bases d'entités régionales. Les objectifs recherchés étaient multiples et dépassaient le strict cadre économique. Ils s'inscrivaient le plus souvent en continuité des luttes engagées par des mouvements de libération nationale et exprimaient une volonté de rupture avec la période coloniale, en faveur de la construction d'ensembles géographiques économiquement viables et politiquement solidaires* ». L'auteur résume l'essence même de ce qui a caractérisé les motivations de la première phase du régionalisme en Afrique. La démarche entreprise par les Etats africains était volontariste et, surtout, patriotique. Motivée par une forte idéologie panafricaniste, l'intégration africaine⁷⁹ devait avoir pour fonction de protéger et permettre la construction des unités productives indépendantes des systèmes mondiaux. Cependant, la grandeur de des ambitions politiques et économiques non soutenue par des moyens adéquats pousse N. Bourenane (1999, p.19) à affirmer que « *c'est probablement ce qui explique le décalage que l'on peut observer entre d'une part les textes et les discours, et d'autre part les réalités observables sur le terrain de la construction communautaire, qu'il s'agisse de la mise des décisions ou de la réalisation des objectifs visés* ». Les expériences montrent que la politique de régionalisation en Afrique souffre d'un sérieux problème d'application des textes régissant les accords entre les membres. Ceci s'est caractérisé essentiellement par les difficultés rencontrées à respecter la séquence des étapes convenue au départ, marché commun et union douanière.

Si théoriquement il existe une franche volonté de la part des dirigeants africains de transformer leurs régions respectives en zone de libre-échange et de coordonner leurs politiques économiques, force est de constater que les résultats demeurent en deçà des attentes, accréditant du coup la thèse d'une absence de volonté africaine souvent évoquée pour expliquer l'échec des premières tentatives. En effet, le régionalisme africain fait l'objet d'une conception volontariste dont les modalités ont évolué et tendent à s'accommoder aux évolutions actuelles induites par la mondialisation. Le fondement de cette politique volontariste et sa légitimité à conduire, aujourd'hui, le nouveau régionalisme en Afrique peut susciter des interrogations. N'est-il pas raisonnable, au vu des changements actuels, que ce volontarisme soit substitué par des mécanismes de marché pour une

⁷⁹ Si l'on considère uniquement le cas de l'ex-OUA.

intégration plus dynamique où l'Etat interviendra en tant que régulateur. Encore faut-il que les structures économiques des pays participants le permettent.

A. De la balkanisation à la quête de l'unité continentale

L'un des aspects historiques qui différencie le continent africain des autres continents du monde, est que ces frontières internes ont été décidées par une congrégation des puissances occidentales sans tenir compte des aspirations locales et des similitudes culturelles, naturelles et territoriales entre les "Etats balkanisés". En effet, c'est lors de la conférence de Berlin du 15 Novembre 1884 au 26 Février 1885 que l'Afrique s'est vue partager administrativement et politiquement par les puissances européennes de l'époque.

En fait, cette réunion sur le partage de l'Afrique organisée à Berlin fut une façon d'officialiser et de confirmer sur le plan international, les délimitations territoriales déjà établies informellement par la colonisation.

Au départ, la conférence de Berlin, organisée par le chancelier allemand Otto Bismarck, fut dans le but de régler les problèmes du commerce dans le bassin du Congo entre les puissances européennes. La conférence donna lieu, au bout des négociations, à un acte final qui établit l'obligation de respecter le libre-échange pour toute puissance colonisatrice, même en cas de guerre. Il définit également les conditions à remplir pour l'occupation effective des côtes africaines. L'acte qui n'autorise aucun partage de l'Afrique, le déclenche dans les faits ; car il invite les puissances coloniales présentes en Afrique à bien configurer leurs espaces géographiques respectives, afin de se prémunir des conflits d'intérêt territoriaux. Partant de là, la France entreprend de constituer un vaste empire, de la Méditerranée à l'Afrique occidentale ; l'Angleterre veut dominer l'Afrique orientale du Cap au Caire. La France, l'Allemagne et l'Italie, moins bien loties, se partagent le reste de l'Afrique. Des heurts nombreux opposent les grandes puissances, mais de multiples traités bilatéraux permettent de fixer les frontières qui sont artificielles et fondées sur le principe des compensations territoriales : elles divisent les ethnies africaines, les peuples et les anciens royaumes.

Malgré la décolonisation qui intervient plus tard, les pays africains sont restés conformes à ces découpages historiques, qui font office aujourd'hui des frontières officielles et internationales. Les conséquences de la conférence de Berlin sont encore observables et, dans certain cas, continuent d'attiser les conflits territoriaux entre les pays frontaliers, c'est notamment le cas de la région des grands lacs. On constate par ailleurs que les Etats sont caractérisés par une dimension modeste et disproportionnée, tant sur le plan démographique, territorial qu'économique, alors même que la plupart partage la même culture. De plus, bon nombre des peuples se retrouvent à cheval entre deux ou plusieurs pays limitrophes. Ajouter à cela, un problème d'identité régionale s'impose (K. Dupreelle, 2002).

Enfermés dans un carcan d'espace socio-économique étroit, les Etats africains se rendent alors compte, au sortir des indépendances, de la nécessité de dépasser le cadre de leur souveraineté nationale. Ceci, pour un objectif d'union(s) interafricaine(s) qui demande plus d'efforts, de conviction et de ténacité. Cette démarche vers le régionalisme va se faire en deux actes. Le premier est marqué par l'inexpérience et surtout par un fervent sentiment panafricaniste qui débouche sur des résultats insuffisants. Le second repose sur des effets d'apprentissage afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

1. Acte 1 : les premières expériences du régionalisme africain

La nécessité de créer des zones d'intégration économique en Afrique a toujours fait partie des préoccupations des dirigeants politiques et économiques du continent depuis l'accession de leurs pays à l'indépendance politique. En effet, il existait déjà une volonté réelle de surmonter les obstacles liés aux structures de production et d'échanges héritées de la colonisation, et qui retardaient leur industrialisation. En d'autres termes, la fragilité, la petite taille et la structure de production primaire des économies africaines ont conduit à l'instauration des différents types de coopérations économiques et d'intégration régionale qui étaient appelés à être réciproquement bénéfiques, surtout entre les pays voisins. Par souci de clarification, les motifs d'ordre économiques ne furent pas les seuls facteurs expliquant la volonté du développement effectif du régionalisme en Afrique. Il convient également de tenir compte de l'élan du nationalisme africain qui animait certains premiers dirigeants des années 60. L'aspiration politique panafricaine à une identité, une unité et une cohésion continentales a aussi influencé les premiers efforts d'intégration régionale en Afrique, au même titre que des préoccupations socio-économiques. Cette aspiration politique à l'unité africaine a renforcé, au fil du temps, la volonté d'instituer des coopérations économiques régionales et interrégionales comme volet à part entière de la coopération et du développement à l'échelon continental (Banque Africaine de Développement [BAD], 2000).

L'intégration régionale était donc apparue comme un moyen de s'unir pour permettre aux Etats de mieux amorcer leur développement de façon mutuelle en profitant, d'une part, des retombées et des effets d'entraînement du dynamisme des certains Etats mieux dotés que d'autres, et, d'autre part, en créant des pôles de coopération industrielle. Celle-ci se traduit par exemple par la coproduction de certains biens auxquels les structures individuelles ne permettent pas de produire de manière isolée. C'est pourquoi, en vu de tirer profit des avantages que préconisent les premiers travaux portant sur le commerce international et l'intégration économique et monétaire (J. Viner, 1950 ; J. Meade, 1955 ; B. Balassa, 1961 ; R. Mundell, 1966), les pays africains se sont lancés avec enthousiasme dans la création d'une série d'organisations régionales et sous-régionales.

La première phase se situe dans les années 60 et 80, et concerne aussi bien l'intégration politique qu'économique (union douanière et monétaire). Elle se voulait être à la fois une solution à l'extrême morcellement du continent et à la vulnérabilité dont elle fait l'objet sur la scène mondiale. Ainsi, l'ambition politique de reconstituer le continent en une unité continentale pour s'affirmer dans un monde tenu par deux blocs idéologiques (le capitalisme américain d'un côté et le communisme soviétique de l'autre), était grande. Cette prise de conscience politico-stratégique a donné naissance à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963, devenue plus tard l'Union Africaine en 2002. La nécessité de faire valoir sa différence sur la scène mondiale n'est pas le seul facteur expliquant la création de cette « union africaine ». Il y a également ce désir politique d'institutionnaliser et de développer les rapports de bon voisinage et de convivialité entre les nations fraîchement indépendantes, de s'entraider mutuellement en faisant jouer la fraternité et la solidarité, de prévenir les conflits civils et régionaux en promouvant la paix. Malgré cette volonté affichée, la réussite fait défaut à cet élan du régionalisme, car sur la scène internationale, l'Afrique est encore plus marginalisée politiquement et dégage très peu de crédibilité en matière de démocratie. Sur le plan continental, elle reste le continent où il y a plus de tensions, d'instabilités politiques et de guerres civiles, sans oublier qu'elle est aujourd'hui plus éclatée qu'auparavant.

Tableau 5. Evolution des indicateurs de développement de l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine

Indicateurs socio-économiques	Afrique		Amérique		Asie (Sud, Est & sud-est)
	Afrique sub-saharienne	Afrique nord	Amérique du sud	Amérique centrale & Caraïbes	
Population (2001, millions)	674	300.6 ^a	523.6 ^b	-	3 200. 3
PIB nominal par tête (2001, \$ US)	488	1 405	3 275	4 846	985
Taux de croissance moyenne annuelle du PIB réel par tête (%)					
1980-1985	-2. 1	0. 5	-2. 0	-1. 1	4. 5
1985-1990	-0. 3	0. 3	-0. 3	0. 3	5. 7
1990-1995	-1. 8	-0. 9	2. 6	0. 6	6. 2
1995-2000	0. 5	2. 1	0. 5	3. 2	3. 4
2000-2001	0. 4	1. 9	-1. 1	-1. 0	2. 4
Investissements domestiques (en % du PIB)					
1980	21. 1	28. 6	23. 4	25. 8	27. 5
2001	18. 7	20. 7	18. 5	20. 6	28. 3
Dettes extérieures (en % PIB nominal, année 2001)	65. 35	38. 2	36. 7 ^B	-	22. 9 ^K
Part des exportations intra-régionales des exportations totales					
1970	5. 6 ^C	1. 4 ^D	9. 9 ^E	15. 1 ^F	22. 4 ^G
1980	3. 8 ^C	0. 3 ^D	13. 9 ^E	14. 9 ^F	17. 4 ^G
1990	4. 2 ^C	2. 9 ^D	11. 6 ^E	11. 7 ^F	19. 0 ^G
2002	7. 1 ^C	2. 8 ^D	13. 6 ^E	12. 5 ^F	22. 8 ^G
2002 (millions \$ US)	7 071(CEMAC + CEDEAO + SADC)	1 214(UMA)	43 094(ALADI)	3 874(MCAC+ CARICOM)	94 760(ASEAN)
Répartition de la valeur ajoutée mondiale des biens manufacturés par région (aux prix courants, en %)					
1980	0. 9 ^H		7. 1 ^I		4. 1 ^J
1990	0. 9 ^H		5. 6 ^I		6. 1 ^J
2001	0. 8 ^H		5. 7 ^I		16. 0 ^J
Flux des Investissements directs Etrangers entrants (millions \$ US)					
1970	525	403	522	1 063	644
1980	237	152	3 631	3 854	3 558
1990	1 272	1 157	4 874	4 826	22 120
2000	5 364	3 125	57 248	38 110	138 698
2001	13 295	5 474	39 693	44 032	97 604
2002	7 452	3 546	25 836	30 183	88 913
Stocks des Investissements Directs Etrangers entrants (en millions \$ US)					
1980	27 840	4 322	29 345	21 059	216 139
1990	33 872	16 903	66 625	50 337	340 285
2000	106 421	38 082	380 061	228 863	1 186 143
2002	122 566	48 310	441 110	321 119	1 304 973

Note : (a) Ce nombre inclue aussi les pays sahariens (Mauritanie, soudan ...). (b) Ce nombre tient compte de toute l'Amérique latine et Caraïbes. (c) Taux moyen obtenu par la moyenne arithmétique des taux d'exportations intra-régionales dans la CEMAC, la CEDEAO et la SADC. (d) l'UMA. (e) Taux se référant à celui de l'ALADI (Association latino américaine d'intégration) qui est, en Amérique du sud, le bloc est le plus important en matière de volume d'exportations intra-régionales. (f) Taux moyen obtenu à partir de la moyenne arithmétique des taux du MCAC (marché commun d'Amérique centrale) et du CARICOM (communauté des Caraïbes). (g) Taux provenant de celui de l'ASEAN (association des nations de l'Asie du Sud-est). (h) Concerne toute l'Afrique. (i) Toute l'Amérique latine et Caraïbes. (j) Uniquement l'Asie du sud et de l'est. (k) y compris l'Océanie.

Source : UNCTAD/ GLOBSTAT : World Investment Report (2003); Banque Mondiale (2003).

De même, sur le plan économique, les processus d'intégration n'ont pas satisfait aux attentes escomptées. L'émergence des premières tentatives d'intégration régionale et sous-régionale, à travers les accords commerciaux et des projets de coproduction, s'est malheureusement soldée par des résultats médiocres par rapport aux objectifs définis au départ. Le tableau 5 montre que parmi les régions qui ont amorcé leur processus d'intégration et de développement, les régions africaines sont celles qui traînent le plus, alors qu'au départ, le continent, dans son ensemble, avait les mêmes similitudes économiques avec l'Asie de l'Est (P. Hugon, 1999). Le tableau 5 met également l'accent sur les écarts de performance de ces différentes zones. Il ressort qu'en matière de productivité réelle, des échanges intrarégionaux et d'afflux des IDE, les régions d'Afrique connaissent moins de progrès par rapport aux autres régions d'Asie et d'Amérique latine. Elles enregistrent des faibles intensités du commerce intra-régional, et la part des matières premières reste dominante dans la structure d'exportations. Le rapport BAD (2000, p.17) conforte les données du tableau 5 en ce sens : *« avant et après le lancement de ces initiatives, la part de l'Afrique subsaharienne et du continent dans le commerce mondial est restée négligeable, ne représentant que 2% (1990). Cette part a baissé dans certains secteurs. En revanche la part de l'Asie a été de 16,2% en 1991 et celle de l'Amérique latine de 9%. De même, le commerce intra-régional est resté faible, ne représentant que 6% du volume total des échanges internationaux des pays africains en 1990, contre un pourcentage de près de 35% en 1991 pour l'Asie, y compris les échanges avec le Japon ; 41% pour la zone de libre-échange d'Amérique du Nord (1990) ; et 14,2% pour le Marché commun d'Amérique centrale ».*

Les effets attendus de ces premières tentatives de regroupements régionaux étaient la réalisation d'un cadre dynamique pour le progrès social et économique à travers la forte interconnexion commerciale des Etats, le développement sectoriel et rural au sein des régions et la diversification de la structure productive. Mais les comportements politiques et individualistes des Etats ont détourné la "coopération et l'intégration régionale" de sa trajectoire prédéfinie au départ vers une passivité dont les conséquences sont celles que l'on connaît aujourd'hui. Paradoxalement, l'esprit panafricain qui justifie la création des unités africaines dans les années 60 semble être délaissé pour la préférence nationale. En fait, les problèmes que rencontre chaque Etat paraient plus importants à résoudre que ceux concernant leur regroupement.

Dans certaines régions, il est parfois difficile pour les gouvernements respectifs de coopérer afin de trouver des consensus pour le bon fonctionnement de l'union, dès lors que l'un des pays membres encourage ou soutient la déstabilisation politique de l'autre. Il est souvent observé en Afrique que certains pays sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans la plupart des coups d'état ou des guerres civiles intervenus dans un pays voisin. Aussi, ces pays abritent parfois des rebelles armés et hostiles au gouvernement du pays voisin. Cette situation tend à expliquer pourquoi, dans un tel cas de figure, la régionalisation piétine et ne débouche sur aucun effet pertinent.

Mais cette explication n'est qu'un cas de figure parmi tant d'autres. D'autres éléments expliquent cette inefficience, comme par exemple :

- Le refus des Etats d'adopter des décisions globales au niveau régional au risque de fragiliser davantage les situations intérieures. En fait, le degré d'interdépendance économique entre les pays membres est généralement faible en Afrique que les Etats ne sont pas disposés à troquer des acquis tangibles et immédiats au niveau national pour des bénéfices potentiels non définis au niveau régional.
- Le non transfert des compétences et de légitimité qui se traduit par le refus des Etats de transférer les pouvoirs nécessaires aux institutions régionales. Ce refus fait obstacle à l'assujettissement d'activités au traitement commun. Si des organes supranationaux existent dans beaucoup de cas, c'est uniquement pour la forme. Leur pouvoir exécutif et réel est quasi-nul.

Ces contre-performances des premières initiatives n'ont pas découragé les pays africains à afficher, dans les années 90, un intérêt renouvelé et réel pour la relance de leurs efforts de coopération et d'intégration régionale.

2. Acte 2 : le regain d'intérêt pour le régionalisme

Le contraste est assez saisissant lorsqu'on compare les régionalisations africaines à celles des autres régions en développement (CERED/FORUM, 2001). En plus, le régionalisme en Afrique est loin d'approcher le niveau ou le degré d'intégration recensé dans le monde. Comme nous l'avons déjà souligné, ce contraste est fortement dû à certaines incohérences et aux difficultés qui caractérisent les régionalisations en Afrique. Cependant, les régions africaines ne sont pas les seules à rencontrer des difficultés dans leur fonctionnement optimal.

Tout processus d'intégration régionale est généralement confronté à des problèmes structurels dont la nature diffère selon la région, le comportement psychologique des acteurs, les objectifs et les orientations recherchés. On constate en effet que dans le cas de l'ALENA, la libre circulation des biens demeure l'essence même de la coopération, tandis que le mouvement des personnes reste encore très réglementé. Quant à l'Union Européenne, elle est confrontée aux critiques portées au Pacte de stabilité, aux problèmes d'harmonisation fiscale et à la convergence politique. En fin, au sein dans l'ASEAN, on enregistre des défauts surtout au niveau des conflits d'intérêts politico-idéologiques, des problèmes des droits de l'homme et du peu de considération institutionnelle portée à l'organisation. Malgré ces différents de points de discorde, ces régions profitent, dans leur ensemble, des avantages de leurs unions respectives, contrairement aux régions africaines (Coleman & Underhill, 1998 ; Bende-Nabende, 1999). Partant de là, on peut alors s'interroger sur l'intérêt de relancer le

régionalisme en Afrique, puisque les premiers essais ont été presque chaotiques⁸⁰, que les effets attendus peinent à se faire ressentir, et sans compter, que sur le plan pratique, les Etats membres ne sont pas à cheval sur les accords régionaux.

D'une façon générale, la relance de l'intégration africaine s'appuie sur des éléments qui ont fait défaut aux premières tentations, et sur l'idée qu'il faut investir davantage d'efforts pour que le processus soit porteur d'espoir. La prise de conscience qui se veut grandissante au sein des régions africaines implique de ce fait de tenir compte de certains aspects essentiels comme (i) l'effet d'apprentissage, en tirant les leçons des échecs et des erreurs du passé, et faisant valoir l'esprit pragmatique ; (ii) s'inspirer intelligemment⁸¹ de l'évolution dynamique des autres regroupements régionaux et du renouveau de la théorie de l'intégration ; (iii) éviter d'être de plus en plus marginalisés ou d'être absorbés par les effets de la mondialisation ; (iv) être plutôt actifs dans la mondialisation et tirer profit d'elle en créant des espaces dynamiques et attractifs.

Le regain d'intérêt du régionalisme en Afrique s'inscrit aussi bien dans le renouvellement et l'approfondissement des théories de l'intégration économique que dans le souci de s'adapter à la mondialisation. Depuis les premiers développements de la théorie de l'union douanière (J. Viner, 1950 ; J. Meade, 1955), bon nombre des travaux axés sur le renouveau de la théorie de l'intégration renforcent l'intérêt de constituer des unités économiques et institutionnelles, tout en mettant l'accent sur des spécificités nationales ou régionales. De même, l'analyse en concurrence pure et parfaite ne fait plus l'objet d'hypothèse fondamentale, car les études essayent de s'approcher au mieux des conditions réelles d'échanges et de prédéfinir les réalisations des équilibres possibles (Banque Mondiale, 1991 ; J. de Melo, Panagariya, D. Rodrik, 1992 ; etc.). Aussi, s'ajoutent d'autres travaux insistant, d'une part, sur les gains de productivité issus des coopérations malgré les asymétries et les imperfections du marché (J. Markusen, 1981 ; J. Brander et P. Krugman, 1983 ; Manning, 1987), et, d'autre part, sur la proximité géographique, les effets d'agglomération et de polarisation (Krugman 1991 et 1992). De par leur rigueur et leur pertinence, ces études ont vraisemblablement participé au regain d'intérêt pour le régionalisme en Afrique. Reste à savoir laquelle a le plus influencé ce regain, car si pour P. Krugman (1987), le néo-régionalisme est justifié par l'imperfection de la concurrence internationale qui pousse les nations à se regrouper en bloc économique⁸², d'autres, en revanche, s'opposent à cette argumentation en considérant le libre-échange à l'échelle régionale à la fois comme une option de deuxième rang et comme la construction intermédiaire sur la route menant au libre-échange universel, c'est-à-dire à la globalisation (A. Hazlewood, 1987 ; R. Lawrence, 1991).

⁸⁰ A l'exception de quelques regroupements sous-régionaux comme la SACU. Mais là encore, son succès doit être relativisé puisque c'est l'Afrique du Sud qui soutient cette organisation.

⁸¹ C'est-à-dire, ne plus tomber dans le piège de l'imitation ou de la transposition comme ce fut le cas lors des premiers essais.

⁸² L'auteur qualifie d'ailleurs cette stratégie de néo-protectionnisme interrégional.

Les changements de la donne internationale, induits par la chute du mur de Berlin et les mouvements de la mondialisation, ont également contraint les pays africains à repenser leurs stratégies de développement. Celles-ci nécessitent, par ailleurs, la création d'espaces régionaux de libre-échange susceptibles de renforcer l'intensité économique entre les pays membres. Il devenait alors urgent de reformuler aussi bien le fond que la forme des premiers accords régionaux. Il ne s'agit plus, comme l'affirme H. Bourguinat (1993), de se regrouper pour former sur la base de la substitution aux importations et d'un développement conçu de façon autocentrée. Les nouvelles initiatives sont entreprises dans un environnement très différent de ce qu'il était par le passé. La plupart des pays mettent en œuvre de vastes programmes de réformes et ouvrent leurs économies de plus en plus vers l'extérieur. Cependant, ces nouvelles initiatives renaissent à partir des cendres des défrites organisations mais, « *en élargissant les objectifs d'intégration et de coopération régionales en vue d'y intégrer la coordination et l'harmonisation des politiques macroéconomiques ; l'abaissement des barrières tarifaires (...); et la facilitation de la mobilité des capitaux ; la libre circulation des personnes et l'amélioration de l'environnement des entreprises* » (BAD, 2000 p.6). Le fait de passer, par exemple, de l'UDEAC à la CEMAC ou de la SADCC à la SADC a essentiellement pour objectifs de restructurer et d'actualiser le fonctionnement de ces différents organismes par rapport aux nouveaux défis communautaires. Autrement dit, tout l'enjeu de la nouvelle donne est de s'agréger en espaces économiques de grande dimension (L. Fontagné, 1993), et d'être présent sur les marchés internationaux en représentant une *taille critique minimum* (H. Bourguinat, 1993).

Les observations faites sur les autres régionalisations au monde et les erreurs du passé ont amené les pays africains à prendre conscience que le processus de l'intégration est évolutif dans le temps et agit d'une manière incrémentale. Au-delà des facteurs que l'on retrouve dans la plupart des littératures économiques rendant compte de l'inefficacité de l'intégration des économies africaines, il nous semble important de compléter par d'aspects souvent ignorés. Hormis le problème d'inadéquation entre ambitions et ressources disponibles, les pays africains n'ont pas seulement fixé la barre haute lors de leurs premières expériences de régionalisation, qui tablaient le développement sur l'esprit du nationalisme (né du panafricanisme) et la stratégie des substitutions aux importations (H. Bourguinat, 1993 et BAD, 2000). Ils ont surtout péché par manque de hiérarchisation des objectifs et d'adoption d'une méthodologie pour les réaliser. Malgré le potentiel que ces pays ont, on a l'impression qu'ils ont plutôt confondu "vitesse et précipitation" et que, pour eux, se regrouper était plutôt une fin en soi qu'un moyen pour mieux s'affranchir des obstacles et des pièges du sous-développement. Il semble en effet qu'ils n'ont pas su tenir compte du fait que l'intégration régionale soit un processus évolutif dans le temps, et qu'il faille procéder par différentes étapes à l'image de la Communauté Economique Européenne qui a évolué selon différents niveaux avant de devenir aujourd'hui l'Union Européenne.

C'est pourquoi une intégration régionale se réussit d'abord à l'intérieur grâce à un processus progressif impliquant également les agents économiques privés, et se renforce à l'extérieur en s'ouvrant au monde pour bénéficier des externalités positives.

Il est vrai que la réussite de l'intégration régionale en Afrique dépend d'un nombre important de paramètres qui n'ont pas tous le même degré de significativité. En effet, cette réussite passe d'abord par l'évaluation des forces en présence et les moyens permanents⁸³ afin de circonscrire les objectifs réalisables en fonction de ces potentiels. Au lieu de définir de manière générale les grandes ambitions sans grande conviction de les réaliser, il serait plus pragmatique de procéder par effet inverse. Il importe aussi aux Etats de privilégier l'approche sectorielle de l'intégration car l'ouverture économique nécessite certaines préparations pour que l'effet attendu soit efficient. Il serait préférable ainsi d'amorcer le processus de l'intégration régionale par sélection d'activités en élargissant au fil du temps les domaines de coopération⁸⁴, pour qu'à terme, toutes les économies soient intégrées. Cette approche passe aussi par deux ensembles d'objectifs : les premiers sont définis à court moyen terme et conditionnent la réalisation des seconds qui sont élaborés pour le long terme.

Par exemple, pour profiter optimalement de l'existence d'une monnaie unique, il faut une forte intensité des interactions des économies membres. Sinon, ce bien commun régional serait sous-utilisé, et sa réalisation susciterait plus d'efforts que de gains. La zone franc CFA de l'Afrique Centrale est un cas typique. Bien que sa réalisation n'ait eu à générer aucun effort de la part des pays bénéficiaires⁸⁵, elle fait, certainement à cause de cela, l'objet d'une sous utilisation dans la mesure où, la région enregistre de faibles intensités d'échanges commerciaux et peu de mouvements inter-économiques des capitaux et du travail. Or, cette monnaie unique est un instrument qui aurait pu constituer un facteur déterminant pour la région. Le libre-échange nécessite également la réalisation de certains paramètres comme les infrastructures intra-régionales et l'augmentation des volumes des biens échangeables ainsi que la clarification des règles du jeu.

De même, les institutions régionales doivent jouer un rôle réel. Qu'elles soient supranationales ou intergouvernementales, les organisations régionales doivent disposer d'un mandat réaliste et des ressources appropriées à cet effet. L'intégration régionale est d'une complexité qu'il faut des institutions capables et dotées des moyens adéquats pour formuler et mettre en place des politiques favorables à la coordination socio-économique au sein de la région. Ces institutions nécessitent des ressources humaines financières et en capitale humain, et doivent surtout évoluer d'une manière indépendante pour maintenir leur crédibilité et leur performance. Cette souveraineté des institutions régionales est primordiale pour assurer les politiques régionales moins contestées et contestables et

⁸³ Y compris l'aide extérieure, l'assistance et les coopérations internationales.

⁸⁴ Ceci concerne les biens échangeables.

⁸⁵ Elle est héritée du système colonial.

pour prendre des décisions qui vont dans le sens de l'intérêt général. En suivant la Commission Européenne (1997), les pays africains doivent éviter tout conflit ou chevauchement entre les mandats des diverses institutions car cela engendre l'inefficacité et le gaspillage des ressources.

Malgré cette détermination affichée d'aller de l'avant et de la connaissance commune des pièges à éviter, les pays africains sont malheureusement en proie à des sérieuses difficultés qui sont susceptibles d'anéantir leur espoir d'industrialisation et de croissance régionale.

B. Les contraintes liées aux accords d'intégration régionale en Afrique

La problématique de l'intégration régionale en Afrique a fait et continue de faire l'objet de nombreuses études (J. Coussy et P. Hugon, 1991 ; P. Guillaumont et Jeanneney, 1992 ; J.P. Cling, 1997 ; I. Elbadawi, 1997 ; O. Cadot, J. De Melo et Olarreaga, 2000 ; R. Longo et K. Sekkat, 2001 ; A. Goldstein, 2002 ; P. Hugon, 2002 ; etc.). L'intérêt de ces différentes études consiste essentiellement de dresser les perspectives et les contraintes du régionalisme au sein du continent. Concernant le second point, les raisons généralement évoquées pour mettre en lumière les obstacles tournent autour des aspects suivants :

- la faible intensité d'échanges commerciaux formels intra-africains ;
- les structures productives disproportionnées entre les Etats membres d'une même région qui favorisent les asymétries des gains considérables, et la difficulté d'ajustement de ces gains à partir d'un système de compensation entre gagnants et perdants (P. et S. Guillaumont, 1993) ;
- les conflits politiques et les luttes de leadership entre les Etats d'un même ensemble économique qui tendent à limiter la capacité de ces pays à concrétiser rationnellement leur processus d'intégration ;
- avec les recettes tirées de l'exploitation des matières premières, les revenus douaniers font partie des ressources qui constituent l'essentiel du budget de bon nombre des Etats africains. En conséquence, une suppression totale des tarifs douaniers serait un manque à gagner important pour ces Etats ;
- les contraintes institutionnelles qui renvoient aux questions organisationnelles, aux choix de politiques économiques, au manque de rigueur des institutions (nationales ou régionales) et à la faiblesse des administrateurs, peu motivés, à faire appliquer les obligations coopératives régissant les accords ;
- le manque considérable des infrastructures qui tiennent explicitement compte des dimensions régionales, et pouvant favoriser, d'une part, l'interconnexion des économies régionales, et d'autre part, les économies d'agglomération (W.T. Oshikoya et M. Nureldin Hussain, 2002).

A cela s'ajoute également les faibles niveaux du capital financier et social, et la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale qui constituent un frein important (Banque Mondiale, 2000a) ;

- les conflits transfrontaliers et les guerres civiles demeurent une tragique réalité et une menace constante pour le développement en Afrique, en raison de la faiblesse des institutions démocratiques, de l'insuffisance des résultats économiques et de l'absence de droits politiques et civils. En outre, l'instabilité politique et les conflits affaiblissent la capacité institutionnelle des pays et aggravent les résultats économiques, engendrant de ce fait un véritable cercle vicieux (CEA 2004).

Bien que non exhaustive, la présentation faite ci-dessus des contraintes montre que le continent africain a encore du chemin à faire pour combler son retard en termes d'intégration économique. Mais avant de développer en profondeur ces obstacles, il importe de souligner que l'aspect fondamental de la fragilité du régionalisme africain est, en partie, dû à sa forte connotation politique. Ces engagements politiques ont tendance à occulter d'autres engagements de nature économique comme la coproduction et la création de commerce au sein de la région. Le fait que l'aspect politique soit (à) la base de tout processus d'intégration régionale en Afrique, contribue à expliquer les difficultés qui entourent ce processus et les raisons pour lesquelles ces pays ont du mal à respecter leur feuille de route. L'importance de la politique se traduit par la présence des chefs des Etats à la tête des différentes organisations régionales et aussi par la volonté de ces derniers de maintenir leur souveraineté nationale quelque soit l'ampleur de leur coopération ou de leur intégration régionale.

On distingue alors des contraintes endogènes qui sont fortement significatives et les contraintes exogènes. Le caractère endogène implique que ces facteurs sont liés et interagissent entre eux. Hormis les problèmes de barrières tarifaires et non tarifaires, la faible intensité des échanges intrarégionaux constatée en Afrique est fortement liée et expliquée par d'autres contraintes comme : la faible production nationale des biens finis ; le faible intérêt porté aux marchés extérieurs par les entrepreneurs nationaux ; la quasi-inexistence des échanges intra-branches qui pourtant augmentent la concurrence dans le secteur du bien concerné et permettent la différenciation verticale pour plus de gain à l'échange ; ou encore les sérieuses lacunes au niveau des infrastructures communautaires. Sur ce dernier point en revanche, l'analyse peut également être inversée. On peut s'interroger si l'état des infrastructures régionales ne résulte pas tout simplement du niveau des échanges au sein des régions et du degré de l'interconnexion des pays, que ce soit en matière de coopération commerciale et sociale ou du mouvement des capitaux et des personnes. Autrement dit, à quoi sert de mettre en place un bien collectif régional très coûteux qui fera l'objet d'un sous-emploi caractérisé, car, de par leur nature et leurs compétences, ces pays échangent très peu. De même, ce bien collectif régional qui nécessite des efforts financiers et physiques de la part de chaque pays membre peut être inégalement exploité, en profitant davantage aux pays dominants économiquement.

Nous nous limiterons à approfondir le cas de l'insuffisance au niveau des infrastructures régionales, qui joue un rôle de coordination et de rapprochement des économies régionales. Les questions concernant l'étroitesse des marchés intérieurs, les stratégies incohérentes des acteurs impliqués, la sous exploitation des biens collectifs déterminants tels que le système de change, l'espace régional commun, etc., sont également importants et méritent une analyse plus développée. Mais, le problème de l'étroitesse des marchés intérieurs est résolu dès lors que ces marchés s'intègrent pour former un marché régional unique plus vaste. Aussi, l'incohérence des stratégies est-elle essentiellement due aux divergences politiques des Etats, et à la forte préférence nationale au détriment de la préférence régionale. C'est notamment le cas dans la Zone Franc où l'intensification des échanges a été freinée par un défaut d'harmonisation des politiques commerciales : chaque pays continue, même après la signature d'engagements régionaux, à pratiquer la sienne (J. Coussy, 1995). De même, au sein de la SADC, des fortes rivalités politiques accentuées par des conflits commerciaux et économiques entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont mis la région australe sous pression, au point de fragiliser la relance de l'unification économique du bloc.

Il est alors primordial que les pays africains apprennent à faire des compromis et de consensus, mettant de côté leur légitimité politique, s'ils veulent que leur processus d'intégration régionale avance. Devant l'incertitude qui entoure très souvent les résultats des initiatives régionales, N. Bourenane (1996)⁸⁶ souligne qu'il y a lieu de promouvoir la participation des acteurs et de les informer des enjeux, des contraintes et des moyens, ainsi que des retombées possibles, positives ou négatives, de leurs différentes actions. La régionalisation n'est pas le fruit « *d'une simple volonté d'un prince quelle que soit son omnipotence* » (*ibid.*, p.80).

1. L'infrastructure régionale : un exemple de contrainte endogène

L'infrastructure conditionne pratiquement tous les aspects de la croissance économique et de l'interconnexion des économies d'une région. La compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux est particulièrement tributaire de la disponibilité d'une infrastructure suffisante et efficace. Dans une région, le manque d'infrastructures de communication et de transport peut avoir des impacts très significatifs sur la formation des prix régionaux et nationaux, et par conséquent, jouer sur la compétitivité nationale ou régionale à l'échelle mondiale. En effet, l'impact de l'infrastructure transcende la distinction entre les éléments prix et hors prix de la compétitivité des exportations, mais l'on peut faire quelques généralisations.

Si les services d'infrastructures sont considérés comme un facteur intermédiaire, le faible coût et la bonne qualité de toute forme de service d'infrastructure aura tendance à améliorer la compétitivité du

⁸⁶ N. Bourenane (1996), « *Des fondements théoriques et Stratégiques de la construction communautaire* » in R. Lavergne (1996), chap. 2

point de vue du rapport prix-temps. De même, la compétitivité hors prix sera rehaussée par l'infrastructure si l'on améliore la communication entre les agents économiques et si les biens sont livrés dans les meilleurs délais et en toute sécurité. Ceci revient à montrer que l'absence ou la mauvaise qualité des infrastructures peut biaiser l'efficience en termes d'échanges intrarégionaux. A ce propos, W.T. Oshikoya et M. Nureldin Hussain (2002, p.88) soulignent que «*les coûts élevés de transport de marchandises entre pays traduisent la présence d'obstacles naturels de taille au commerce au sein de la région et montrent que les prix de biens similaires peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre, même après la suppression des taxes à l'importation sur le commerce intrarégional* ». La faible compétitivité imputable aux coûts de transport peut se remarquer dans un bon nombre de pays africains. Ces coûts sont généralement plus élevés en Afrique qu'ailleurs et constituent une proportion importante des prix (f.a.b) des exportations (J. Weiss, 1998). Cette situation s'explique en partie par la position géographique des Etats – nombreux sont enclavés – et par l'état des réseaux et la faible interconnexion infrastructurelle des Etats.

Les causes à cette absence d'interconnexion infrastructurelle entre les pays sont multiples. En effet, on peut considérer que l'infrastructure régionale nécessite des investissements dont les coûts par tête pèsent lourdement sur les économies nationales, et par conséquent, découragent leurs réalisations. Hormis l'aspect coût, on peut également souligner le caractère de bien collectif que sont les infrastructures régionales. Dans la littérature économique, un bien est défini comme collectif si son usage profite à tous et se caractérise par la non-rivalité (la consommation du bien par un individu n'empêche pas sa consommation par un autre) et la non-exclusion (personne ne peut être exclu de la consommation de ce bien). Ainsi, la construction des réseaux routiers régionaux au sein d'une région donnée bénéficiera à tous les pays membres sans exception. Partant de cette définition, la mise en œuvre de ce bien collectif se heurte au risque de *free rider*. Sachant qu'ils peuvent bien profiter des infrastructures régionales sans contribuer équitablement à leur réalisation, certains pays peuvent adopter ce comportement. Plus la coopération s'étend horizontalement, c'est-à-dire qu'elle implique un grand nombre de pays, plus le risque d'avoir des comportements de *free rider* est grand. Comme les services d'infrastructure régionale sont des biens collectifs, on peut penser que s'ils font défaut dans certaines régions comme la CEEAC⁸⁷ ou la EAC (Communauté Est-Africaine), c'est parce que les Etats adoptent de tels comportements⁸⁸.

D'un autre côté, l'insuffisance des services d'infrastructure en Afrique entrave, en partie, le dynamisme industriel qui est indispensable à la promotion des exportations génératrices des revenus et à l'approfondissement de l'intégration régionale. En effet, le manque des infrastructures peut faire

⁸⁷ Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

⁸⁸ Si l'on exclut la question du financement

avorter un projet d'industrialisation dans un pays ou dans une région. De plus, pour que les effets de polarisation et d'agglomération agissent favorablement, il est impératif que la région soit dotée des services d'infrastructure facilitant l'interconnexion des pôles d'activités et de consommation. Ces services peuvent également influencer la répartition des activités au sein d'une région ou d'un pays. On a tendance à constater en Afrique que la majeure partie des activités économiques sont, soit, localisées principalement dans les capitales des pays, soit, réparties entre deux principales villes (la capitale politique et la capitale économique, lorsque les deux sont distinctes). Ceci s'explique surtout par le fait que les réseaux de communication et de transport ne sont pas assez diversifiés dans tout le pays, pour permettre la fluidité des échanges entre régions. En général, ils sont plus représentatifs dans les capitales qu'ailleurs. Le reste du pays fait l'objet d'une grosse lacune en infrastructure, ce qui rend coûteux la liaison capital-province. Partant de là, les investisseurs préfèrent se focaliser dans la capitale et délaisser l'intérieur du pays. Sur le plan régional, les marchés nationaux et régionaux ne sont pas suffisamment bien reliés entre eux. Les réseaux routiers ne sont pas développés au même rythme que la demande ; la longueur est limitée et les normes de construction sont souvent médiocres. Peu de villes sont capables de répondre aux besoins en réseaux routiers. La coopération économique et l'intégration sont fondamentalement tributaires de réseaux de transport sous-régionaux, et il n'existe pas encore de réseau au niveau continental. Un grand nombre de réseaux routiers nationaux séparés ne sont pas efficacement coordonnés.

Les réseaux routiers existants devront être sensiblement étendus et améliorés au fur à mesure de l'expansion des activités régionales, comme c'est le cas en Afrique australe avec le développement des corridors. Il est important de consolider les liaisons routières et ferroviaires entre pays pour faire face à la demande à grande échelle de trafic de marchandises au sein de la région, et pour réduire les coûts de distance qui sont répercutés sur les prix des biens échangés. C'est peut-être la contrainte la plus facile à lever, car elle n'a d'incidence directe, ni sur la souveraineté, ni sur le revenu des Etats (N. Bourenane, 2002).

2. Les aléas internationaux : un exemple de contrainte exogène

La promotion de l'intégration s'inscrit dans un contexte international marqué par la libéralisation accélérée des échanges, l'abandon des barrières tarifaires et non tarifaires et du principe de contingentement. L'orientation prise dans la constitution des grands blocs économiques qui ont été les plus dynamiques sur la période récente n'a pas été de fermer les marchés aux entreprises et aux pays tiers (pour échapper ainsi à la concurrence internationale), mais plutôt de permettre aux groupes d'entreprises qui évoluent de cet ensemble spatial constitué, de devenir plus compétitifs, d'où le nombre de fusions, d'investissements croisés et de délocalisations que l'on a pu observer sur les deux décennies écoulées. De nos jours, on ne peut plus s'inscrire dans une perspective de construction communautaire et de recherche de la croissance économique par détournement des échanges. Celle-ci

se fait, au contraire, par une meilleure exploitation des opportunités qu'offre le développement de l'économie mondiale. C'est à ce niveau que réside la première contrainte de type externe dans le cas africain.

Un autre élément à prendre en compte est lié aux effets croissants d'accords parallèles fondés sur la réciprocité des règles et des avantages entre un pays déjà inscrit dans un accord d'intégration régionale et une région développée. Chaque fois que ces accords bilatéraux de préférence sont signés, ils sont susceptibles de porter préjudice à l'ensemble de l'économie de la région, car l'effet de ces accords profite généralement à l'économie signataire et ne s'étend pas à toute la région. C'est le cas par exemple de l'accord de création d'une zone libre-échange entre l'UE et l'Afrique du Sud, alors même que cette dernière est inscrite dans une union douanière dont les autres membres n'ont aucun accord de préférence avec l'UE. Les effets de la coopération Afrique Sud – UE profitent d'abord à l'économie et aux exportateurs sud-africains. La région ne pourrait bénéficier intégralement de cette entente que si l'accord se généralise. De même, l'initiative américaine (*USA Africa Trade and Investment*) qui préconise la libéralisation unilatérale des échanges s'inscrit dans la même perspective. Les coopérations extrarégionales qui tendent à être plus fructueuses que les accords intrarégionaux – puisqu'il s'agit d'une coopération Nord-Sud – risquent, en effet, de pousser l'économie bénéficiaire de ces accords à délaisser ou à freiner ses efforts d'intégration régionale au profit d'un développement de coopération économique approfondie avec les économies développées. Au même moment, avec l'entrée en vigueur des accords de l'OMC, on devrait assister en matière de produits de base à une réduction de 36% des barrières non tarifaires, de 20% des soutiens aux producteurs et 20% du soutien aux exportations sur les quatre prochaines années (CEA, 2004). Les dérogations transitoires sont appelées à disparaître dans moins de dix années (N. Bourenane, 2002). Elles seront susceptibles de rendre sans objet les fondements sur lesquels tentent de se constituer les marchés communs régionaux, particulièrement au regard de la nature et de la structure actuelle des exportations du continent. Autrement dit, l'évolution de l'économie mondiale crée des situations qui fragilisent la coordination des politiques économiques nationales et régionales des pays africains, en ce sens que ces derniers dépendent fortement d'elle.

Les régions africaines sont l'un des régions au monde où l'intégration économique régionale est aussi contraignante, à tel point qu'on pourrait croire que les gains escomptés n'égalent guère les pertes estimés. Sinon, en termes de régionalisation, le continent serait sur une trajectoire plus dynamique comparée à son évolution actuelle.

D'après CEA (2004, p.40) : « *pour que l'Union africaine porte ses fruits, il faudra résoudre de nombreux problèmes institutionnels, le principal d'entre eux étant l'impuissance des institutions nationales et régionales à susciter et à conduire une intégration performante* ». Mais la problématique du régionalisme africain ne se limite pas uniquement aux difficultés institutionnelles.

De nombreux obstacles et défis se posent à l'intégration des régions africaines. Certains sont à imputer au décalage entre les ambitions démesurées et les ressources et les capacités restreintes. Les problèmes liés aux systèmes de gestion qui représentent un frein au développement des économies nationales, entravent également le processus de régionalisation dans le continent.

Les communautés économiques régionales représentent toutefois une tentative de démantèlement des barrières héritées de la colonisation. Elles partent pour la plupart d'initiatives locales et sont le fruit de négociations complexes entre les membres. Leur mise en œuvre n'a pas été sans faille, et a été ponctuée de périodes de latence et de recul. Il est encore plus important de savoir si les communautés économiques régionales sont capables d'impulser un progrès et une croissance à terme. Les marchés communautaires élargis étaient censés favoriser les échanges au sein des régions, surmonter les difficultés posées par les petits marchés et stimuler les investissements dans des projets industriels à caractère régional. Malgré quelques initiatives régionales encourageantes, force est de constater que beaucoup de concrétisations reste à faire. Les communautés régionales et les pays membres doivent prouver qu'ils peuvent créer un climat favorable capable d'accroître la production industrielle et les échanges de produits au sein des régions.

Au regard des obstacles, des résultats mitigés et des incohérences stratégiques qui riment avec l'intégration régionale des pays d'Afrique subsaharienne, on peut se poser une question tout aussi légitime que fondamentale, à savoir si ces pays sont réellement prêts, économiquement et politiquement, à former des espaces unifiés qui impliquent la renonciation à certaines préférences et souverainetés nationales. Malgré certains effets positifs enregistrés dans quelques régionalisations, il ressort globalement que les préférences nationales dominent les préoccupations régionales. Faut-il alors évoquer le principe de précaution pour justifier cela ? Si l'on considère que l'intégration régionale dépasse la stricte intégration économique en ce sens qu'elle peut engager tous les domaines de compétence étatiques, on peut comprendre alors la réticence de certains Etats à s'engager complètement. De plus, même si les approches théoriques et empiriques ne sont pas unanimes sur les effets réels possibles, bon nombre d'entre elles montrent que les économies faibles partent perdantes dans le processus d'unification régionale et de la libéralisation économique. Dès lors, comment peut-on inciter ces pays à aller de l'avant dans ce processus de formation et de consolidation des espaces géoéconomiques dont les retombées sont asymétriques et parfois incertaines ?

CHAPITRE 4:

L'INTEGRATION ECONOMIQUE EST-ELLE LA SEULE VOIE DE DEVELOPPEMENT POUR LES ETATS DE LA SADC ?

Depuis quelques décennies, les grandes institutions internationales exhortent les pays africains à créer des grands ensembles économiques susceptibles de coordonner et de fédérer leurs différentes stratégies de développement socio-économique. D'ailleurs, la Banque Mondiale et l'Union Européenne offrent une assistance technique aux régions africaines afin qu'elles soient, d'une part, dans une dynamique de coopération à l'image de leur identité et de leur valeur économique et, d'autre part, dans une perspective d'intensité d'échanges intrarégionaux. Cette aide de la communauté internationale à l'égard du continent prouve que l'enjeu de la coopération et de l'intégration régionale est impératif au développement des régions.

Comme précédemment souligné, les initiatives régionales au sein du continent noir se heurtent à des réalités diverses aussi bien structurelle que politique. En effet, si la prédominance des intérêts nationaux a souvent freiné la mise en place d'une organisation efficiente, le fait que les effets escomptés du regroupement ne soient pas toujours quantifiables, ou qu'ils soient mal évalués, a également faussé l'appréciation des gouvernements et des acteurs économiques (K. Dupreelle, 2001). Par ailleurs, malgré une volonté politique affichée, les conflits internes et externes et les instabilités sociopolitiques que connaît bon nombre des régions africaines court-circuitent, d'une certaine manière, l'élan pris pour une restructuration des organes régionaux. De même, la non prise en compte des intérêts et des impulsions économiques des acteurs privés réduit ce dynamisme attendu de la formation des unions régionales.

Si certaines régions africaines peinent à concrétiser ou à matérialiser leur processus de régionalisation à travers des projets communautaires, la région australe tend à se distinguer par l'hiérarchisation des objectifs et la répartition sectorielle de sa structure fonctionnelle. De même, en termes d'infrastructures, la SADC montre l'intérêt d'une coopération régionale, puisque les avancées sur ce plan sont appréciables et demeurent une référence en Afrique subsaharienne (M. Foucher et D. Darbon, 2001 ; K. Dupreelle, 2001 ; W.T. Oshikoya et M. Nureldin Hussain, 2002). Beaucoup des spécialistes estiment d'ailleurs que le devenir de la plupart des économies de cette région reste lié la nécessité d'élargir et d'approfondir leur entente régionale. Elle n'est certes pas le seul instrument de développement pour ces pays, mais la coopération régionale a cette opportunité de fournir plus de

perspectives aux pays intégrants, à condition que ces derniers soient aptes à contenir les coûts et à maximiser les gains.

Il est difficile de nos jours de voir un pays faire cavalier seul sur la scène internationale, sans appartenir à un accord d'intégration régionale ou signer des accords de préférence ou de partenariat privilégié avec d'autres pays. Même la Chine longtemps fermée a fini par céder à la tentation de coopérer commercialement ou économiquement avec certaines puissances. La tendance actuelle de régionalisation prouve que les pays, soucieux d'améliorer leur bien-être social et économique, partagent la même connaissance commune, à savoir que coopérer permet d'accroître ses atouts et de bénéficier des externalités positives (R. Lipsey, 1960 ; J. Bhagwati, 1982 ; O. Cadot, J. de Melo et M. Olarreaga, 2000 ; P. Hugon, 2002 ; etc.)

I. Les enjeux théoriques d'une union australe.

Pourquoi les pays rejoignent-ils des mécanismes d'intégration régionale, et dans quelle mesure ces mécanismes atteignent-ils leurs objectifs ? Dans de nombreux cas de figures, les pays candidats sont en général animés par les mêmes intérêts lorsqu'il s'agit de créer une zone régionale intégrée. Lorsqu'un pays s'engage dans un processus d'intégration avec d'autres pays, l'amélioration de son *welfare* nécessite une complémentarité de ses efforts économiques avec ceux de ses partenaires. Mais, la motivation d'une économie à intégrer un processus de régionalisation résulte en principe d'une analyse coûts – bénéfices des effets escomptés. S'il est perçu que l'intégration régionale est un processus dynamique créateur des effets de synergie et générateur de facteur *d'efficience X* (M.E. Kreinin et M.G. Plummer, 2002)⁸⁹, il existe, en revanche, des coûts susceptibles de contrarier les Etats participants. Selon la Commission Européenne (1997), la réussite d'une intégration économique dépend de la capacité et de la volonté des pays intégrés à obtenir des bénéfices tout en acceptant les coûts impliqués. L'une des difficultés que rencontre le régionalisme africain est l'épineuse problématique de la répartition des gains et des coûts entre les pays coopérants, et de l'indemnisation des pays perdants à la coopération (P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney, 1993). Partant de là, quels sont concrètement les intérêts recherchés pour intégrer une organisation comme la SADC et, comment peut – on procéder à l'analyse coûts - bénéfices qui motive cette intégration.

⁸⁹ Développé par Leibeinsten (1966), le terme de l'*efficience X* renvoie à l'organisation optimale et rationnelle des processus productifs pour réduire les inefficiences internes aux firmes, qui sont la cause principale de la non réalisation de l'optimum.

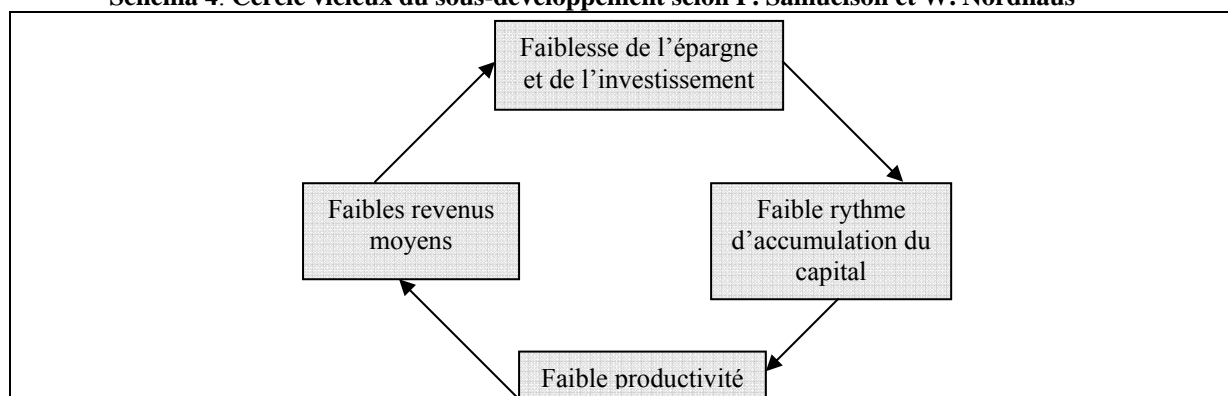
A. L'intégration économique est-elle un choix rationnel ?

En matière de stratégie de développement, le choix de la régionalisation des espaces économiques ne doit pas se substituer aux différentes politiques de développement menées au sein du continent africain, au risque de perdre tous les effets de synergie recherchés. En effet, pour plus de dynamisme et complémentarité, l'intégration régionale peut se présenter comme un support à certaines politiques nationales. Elle trouve toute sa rationalité dans la mesure où elle est considérée comme l'un des moteurs de la croissance économique. Cependant, la création des blocs économique et commercial ne se positionne pas comme la seule stratégie de développement menée par les pays du Sud. D'autres pistes ont été explorées avant de s'engager dans la voie du régionalisme.

1. Des stratégies alternatives de développement...

Si l'on reprend la description schématique du cercle vicieux du sous-développement contenue dans P. Samuelson et W. Nordhaus (1995)⁹⁰ et reproduite ci-dessous (schéma 4), on constate, de prime abord, que de nombreux obstacles au développement sont liés entre eux et s'auto-entretiennent. Des faibles revenus engendrent une insuffisance de l'épargne ; celle-ci retarde la croissance du capital ; le capital inadéquat ne permet pas de réaliser des investissements productifs pour soutenir la croissance économique et bénéficier, par suite, de ses effets. Dès lors, la faible productivité engendre et maintient le revenu à un niveau bas. Comment faut-il alors remédier à ces insuffisances allocatives qui bloquent le décollage économique des pays sous-développés ?

Schéma 4. Cercle vicieux du sous-développement selon P. Samuelson et W. Nordhaus



Source : P. Samuelson et W. Nordhaus (1995, p.971)

⁹⁰ P. Samuelson et W. Nordhaus (1995), *Macro-économie*, les Editions d'Organisation (14^e édition française)

Selon les auteurs, seule la convergence des mesures similaires peut parvenir à briser ce cercle vicieux. Partant de là, on peut s'interroger si cette convergence passe inéluctablement par l'intégration des économies concernées.

Comme le souligne le rapport de la Commission Européenne (1997), l'intégration régionale n'est pas la seule stratégie pour les pays en voie de développement, même si elle semble fournir plus d'opportunités si les engagements sont réalistes (c'est-à-dire, si les objectifs tiennent réellement compte des moyens disponibles et du potentiel des Etats participants), fermes et respectés. Parce qu'il peut être globalement défini comme la non exploitation optimale de toutes les ressources économiques et humaines disponibles dans un pays pauvre, le sous-développement continue de faire l'objet, depuis des décennies, d'une littérature abondante et soutenue. Bon nombre d'économistes ont cherché à expliquer les mécanismes du sous-développement comme W.W. Rostow(1960)⁹¹ qui développe une théorie insistant sur la succession des étapes de la croissance économique. Pour lui, le sous-développement semble être un "passage obligé" pour toute économie qui se développe. Mais, cette approche définissant les étapes à franchir pour se développer, ne peut être validée par C. Furtado(1971)⁹². Ce dernier soutient que le sous-développement n'est pas un stade par lequel passent tous les pays comme le prétend Rostow, mais un processus historiquement autonome qui reflète l'expansion des pays capitalistes développés à la recherche de matières premières et de main d'œuvre à bon marché.

Au-delà de ces théories, la nécessité de satisfaire le bien-être des populations pauvres a poussé certains pays sous-développés à s'engager dans des stratégies de développement aussi différentes les unes que les autres. Par souci de clarté, nous rappelons très brièvement quelques principales stratégies qui ont été suivies par un certain nombre de pays en quête de croissance durable.

- *La stratégie de la croissance polarisée.* Il s'agit de mettre l'accent et de privilégier un secteur moteur de l'économie afin que ce dernier puisse avoir des effets d'entraînement sur le reste de l'économie. Cette approche de développement polarisé, basée sur une industrialisation motrice, est souvent présentée comme une modalité de développement déséquilibré car, d'autres secteurs comme l'agriculture ont fait les frais de cette stratégie. Sauf dans les cas rares (comme l'Ile Maurice), le système de pôle de croissance a eu plus d'effets d'enclavement et de désarticulation des économies (surtout les économies pétrolières comme le Nigéria et le Gabon) que des effets d'entraînement escomptés.

- *La stratégie de substitution des importations.* Pour les pays en développement, cela consiste à essayer d'être autosuffisants en substituant la production domestique à la plupart des importations. Ceci implique d'avoir un comportement économique "fermé" vis-à-vis du commerce

⁹¹ W.W. Rostow (1960): "Les étapes de la croissance économique", Seuil, 1^{re} édition (traduction française), p.208.

⁹² C. Furtado (1979), "The brazilian model of development", in Charles K. Wilber (éd.), *The political Economy of development and Underdevelopment*, New York, Random House, pp.324-333.

international pour permettre l'émergence des industries nationales. Dans les années 50 et 60, beaucoup ont vu en l'industrialisation substituée aux importations la voie la plus court vers le développement (M. Gillis, D.H. Perkins, M. Roemer, D.R. Snodgrass, 1998). Cette politique qui fait largement appel aux mesures protectionnistes et aux subventions étatiques implique plus des coûts que des bienfaits (réduction des choix du consommateur entraînant par conséquent une baisse de sa satisfaction ; mauvaise allocation des ressources due à la non sélectivité des investissements : hausse des dépenses publiques causée par les subventions aux entreprises nationales, etc.). Cette stratégie de développement par des substitutions ont été souvent populaires en Amérique latine, surtout au Brésil.

- *La stratégie de l'industrialisation portée vers l'extérieur.* Il ne s'agit plus d'adopter un comportement hostile à l'égard du commerce international. Pour les pays en quête d'une croissance rapide et soutenue, la poursuite de l'industrialisation peut passer par la mise en œuvre d'une autre stratégie qui, fondée sur l'ouverture économique, déplace la priorité de la substitution des produits locaux à l'importation sur le marché intérieur à l'industrie manufacturière pour l'exportation. Cette stratégie orientée vers l'extérieur qui incite et encourage les entreprises nationales à acquérir des parts de marché dans l'économie mondiale, nécessite certaines conditions pour sa réussite. Elle implique un taux de change concurrentiel, l'apport des capitaux et des investissements étrangers pour accroître la capacité productive des firmes nationales, le choix de politiques d'échanges favorisant les firmes à produire pour l'exportation, et la minimisation de la réglementation publique inutile aux entreprises (P. Samuelson et W. Nordhaus, 1995). Les nouveaux pays industriels d'Asie de l'Est (Taiwan, Corée du Sud et Singapour) sont les meilleurs exemples de succès des politiques d'expansion vers l'extérieur.

- *La planification.* A défaut de constituer des économies de marché capables de déclencher des processus de développement, la plupart des pays en développement, en occurrence les pays africains, ont opté pour une politique d'économie dirigée ou planifiée. Dans ce système, l'Etat est à la fois le régulateur, bâtisseur du développement et le principal agent économique. Il intervient dans tous les secteurs économiques du pays. Ainsi, le capital des principales entreprises est majoritairement détenu par lui. Ce choix stratégique en lui-même n'est pas un mal, si l'on considère que le planificateur fait des choix rationnels, oriente optimalement les investissements vers des secteurs productifs et dynamise le capital humain tout en maximisant ses objectifs sous la contrainte de ses moyens. D'ailleurs, au départ, le but de la planification est de gérer l'économie en attendant que le marché puisse se développer et prendre la relève plus tard. Le rôle de l'Etat était alors de créer davantage de conditions pouvant faciliter cette transition. Mais dans les pays africains, la gestion du développement par la planification n'a pas été à la hauteur de ce qu'on pouvait espérer, car, ce qui devait être une situation de transition est devenu, au fil de temps, structurel et permanent. Ceci explique par ailleurs les résultats obtenus en matière de développement économique de ces pays. De manière générale, la planification s'est soldée par des échecs qui ont conduit à l'imposition des programmes d'ajustement structurel, comme la privatisation.

Vu l'intérêt qu'elle suscite de nos jours, en quoi la stratégie de s'intégrer économiquement et commercialement peut-elle prétendre réussir là où bon nombre de stratégies ont échoué ? Malgré l'échec des premières tentatives, et depuis le renouveau de la théorie du régionalisme, la tendance à constituer des zones unifiées reste encore impérative en Afrique ; comme le rappelle d'ailleurs P. Hugon (2002, p.18) « *la quasi-totalité des pays en développement est engagée dans des processus d'intégration régionale dont les formes vont des coopérations sectorielles jusqu'aux unions politiques, avec transferts de compétences et de souveraineté* ». Le fait d'accepter à la renonciation d'une part de leur souveraineté nationale marque une volonté réelle et l'adoption d'un nouvel esprit envers ce processus d'unification spatiale économique. Reste maintenant à élucider les subtilités et les implications qu'elle génère pour une économie.

2. ... A la décision de former un bloc régional.

Plusieurs aspects peuvent inciter un pays à rejoindre des mécanismes de coopérations régionales. Le régionalisme qui renvoie à la notion de la région implique tout d'abord les pays proches géographiquement, si bien que l'intégration régionale commence avec les pays voisins. Les contraintes géographiques peuvent avoir un rôle déterminant en fixant les limites au choix de l'intégration. Les barrières physiques (enclavements des pays par exemple) sont des obstacles majeurs pour le commerce. Les coûts pour surmonter ces obstacles naturels sont tels qu'ils peuvent contraindre les pays frontaliers à se tourner vers d'autres partenaires. Sur ce point, les ports maritimes sud-africains et mozambicains sont très vitaux pour les économies zambienne, zimbabwéenne et botswanaise. Le fait que ces différents Etats coopèrent et s'intègrent réduit les coûts relatifs à l'enclavement physique. D'un autre côté, la motivation peut être issue de l'existence d'un intérêt commun qui peut prendre des formes diverses, comme celle d'une réaction à une menace commune, puisque l'intégration permet aussi de rassembler les ressources pour être davantage en mesure d'affronter une menace économique ou politique. Rappelons qu'à ce titre la SADCC a été créée dans ce contexte.

Les économies africaines ont souvent du mal à se reconnaître dans plusieurs modèles justifiant les bien-fondés de l'intégration économique ou commerciale (comme les modèles traditionnels de Viner, de Meade et de Balassa et les modèles de différenciation des produits et de marchés segmentés de J. Brander et P. Krugman, y compris le modèle 2x2x2 de J. de Melo). Ce décalage s'explique notamment par leur structure de production et d'échanges qui est éloignée de celle prise comme hypothèse par ces différents modèles⁹³. C'est pourquoi il est souvent difficile et, parfois biaisé, d'approcher les intérêts des pays en développement à coopérer à partir de ces modèles que A.

⁹³ Il faut souligner que la plupart de ces modèles se réfèrent à la structure économique des pays développés pour énoncer leurs différentes thèses. D'ailleurs, on se demande souvent s'il est légitime de "greffer" ces modèles au sein de l'environnement en développement, sachant que l'intensité économique et les contraintes ne sont pas les mêmes.

Goldstein (2002, p.23) considère comme le « *piège de la transposition* ». Mais d'une manière concrète et en suivant le rapport de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA, 2004), l'intégration et la coopération régionale peuvent constituer des atouts, compte tenu des similitudes et des différences entre ces pays. Plusieurs d'entre eux se partagent les mêmes ressources et ont les mêmes problèmes, comme le VIH/sida, ainsi qu'une faible productivité agricole. Mais ils présentent aussi de grandes différences, notamment au niveau des richesses nationales. Même si, en général, leurs ressources sont limitées, certains disposent d'une main-d'œuvre très qualifiée, de riches gisements pétroliers, de ressources en eau permettant la production hydroélectrique, d'excellents établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des capacités requises pour renforcer la Recherche et Développement. Grâce à la mise en commun de leurs ressources et à l'exploitation de leurs avantages comparatifs, les pays intégrés sont en mesure de trouver des solutions communes et de faire un usage plus approprié de leurs ressources afin d'obtenir des résultats plus probants.

Dans un cadre micro-économique, l'intégration économique régionale peut être appréhendée à partir de la théorie de sous-additivité des coûts de production développée par Faulhaber (1975) et W. Baumol, E. Bailey et R. Willig (1977). D'après ces auteurs, la sous-additivité des coûts, l'association des coûts de production des différentes firmes, est nécessaire dès qu'il est moins coûteux de produire un même bien conjointement que séparément. La comparaison avec un processus d'intégration économique trouve sa logique au niveau des coûts et des résultats. En effet, si les pays diffèrent des firmes de par leur fonctionnement, ils semblent néanmoins avoir des points communs en matière de rationalisation des coûts et de maximisation des résultats (ou des profits pour les firmes). Ainsi, pour un ensemble de pays qui souhaitent s'intégrer économiquement afin d'optimiser leurs stratégies de développement et atténuer les obstacles liés à la croissance économique, une association de leurs efforts s'impose. Pour illustrer cela, prenons l'exemple de la pandémie du VIH/Sida qui détruit une part non négligeable de la force productive des pays d'Afrique australe.

Soit s (VIH/Sida) un problème donné caractérisant chaque pays i ($i=1 \dots n$) d'une même zone géographique. Notons e l'effort fourni par chaque pays pour résoudre individuellement s . Cet effort produit par chaque pays implique un coût individuel (ou national) de $C_i(\max e_i(s))$. La sommation de ces coûts individuellement pour les n pays de la région donne :

$$\sum_{i=1}^n C_i(\max e_i(s)) = C_1(\max e_1(s)) + C_2(\max e_2(s)) + \dots + C_n(\max e_n(s)).$$

Etats sont caractérisés par un même problème (s), l'intérêt pour eux serait d'unir leurs efforts respectifs dans l'optique de réduire les coûts. En se regroupant, l'association des efforts implique un coût communautaire corrigé des externalités positives de l'intégration de $C_r(s)(\max e_1, \max e_2, \dots, \max e_n)$ ou de $C_r(\max e_r(s))$. e_r , l'effort communauté, est égal à la

moyenne arithmétique des e_i . Ce coût communautaire est en principe inférieur au total des coûts individuels. Puisque, dans un sens $C_r(\max e_r(s)) \approx \theta^{-1} \sum_{i=1}^n C_i(\max e_i(s))$. Le facteur θ correspond au gain régional tiré des négociations internationales. Dans le cas qui nous concerne, le facteur θ peut être approché comme la réduction des coûts de médicaments contre le VIH/Sida négociée par la SADC au près des grandes compagnies pharmaceutiques⁹⁴. Dans l'ensemble, cette réduction des coûts d'accès aux soins médicaux est un gain régional qui profite individuellement à chaque Etats membres de la SADC. Le fait d'unir leurs efforts renforce leur pouvoir de négociation que s'ils étaient désunis. Parce qu'ils sont individuellement vulnérables en matière de négociation internationale, les petits pays de la SADC (le Lesotho, le Swaziland ou le Mozambique) ont plus intérêt à rester dans le bloc austral, car ils profitent au même titre que les autres pays membres, des retombées de négociation collective, même si ces gains sont asymétriquement partagés. Dès lors, une intégration régionale est nécessaire si, pour un objectif commun, elle permet aux pays participants de réduire leurs coûts. Partant de la, elle ne peut que jouer le rôle d'un bien collectif.

Un autre atout susceptible de justifier l'intérêt d'appartenir à la SADC est le dynamisme de ses « marchés intégrés », élément important pour la création d'un marché régional. Si l'effet bénéfique de l'intégration concernant la baisse des coûts de résolution d'un problème commun est profitable à tous, ce n'est, en revanche, pas le cas pour l'effet de l'accroissement des débouchés au niveau régional. Seules les « nations conquérantes » tirent davantage profit de cette évolution potentielle de la taille du marché. En effet, on parle généralement de l'étroitesse du marché et de la faible productivité des pays africains. Or, il est reconnu que les processus d'intégration économique riment avec l'élargissement de la taille du marché régional de la zone concernée (A. J. Venables, 2000). Cette augmentation potentielle de la demande régionale est une aubaine pour les firmes (nationales et internationales) qui vont, de ce fait, accroître leurs capacités productives pour répondre à cette demande (N. Owen, 1983)⁹⁵. En théorie et selon la littérature, les petits marchés limitent le nombre et la taille des entreprises ou les projets qui peuvent être développés, évitant ainsi la concurrence entre les sociétés et l'obtention d'économies d'échelle. L'intégration régionale peut combiner différents marchés, permettant ainsi aux entreprises de se développer et aux marchés d'être plus compétitifs. L'augmentation de la concurrence et la possibilité accrue de faire faillite pourraient inciter les entreprises à éliminer leurs carences internes (*inefficience X*) et à accroître leur productivité.

⁹⁴ Il est vrai dans ce cas spécifique, les pays africains, notamment les pays d'Afrique australe, ont été aidés par des puissants lobbies associatifs et des organisations non gouvernementales comme la fondation de Bill Clinton.

⁹⁵ Voir Chapitre 6 pour une approche analytique et empirique concernant l'attractivité des IDE d'une région intégrée. Nous faisons une illustration approfondie du cas de la SADC

A ce sujet, le rapport de la CEA (2004, p.13) va plus loin en précisant que : « *la réduction de personnel qui en découle [...] et la concurrence intensifiée peuvent améliorer la productivité des employés, avantage important pour les pays à faible revenu, notamment en Afrique* ».

Plus concrètement, la relation entre l'élargissement du marché (rendu possible par la suppression des entraves au commerce et à la production) et l'accroissement de la taille des firmes reste soutenue (N. Owen, 1983 ; J. Müller et N. Owen, 1985 et Commission Européenne, 1989). L'étude de N. Owen et celle de J. Müller et N. Owen⁹⁶ qui se réfèrent à la construction européenne, montrent que le commerce international, en accélérant les changements structurels, donne accès aux plus compétitives à un plus grand nombre d'opportunités. Loin d'avoir la même structure économique que les pays de la communauté européenne, les pays de la SADC ne semblent pourtant pas être exclus de cette analyse. En effet, étant donné que l'Afrique du Sud est la nation la plus compétitive de la région, elle est de ce fait, celle qui, à travers ses entreprises, profite au mieux de la hausse potentielle de la demande au niveau régional. Ainsi, en augmentant leur capacité productive, les firmes communautaires⁹⁷ concurrentes (surtout celles de l'Afrique du Sud) contribuent à repousser la frontière de production régionale (graphiques 9 et 10), puisqu'elles vont multiplier des efforts d'investissements et d'innovations pour gagner encore plus ou préserver leur part de marché respectif. Bien que les grandes compagnies sud-africaines (en occurrence De Beers, Anglo American, South African Breweries, etc.) jouissent déjà d'une forte implantation dans les autres Etats de la SADC, l'entrée de l'Afrique du Sud dans cette organisation a encore contribué à renforcer leur développement au niveau continental et à internationaliser les petites et moyennes entreprises du pays⁹⁸. Ces dernières, en se référant aux méthodes des multinationales, ont su élargir leurs activités en investissant dans les économies voisines. L'investissement de MTN, compagnie de téléphonie et de communication sud-africaine, en Ouganda et au Swaziland illustre bien cela. Il faut également souligner que la proximité géographique joue un rôle important en réduisant les coûts de transfert d'activités.

Les graphiques 9 et 10 illustrent l'argumentation que nous venons de souligner. En effet, dans une région dynamique comme celle de la SADC, un regroupement économique et commercial qui se traduit par un élargissement de la taille du marché, n'est significatif que s'il permet à la région d'accroître sa capacité productive réelle.

⁹⁶ Plus précisément, l'analyse empirique de Müller et Owen (1985) porte sur le cas de l'ex-R.F.A (avant la réunification). En effet, leur étude prouve effectivement, qu'entre 1963 et 1978, la croissance des échanges extérieurs du pays s'est traduite par un doublement de la taille moyenne des unités de production, dans différents secteurs du pays.

⁹⁷ On entend par firmes communautaires, toute firme exerçant au sein de la communauté. Elle peut être une firme nationale ou une filiale d'une multinationale. Et dans le cas de la SADC, il existe un nombre très important des filiales des *world companies* actives dans plusieurs secteurs (Automobile, Banque – Assurance, Extraction des mines de diamants et Or, Pétrole, etc.). Il va alors de soi que la frontière de production régionale soit assurée à la fois par les compagnies nationales et étrangères.

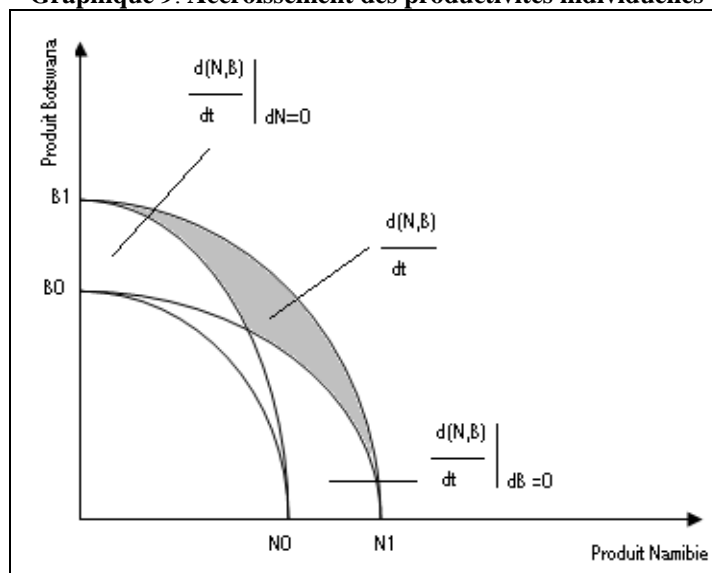
⁹⁸ Pour une analyse plus détaillée, voir A. Goldstein (2002, pp 45-58).

C'est effectivement le cas, puisque depuis la refondation de la SADC et l'adhésion de l'Afrique du Sud, la production intérieure brute de la région a augmenté de 2.58% entre 1990 et 2002. La SADC reste conforme à l'esprit de Bela Balassa (1961) qui veut que les effets dynamiques de l'intégration soient ceux qui ont pour fonction d'influencer durablement le taux de croissance des PIB des pays de l'union.

Graphiquement, l'évolution de la production régionale (graphique 10) résulte de la variation individuelle de chaque pays membre (graphique 9), et cela peut se faire de deux manières. Le premier cas de figure peut être illustré par le fait que seule l'économie dominante de la région contribue à elle seule à l'évolution du volume de la production de la communauté. La création d'un espace régional unifié peut être une opportunité pour l'économie la plus performante et la plus dynamique d'accroître sa productivité, en élargissant sa production sur le marché régional nouvellement formé. Elle accroît ainsi le volume productif de la région malgré l'inertie des autres économies. Cet effet dynamique individuel est représenté par les possibles frontières de productivité délimitées par $\{B1, N0\}$ ou par $\{N1, B0\}$, selon le pays porteur.

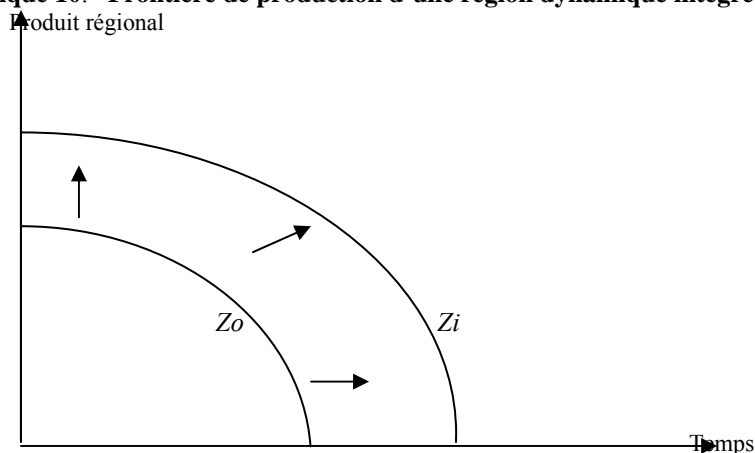
Le second cas met en avant la synergie résultant de l'apport productif de chaque pays membre, dans l'hypothèse que ces pays ont des ressources réelles pour tirer profits des effets de leur intégration régionale. La frontière de production régionale issue de la combinaison de leurs efforts respectifs est fournie par $\{B1, N1\}$.

Graphique 9. Accroissement des productivités individuelles



Source : l'auteur

Graphique 10. Frontière de production d'une région dynamique intégrée



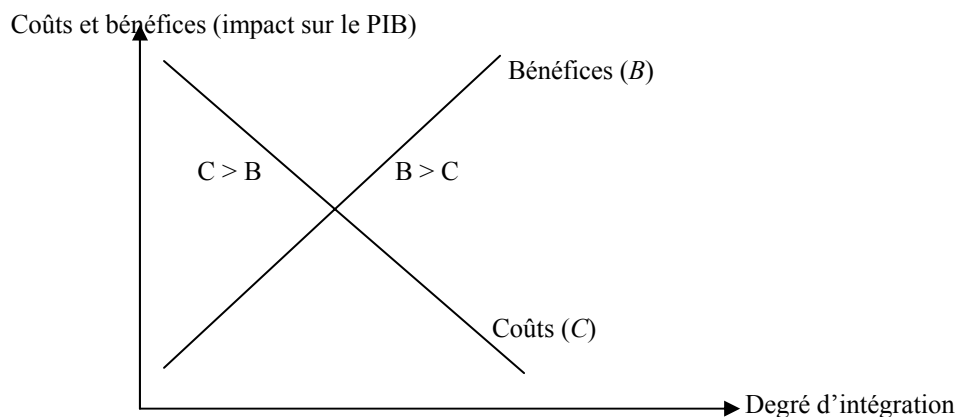
Note : Z_0 et Z_i désignent respectivement la frontière de production d'une zone dynamique avant et après l'intégration.

Source : l'auteur

B. L'analyse coûts – bénéfices

Les avantages de l'intégration régionale découlent des nouvelles possibilités d'échange, des marchés plus vastes et de la concurrence accrue (A. J. Venables 2000 ; Banque mondiale 2000b). L'intégration peut aussi produire des plus-values sur les capitaux engagés, permettre des investissements plus importants et inciter les industries à se réinstaller. De même, elle peut pousser les gouvernements à entreprendre des réformes, accroître le pouvoir de négociation, renforcer la coopération et améliorer la sécurité. Toutefois, ces avantages ne sont ni systématiques ni nécessairement substantiels. Les mécanismes d'intégration régionale doivent être considérés comme des instruments pour améliorer le bien-être dans les pays qui en font partie, et non comme une fin en soi (CEA, 2004). Etant un processus de longtemp, l'intégration implique à la fois des coûts et des profits que chaque participant incorpore dans sa décision d'appartenir ou non au bloc.

Graphique 11. Coûts – Bénéfices de l'intégration



Le graphique 11 synthétise l'approche analytique coûts-bénéfices généralement mis en évidence par la littérature économique (P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney, 1993). Dans ce cas de figure, la décision d'appartenir à un bloc est conditionnée par $B > C$. Le pays qui souhaite s'intégrer escompte que l'intégration lui permettra d'améliorer son welfare social (création d'emploi, augmentation du capital productif et de croissance économique, etc.). Il est en revanche difficile pour ce pays de faire partie du bloc si les coûts d'intégration l'emportent sur les bénéfices espérés.

Suivant le graphique 11, tant que la courbe B sera en-dessus de la courbe C , la formation d'un bloc unifié est profitable. Autrement dit, l'intégration n'est légitime, pour un pays donné, que lorsque ce pays bénéficie d'une situation économique encore plus favorable que s'il n'avait pas choisi d'intégrer ($B > C$).

Tableau 6. Part des revenus de tarifications sur les recettes publiques en 1996 (en %)

	Droits de douane	Taxe directe	Taxe indirecte
Angola	n.d	n.d	n.d
Botswana	15.4	21.0	4.5
Lesotho	45.0	13.4	11.1
Malawi	22.0	45.0	26.1
Maurice	33.5	26.5	25.6
Mozambique	22.2	14.1	50.9
Namibie	29.8	26.4	32.0
Afrique du Sud	1.8	56.1	38.6
Swaziland	49.4	27.2	14.4
Tanzanie	27.6	21.9	26.2
Zambie	11.6	36.4	43.7
Zimbabwe	16.1	42.3	26.5

Source: R. Hess, "Review of Taxation Policies and Government Revenue", in C. Jenkins, J. Leape and L. Thomas (eds), "Gaining from Trade in Southern Africa: complementary Policies to underpin the SADC Free Trade Area", MacMillan Press Ltd, 2000.) Tiré dans S. Chauvin et G. Gaulier (2002), "Regional Trade of Southern Africa", CEPII no. 2002-12, p.16

Note : n.d. = non disponible

Tableau 7. Estimation de l'impact du libre-échange sur la SADC (1996)

	% de la variation des droits de douane (A)	Part des droits de douane en % des recettes totales ² (B)	% de la variation des recettes totales (A) x (B)	Revenus des taxes en % du PIB	Total des recettes publiques en % du PIB
Angola	-1.8	4.3	-0.08	35.7	36.3
Botswana	-3.0	15.4	-0.46	15.0	37.4
Lesotho	-3.0	45.0	-1.35	47.1	69.3
Malawi	-23.9	22.0	-5.26	16.0	17.3
Maurice	-17.0	33.5	-5.70	16.3	19.0
Mozambique	-5.8	22.2	-1.29	16.7	18.3
Namibie	-3.0	29.8	-0.89	31.5	36.1
Afrique du Sud	-3.0	1.8	-0.05	25.6	26.4
Swaziland	-3.0	49.4	-1.48	33.1	34.7
Tanzanie	-5.8	27.6	-1.60	18.1	20.0
Zambie	-28.7	11.6	-3.33	31.5	34.2
Zimbabwe	-32.2	17.2	-5.55	26.4	29.6

Source: J. Leape, 'Taxation and Fiscal adjustment', in C. Jenkins, J. Leape and L. Thomas (eds), "Gaining from Trade in Southern Africa: complementary Policies to underpin the SADC Free Trade Area", MacMillan Press Ltd, 2000. Tiré dans S. Chauvin et G. Gaulier (2002), "Regional Trade of Southern Africa", CEPII no. 2002-12, p.17

Note : (²) les données considérées sont de 1995 au lieu de 1996 pour l'Angola et le Mozambique.

L'analyse peut être illustrée par le cas de la SADC. En effet, si l'on considère que l'intégration régionale est un processus dynamique qui s'étend de la coopération commerciale aux ententes militaro-politiques, en passant par l'harmonisation socio-économique, alors certains pays de la SADC, comme le Lesotho et la Swaziland, bénéficient fortement des effets d'externalité positive de la coopération australe (comme le désenclavement et la réévaluation de leur économie sur le plan international, le cadre sécuritaire et de prévention des conflits dont est garant l'organisation.). En contre partie, ils doivent s'attendre à payer un prix pour cela. Les tableaux 6 et 7 montrent les pertes potentielles (coûts potentiels), en matière des droits de douane, que ces pays sont amenés à enregistrer si la zone passe totalement en zone de libre-échange.

En outre, comme le montre le tableau 6, les revenus issus des tarifications douanières et autres taxes imputées aux transactions commerciales, constituent une source de financement non négligeable pour la plupart des Etats de la SADC. Ils représentent jusqu'à 45% du total des recettes publiques de l'Etat lesothan, et contribuent à hauteur de 47,1% du PIB. Il va de même pour le Swaziland où les droits de douane représentent environ 49% des recettes publiques et 33% de son PIB. Les pays relativement faibles de la région ne sont pas les seuls où les droits de douane renflouent les caisses de l'Etat. En Ile Maurice, les tarifications douanières équivalent à 1/3 des recettes étatiques, alors qu'elles représentent ¼ des PIB sud-africain et zimbabwéen, deux géants de la région. Ceci traduit l'importance des barrières tarifaires comme source de financement pour beaucoup de pays de la région. C'est pourquoi, la mise en place d'une politique de libéralisation commerciale généralisée au

sein de la région doit s'accompagner de mesures appropriées pour compenser les éventuelles pertes subies (P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney, 1993 et S. Chauvin et G. Gaulier, 2002).

A ce sujet, P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney (1993) dénotent deux catégories des coûts qui sont traditionnellement dégagés des expériences de régionalisation. Il s'agit de la diminution des recettes douanières (que nous venons d'analyser à partir des tableaux 6 et 7) et des coûts liés à l'impact économique et spatial subi par les pays relativement faibles de la région. En effet, dans les intégrations régionales asymétriques où les rapports de force sont disproportionnés (cas de la SADC), les économies relativement faibles (Lesotho, Swaziland, Namibie ou Mozambique) risquent de voir leur industrie compromise par la concurrence des pays relativement forts (Zimbabwe, Afrique du Sud, Maurice). Tout l'enjeu est alors de mieux déceler les incompatibilités, liées à l'hétérogénéité structurelle, qui freinent l'intégration "optimale" afin que les participants puissent être dans une configuration de gagnant – gagnant.

II. Une régionalisation australe basée sur l'hétérogénéité économique et structurelle

Au même titre que les autres organisations sous-régionales africaines, le cas de la SADC n'est pas uniquement synonyme des réalisations et de développement des projets communautaires. Comme les autres, elle est dans la quête d'une bonne stratégie de coopération régionale qui n'impliquera pas des coûts non compensatoires. Dès lors que les Etats qui composent une région ne sont pas semblables ou compatibles à tout point, il subsiste automatiquement des contraintes ou des compromis. L'Union Européenne est le parfait exemple qui montre que c'est dans la douleur que l'on crée des blocs économiques. D'ailleurs, une régionalisation pragmatique n'est-elle pas celle qui assume ses difficultés et ses inégalités inhérentes afin d'y apporter des solutions adaptées ?

A. Les difficultés et Les inégalités associées au bloc SADC

Il est essentiellement question de faire ressortir ici les difficultés et les inégalités qui fragilisent et rendent parfois incompatible le regroupement des économies australes. Le contraste économique qui les caractérise rend difficile cette coopération, ainsi que les effets asymétriques générés.

1. Des difficultés

La SADC est certainement la seule organisation sous régionale africaine où les structures économiques des Etats membres sont fortement différentes. Lorsqu'on jette un regard sur les autres organisations sous régionales comme la CEDEAO ou la CEMAC ou encore l'EAC, on remarque que les structures économiques des pays leaders sont sensiblement proches de celles des autres pays membres. Or, l'intégration de la SADC implique conjointement des économies faisant partie des plus pauvres du monde, comme le Mozambique, et des économies relativement avancées, comme l'Ile Maurice et l'Afrique du Sud, dont les PIB/tête respectifs sont élevés. De même, malgré le fait que ces économies soient très peu complémentaires (S. Chauvin et G. Gaulier, 2002), leurs ambitions au niveau régional est loin d'être uniformes. Si la coopération en termes de projets présente des nombreux avantages, la coordination des différentes politiques peut devenir difficile à mettre en place, à cause du manque d'harmonisation qui joue en sa défaveur. La structure organique de la SADC est faite de telle sorte que les responsabilités soient dispersées et les secteurs multiples.

Les divergences au sein de l'organisation sont surtout marquées par des questions liées aux échanges dont les modalités constituent une problématique majeure. Pendant que certains Etats se montrent favorables pour une libre circulation des biens et des personnes, d'autres refusent la réalisation imminente de tels scénarios. Le protocole sur les échanges n'a été ratifié que par les 2/3 des Etats après son adoption par les Chefs d'Etat. Son entrée en vigueur initialement prévue pour Janvier de l'an 2000 a dû être reportée en raison de la poursuite des négociations. La question des quotas et de la règle d'origine est également un sujet de controverse. Au sein de la communauté, des accords sont parfois sources de complications. L'un des cas avérés est la tension commerciale qu'il y a eu entre le Malawi et l'Afrique du Sud. En fait, les échanges entre ces deux pays sont normalement déliés de toutes contraintes depuis le début des années 90. Cependant, usant du principe de la règle d'origine, l'Afrique du Sud a décidé de bloquer l'entrée sur son territoire des textiles du Malawi, en imposant des taxes et diverses pénalités. Cela a eu pour conséquence immédiate la faillite de nombreuses entreprises dans ce pays et la perte de près de 50% des emplois créés grâce à la mise en œuvre du protocole (N. Bourenane, 2004).

A cela s'ajoute le fait que les pays de la SADC ne subissent pas les mêmes traitements sur le plan international. Malgré l'impact positif que l'organisation australe pourrait avoir sur l'image internationale de chaque pays membre, certains jouissent néanmoins d'une bonne appréciation et de traitement de faveur par rapport aux autres. Pour la communauté internationale, ces pays ne sont pas tous logés dans la même enseigne. En tablant sur les parcours respectifs, le Botswana et l'Ile Maurice sont, par exemple, des pays dont les efforts économiques sont salués et encouragés par la communauté internationale ; contrairement au Zimbabwe qui s'est attiré les "foudres" de cette dernière, à cause de

certaines réformes intérieures⁹⁹. En plus, vu la compétitivité de son économie par rapport au marché mondial, l'intérêt pour l'Ile Maurice serait de privilégier « *la libéralisation unilatérale du commerce vis-à-vis de l'ensemble du monde, théoriquement préférable à la participation à une zone de libre-échange* » (P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney, 1993 p.389). De même, l'Afrique du Sud a également des accords de partenariat renforcés avec les régions ou les nations développées (Union Européenne, Canada, etc.). En plus, ses relations avec ces dernières sont encore plus avantageuses que son appartenance au bloc austral.

Hormis les avantages commerciaux que ces Etats tirent de leur relation soutenue hors SADC, ils bénéficient également des effets de spillovers qu'ils ne peuvent tirer de la SADC. Le fait d'avoir des intérêts extérieurs supérieurs à ceux qu'ils ont au sein du groupe régional, peut entraver ou bloquer certaines décisions régionales, et par la suite, être une source de conflits d'intérêt. Partant de là, on est amené à s'interroger si ces pays qui ont une forte compétitivité internationale partagent réellement les mêmes ambitions en matière d'intégration économique avec leurs partenaires régionaux. Il est au moins certain que ni l'Afrique du Sud, ni l'Ile Maurice ne fondent l'espoir de leur développement économique sur la SADC, contrairement aux autres pays de la région. En revanche, ces deux pays croient en la SADC pour accroître leurs débouchés et gagner davantage de parts de marché (au niveau régional).

Deuxièmement, bien que le Rand soit la monnaie dominante au sein de la région, du fait de la puissance économique de l'Afrique du Sud, force est de constater que toutes les monnaies de la zone SADC ne sont pas arrimées au Rand et que tous les échanges ne sont pas libellés dans cette monnaie. Précisément, la SADC évolue avec deux régimes monétaires différents : une partie de la région a un taux de change fixe avec la monnaie sud-africaine (Zone Rand), tandis que l'autre partie se distingue par des taux de change flexible. Il est néanmoins difficile de se prononcer avec certitude de l'impact des régimes monétaires sur la synchronisation des économies intégrées¹⁰⁰. Pour des régions en voie de développement, R. Razgallah (2003)¹⁰¹, en suivant le raisonnement de R. McKinnon (1963) selon lequel l'intégration économique est préalable à l'intégration monétaire, suppose que l'intégration économique – synonyme de suppressions des barrières tarifaires – profiterait ainsi aux pays dont la monnaie est la moins surévaluée (ou la plus sous-évaluée par rapport) aux autres pays de la zone. Ceci pourrait alors déboucher sur une politique conflictuelle et compétitive de dévaluation monétaire

⁹⁹ Il s'agit de la réforme agraire qui a suscité une vive réaction de la part de la communauté internationale que nous avons déjà évoquée dans le chapitre 2.

¹⁰⁰ Se référer au chapitre 7 pour une analyse approfondie.

¹⁰¹ B. Razgallah (2003), « *La théorie des ZMO s'applique-t-elle aux pays en développement ?* » Communication aux 3^{èmes} journées internationale d'études Jean Monnet, Université Montesquieu - Bordeaux4, 18-19 Juin.

pratiquée au sein d'une région pour stimuler la balance commerciale. C'est pourquoi, l'idée des zones monétaires optimales pour les pays en transition rend L. Goldberg (1999) sceptique.

Toutes ces disparités caractérisant les candidats à la formation d'une zone unifiée économiquement et commercialement entraînent des difficultés et des inégalités auxquelles il est impératif d'ajuster si l'on souhaite que l'intégration soit un processus générateur des gains nets pour tous

2. ... Aux asymétries des gains.

Si l'intégration est considérée comme l'une des conditions sine qua non ou incontournables en matière de développement dans la région australe, les disparités économiques qui subsistent peuvent inverser cette tendance. En effet, les disparités constatées au niveau structurel, monétaire et relationnel sur le plan international, rendent délicate la question de la répartition des avantages et des coûts de l'intégration. Aussi, les mesures destinées à neutraliser ces asymétries sont souvent difficilement réalisables sur les plans politiques, techniques et financiers (K. Dupreelle, 2001). L'absence d'harmonisation des politiques macroéconomiques constitue un obstacle préoccupant. Sur ce plan, en se référant aux comportements des Etats, l'approche de l'individualisme sociologique l'emporte sur l'approche économique holiste¹⁰² dans la mesure où, les intérêts nationaux prédominent et contribuent, avec l'accroissement des disparités, au dysfonctionnement de la coopération régionale. D'après K. Dupreelle (2001), l'une des conséquences majeures à ce dysfonctionnement est la pérennité du secteur informel qui est très peu considéré en termes d'initiatives régionales.

D'autre part, la théorie de l'intégration économique requiert un certain degré de maturité de politique économique, un niveau élevé et soutenu du commerce intra-zone, une productivité intense en capital et ajustable en travail et une dose de complémentarité ou de concurrence pour la réussite d'une intégration. Or, les régionalisations observées en Afrique, en occurrence le cas de la SADC, semblent reposer sur des bases contraires à celles énoncées par les approches néo-classiques. Par exemple, le principe d'économies d'échelle, cher aux défenseurs de l'intégration économique régionale, se voit contrarié par la difficulté des différentes industries et des marchés régionaux à atteindre la taille critique nécessaire. L'effet de taille des marchés reste problématique en Afrique. En effet, la structure de production, la spécialisation pour la plupart dans l'exploitation des matières de base, l'extraversion

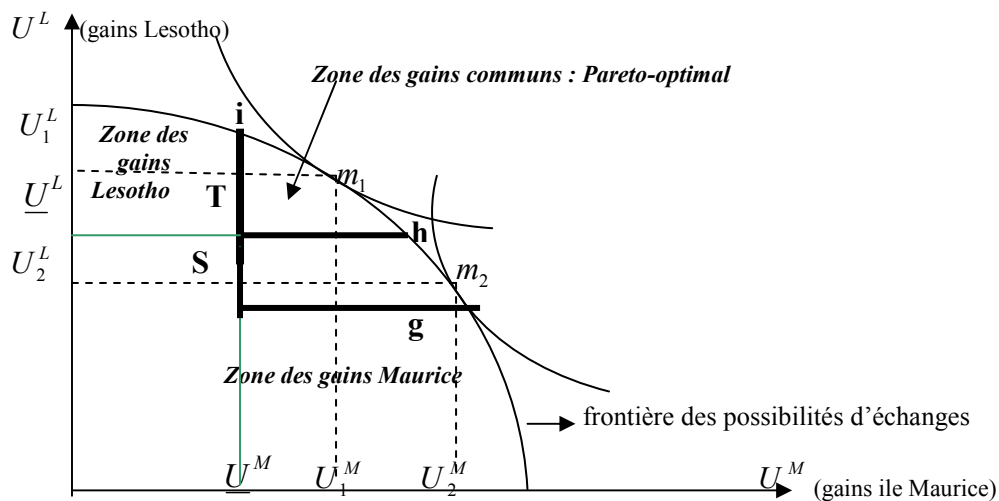
¹⁰² C'est un terme tiré de la sociologie comportementale qui s'intéresse plutôt à l'ensemble des comportements (société) qu'à leurs composantes (individus), en faisant l'hypothèse que le "tout" est supérieur à la somme des parties. Cette approche qui s'oppose à l'individualisme sociologique (la valorisation de l'individu pris comme l'élément central au sens de l'homo economicus), s'apparente à la théorie de la sous-additivité des coûts.

des économies membres et la faiblesse des échanges intra-régionaux et interafricains rendent aléatoire la formation de marchés régionaux.

2.1. Un exemple d'incompatibilité des gains et des coûts

C'est dans cette situation de coopération *vraisemblablement biaisée* que l'intégration de la SADC génère des coûts et des contraintes inégalement repartis entre les pays. Dans le tableau 7, les pays qui risquent d'être fortement affectés par les revenus liés à la taxation des transactions commerciales sont le Lesotho, l'Ile Maurice et le Zimbabwe. Leur perte potentielle est estimée autour de 5% des recettes totales escomptées. Mais le dynamisme de certains pays les amène à être plus optimistes que d'autres (la perte des revenus issus de la fiscalité peut être compensée par des gains du marché régional). Ainsi, si l'Ile Maurice a des capacités réelles pour compenser ses pertes financières, grâce aux opportunités que lui offre la libéralisation des échanges dans la région, ce n'est malheureusement pas le cas du Lesotho qui n'a pas une structure économique assez diversifiée pour compenser ses pertes. Ainsi, comme l'annonce la théorie des zones de libre-échange, la répartition des gains et des coûts entre partenaires se fait en faveur des pays exportateurs nets à destination de la zone et au détriment des pays importateurs nets (P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney, 1993).

Graphique 12. L'asymétrie des gains entre deux économies différentes vue par un jeu graphique non coopératif



Note : \underline{U}^L et \underline{U}^M sont respectivement les utilités minimales du Lesotho et de Maurice en fonction de leur niveau initial d'échanges (T). En effet, toute valeur en dessous de cette utilité minimale ($U < \underline{U}$) est considérée comme une perte pour le pays concerné.

Source : l'auteur.

Dans le graphique 12 ci-dessus, nous faisons une simulation théorique de la répartition inégale des gains et des coûts. En effet, nous montrons comment cette répartition prend forme lorsque les pays concernés n'ont pas la même structure ni le même dynamisme économique. Pour ce faire, nous prenons le cas de l'intégration au sein de la SADC comme illustration et mettons en jeu deux pays faisant partie des extrémités de la zone, c'est-à-dire, un pays relativement avancé (Ile Maurice) et un autre relativement faible (Lesotho). Considérons qu'avant l'instauration du libre échange entre les deux nations, les deux pays ont un niveau initial d'échanges représenté graphiquement par T qui correspond au volume global de leurs échanges. Ce niveau initial d'échanges forme une zone (iTh) dans laquelle les deux pays sont tous deux gagnants, quelque soit la modification commerciale qui pourrait intervenir au sein de cette délimitation. La zone (iTh) peut également être qualifiée de zone d'optimum au sens de Pareto puisque, toute modification des échanges intervenant sur cette zone ne détériore en aucun cas l'utilité de l'un au profit de l'autre.

Avant l'intégration commerciale, les deux pays tirent une satisfaction de leurs échanges au sens d'optimum Parétien, garantie par le point d'équilibre $m_1 = \{U_1^L, U_1^M\} * f(T)^{103}$. Si les deux nations effacent toute entrave au commerce bilatéral, le niveau global de leurs échanges passera de T à S , étant donné que l'Ile Maurice a l'économie la plus forte entre les deux. En fait, le changement de la structure commerciale, suite à la libéralisation des échanges, va dépendre davantage du pays qui, au départ, a une forte propension à exporter au sein de la région (P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney, 1993). Partant de là, la zone potentielle des gains relatifs à la modification des dotations devient iSg . Cette nouvelle zone issue de la libéralisation commerciale procure plus d'opportunités de gains que la précédente (graphiquement, on a $aire\ iSg > aire\ iTh$) ; mais reste favorable à l'économie la plus dynamique. Cette nouvelle zone d'opportunité n'est pas une zone Pareto-optimal puisque, dans cette zone, l'accroissement de l'utilité mauricienne réduit celle de son partenaire. En effet, l'équilibre issu de cette zone et susceptible de refléter la nouvelle configuration d'échanges entre le Lesotho et l'Ile Maurice, est donné par le nouveau point d'équilibre $m_2 = \{U_2^L, U_2^M\} f(S)$. m_2 se présente comme un équilibre dynamique et concurrentiel qui tend à être un équilibre de Nash dans la mesure où, il est généré par des processus non-coopératifs entre le Lesotho et l'Ile Maurice. Dans ce nouvel équilibre toujours, on a $U_2^L < \underline{U}^L$: le Lesotho sort perdant car la nouvelle dotation en matière d'échange lui procure une utilité inférieure à celle qu'il avait lors la dotation initiale. Alors que l'Ile Maurice reste gagnante : $U_2^M > U_1^M$. Il est évident que l'Ile Maurice préférerait cette configuration d'échanges basée sur l'intégration *non-coopérative* où les pays sont amenés à déployer des stratégies offensives pour acquérir des parts de marché au niveau régional. L'intégration *non-coopérative* qui fait

¹⁰³ En d'autres termes, ce point d'équilibre peut également être perçu comme le niveau de la balance commerciale reflétant le rapport d'échanges des deux pays avant la création de l'union.

allusion aux jeux non coopératifs, suppose également qu'il n'existe pas des quotas, ni des arrangements internationaux au niveau des flux commerciaux, et que les pays libèrent complètement leurs commerces extérieurs. A ce jeu, il n'est guère surprenant que seuls les pays dynamiques et plus compétitifs ont des stratégies dominantes qui leur assurent des paiements supérieurs par rapport aux autres.

D'un autre côté, étant donné que le meilleur paiement du Lesotho est U_1^L , fourni par l'équilibre $m_1 = \{U_1^L, U_1^M\}f(T)$, il sera difficile pour ce pays d'accepter une union commerciale dans laquelle il est perdant.

2.2. *Un exemple des effets d'agglomération et de polarisation*

En plus des pertes potentielles de revenus douaniers, de la réorientation des échanges ou encore de la modification du niveau de protection industrielle – disparition des poches de rente – la régionalisation peut aussi avoir un impact spatial lié à la concentration et à la polarisation des échanges et des productions (F. Perroux, 1958). En effet, suivant le modèle centre-périphérique de P. Krugman (1991a) et de P. Krugman et A. Venables (1990), l'intégration régionale peut concourir à réorganiser la structure productive au sein d'une région en fonction des dotations naturelles et factorielles des économies membres, ainsi que la qualité des infrastructures régionales (déterminant des coûts des transports régionaux). Aussi, en fonction de l'étendue de la diminution des barrières, l'intégration peut nuire à certains participants en élargissant les disparités de revenus et de structures de production (P. Krugman et A. Venables, 1990). Dans le cas de la SADC, une intégration qui inclut à la fois un pays dont le revenu est élevé avec un autre pays dont le revenu est faible, favorise soit une spécialisation soit une concentration des activités dans certains pays selon les avantages factoriels respectifs. Elle peut également induire des coûts d'ajustements similaires aux effets de Stolper-Samuelson.

Pour l'illustration, considérons que l'Afrique du Sud (pays à fort revenu de la SADC et diversifié) forme une union économique et commerciale avec le Mozambique (pays à faible revenu)¹⁰⁴. En suivant les hypothèses de Krugman (1991a), notons que l'Afrique du Sud est le centre et que le Mozambique est le pays périphérique. Soit une firme localisée en Afrique du Sud qui produit un bien k avec un coût moyen de production unitaire de w^{AS} (essentiellement du travail). En fait, on suppose

¹⁰⁴ Nous nous intéressons uniquement à la région sud du Mozambique, car elle constitue à la fois la région politique et économique du pays. C'est dans cette région que se trouvent deux des trois principaux ports maritimes du pays (Maputo et Mbabane). C'est également dans cette région que se trouve le corridor de Maputo qui est le cœur du processus de coopération entre l'Afrique du Sud et le Mozambique. Trois lignes de chemin de fer relient le port de Maputo avec le Swaziland (63km), l'Afrique du Sud (la région de Gauteng, 78km) et le Zimbabwe (Limpopo, 521km).

que le bien k est un bien qui demande une forte intensité de main d'œuvre (par exemple, le textile, l'habillement ou l'assemblage des produits). Or, le Mozambique a un niveau de salaire moyen (w^{MZ}) inférieur à celui de l'Afrique du Sud, $w^{MZ} < w^{AS}$.

De même, les coûts de transport des marchandises entre les deux pays (de Maputo à Pretoria) sont quasiment faibles¹⁰⁵. L'hypothèse des coûts élevés de transport étant levée, la firme peut être tentée par l'idée de s'implanter au sud du Mozambique (la périphérie), quitte à exporter une bonne partie de sa production en Afrique du Sud (le centre).

Pousser par la notion de rentabilité, la firme sera incitée à délocaliser sa production dans la région sud du Mozambique, non seulement à cause des faibles coûts de transport, mais aussi de la proximité géographique qui facilite l'accès aux infrastructures. Si la firme ne se délocalise pas, elle prend le risque de maintenir ses coûts de production élevés et de se voir, de ce fait, menacer par une concurrente potentielle qui pourrait s'implanter au sud du Mozambique. En plus, si elle se délocalise, elle réalise une économie nette de : $Lw^{AS} - Nw^{MZ} - \tau$ (en supposant que les deux pays ont une harmonisation fiscale). Avec L la destruction d'emplois que cette délocalisation a coûté à l'Afrique du Sud, N la création d'emplois qu'elle a entraîné au Mozambique, et τ le coût des transports pour ravitailler le marché sud africain. Cette réallocation des unités de production au Mozambique est bénéfique pour ce pays à faible revenu, non seulement parce qu'elle est susceptible d'avoir des effets d'externalité positifs, mais surtout, parce qu'elle capture une bonne partie de la main d'œuvre mozambicaine candidate à l'émigration.

A contrario, une firme à forte productivité technologique préférerait l'Afrique du Sud que le Mozambique. En effet, la dotation factorielle en capital et en technologie est plus importante dans le premier que dans le second pays. L'illustration vient en effet des choix d'implantations des industries automobiles dans la région. L'Afrique du Sud est le pôle d'excellence d'assemblage et de production des multinationales d'automobiles. D'après A. Goldstein (2001), l'industrie sud-africaine repose sur les activités locales de sept sociétés multinationales d'automobile : trois d'Europe, deux des Etats-Unis d'Amérique et deux du Japon. Trois d'entre elles (BMW, Ford et Nissan) sont concentrées dans la région de Gauteng (poumon économique du pays), l'une (Toyota) est basée au Kwazulu-Natal et les deux autres dans la province du Cap-Est. En plus, les constructeurs allemands (Volkswagen et BMW) ont suivi une stratégie consistant à réaliser des investissements directs en donnant à l'Afrique du Sud un rôle central sur leur carte de la production. Ils y concentrent la totalité de la construction de certains modèles.

¹⁰⁵ A l'heure où la région d'Afrique australe essaie de développer au maximum ses échanges intra-régionaux, les transports continuent de jouer un rôle primordial dans ces échanges communautaires. D'après K. Dupreelle (2001), c'est par l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Mozambique que la majeure partie des flux de marchandises transitent. Cette concentration du trafic autour de ces pays implique la décroissance des coûts de transport due au rendement généré. Ainsi, il est moins coûteux par exemple pour le Botswana de se faire livrer via le port de Maputo que celui du Durban.

Si la concentration des firmes dans une zone telle que la SADC se généralise et se perpétue en suivant le principe des dotations factorielles des nations, alors l'intégration contribuerait à la répartition spatiale de la production dans la dite région¹⁰⁶ (P. Krugman, 1991 ; P. Krugman et A. Venables, 1995 ; M. Fujita, P. Krugman et A. Venables, 1999). En s'intensifiant, le processus de concentration des activités risque de déboucher à terme sur les spécialisations qui se caractériseraient ainsi : les pays à faible revenu seraient plus dotés en production intensive en travail alors que les pays à fort revenu seraient davantage dotés en production intensive en capital. Dans cette approche, on dénote une sélection et une configuration géographique des investissements au niveau régional, qui sont susceptibles de maintenir ou de renforcer l'écart de productivité entre les économies intégrées. Suivant A. Rieber et T.A.D. Tran (2004)¹⁰⁷, la formation des accords d'intégration régionale entre les pays aux revenus différents peut favoriser ou au contraire annihiler le développement industriel du pays à faible revenu via le choix de localisation des activités. La loi de la rentabilité est telle que certaines économies sont amenées à se spécialiser sur des activités à faible valeur ajoutée tandis que d'autres économies de la même région augmentent leur potentiel productif sur des activités à forte valeur ajoutée. Partant de là, la convergence au sein de la région dépendra de la sensibilité des PIB à la réorganisation spatiale des industries productives de la région. Il convient tout de même de souligner que l'effet de rattrapage que prône le modèle de R. Solow (1956) augmenté par G. Mankiw, D. Romer et Weil (1992), aurait du mal à se réaliser dans de telles circonstances¹⁰⁸.

D. Puga et A.J. Venables (1998) illustrent cette analyse en définissant un modèle d'économie géographique à quatre pays (deux pays du Nord et deux pays du Sud). Leur problématique s'articule autour de l'incidence des accords commerciaux sur le processus de la convergence Nord-Sud, à travers notamment l'attractivité qu'exercent les économies du Sud par des coûts salariaux. Dans leur modèle, le processus d'industrialisation du Sud est appréhendé sous l'angle de la capacité du pays à attirer les activités productives en provenance du Nord. Pour les auteurs, les gains issus de la libéralisation commerciale sont toujours supérieurs dans un cadre multilatéral. Cette conclusion reste toutefois discutable (J. Frankel, E. Stein, et S. Wei, 1995).

Il est toutefois important de garder à l'esprit que la concentration / polarisation spatiale des activités ou la division régionale de la production peuvent, sous certaines conditions, accroître le taux de croissance des pays intégrés. Le fait que la firme quitte l'Afrique du Sud pour le Mozambique, contribue à améliorer la production intérieure du pays. En plus, l'implantation de la nouvelle firme

¹⁰⁶ Que nous qualifions de *division régionale de la production*, en référence à la division internationale du travail.

¹⁰⁷ A. Rieber et T. A-D. Than (2004), *Intégration régionale Sud-Sud et répartition intra-zone des activités*, Revue Economique vol. 5, No. 1, Janvier.

¹⁰⁸ Voir chapitre 7 pour une analyse économétrique.

créée de l'emploi et finance une part de la fiscalité du Mozambique. Elle participe ainsi à hausser les pouvoirs d'achat de la population locale.

Certes, la création d'emplois au Mozambique (N) résulte de la destruction d'emploi en Afrique du Sud (L), mais dans le cadre d'une relation bilatérale entre un petit pays et un grand pays, l'impact de la perte d'emplois subi par le grand pays est moins significatif que celui de création d'emplois dans le petit pays.

$$\text{impact } N > \text{impact } L$$

En effet, le dynamisme de l'économie sud africaine est susceptible de compenser les pertes induites par l'intégration du pays au sein de la SADC. Elle a une économie relativement bien diversifiée capable d'absorber les L emplois détruits par la firme. Aussi, elle pourrait compenser cette perte par d'autres moyens, puisque l'intégration régionale confère plus d'opportunités aux économies ayant une avance considérable sur les autres. Donc, les conséquences de la destruction d'emploi dans un grand pays, comme l'Afrique du Sud, sont moins significatives que si cette destruction était intervenue dans le petit pays, le Mozambique par exemple. Par rapport à son partenaire, ce dernier aurait eu du mal à compenser cette perte, d'autant plus que son économie reste moins diversifiée que celle de son voisin. En revanche, la création d'emplois bénéficiée par le Mozambique est une sorte de motivation (bonus) à s'intégrer davantage. Les gains inégalement distribués en faveur du petit pays sont nécessaires pour inciter et maintenir ce pays dans la coopération régionale.

Sur un plan général, le redéploiement des activités productives à l'intérieur de la zone constituée est un enjeu économique majeur et stratégique pour le développement, à tel point qu'il attise des tensions entre pays membres. O. Cadot, J. de Melo et M. Olarreaga (2000) observent que les tensions provoquées par la répartition des activités industrielles auraient été responsables de l'échec des premiers accords d'intégration régionale en Afrique subsaharienne, au même titre que les difficultés liées au financement des organisations.

2.3. Les problèmes de contribution financière

Un autre aspect préoccupant et qui concourt à renforcer la thèse de "l'immaturation du régionalisme africain" dans son ensemble, est la question financière. On s'accorde généralement à reconnaître que les problèmes de financement sont le principal obstacle à l'intégration de l'Afrique (Banque Mondiale, 2000 ; CEA, 2004). Les communautés économiques régionales tirent l'essentiel de leurs ressources financières des contributions de leurs membres, mais leurs opérations sont financées avant tout par l'assistance extérieure, c'est notamment le cas de la SADC ou de l'EAC. D'après les données de la Commission Economique pour l'Afrique (2004), les contributions acquittées ont décliné

au fil du temps et l'aide extérieure fait parfois défaut ou ne suffit pas pour répondre aux besoins des communautés économiques régionales. Pour la SADC, le taux de recouvrement est passé de 100% en 1991 à 73.7% en 1995¹⁰⁹. Mais, toujours selon la CEA (2004), cette tendance doit être examinée dans le cadre d'une transformation majeure du paysage de l'intégration de l'Afrique avec l'avènement de l'Union africaine. Pour notre part, ce manque de ressources pour financer le régionalisme s'explique principalement par trois facteurs majeurs qui sont : le système de contribution presque identique qui règne au sein des organisations ; la capacité réelle et financière des Etats membres à honorer leurs engagements et le problème des chevauchements entre communautés économiques régionales qui alourdissent inutilement la charge des Etats membres.

Pour ce qui est du premier facteur, nous reprenons l'analyse faite par la CEA (2004, pp. 46-50) pour éclaircir les points de défaillance des systèmes de cotisations des pays membres. Les limites soulevées par cette analyse sont, en deux points, les suivantes.

- *« Les communautés économiques régionales qui demandent la même contribution à tous leurs membres doivent en fixer le montant en prenant comme référence les capacités des membres les plus pauvres. Pour ces communautés, le budget ne peut répondre aux besoins et il risque de rester insuffisant pendant longtemps ;*
- *Les communautés économiques régionales qui déterminent les quotes-parts de leurs membres en fonction d'un principe d'équité tiennent compte de la capacité de paiement de chacun. Cette méthode peut se défendre en principe mais, au fil du temps, les pays devant verser les principales contributions rechignent à assumer la majeure partie du financement du budget. Cet état de faits a causé l'effondrement de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) lorsque la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont refusé de verser les montants qu'ils devaient à l'organisation ».*

L'échec de ces différents systèmes a conduit les Etats à réfléchir sur d'autres modalités de financement sans contrarier les équilibres internes des pays. Pour certaines communautés, l'une des solutions envisageables pour l'assainissement de leur situation financière, est le prélèvement d'une taxe sur les importations provenant de pays tiers. Si ce système est louable du fait qu'il garantit un fond régulier à l'organisation concernée, en revanche, en matière de bien-être social, il risque de réduire la satisfaction des consommateurs régionaux. En effet, toute charge imputée à l'offre se trouve acquittée par le consommateur, lors de la consommation finale du produit. L'effet sur le consommateur sera peut-être moindre si le niveau de la taxe unitaire est raisonnable. Dans la même optique, le rapport de la CEA (2004) reconnaît que les projections faites selon des hypothèses hautes

¹⁰⁹ Ce taux de recouvrement concerne les quotes-parts. Les données officielles s'arrêtent en 1995 pour la SADC. Pour les autres organisations comme la CEMAC et la COMESA, ce taux est passé, en moyenne, de 100% en 1991 à 51.9% en 1998 pour les deux entités.

et basses¹¹⁰, montrent que, s'il peut arriver que ce mécanisme ne couvre pas les besoins des communautés économiques régionales, il réduirait nettement le déficit de financement.

Les problèmes de financement peuvent également provenir de la situation économique des Etats membres. Les nations africaines participantes au régionalisme, sont toutes caractérisées – hormis quelques unes – par la faible taille de leur économie et la contrainte budgétaire qui limite leur ambition. Le fait que ces nations aient déjà des difficultés financières à résoudre leurs problèmes spécifiques sur le plan national, expliquerait, entre autres, leur faible incitation à contribuer pour le financement de l'organisation dont elles sont membres. Aussi, étant pauvres pour la plupart, la contribution de ces pays, même si elle est parfaitement honorée, ne peut suffire pour atteindre efficacement les ambitieux objectifs que se fixent ces différentes organisations sous-régionales.

Enfin, le troisième aspect met en cause les chevauchements entre communautés économiques régionales¹¹¹. Pourquoi bon nombre des pays trouvent nécessaire d'appartenir à plusieurs blocs en même temps, alors même que ces différents blocs prônent le même discours et ont tous pratiquement les mêmes objectifs ? Certains y voient une contribution au progrès dans la mesure où, appartenir à plusieurs ensembles économiques maximise les gains du pays engagé (CEA, 2004 ; W.M. Lykurwa et al. 1997). Si tel est le cas, on peut se demander par exemple si la République Démocratique du Congo tire son épingle du jeu des quatre regroupements régionaux dont elle est membre. Visiblement, il est difficile de répondre par l'affirmation, vu l'état actuel de son économie minée par des conflits internes et des difficultés d'ajustement structurel. À l'inverse, d'autres économistes considèrent que l'appartenance à des groupes multiples entrave l'efficacité recherchée au moyen de l'intégration régionale car elle est à l'origine de doubles emplois. En effet, lorsqu'on analyse les objectifs que se fixent ces organisations distinctes par le nom, on remarque qu'ils sont quasiment identiques, puisque l'expression qui définit le plus souvent leur enjeu est : *“ le développement économique par la libéralisation et l'intensification du commerce régionale ”*. E. Aryeetey et A. Oduro (1996) reprennent l'analyse de C. McCarthy (1996) pour affirmer qu'il est difficile d'envisager comment la SADC et le COMESA, du fait de leur convergence en matière de coopération sectorielle et d'intégration commerciale, peuvent subsister et prospérer alors que bon nombre de pays d'Afrique australe sont partagés entre les deux blocs. Ce raisonnement fondé sur la rationalisation des effectifs, correspond davantage à l'esprit du Traité d'Abuja dont l'objectif est l'intégration du continent. Au-delà de ces analyses, il ressort surtout qu'un pays qui participe à plusieurs regroupements économiques régionaux, fait face à des multiples obligations financières. Etant limité au niveau des moyens, ce pays procède alors par sélection ou par hiérarchisation pour s'acquitter de ses contributions.

¹¹⁰ Voir partie annexe pour plus de détails.

¹¹¹ Selon le rapport de la CEA (2004), on dénombre sur les 53 pays que compte l'Afrique, vingt pays appartenant à deux accords d'intégration régionale (AIR), vingt six impliqués dans trois AIR, et seuls 6 pays n'appartiennent qu'à un AIR. La R.D.Congo est incorporée dans 4 regroupements régionaux.

Ainsi, il accorderait plus d'importance à la formation régionale où il a une forte intensité d'intégration par rapport aux autres.

En somme, les difficultés et les inégalités soulignées tout au long de cette analyse requièrent la mise en place de mesures spécifiques au sein du groupe afin d'empêcher qu'un des membres ne subisse de perte nette. Au regard des niveaux de développement contrastés des économies de la SADC, la légitimation de l'intégration qui veut que tout processus d'unification soit un vecteur d'équité, peut très rapidement, si les mesures appropriées n'interviennent pas, se désagréger en renforçant les différences structurelles des pays intégrés. Pour éviter un tel issu, des solutions adaptées s'imposent pour que, malgré les divergences internes, ces pays puissent former une intégration régionale réalisable.

B. A la recherche des solutions adaptées

On entend par intégration réalisable, une intégration dans la quelle chaque participant escompte des bénéfices supérieurs aux coûts. Cette définition s'inspire du concept microéconomique du marché réalisable. En effet, deux contraintes conditionnent la configuration du marché réalisable. La première contrainte est que l'offre soit égale à la demande. La seconde contrainte fait intervenir deux conditions de la profitabilité des firmes. Il est énoncé, dans la condition du premier ordre, qu'un marché réalisable est un marché où toutes les firmes doivent être profitables. Cette condition nécessaire doit être suivie d'une condition suffisante d'après la théorie des marchés contestables (W. Baumol, J. Panzar et R. Willig, 1988 et W.J. Baumol, 1991). En effet, la condition du second ordre stipule qu'une configuration réalisable est dite soutenable, en ce sens qu'elle n'offre pas de possibilité de rentabilité pour toute nouvelle firme entrant sur le marché, à moins de produire à perte.

Comme nous venons de le voir sur le graphique 11, la question de la distribution des gains et des coûts affecte durablement la faisabilité des initiatives régionales, notamment en Afrique. Ces conditions de réalisation des zones de libre-échanges impliquent par conséquent la mise en place des mécanismes de compensation entre gagnants et perdants. Si la "logique" de la compensation est assimilée au partage des risques liés à la création d'une zone de libre-échanges, les mécanismes de celle-ci soulèvent néanmoins quelques interrogations. A quel moment, par exemple, les gagnants devraient indemniser les perdants pour préserver, dans la durée, les accords d'intégration ?

En économie publique, I.N.D Little (1950), en corrigeant l'approche de Scitowsky (1941), énonce que le mécanisme de compensation est économiquement justifié si la nouvelle distribution est soutenable à la compensation. Autrement dit, en faisant le bilan entre les avantages (gagnants) et les coûts (perdants), si le résultat est positif, alors les gagnants compensent les perdants.

Si l'on intègre cette analyse dans le cas SADC (en se référant au graphique 11), l'île Maurice ne peut indemniser le Lesotho que si, et seulement si, les avantages qu'elle tire de cette intégration australe sont supérieurs aux avantages de sa non – intégration.

Partant de là, on peut approcher plusieurs méthodes de compensation ou d'indemnisation en tenant compte de certaines spécificités. Nous mettrons en lumière quatre hypothèses possibles de compensation. La première est inspirée de la théorie des contrats et montre comment l'organisation régionale peut proposer aux pays déficitaires un programme qui les indemnise davantage en fonction des efforts fournis. La deuxième rappelle succinctement les mesures correctives de P. Robson (19983) et les dispositifs que certaines organisations appliquent. La troisième hypothèse justifie les effets de polarisation induits par le régionalisme comme susceptibles des mécanismes naturels de compensation, sous certaines conditions. Enfin, la dernière consiste à introduire la notion de la solidarité régionale comme l'une des motifs d'ajustement des gains entre pays.

1. La compensation des efforts

D'un autre côté, dans l'hypothèse que l'intégration est un processus dynamique, une compensation qui s'impose devrait faire l'objet du mérite. En effet, si un petit pays au revenu faible, souhaite s'intégrer avec un ou plusieurs pays avancés, c'est dans l'espoir de voir son revenu tiré vers le haut grâce aux effets d'externalité positive et d'agglomération (P. Krugman, 1991). Pour ce faire, il devrait faire des efforts pour attirer ces effets, en réformant sa structure économique et productive (privatisation, réforme du marché de travail et du code d'investissements, ajustement monétaire si nécessaire, etc.). Si, malgré ces stratégies de redéploiement de son économie, il sort perdant de la coopération régionale, alors la compensation qu'il aurait de ses partenaires serait méritée en fonction de ses efforts. Cette compensation semble plus raisonnable qu'une compensation qui ne tient pas compte des efforts du bénéficiaire. Ce type de compensation pourrait également inciter le pays à accélérer les mutations nécessaires pour son économie, pour qu'à long terme, il puisse être capable de tirer proprement profit des effets attendus du régionalisme, sans plus compter sur les transferts financiers et autres de ses partenaires.

Mais dans la majeure partie des régions en Afrique, les accords régionaux qui se créent, se font sans être suivis ou accompagnés d'aucun effort des réformes nationales approfondies. Alors même que ces économies qui participent aux unions régionales nécessitent des réformes, du moins dans certains secteurs. *A fortiori*, les insuffisances en matière de réformes économiques pourraient être des éléments explicatifs d'une perte de bien-être décrite dans les expériences d'intégration régionale Sud-Sud (J. de Melo et Grether, 1997 et O. Cadot et al., 2000) ou Nord-Sud (L. Taylor, 1981). Selon que l'intégration soit de conception volontariste ou libérale, les mécanismes d'indemnisation des perdants qui en découlent, devraient se faire en fonction des efforts fournis par les Etats pour contenir

les processus d'intégration. Comment peut-on alors compenser en se basant sur les efforts internes produits par chaque pays participant.

Pour un tel examen, il est possible, à partir de la théorie des contrats de définir un ordre de contrats de compensation (ou d'indemnisation) entre l'organisation régionale et le pays perdant, en se basant sur l'effort de ce dernier. En règle générale, un contrat est, par définition, un document juridiquement légal qui fait intervenir deux parties tenues par des obligations en échange des gains. Il est valide si *ex post* toutes les contingentes et les termes du contrat sont vérifiables et restent observables devant une cours de justice¹¹². Avant de faire une application théorique dans le cas de l'intégration de la SADC, il convient dans un premier temps de rappeler brièvement le développement de la théorie des contrats.

1.1 Une approche introductive des modèles Principal-Agent.

Plus explicitement, nous nous référons aux modèles de contraintes verticales ou du Principal-Agent¹¹³ qui font partie des grandes familles de modèles de la théorie des contrats. En fait, les modèles de la théorie des contrats peuvent être distingués suivant plusieurs axes, qu'ils soient statiques ou dynamiques, que les contrats soient complets ou incomplets¹¹⁴, que la relation considérée soit bilatérale ou multilatérale (B. Salanié, 1994). Ces modèles qui mettent en relation deux agents économiques¹¹⁵, se donnent pour objectif d'analyser efficacement les manières avec lesquelles le Principal (qui peut être un organisme supérieur, l'Etat, etc.) arrive à contrôler, dans des situations d'informations parfaites ou imparfaites, l'action de l'Agent (qui, lui, peut être une entreprise, un exécutif, un distributeur, etc.), afin de lui allouer des ressources correspondant exactement à ces efforts. Les origines de la théorie des contrats proviennent des insuffisances du pouvoir explicatif du

¹¹² Il peut également être d'ordre moral.

¹¹³ Voir a cet effet, J. Tirole et J.J. Laffont (1984), J. Tirole et P. Rey (1985), J. Moore (1992) B. Salanié (1990 ; 1994), etc. pour des développements analytiques plus poussés et complets.

¹¹⁴ On entend par contrat complet, la conception dynamique d'un contrat qui prend en compte toutes les variables qui sont ou peuvent devenir pertinentes (dans le temps). Autrement dit, il consiste à tenir compte, lors de la négociation et de la signature du contrat, de tous les éléments qui peuvent avoir un impact sur les conditions de la relation contractuelle pendant toute sa durée. La dynamique du contrat complet est plus accessible que celle du contrat incomplet (B. Salanié, 1994). Mais la complexité des contrats fige leur complétude comme étant une hypothèse. « *Puisqu'elle suppose que toutes les contingentes qui peuvent affecter la relation contractuelle sont prises dans le contrat. Dans le monde réel la négociation des contrats est une affaire coûteuse, qui mobilise des cadres dirigeants, les avocats et suppose une minutieuse étude de chacune des clauses et de l'impact que chaque événement contingent peut avoir sur les variables pertinentes et donc sur l'exécution du contrat* » (B. Salanié, 1994, p.109). L'incapacité de contrôler tous ces éléments de contingence (présents et futurs) justifie l'incomplétude des contrats souvent élaborés. Parce que la rationalité des parties concernées les pousse bien souvent à négliger certaines variables dont l'impact sur la relation contractuelle est difficile ou très coûteux à évaluer, les contrats incomplets ne prennent généralement en compte qu'un petit nombre de variables non seulement pertinentes, mais aussi facilement vérifiables.

¹¹⁵ A titre d'information, les modèles des contraintes verticales ou du Principal-Agent peuvent être élargis à d'autres disciplines autres que l'économie ou l'assurance où ils sont très fréquemment appliqués.

modèle d'équilibre général traditionnel (G. Akerlof, 1970 ; K. Arrow, 1972 ; M. Rothschild et J. Stiglitz, (1976 ; J. Stiglitz, 1982 ; D. Newbery et J. Stiglitz, 1984). En effet, Les conclusions de D. Newbery et J. Stiglitz (1984)¹¹⁶ stipulent que l'optimalité du libre échange n'est plus assurée quand les marchés sont imparfaits. Mais bien avant, G. Akerlof (1970) montrait déjà, à partir d'une modèle intuitif qui s'applique à plusieurs champs d'études, comment l'asymétrie d'information conduit aux dysfonctionnements du marché. En complétant les travaux de G. Akerlof (1970), M. Rothschild et J. Stiglitz (1976)¹¹⁷, dans un article de sélection adverse devenu aujourd'hui un classique, se demandent comment des agents non informés peuvent améliorer leurs résultats sur un marché où l'information est asymétrique. Les deux auteurs montrent que dans des situations spécifiques faisant intervenir un partage imparfait de l'information entre les agents, les équilibres qui en résultent peuvent être divisés en deux catégories : d'une part, les équilibres mélangeant et, d'autre part, les équilibres séparateurs. Dans le cas d'un contrat d'assurance, l'équilibre mélangeant signifie que tous les individus achètent la même police d'assurance, alors que l'équilibre séparateur qui est préférable au précédent, suppose que les individus achètent des différents contrats. Cet équilibre unique séparateur correspond, du point de vue social, à l'équilibre le plus efficace du modèle de signalement. Dans le même ordre d'idée, J. Stiglitz et A. Weiss (1981, 1983) approfondissent le concept d'aléa moral pour se référer à des situations où un agent économique ne peut pas observer certaines actions pertinentes après la signature d'un contrat¹¹⁸.

Les défaillances microéconomiques du marché dues à la rente d'information ont conduit, d'une part, à la remise en cause de certaines hypothèses de base (trop fictives), et d'autre part, à l'émergence des nouvelles théories dont les hypothèses se rapprochent plus de la réalité. Parmi ces nouvelles théories, il y a la théorie des contrats (modèle Principal-Agent), la théorie des incitations en asymétries d'information, la nouvelle économie publique et industrielle (Dixit et J. Stiglitz, 1977 ; B. Holmstrom et J. Tirole, 1989), la théorie du salaire efficient (C. Shapiro et J. Stiglitz, 1984) et bien d'autres.

En ce qui nous concerne, le modèle Principal-Agent est parfois fortement confondu au modèle d'aléa moral. D'après B. Salanié (1994, p.65), « *on parle d'aléa moral quand*

- *l'Agent prend une décision (action) qui affecte son bien-être et celui du Principal ;*
- *le Principal n'observe que le résultat, un signal imparfait de l'action de l'Agent ;*

¹¹⁶ D. Newbery et J. Stiglitz (1984), “*Pareto inferior trade*”, Review of Economic Studies, n°51, pp. 1-12.

¹¹⁷ M. Rothschild et J. Stiglitz (1976), “*Equilibrium in competitive insurance market: an essay on the economics of imperfect information*”, quarterly journal of economics, n°95, pp.629-649

¹¹⁸ D'autres auteurs comme S. Salop et M. Spence ont également apporté leur contribution théorique et empirique à l'économie de l'information, résolvant ainsi certaines limites de la théorie néoclassique de l'équilibre général.

- *l'action choisie spontanément par l'Agent n'est pas (forcément) Pareto-optimale* ».

Dans le modèle Principal-Agent, on se gardera d'attribuer trop d'importance au choix des termes "Principal" et "Agent" : ils ne supposent pas nécessairement que l'une des parties soit employée par l'autre, ou que le modélisateur prête plus d'importance à l'une qu'à l'autre. L'interprétation du modèle dépend en fait de la situation examinée. De même, les agents qui interviennent dans la modélisation de ce modèle, ne sont pas que des agents économiques. Le modèle Principal-Agent peut également décrire les comportements stratégiques dans un cadre sociologique, politique ou médical. Il peut par exemple rapporter l'interaction au sein d'une famille, en prenant le cas d'un parent qui veut inciter son enfant à plus d'efforts scolaires ou à modifier son comportement en échange d'une récompense. Dans notre interprétation théorique, nous nous référons à ce type de modélisation interactive pour justifier comment une organisation régionale peut obtenir plus d'efforts des pays membres (essentiellement les pays perdants) à partir d'un contrat de compensation

1.2 Une illustration théorique dans le cas la SADC

i. Le modèle

Soit S l'organisation régionale et I un pays membre de S . On suppose que la structure économique de I lui donne perdant quelque soit le type d'intégration régionale contenu dans S . Le désavantage de l'intégration pour I conduit S à lui proposer une compensation (R) qui va, non seulement couvrir ses pertes (c), mais aussi l'inciter à révéler ses efforts (e), en matière de réformes et d'ajustements intérieurs. Trois types de compensations peuvent faire l'objet de propositions de la part de S :

$$R = \bar{R} \text{ quelques soient } c \text{ et } e, \bar{R} \geq 0 : \text{ compensation forfaitaire (1)}$$

$$R = R(c), \forall e \Rightarrow R(c) \geq 0 \text{ si } c \geq 0 \quad (2)$$

$$R = \{R(c) + R(e)\} \text{ où } R(e) > 0 \text{ si } e > 0 \text{ et } R(e) = 0 \text{ si } e = 0 \quad (3)$$

La proposition (3) semble la plus pertinente dans la mesure où, elle implique à la fois les efforts et les coûts de l'intégration. Dans (3), on pose que la fonction $R(e)$ est croissante et concave : $R'(e) > 0$ et $R''(e) < 0$. A travers la fonction de compensation $R(e)$, l'enjeu est d'amener le pays déficitaire aux échanges à accroître ses efforts, afin qu'à terme, les retombées futures issus de ses efforts puissent garantir l'équilibre interne et limiter le recours aux indemnités.

Pour $R'(e) = 0$, les coûts font l'objet d'une donnée constante et prévisionnelle. On sait a priori l'impact que la libéralisation commerciale aura sur les rentrées douanières du pays, d'où la

$$\text{relation } \frac{\partial R}{\partial t} = \frac{\partial e}{\partial t}.$$

De même, on considère que les efforts fournis par I peuvent être observables par S à travers les résultats macroéconomiques (z_j) affichés par le pays I . Par définition, z_j ($j=1..J$) = croissance économique du PIB, taux de chômage, taux l'inflation, balance commerciale, etc. Les z_j peuvent également s'agir des critères de convergence régionale que chaque pays doit respecter. Le respect de ces critères est essentiel pour la zone, mais implique des efforts qui sont synonymes de sacrifices et de mesures draconiennes au niveau national. Partant de là, la relation (3) devient :

$$R = \{R(c) + R(z_j(e))\} \quad (4)$$

z_j étant des résultats observables en fin de période (annuellement), ils font généralement office d'objectifs. La réalisation de ces objectifs dépend aussi bien des efforts fournis par le pays que des aléas difficilement appréhendables. Par exemple, des fluctuations internationales importantes des cours de matières premières ou l'éclatement d'une guerre civile peuvent bouleverser les objectifs macroéconomiques qu'un pays s'est fixé au départ. On considère donc pour cela que la réalisation des z_j dépend d'un processus aléatoire. D'où, la probabilité pour que z_j soit réalisé sachant e est :

$$prob\{(z_j = \hat{z}_j)/e\} = p_j(e), \quad \forall e \quad p_j(e) > 0 \quad (5), \text{ avec } \hat{z}_j \text{ est le résultat}$$

attendu.

Les fonctions d'utilité respectives peuvent s'approcher à partir de la simple analyse coûts-bénéfices. Pour le Principal qui est l'organisation régionale, sa fonction d'utilité est donnée par :

$$U^S(z - R) \quad (6)$$

Parce qu'il n'est pas gagnant de la coopération régionale, le pays I évolue selon une fonction d'utilité définie par :

$$U^I(R, e) = u(R) - v(c, e)$$

En supposant que les coûts liés à l'intégration soient parfaitement indemnisés, $R(c) - v(c) = 0$, il vient alors que le surplus d'utilité de I repose sur ses efforts :

$$U^I(R, e) = u(R(z_j)) - v(e) \quad (7), \text{ où } v(e) \text{ désigne la désutilité des efforts.}$$

Sachant qu'il existe un niveau de satisfaction optimal de S et de I , leur fonction d'utilité respective suit les conditions de concavité : $U^S > 0$, $U^{S''} < 0$ et $U^I > 0$, $U^{I''} < 0$ ¹¹⁹.

D'un autre côté, on remarque que les utilités de S et I diffèrent, et peuvent être incompatibles dans la mesure où, S est plus intéressé par le respect des critères de convergence (z_j), alors que I est plus intéressé par les efforts à fournir pour respecter ces critères. De même, les raisons nationales peuvent

¹¹⁹ U' et U'' sont respectivement les dérivées de premier et de second ordre

pousser le pays I à ne pas tenir compte des exigences régionales. C'est notamment ce qui se passe au niveau de certains regroupements économiques régionaux régis par des critères de convergence ou un pacte de stabilité, en occurrence l'Union Européenne où certains pays membres ne respectent pas tous les critères de Maastricht.

Pour concilier l'intérêt régional à l'intérêt national, S peut proposer un contrat d'efficience à I . Pour rendre compatibles leurs intérêts, la construction du contrat va s'appuyer sur les relations des utilités (6) et (7). L'efficience allocative de S vers I dépendra alors du contexte dans lequel l'échange s'effectue. Ceci nous conduit à prendre en compte deux d'hypothèses d'information. Il s'agit, d'une part, de l'hypothèse d'information symétrique, et d'autre part, de l'hypothèse d'information asymétrique.

ii. Hypothèse d'information symétrique

Dans le cas d'information symétrique, c'est-à-dire S observe parfaitement la relation entre $\{z_j\}$ et $\{e\}$ dans I , on conjecture que le Principal soit neutre au risque. Il verse une compensation juste et optimale en fonction de sa parfaite connaissance des efforts et du résultat de I . D'après B. Holmstrom (1979) et B. Salanié (1994), le fait que le Principal soit neutre au risque conduit à un optimum de premier rang qui consiste à donner une rémunération constante à l'Agent. Ceci implique alors que la dérivée seconde de la fonction d'utilité de S soit nulle ($U''^S = 0$). Dès lors, le contrat construit par le Principal maximise son espérance d'utilité en tenant compte de celle de l'Agent. En combinant les relations (5), (6) et (7), le programme à maximiser de l'Organisation s'écrit ainsi :

$$\{R(z_j), e\} = \operatorname{argmax} \sum_{j=1}^J p_j(e) U^S(z_j - R(z_j)) \quad (8)$$

Sous la contrainte de participation (du pays) :

$$\sum_{j=1}^J p_j(e) u(R(z_j)) - v(e) \geq \underline{U}^I \quad (\lambda)$$

I n'acceptera le contrat que lui propose S que si celui-ci lui donne une utilité suffisante, au moins égale à $\underline{U}^I (e=0)$ qui représente l'utilité que le pays peut obtenir s'il rompt sa relation avec l'organisation. Selon B. Salanié (1994), ce gain hors coopération s'appelle le « *next-best opportunity* » (le meilleur coût d'opportunité). λ est le multiplicateur positif associé à la contrainte. Il sert également à soutenir la saturation de la contrainte de participation.

En posant le lagrangien, on a :

$$L(e, R(z_j), \lambda) = \sum_{j=1}^J p_j(e) U^S(z_j - R(z_j)) + \lambda \left[\sum_{j=1}^J p_j(e) u(R(z_j)) - v(e) - \underline{U}^I \right] \quad (9)$$

La condition du premier ordre par rapport à $R(z_j)$ donne :

$$-p_j(e) \frac{\partial U^S}{\partial R(z_j)} + \lambda p_j(e) \frac{\partial u}{\partial R(z_j)} = 0$$

$$u'(R(z_j)) = \frac{U_R^S}{\lambda} \quad (10)^{120}, \quad \text{où } U_R^S = \frac{\partial U^S(z_j - R)}{\partial R(z_j)}$$

Or, U_R^S est une constante puisque $U^S = 0$ et l'organisation est neutre au risque. Aussi, comme $\lambda > 0$, il vient alors $u'(R(z_j)) = \frac{U_R^S}{\lambda}$ est une constante positive. L'équation 10 montre que le contrat proposé par l'organisation compense parfaitement le pays lorsqu'on se trouve dans une situation de premier rang. Autrement dit, quelque soit le résultat obtenu par $I(z_1 \neq z_2 \neq \dots \neq z_j)$, la compensation qui suit sera constante ($R(z_1) = R(z_2) = \dots = R(z_j)$). Nous retrouvons les résultats de B. Holmstrom (1979) et B. Salanié (1994). Par conséquent, le niveau optimal réel de compensation sera défini de telle manière que la contrainte de participation soit saturée. Partant de là, on déduit de la relation 10 le niveau de la compensation constante que bénéficie le pays déficitaire :

$$R(z) = u^{-1}(\underline{U}^I + v(e)) \quad (11) \quad \text{où } R(z) = R(z_1) = R(z_2) = \dots = R(z_j)$$

La constance du niveau de la compensation ($R(z)$) implique que celle-ci doit tenir compte à la fois des coûts d'opportunité ou de renonciation au contrat (\underline{U}^I) et des coûts des efforts ($v(e)$). L'inconvénient de cet équilibre du premier rang est qu'il peut inciter le pays à choisir l'effort le moins coûteux pour lui, et qui n'est pas optimal sur le plan régional (S. Grossman et O. Hart, 1983). Par exemple, parmi les critères de convergence à respecter, I peut chercher à satisfaire le critère le moins contraignant pour son équilibre intérieur, celui qui pénalise moins la condition sociale, sans respecter les autres. C'est notamment ce qui se passe en Europe où le pacte de stabilité n'est pas respecté *stricto sensu* par tous. L'équation 11 détermine également le programme de satisfaction de l'organisation régionale. En remplaçant le niveau de compensation par sa valeur constante dans le programme (8), on a :

$$\max_e \underbrace{\sum_{j=1}^J p_j(e) z_j}_{\text{avantage régional}} - \underbrace{u^{-1}(\underline{U}^I + v(e))}_{\text{dépense régionale}}$$

Ces résultats diffèrent lorsque le contexte des échanges entre S et I se modifie.

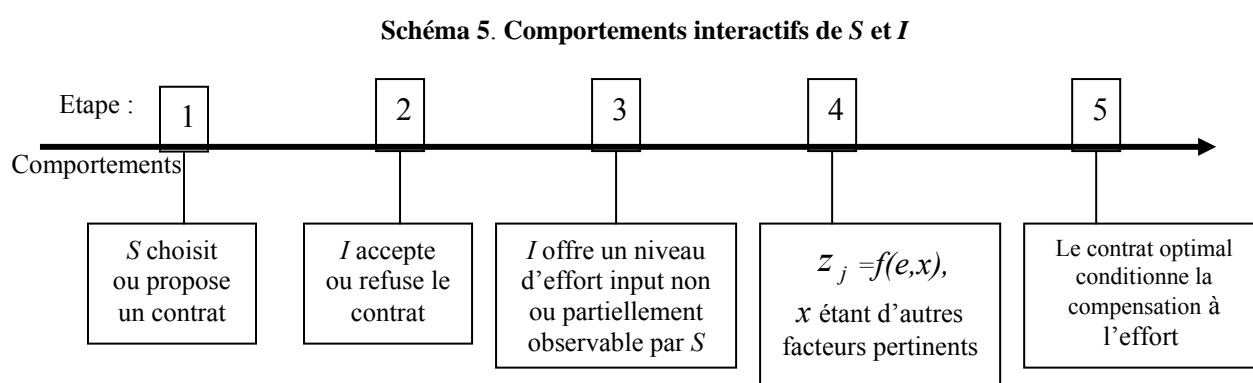
¹²⁰ La condition du second ordre indique que $\lambda p_j(e) \frac{\partial^2 u}{\partial R^2(z_j)} < 0$, comme $\lambda > 0$ et $p_j(e) > 0$, alors par principe

de concavité, $\frac{\partial^2 u}{\partial R^2(z_j)} < 0$. Il existe donc une fonction de compensation optimale garantissant la participation de I .

iii. Hypothèse d'information asymétrique

Considérons cette fois-ci que l'organisation régionale ne peut vérifier efficacement la relation entre $\{z_j\}$ et $\{e\}$ dans le pays I . Dans le cas de l'organisation australe, si la SADC peut observer parfaitement les résultats annuels (z_j) produits par les Etats membres, elle ne peut en revanche déduire que ces résultats proviennent exclusivement des efforts fournis par ces pays. En effet pour un pays (déficitaire) donné, z_j peut être favorisé par des effets d'externalité, d'agglomération ou encore de choc externe favorable. Par exemple, une hausse considérable de prix des matières premières sur le marché international peut augmenter la valeur des exportations du Lesotho ou du Swaziland et, par conséquent, améliorer certains de leurs agrégats macroéconomiques, sans que ces derniers n'aient à déployer des efforts nécessaires pour de tels résultats. De même, les politiques de réformes agraires intervenues au Zimbabwe ont eu pour effet immédiat la réallocation des ressources et des capitaux vers les pays voisins (l'un des principaux bénéficiaires étant le Mozambique). Ces pays ont profité de ces effets sans pourtant avoir à réformer profondément leurs structures économiques ou leur code d'investissements.

Comme z_j n'est plus forcément déterminé (exclusivement) par e et que S ne peut vérifier l'impact de e sur z_j , alors le contrat que S va proposer à I ne dépendra plus directement de la relation z_j et e , dans la mesure où e n'est plus la seule variable pertinente¹²¹. Partant de là, on peut schématiquement établir l'interaction entre S et I ainsi :



¹²¹ Bien évidemment, l'organisation régionale peut chercher à savoir réellement l'impact de l'action du pays sur les résultats, au moyen des études spécifiques et des enquêtes. Mais cette démarche a un coût non négligeable. Elle implique la mise en place d'une commission d'études dont les besoins sont importants, ou le financement de l'étude auprès d'un centre de recherche spécialisé. De même, l'organisation peut se permettre de superviser l'action en installant un bureau régional dans le(s) pays concerné(s). Cette initiative a également un coût. Reste à savoir si ces différentes démarches pour mesurer efficacement l'effort input sont plus ou moins coûteuses que l'établissement d'un contrat optimal.

Pour répondre au contrat que lui soumet l'organisation, le pays I peut choisir son niveau d'effort en fonction de deux contraintes : celle dite d'incitation et de participation. La contrainte d'incitation amène le pays à fournir un niveau d'effort satisfaisant sur le plan régional. Cette contrainte vérifie le programme ci-dessous que l'Agent est appelé à résoudre :

$$\hat{e} = \arg \max \sum_{j=1}^J p_j(\hat{e})u(R(z_j)) - v(\hat{e}) \quad (12)$$

Si l'incitation à coopérer lui vaut un effort donné $\{\hat{e}\}$, en revanche, elle doit lui procurer une utilité supérieure au coût de la désutilité ($v(\hat{e})$). Si cette condition de profitabilité pousse le pays à accepter les accords régionaux, il faut néanmoins tenir compte d'une seconde contrainte, celle dite de participation, pour que le pays concerné soit totalement impliqué. La contrainte de participation, encore appelée le “ *meilleur coût d'opportunité*”, est approchée de la même manière que dans le cas de la symétrie d'information. Cette dernière contrainte veut que, pour un effort donné (\hat{e}), I accepte ou refuse le contrat selon que le coût d'opportunité soit inférieur ou supérieur. Nous reprenons ici la contrainte de participation du programme (8) :

$$\sum_{j=1}^J p_j(\hat{e})u(R(z_j)) - v(\hat{e}) \geq \underline{U}^I \quad (13)$$

Il appartient alors à S de choisir un contrat qui maximise l'espérance de son utilité en intégrant les contraintes décisionnelles de I . Or, il se pose un problème dans la mesure où S n'observe pas parfaitement l'effort fourni par I . Pour y remédier, on suppose que le pays peut fournir deux types d'effort : un niveau d'effort faible (e_f) et un niveau d'effort élevé (e_h), ce qui implique que la désutilité de e_h est supérieure à celle de e_f : $v(e_h) > v(e_f)$. Il est naturellement plus coûteux pour un pays, en termes de sacrifices, de déployer plus d'efforts que moins d'efforts à la réalisation d'un objectif donné. En fait, Le respect des critères de convergence peut impliquer, pour chaque pays, la renonciation à certaines politiques budgétaires et monétaires, nécessaires pour réguler les équilibres intérieurs. Ainsi, plus d'effort pourraient être perçus comme la mise en place des politiques d'austérité dont les effets sont immédiats sur le bien-être de la population, alors que moins d'efforts seraient synonymes de politique expansionniste.

Hormis le facteur aléa, l'observation de z_j fera intervenir soit l'effort e_f , soit l'effort e_h . La probabilité pour que z_j soit réalisé avec un faible niveau effort est :

$$\text{prob}\{(z_j = \hat{z}_j)/e_f\} = p_{j,f}, \quad \text{avec } p_{j,f} \in]0,1[$$

De même, la probabilité d'avoir le résultat z_j issu d'un niveau effort élevé est :

$$\text{prob}\{(z_j = \hat{z}_j)/e_h\} = p_{j,h}, \quad \text{avec } p_{j,h} \in]0,1[$$

Comme l'organisation n'observe pas parfaitement l'effort de I , elle doit alors proposer une compensation attractive pour inciter le pays à révéler son maximum d'effort. Si l'organisation veut que le pays produise e_h , il faut que la contrainte d'incitation soit vérifiée de telle sorte que :

$$\sum_{j=1}^J p_{j,h} u(R(z_j)) - v(e_h) \geq \sum_{j=1}^J p_{j,f} u(R(z_j)) - v(e_f) \quad (14)^{122}$$

L'incitation à produire un niveau d'effort élevé doit satisfaire à un gain d'utilité supérieur au gain d'utilité obtenu en fournissant un niveau d'effort faible. Pour définir le contrat optimal pour lequel le pays va choisir l'effort maximum, S doit résoudre le programme de maximisation suivant :

$$\{R(z_j)\} = \operatorname{argmax} \sum_{j=1}^J p_{j,h} (z_j - R(z_j)) \quad (15)$$

Sous les contraintes d'incitation définies par l'équation (14) et celles de participation définies ci-dessous :

$$\sum_{j=1}^J p_{j,h} u(R(z_j)) - v(e_h) \geq \underline{U}^I$$

On revient sur la comparaison avec le coût d'opportunité qui ne doit pas être supérieur à l'utilité que procure un niveau d'effort élevé. Sinon, le pays ne sera pas incité à participer et encore moins, à produire plus d'efforts. Posons le lagrangien du problème à maximiser.

$$\begin{aligned} L(R(z_j), \gamma_1, \gamma_2) &= \sum_{j=1}^J p_{j,h} (z_j - R(z_j)) + \gamma_1 \left[\sum_{j=1}^J p_{j,h} u(R(z_j)) - v(e_h) - \underline{U}^I \right] \\ &+ \gamma_2 \left[\sum_{j=1}^J (p_{j,h} - p_{j,f}) u(R(z_j)) - \Delta v(e) \right] \end{aligned}$$

Où, $\Delta v(e) = v(e_h) - v(e_f)$; γ_1 et γ_2 sont les multiplicateurs de Lagrange non nuls et positifs associés respectivement aux contraintes de participation et d'incitation. La dérivée par rapport $R(z_j)$ donne la condition du premier ordre suivant :

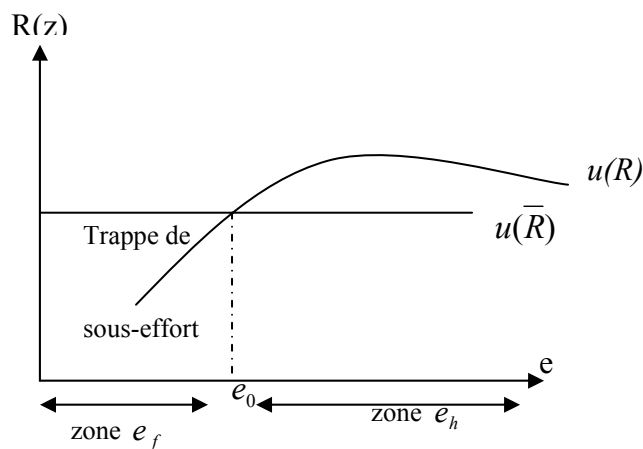
$$\begin{aligned} p_{j,h} [\gamma_1 u'(R(z_j)) - 1] + \gamma_2 (p_{j,h} - p_{j,f}) u'(R(z_j)) &= 0 \\ \frac{1}{u'(R(z_j))} &= \gamma_1 + \gamma_2 \left(1 - \frac{p_{j,f}}{p_{j,h}} \right) \quad (16). \end{aligned}$$

¹²² La contrainte d'incitation (14) peut parfaitement être réécrite ainsi :

$\sum_{j=1}^J (p_{j,h} - p_{j,f}) u(R(z_j)) \geq v(e_h) - v(e_f)$. Le terme de gauche désigne la différence de gain d'utilité espéré, et le terme de droite est relatif à la variation de coût de désutilité.

Dans le cas de l'information symétrique, on a montré que $u'(R(z_j))$ est une constante positive. Or, dans le cas présent, $u'(R(z_j))$ ne peut être une constante puisque $\gamma_2 > 0$. Comme, γ_1 et γ_2 sont non nuls et fixes, l'équation 16 implique forcément que la compensation dépend du rapport des probabilités des efforts fournis. On peut poser que $\frac{1}{u'(\cdot)} = R'(z_j) = f\left(\frac{p_{j,f}}{p_{j,h}} \leq 1\right)$. Plus le ratio probabiliste $\left(\frac{p_{j,f}}{p_{j,h}}\right)$ sera faible, plus l'utilité marginale (u') sera également faible, et donc la fonction primitive d'utilité ($u(\cdot)$) sera élevée, puisque, par définition cette fonction est croissante et concave. Autrement dit, le fait que le ratio $\left(\frac{p_{j,f}}{p_{j,h}}\right)$ soit faible implique que $p_{j,h} > p_{j,f}$. Par conséquent, pour tout $dx=0$, il est probable que le résultat z_j provienne de e_h . Par souci d'efficacité économique, l'organisation régionale doit proposer des compensations élevées si elle souhaite que les pays perdants fournissent des efforts élevés (comme le montre d'ailleurs le graphique ci-dessous).

Graphique 13. Compensations et efforts



Source : l'auteur

Si l'organisation régionale instaure un système de compensation constante et fixe pour tout effort, les pays risquent de se retrouver, pour la plupart, dans la "trappe de sous-effort". En effet, sachant que tout effort fourni dans cette zone n'améliore guère l'utilité, chaque pays s'aménagera de telle sorte que son effort soit inférieur ou égal au point de rupture e_0 . En plus, pour une fonction d'utilité uniforme, aucun pays n'a intérêt à dépasser ce point de rupture, au risque de voir accroître le coût de désutilité. La fonction qui incite à aller au-delà de e_0 est celle qui conditionne la compensation à l'effort ; d'où l'intérêt de créer des mécanismes d'incitation. Lorsqu'un pays est

confronté à un conflit d'intérêt entre les exigences régionales auxquelles il est tenu, et les impératifs nationaux dont il doit faire face, ces mécanismes peuvent l'aider à concilier ces deux obligations.

A ces mécanismes de compensation, s'ajoutent d'autres politiques d'ajustement susceptibles de pallier, en partie ou en totalité, les insuffisances liées aux regroupements régionaux.

2. Les mesures correctives de P. Robson (1983)

P. Robson (1983) avance différentes mesures correctives à une intégration asymétrique. Parmi celles-ci, il ya la péréquation par la fiscalité. Il s'agit en fait d'un transfert de revenus intergouvernementaux par l'intermédiaire des budgets nationaux. Cette mesure est en vigueur au sein de certaines organisations comme la SACU. Cette formule de compensation se base essentiellement sur les pertes subies en termes de revenus douaniers, comme le rappellent d'ailleurs S. Chauvin et G. Gaulier (2002, p.11) « *One of the main feature of the SACU agreement is its revenue sharing formula which include a 42% enhancement factor to compensate the BLSN¹²³ for the price raising of the CET as well as for participating in a customs union with a more developed country (and thus to compensate for possible trade diversion effects and polarization of industrial development between core and peripheral areas)*. En réalité, cette formule de compensation a des limites, puisqu'elle ne règle pas les effets spatiaux de l'intégration. Si cette mesure a l'avantage d'être plus pratique à l'exécution, en ce sens que l'abaissement des barrières tarifaires soit compensé en majorité, force est de constater que les coûts afférents à la délocalisation en sont nullement régulés par cette mesure. C'est certainement pourquoi les Etats de la SACU se sont engagés en 1994 à renégocier les termes de compensation.

D'autres mesures correctives de P. Robson (1983) concernent des mesures de "drawback", c'est-à-dire, des mesures qui permettent de récupérer des droits de douane sur des inputs servant à la production des biens exportables. Cet instrument nécessite alors une harmonisation douanière effective afin d'éviter toute décision unilatérale et inéquitable. Des périodes de transition peuvent être instaurées car elles autorisent le maintien d'une protection douanière minimale pour les échanges intra-régionaux. Cette mesure rend plus lent l'acheminement vers la libéralisation commerciale, mais se révèle moins couteuse pour le groupe (K. Dupreelle, 2001).

¹²³ Botswana, Lesotho, Swaziland et Namibie.

3. *L'institutionnalisation des effets de polarisation*

Dans le cas de la SADC caractérisée par la différenciation structurelle et allocative, l'acceptation de la *division régionale de la production* pourrait être un élément compensatoire pour la zone. En fait, la répartition sélective et spatiale des activités au sein d'une union économique n'est pas un mal en soi dès lors qu'elle favorise l'émergence des industries dans les régions jusqu'à lors inexploitées et exclues à la modernisation et aux échanges. Mais pour qu'elle puisse jouer pleinement ce rôle, certaines conditions s'imposent. On compte essentiellement quatre.

La première est l'existence des infrastructures adéquates facilitant l'interconnexion des régions (relier les pôles de production aux points de consommation). L'un des mérites de la SADC est qu'elle a su investir dans les infrastructures de communication tant au plan national que régional. En effet, en absence d'installations suffisantes de production de l'énergie, d'adduction d'eau, de transport et de communications, certains avantages géographiques peuvent ne pas être exploités de manière optimale. Le transport ajoute de la valeur et stimule la croissance en faisant parvenir les biens et les services là où ils peuvent être utilisés le plus efficacement. Selon W.T. Oshikoya et M. Nureldin Hussain (2002)¹²⁴, il est nécessaire de développer efficacement l'infrastructure pour réaliser l'intégration de l'économie nationale et étendre les avantages de la croissance à l'ensemble du pays ou de la région. D'après les mêmes auteurs toujours, les infrastructures favorisent les investissements dans les zones moins développées, en ce sens, la réalisation de projets d'infrastructure à l'échelle des régions stimule l'intégration régionale et permet d'augmenter la taille des projets. De plus, les services d'infrastructure jouent un rôle primordial dans la réduction de la pauvreté. Le manque d'accès aux infrastructures est un véritable problème de bien-être social, notamment en milieu rural où la pauvreté est la plus répandue. Ainsi, l'existence d'une infrastructure rurale appropriée constitue une condition sine qua non de la réussite de la transformation rurale et du développement agricole (W.T. Oshikoya et M. Nureldin Hussain, 2002).

La deuxième condition concerne la fiscalité et d'autres formes de prestations et d'exonération pour attirer les firmes. Il est reconnu que les firmes n'aiment guère payer trop de charges fiscales. C'est pourquoi la fiscalité peut jouer un rôle d'incitation afin de rendre une zone attractive. Mais l'argument de la fiscalité pour influencer les localisations industrielles peut également déboucher sur une guerre fiscale entre les pays d'une même région. Cette situation de concurrence fiscale s'observe notamment au sein de la SADC où, le Botswana, la Namibie (et bien d'autres encore) restructurent leurs codes d'investissements et de financements/subventions aux entreprises pour mieux développer leur parc industriel. L'un des exemples de cette concurrence en matière d'attractivité des

¹²⁴ W.T. Oshikoya et M. Nureldin Hussain (2002), “*L'infrastructure au service du développement en Afrique*”, in Séminaire du Centre de Développement de OCDE, “*intégration régionale en Afrique*”, pp. 85-125.

investissements étrangers est la construction en 2001, par la firme malaise (Ramatex), d'une des plus grosses usines intégrées de textile et de confection dans la zone d'Otjomuise en Namibie. Au départ, ce projet gigantesque était promis à la province du Cap-Est (en Afrique du Sud), mais l'ensemble des avantages proposés par la Namibie – et la bien moindre fréquence des grèves qu'en Afrique du Sud – se sont révélés plus séduisants.

La ville namibienne a accepté de louer une parcelle de 43 hectares de terrain sans coût direct à la Société Ramatex, qui sera exonérée en plus de taxe foncière (A. Goldstein, 2004). Les charges liées à l'aménagement du site où est implantée la filiale, soit 60 millions de dollars namibiens, sont partagées entre la ville de Windhoek et l'Etat. Plus approfondi, le chapitre 6 confirme de manière économétrique que la divergence fiscale est un argument attractif des investissements directs étrangers au sein du bloc.

La troisième condition qui pourrait soutenir une répartition géographique des activités, au même titre que les deux premières, est la flexibilité du marché du travail, la faible contrainte syndicale ou l'existence d'un code du travail moins contraignant pour les investisseurs. En effet, il est important qu'en plus des coûts de production attractifs (surtout les coûts du travail), le travail soit de nature flexible pour cause ajustement nécessaire en cas de défaillance, et que la production ou la productivité ne soit pas freinée par des mouvements syndicaux. Parfois, certains pays de la SADC sont prêts à passer outre les normes internationales du travail, les consignes sociales, et à affaiblir le pouvoir syndical et la liberté d'association pour être compétitifs et attractifs. Pour eux, respecter ces différentes normes signifierait imposer des limites ou des contraintes aux entreprises entrantes. Ce laxisme qui prévaut en matière d'application des normes de travail est tellement flagrant au sein de la SADC qu'il a suscité la réaction de la communauté internationale. En Septembre 2000, la promulgation au Swaziland d'une législation non-conforme aux normes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur le droit de la liberté d'association et à la négociation collective a incité les Etats-Unis d'Amérique à revoir l'éligibilité de cette nation à l'accès au marché américain en franchise de douane dans le cadre du système de préférences généralisées (AGOA act). Mais les américains ont reporté leur décision définitive afin de donner au Swaziland le temps de supprimer une clause attribuant la responsabilité financière et pénale de toute perte matérielle et immatérielle engendrée par des grèves légales et illégales aux travailleurs et à leurs syndicats¹²⁵. Il est évident que de telles mesures sont promulguées pour étouffer toute initiation ou revendication syndicale au sein des entreprises.

Enfin la dernière condition concerne la sécurité et la stabilité sociopolitique de la région concernée. Il est montré, toute chose égale par ailleurs, qu'une région mouvementée (par des violents

¹²⁵ Pour maintenir son éligibilité à l'AGOA Act, le Swaziland est finalement revenu sur cette clause qui rendait les grévistes ou les mouvements syndicaux responsables des dégâts matériels ou immatériels en cas de grève.

conflits sociaux ou militaro-politiques) n'exploite pas de manière efficiente toutes ses potentialités productives, et reste très limitée en matière d'attractivité (W. Easterly et R. Levine, 1997 ; J.D. Sachs et A.M. Warner, 1997 ; A. Lemi et S. Asefa, 2001). L'Afrique est généralement caractérisée par des guerres civiles qui contrarient la croissance économique de certaines nations. C'est d'ailleurs celles qui sont souvent en conflit qui ont les économies les moins performantes (CEA 2002). Si, de nos jours, l'Afrique australe connaît une stabilité sociopolitique relative qui lui permet entre autres de promouvoir ses stratégies de développement par l'interconnexion des économies régionales, il importe tout de même de souligner que cette région fut longtemps émaillée par violents troubles raciaux, ethniques et politiques¹²⁶. Les flux des investissements étrangers directs que bénéficie fortement la région s'explique aussi par cette tranquillité civile régionale (malgré l'existence des poches d'instabilité et la fragilité de la paix dans les pays comme l'Angola).

4. La solidarité régionale comme motif de compensation

Les mécanismes de la compensation peuvent également être appréhendés dans l'esprit de solidarité propre à la région. En effet, une région qui ne développe pas forcément les caractéristiques d'une zone naturelle à la Krugman, mais qui évolue avec un esprit de solidarité et d'unité, peut compenser les perdants au nom de ces principes. Pour ce faire, tout se passe comme si ces pays étaient des provinces d'un même Etat. A ce niveau, la solidarité nationale veut que la province la moins dotée soit aidée soit par l'Etat suprême, soit par l'ensemble des autres provinces mieux nanties.

Cette notion de solidarité régionale a été également introduite par A. Ondo Ossa (2000)¹²⁷ dans son analyse relative à l'optimalité des zones monétaires en Afrique. En effet, l'auteur propose la solidarité comme nouveau critère d'optimalité. Pour lui, « *la solidarité se définit comme une communauté de responsabilités et d'intérêts et traduit un sentiment qui pousse deux économies à se porter assistance. Elle se mesure à l'aptitude d'un pays à accepter le coût de la gestion d'un autre ; le meilleur exemple de solidarité étant celui qui existe entre deux régions d'un même pays* » (*ibid.* p.8). Pour illustrer ses propos, l'auteur s'appuie sur les situations extérieures de deux pays (comptes extérieurs et balances de paiements), en suivant la logique d'une zone monétaire optimale qui fait nécessairement intervenir des stabilisateurs ou des transferts compensateurs permettant le rééquilibrage les balances de paiements des régions-nations concernées (H. Bourguinat, 1992). Partant de la définition de la solidarité comme élément d'optimalité, A. Ondo Ossa (2000, p.8) souligne que cette approche implique que « *tout pays membre d'une zone solidaire est redevable des actes posés*

¹²⁶ Il existe toujours des zones de violence et d'insécurité au sein de la région, notamment en Afrique du Sud et au Zimbabwe.

¹²⁷ A. Ondo Ossa (2000), « *Zone monétaire et crise de change : cas de la zone franc africain* », Revue Economie et Gestion, double numéro 3-4, Janvier – Juin (LEA).

par les autres membres, autrement dit de leurs excédents et déficits. Ainsi, pour qu'il y ait monnaie unique entre deux pays (ou pour que le taux de change de leurs monnaies ne se modifie pas), il faut que le déficit de l'un puisse être compensé par l'excédent de l'autre. Et pour ce faire, les deux pays doivent convenir des politiques et d'un mode de gestion de leurs avoirs extérieurs capables de restaurer l'équilibre de leurs balances des paiements ».

Mais, à la différence d'A. Ondo Ossa (2000), nous n'intégrons pas la solidarité comme élément facilitant la fixation ou l'alignement des différentes monnaies d'une même zone. L'importance que nous accordons à la solidarité régionale n'a pas pour seul intérêt monétaire. Il s'agit de tenir compte de cette variable relative au "sentiment humaniste et historique" pour faire jouer efficacement les mécanismes de compensation en matière d'intégration économique et commerciale asymétrique. Cependant, la solidarité qui caractérise une région ou deux pays reste fondamentalement tributaire de deux contextes : présent et historique.

Deux pays qui ont en temps présent une parfaite entente politique ont des fortes chances de renforcer leur amitié, et peuvent donc s'aider mutuellement pour résoudre certains problèmes. En général, le comportement politique de deux pays ou d'un pays face à l'ensemble de la région peut conditionner la nature de la solidarité que le reste de la région aurait à leur ou à son égard. Par exemple, deux pays dont les gouvernements respectifs ont les mêmes aspirations et idéologies (socialiste, démocrate ou républicaine), auront tendance à se rapprocher l'un de l'autre. L'affinité politique entre deux régimes peut favorablement aider à poser les bases d'une forte complicité solidaire entre les deux nations. C'est notamment ce qu'on observe en ce moment en Amérique du Sud où les changements politiques intervenus dans une partie de ce sous-continent ont renforcé et rapproché les liens entre différents Etats. Depuis que le Venezuela et la Bolivie sont gouvernés par des hommes d'inspiration socialiste, ces pays sont davantage soudés entre eux et solidaires. En plus, le fait de partager le même sentiment d'hostilité politique à l'encontre des Etats-Unis d'Amérique (et également envers certaines organisations mondiales capitalistes) fortifie davantage leur entente. Ces deux nations sont solidaires, et au nom de cette solidarité, ils peuvent se porter mutuellement assistance si leur union économique génère des effets asymétriques négatifs.

L'aspect présent peut, dans un autre sens, jouer en défaveur de la solidarité si l'impact de divergence politique est important entre deux pays. En effet, deux pays dont les gouvernements actuels ne s'entendent pas, auraient du mal à faire jouer l'esprit de la solidarité régionale pour compenser les coûts dus à l'asymétrie de leur coopération économique.

Si ce premier type de solidarité est temporaire et dépend des changements politiques qui peuvent intervenir à la tête de chaque pays, le second, quant à lui, implique l'histoire commune de deux pays ou de deux peuples. La solidarité entre deux nations peut remonter à des vécus et à des partages historiques entre ces deux nations. Ce deuxième type de solidarité tend à être atemporel, car elle résiste dans le temps malgré les interactions négatives qui peuvent intervenir entre les deux pays.

Dans cette partie, nous avons beaucoup insisté sur l'aspect théorique des effets de l'intégration économique régionale. Il était question de montrer comment ces effets attendus évoluaient dans des différents contextes d'unification spatiale. Le cas de la SADC demeure pertinent dans la mesure où c'est une organisation composée à la fois des économies hétérogènes, complémentaires et, dans une moindre mesure, substituables. Si la stratégie de coopérer ou de s'intégrer n'est pas la seule voie qui mène au développement économique, elle a toutefois le mérite de regrouper les avantages potentiels et comparatifs des Etats, afin que ces derniers puissent créer des effets de synergie. Puisque la régionalisation tend à être un « *bien collectif* », les synergies qu'elle crée sont bénéfiques aux membres. Partant de là, la coopération devient plus incitative pour une petite économie que la non-coopération.

Pour résumer, en suivant la Banque Mondiale (2000)¹²⁸ qui tient compte des effets de la mondialisation, trois principaux facteurs expliquent la tendance actuelle du régionalisme. Le premier est qu'il est désormais admis que le régionalisme doit être profond et aller au-delà de l'abaissement des tarifs douaniers et de la suppression des quotas et autres barrières non tarifaires. Le deuxième est l'engagement de concevoir des accords d'intégration régionale (AIR) qui, au lieu d'être des instruments destinés à mettre en place à l'échelle régionale une industrialisation de substitution aux importations, pourront stimuler le commerce international et contribuer à l'insertion des pays du Sud sur marchés mondiaux. Le dernier élément privilégie l'avènement d'AIR Nord-Sud entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Cependant, le choix d'une coopération régionale n'implique pas que des effets positifs, il entraîne également des contraintes en termes économiques et politiques. L'existence des incompatibilités structurelles et économiques au sein de la région australe peut laisser supposer que la formation de la SADC tend vers une issue hypothétique et incertaine. D'un autre côté, cela signifierait que l'utilisation de l'intégration régionale comme outil de développement demeure problématique dans le cas qui nous concerne.

Mais, malgré les difficultés et les effets asymétriques qui caractérisent la formation de l'organisation australe, son existence demeure pertinente et permet la réalisation d'un nombre important d'effets qui sont tout à fait quantifiables. Les chapitres qui suivent s'engagent à mettre en évidence ces effets au moyen des instruments économétriques. En dépit, des contraintes soulignées, l'existence de la coopération économique australe, sous l'égide de la SADC, permet l'amélioration des échanges commerciaux intrarégionaux, tout en dynamisant les structures d'accueil des IDE. Partant de là, une part non négligeable de la croissance économique des Etats membres tend à être régionalisée.

¹²⁸ World Bank (2000), Trade Blocs, D.C

TROISIEME PARTIE:

LA QUANTIFICATION DES EFFETS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE AUSTRALE

Il est montré théoriquement dans les chapitres précédents que l'intégration économique régionale constitue non seulement un cadre spatial dynamique pour l'amélioration des échanges, mais aussi, une opportunité pour les Etats membres de réaliser des objectifs qu'ils ne pourraient atteindre séparément. D'après les "*pro-régionalistes*", les AIR sont des moyens de stimuler le commerce et la concurrence, de réaliser les économies d'échelles, d'attirer les capitaux et les investissements et de promouvoir les transferts de technologie. Selon eux, le régionalisme est considéré comme une bonne politique, à la fois sur le plan national – s'il permet aux Etats de restructurer leurs économies en mettant plus l'accent sur leurs avantages comparatifs – et sur le plan international – en ce sens que coopérer permet de limiter les conflits entre les Etats membres. A contrario, les "*anti-régionalistes*" estiment que les AIR favorisent les restrictions commerciales discriminatoires, poussent les gouvernements à s'intéresser davantage à l'intérieur qu'à l'extérieur et fragilisent le système commercial multilatéral. Promouvoir le commerce intra-zone par le biais de traitements préférentiels peut générer d'importants transferts de revenus et de richesse entre membres et entraîner la concentration de l'industrie dans un même lieu au détriment des autres régions.

Comme analysé précédemment (*Cf.* Chapitre III et IV), rallier un bloc économique implique théoriquement des avantages et des inconvénients que tout participant doit mesurer. Si l'on prend le cas de la SADC, on peut s'interroger sur le dynamisme de cette intégration régionale. Sur quelle position se trouve-t-elle parmi les deux approches énoncées ? Peut-on affirmer que la SADC crée et/ou détourne du commerce et qu'en même temps, elle permet à ces Etats membres d'améliorer leur image sur la scène internationale, en attirant les investissements directs étrangers ? Quel est son impact sur l'évolution économique des pays membres.

L'objet de cette dernière partie est précisément d'apporter les éléments de réponses à ces différentes interrogations. Pour ce faire, nous aurons recours aux différents modèles économétriques pour appréhender les effets de la régionalisation australe. Dans un premier temps, l'accent sera essentiellement mis sur la mesure du commerce intra-SADC à l'aide d'un modèle de gravité adapté au cas qui nous occupe. En effet, nous insisterons sur les principaux déterminants des échanges bilatéraux au sein du bloc, en montrant comment l'intensité commerciale bilatérale s'accroît face aux difficultés

naturelles, structurelles et conjoncturelles de la région. Le rôle de la taille critique de la SADC comme déterminante des IDE sera examiné dans un deuxième temps. Il s'agit en fait de justifier économétriquement le lien, souvent supposé, entre la création d'un bloc économique et l'afflux des investissements étrangers. Enfin, dans un troisième temps, nous analyserons dans quelle mesure le processus de régionalisation, à travers les politiques et les effets qu'il implique, peut être à l'origine de la croissance endogène et de la synchronisation de l'évolution des économies membres.

Le choix d'examiner ces aspects relatifs à l'intégration régionale dans le cas de la SADC est d'abord lié à leur rôle majeur dans la nouvelle théorie de l'économie du développement (M. Ravallion et G. Datt, 1995 ; A. Venables, 2003 ; N. Kabeer, 2005). En effet, les institutions internationales (Banque Mondiale, FMI,...) invitent régulièrement les pays en développement à améliorer les cadres propices pour le commerce intra et extracommunautaire ainsi qu'aux investissements étrangers. Il est alors intéressant de voir si la régionalisation australe offre aux pays membres un environnement dynamique pour l'expansion des activités intra et extrarégionales. L'autre raison est que le commerce intra-zone, l'afflux des IDE, et l'impact sur la croissance économique font partie des effets les plus attendus lorsque les pays en développement se regroupent pour former une zone géographique unifiée.

Pour cause de nombreux obstacles tant structurels, informationnels que méthodologiques, il est souvent difficile d'apprécier réellement les retombées de la mise en place d'un AIR en Afrique. Les modèles utilisés donnent, pour la plupart, des résultats biaisés ou limités, car ces modèles ne concordent pas avec la structure réelle des économies étudiées (CEA, 2004). Malgré l'amélioration des équipements d'infrastructure, du système d'information, des conditions politiques et socio-économiques (due à la baisse des conflits armés et aux réformes institutionnelles et structurelles engagées) au sein de la SADC, la région australe n'est pas exempte de ces problèmes. C'est pourquoi nous essayerons le plus que possible d'introduire les réalités structurelles et politiques des pays concernés dans des modèles économétriques que nous utilisons pour approcher les effets du régionalisme austral.

CHAPITRE 5:

LA SADC EN TANT QUE BLOC COMMERCIAL

C'est à partir de 2012 que la SADC sera véritablement une zone de libre-libre. Par le protocole commercial signé en 1996, les Etats membres de la SADC s'engageaient à lancer un programme de suppression progressive des droits de douane et d'autres mesures équivalentes en vue de créer une zone de libre-échange. Les modalités et les particularités de ce bloc commercial sans entraves continuent de faire actuellement l'objet de négociations. En attendant la libéralisation complète des échanges, le régionalisme austral, hormis le cas de la SACU, s'opère sur la base du bilatéralisme. De ce fait, l'Afrique du Sud se positionne comme le principal partenaire commercial de la plupart des pays membres. Malgré les barrières tarifaires et non tarifaires qui persistent encore au sein de la région, la SADC demeure le bloc commercial le plus important en Afrique en termes de volume des échanges et d'accroissement des parts de marché. Pour certains analystes comme A. Goldstein et C. Quenan (2002), la zone de libre-échange de la SADC pourrait en effet devenir un moyen de poursuivre les accords commerciaux avec diverses régions développées (en occurrence l'Union Européenne) et en développement (avec notamment certains pays asiatiques).

Mais l'avènement de la libéralisation totale du commerce reste diversement apprécié par les pays concernés, raison pour laquelle certains pays trainent pour signer les protocoles nécessaires à la réalisation de cet objectif. Il a fallu longtemps pour conclure les protocoles adoptés, et en particulier les protocoles commerciaux car certains États membres craignaient de subir des pertes. Ces retards nuisent au respect des dispositions des traités et, par conséquent, contraignent à rééchelonner la mise en place des systèmes de libéralisation des échanges. Dans le cas de la sous région australe précisément, 15 protocoles ont été examinés et approuvés par le Sommet de la SADC, dans le but d'harmoniser l'intégration économique et commerciale de la dite région. Mais, certains pays ont été lents, voire réticents, quant à la ratification définitive de ces protocoles adoptés. En effet, jusqu'en 2006, la République démocratique du Congo n'a ratifié ni signé aucun protocole. L'Angola en a signé et ratifié trois. Aucun pays membre, à l'exception du Botswana, n'a ratifié plus de 11 protocoles. Tous ces retards et ces réticences ralentissent le processus de coordination et de coopération économique. Aussi, s'agissant du protocole amendé sur le commerce, qui est particulièrement important, seuls dix pays ont déposé leur instrument de ratification auprès du secrétariat de la SADC. Ce bref rappel des faits montre qu'à l'instar des autres organisations sous-régions africaines, celle de la sous-région

australe rencontre aussi les mêmes difficultés en termes d'acheminement vers un véritable bloc commercial sans entraves.

D'un autre côté, le potentiel d'échanges commerciaux au sein de cette région constitue l'un des arguments qui justifient que sa trajectoire évolue différemment par rapport aux autres unions régionales africaines (N. Bourenane, 2002). Bien qu'il ne puisse pas suffire, le développement du commerce intrarégional est pour la SADC un moyen d'aller de l'avant dans son processus de régionalisation. Pour cela, il faudra que la SADC démontre qu'elle crée du commerce et détourne peu. Cela nous amène alors à examiner empiriquement la structure commerciale des échanges intrarégionaux de l'organisation. Vérifie-t-elle la théorie traditionnelle de Viner ou répond-t-elle à une autre configuration plus appropriée ? Quels sont les facteurs pertinents des échanges bilatéraux au sein du bloc ?

I. La création et la déviation de commerce au sein de la SADC

Si l'on reprend le modèle Viner, il y a effet de création de commerce, lorsque les échanges entre les Etats formant le nouveau bloc commercial augmentent significativement dans le temps. Cette création du commerce intra-zone, favorisée entre autres par des accords préférentiels régionaux, peut malheureusement entraîner dans certains cas la destruction partielle ou totale du commerce avec le reste du monde (effets de détournement). Or, pour que le bien-être collectif de la zone augmente suite à une coopération régionale, il faut que les effets de création soient importants et les effets de détournement faibles (Siroën, 2004). Ceci, dans le but de maintenir la diversité des échanges susceptible d'améliorer le bien-être social régional. Autrement dit, cela signifie qu'il ne faut pas limiter le choix des consommateurs pour ne pas biaiser le welfare régional. D'ailleurs, dans une approche microéconomique, A.K. Dixit et J.E. Stiglitz (1977)¹²⁹ montrent remarquablement que l'élargissement de l'assiette des choix du consommateur accroît la satisfaction de ce dernier. Partant de là, l'intégration sud-africaine, en même temps qu'elle crée un cadre dynamique d'échanges entre les Etats membres, ne doit pas constituer un obstacle majeur aux échanges avec le reste du monde. Aussi importante que puisse être la formation d'une union économique et commerciale pour tous les membres de la SADC, elle n'est pas suffisante en tant que stratégie de libéralisation des échanges, et la communauté dans son ensemble doit adopter une politique d'ouverture sur l'extérieur plutôt qu'une option tournée vers un régionalisme étroit et fermé.

¹²⁹ Dixit, A. K. et Stiglitz, J.E. (1977), Monopolistic competition and optimum product diversity, *American Economic Review*, June. p.297-308.

Pour ainsi dire, la SADC offre des opportunités commerciales importantes qu'il importe de vérifier, et la non ouverture vers le reste du monde constituerait une perte et une fragilisation pour l'organisation australe.

A. La SADC crée-t-elle du commerce ?

Pour le savoir, nous allons d'abord revenir sur les différentes méthodes d'estimation de la création de commerce au sein d'un bloc, avant de mesurer statistiquement l'évolution du commerce intra-SADC depuis la création de l'organisation australe.

1. Les mesures des effets de création

Comment peut-on mesurer les effets de création de commerce d'une zone fraîchement intégrée ? D'une manière théorique, l'estimation des effets de création du commerce (que nous désignons par la suite par CRE) au sein d'un bloc nouvellement établi peut se faire à partir de l'expression ci-dessous. Cette formulation inter-temporelle des CRE est inspirée de la méthodologie développée par la CNUCED et la Banque Mondiale, largement utilisée pour estimer les retombées commerciales des accords bilatéraux et multilatéraux.

$$CRE = eM \frac{(1 + B_1) - (1 + B_0)}{(1 + B_0)} \quad (1) \quad \text{où } e \text{ est l'élasticité de la demande d'importation intra-}$$

régionale, M le volume courant des importations et B_i l'évolution relative des barrières tarifaires sur deux périodes, $i=0,1$.

Sur un autre plan, M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002) proposent deux estimations – *ex ante* et *ex post* – de la création de commerce. La création du commerce entre deux pays (A et B) sera perçue *ex ante* comme la différence entre leurs importations bilatérales totales estimées avec et sans l'intégration.

La deuxième approche paraît plus appropriée dans la mesure où elle repose sur une estimation qui prend en compte toutes les données réelles liées à la post-intégration. Cette approche fait souvent l'objet d'analyses empiriques car, elle constitue un outil de vérification de ce que l'intégration commerciale ou économique a permis à la région de réaliser exactement, tout en gardant à l'esprit de distinguer ces réalisations de celles qui auraient pu être réalisées en absence de l'intégration. Pour M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002), la création de commerce *ex post* est alors obtenue en soustrayant le total des importations estimées en absence de l'intégration dans la période post-intégration (M_{AB}^*) de la valeur totale actuelle des importations (M_{AB}).

$$CRE_{AB} = M_{AB} - M_{AB}^*$$

Si l'analyse *ex-post* semble être appropriée du fait qu'avant l'intégration les études *ex-ante* font plus ou moins l'objet d'extrapolations et d'estimations pour donner une dimension chiffrée des effets de l'union, elle pose néanmoins un problème au niveau de la valeur qu'aurait eue M_{AB}^* en cas de non intégration. C'est pourquoi, on se réfère généralement aux simulations économétriques pour avoir une idée approximative de l'effet générateur de la zone en termes de création commerciale. Ainsi, bon nombre de modèles sont utilisés tel que le modèle de gravité qui revient régulièrement dans la littérature économique, lorsqu'il s'agit de réaliser une étude de cet ordre. Le modèle gravitationnel est une approche économétrique post-intégration qui implique des facteurs autres qu'économiques comme éléments d'explication des échanges intrarégionaux¹³⁰. On peut également se référer aux modèles d'équilibre général, à l'analyse des taux de variation des importations ou encore aux modèles de régression de la demande d'importations pour vérifier des effets post-régionalisation en termes de restriction et/ou d'accroissement du commerce.

Dans le cas africain, il est souvent difficile d'apprécier les effets de création et même de détournement de commerce à cause des nombreux facteurs de résistance (naturels et structurels). C'est notamment le cas des problèmes posés par le manque crucial d'infrastructures (Cf. Chapitre II et III) et la position géographique de certains pays enclavés. C'est pourquoi ces aspects structurels et naturels sont de plus en plus introduits dans les modèles de gravité pour expliquer les échanges bilatéraux (R. Longo et K. Sekkat, 2004). En fait, l'enclavement (des Etats) pose un problème et, de surcroît, devient un handicap majeur aux échanges extérieurs, dès lors que les structures physiques et techniques de communication et de transport n'existent pas ou demeurent insuffisantes pour permettre le désenclavement. Autrement, leur impact sur les échanges reste nuancé, voire peu significatif selon les cas de figures. L'explication empirique du commerce bilatéral intra-SADC le démontre¹³¹

D'autres facteurs de résistance, comme les comportements politico-économiques interactifs des pays sont également à souligner. Les mésententes politiques et les rivalités commerciales empêchent souvent l'abolition totale des barrières tarifaires et non tarifaires dans les régions. Sur ce dernier point, la SADC reste un cas typique. Il existe des tensions entre les différents Etats. Ces conflits (entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ou l'Afrique du Sud et la Zambie par exemple) sont explicitement dus aux barrières douanières et non douanières que l'Afrique du Sud impose à ses partenaires pour protéger ses industries exposées aux seuls produits concurrentiels de ses voisins. Dans la région SADC, les pays qui pratiquent des tarifs douaniers les plus élevés sont les deux pays qui dominent notre échantillon : l'Afrique du Sud et le Zimbabwe (CNUCED, 2004).

¹³⁰ Nous y reviendrons amplement dans la seconde section du présent chapitre.

¹³¹ Voir la partie empirique du présent chapitre (section II).

Les effets de création de commerce reposent naturellement sur le potentiel et la capacité réelle de la zone à commercialiser. Les observations faites sur les regroupements commerciaux dans le monde montrent que les régions où un potentiel réel d'échanges existe, sont des régions qui connaissent un commerce intrarégional important (P. Krugman ; J. de Melo et Panagariya ; P. Venables ; J-M. Siroën, 2000). Le tableau 9 conforte cette analyse. L'évolution des échanges intra-zone tend à être expliquée dans ce cas par plusieurs facteurs comme l'importance des échanges intra-branches (Krugman et Lancaster), la préférence communautaire (solidarité régionale), l'effet de proximité géographique et la chute des barrières tarifaires et non tarifaires.

Au-delà de ces différents facteurs, la création de commerce au sein d'une zone intégrée dépend aussi de la propension marginale à commercialiser et de l'élasticité de la demande d'importations intra-régionales. La propension marginale qui dérive du rapport entre la variation des importations intra-régionales (M) et celle de l'ensemble de facteurs (X) susceptibles d'influer sur ces dernières $\left[\frac{\partial M(t)}{\partial \sum_1^N X_i(t)} \right]$, conduit, si elle est forte, à une intégration économique plus porteuse d'échanges au sein de la région. L'intérêt de cet indicateur est qu'il permet d'apprécier, non seulement, l'existence d'une potentialité commerciale intra-régionale avant tout processus de régionalisation, mais surtout la capacité réelle de l'intégration par le marché. Un dynamisme réel ou potentiel qui se veut naturel (zone naturelle d'échange à la Krugman¹³²), tend à favoriser davantage les gains à l'intégration. Ces gains pourraient être renforcés, par la suite, par la dimension institutionnelle dans laquelle s'engagera le bloc, à travers l'élaboration d'un système commun de règles et de politiques (de Melo et *alii*, 1993).

L'élasticité de demande d'importations intra-régionales joue également un rôle important en matière de création de commerce au sein du bloc. En effet, dans le modèle classique, l'importance d'une telle élasticité favorise l'intégration commerciale (J.M. Siroën, 2004). Elle mesure la sensibilité des importations intra-régionales face au changement relatif du prix des biens produits localement. Cette variation des prix relatifs peut être due à une modification des coûts des facteurs (qui seraient croissants d'après le modèle HOS et décroissants selon la nouvelle théorie du commerce international). Or, les prix peuvent également être affectés par des coûts de transaction si l'effet de distance et les moyens de communication se font ressentir.

¹³² La définition que P. Krugman (1991b) donne à une zone naturelle d'échanges est que celle-ci permet, en absence de barrières et d'accords de préférence, une meilleure intensité d'échanges intrarégionaux qu'avec le reste du monde.

2. L'évaluation statistique du commerce de la SADC

En observant le tableau 8, on constate que le commerce au sein de la SADC connaît une nette progression depuis le début des années 90. En effet, avant la refondation de la SADCC, c'est-à-dire avant 1992, les échanges commerciaux intra-SADC étaient insignifiants. Ils représentaient en moyenne 4% du total des exportations et 2,5% du total des importations. Depuis sa refondation et, surtout depuis l'adhésion de l'Afrique du Sud, le volume commercial intra-zone de la région a pris de l'ampleur et devient de plus en plus significatif. Ainsi, on estime qu'il représentait en 2004, 22% du total des exportations de la région. Cette augmentation est due en premier lieu à la prise en compte du commerce avec l'Afrique du Sud et, surtout, de l'intensité des échanges entre elle et la Zimbabwe. Ces deux pays représentent à eux seuls environ 85% du commerce intrarégional. Cette attractivité commerciale entre les deux économies relève de l'effet gravitationnel qui s'explique par leur poids et leur influence régionale, puisque ces deux économies dominent économiquement et politiquement la sous région. De plus, selon Siroën (2004, p.44) : « *deux grands pays ont davantage de chance de s'attirer que deux petit pays* ». Et au niveau de la SADC, le commerce intra-zone gravite beaucoup plus autour de ces deux Etats que les autres nations réunies.

Tableau 8. Commerce intra SADC en % des exportations totales

Années	1970	1980	1990	1995	2000	2001	2002	2003/04
Echanges	4,2	0,4	3,1	10,6	11,7	10,3	8,8	22

Source : Manuel de statistique CNUCED (UNCTAD Globstat, 2003) pour la période 1980-2002 et Secrétariat de la SADC pour l'année 2003/04

Tableau 9. Commerce intrarégional des principaux blocs au monde (valeurs des exportations en millions de dollars et en % des exportations totales de chaque bloc)

	1980	1990	1995	2000	2001	2002
ALENA (1992)	102 218 33,6%	226 273 41,4%	394 472 46,2%	676 441 55,7%	639 137 55,5%	612 965 56,0%
UE (1957)	483 141 60,9%	1 022 932 67,1%	1 385 805 66,1%	1 616 964 67,2%	1 618 192 66,6%	1 699 581 66,6%
ASEAN (1967)	12 413 17,4%	27 365 19,0%	79 544 24,6%	98059 23,0%	87 902 22,4%	94 760 22,8%
MERCOSUR(1994)	3 424 11,6%	4 127 8,9%	14 199 20,3%	17 910 20,9%	15 244 17,3%	16 544 17,7%

Source : Manuel de statistique CNUCED (2005). Entre parenthèses date de création des blocs

Il est vrai que, comparée à d'autres blocs commerciaux (tableau 9), la part du commerce intérieur de la zone est faible. Mais, elle demeure la plus importante en Afrique subsaharienne. Hormis les facteurs naturels, les limites du commerce intrarégional s'expliquent également par la structure productive des Etats qui ne peut suffisamment pas produire certains biens qui constituent l'essentiel de leurs importations hors zone. Toutefois, leurs dynamismes économiques leur permettent non seulement de créer du commerce au sein de la zone (graphique 14), mais aussi de diversifier la nature

des biens échangés intérieurement (tableau 11). La création de commerce de la zone ne se résume pas seulement à des biens agricoles ou des biens de faible intensité en valeur ajoutée. D'après le tableau 11, l'évolution du commerce intrarégional concerne à la fois les produits de base et les produits finis. Les produits manufacturés prennent, au fil de temps, une part importante du commerce total de la zone. Bien que son volume soit encore limité, sa progression marque, en revanche, un changement structurel au niveau de la compétence industrielle de la région. En effet, il est important de souligner que si les échanges des biens manufacturés ont doublement progressé entre 1995 et 2005, jusqu'à représenter 20% du total de ces biens importés en 2002, c'est surtout grâce à la productivité sud-africaine qui pourvoit l'essentiel de ce commerce dans la région (voir tableau 10). Le Zimbabwe et l'île Maurice y contribuent également, mais leur part reste inférieure à celle du géant sud-africain. De même, le fait que la région soit très ouverte¹³³ en ce sens qu'elle brasse d'importants investissements des firmes multinationales – en occurrence les filiales automobile, alimentaire, diamantaire/minière et textile – justifie entre autres l'augmentation de la production et du commerce de ces biens au sein de la région.

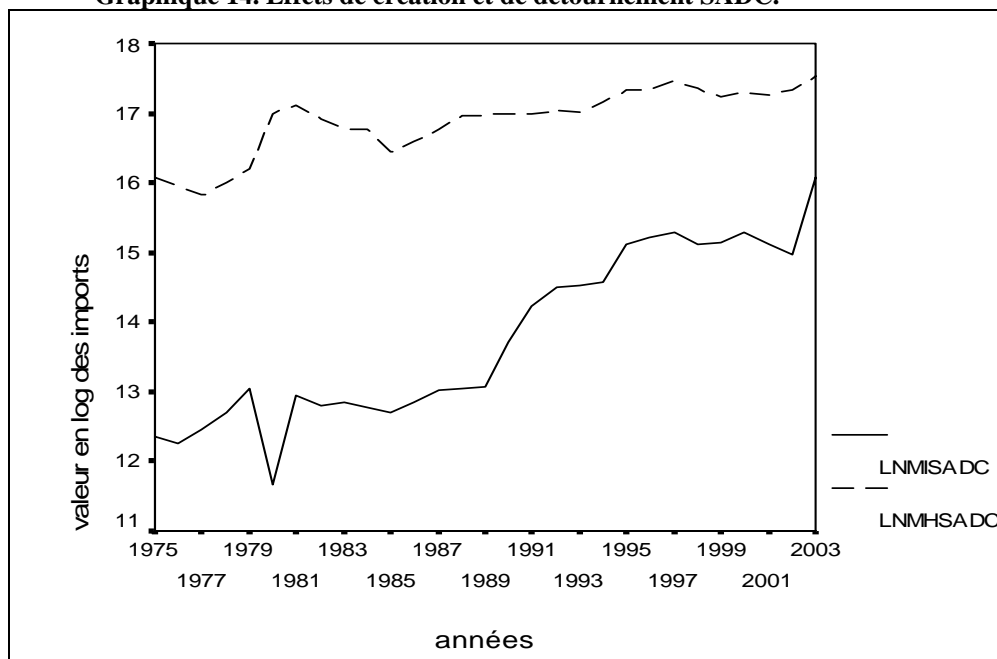
Tableau 10. Les principaux produits composants le commerce intra-SADC (en % du total des exportations intraSADC par produit, 2002)

	Afrique du Sud	Zambie	Zimbabwe
Aliments et bétails	66.0	0.8	28.6
Tabacs et boissons	60.1	0.7	30.6
Matériaux bruts	39.9	11.1	43.9
Pétrole et autres minerais	78.4	0.1	10.0
Agro-alimentaire	88.0	0	10.4
Produits chimiques	88.1	3.1	8.2
Produits manufacturés semi-finis	77.5	3.2	15.1
Machines et équipements de transport	93.1	0.9	3.8
Biens manufacturés	66.2	0.3	13.9
Autres biens	63.3	0	1.6

Source : CEPII-CHELEM et Secrétariat de la SADC

¹³³ Son taux moyen d'ouverture économique est de 48,135% entre 1992 et 2004. Calcul effectué à partir de la base de données de la CNUCED (2006) et CEPII-CHELEM.

Graphique 14. Effets de création et de détournement SADC.



Source : Calculé à partir des données du CNUCED et du Secrétariat de la SADC

Note : $\ln MISADC$ = Effets de création : proxy donné par log du cumul des variations des importations intra-SADC. $\ln MHSADC$ = Effets de déviation : proxy donné par log du cumul des variations des importations de la SADC en provenance du reste du monde. Ces résultats concernent 10 des 14 Etats de l'organisation australe. Sont exclus du calcul l'Angola, la RD Congo (pour cause de non disponibilité des données), l'Ile Maurice et le Madagascar (pour cause de données non significatives).

Dans le graphique 14, on approche les effets de création et de détournement par le biais du calcul des variations des importations intra et hors régionales que nous exprimons sous forme de \log^{134} . Cette forme d'appréciation des effets de l'intégration s'apparente à l'approche du taux de croissance des importations développée dans M. Kreinin et M. Plummer (2002)¹³⁵. En cumulant ces variations séparément, il ressort du graphique obtenu que la création du commerce au sein du groupe suit une trajectoire "exponentielle" depuis les années 90, alors que la trajectoire relative au détournement de commerce évolue d'une manière plus ou moins stationnaire, bien que les échanges avec l'Extérieur restent dominants. L'évolution de la composition des importations au sein de la SADC rapportée dans le tableau 11 éclaire davantage sur les changements structurels de la région en matière de production au point où, on peut se demander si la transformation de la SADCC en SADC, avec l'entrée de l'Afrique du Sud, n'a pas eu d'impact significatif sur le commerce avec le reste du monde. Autrement dit, la création de commerce au sein de la SADC résulte-t-elle de ses échanges déviés avec les autres régions partenaires ?

¹³⁴ Pour tenir compte de l'effet des élasticités.

¹³⁵ M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002), *Economic Integration and Development: Has Regionalism Delivered for Developing country?* Éd. Edward Elgar, p.169

B. Une tendance au détournement.

Il est difficile de répondre catégoriquement par l'affirmation ou par la négation si l'on prend en compte le volume total échangé sans distinction de région partenaire ni de groupe de produits. En effet, si de 1990 à 2000 les importations intra-SADC ont été quintuplées, les importations régionales en provenance de l'Étranger ont, quant à elles, été triplées dans la même période (graphique 14). Il est dans ce cas difficile d'affirmer que l'une des observations dépend de l'autre. Mais on peut apporter quelques éléments de réponse à cette interrogation si l'on décompose la structure du commerce, en distinguant les principaux produits importés et les principaux partenaires commerciaux de la région. Il y a une tendance au détournement selon les régions partenaires et les catégories de biens importés. Reste à savoir si cette tendance explique réellement le regain du commerce intrarégional de la zone.

Tableau 11. Variations des importations de la SADC par groupe de produits et par région (en % des importations totales)

	1995	1996	1998	2000	2002	2003	2004	2005
Produits alimentaires								
Régions développées : Amérique	14,3	12,6	9,9	7,6	6,5	6,0	6,5	5,9
Régions développées : Asie	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,2
Régions développées : Europe	30,0	28,7	29,1	24,4	19,7	19,3	17,5	20,0
Régions en développement : Afrique*	14,2	11,2	11,0	9,8	10,6	10,6	15,8	14,4
Régions en développement : Amérique	16,8	16,0	17,7	14,9	14,5	17,2	16,9	16,3
Régions en développement : Asie	16,0	19,3	22,4	35,6	40,9	40,6	35,9	36,0
SADC (importations intra)	16,0	19,3	22,4	35,6	40,9	40,6	35,9	36,0
Matières premières d'origine agricole								
Régions développées : Amérique	14,3	16,5	16,7	18,0	15,5	15,1	14,1	13,6
Régions développées : Asie	3,7	2,6	2,0	3,3	3,1	3,1	2,5	2,9
Régions développées : Europe	25,6	29,1	24,4	22,9	21,1	19,0	17,2	17,2
Régions en développement : Afrique*	8,0	8,4	8,7	4,8	6,9	4,6	4,2	4,0
Régions en développement : Amérique	4,2	3,7	3,2	3,9	3,2	4,0	3,4	3,2
Régions en développement : Asie	23,2	20,1	17,4	17,8	18,8	21,0	23,2	26,4
SADC (importations intra)	14,8	13,6	19,7	22,8	25,9	27,2	30,7	28,6
Produits manufacturés								
Régions développées : Amérique	11,6	13,1	13,2	11,8	11,3	9,8	9,2	8,6
Régions développées : Asie	10,8	6,4	9,3	5,8	5,4	5,4	5,7	5,6
Régions développées : Europe	51,9	51,2	49,2	43,3	41,1	42,3	42,5	39,9
Régions en développement : Afrique*	0,5	0,7	0,6	0,6	0,8	0,7	0,6	0,6
Régions en développement : Amérique	1,1	1,4	1,4	1,4	1,7	1,7	1,8	2,0
Régions en développement : Asie	14,9	17,1	16,3	17,2	17,4	18,9	24,0	26,1
SADC (importations intra)	7,3	8,1	8,0	17,9	20,4	19,6	14,6	15,1
Machines et matériel de transport								
Régions développées : Amérique	12,8	15,0	14,7	14,2	14,6	12,2	10,6	9,9

Régions développées : Asie	16,2	8,6	13,4	8,3	7,5	7,6	8,0	8,0
Régions développées : Europe	52,3	52,5	51,8	47,3	44,0	47,7	47,2	44,2
Régions en développement : Afrique*	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Régions en développement : Amérique	0,7	1,1	1,3	1,3	1,8	1,5	1,8	2,0
Régions en développement : Asie	10,8	14,1	11,4	12,7	13,2	14,7	20,8	24,2
SADC (importations intra)	4,8	6,0	5,4	14,0	16,5	14,5	10,0	9,8
Articles manufacturés divers								
Régions développées : Amérique	9,0	10,1	10,2	8,0	6,8	6,1	6,3	6,0
Régions développées : Asie	4,7	4,3	4,7	3,6	3,5	3,3	3,2	3,2
Régions développées : Europe	45,6	44,9	41,2	35,1	35,2	32,9	33,7	30,2
Régions en développement : Afrique*	0,8	1,2	1,1	0,8	1,3	1,1	1,1	1,0
Régions en développement : Amérique	1,3	1,5	1,3	1,5	1,5	2,0	1,9	2,2
Régions en développement : Asie	26,0	25,5	28,4	26,0	24,8	26,9	31,8	32,6
SADC (importations intra)	11,1	10,8	10,8	23,1	25,2	26,0	20,1	22,3
Fibres, filés et tissus textiles, et articles d'habillement								
Régions développées : Amérique	4,8	5,7	5,2	4,9	4,4	4,3	3,6	3,4
Régions développées : Asie	2,7	1,8	1,4	1,3	1,3	1,2	1,0	1,0
Régions développées : Europe	26,8	27,0	22,3	18,0	16,8	15,2	13,3	12,2
Régions en développement : Afrique*	2,4	3,2	2,6	1,3	2,6	1,6	1,0	0,9
Régions en développement : Amérique	0,5	0,5	0,5	0,4	1,1	0,8	0,6	0,6
Régions en développement : Asie	51,5	50,0	53,9	51,9	50,5	54,4	61,5	64,1
SADC (importations intra)	9,0	9,9	12,4	20,1	21,9	21,2	18,0	16,7

*Hors SADC.

Source : calculé à partir des données de la CNUCED

Comme dans le cas de la création du commerce, M.E. Kreinin et M.G. Plummer (2002) définissent les effets de détournement selon deux versions : *ex-ante* et *ex-post*. L'analyse *ex ante* se projette sur les variations escomptées du volume commercial avec les partenaires hors zone. Habituellement, cette analyse est abordée à partir des différents modèles de simulation économétrique pour estimer l'impact que la création d'un bloc régional aurait sur les échanges extérieur dudit bloc. Pour ce faire, la littérature économique dispose de différentes méthodes d'analyse comme l'approche élasticité-prix de substitution pour appréhender aussi bien les effets de détournement que les effets de création (R. Baldwin et T. Murray, 1977 ; R. Lawrence, 1991 ; M. Kreinin et M. Plummer, 1992). Pour un produit (m) donné, cette approche escompte la substitution commerciale entre les pays de la zone et le reste du monde à partir des variations du prix du produit. En suivant M. Kreinin et M. Plummer (2002), le détournement de trafic de ce bien pour un pays i est formulé de la sorte :

$$DETC_m = \eta(\Delta t_i) IMPORT_m^{HZ} \quad (2), \text{ où } \eta \text{ représente l'effet d'élasticité-prix substitution.}$$

Plus cette élasticité est forte, plus la déviation commerciale est importante. Son calcul fait l'objet d'un paramètre à estimer à partir d'une simulation économétrique ou numérique. Δt représente

la variation de tarif *ad valorem* des importations pendant la phase de pré-intégration. $IMPORT_m^{HZ}$ est l'importation hors zone du bien m .

Si l'approche *ex-ante* éclaire de manière prévisionnelle, l'analyse post-intégration reste très déterminante dans mesure où elle met en évidence les conséquences du caractère préférentiel de l'ouverture des pays de la zone. Les déviations commerciales n'ont pas les mêmes ampleurs et ne se manifestent pas de la même manière pour toutes les régions. S'il est plus facile pour les pays développés de détourner du commerce suite à la création d'une union économique et commerciale, il est en revanche plus conditionné pour les pays en développement, surtout les pays africains, d'en faire autant. D'abord, rappelons certaines conditions pour lesquelles les effets de détournement interviennent généralement.

- *La prédisposition.* Au préalable, les Etats candidats à l'intégration doivent avoir une intensité d'échanges intrarégionaux relativement forte, dans l'idée qu'ils soient prédisposés à constituer une zone naturelle au sens de Krugman.
- *La prévoyance.* Eviter les effets de Stolper-Samuelson¹³⁶. En effet, l'ouverture commerciale de la zone ne doit pas entraîner des coûts d'ajustement importants sur les structures productives des Etats membres. Une augmentation de la production ne doit pas s'accompagner d'une hausse des coûts de facteurs qui risque d'être répercutée sur les prix de certains biens régionaux. Cette situation peut entraîner la réduction ou le délaissement de certaines activités dans la zone pour cause des coûts d'opportunité. En somme, les coûts liés à l'intégration ne doivent pas égaler ou excéder les gains escomptés.
- *La préférence régionale.* La zone doit s'investir à produire des biens similaires ou différenciés dont les prix sont relativement plus bas ou proches des prix mondiaux.
- *Le blocage.* Si la zone forme une union douanière, les barrières tarifaires ou non tarifaires communes adressées à l'Etranger doivent être suffisamment élevées pour décourager les importations des biens concurrentiels. Mais cette politique extérieure risque de réduire le choix des consommateurs, voire d'affaiblir leur bien-être si la zone est inefficente.

Formellement, la SADC est loin de remplir ces différentes conditions. Selon le premier critère, à savoir si elle remplit les conditions pour former un bloc naturel, la SADC ne peut substituer

¹³⁶ Aussi appelé théorème de Stolper et Samuelson (1941), il montre que l'ouverture économique a un coût d'ajustement social important. Ce coût se traduirait par la baisse du pouvoir d'achat (et même de la hausse du chômage) de la classe des travailleurs non qualifiés dans un pays bien doté en travail qualifié, en capital et en technologie. Autrement dit, l'intégration des pays « avancés » avec des pays « moins avancés » conduirait à l'abandon des activités à bas salaire ou intensives en main d'œuvre peu qualifiée dans les pays « avancés » au profit des moins avancés où le travail peu qualifié est abondant et relativement moins coûteux. Mais, il est parfois difficile de vérifier ce théorème que D. Davis et P. Mishra (1991) considèrent comme mort : « *it is time to declare Stolper-Samuelson dead* » p.3

parfaitement ou totalement leurs importations de l'Étranger, car n'ayant pas la structure développée et le capital suffisant pour produire intérieurement les principaux biens dont elle importe de l'Étranger. La lecture du tableau 11 montre clairement que les biens agricoles (de base ou de produits finis) ont une évolution très importante dans les échanges intrarégionaux. En fait, ce sont les seuls biens dont le commerce régional a progressé de manière significative entre 1990 et 2004. Dans la même période, les importations des biens agricoles en provenance de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont baissé, passant de 30% à 20% pour l'Europe et de 14% à 6% pour l'Amérique. D'ailleurs, de manière générale le tableau 11 traduit une baisse tendancielle des importations de tous les biens en provenant des régions développées (Europe et Amérique du Nord) entre 1995 et 2004. En revanche, on peut lire que pour les mêmes produits, les importations intra-communautaires ont augmenté au même titre que les importations en provenance d'Asie. Vu le pourcentage de ces importations intra-SADC (hors produits agricoles), on peut déduire que l'effet de détournement, s'il existe, est très faible. Mais si l'on compare l'évolution au sein de la SADC des importations des biens européens et asiatiques, on est tenté de conclure que la région dévie une part de son commerce avec l'Europe au profit des pays asiatiques.

En général, le commerce intra-SADC repose sur des biens de consommation et d'investissement comme des produits semi-finis et chimiques¹³⁷, des textiles, des biens agricoles, du ciment et des matières premières brutes comme l'indique le tableau 10. Dans notre échantillon, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe sont les deux principaux États qui soutiennent ce commerce intra-zone. A eux deux, ils fournissent 90,7% de l'agro-alimentaire et 83,8% des matériaux bruts échangés dans la SADC. Mais seule l'Afrique du Sud fournit la majorité des biens industriels et sophistiqués du commerce régional. Bien que disposant d'une économie concurrentielle à celle des certains pays développés, l'Afrique du Sud ne peut être, à elle seule, à l'origine du détournement du commerce de la région.

Concernant le dernier point qui fait allusion à l'instauration d'un droit de douane communautaire, la SADC n'est pas une union douanière. Donc, elle ne peut instaurer une tarification commune à toute importation venant de l'Étranger. Pour le moment, les pays membres ont la liberté de leur politique commerciale (à l'exception de la SACU), même si les négociations et les accords bilatéraux prolifèrent dans la région. C'est d'ailleurs ces différents engagements bilatéraux, préférés à l'entente multilatérale, qui retardent l'abolition complète des barrières tarifaires et non tarifaires au sein de la SADC.

En somme, le modèle d'intégration économique et commerciale des pays sous développés est très spécifique par rapport à celui des pays développés. En effet, lorsque ces États sous-développés se

¹³⁷ Produits venant essentiellement de l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, du Zimbabwe.

regroupement, on observe dans un premier temps plus d'effets de création de commerce que d'effets de détournement.

Le fait de s'intégrer leur permet d'améliorer les conditions de leur commerce régional (chute des barrières tarifaires et non tarifaires, augmentation de la taille du marché régional et des investissements communs en infrastructure, signature des accords de préférence, etc.). Par conséquent, ces efforts conjugués agissent significativement sur leurs productions respectives et leurs échanges. Bien qu'ils augmentent leur volume commercial intra-zone, ces pays continuent de maintenir leur coopération commerciale respective avec l'Étranger, car ils importent des biens dont la structure de leurs économies ne leur permet pas de produire, même étant intégrés. C'est pourquoi, pour les pays à faible intensité productive, l'effet de création du commerce ne provient pas forcément de l'effet de détournement comme le prédit le modèle traditionnel de l'intégration commerciale. Sauf si l'un ou quelques pays de cette région ont la même technologie et le même dynamisme en termes de capital humain pour provoquer de tels effets de détournement de commerce.

La SADC tend à confirmer ce que l'on peut attendre dans l'immédiat du regroupement économique des régions en voie de développement. Reste à savoir les déterminants de cette création de commerce. Pour ce faire, nous allons utiliser un modèle de gravité adapté au cas des pays de la SADC pour mesurer l'intensité commerciale intra-régionale et l'impact des éventuels effets de détournement.

II. L'explication du commerce intra-SADC par un modèle de gravité

En attendant la libéralisation complète et totale des échanges au sein du bloc SADC, le commerce intrarégional austral reste dominé par l'intensité bilatérale entre les pays membres de l'organisation. Les statistiques montrent que les échanges au sein de la région se sont fortement accrus depuis la refondation de l'organisation et surtout depuis l'entrée de l'Afrique du Sud, principal partenaire économique de la région. L'objet de cette section est d'examiner l'impact économétrique de certaines variables économiques, politiques et géographiques sur le bilatéralisme régional à partir d'un modèle de gravité adapté à l'étude qui nous occupe. Il s'agit surtout de voir si :

- le problème d'infrastructure qui est régulièrement cité pour évoquer la faible intensité du commerce africain affecte réellement les pays de la SADC¹³⁸ ;
- les effets d'attraction et de convergence économique au travers des PIB par tête agissent en faveur de l'intensité du commerce bilatéral (J. Frankel et S.-J. Wei, 1993) ; autrement

¹³⁸ Dans la mesure où cette région est mieux dotée en infrastructures économiques que la plupart des autres régions africaines.

dit, cela revient à vérifier les effets gravitationnels des échanges commerciaux au sein de la région ;

- le Rand ou la zone Rand ont un impact réel et significatif sur le commerce bilatéral intrarégional ;
- la hausse du volume de commerce intrarégional résulte également de la destruction des échanges avec les autres régions. Comment s'explique la baisse tendancielle des parts européennes dans les importations totales de la région ? A qui profite ce glissement commercial ?

A. La modélisation et les déterminants du commerce bilatéral de la SADC

Traditionnellement, le modèle de gravité est l'outil par excellence le plus utilisé pour les phénomènes commerciaux de manière bilatérale ou multilatérale dans une région quelconque ou dans un espace économique unifié. Cet outil de modélisation dérivant de la physique nous permet d'appréhender les facteurs susceptibles d'influencer les transactions observées au sein des blocs ou entre les blocs. Mais avant de développer les facteurs propres au commerce intra-SADC, il convient de souligner brièvement les points essentiels au développement du modèle de gravité.

1. Les fondements théoriques des modèles de gravité.

Les modèles de gravité ont été d'abord déduits intuitivement pour analyser les flux d'échanges bilatéraux entre pays. Actuellement, ses applications aux volumes commerciaux font sans doute partie des relations empiriques les plus stables et les plus robustes en économie (A. Deardorff, 1995 et S.J. Evenett et W. Keller, 1998). Selon ces modèles, le commerce bilatéral est considéré comme une fonction linéaire de la puissance économique des pays, de leur richesse et de la proximité géographique. Elles peuvent être modélisées sous différentes formes et ont pour principale caractéristique d'expliquer le volume du commerce bilatéral et non sa composition (J. de Melo, 2003). On attribue d'habitude la paternité de cette relation fonctionnelle à J. Tinbergen (1962) qui a proposé un modèle de base suivant :

$$M_{ij} = f(Y_i, Y_j, D_{ij}) \text{ soit, explicitement, } M_{ij} = \frac{Y_i^a Y_j^b}{D_{ij}} \quad (3.0)$$

Dans sa formulation la plus simple, les modèles économétriques gravitationnels prennent comme hypothèse que les flux d'échanges commerciaux entre les pays i et j (M_{ij}) sont déterminés par

des variables comme les PIB respectifs (Y_i, Y_j) et la présence d'un vecteur de facteurs de résistance aux échanges entre les deux pays, tel que la distance géographique (D_{ij}).

La présence de cette composante géographique implique que l'espace compte dans les phénomènes économiques au travers de la distance séparant les pays. Les pays ne sont plus considérés comme des points situés dans l'espace sans distance mais comme des entités géographiques dont la localisation relative compte et nécessite des coûts de transaction lors des échanges. Alors, l'idée d'appliquer un modèle de gravité repose également dans l'optique de prendre en considération ces coûts et ces positions géographiques qui peuvent être stratégiques et vitales pour une économie dans ses rapport avec l'extérieur. C'est pourquoi l'équation gravitationnelle a fait l'objet d'une profonde littérature pour "repenser" à sa structure théorique, car elle fut longtemps considérée comme un cadre économétrique sans aucun fondement théorique. Des nos jours, sa structure théorique n'est plus à mettre en cause puisque le modèle le plus directement lié à l'équation de gravité est le modèle de concurrence monopolistique avec coûts de transport. En plus, l'application de l'analyse gravitationnelle semble être valable dans une économie néoclassique (A. Deardorff, 1995).

Les fondements théoriques de ces modèles se sont progressivement développés grâce aux travaux entres autres de Leamer (1970), d'Anderson (1979), de Bergstrand (1985 et 1989) et de Evenett et Keller (1998). Ces différentes contributions ont conduit à augmenter les modèles de gravité, en leur donnant une structure plus moderne et plus adaptée aux mouvements du commerce international.

L'apport fondamental de E. Leamer (1970) est de trouver une explication physique au modèle de gravité, en assimilant l'échange international au phénomène de l'attraction universelle, où les forces d'attraction sont une fonction croissante de la taille et décroissante de la distance. En effet, l'effet gravitationnel du commerce bilatéral développé dans la littérature économique est une transposition des lois physiques sur l'attraction des masses.

J. Anderson (1979)¹³⁹ a donné une autre dimension à l'analyse de gravité en refondant sa structure théorique. L'auteur part de l'hypothèse que chaque pays est spécialisé dans la production d'un seul bien pour lequel il est le mieux doté par rapport aux autres pays – l'analyse se réfère à l'approche d'Heckscher et Ohlin. De plus, il suppose que les préférences des consommateurs sont homothétiques et identiques entre les pays et sont définies à partir de la fonction Cobb-Douglas. Partant de là, J. Anderson (1979) déduit une nouvelle justification théorique du modèle de gravité qui va au-delà de l'enjeu de commerce en tenant compte de l'interaction des agents économiques.

¹³⁹ J.E. Anderson (1979), *A Theoretical Foundation for the Gravity Equation*, American Economic Review, #69, pp 106-116.

La contribution de J. Bergstrand (1985)¹⁴⁰ s'apparente à celle de J. Anderson. D'abord, dans l'esprit de la critique de Lucas, il remet fortement en cause la formulation de base de l'équation de gravité, à cause notamment de l'absence des prix dans le modèle. J. Bergstrand (1985) s'inspire du modèle d'équilibre général de l'échange international dérivé de la maximisation d'utilité et de profit pour justifier son approche théorique du modèle. Son analyse repose sur des principes microéconomiques : il raisonne en termes de firme et non en termes de pays et joue sur la différenciation de la production. Ainsi, en utilisant les préférences de la fonction CES et en approximant les prix par les déflateurs de PIB, on obtient des échanges bilatéraux gravitaires.

En suivant les deux précédents auteurs, A. Deardorff (1995)¹⁴¹ analyse les échanges bilatéraux en s'appuyant également sur le modèle H-O. Ce dernier montre que le modèle de gravité fonctionne dans un environnement néoclassique. Il précise que dans le cadre de libre échange où il n'existe pas de barrières à la circulation des biens, les échanges peuvent être modélisés à partir de l'équation de gravité. Mais cette application est conditionnée soit par les préférences homothétiques et identiques des consommateurs, soit par la non corrélation entre les offres et les demandes (on s'écarte de l'équation de gravité lorsqu'elles sont corrélées).

Les travaux de S. Evenett et W. Keller (1998)¹⁴² font partie des récentes recherches empiriques qui justifient le bien-fondé des modèles de gravité. Tout d'abord, ils limitent l'intérêt accordé aux modèles dont le support théorique repose sur l'approche H-O, en justifiant qu'ils ne sont valables que dans le cadre d'un échange inter-industriel. Pour eux, l'explication de l'échange intra-industriel qui est fortement soutenu dans le commerce international doit se faire par l'introduction des rendements d'échelle croissants. Ils augmentent de ce fait le pouvoir explicatif des modèles gravitationnels mais, précisent que, parce que les rendements croissants sont la principale cause d'une spécialisation 'parfaite', l'équation de gravité ne peut s'appliquer qu'aux économies développées.

L'avantage des modèles de gravité pour expliquer empiriquement une relation commerciale entre deux pays est qu'ils sont assez flexibles, en ce sens qu'on peut ajouter ou éliminer des variables. Déjà, au tout début de sa formulation, J. Tinbergen (1963) suggérait d'introduire, en plus des variables traditionnelles, des facteurs supplémentaires pour tenir compte des effets de contingente et de similarité historique et culturelle des pays. Les tests de modèles de gravité font preuve de robustesse aux yeux des économistes et permettent d'apprécier non seulement les relations bilatérales, mais aussi les relations unilatérales (R. Summary, 1988). La simplicité et la disponibilité des variables explicatives font de l'équation de gravité un outil standard d'explication et de prévision.

¹⁴⁰ J. Bergstrand (1985), *The Gravity Equation in International Trade : Some Microeconomic Foundations and Empirical Evidence*, *The Review of Economics and Statistics* # 67, pp474-481.

¹⁴¹ A. V. Deardorff (1995), *Determinants of Bilateral Trade : Does Gravity Work in a Neoclassical World ?*, NBER, working paper # 5377.

¹⁴² S.J. Evenett et W. Keller (1998), *On Theories Explaining the Success of Gravity Equation*, NBER working paper, # 6529

En suivant les modifications apportées par ces travaux, la formulation théorique de base proposée par J. Tinbergen peut être restructurée, en tenant compte non plus des importations, mais des exportations bilatérales (X_{ij}), en remplaçant la distance géographique absolue par une distance relative entre les deux pays (γD_{ij}), et enfin en introduisant une variable indiquant les populations nationales respectives (N_i et N_j).

$$X_{ij} = k \frac{(Y_i)^a (Y_j)^b}{(N_i)^c (N_j)^d (\gamma D_{ij})^e} \quad (3.1), \quad \text{avec, a, b, ..., e des paramètres à estimer et } k \text{ une}$$

constante.

Quelques soient les spécifications adoptées pour les modèles (3.0 ou 3.1), on attend généralement un effet positif des revenus (Y), et un effet négatif de la distance. Il faut toutefois relativiser sur ce dernier point, car, si les pays i et j sont parfaitement reliés entre eux par des réseaux infrastructurels adéquats, alors l'intensité de leur échange sera moins affectée par la distance géographique. La variable prix peut également jouer dans les échanges, et son impact dépendrait ainsi de la différenciation au niveau du prix du bien entre le pays exportateur net et le pays importateur net. En effet, l'effet prix peut être positif si les prix du pays exportateur sont inférieurs à ceux du pays importateur net¹⁴³.

2. *Le choix des variables explicatives*

Dans cette démarche de sélection des variables, nous partons des variables dites traditionnelles de l'équation de gravité pour ensuite les compléter par des variables supplémentaires prises de manière bilatérale. Il s'agira à la fois des variables réelles, indicatrices et monétaires. L'enjeu n'est pas seulement de modéliser les échanges bilatéraux au sein de la SADC et d'exploiter les résultats qui en découlent. Il est important en effet de faire en sorte que le modèle que nous définissons soit le plus possible conforme à la réalité commerciale et socioéconomique de la région. Ainsi, aux effets habituels de revenu, de distance et de frontière, nous ajouterons d'autres effets comme celui du détournement, de l'instabilité politique et sociale, et l'impact monétaire.

2.1 *L'effet Revenu*

Comme J. Frankel et S-J. Wei (1993)¹⁴⁴, nous analysons le commerce bilatéral intrarégional à partir des effets dus à la productivité : l'effet d'attractivité (produit des PIB courants) et l'effet de convergence (produit des PIB par tête) entre les principaux partenaires. La présence du produit des

¹⁴³ Dans notre approche empirique, la variable prix (ou inflation) n'est pas introduite d'une manière singulière dans mesure où le produit intérieur brut que nous considérons est déflaté.

¹⁴⁴ J.-A. Frankel et S.-J. Wei (1993), *Trade Blocs and Currency Blocs*, NBER working paper # 4335, April 1993

PIB, pris sous forme de log, permet également de prendre en compte la taille économique des pays au sein de la région. Il s'agit d'aller dans le sens de R. Longo et K. Sekkat (2004, p.1314) : « *the absolute trade potential of a country depends on its total economic size (GNP) and on its intensive of trade. The greater country's economic size, the higher its trade level is expected...* ». Ici, nous le vérifions de manière bilatérale, en conjecturant que, plus deux pays forment une force économique importante au sein de la région, en ce sens qu'ils sont attractifs, plus forte sera leur intensité commerciale. Cette variable donne une appréhension de la quantité du commerce entre les deux pays (l'horizontalité de l'échange). Le PIB par tête est considéré comme un proxy du niveau de développement des pays. Cette variable étant une approche de la richesse d'un pays, son implication dans le commerce a tendance à expliquer qualitativement les échanges observés entre deux pays. Selon J-M. Siroën (2000), l'introduction du revenu par population peut aussi se justifier par l'idée que l'échange intra-branche tend à être plus élevé dans les pays riches et disposant des revenus similaires. Pris bilatéralement, il permet de donner une appréciation empirique de la capacité de deux pays à commercialiser de manière qualitative (la verticalité de l'échange).

2.2 L'effet distance

A la différence de J. Frankel et S-J. Wei (1993), nous introduisons dans notre modèle la distance relative exprimée en log ($\ln Distr$) entre les pays partenaires bilatéraux et non la distance absolue. En général, la distance kilométrique (absolue) est prise comme une approximation des coûts de transport. « *Ainsi, l'usage de la distance kilométrique dans le modèle implique, toute chose égale par ailleurs, que les pays "isolés", échangent moins que ceux situés à proximité des principaux marchés, prédiction non corroborée par les données* » (M. Freudenberg, G. Gaulier et D. Unal-Kesenci, 1998 p.36)¹⁴⁵. Elle n'est pas non plus confirmée par des observations au sein de la SADC, puisque l'intensité commerciale entre l'Afrique du Sud et le Lesotho ou la Swaziland n'est pas plus importante que celle entre l'Afrique du Sud et l'Angola ou la Zambie. Ajouter à cela, S. Chauvin et G. Gaulier (2002, p.36) estiment démesurée l'option d'une telle distance en soulignant : « *...when transport infrastructures are poor and physical obstacles important, geographical distance is a very crude proxy. Two examples illustrate this issue: the simulated trade between South Africa and Lesotho is quite inferior to the observed one due to the overestimation of distance between the two countries (983km). Lesotho being landlocked in South Africa, the relevant "distance" is much less...* »

¹⁴⁵ M. Freudenberg, G. Gaulier et D. Unal-Kesenci (1998), *La Régionalisation du Commerce International: une Evaluation par les intensités relatives bilatérales*, CEPII working paper, no. 98-05. p.97

De plus, d'après les travaux de J. Polak (1996)¹⁴⁶ critiquant les résultats de J. Frankel et S-J. Wei (1993), le kilométrage absolu de la distance biaise l'estimation, en particulier les coefficients des variables indicatrices d'accords. Partant de là, comme nous prenons également en compte les variables muettes d'accords, il est préférable alors d'éviter d'introduire les valeurs absolues de la distance entre pays de la SADC. Suivant M. Freudenberg et alii (1998), le fait d'opter pour la distance relative permet de saisir les flux commerciaux relatifs aux pays éloignés dans le modèle. Elle permet aussi de tenir compte des effets culturels ou historiques susceptibles de favoriser les échanges entre pays proches, ce qui nous évite de trop charger le modèle par des "dummies" représentant ces effets spécifiques. C'est pourquoi, selon toujours M. Freudenberg et alii (1998), la distance géographique relative semble plus pertinente que celle dite absolue pour représenter la notion de proximité, qui va au-delà des coûts des transports. Les auteurs précisent également que « *si l'on souhaite expliquer les intensités relatives [du commerce bilatéral] avec une régression log-linéaire, il est sans doute plus cohérent d'utiliser une définition relative de la distance géographique* » (ibid., p.84). Ce qui est notre cas en effet.

Enfin, pour des raisons de spécification économétrique, la distance relative reste préférable si nous introduisons la dimension temporelle dans notre estimation en panel. En effet, si le test de Hausman nous invite à privilégier l'estimation avec effets fixes au détriment des effets aléatoires, nous ne pouvons par conséquent introduire la distance kilométrique absolue du fait de son invariabilité dans le temps et du risque de colinéarité qu'elle peut générer. Cette analyse est un argument de plus en faveur de l'application de la distance relative.

Il y a différentes façons théoriques et pratiques de concevoir la relativité de la distance géographique (Yamazawa, 1971 ; Drysdale et Garnaut, 1982 ; Freudenberg et alii, 1998). Dans notre cas, la distance relative sera donnée par la distance kilométrique entre i et j rapportée à la somme des distances moyennes séparant chacun de deux partenaires des autres pays de la région. Cette distance moyenne correspond aux moyennes pondérées des distances bilatérales vis-à-vis de l'ensemble des pays membres de la SADC¹⁴⁷. Elles sont obtenues en fonction des parts de chacun dans le commerce intrarégional. Formellement, on a :

¹⁴⁶ J.J. Polak (1996), *Is APEC a Natural Regional Trading Bloc ? A Critique of the Gravity Model of International Trade*, *The World Economy*, September.

¹⁴⁷ Pour le calcul et l'estimation, nous excluons les pays membres hors du continent, c'est-à-dire le Madagascar et l'Ile Maurice. Egalement, le RD Congo n'est pas pris en compte pour faute des données.

$$Distrl_{ij} = \frac{d_{ij}}{(\sum_i x_i d_{ij}) + (\sum_j m_j d_{ij})}, \text{ où } d_{ij} \text{ est la distance kilométrique entre les deux pays } i$$

et j . $x_i d_{ij}$ et $m_j d_{ij}$ sont des distances moyennes avec $x_i = \frac{X_i}{X_{sadc}}$ = la part commercial de i dans le

volume total régional, et $m_j = \frac{M_j}{M_{sadc}}$ = la part de j .

Suivant T. Mayer et S. Zignago (2006) et K. Head et T. Mayer (2000, 2002), on peut également approcher la distance relative entre deux partenaires en intégrant à la fois les distances internationales et les distances intérieures de chaque pays. K. Head et T. Mayer (2002)¹⁴⁸ justifie cette démarche en précisant qu'une « bonne » mesure de la distance se doit de prendre explicitement en compte les différentes surfaces des pays et le fait que l'activité économique à l'intérieur des pays soit répartie de manière très inégale. Pour les auteurs, cette méthode a pour objectif de traduire le plus fidèlement possible la réalité de la distance moyenne parcourue par les marchandises. Cette appréciation de la distance est, au même titre que la précédente, pertinente pour les pays africains, notamment les pays de la SADC où le commerce bilatéral ne se concentre pas essentiellement entre les capitales. En effet, prendre en compte les distances intra-nationales signifie intégrer les facteurs de résistance nationaux en termes d'acheminement des biens sur le plan régional. Par exemple, si le Botswana, pays géographiquement enclavé au sein de la région, importe une quantité de marchandises via le port namibien de Walvis Bay¹⁴⁹, ces marchandises, après avoir traversé toute la Namibie en horizontale, doivent ensuite traverser tout le sud du Botswana pour rejoindre Gaborone (en supposant que c'est leur destination finale).

De même, si on applique un modèle de gravité à l'échange bilatéral Lesotho-Afrique du Sud en prenant comme mesure de la distance le kilométrage entre Maseru (capitale lesothane) et Pretoria (capitale sud africaine), on risque fort bien d'avoir des résultats erronés, dans la mesure où le Lesotho tire l'essentiel de ses importations en provenance de l'Afrique du Sud de la région de Gauteng, principalement de Durban et de Richard's Bay. C'est pourquoi, il semble intéressant que la distance relative entre deux pays prenne également en considération les distances intérieures et interrégionales pour ne pas négliger les variantes internes en matière de coûts de transport et de qualité

¹⁴⁸ K. Head et T. Mayer (2002), *Effet frontière, intégration économique et "Forteresse Europe"*, *Économie et Prévision* 2002/1-2, n° 152-153, pp. 71-92.

¹⁴⁹ Le port Walvis Bay est l'un des deux ports internationaux que compte la Namibie. Ce port qui est bien connecté au reste de la région est l'une des solutions au désenclavement des pays comme le Botswana, la Zambie ou le Zimbabwe.

d'infrastructures dans chaque pays. En fait, le calcul de cette distance repose sur des distances interrégionales entre pays, pondérées par le poids¹⁵⁰ respectif de chaque région nationale.

Pour l'illustration, prenons deux partenaires commerciaux I et J , composés des régions importantes indexées par $g \in I$ (avec $g=1,2,\dots,G$) et par $s \in J$ (avec $s=1,2,\dots,S$). Soit n_g le nombre de population vivant dans la région g et n_s de celle de s ; en suivant T. Mayer et S. Zignago (2006), la distance géographique relative entre i et j pondérée par le poids de chaque région (au vu de son importance dans le rapport bilatéral des deux pays) est :

$$Distr2_{ij} = \left[\sum_{g \in i} \left(\frac{n_g}{N_i} \right) \sum_{s \in j} \left(\frac{n_s}{N_j} \right) d_{gs}^\theta \right]^{\frac{1}{\theta}},$$

où N_i et N_j sont les populations totales de I et de J . θ est un paramètre qui mesure la sensibilité des flux commerciaux de la distance bilatérale interrégionale (d_{gs}).

Le mérite de la seconde méthode, $Distr2$, est qu'elle introduit dans l'équation de gravité le poids des principales régions et la proximité commerciale interrégionale des pays partenaires. Mais, pour des raisons de disponibilité des données brutes et, dans une moindre mesure, de commodité, notre choix portera sur la première approche développée, $Distr1$.

2.3 Les effets de détournement

Au coté de ces variables traditionnelles du modèle gravitationnel, nous introduirons également les effets de détournement approchés par différents *proxies* pris séparément. Il s'agit d'examiner empiriquement si la capacité de déviation commerciale des pays de la SADC expliquerait, dans certaines mesures, la création de commerce observée plus haut. Dans un premier temps, le détournement de commerce sera perçu comme une variation inter-temporelle du commerce hors SADC des pays membres, soit l'ouverture économique¹⁵¹ hors régionale. Puisque nous sommes dans une configuration gravitationnelle, cette variante sera considérée de manière bilatérale. Nous l'obtenons de la manière suivante :

$$OUV_{ijt} = \frac{1}{2} \frac{Y_{j,t} [(X_{i,t}^{total} - X_{i,t}^{int ra}) + (M_{i,t}^{total} - M_{i,t}^{int ra})] + Y_{i,t} [(X_{j,t}^{total} - X_{j,t}^{int ra}) + (M_{j,t}^{total} - M_{j,t}^{int ra})]}{Y_{i,t} + Y_{j,t}},$$

¹⁵⁰ La pondération par le poids de chaque région peut se faire par le nombre de la population ou la productivité de la région. Les deux variables donnent des résultats très similaires selon K. Head et T. Mayer (2002).

¹⁵¹ Dans ce cas de figure, le terme "ouverture commerciale" aurait été plus approprié que celui de l'ouverture économique qui implique d'autres aspects autre que commercial. Voir F. Serranito (2001) pour une discussion.

où X et M désignent respectivement les exportations et les importations et $Y = \text{PIB}$, OUV_{ijt} est un proxy global de l'effet de détournement sans distinction de région partenaire. Cette première approche confond les pays ou les régions partenaires commerciaux des pays membres de la SADC.

La deuxième approche fait l'objet d'une distinction de partenaire. Elle distingue et intègre l'échange bilatéral entre les pays membres de la SADC et les régions européennes d'un part, et asiatiques d'autre part. Dans le tableau 11, on remarque une baisse tendancielle du commerce sectoriel entre la SADC et l'Europe, alors que le commerce SADC-Asie a tendance à progresser au fil du temps. C'est pourquoi il nous paraît intéressant d'intégrer ces deux tendances commerciales dans le modèle de manière distincte. Le calcul de l'ouverture économique bilatérale avec l'une de ces deux régions est donné par :

$$OUV_{ijt}(k) = \frac{1}{2} \left[\frac{X_i^k + M_i^k}{PIB_i} + \frac{X_j^k + M_j^k}{PIB_j} \right], \text{ où } k = \{Asie ; Europe\}$$

Enfin, la dernière approche servant de proxy pour analyser les effets de détournement concerne l'introduction des variables indicatrices d'accords. En effet, ces variables sont habituellement utilisées dans les modèles traditionnels de gravité pour évaluer la création ou le détournement de commerce au sens de J. Viner (J. Frankel et J-S Wei, 1993 ; M. Freudenberg et *alii*, 1998 ; R. Longo et K. Sekkat, 2004). Nous considérons une variable muette (SADC) pour signaler les effets de création et deux autres accords régionaux (COMESA) ou internationaux pour les effets de détournement dans le cas où, effectivement, ces effets sont amenés à se réaliser. Ainsi, la présence de la COMESA par exemple vaudra 1 si l'un des deux partenaires en fait partie, et 0 sinon.

D'un autre côté, l'implication de ces variables indicatrices d'accords peut également soulever les problèmes de conflit d'intérêts générés par l'appartenance simultanée à plusieurs accords régionaux.

2.4 Les effets de proximité et d'enclavement géographique

Dans la continuité des effets de la distance et de la résistance naturelle à l'échange intrarégional, nous introduirons les dummies relatifs à l'enclavement des pays et à l'existence d'une frontière commune. En ce qui concerne l'enclavement géographique, il semble important de tenir compte de ce facteur dans la mesure où la moitié des pays composant notre échantillon est enclavée. En plus des effets de la distance relative, la prise en compte des effets d'enclavement réside dans l'optique d'augmenter l'analyse de l'impact des infrastructures nationales et internationales sur le commerce bilatéral de la SADC. Si après examen empirique, il ressort que la variable indicatrice de l'enclavement n'est pas significative, quelque soit son signe, alors nous serons amenés à supposer que

le réseau de transport et de communication régional est “efficient et adéquat” au point où, l’enclavement ne serait plus un “problème de fond pour l’échange intrarégional”.

Nous ne négligerons pas non plus les effets frontières car, selon J. McCallum (1995)¹⁵², les frontières comptent dans les échanges. L’estimation des effets frontière s’inscrit dans une perspective selon laquelle la proximité géographique des pays partenaires favoriserait le commerce bilatéral, puisque la distance séparant les deux partenaires est moindre. Dans le cas de notre étude, l’introduction des effets frontières va au-delà de la simple vérification des échanges de proximité entre pays. Ces effets peuvent également avoir d’autres vertus comme celle de nous renseigner sur la “perméabilité” des frontières et sur l’importance des échanges informels frontaliers. En effet, ils peuvent permettre de saisir la “perméabilité” des pays concernés, c’est-à-dire, si les pays voisins sont facilement accessibles par les populations voisines.

Mais, cela risque de poser un problème de considération dans la mesure où il n’y a pas la libre circulation totale des personnes au sein de la région. Par exemple, l’Afrique du Sud, qui est le principal partenaire commercial et économique du bloc, exige un visa d’entrée sur son territoire à certains pays frontaliers comme le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Zimbabwe, pour des séjours dépassant 3 mois.

L’autre aspect de la pertinence des effets frontière réside dans le fait qu’ils peuvent nous orienter sur l’ampleur des échanges commerciaux frontaliers non pris en compte par les statistiques officielles. En effet, en Afrique, le commerce informel est aussi important que le commerce officiel. P. Masson et C. Pattillo (2004)¹⁵³ majorent de 25% l’existence de ce commerce dans le volume total des échanges réalisés dans le continent africain. En plus, dans le cas de la SADC, ces transitions commerciales ignorées par les statistiques officielles sont davantage concentrées dans les zones frontalières où en général les flux commerciaux sont importants (USAID, 1997 et K. Dupreelle, 2001). Si aux termes de nos estimations, l’effet frontière n’est pas significatif, cela soutiendrait le constat que nous venons de souligner. A savoir qu’il existe un commerce parallèle frontalier très important qui échappe aux administrations nationales des statistiques, car c’est auprès de celles-ci que les économistes et les institutions internationales se documentent pour alimenter leurs bases de données et leurs modèles.

¹⁵² J. McCallum (1995), “National Borders Matter : Canada-US Regional Trade Patterns”, *American Economic Review*, 85 (3), pp. 615-623.

¹⁵³ P. Masson et C. Pattillo (2004), “*The Monetary Geography of Africa*”, Washington: Brookings Institution.

2.5 *L'impact social et politique*

Pour élargir notre modèle, nous intégrerons entre autres des variables sociopolitiques comme facteurs susceptibles d'influer sur l'échange bilatéral. Etant donné que la région australe a été très mouvementée par des conflits militaires, sociaux et politiques, entraînant d'ailleurs des guerres civiles dans certains pays (Angola, R.D.Congo, Mozambique...), nous avons jugé nécessaire d'étudier empiriquement l'impact de l'instabilité politique et sociale sur le commerce. A-t-elle les mêmes effets qu'elle a sur la croissance économique des pays africains (J.P. Azam, J.C Berthélemy, et S. Calipel, 1996)? D'un autre côté, il s'agit également d'examiner si la paix régionale est une garantie pour l'intensité du commerce bilatéral. La perception de cet indice de stabilité sociopolitique est calculée à partir d'une moyenne arithmétique relative à des scores affectés à l'évolution démocratique, aux guerres civiles ou ethniques et aux tensions sociales contenues dans POLITY IV et V de Kristian S. Gleditsch et Michael D. Ward (2004).

Par ailleurs, si l'instabilité régionale fait partie des facteurs qui freinent la normalisation et l'harmonisation des échanges régionaux, alors elle tend à créer un cadre propice pour l'expansion des activités commerciales informelles au sein de la SADC. Selon K. Dupreelle (2001), les échanges informels régionalisés se fondent sur le dysfonctionnement des Etats. Un Etat en disgrâce est une institution affaiblie dans laquelle les activités informelles prennent de l'ampleur.

2.6 *A la recherche des effets de Rose*

Toujours dans l'optique d'augmenter le pouvoir explicatif de notre modèle de gravité, nous introduirons l'aspect monétaire. La question qui se pose est de savoir si un régime de change fixe ou un éventuel élargissement de la zone Rand est à même d'accroître le volume commercial intrarégional. Autrement dit, en impliquant la monnaie ou les taux de change bilatéraux dans notre modèle, nous recherchons à vérifier les effets de Rose dans le cas de la SADC. D'après les travaux de A. Rose (2000)¹⁵⁴, l'appartenance à une union monétaire peut constituer un engagement beaucoup plus important qu'une simple stabilisation des taux de change. En effet, l'impact des unions monétaires sur le volume commercial surprend par son ampleur. A. Rose (2000) montre que les pays qui partagent une même monnaie augmentent doublement voire triplement leur volume de commerce bilatéral par rapport aux pays dotés de monnaies différentes. Dans le même style, c'est-à-dire à partir d'un modèle de gravité, A. Rose et Van Wincoop (2001)¹⁵⁵ estiment que l'union monétaire européenne aurait permis une augmentation de 58% du commerce à l'intérieur de la zone Euro). De même, J. Frankel et

¹⁵⁴ A. Rose (2000), "*One Money, One Market, Estimating Effect of Common Currencies on Trade*", Economic Policy, vol. 30, pp. 7-45

¹⁵⁵ Rapporté par J-M Siroën (2004), *op.cit.* p. 105

S-J. Wei (1993) vérifient que la volatilité des taux de change est plus faible à l'intérieur des zones commerciales qu'entre elles.

L'adoption d'une monnaie unique signifie tout d'abord la suppression de la volatilité du taux de change intra-zone. Son évaluation s'appuie sur les critères de zone monétaire optimale (ZMO) de Mundell (1961), selon lesquels on peut renoncer à une politique monétaire nationale si les prix, les salaires, le travail, sont suffisamment flexibles pour absorber des chocs asymétriques. Les enjeux commerciaux ne sont pas les seuls objectifs recherchés lors d'une unification monétaire. Pour une région dynamique dont la structure productive implique des mouvements des capitaux internationaux, le passage à l'union monétaire peut engendrer des gains tirés de la réduction de l'imperfection des marchés financiers.

Outre l'argument commercial, la monnaie unique renforce certains avantages et atténue certains inconvénients (J-M Siroën, 2004). D'une manière succincte, on peut les résumer ainsi en suivant J-M Siroën (2004).

- Elle évite les coûts de conversion et harmonise l'étalon monétaire, ce qui permet une meilleure comparabilité des prix.
- Elle présente un caractère irréversible et évite le risque d'attaques spéculatives.
- Dans une union monétaire, la politique monétaire tend à être centralisée par une Banque Centrale à l'image de l'Union Européenne ; elle prend en effet en compte la situation de l'ensemble des pays de l'union et non celle d'un seul pays en particulier.
- Comme l'avait pressenti R. Mundell (1961), une zone monétaire rime avec la mobilité des facteurs de production. Ainsi, « *en présence de chocs réels, l'ajustement pourrait se réaliser par des mouvements de facteurs, et plus particulièrement, du travail* » (J-M. Siroën, 2004 p.103). Mais, la réalité est tout autre dans la plupart des régions unifiées monétairement. Dans les zones Franc Cfa (cas de l'Afrique Centrale) ou Rand, il n'existe pas officiellement de libre circulation des personnes. Cette question est très sensible auprès des décideurs politiques. En effet, les pays relativement bien dotés (comme par exemple le Gabon et l'Afrique du Sud) craignent de faire l'objet d'une forte immigration des populations voisines, en cas de libre circulation des personnes.
- La présence d'une monnaie régionale peut favoriser l'intégration budgétaire des pays partenaires selon H. Johnson (1969), et de surcroît, se traduirait par un renforcement de la solidarité régionale. En effet, la ZMO regroupe des pays qui, de manière durable, ont en commun une même monnaie ou qui définissent un taux de change fixe entre leurs différentes monnaies. Le caractère durable mesure la capacité de la zone à faire face à des crises éventuelles (chocs asymétriques persistants). Cette capacité peut alors se définir par la possibilité qu'un déficit dans un pays puisse être compensé par l'excédent budgétaire d'un autre.

Ces analyses nous amènent à nous interroger sur sa véritable contribution à l'intégration commerciale des pays en développement, en particulier dans le cas africain. Il existe déjà des zones monétaires en Afrique (les zones Franc Cfa et Rand), où malheureusement l'intensité du commerce est faible. Ceci traduit que, bien qu'elle soit nécessaire pour le commerce, la création d'une même monnaie ne suffit pas pour booster les échanges intra-africains. En effet, l'effet monétaire doit s'accompagner des autres effets réels liés à l'optimalité d'une zone pour accroître davantage le commerce bilatéral ou multilatéral au sein d'une région. Nous faisons allusion à la suppression de toute entrave au commerce, à la libre circulation des personnes et des capitaux au sein d'une zone unifiée. Faut-il rappeler que dans les zones monétaires en Afrique, tous ces facteurs ne sont pas réunis.

Il y a plusieurs projets de monnaies régionales et de construction d'une monnaie africaine commune qui semble être l'objectif ultime recherché (tableau 12). Si l'on suppose que ces régions soient déterminées à réaliser leur objectif aux dates prévues, alors on a bien peur qu'un problème d'adaptabilité, de rationalité et de conflit d'intérêt ne s'impose, puisque la plupart de ces pays est à cheval à plusieurs organisations. Le cas de la SADC et de la COMESA soulève à eux deux quelques incompatibilités en termes d'efficacité de scénario.

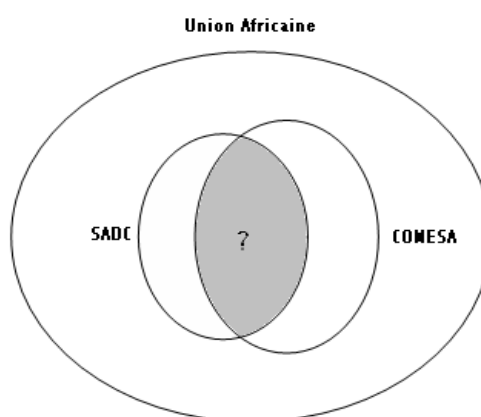
Supposons que les dates soient confirmées et respectées, cela veut dire qu'en 2016 la SADC passe en union monétaire et que sept ans plus tard (2025), ce sera autour de la COMESA de devenir une zone unifiée monétairement. Or, l'incompatibilité qui pourrait se manifester, du moins à court terme, est que les dix des quatorze pays qui composent la SADC fassent également partie de la COMESA.

Tableau 12. Années prévues pour la création d'une monnaie unique par zone

CEDEAO	COMESA	SADC	Union Africaine
2009	2025	2016	2028

Source : Paul Masson et Catherine Pattillo (2004)

Schéma 6. Les zones «co-intégrées »



Source : l'auteur

Alors, on s'interroge de savoir comment ces pays vont changer deux fois leur unité monétaire en l'espace de neuf ans, sans compter qu'en 2028, c'est-à-dire trois ans après qu'ils soient passés de la "monnaie SADC" à la "monnaie COMESA", ils seront amenés à rejoindre la zone monétaire d'Union Africaine. La faisabilité de tels scénarios reste peu crédible et incompatible avec la structure économique de ces pays, dans la mesure où, dans un premier temps, le passage d'une monnaie nationale à une monnaie régionale engendre également des coûts non négligeables (P. Masson et C. Pattillo, 2004). Ainsi, en multipliant ces coûts en trois temps, on a une configuration où le passage successif à des différentes unions monétaires peut occasionner des déséquilibres économiques intérieurs importants (hausse du chômage et /ou de l'inflation, etc.). Ces déséquilibres peuvent aller d'un simple choc de transition vers des perturbations structurelles persistantes ou des implications des effets d'hystérèse.

Ajouter à cela, un problème de conflit d'intérêt peut se poser face aux différents projets de création des monnaies régionales. C'est pourquoi P. Masson et C. Pattillo (2004) jugent également incompatible l'ensemble de ces projets, d'autant plus que beaucoup de ces pays sont membres d'au moins deux regroupements régionaux en même temps.

Pour réaliser et rendre soutenable ces projets d'union monétaire, ces pays devront faire face à un choix définitif, car la crédibilité de leurs actions en dépend.

B. Les estimations économétriques

L'explication empirique du commerce intra-SADC s'appuie sur un modèle de gravité adapté au cas qui nous concerne. En effet, il s'agit d'introduire les aspects structurels et politiques susceptibles de jouer un rôle important dans les échanges intra-communautaires. Nous partons de l'approche théorique du modèle de J. Frankel et S-J. Wei (1993) que nous adoptons au cas de la SADC, avant d'interpréter les résultats économétriques qui en résultent.

1. Un modèle de gravité adapté

Dans une analyse statique en coupe transversale s'appuyant sur un modèle de gravité, S. Chauvin et G. Gaulier (2002)¹⁵⁶ examinent le commerce bilatéral de la SADC et concluent que la perspective d'une augmentation du commerce intra-SADC reste limitée. Notre démarche diffère de la leur dans la mesure où nous procédons de manière dynamique. Même si les équations gravitationnelles sont le plus souvent estimées en coupe transversale (M. Freudenberg, G. Gaulier et D. Unal-Kesenci,

¹⁵⁶ S. Chauvin et G. Gaulier (2002), *Regional Trade Integration in Southern Africa*, CEPII working paper, no. 2002-12. p.50

1998), il n'est cependant pas rare que l'ensemble de l'information temporelle fasse l'objet d'une estimation. En effet, en suivant L. Martyas (1997) ; I. Soloaga et A. Winter (2001) et J-F. Brun et *alii* (2003), il peut être nécessaire d'impliquer la dimension temporelle dans les modèles de gravité. L'introduction du facteur temps paraît importante si l'on veut capter les effets temporels susceptibles d'influencer les échanges bilatéraux au sein du groupe. De plus, nous enrichissons notre modèle en incluant des variables non prises en compte par les deux auteurs. Il s'agit entre autres des variables extérieures (effet de détournement), de résistance (effet d'enclavement) et sociopolitique (stabilité politique). De même, en décalage des travaux de S. Chauvin et G. Gaulier, nous analysons le rôle monétaire : (l'appartenance à) la zone Rand a-t-elle un impact significatif sur les birapports commerciaux ?

L'approche théorique du modèle gravitationnel que nous développons s'inspire de J. Frankel et S-J. Wei (1993). En effet, en se concentrant essentiellement sur les blocs les plus importants au monde (Europe, l'hémisphère Ouest et l'Asie d'Est et pacifique), les auteurs analysent les échanges bilatéraux de ces différentes régions à partir d'un modèle gravitationnel en coupe transversale. En plus des variables indicatrices et de résistance, l'échange bilatéral à travers le monde est d'avantage influencé par l'effet d'attraction des couples de pays, identifié par le produit des PNB ($\ln PNB_i \times \ln PNB_j$), et l'effet de convergence économique des principaux partenaires commerciaux, représenté par le produit des PNB par tête $[(\ln PNB_i / pop_i) \times (\ln PNB_j / pop_j)]$. Ils testent économétriquement l'équation gravitationnelle suivante :

$$\begin{aligned} \log(T_{ij}) = & \alpha + \beta_1 \ln(PNB_i PNB_j) + \beta_2 \ln[(PNB_i / pop_i)(PNB_j / pop_j)] \\ & + \beta_3 \ln(dis\ tan\ ce_{ij}) + \beta_4 (Adjacent) + \sum_{k=1}^3 \gamma_k Z_{ij}^k + u_{ij} \end{aligned} \quad (4)$$

où $\log T_{ij}$ est le volume du commerce (importations + exportations entre les principaux partenaires, i et j) exprimé en log ; *Adjacent* est la variable indicatrice qui vaut 1 si les deux pays sont frontaliers et 0 sinon ; Z_{ij}^k sont des variables muettes d'accords qui valent 1 si i et j appartiennent à la même zone et 0 sinon, avec $k = \{\text{Communauté Européenne, Amériques et les régions d'Asie de l'Est et pacifique}\}$. Le choix de ces trois regroupements s'explique certainement par leurs effets naturels en tant que bloc commercial. Suivant J. Polak (1996)¹⁵⁷, la conception de la distance géographique, mesurée en kilomètre entre les capitales par les auteurs, peut prêter à discussion.

Etant donné que ce type de modèle donne des résultats en général significatifs, nous l'appliquons au cas de la SADC en modifiant toutefois certaines variables pour qu'il soit en

¹⁵⁷ Voir également M. Freudenberg, G. Gaulier et D. Unal-Kesenci, (1998) pour une analyse sur les distances géographiques absolues et relatives et leur impact sur les modèles de gravité.

conformité avec la structure en développement des pays concernés. Ainsi, nous raisonnerons en termes de PIB et non en termes de PNB, car l'indicateur de production intérieure est plus significatif pour les pays en voie de développement (Banque Mondiale, 2001). Aussi, prendrons-nous en compte la critique de J. Polak (1996) en préférant la distance relative à la distance absolue. Enfin, nous nous plaçons dans un cadre dynamique en incluant la dimension temporelle. Partant de là, le modèle log-linéaire que nous testons empiriquement repose sur une méthodologie d'estimation avec effets spécifiques.

1.1 Le modèle

$$\log CB_{ijt} = cste + a_1 \log(\Pi PIB_{ijt}) + a_2 \log(\Pi PIB / pop_{ijt}) + a_3 \log Distr1_{ijt} + a_4 \log OUV_{ijt} + a_5 Rand + \sum_n b_n DUM_{ij}^n + c_1 SP_{it} + c_2 SP_{jt} + \varepsilon_{ijt} \quad (5)$$

$\forall i, j \in [1, N]$ et $\forall t \in [1, T]$ on a : $\varepsilon_{ijt} = u_{ij} + \lambda_t + v_{ijt}$ qui est la décomposition du résidu en trois parties principales selon C. Hsiao (1986).

CB_{ijt} est la variable à expliquer représentant le commerce bilatéral entre le pays i et le pays j en temps t ¹⁵⁸.

$\Pi PIB_{ijt} = (PIB_{i,t} \times PIB_{j,t})$ correspond au produit des PIB des partenaires commerciaux bilatéraux. $\Pi PIB / pop_{ijt} = [(PIB_i / pop_i) \times (PIB_j / pop_j)]$, produit des PIB par tête des différents partenaires bilatéraux.

$Distr1_{ijt}$ est l'indicateur de distance géographique relative. De par sa formulation (voir plus haut), elle a une pondération qui évolue dans le temps. Mais, compte tenu du fait que l'intensité commerciale intra-SADC ne est pas aussi forte que dans les régions développées (UE) ou émergentes (APEC ou MERCOSUR), nous considérons de ce fait que $\ln Distr1_{ijt}$ évolue de façon inter-temporelle, avec T correspondant à un intervalle de cinq ans. Ceci peut également s'expliquer par la lente évolution des structures qui sont à même d'affecter cette distance relative (facteurs naturels, poids commercial bilatéral régional, infrastructures). Pour l'illustration, le poids du birapport commercial au sein de la SADC entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe est pratiquement le même depuis que le premier-cité a rejoint l'organisation. Par conséquent, leur distance relative évolue de manière infinitésimale. A contrario, l'évolution du commerce bilatéral régional entre l'Afrique du Sud et le Mozambique a entraîné une baisse de la distance relative entre les deux pays entre 1998 et

¹⁵⁸ Les sources des données sont contenues dans la partie annexe

2005¹⁵⁹. On peut ajouter comme autre exemple les constructions des infrastructures nationales ou régionales qui constituent des grands travaux de longue période. Il faut attendre un laps de temps elles soient opérationnelles

OUV_{ijt} désigne le détournement bilatéral de commerce que nous approchons par 3 *proxies* tester séparément.

Rand fait référence à la zone Rand. Elle vaut 1 si les deux pays appartiennent à cette zone monétaire et 0 sinon. Nous ferons également une estimation comparative en remplaçant cette variable indicatrice par l'évolution du taux de change bilatéral, afin de confirmer ou infirmer le résultat obtenu avec la variable indicatrice.

$\sum_n b_n DUM_{ij}^n$ représente l'ensemble des variables muettes introduites dans le modèle de façon spécifique et bilatérale. Il s'agit entre autres des effets frontières (qui valent 1 si les deux partenaires commerciaux partagent la même frontière et 0 sinon), des effets d'enclavement géographique (1 si l'un des deux est enclavé et 0 sinon), de l'appartenance à d'autres blocs économiques outre que la SADC, et de l'existence commune d'un ou des accords hors régionaux (AGO act par exemple), etc.

SP_i et SP_j sont des indices de la stabilité politique et sociale respectifs à chaque pays.

ε_{ijt} est le résidu composé d'un effet spécifique bilatéral (u_{ij}) qui capte l'impact sur le de toutes les variables invariantes dans le temps, d'un effet spécifique temporel (λ_t) qui permet de contrôler toutes les évolutions dans le temps susceptibles d'affecter l'ensemble des pays, et d'un processus stochastiques (v_{ijt}) désignant la composante du résidu total et supposé répondre aux hypothèses usuelles, à savoir suivre une loi normale de moyenne nulle et de variance constante.

1.2 La méthodologie

Comme nous l'avons déjà souligné, les approches empiriques basées sur l'équation de gravité utilisent généralement des méthodes d'estimation en coupe transversale. Nous préférons travailler avec les techniques d'estimation en panel pour exploiter la spécificité temporelle et l'hétérogénéité de notre échantillon, qui implique un ensemble des pays dont la nature des effets individuels paraît importante. En effet, bien avant d'opter pour les techniques d'estimations en panel, nous avons procédé à des tests de spécification pour vérifier l'homogénéité du processus générateur de données de notre échantillon. Il s'agit de vérifier si les constantes et les coefficients sont respectivement identiques dans le modèle que nous avons à estimer. Autrement dit, à travers le test du multiplicateur de Lagrange, l'examen de spécification permet de déterminer si les estimations en panel sont justifiées. La statistique de Fischer

¹⁵⁹ Plus précisément, il s'agit de la distance entre la région sud africaine de Gauteng et la région sud mozambicaine Maputo. On constate que l'amélioration des moyens de communication a réduit les coûts de transaction entre ces deux régions.

appliquée au modèle 5 confirme l'utilisation des données en panel. Pour les différents types de modèle testés, on a les statistiques suivantes : pour le modèle 5.1 (voir plus bas), *F-statistique* (9, 222)= 3.84 avec un *p-value* < 5% et pour le modèle 5.2, *F-statistique* (9, 159) = 12.90 avec *p-value* < 5%. Si l'hypothèse nulle d'homogénéité parfaite était acceptée, on serait amené à opter pour un modèle *MCO-pooled* totalement homogène.

Ces résultats justifient l'application des techniques de panel pour expliquer le commerce bilatéral régional de la SADC, reste à déterminer maintenant la dimension individuelle (fixe ou aléatoire) propre à l'étude. En effet, dans le cas de la SADC, les effets spécifiques individuels (par pays) ou bilatéraux (par couple pays) peuvent être fixes ou aléatoires selon le contexte choisi. En fait, il y'a autant d'arguments économiques et économétriques aussi bien pour l'analyse avec effets fixes (estimateur *Within*) que pour celle avec effets aléatoires (modèle à erreurs composées).

Les avantages des estimations avec les effets fixes sont liés à la prise en compte des caractéristiques inobservables et stables dans le temps en tant qu'effets spécifiques. Econométriquement, cette approche analytique réduit le risque de colinéarité entre les variables explicatives. Aussi, permet-elle de traiter le problème de corrélation potentielle entre certaines variables explicatives et le terme de l'erreur qui ne varie pas dans le temps, c'est-à-dire les effets individuels. En fait, dans notre cas, le modèle avec effets fixes ne peut estimer de manière isolée les déterminants du commerce bilatéral de la SADC invariants dans le temps (comme la frontière commune, la même culture et histoire coloniale et même la distance kilométrique absolue), au risque de biaiser l'estimation. Ces différents déterminants atemporels susceptibles d'influer sur la variable endogène (CB_{ijt}) sont déjà pris en compte dans l'effet spécifique bilatéral qui représente une partie du terme de l'erreur (u_{ij}). Economiquement, il est important d'inclure les aspects naturels et atemporels dans notre étude, puisque la plupart des indicateurs économiques africains sont profondément affectés par ces facteurs. Différentes études le soulignent : pour W. Easterly et R. Levine (1997), l'appauvrissement de la croissance économique du continent serait lié à la multiplicité linguistico-ethnique ; pour d'autres, la faible intensité commerciale est aussi liée à la structure géographique des Etats (I. Elbadawi, 1997 ; N. Limao et A. Venables, 2001 et R. Longo et K. Sekkat, 2004). Ainsi, ces différents aspects sont globalement inclus dans les effets individuels qui représentent l'ensemble des spécificités structurelles ou atemporels de la variable endogène.

L'analyse avec effets aléatoires trouve également des raisons d'être appliquée dans notre échantillon. Sur le plan économétrique, le modèle à erreurs composées permet d'estimer tous les paramètres du modèle 5 malgré le risque de colinéarité des variables explicatives. A la différence de l'estimateur *Within*, il permet de conserver des variables explicatives sans dimension temporelle, comme l'effet de frontière, l'appartenance à une même entité monétaire ou la distance kilométrique

absolue¹⁶⁰. De plus, d'après Freudenberg et alii (1998), la spécification avec effets fixes ne semble pas être appropriée pour évaluer les effets des accords régionaux ou internationaux. Or, dans notre modèle, outre les variables réelles du commerce bilatéral hors régional des pays, nous incluons également les accords commerciaux passés (COMESA, Ahoa Act, etc.) pour approximer les éventuels effets de détournements de commerce. L'un des inconvénients du modèle avec effets aléatoires est l'éventuelle corrélation entre les variables explicatives et les effets résiduels.

Le choix entre l'estimateur *Within* et l'estimateur à erreurs composées s'opère généralement à partir du test de spécification de Hausman¹⁶¹. L'application de ce test dans nos différentes estimations montre que la spécification du modèle 5.1 est valide la méthode des effets aléatoires, alors que le modèle 5.2 répond favorablement à une spécification reposant sur une analyse avec effets fixes (voir le tableau 13).

2 Les résultats et les interprétations

Pour expliquer le commerce bilatéral intra-SADC, nous ajustons le modèle de gravité 5 de deux manières. Dans l'équation 5.1, nous incluons auprès des variables traditionnelles *l'ouverture commerciale hors régionale* (qui est approche globale du proxy de détournement) et l'appartenance à une zone monétaire (zone Rand).

Dans l'équation 5.2, nous réduisons l'impact géographique en combinant l'effet d'enclavement et l'effet frontière pour donner une variable composite muette qui vaut 1 si l'un des partenaires est à la fois enclavé et frontalier à l'autre et 0 sinon. Dans la même équation, l'effet de détournement n'est plus considéré de façon globale, nous détaillons les principales régionales (ou blocs) partenaires de la SADC de façon à faire ressortir les sources de détournement. Ce réajustement implique enfin de remplacer la variable indicatrice *Zone Rand* par la variable réelle *taux de change bilatéral* pour vérifier l'impact monétaire dans le commerce bilatéral. D'une certaine manière, le modèle 5.2 nous permet de confirmer ou de relativiser les résultats obtenus avec l'estimation 5.1

¹⁶⁰ Si nous avons considéré la distance géographique entre deux pays partenaires de façon purement kilométrique, l'estimateur *Within* l'aurait exclu de l'estimation du fait de son invariabilité dans le temps et du risque de colinéarité. C'est aussi pourquoi la distance relative est plus pertinente que la distance absolue si l'on est contraint d'utiliser cet estimateur.

¹⁶¹ Le test de Hausman effectué procède par comparaison des deux estimations (fixes et aléatoires), ce qui implique que les mêmes variables soient présentes dans les deux modèles, et par conséquent nécessite l'exclusion des variables sans dimension temporelle même dans le cas du modèle à erreurs composées. Si l'hypothèse nulle d'absence de corrélation est acceptée, les deux estimateurs sont convergents et celui à effets aléatoires est efficace : le modèle est spécifié correctement. En revanche, si l'on rejette l'hypothèse nulle, on privilégie l'adoption d'un modèle à effets fixes et on retient l'estimateur *Within*. Ainsi, les variables explicatives sont corrélées aux spécificités structurelles et atemporelles de la variable endogène.

D'après les tests de spécification, nos différents modèles doivent intégrer des effets spécifiques et nos estimations doivent reposer sur des méthodes avec effets aléatoires (modèles 5.1) et avec effets fixes (modèle 5.2). Cependant, de manière à mettre en évidence la sensibilité des variables par rapport aux différentes méthodes d'estimation, nous présenterons aussi les résultats d'estimation par les *MCO-pooled*, ce qui implique que nous supposons dans un premier temps que les constantes et les élasticités sont identiques pour tous. Notre échantillon constitue un panel cylindré. La période d'étude couvre 1980 à 2004. Les résultats issus de ces différentes méthodes sont présentés dans le tableau 13.

Tableau 13. Les déterminants empiriques du commerce bilatéral intra-SADC

	<i>MCO-Pooled</i>		<i>Effets fixes</i>		<i>Effets aléatoires</i>	
	(5.1)	(5.2)	(5.1)	(5.2)	(5.1)	(5.2)
Effets revenus						
Produit des PIB/tête	0.27 (5.21)***	0.431 (9.70)***	0.096 (0.9)	0.497 (4.99)***	0.316 (5.16)***	0.477 (12.35)***
Produits des PIB	0.313 (6.33)***	0.22 (4.82)***	0.346 (3.45)***	0.299 (3.77)***	0.223 (2.60)**	-0.015 (0.32)
Aspects géographiques						
Distance relative	0.485 (2.6)**	0.623 (5.05)***	-146.17 (0.72)	-16.82 (0.13)	0.445 (2.35)**	0.510 (4.77)***
Frontière commune	0.343 (1.66)*		-		0.323 (1.56)	
Enclavement pays	0.56 (4.59)***		-		0.516 (4.03)***	
Enclavement partenaire	-0.592 (4.01)***		-0.124 (0.26)		-0.397 (1.86)*	
Enclavé et frontalier		0.912 (8.7)***		-		0.532 (5.18)***
Effets détournements						
Ouverture hors zone	-0.504 (6.23)***		-0.503 (5.91)***		-0.499 (6.17)***	
Asie		-0.308 (2.10)**		-0.372 (3.08)***		-0.072 (0.56)
Europe		-0.297 (1.28)		0.109 (0.64)		-0.102 (0.51)
COMESA		-0.351 (3.55)***		0.051 (0.55)		-0.302 (3.54)***
Autres accords		0.249 (0.56)		0.145 (0.46)		0.430 (1.12)
SADC	0.167 (1.86)*	0.040 (0.10)	0.174 (1.75)*	-0.374 (0.13)	0.199 (2.17)**	0.034 (0.10)
Impact monétaire						
Zone Rand	1.203 (8.93)***		-		1.025 (5.33)***	
Taux de change bilatéral r.		-0.037 (2.18)**		-0.015 (0.61)		-0.027 (1.86)*
Impact sociopolitique						
Stabilité pays	0.003 (0.66)	0.017 (2.94)***	-0.001 (0.02)	0.007 (1.04)	0.005 (0.95)	0.010 (1.96)*
Stabilité partenaire	0.006 (0.54)	0.023 (1.79)*	0.038 (2.83)***	0.011 (0.55)	0.010 (0.92)	0.013 (1.15)
Constante			1008.9 (0.73)	114.70 (0.13)	2.722 (1.29)	8.86 (7.7)***
R² adj.	0.980	0.989	0.569	0.716	0.978	0.947
Nombre d'observation	240	177	240	177	240	177
Test de Hausman [p-value]					3.68 [0.595]	185.57 [0.00]
(Effets fixes)				(Oui)		
Test Wald [p-value]					1187.37 [0.00]	725.91 [0.00]

Notes : Les statistiques de t-Student (en valeur absolue) sont entre parenthèses. Le seuil de significativité est 1% (***), 5% (**) et 10% (*). Le biais de l'hétéroscédasticité a été corrigé à l'aide de l'estimateur de White. L'échantillon inclut 10 des 14 membres de la SADC (Angola, R.D Congo, Maurice et Madagascar sont exclus). Toutes les variables sont exprimées en log à l'exception de la variable "stabilité sociopolitique", qui comporte beaucoup de valeurs négatives ne pouvant être transformées en log au risque de rendre nos séries incomplètes.

Nous nous intéresserons particulièrement aux résultats issus des méthodes avec effets fixes et effets aléatoires. Cependant, si nous posons comme hypothèse que les pays de la SADC (principalement de notre échantillon) sont caractérisés par la même fonction de production et que, de surcroît, leur commerce bilatéral a une structure homogène pour tout le couple pays-partenaire, alors les résultats fournis par la méthode *MCO-Pooled* deviennent très intéressants à interpréter, même s'ils ne sont pas quasi-différents de ceux obtenus avec les effets individuels. On constate surtout que les résultats de l'estimation de 5.1 sont sensiblement identiques (en termes de significativité) selon que l'on utilise la méthode *MCO-Pooled* ou celle des effets aléatoires.

Dans l'estimation 5.1 avec effets aléatoires, tous les coefficients sont significativement différents de zéro à l'exception des coefficients de la *Stabilité sociopolitique* du pays et du partenaire. Les enseignements majeurs du point de vue commercial que l'on peut tirer de ce test économétrique se résume ainsi :

- la SADC valide les effets revenus sur le commerce bilatéral ;
- les échanges bilatéraux sont moins contrariés par les aspects physiques et géographiques (contrairement aux autres blocs africains), ainsi que par l'instabilité sociopolitique ;
- le bloc austral crée et détourne du commerce ;
- enfin, la stabilité monétaire demeure favorable à l'accroissement des échanges intrarégionaux.

L'impact des effets revenus sur le commerce est globalement positif. La taille économique bilatérale approximée par le produit des PIB (J. Frankel et S-J. Wei, 1993) affecte positivement les échanges au sein de la SADC. Une amélioration de 10% du poids économique bilatéral augmenterait le volume commercial des deux pays de 2.23%. Autrement dit, l'échange bilatéral s'accroît lorsque les principaux partenaires s'activent à développer leur position économique dans la région. En suivant J. Frankel et S-J. Wei, il vient que la SADC tend à vérifier l'effet d'attraction, puisque dans le même ordre, le produit des PIB par tête (qui représente l'effet de convergence selon les deux auteurs) est fortement significatif et de signe positif. Ceci tend à expliquer les phénomènes de gravité en termes de relation économique et commerciale entre les nations (Afrique du Sud-Zimbabwe) ou entre les régions (la région Gauteng et la région sud mozambicaine – Maputo).

Le fait que la variable *produit des PIB/tête* – proxy du niveau de développement – soit significativement différent de zéro et de signe positif, traduit une sorte de diversification de la structure commerciale au niveau des échanges bilatéraux. Ce résultat semble être en accord avec le tableau 11 qui met en évidence une tendance de diversification des catégories de produits échangés au plan région. Ainsi, entre deux pays de la zone, une amélioration conjointe de la production par tête devrait favoriser un élargissement de leur structure d'échanges.

Les effets revenus semblent justifier que l'évolution du commerce bilatéral intra-SADC se fait de manière quantitative et qualitative. L'estimation de l'équation 5.2 avec les effets fixes confirme ce résultat.

Sur le plan géographique, il semble que le commerce entre différents couples de pays ne soit pas fortement affecté par des conditions physiques et naturelles de la région. En effet, avec la méthode d'effets fixes, aucune variable relative à l'espace géographique (les effets distance, frontière, ou enclavement) n'est significative. Lorsqu'on applique l'estimation avec erreurs composées, la distance relative devient significativement différente de zéro au seuil de 5% avec un signe positif, de même que la variable désignant l'enclavement du partenaire qui est significative au seuil de 10%, mais avec un signe négatif. Partant de là, l'enclavement géographique du pays partenaire serait un handicap aux échanges bilatéraux, si l'on suppose que les deux pays ont en commun des effets spécifiques aléatoires. Cependant, ce résultat tend à être relativisé par ceux issus de l'estimation de l'équation 5.2 avec la méthode MCO-Pooled et effets aléatoires. En effet, en combinant l'effet frontière et l'enclavement pour former une seule variable composite muette, il ressort que le fait d'être à la fois enclavé et frontalier à son principal partenaire commercial encouragerait les échanges du couple pays. Autrement dit, l'effet frontière l'emporterait sur l'effet d'enclavement. Ce qui signifie que les pays proches géographiquement commercialisent davantage malgré le handicap géographique de l'un. Dans ce cas de figure, on est face à un enclavement géographique relatif non nuisible au commerce. En revanche, l'éloignement géographique des principaux partenaires fait en sorte que l'enclavement devienne un réel handicap pour l'évolution de l'échange bilatéral. Cette analyse dépasse la plupart des études faites sur les conditions de commerce en Afrique (R. Longo et K. Sekkat, 2004), qui se limitent à montrer de façon absolue la négativité de ces facteurs naturels. D'un autre côté, la relativité de l'effet d'enclavement sur le commerce peut s'accorder au développement des infrastructures régionales de la SADC¹⁶². Le développement des infrastructures intra-régionales permettent également de désenclaver des pays membres comme le Botswana, la Zambie ou le Zimbabwe.

Au regard de nos résultats économétriques, la SADC apparaît comme une exception aux problèmes cruciaux liés au manque des infrastructures adéquates en Afrique¹⁶³. Toutefois, il est étonnant que l'élasticité de la distance relative soit positive lorsqu'elle est significativement différente de zéro, et négative lorsqu'elle ne l'est plus. De plus, son seuil de significativité s'améliore, passant de 5% à 1%, lorsqu'on introduit la variable composite muette ("*enclavé et frontalier*").

¹⁶² Rappelons que plus de la moitié du budget annuel de la SADC va à l'innovation et au développement des infrastructures d'interconnexion régionale. C'est pourquoi, il aurait été souhaitable d'introduire le budget alloué au développement infrastructurel comme proxy d'effort de développement régional dans notre modèle. Mais, l'absence des données statistiques nous a contraint à renoncer.

¹⁶³ Dans un article intitulé "Infrastructure, Geographical Disadvantage and Transport Costs", N. Limao et A. Venables (2000) montrent que le manque crucial des infrastructures (proxy donné par l'effet distance) coûte 1.63 au commerce intra-africain.

Ceci impliquerait, entre autres, que la distance n'affecte pas les échanges entre les principaux partenaires frontaliers au sein de l'organisation australe. Cette analyse rejoint celle faite précédemment.

Tableau 14. L'impact direct de la SADC et de la COMESA sur le commerce bilatéral par pays

	Botswana	Lesotho	Malawi	Mozambique	Namibie	R.S.A	Swaziland	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
SADC	0.962 (4.63)***	1.340 (2.88)***	0.301 (1.60)	0.443 (4.01)***	0.465 (2.35)**	0.364 (4.61)***	0.214 (0.92)	2.63 (6.67)***	-0.115 (0.38)	0.259 (1.24)
COMESA	-	0.05 (0.13)	0.351 (1.86)*	-	0.133 (0.68)	-	0.478 (2.04)*	-	0.264 (0.87)	0.114 (0.55)
R ² adj.	0.45	0.71	0.59	0.38	0.70	0.45	0.69	0.64	0.002	0.44
Nbre Obs.	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25

Les résultats sont obtenus par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires et reposent sur des régressions individuelles (par pays). Le modèle est de la forme : $\ln CB_i(i) = \alpha_0 + \alpha_1 SADC_i + \alpha_2 COMESA_i + e_i$, où i correspond à un pays donné et les perturbations e sont supposées être indépendamment distribuées. Les valeurs absolues de t-Student sont entre parenthèses et sont corrigées des biais d'hétéroscédasticité par la méthode de White. Les coefficients sont significatifs à 1% (***), 5% (**) et 10% (*). Les deux variables explicatives (SADC et COMESA) sont des dummies. COMESA est égale à 1 si le pays est aussi membre, et 0 sinon. Les pays en gras ne font pas partie de la COMESA.

Les trois méthodes d'estimation que nous avons utilisées pour l'équation 5.1 s'accordent à montrer que *l'ouverture bilatérale commerciale hors zone* a un coefficient significatif au seuil de 1% et de signe négatif. Dans le même temps, la présence de la variable indicatrice $SADC^{164}$, référence à la refondation de l'organisation, est de signe positif et significativement différente de zéro (au seuil de 5% avec les effets aléatoires et de 10% avec les effets fixes et Pooled). En suivant Freudenberg et alii (1998), on conclue que la SADC crée du commerce (en se référant également au tableau 14) et, de façon globale, détourne avec le reste du monde. Elle semble vérifier l'approche traditionnelle de Viner. Pour vérifier la conformité de ce résultat, nous avons décomposé *l'ouverture commerce bilatérale hors zone* en intégrant les régions économiques avec lesquelles l'organisation australe commercialise le plus. Il ressort des estimations 5.2 que les régions qui font les frais de la création de la SADC sont particulièrement l'Asie et le bloc COMESA. Une réduction des échanges bilatéraux de 10% avec l'Asie augmenterait le commerce régional avec l'Afrique du Sud de 3,72%, car ce pays demeure le principal partenaire commercial et économique de la région.

¹⁶⁴ $SADC = \begin{cases} 1 \text{ pour } [1992, 2004] \\ 0 \text{ pour } [1980, 1991] \end{cases}$

Tableau 15. Corrélation entre les variables commerciales

	Intra-SADC	Asie	Europe
Intra-SADC	1		
Asie	0.0912 (0.1504)*	1	
Europe	-0.1078 (0.089)**	0.2532 (0.0001)***	1

Nombre d'observation : 250 (Pairwise *correlations*).

Les valeurs entre parenthèses représentent les *p-value* du seuil de significativité à 1% (***), 10% (**) et 20% (*).

Dans un autre registre, l'organisation australe détournerait du trafic avec l'Europe si l'on se fie à la corrélation négative entre les échanges SADC-Europe et intra-SADC (tableau 15). Le fait que cette corrélation négative soit significative au seuil de 10% reste toutefois délicat à considérer de manière formelle comme processus de détournement de trafic avec l'Europe. De plus, la structure commerciale intra-SADC et celle du rapport commercial avec l'Europe sont loin d'être parfaitement concurrentielles ou substituables, au point de penser que la création de la SADC puisse détourner d'importants échanges avec les pays européens. Bien que le tableau 11 révèle une sensible évolution de la structure du commerce communautaire de la SADC, en ce sens que le pourcentage des biens manufacturés et capitalistiques échangés augmente de plus en plus, les pays membres continuent parallèlement d'importer de l'Europe, l'essentiel des biens sophistiqués que leurs économies ne peuvent produire. Aussi, l'hypothèse d'une possibilité de détournement de commerce avec l'Europe au profit des partenaires asiatiques, soulevée dans le tableau 11, n'est pas validée par le test de corrélation (tableau 15)¹⁶⁵.

Par ailleurs, le fait que le coefficient de la COMESA soit significatif et de signe négatif (tableau 13) semble confirmer le soupçon des éventuels conflits d'intérêts et d'incompatibilité d'appartenir à plusieurs organisation à la fois. D'autre part, les estimations contenues dans le tableau 14 montrent que l'appartenance aux deux blocs n'est pas un avantage supplémentaire pour accroître significativement le volume commercial d'un pays. En spécifiant un modèle exclusivement à partir de ces deux blocs régionaux, dans la perspective d'examiner si l'appartenance à plusieurs organisations est favorable du point de vue commercial, il ressort de cet examen que pour les pays appartenant à la fois à la SADC et à la COMESA, seule une des organisations détermine de manière significative le commerce intrarégional du pays concerné. Plus précisément, la SADC est celle qui pourvoit plus d'opportunités commerciales aux pays membres, certainement à cause de la présence de l'Afrique du Sud. Le redoublement d'effets d'intégration au sein de la SADC pourrait permettre aux pays comme la Botswana, le Lesotho, le Mozambique et la Tanzanie de booster leur commerce bilatéral respectivement de 96,2 %, de 288 %, de 44,3 % et de 263 %.

¹⁶⁵ Bien qu'elles soient corrélées, le signe de la corrélation entre les deux variables aurait dû être négatif pour que l'on suspecte d'éventuels effets de détournement entre les deux rapports commerciaux. Ainsi, la tendance observée dans le tableau 11 n'est pas un signe évident de détournement de commerce au profit de la région asiatique.

Les effets de Rose semblent être vérifiés dans le cas de la SADC, en ce sens que l'hypothèse selon laquelle la stabilité ou l'unification monétaire est favorable au commerce intra-zone est validée économétriquement. Économiquement, la zone monétaire Rand serait un espace propice pour le commerce régional. En effet, le coefficient de la variable indicatrice *zone Rand* est supérieur à 1 (1,025 avec effets aléatoires et 1,203 avec l'estimateur MCO-Pöoled) et fortement significatif (son seuil critique est de 1%). Ainsi, la Zone Monétaire Commune (CMA) serait un stimulateur de commerce.

Ce résultat est confirmé par la seconde estimation (estimation 5.2) de notre modèle de gravité. Dans l'estimation 5.2, nous remplaçons la variable indicatrice *zone Rand* par la variable monétaire *taux de change bilatéral*. Il s'ensuit d'après nos estimations que le coefficient du *taux de change bilatéral* est négatif et significativement différent de zéro au seuil de 5% (en supposant que modèle soit parfaitement homogène) et de 10% (en considérant que les effets spécifiques bilatéraux soient aléatoires). Ces résultats empiriques signifient économiquement que la flexibilité des taux de change entre les partenaires affecte négativement leur commerce bilatéral au sein de la région. Donc, maintenir une stabilité monétaire entre les principaux partenaires commerciaux de la région serait avantageux pour leurs transactions réelles. Nos conclusions rejoignent celles de P. Masson et C. Pattillo (2004), qui montrent que la création des unions monétaires en Afrique est bénéfique pour le commerce africain dans son ensemble. Mais, ils préviennent que ce n'est pas parce que les unions monétaires stimulent le commerce qu'il faille absolument les instaurer. En effet, les auteurs montrent que les effets de Rose, en occurrence les effets de doublement de commerce, sont minimes pour le cas africain, dans la mesure où le commerce intra-régional du continent est faible. Or, l'instauration des unions monétaires implique des coûts et des politiques rigoureuses que certains pays africains ne sont pas prêts à endurer. On craint alors qu'elles ne soient sous-utilisées par rapport aux coûts qu'elles auraient entraînés. L'une des solutions efficaces serait d'élargir sélectivement certaines zones monétaires existantes, de façon à intégrer des pays capables d'assurer ou de maintenir la crédibilité de ces zones (P. Masson, 2006). Ceci conduit à une intégration à géométrie variable.

Pour résumer, ces différentes estimations nous éclairent sur le dynamisme et le potentiel de la SADC en tant de bloc commercial. Cette région a des capacités réelles pour stimuler davantage de commerce entre les pays. L'évolution du processus de l'intégration australe n'aurait d'autres effets que d'accroître l'intensité commerciale entre les différents partenaires régionaux, si ces derniers s'accordent à améliorer leurs structures productives et les conditions qui lient leur commerce. De plus, même s'il apparaît une tendance d'effet de détournement des échanges avec le reste du monde, cet effet demeure non seulement sélectif, selon les régions, mais surtout relatif et concerne certains

produits que les économies de la SADC commencent à produire¹⁶⁶. Aussi, l'hypothèse qu'une région extérieure (l'Europe) ferait les frais de détournement au profit d'une autre région extérieure (l'Asie), n'est pas corroborée empiriquement par les tests de corrélation effectués.

L'évolution des transactions réelles au sein de l'organisation conforte la priorité accordée aux investissements en infrastructures intra-régionales, qui représentent plus de la moitié du budget de fonctionnement de la SADC. Par rapport aux autres blocs régionaux africains, les transactions commerciales intra-SADC seraient moins contrariées par les effets de distance et d'enclavement, du fait de l'existence des réseaux d'interconnexion entre les pays. Néanmoins, loin d'être réglée, la question de voies régionales demeure centrale et fait régulièrement l'objet des réunions au sein de l'organisation.

Par ailleurs, si l'argument commercial est nécessaire pour l'élargissement de la zone monétaire commune ou l'établissement d'un régime de taux de change fixe entre les différents partenaires, il paraît néanmoins insuffisant pour impliquer tous les pays de la SADC. Au-delà des enjeux commerciaux, l'instauration d'un régime de change fixe ou la création d'une zone monétaire unique exigent le respect des critères macroéconomiques que tous les pays de la SADC ne sont prêts à suivre, compte tenu des difficultés auxquelles ils sont en proie. Il s'agit en effet des problèmes d'hyperinflation, d'importants déficits publics, de manque de rigueur dans les politiques économiques de certains pays. De plus, l'hypothèse de la transposition de la zone Rand à toute la SADC pourrait être réfutée par certains Etats comme la Zambie ou le Zimbabwe, qui se sentiraient encore plus dépendants de la politique (monétaire) menée à Pretoria.

En revanche, la recherche d'une stabilité monétaire au sein du groupe pourrait conduire à la réflexion sur l'institution d'une monnaie régionale ou d'un régime fixe calqué sur la valeur du Rand (monnaie dominante de la région) et sur la transformation de la *Reserve Bank* sud-africaine en Banque centrale régionale. En effet, la création d'une autre institution monétaire à côté de celle-ci serait de trop (compte tenu de la taille économique de la zone) et risque surtout de créer des conflits d'intérêt. Sa restructuration et son fonctionnement pourraient impliquer la participation des autres pays membres.

A travers ces analyses, nous retenons principalement que la SADC répond à l'une des attentes de l'intégration économique, à savoir accroître le volume des biens échangés régionalement. Reste à savoir si elle répond aussi aux attentes concernant par exemple l'attraction des investissements étrangers.

¹⁶⁶ Grace notamment à la localisation des firmes multinationales.

CHAPITRE 6:

LA CREDIBILITE DE LA SADC POUR LES IDE

L'intégration économique régionale est généralement pressentie comme un déterminant des flux des IDE, en ce sens qu'elle a pour conséquence la transformation de l'espace au sein duquel les firmes opèrent (G.N. Yannopoulos, 1990). En effet, la création d'un bloc économique avec une tendance à la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, rend possible l'apparition de nouvelles stratégies de localisation des firmes déjà actives au sein de la région ou envisageant de l'être. Ces stratégies ou ces choix de localisation qui rentrent en compte dans le processus de globalisation industrielle, sont motivés par deux principaux facteurs : la recherche des gains d'efficacité et la recherche des parts de marché conséquentes. Bien que la littérature économique soit réservée théoriquement et de manière formelle sur le lien de causalité entre les IDE et l'intégration régionale, bon nombre d'économistes¹⁶⁷ s'accordent toutefois à montrer l'existence d'une corrélation réfutable entre les accords ou la mise en place de l'intégration régionale et les investissements étrangers.

Selon J-M. Siroën (2004), la possibilité que le régionalisme a de favoriser les IDE est essentiellement due à l'accroissement de la taille du marché intégré. Il semble en effet que l'homogénéisation de l'espace régional, favorisée par l'abolition des facteurs hostiles aux échanges et l'interconnexion des différents pôles économiques, donne des opportunités à une firme de produire dans un pays des biens qui pourront être facilement exportés vers d'autres pays de la région. Mais le dynamisme de ce mécanisme dépend d'un paramètre aussi important que la taille économique et géographique de la zone intégrée. L'ampleur et la qualité des IDE qu'une région attire, dépendent du niveau de la coopération de celle-ci. Plus elle est fortement intégrée, plus importants sont les capitaux qu'elle est capable de brasser. En suivant certains travaux (S. Dupuch et J. Mazier, 2003 ; J. de Sousa, J. Lochard, 2004), le marché unique européen et son élargissement ont contribué à une réorganisation très importante des investissements au sein de l'Europe. A l'opposé, le cas africain présente une autre configuration moins attractive que celle des régions développées ou en développement. Si, par hypothèse, l'on associe une éventuelle "corrélation" entre le dynamisme de l'intégration observé dans les cas asiatique (APEC) et sud-américain (MERCOSUR) et l'afflux des investissements étrangers entrants dans ces deux régions¹⁶⁸, on peut être tenté de déduire que le faible degré d'intégration dans le

¹⁶⁷ En occurrence, A. Rieber (2000), K. Sekkat et O. Galgau (2002) ; J. Sousa et J. Lochard (2004) pour le cas de l'Union Européenne ; O. Bertrand et N. Madariaga (2003) pour cas de l'Aléna et du Mercosur et A. Bende-Nabende (2000, 2002) pour le cas de l'ASEAN.

¹⁶⁸ Même s'il n'est pas vérifié économétriquement que la formation de ces blocs affecte les investissements que bénéficient ces régions, dans la mesure où les tests de Tang (1993) et Bende-Nabende (1999) pour le cas de l'ASEAN, et ceux de Blomström et Kokko (1997) pour le MERCOSUR n'ont pas été validés.

continent a une part de responsabilité sur le faible niveau de flux des IDE entrants. Il faut également ajouter que les perspectives en termes de rentabilité sont moindres par rapport aux autres continents comme les Amériques, l'Europe et l'Asie.

Sachant que les effets de l'intégration économique diffèrent selon les régions, l'importance accordée aux éventuels IDE liés à ces effets doit être relative en tenant compte des différentes spécificités et caractéristiques des régions. Ceci nous conduit, dans un premier temps, à un examen des différents types investissements selon l'ampleur de l'intégration et du développement d'une région, avant d'étudier les opportunités en matière d'investissements que la SADC offre. Dans un second temps, il sera question de montrer empiriquement l'impact de l'intégration régionale australe sur l'IDE. L'accent sera essentiellement mis sur les IDE extrarégionaux, c'est-à-dire, les investissements en provenance des pays tiers, car étant les plus importants dans la région.

I. L'IDE comme une réponse aux types de coopération régionale

Les conséquences (effets de création et de détournement) liées aux regroupements régionaux peuvent orienter les investissements de manière significative (J.M Siroën, 2004). En effet, dans une région dynamique, on peut distinguer plusieurs types des IDE qui peuvent être perçus comme des comportements stratégiques pour les firmes multinationales de contourner certaines entraves aux importations hors zone. Ces investissements peuvent être horizontaux ou verticaux et supposent, au départ, que les firmes soient efficaces et le marché régional assez élargi. Ceci débouche sur une problématique récurrente souvent traitée par les économistes (C.P. Kindleberger, 1966 ; G.N. Yannopoulos, 1990), à savoir si les mouvements internationaux liés aux investissements réels et aux capitaux sont substituables ou complémentaires au commerce. La clarification de cette approche suscite une analyse approfondie car, selon la théorie économique, ces deux facteurs tendent à se compléter. Aussi, l'hétérogénéité et le dynamisme qui caractérisent la région australe, première destination des IDE en Afrique depuis le milieu des années 1990 (graphique 15), incite à s'intéresser sur les caractéristiques générales des IDE, avant de faire un examen empirique.

A. Les implications théoriques

Le lien entre l'intégration économique régionale et les investissements directs étrangers est généralement soulevé par la littérature économique qui tente aussi bien théorique qu'empirique de dresser une relation de fait ou stylisée. C.P. Kindleberger (1966) est l'un des premiers à avoir abordé la question. Pour l'auteur, l'afflux des investissements étrangers dans une région nouvellement intégrée apparaît comme un comportement stratégique trouvé par les firmes multinationales en réponse aux phénomènes de création et de détournement de commerce. Dès lors qu'une zone est dynamique, en ce sens qu'elle a des capacités de créer et de dévier les trafics commerciaux, il devient alors intéressant pour les firmes non régionales de s'impliquer dans les structures productives des pays de l'union, par le biais d'acquisition ou de création des unités de production. Peut-on alors parler d'une forme de substitution aux échanges ? En suivant G.N. Yannopoulos (1990)¹⁶⁹ et, dans une moindre mesure, J-M. Siroën (2004), cette relation n'a pas de pente négative, tant bien même que l'effet de substitution entre les deux flux reste difficile à établir pour des régions sous-développées. En effet, G.N. Yannopoulos (1990) qui soutient que le commerce et les investissements ne sont pas nécessairement substituables, montre que la combinaison des effets statiques et dynamiques du régionalisme conforte les positions stratégiques des firmes déjà localisées dans la zone intégrée.

Tout dépend alors des perspectives régionales, de la forme fonctionnelle du régionalisme qui en résulte et du dynamisme commercial et productif des pays membres. La décision d'investir dans une région peut être motivée soit par l'intérêt accordé à la région, soit par les effets attractifs spécifiques à chaque membre. Si la première hypothèse est vérifiée de manière significative, alors il est probable que les IDE induits par la formation du bloc produisent des effets d'entraînement d'un pays à l'autre, à condition que les économies régionales soient parfaitement interconnectées. En revanche, en ce qui concerne la seconde hypothèse, l'attractivité individuelle des investissements a tendance à moins générer les effets d'entraînement dans la région, car, dans ce cas de figure, l'effort n'est pas collectif et, en plus, les contrastes économiques peuvent jouer en défaveur.

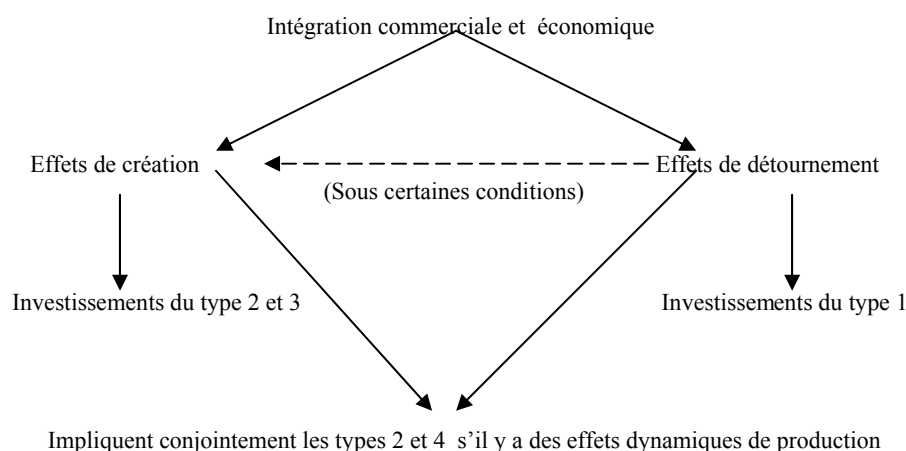
De manière générale, pour attirer les capitaux étrangers et assurer leur reproductivité économique à longterm, une zone doit être dynamique quel que soit son niveau de développement. Ce dynamisme implique que la zone doit être pragmatique selon les points suivants.

¹⁶⁹ Yannopoulos, G.N (1990), *Foreign Direct Investment and European Integration : The Evidence from the Formation Years of the European Community*, Journal of common market studies, vol.XXXIII, no.28, March, pp. 235-259

- La capacité à générer les effets de création ou à provoquer des effets de détournement du commerce.
- L'importance de la taille du marché régional intégré, Autrement dit, est-ce que le marché formé par les économies membres a une forte absorption au point d'attirer les nouvelles firmes entrantes ?
- La présence des ressources économiques exploitables (capital financier et humain, technologie, ressources naturelles)
- La région permet-elle une répartition spatiale de la production susceptible de faciliter la localisation des firmes.
- Les infrastructures régionales (transports, télécommunication, etc.) permettant la consolidation des échanges intrarégionaux et l'interconnexion des pôles industriels ou économiques de la région.
- Un code d'investissement tenu par des lois souples et favorables aux investisseurs.

En théorie, les effets induits par le régionalisme sont susceptibles de générer une réaction au niveau des investissements. Comme le souligne C.P. Kindleberger, les IDE sont en principe des réponses stratégiques correspondant aux différents changements intervenus dans la région (création ou détournement de commerce). Ainsi, selon Bende-Nabende (2002)¹⁷⁰, on récite quatre principales formes d'investissement que peut générer une intégration économique à travers les effets dynamiques qu'elle implique. Il s'agit en effet des investissements défensifs (type1), des investissements de réorganisation (type 2), des investissements offensifs (type3) et des investissements de rationalité (type 4). Le schéma ci-dessous montre l'interaction entre les effets liés à l'intégration et ces différents types d'IDE.

Schéma 7. L'intégration régionale et les IDE



¹⁷⁰ Bende-Nabende, A. (2002), *Globalisation, FDI, Regional Integration and Sustainable Development : Theory, Evidence and Policy*. Ashgate Edition, UK

Si, dans une zone nouvellement intégrée avec une taille économique importante, la création du commerce découle des effets de détournement, alors il est fort probable que les investissements du type 1 et 3 soient les plus en vue dans ladite région. En effet, les investissements défensifs (qui correspondre selon la terminologie anglo-saxon à *defensive import-substitution investment* ou *tariff-jumping investment*) sont des stratégies défensives des multinationales pour contrer les effets de détournements du commerce afin de maintenir leur part de marché dans ladite zone intégrée. Une région qui détourne du commerce est une région qui a des capacités réelles de générer des produits dont certains pays membres importaient jusqu'à lors aux pays non membres. Ainsi, pour préserver la présence de leurs produits dans la région (ou particulièrement dans les pays nets importateurs de ces produits), les firmes hors régionales qui fournissaient auparavant la région, vont pénétrer ce marché régional au travers des stratégies de création de filiales ou d'acquisition des certaines unités de production locale.

Parallèlement à cela, pour faire face et profiter de la hausse potentielle de la demande régionale, favorisée par l'union des économies, les firmes qui opéraient déjà dans la région avant le processus de régionalisation, vont affûter leurs stratégies offensives d'investissements afin de s'accaparer des parts importantes de marché, et de ce fait, contrer des éventuelles firmes entrantes. Cette stratégie dont le terme anglo-saxon est *offensive import-substitution investment* (ou *market seeking investment*), est très prisée par les compagnies sud-africaines dans la région de la SADC¹⁷¹. En effet, la création de la SADC et son élargissement suscitent une aubaine pour certaines multinationales sud-africaines comme *MTN*, *Groupe Five*, qui redéployent, réorganisent et élargissent leurs unités de production dans la région et hors région (A. Goldstein, 2004).

Les investissements offensifs au sein d'une région peuvent aussi se formuler autrement à partir d'une analyse microéconomique. Si l'on considère un secteur d'activité industrielle et attractive caractérisé par des coûts marginaux décroissants, on aura alors une incitation forte à l'entrée et des configurations concurrentielles en termes d'investissements entre les firmes. Ceci se traduira par une baisse tendancielle des prix dans ledit secteur à mesure que s'installent les nouveaux entrants. Pour s'afficher et passer outre les éventuelles barrières à l'entrée, ces derniers seront amenés à casser les prix pour évincer du marché les unités les plus anciennes au moyen des investissements plus offensifs et rationnels. Cette menace poussera les anciennes firmes à se réorganiser et à réinvestir de manière à ériger les barrières à l'entrée, afin de contrôler le secteur.

Les investissements de réorganisation (*optimum location seeking investment*) résultent généralement des effets spécifiques générés par la création de commerce et par des avantages

¹⁷¹ Voir l'étude de l'OCDE rapportée par A. Goldstein, *op.cit.*, chapitre 4, pp.45-58.

comparatifs des pays membres. C'est un genre d'investissements qui suit la logique des coûts d'opportunité, en ce sens que, suite à une régionalisation, les firmes ont tendance se réorganiser ou à se relocaliser dans des zones propices à leurs activités respectives. Par exemple dans une région intégrée marquée par des spécificités hétérogènes, les entreprises qui produisent des biens à forte intensité de main d'œuvre, seront plus tentés de s'installer dans les pays où le coût global du travail est relativement moins élevé. Tandis que, les pays à forte dotation capitaliste intéresseront les firmes technologiques. Ce type d'investissement favorise la polarisation des activités régionales soulignée au chapitre 4. Il entretient également les effets d'agglomération, puisque ces investissements tendent à distinguer le centre du périphérique. Aussi, les pays qui ont des meilleures perspectives ou qui sont à l'origine des effets dynamiques de création, sont ceux qui globalement bénéficient ce type d'investissements.

Les investissements de type 4, investissements de rationalisation (*efficiency seeking investment*), qui peuvent être conjointement impliqués par les effets de création et de détournement, au même titre que le type 2, se manifestent surtout lorsque l'intégration génère des effets dynamiques de production. Ainsi, afin d'être compétitive dans une zone intégrée qui est fortement attractive, les firmes adoptent des stratégies de réduction des coûts en affectant optimalement leurs ressources. Cette réorganisation leur permet de adapter leurs structures de production et de (re)distribution à de nouvelles exigences de la zone.

Nous récapitulons dans le tableau 16 les différentes formes d'IDE selon le degré d'intégration et le niveau du développement économique de la zone concernée¹⁷².

¹⁷² Voir également A. Bende-Nabende (op.cit.) pour une analyse approfondie sur les différentes formes d'investissements en fonction des effets de l'intégration régionale.

Tableau 16. Développement, intégration économique et type d'IDE

		<i>Niveau de l'intégration économique</i>	
		Elevé	Faible
<i>Niveau du développement économique</i>	Elevé	<p>Détermination des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • taille du marché régional • harmonisation des politiques économiques (fiscalité, transferts des capitaux, code du travail, etc.) • discrimination douanière et tarifaire • spécificité individuelle (les régimes nationaux aux investissements) • harmonisation du système de formation au niveau régional <p>Type des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • défensifs • offensifs • réorganisation • rationalisation 	<p>Déterminants des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • spécificité individuelle (code d'investissement et du travail, politique favorable à la localisation des firmes, compétence industrielle et technologique, fiscalité etc.) • Moins de pressions syndicales et politiques <p>Type des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • offensifs • rationnels
	Faible	<p>Déterminants des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • taille du marché régional • discrimination douanière et tarifaire • spécificité individuelle appuyée par des avantages comparatifs <p>Type des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • offensifs • défensifs • rationnels 	<p>Déterminants des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • spécificité individuelle appuyée par des avantages comparatifs (code d'investissement et du travail, politique favorable à la localisation des firmes, ressources naturelles, fiscalité etc.) • moins de contraintes sociales et réglementaires <p>Type des IDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • offensifs • rationnels

Source : inspiré de A. Bende-Nabende (2002), p.212

B. Les atouts de la SADC

Les différents atouts de la SADC à attirer davantage des investissements étrangers reposent, d'une part sur l'hétérogénéité économique de la zone, et, d'autre part, sur sa capacité à réformer sa législation pour garantir plus de sécurité aux capitaux étrangers.

1. Une hétérogénéité structurelle déterminante

Malgré les efforts qu'elle fournit pour émerger et améliorer sa crédibilité sur la scène internationale, on constate tout de même que l'essentiel des flux des IDE bénéficié par la région est *a fortiori* induit par les effets spécifiques de chaque Etat-membre. Cependant hormis les cas très particuliers comme la spécificité de l'Angola en ce qui concerne le pétrole, on peut se demander si la refondation de l'organisation australe qui coïncide avec l'entrée de l'Afrique du Sud n'a pas suscité une reconsidération de la part des investisseurs étrangers à l'égard de cette région, car investir en Afrique demeure problématique par rapport aux risques liés à l'aventure continentale.

Le rapport de la CNUCED (2001)¹⁷³ sur les investissements dans le monde, complété quelques années plus tard par celui du FMI (2007)¹⁷⁴, montre que les redressements économiques observés dans le continent tendent à promouvoir les IDE. Aussi, l'intégration économique régionale et le développement de l'urbanisation sont des opportunités et des facteurs qui permettent la reconstitution des marchés fragmentés et la création d'un appel d'air considérable pour les investisseurs étrangers (J-L. Terrier, 2002). Bien qu'ils soient disproportionnés et localisés de manière très sélective et arbitraire, les IDE en Afrique augmentent d'années en années depuis 2001 (CNUCED, 2005), et semblent être soutenus par la bonne santé économique de certains pays.

La Communauté de développement de l'Afrique australe est restée le groupe de pays qui a attiré le plus d'IDE en Afrique : 44 % des entrées totales, contre 21 % pendant la première moitié des années 90 (graphique 15). On peut observer sur le tableau 17 que la plupart des pays de la SADC connaissent une entrée massive et significative¹⁷⁵ des IDE à partir de la seconde moitié des années 90. D'après ce tableau, le Mozambique, la Tanzanie et le Zambie font partie des principaux pays qui ont connu des envolés spectaculaires en termes d'afflux des investissements étrangers au cours de ces dernières années. Par rapport au volume annuel moyen enregistré entre 1986 et 1990, le montant annuel moyen des IDE entre 2001 et 2005 a été respectivement multiplié par près de 52 pour le Mozambique et près de 54 pour la Tanzanie. Parmi ces pays, le cas le plus surprenant est celui du Mozambique. Ce pays qui était encore ravagé par une guerre civile il y a à peine quinze ans, s'est vu reclassé vers le haut du classement des pays africains les moins risqués selon la Coface (2005)¹⁷⁶.

¹⁷³ CNUCED (2001), *Rapport sur les investissements au monde. Vers de nouvelles relations interentreprises : une vue d'ensemble*. Nations Unis, NY et Genève. 86p

¹⁷⁴ Fond Monétaire International (2007), *Perspectives Economiques Régionales : Afrique Subsaharienne*. Avril, 2007. 136p

¹⁷⁵ Par rapport aux autres pays de la même catégorie en Afrique.

¹⁷⁶ Société française d'assurance-crédit sur les marchés à l'exportation qui enquête annuellement sur le risque-pays (risques d'impayés). Le classement de la Coface repose sur une notation définie par les lettres A, B, C et D. La note A désigne un risque faible, la note B signifie que le risque est moyen, la C renvoie à un risque élevé alors que la note D fait référence à un risque très élevé. Cependant, selon la Coface, les pays recevant la note A sont ceux dans lesquels les retournements de conjoncture politique, économique ou financière n'auraient qu'une influence limitée sur les impayés. Les pays recevant la note B, C ou D sont dits spéculatifs : le risque d'y connaître des difficultés de paiement y est graduellement plus important.

Passé de la note C à B, le Mozambique a surtout bénéficié d'un environnement international qui lui est favorable, du climat et des réformes structurelles et de l'effet du redéploiement des investissements venant du Zimbabwe.

A l'opposé, l'élan pris par le Zimbabwe au cours du milieu des années 80 a été anéanti par les récentes politiques menées par le gouvernement, puisque la moyenne des flux entrants est passée de 148,5 millions de dollars US (entre 1996 à 2000) à 29 millions (entre 2001 à 2005). A ce rythme, le Zimbabwe risque potentiellement de perdre, tous les cinq ans en moyenne, 80,5 % des investissements étrangers qu'il aurait pu bénéficier. Il se retrouve d'ailleurs dans la zone critique des pays très risqués. Selon la Coface (2005), la crédibilité zimbabwéenne a reculé pour atteindre la dernière note D, ce qui signifie qu'il fait partie des pays où le risque d'impayés est très élevé. En plus du risque maximal que l'environnement des affaires présente, le pays reste assujéti aux perturbations politiques et demeure instable.

L'Afrique du Sud, quant à elle, reste le pays dominant en termes de volume absolu et de proportionnalité. Entre 2001 et 2005, les IDE entrants dans son économie ont représenté 50% de la moyenne totale de la région durant la même période. Grâce à ses gisements pétroliers, l'Angola se retrouve en deuxième position ; il concentre plus d'un quart des entrées totales des IDE au sein de la SADC, tant sur la période 1996-2000 (27,26%) que sur la période 2001-2005 (25,5%). Bien qu'il ne soit pas la première destination des IDE dans la région, le Botswana est en revanche le pays le plus crédible et qui inspire plus confiance aux investisseurs internationaux. Il occupe le premier rang des pays africains où le risque-pays est nettement faible. Il faut souligner que la stabilité politique ainsi que l'abondance de ses réserves de devises sont interprétées comme des gages de sécurité (M. Meunier, 2006).

Entre 1981 et 2005, la SADC a connu de manière générale une évolution progressive d'entrées nettes des investissements étrangers. Cette évolution a surtout été influencée par les effets spécifiques structurels et conjoncturels de chaque Etat-membre ainsi que l'image de la région sur la scène internationale ou, plus précisément auprès, des opérateurs étrangers. Raison pour laquelle l'organisation australe s'est hissée au premier rang des destinations des IDE en Afrique, comme l'illustre le graphique 15.

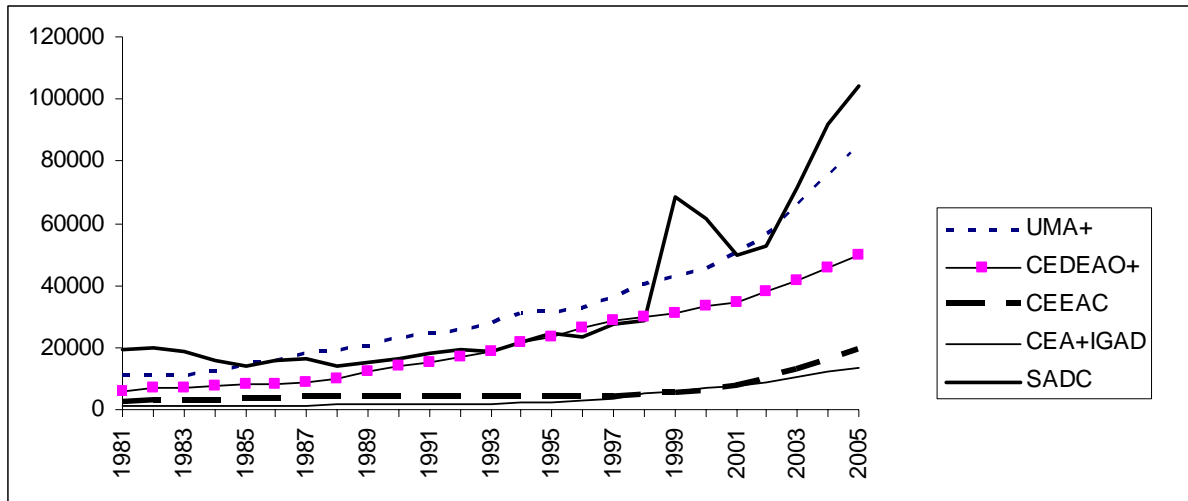
Tableau 17. Flux des IDE entrants (en moyenne quinquennale et en millions de dollars US)

	1981-19985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005
Malawi	7,5	9,4	0,6	25,5	9,2
Maurice	3,4	25,0	17,1	83,8	21,0
Mozambique	0,4	5,0	32,0	178,5	258,4
Madagascar	8,1	16,9	23,4	43,2	58,1
Tanzanie	8,8	0,3	46,4	260,4	473,4
Zambie	19,0	112,5	106,1	161,4	164,7
Zimbabwe	2,4	15,8	43,7	148,5	29,0
Angola	122,9	69,9	379,3	1011,2	1749,5
R. D. Congo	-17,8	-14,8	-1,1	15,2	343,2
Botswana	49,8	72,4	-48,2	72,1	317,9
Lesotho	4,0	11,5	19,2	30,1	39,5
Namibie	3,3	7,3	109,0	99,5	254,2
Afrique du Sud	87,4	-72,7	376,6	1517,3	3091,5
Swaziland	6,9	49,9	69,7	61,3	25,4

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la CNUCED.

De plus, les mutations politiques et sociales enregistrées au cours des dernières décennies n'ont pas affaibli l'intérêt accordé à la région en termes de rentabilité des investissements. Si l'on se fie aux enquêtes de la Coface (2005), les trois pays où les changements importants sont intervenus (fin de l'Apartheid en Afrique du Sud, indépendance de la Namibie, fin de la guerre civile au Mozambique) se trouvent vers le haut du classement des pays dont la structure et l'environnement sociopolitique et économique ne représentent pas des risques majeurs pour les IDE.

Graphique 15. Evolution comparative des stocks des IDE entre régions africaines (en millions de US \$)



Source : élaboré à partir des données de la CNUCED

Note : UMA+ inclut les pays membres plus l'Egypte. CEDEAO+ concerne tous les pays d'Afrique de l'Ouest. CEA+IGAD englobe l'ensemble des pays de l'Est.

2. *L'importance de la réglementation*

Beaucoup de facteurs entrent en jeu pour expliquer l'importance des flux des IDE au sein de la SADC. Hormis les potentiels et les ressources économiques de la région, les réformes instituant la bonne gouvernance, les privatisations et la libéralisation des opérations économiques et financières internationales concourent à favoriser l'afflux des investissements dans ladite région.

En effet, pour les opérateurs économiques, le continent africain est généralement marqué par les risques-pays élevés que par des opportunités économiques, à causes notamment des instabilités politiques, du non respect ou de l'inexistence des principes démocratiques et l'inefficience des institutions de surveillance. Les risques liés aux investissements en Afrique sont nombreux et concernent aussi bien l'aspect rentabilité financière et économique que l'aspect sécurité. Concernant l'atteinte à la propriété, plus que le risque de la nationalisation, ce sont les risques de dépréciation, consécutifs à des émeutes, à des guerres civiles ou aux troubles sociaux, et le risque de prédation de la part de l'Etat d'accueil, omniprésent dans la sphère économique du pays, qui sont à craindre. D'autres types de risques sont fréquents dans le continent, tels que les risques de non-paiement de l'Etat qui perdure du fait de l'importance des pouvoirs publics sur ce continent. A cela s'ajoutent les risques de performance liés au problème de la bonne gouvernance et de l'ingérence des gouvernements respectifs. Ce problème d'ingérence et de la non transparence renvoie à d'autres risques extrêmement contraignants. Il s'agit, d'une part, de l'absence de l'Etat de droit, ou plus précisément de l'absence de stabilité ou du non respect du droit commercial local et de la propriété privée, et, d'autre part, des blocages administratifs et de la corruption. Ainsi, ce sont les risques-pays, augmentés de l'existence des marchés non structurés, éparpillés (très peu connectés entre eux), de taille insuffisante, qui rendent la plupart des économies africaines peu crédibles et très peu attractifs aux IDE par rapport à leurs homologues asiatiques.

Selon une étude menée par F. Bonaglia, A. Goldstein et C. Richaud (2002)¹⁷⁷ qui vise à mesurer qualitativement et quantitativement les réformes structurelles et institutionnelles en Afrique, il ressort que les pays ayant réalisé le plus de réformes entre 1985 et 1997 sont des pays appartenant à la région australe. Il s'agit entre autres du Botswana, d'Ile Maurice, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et dans une moindre mesure, de la Zambie et du Zimbabwe. Le fait d'entamer ces réformes qui ont pour objectif d'améliorer les conditions de la production intérieure assure une forte crédibilité internationale aux pays concernés d'une part, et d'autre part, traduit une volonté politique ferme de jeter les nouvelles bases du développement et de la politique économique.

En effet, les types de réformes qui sont en harmonie avec les flux entrants des IDE sont celles qui insistent davantage sur : *i)* l'ouverture de l'économie intérieure à la concurrence étrangère ; *ii)* l'incitation à investir dans un environnement caractérisé par le "*moins Etat*" ; *iii)* la limitation des

¹⁷⁷ F. Bonaglia, A. Goldstein et C. Richaud (2002), *Mesurer la réforme*, Etude du Centre de Développement de l'OCDE.

effets de distorsion du système fiscal sur les décisions des agents économiques privés ; iv) la définition claire et nette de la réglementation locale régissant les investissements. C'est certainement l'amélioration de ces points essentiels qui ont permis à la SADC d'être la région la plus dynamique en termes d'IDE.

Tableau 18. Part des IDE dans le PIB et la FBC (en %)

	rapport IDE/PIB		rapport IDE/FBC	
	1990	2004	1990	2004
Botswana	1,87	4,73	8,57	19,20
Lesotho	2,62	3,89	4,91	9,62
Malawi	0,93	-0,04	7,75	-0,31
Mozambique	0,37	4,14	2,02	19,57
Namibie	1,26	3,96	5,93	15,73
RSA	-0,07	0,37	-0,37	2,31
Swaziland	3,23	2,50	17,54	13,76
Tanzanie	0,00	4,15	0,00	19,37
Zambie	5,42	4,41	40,22	17,91
Zimbabwe	0,14	0,19	0,76	10,69

Source : calculé à partir des données du CNUCED.

Note. FBC = Formation Brute du Capital

Le tableau 18 met l'accent sur l'importance de ces IDE dans pays bénéficiaires. Entre 1990 et 2004, la part de ces investissements sur les PIB et sur la formation brute du capital respective a augmenté de manière considérable pour la quasi-totalité des pays de la SADC. Bien qu'ils soient disproportionnés selon le pays et selon l'agrégat macroéconomique auquel ils sont rapportés, les investissements étrangers semblent se montrer déterminants pour ces économies. Il suffit par exemple de prendre le cas du Botswana pour voir qu'en 2004, la part des IDE s'approche des 5 % de la production intérieure et représente 19,20% du volume total des investissements locaux. Il en va de même pour les pays comme la Namibie, le Mozambique ou la Tanzanie, où leur impact est aussi bien significatif par rapport aux produits intérieurs qu'aux investissements nationaux respectifs. En revanche, les variations négatives constatées pour le cas du Malawi s'explique simplement par le fait que le pays a connu une baisse importante des flux entrants des IDE durant la période 2001-2004.

Ces rapports ne sont pas pourtant exhaustifs pour justifier tout l'impact que le cumul des IDE peut avoir sur le développement économique des pays de la communauté australe ; l'objet étant de montrer la pertinence de ces flux dans certains indicateurs de performance économique.

Il est sans conteste qu'à travers ces analyses les pays membres de la SADC attirent les investissements étrangers de manière inégale, car l'Afrique du Sud demeure la destination par excellence des IDE dans la région. Cependant, étant donné que ces pays forment un bloc régional et que le volume des IDE entrants augmente considérablement depuis la refondation de leur organisation,

il devient alors légitime de vérifier économétriquement si la création de la communauté économique australe a un impact sur l'avenue de ces flux transfrontaliers.

II. Les liens empiriques entre la SADC et les IDE

L'examen de l'effet de l'intégration économique régionale sur le choix de localisation des firmes ou simplement sur l'afflux des capitaux internationaux fait l'objet d'une littérature empirique très ciblée, car elle s'inspire essentiellement des faits existant dans zones qui ont une forte capacité d'intégration. A partir d'un modèle de gravité et en distinguant les IDE intra et extrarégionaux, J. de Sousa et J. Lochard (2004) montrent que l'élargissement de l'union européenne à 25 attire à la fois les investissements des pays membres et non membres de l'Union. Bien avant les deux auteurs et dans la même problématique traitant de l'intégration européenne, A. Rieber (2000) montrait déjà que, d'une part, le degré d'ouverture indique une complémentarité entre les flux commerciaux et les investissements directs et, d'autre part, la variable UE, désignant l'organisation européenne, indique un effet positif du marché unique sur les IDE intra-communautaire. Dans le même ordre d'idée, Bende-Nabende (2002) analyse l'attractivité de l'ASEAN (APEC) à partir des variables indicatrices, mais montre que la formation de cette zone n'a pas un lien économétrique direct avec les flux des IDE détenus par la région. D'après l'auteur, le fait d'appartenir à l'ASEAN n'affecte pas le choix des investisseurs. O. Bertrand et N. Madariaga (2003) se sont intéressés à l'analyse de l'investissement direct étranger américain à destination de l'ALENA et du MERCOSUR. Leurs résultats issus d'une estimation en panel « *indiquent que l'intégration économique a influé sur la structure des choix de localisation des entreprises américaines* » (*ibid. p.1*). Dans une approche plus générale de l'impact de l'intégration économique sur les IDE, F. Albornoz et G. Corcos (2003) partent du principe que le lien qui s'opère entre les deux est complexe, et montrent à partir des simulations numériques la réalisation des différents scénarios de localisation des FMN en fonction des stratégies concurrentielles adoptées par des pays d'accueil, malgré le fait qu'ils appartiennent à une même région.

Ces différentes études, y compris celles menées par M. Blomström et A. Kokko (1997) et K. Sekkat et O. Galgau (2002), se consacrent essentiellement aux économies développées ou aux zones où l'intégration est très appuyée. A notre connaissance, très peu de travaux ont porté un intérêt particulier au cas des pays africains avec la même approche analytique et dans le même style. Les raisons à cela sont diverses et concernent généralement les points suivants : *i*) la non disponibilité des données tangibles susceptibles d'enrichir les tests économétriques ; *ii*) les flux des IDE en Afrique sont assez prévisibles d'avance puisqu'ils font l'objet de sélection adverse, due au risque, et

concernent surtout les secteurs de l'extraction de l'économie; iii) le faible degré de l'intégration des pays africains qui limitent par conséquent l'interconnexion des économies et la taille critique de la zone ; iv) la faible diversité des activités économiques qui réduit le choix et les opportunités des entrepreneurs ; v) la dominance des effets spécifiques de chaque pays et l'omniprésence des pouvoirs étatiques dans la sphère économique.

Cependant, c'est dans ce contexte que S. Wolf (2002)¹⁷⁸ a tenté d'analyser les déterminants des investissements domestiques et étrangers au sein de la SADC, en recherchant particulièrement le rôle que pouvait jouer l'intégration économique de la région. Économétriquement, il conclue que le regroupement économique de ces pays en lui-même ne peut accélérer les IDE au sein de l'organisation en l'absence d'une amélioration qualitative de la réglementation des économies. Autrement dit, d'après les estimations de l'auteur, le facteur "SADC" ne peut être significatif que s'il est complété ou augmenté par des variables de contrôle représentant certaines mesures incitatives. Concrètement, l'auteur se réfère au secteur de la télécommunication, et suggère que plus de transparence au niveau des appels d'offre et plus d'indépendance des régulateurs permettraient à ce secteur d'attirer davantage des investissements tant régionaux qu'internationaux.

Notre analyse se démarque méthodologiquement de celle de S. Wolf (2002), car nous mettons l'accent sur la crédibilité de la zone SADC comme élément attractif des capitaux transfrontaliers. Pour mener cette étude empirique, nous allons procéder de deux manières, en s'inspirant des certains travaux précédemment cités qui mettent en lumière les expériences des autres blocs vis-à-vis des IDE. Dans un premier temps, nous allons considérer uniquement la SADC comme une variable indicatrice pour voir si l'évolution des flux entrants des IDE a été affectée par la refondation de cette organisation. Cette démarche implique donc de décomposer l'observation en deux sous-périodes pour mieux saisir l'effet marginal lié à l'évolution de l'intégration australe. Dans un second temps, nous développerons deux modèles élargis dont l'un insistera sur les effets qualitatifs, et l'autre sur les effets quantitatifs.

¹⁷⁸ S. Wolf (2002), *On the Determinants of Domestic and Foreign investment to SADC : What the Role for Regional Integration ?* Communication à la Conférence annuelle du TIPS 2002, Johannesburg, Septembre.

A. La SADC comme facteur d'accumulation du capital

Il s'agit d'examiner empiriquement comment les flux d'IDE ont évolué avant et après la transformation sous-régionale. Pour ce faire, nous commençons par une approche théorique de la crédibilité régionale qui conditionne l'afflux des investissements internationaux. En suite, nous poserons un modèle log-vraisemblance associée au modèle Tobit simple pour justifier économétriquement l'impact de la SADC (prise comme une variable indicatrice) sur l'attractivité de la zone.

1. L'approche théorique

D'une manière générale, une zone intégrée attire les IDE dès lors qu'elle est crédible à l'échelle internationale. Cette crédibilité se traduit par la perception que les investisseurs ont de la zone. Leur comportement ou leur décision d'investir ou de ne pas investir est affecté par cet indice de crédibilité. Partant de là, on peut poser de façon théorique et globale que

$I^z = f(\theta_z)$ (6), où I^z est l'investissement étranger réalisé dans la zone intégrée en fonction de la crédibilité, θ_z , accordée à la zone. θ_z est fondée sur des anticipations rationnelles faites sur la zone. Les investisseurs créditent la zone à partir de l'utilisation efficace des informations économiques, sociales et politiques disponibles et concernant ladite région.

Dans un cas particulier, les pays africains sont en général caractérisés par des évolutions lentes de leurs structures politico-socio-économiques, sauf cas exceptionnel. Ainsi l'information qu'on a en temps t (année 2008, par exemple) pour un pays donné peut s'avérer être la même en temps $t-1$ (année 2007), voire $t-2$ (année 2006). La situation au Zimbabwe illustre parfaitement cette stagnation de l'information sur une période donnée, car les informations statistiques et les intentions politiques qu'on a de ce pays sont relativement les mêmes depuis l'application des réformes agraires¹⁷⁹. C'est pourquoi, on peut considérer que dans ce cas de figure θ_z a une évolution lente dans le temps. Il faut en moyenne T années ($T=3, 4$ ou 5 ans) pour que l'ensemble des informations qu'on a sur une période T soit significativement différent de la période précédente.

Ceci implique la relation $\theta_{z,T} = E(Y_{z,t} / \Omega_{z,t-T})$. Cette relation stipule que θ est l'espérance mathématique de la production économique régionale ($Y_{z,t}$) conditionnée par l'ensemble de la disponibilité des informations concernant la région (Ω_z). On peut réécrire l'égalité (6) en fonction de l'expression de θ_z , ce qui donne ainsi :

¹⁷⁹ Il est vrai qu'en ce moment le pays tente de se redresser avec l'aide de l'Afrique du Sud, dans le cadre de la solidarité régionale, et de la Chine.

$I_t^z = f[E(Y_{z,t} / \Omega_{z,t-T})]$ ou $I_T^z = f[E(Y_{z,t} / \Omega_{z,t-T})]$ (7). Les investissements peuvent être considérés comme des flux annuels (I_t) ou comme un ensemble de flux sur une période donnée (I_T).

Soit, $\frac{\partial I_t}{\partial t} = \theta_z$, l'investissement marginal dans le temps serait égal à l'indice de perception de la crédibilité de la zone. En terme marginal, $\theta < 0$ entraîne un impact négatif sur le flux marginal d'investissement, alors que $\theta > 0$ affecte positivement le flux marginal.

Pour élucider de façon empirique cette approche théorique, les relations (7) feront, dans un premier temps, l'objet d'une estimation en utilisant une variable indicatrice SADC, avant d'être estimées par des variables réelles qualitatives et quantitatives dans un second temps.

2. La vérification économétrique de la crédibilité de la SADC

Nous testons économétriquement si la création de la SADC a eu des effets attractifs sur les IDE. Cette étude spécifique s'inspire des différents travaux similaires au niveau de la problématique, mais diffère selon la région et la méthodologie. Pour ce faire, nous régressons, à partir d'un modèle en différences premières, les flux extracommunautaires reçus sur l'évolution de la SADC. Pour que l'hypothèse de la crédibilité de la zone australe soit valide, la SADC, représentée par une variable indicatrice, doit vérifier empiriquement la relation 8.

De ce modèle :

$$stockIDE_{i,t} - stockIDE_{i,t-1} = \alpha_0 + \alpha_1[SADC(t) - SADC(t-1)] + \varepsilon_{i,t}$$

Nous tirons et testons (8) :

$$fluxIDE_{i,t} = \alpha_0 + \alpha_1 SADC + \varepsilon_{i,t}$$

SADC est une variable indicatrice qui vaut 1 pour la période 1992-2004 et 0 pour la période avant 1992 (c'est-à-dire, de 1980 à 1991). $\varepsilon_{i,t}$ est la composante résiduelle orthogonale aux effets individuels (i) et temporels (t).

Il est démontré que pour ce type de modèle reposant sur une approche dichotomique, l'application de la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) conduit à des estimations biaisées des paramètres (W. Greene, 1997). La justification de l'usage d'estimateur Tobit (modèle Tobit simple) réside dans la censure apportée à la régression. En effet, on ne peut réellement distinguer les IDE générés par l'intégration économique elle-même de ceux dépendant des autres facteurs, *ceteris paribus*. Dans le modèle Tobit, la méthode d'estimation la plus utilisée est celle du maximum de vraisemblance (C. Gourieroux, 1989 ; T. Alban, 2000 ; C. Hurlin, 2002), et c'est justement cette dernière que nous privilégierons pour des tests relatifs aux relations linéaires (8) ou (8').

En effet, la relation (8) peut être représentée autrement en tenant compte de la log-vraisemblance associée au modèle Tobit simple. Puisqu'on ne peut observer séparément les flux induits par l'intégration régionale de ceux issus des autres facteurs aux spécificités nationales, notons dans ce cas I^* l'investissement réellement généré par la création de la SADC et supposons que I^* existe si et seulement si les flux de l'IDE post-intégration sont supérieurs aux flux de l'IDE avant la refondation de la zone. On conjecture que si l'intégration économique agit sur les investissements étrangers, cela signifierait que les pays membres reçoivent plus de flux transfrontaliers qu'avant la période de coopération. Le processus de la régionalisation vient ainsi s'ajouter aux atouts spécifiques nationaux. Pour chaque pays i , il convient d'écrire :

$$fluxIDE_i = \begin{cases} I_i^* > 0 & \text{si } IDE_{i,t} > IDE_{i,t-T} \\ I_i^* = 0 & \text{si } IDE_{i,t} \leq IDE_{i,t-T} \end{cases} \Rightarrow I_i^* = \alpha_0 + \alpha_1 SADC + \varepsilon_i \quad (8')$$

où T désigne la période avant la refondation de la SADC

Les données statistiques des flux d'IDE proviennent uniquement de la CNUCED et sont exprimées en logarithme. Les pays impliqués sont les mêmes que dans les précédentes estimations¹⁸⁰. La période d'estimation va de 1980 à 2004. Le panel est cylindré. Les résultats obtenus en testant l'équation 8' sont retracés dans les tableaux qui suivent.

Tableau 19. L'impact de la SADC sur les flux des IDE (1980-2004)

	Pooled-OLS	Effets fixes	Effets aléatoires	Tobit
SADC	1,767 (7,531)	1,735 (9,048)	1,736 (9,089)	1,564 (2,994)
Constant	16,591 (93,736)	16,610 (115,453)	16,642 (41,414)	16,640 .
R ²	0,2480	0,3316	0,0524	-
Log Likelihood ratio	-	-	-	-4985,386
Hausman test	-	0,01	0,01	-
Prob. F-stat.	0,0000	0,0000	0,0000	0,0027
Nbre d'observations	174	174	174	200

La statistique de t-Student en valeur absolue est indiquée entre parenthèses. La significativité des tests est au seuil de 1%. Les écarts-types sont robustes à l'hétéroscédasticité

¹⁸⁰ L'échantillon inclut 10 des 14 membres de la SADC ; Angola, R.D Congo, Maurice et Madagascar sont exclus pour les mêmes motifs que précédemment.

Tableau 20. L'impact de la SADC sur les flux des IDE (sous période 1 : avant la refondation de la SADC)

	Pooled-OLS	Effets fixes	Effets aléatoires	Tobit
SADC	1,200 (1,72)	1,073 (1,93)*	1,161 (1,66)	1,070 (2,05)*
Constant	17,16 (25,20)***	17,268 (32,053)***	17,197 (25,251)***	17,640 (34,303)***
R ²	0,3052	0,418	0,074	
Log Likelihood ratio				- 281,120
Hausman test		-3,33	-3,33	
Prob. F-stat.	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Nbre d'observations	174	174	174	174

La statistique de t-Student (en valeur absolue) est indiquée entre parenthèses. La significativité des tests est au seuil de 1% (***) et 10% (*). Les écarts-types sont robustes à l'hétéroscédasticité

Tableau 21. L'impact de la SADC sur les flux des IDE (sous période 2 : Après la refondation de la SADC)

	Pooled-OLS	Effets fixes	Effets aléatoires	Tobit
SADC	1,424 (2,34)**	1,439 (2,95)**	0,975 (2,02)*	2,290 (4,906)***
Constant	16,591 (93,358)***	16,612 (116,587)***	16,644 (36,709)***	16,927 (94,788)***
R ²	0,2948	0,3921	0,0804	-
Log Likelihood ratio	-	-	-	- 285,522
Hausman test	-	903,28	903,28	-
Prob. F-stat.	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Nbre d'observations	174	174	174	174

La statistique de t-Student (en valeur absolue) est indiquée entre parenthèses. La significativité des tests est au seuil de 1% (***) , 5% (**) et 10% (*). Les écarts-types sont robustes à l'hétéroscédasticité.

Parce qu'on ne peut faire de distinction entre I et I^* , l'estimation avec le modèle Tobit semble le mieux approprié. Cependant, les quatre tests s'accordent à montrer dans le tableau 19 que la SADC est un argument déterminant des IDE au seuil critique de 1%. Si l'on tient compte des processus de régionalisation de la SADC depuis 1980 jusqu'à 2004, une amélioration de 10% de l'image de la zone aux yeux des investisseurs est susceptible de générer un surplus marginal d'investissement de 17,36 (en considérant les effets aléatoires) et de 15,64 (avec le modèle Tobit).

Mais lorsqu'on décompose l'observation en deux sous périodes, la période d'avant la refondation (1980-1991) et celle d'après la refondation de la SADC (1992-2004), on constate que c'est surtout depuis sa refondation que l'intégration économique australe semble attirer davantage des capitaux étrangers (tableau 21). En effet, dans le tableau 20, les tests effectués sur la sous-période 1980-1991 montrent une baisse considérable de la significativité du coefficient *SADC* (pour tous les estimateurs) et du seuil critique de cette significativité, qui passe de 1% à 10%. Lorsque la variable indicatrice *SADC* est significativement différente de zéro, elle l'est à 10% avec les estimateurs Tobit et Within. D'un point de vue économique, cela peut sous-entendre que la SADCC (qui a existé durant cette première sous période) a faiblement attiré les investisseurs étrangers dans la région. Autrement dit, l'ancienne organisation australe ne semblait pas justifier de crédibilité suffisante pour générer à

elle-même les *spillovers*. Ces derniers étaient davantage expliqués par les efforts ou par les potentiels individuels de chaque membre.

La condition suffisante pour une telle crédibilité internationale en faveur des investissements semble être remplie depuis que la zone s'est reconstituée, puisque les différents tests du tableau 21 s'accordent à montrer unanimement que le coefficient de la variable *SADC* est significativement différent de zéro. De plus, avec l'estimateur Tobit, la *SADC* redevient significative à 1%, et son coefficient demeure très élevé. Dans cette seconde sous-période, on observe, pour tous les estimateurs, une amélioration de la significativité du coefficient par rapport aux estimations de la première sous-période. La traduction économique de ces résultats est assez significative, car elle nous conduit à retenir que la *SADC*, dans sa version actuelle, tend à être crédible aux yeux des détenteurs internationaux des capitaux. Une amélioration de la perception de la zone de la part des investisseurs étrangers augmente l'afflux des IDE.

Cependant, comme la seconde sous-période, de 1992 à 2004, coïncide avec l'entrée de l'Afrique du Sud dans le bloc, on peut se demander si l'entrée de cette dernière n'a pas augmenté, dans certaines mesures, la crédibilité de la zone, et par conséquent modifié le comportement des investisseurs étrangers à l'égard de ladite zone. Ceci conduit également à reconsidérer autrement le test effectué sur la seconde sous-période (tableau 21). En effet, le modèle spécifié sous la période 1992-2004 peut donner une interprétation alternative de celle que l'on vient d'étudier.

On peut le reformuler en recherchant l'impact de la présence de l'économie sud-africaine au sein de l'organisation sur le comportement des IDE régionaux. Et, suivant le résultat au tableau 21, sa présence renforcerait la crédibilité de la zone, et par conséquent, attirerait davantage des investissements étrangers.

Etant donné que la *SADC* est un bloc crédible pour les IDE, il demeure maintenant important de rechercher explicitement les facteurs qui justifient cette crédibilité régionale.

B. L'introduction des aspects réels

Il est question ici d'approfondir empiriquement les relations théoriques (7) en introduisant les caractéristiques susceptibles de justifier de la crédibilité de la *SADC*. Les relations économétriques (8) et (8') sont des approches indicatrices globales qui montrent qu'effectivement la mise en place de la nouvelle organisation régionale australe a eu pour effet d'accroître les flux d'IDE dans la sous-région et, au passage, d'augmenter la crédibilité des pays de la dite région. Pour voir quels sont les facteurs qui agissent sur cette crédibilité régionale et, de surcroît, affectent les décisions des investisseurs

étrangers, nous allons procéder par deux familles de modèles. Le premier modèle fait intervenir uniquement les variables qui renseignent sur les conditions réglementaires et légales des pays membres. Ce premier modèle s'inspire de l'approche qualitative, en ce sens qu'on s'intéresse, dans un premier temps, à la perception de liberté et droit économique en termes d'investissements. Il s'agit en effet d'analyser le degré d'impact de la réglementation et de juridiction nationales liées à l'environnement politique, économique et civil sur les IDE entrants. Autrement dit, est ce que le faible niveau de démocratie, l'omniprésence du pouvoir étatique et l'inefficience du système de protection des droits affectent réellement l'attractivité d'une région intégrée. Le second modèle est d'ordre classique, il explique les IDE entrants par des variables traditionnelles comme la taille et les potentiels économiques de la zone, les effets de création et de détournement, etc. L'estimation repose sur une approche quantitative.

1. Les déterminants qualitatifs des IDE

La majorité des pays de la SADC ont connu des troubles politiques et civiles très importants au cours des dernières décennies. De plus, ils sont loin d'être des exemples de la démocratie à l'exception peut-être du Botswana, qui est une des plus vieilles démocraties régionales et qui a rarement connu des guerres ou des troubles civils. Avec la fin de l'Apartheid en Afrique du Sud, l'indépendance de la Namibie et la fin des guerres civiles en Angola et au Mozambique, on peut souligner dès nos jours une relative paix régionale qui anime la sous régionale australe, hormis quelques poches d'insécurité et de troubles d'intérieur. Bon nombre des pays membres de la SADC sont régis, d'après leur constitution, par des principes de droit légal, et manifestent leur intérêt pour le respect des principes démocratiques et de liberté civile. Il faut également ajouter que la plupart de ces pays ont fait des efforts au niveau des réglementations économiques et plus précisément au niveau des codes d'investissement dont le seul objectif est d'attirer et de rassurer les détenteurs des capitaux étrangers. Aussi, ces économies sont-elles de plus en plus ouvertes et suivent une tendance logique des lois du marché, même si l'Etat se réserve le droit d'intervenir et d'agir selon sa guise, ce qui est effectivement le cas en Angola, au Lesotho ou encore au Zimbabwe. Partant de là, étant donné que les investisseurs préfèrent investir dans un environnement stable et peu contraignant, il est alors légitime d'examiner l'impact de l'existence des lois et des réglementations liées non seulement à l'environnement économique, mais aussi à la vie civile et politique des pays membres sur les flux d'IDE entrants.

1.1. Les variables qualitatives retenues

Pour ce faire, nous intégrons dans l'équation 7, les indices relatifs à la liberté économique, commerciale, civile et politique de chaque pays. Ainsi, la relation 8, basée sur une approche différentielle et dichotomique se reformule de manière suivante :

$$fluxIDE_{i,t} = cste + \sum_{k=1}^N \gamma_k X_{k,i,t} + \varepsilon_{i,t} \quad (9)$$

X regroupe l'ensemble des variables relatives à la liberté économique et civile indicées par k (avec $k=1,2,\dots,N$), γ_k représentent les coefficients associés aux variables X_k et ε_{it} est le résidu.

Les variables définies par X sont¹⁸¹ :

- La liberté économique relative à l'investissement étranger (ILEIE) ; il s'agit d'un indice qui évalue les politiques préconisées par les États en terme d'encouragement aux investissements étrangers. Plusieurs critères sont retenus, dont l'existence d'un code sur les investissements étrangers, les restrictions aux prises de possession par des entreprises étrangères, ainsi que la disponibilité de capital local pour ces dites entreprises. L'échelle va d'un État très favorable (noté 1) à un État très défavorable (noté 5) aux investissements étrangers.

- La liberté économique relative à l'intervention gouvernementale (ILEG) qui mesure le niveau d'intervention de l'État dans l'économie. Il tient compte de différentes variables dont le pourcentage de l'économie utilisé par l'État, ainsi que l'importance des entreprises et industries que celui-ci possède partiellement ou en totalité. L'échelle des résultats va d'un État peu interventionniste (noté 1) à très interventionniste (noté 7). Cette statistique fait évidemment référence à la liberté économique selon la logique du marché (Heritage Foundation, 2006). Plus la note est élevée, plus la présence de l'Etat est forte dans l'économie.

- La liberté économique relative au commerce (ILEC) évalue, quant à elle, le degré de liberté du commerce dans un État donné, en tenant compte des facteurs qui peuvent l'influencer (tarifs douaniers, quotas ou autres interventions gouvernementales). L'évaluation va de la note 1, pour une tarification douanière égale ou inférieure à 2,5%, à la note 5, pour une tarification supérieure à 20%. Une évaluation élevée (maximum 5) signifie une répression douanière très forte de la part du gouvernement.

- La liberté économique relative au fardeau fiscal (ILEF), qui est un indicateur dont l'objet est de rendre compte de l'importance du fardeau fiscal qu'un État impose à ses contribuables en

¹⁸¹ A l'exception de l'indice IGLC, tous les indices sont issus de la base de données de Heritage Foundation, relayés par la documentation de l'Université de Sherbrooke (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/statistiques/9>). The Heritage Foundation est un institut américain de recherche et d'éducation dont la mission consiste à formuler et à promouvoir des politiques basées sur les principes de la libre entreprise.

tenant compte de trois facteurs : l'impôt maximum sur les particuliers, celui des entreprises, ainsi que les changements annuels dans l'évolution des dépenses publiques. L'échelle va d'un fardeau fiscal léger (noté 1) à très lourd (noté 5).

- La liberté économique relative aux salaires et aux prix (ILESP) est un indice qui évalue le degré de liberté que le gouvernement laisse au marché pour déterminer l'évolution des salaires et des prix. Pour évaluer cet indicateur, Heritage Foundation retient plusieurs critères parmi lesquels on note les lois sur le salaire minimum et le rôle joué par l'État dans le contrôle des prix. Comme les précédents, l'évaluation repose sur une échelle de 1 à 5. La valeur minimale 1 désigne une influence faible de l'État sur les salaires et les prix, alors que la notation maximale 5 renvoie à une influence très importante.

- La liberté économique relative aux droits de propriété (ILEDP) évalue le degré d'importance que l'État accorde à la protection de la propriété privée. Plusieurs critères sont retenus, dont l'influence du gouvernement sur le système judiciaire, le niveau de corruption au sein de l'appareil judiciaire et les possibilités d'expropriation par l'État. L'échelle va d'un niveau de protection favorable (noté 1) à un niveau défavorable (noté 5) de la propriété privée. Cet indicateur est assez important si l'on prend en compte les derniers événements survenus dans la région australe. La politique d'expropriation des terres menée pour la première fois au Zimbabwe a été modérément, voire timidement survie en Zambie et, dans une moindre mesure, en Afrique du Sud où, pour la première fois, un fermier blanc s'est vu exproprié sa terre au profit des fermiers noirs en 2006. L'introduction de cette variable permet en effet de voir si le "syndrome zimbabwéen" qui tend à se répandre dans certains pays membres limite les flux des IDE entrants de la sous-région.

- La liberté économique relative à la régulation et à la corruption (ILERC) fait référence à l'importance des régulations et restrictions que les gouvernements imposent aux entreprises. The Heritage Foundation retient plusieurs critères pour la mesure de cet indicateur, tels que le degré de la régulation qu'un État impose aux entreprises locales, par exemple la présence d'agences de planification prévoyant des limites et des quotas. Un autre facteur est le degré de corruption observé au sein du gouvernement. L'échelle de notation va d'un niveau très faible de régulation et de corruption (noté 1) à un niveau très élevé (noté 5).

- Enfin, l'indice global de liberté civile (IGLC) est approché par une échelle de valeur graduée de 1 à 7 et établi par l'*Institut Freedom House*¹⁸². Les notes les plus basses (1 ou 2) dans l'échelle des libertés civiles sont décernées aux pays respectant les critères suivants : le respect de la liberté d'expression, ainsi que celui du droit d'assemblée, d'association, d'éducation et de religion. Un État de droit équitable doit également être établi, ainsi qu'une activité économique libre qui favorise

¹⁸² L'institut Freedom House est une organisation non gouvernementale américaine connue pour ses publications et ses implications sur les droits et les libertés civiles au monde.

l'accès à l'égalité des chances des citoyens. Les notes les plus élevées (6 ou 7) sont accordées aux États qui offrent peu de libertés à leurs citoyens.

De manière théorique et inductive, ces différents indicateurs qui renseignent sur les libertés économiques et civiles d'un pays ou d'une région peuvent, selon leur degré d'importance, influencer les décisions des investisseurs étrangers. En effet, plus la perception accordée à ces indices sont élevés sur le baromètre, moindre seront les incitations des firmes à venir se localiser dans la région concernée, sauf cas exceptionnel. Dans le cas des pays africains, cette exception est généralement fournie par le secteur de l'extraction et de l'exploitation des matières premières déconnecté du reste de l'économie. Le tableau ci-dessous résume les effets attendus de ces différentes appréciations d'indices des libertés économiques et civiles comme déterminants de l'IDE.

Tableau 22. Les signes des effets escomptés

Les variables	Impact sur les IDE
ILEIDE	+
ILEG	+ /-
ILEC	+
ILEF	-
ILEDP	-
ILESP	?
ILERC	+/-
IGLC	neutre

Note : les signes (+) et (-) correspondent respectivement aux effets positifs et négatifs attendus ; le signe (+/-) signifie que l'impact dépend de l'ampleur ; et enfin le signe (?) est mis pour l'effet indéterminé ou difficile à appréhender.

Les effets de l'interventionnisme (ILEG) et de la perception de la corruption (ILERC) dépendent de leur degré d'importance. En effet, pour les pays africains, la présence des pouvoirs publics dans l'économie est, dans une certaines mesures, nécessaire pour planifier et orienter leur développement économique. Mais cette présence ne doit en aucun cas évincer le rôle du marché dans l'allocation efficiente des ressources. Les investisseurs étrangers peuvent répondre favorablement à une économie où la présence de l'Etat est non seulement ciblée et limitée, mais surtout permet le bon fonctionnement des activités économiques (comme le développement des infrastructures, la régulation, etc.). En revanche, une économie où l'Etat a le monopole dans les secteurs attractifs attire très peu les investisseurs privés. Il en est de même pour la perception de la corruption. Il existe un niveau de corruption passif qui n'affecte pas négativement les flux de l'IDE entrant. En général, les investisseurs internationaux préfèrent encore contourner la lourde bureaucratie africaine, par des pots-de-vin, que d'y être soumis. Dans certains pays de la SADC, un nombre important d'appels d'offre se fait de manière tronquée et non transparente (A. Goldstein, 2004), mais cela n'a pas découragé l'afflux des capitaux internationaux dans ladite région. Cependant, le niveau de la perception de la corruption dans une économie ne doit pas dépasser un certain seuil, au risque de nuire

à la réallocation des ressources étrangères dans le pays. Si la corruption atteint un seuil critique, les IDE vont être restreints et s'orienter vers un secteur type pour un meilleur contrôle. Par conséquent, la diversification des ressources dans toute l'économie sera moindre, voir insignifiante ; c'est notamment le cas au Mozambique où le secteur Aluminium (Fonderie de Mozal) concentre 86% des IDE entrants durant la période 1990-1999.

A coté de ces facteurs dont l'impact sur les IDE dépend de leur ampleur, il y'a ceux dont l'effet est directement pressenti quelque soit leur ampleur. Il va de soi que la menace d'expropriation (ILEDP) et la présence d'une fiscalité lourde (ILEF) sont des facteurs qui dissuadent les investisseurs. Dans le tableau 22, on escompte un signe positif pour la variable ILEC, mais il est nécessaire d'ajouter que cette positivité dépend de la taille économique réelle ou potentielle de la zone intégrée. En effet si, suite à une intégration, les pays membres importante décident d'instaurer un droit de douanes élevé pour protéger les biens régionaux, les firmes étrangères, dans le but de préserver leur part de marché régional, seront contraintes de réagir en acquérant ou en créant des unités de production locales. On retrouve alors la stratégie défensive des IDE : *defensive import-substitution investment*.

1.2. L'impact économétrique et les interprétations

Comme précédemment, l'estimateur Tobit semble être le plus approprié pour une telle estimation, dans la mesure où nous intégrons l'aspect qualitatif de la zone australe. Cependant, compte tenu de l'importance des effets spécifiques, nous sommes amenés, à titre comparatif, à recourir aux estimations avec les effets fixes et aléatoires. Pour des raisons de disponibilité de données mais aussi pour avoir un panel cylindré, nos estimations couvrent la période 1995-2004.

Cette période correspond également à la seconde sous-période de l'estimation précédente qui justifiait que la création de la SADC est un argument crédible pour les IDE. Ces estimations en panel reposent sur les mêmes 10 pays que précédemment. Toutes les données sont exprimées en log. Les résultats obtenus (en corrigeant le biais des estimations, dû à l'hétéroscédasticité des erreurs, par la méthode de White) sont rapportés dans les tableaux 23 et 24 ci-dessous.

Si l'on avait juste le choix entre une estimation en panel à effets fixes et celle à effets aléatoires, le choix serait porté sur la première, car le test de Hausman rejette la spécification à erreurs composées et retient l'estimation avec effets fixes. Cependant, dans la colonne 1 (modèle à effets fixes), seules deux variables sont significativement différentes de zéro. Ce résultat tend à être amélioré lorsqu'on passe à l'estimateur Tobit. Même en appliquant le Maximum de Vraisemblance au modèle Tobit, les variables relatives à l'interventionnisme, à la liberté du commerce et au fardeau fiscal ne

s'améliorent guère en termes de significativité¹⁸³. La non significativité de ces variables ne nous permet pas de conclure, sinon que leur impact économétrique sur les IDE ne soit pas vérifié.

Tableau 23. L'impact des indices de libertés économiques et civiles sur l'IDE

<i>Variables</i>	<i>Effets fixes [1]</i>	<i>Effets aléatoires [2]</i>	<i>Tobit simple [3]</i>
ILEIDE	-0.33 (0.62)	-1.01 (1.83)*	-1.27 (2.37)**
ILEG	0.54 (1.84)*	0.05 (0.17)	-0.12 (0.37)
ILEC	-0.65 (1.24)	0.07 (0.13)	0.27 (0.51)
ILEF	-0.10 (0.15)	0.38 (0.57)	0.02 (0.03)
ILEDP	-0.05 (0.06)	1.86 (2.77)***	2.78 (5.33)***
ILESP	0.41 (0.54)	-1.55 (2.77)**	-2.56 (4.25)***
ILERC	-0.09 (0.11)	-0.055 (0.74)	-1.5 (2.24)**
IGLC	-2.88 (3.99)***	-1.38 (2.48)**	-0.49 (1.09)
R² adj.	0.206	0.594	0.192
Nbre d'observations	96	96	96
Hausman test [p.value]		18.80 [0.016]	
Log Likelihood ratio			-136.10

La valeur absolue de la statistique de t-Student est indiquée entre parenthèses. La significativité des tests est au seuil de 1% (***), 5% (**) et 10% (*).

Par ailleurs, on constate dans ces différentes estimations que les variables significatives ont quasiment des coefficients de corrélation élevés, quelque soit l'estimateur utilisé. Ceci voudrait-il dire que réellement la perception des libertés économiques et civiles a une forte implication dans l'attractivité des investissements transfrontaliers ? Dans le même temps et selon nos résultats, l'ensemble des variables significatives contribueraient à expliquer les IDE entrants dans la sous-région australe à hauteur de 19.2% (avec l'estimateur Tobit, $R^2=0.192$) et de 59.4% (avec les effets aléatoires $R^2=0.594$) entre 1995 et 2004.

D'ores et déjà, le fait que la variable ILEIDE ait un coefficient négatif et significativement différent de zéro traduit une politique intérieure insuffisante par rapport aux attentes des investisseurs étrangers. Ce résultat est d'ailleurs confirmé par l'analyse des effets marginaux rapportée au tableau 24. En effet, sur le plan prévisionnel, une évolution de 1% de cet indice risque d'avoir un effet marginal de -0.068 sur les investissements étrangers entrants.

¹⁸³ Les résultats issus de l'estimation avec effets aléatoires et avec l'estimateur Tobit sont presque semblables. La seule différence concerne la significativité de la variable IGLC avec les effets aléatoires qui n'est pas en revanche vérifié avec le modèle Tobit, même son coefficient est négatif selon les deux estimateurs.

Par rapport au tableau 22, la variable ILEDP a un signe inattendu, bien qu'elle soit significative. On peut toutefois supposer que le fait qu'elle ait un coefficient significativement différent de zéro et positif reflète l'assurance et la protection des capitaux internationaux que garantit la région. Ceci amène à supposer également que la réforme arbitraire menée au Zimbabwe ne ternit pas l'image internationale de la région. De plus, le résultat de cette investigation empirique ne projette pas sur une possible généralisation du « syndrome zimbabwéen » au sein de la SADC de façon significative, car les prévisions montrent un effet marginal positif de la variable. Cependant, ces résultats économétriques doivent être interprétés avec précaution, dans la mesure où la région australe est assez atypique et présente des aléas très politisés dont les conséquences peuvent fragiliser l'attractivité de la zone. Au demeurant, l'effet marginal de cet indicateur sur l'IDE est positif et significatif. Partant de là, si l'on conjecture que les pays membres s'accordent à protéger les droits de propriété, une amélioration d'un point de la variable ILEDP aurait un impact prévisionnel positif et marginal de 0.16 sur les flux d'investissements étrangers au seuil 1%. Il y'a donc 1% de risque que l'indice sur la liberté économique relative aux droits de propriété ne soit pas un argument pour l'évolution future des IDE dans la région.

Tableau 24. Les effets marginaux des variables significatives du modèle Tobit simple

	$\frac{d(\ln I)}{d(\ln X)}$	z-statistique	$p > z $
ILEIDE	-0.068	-2.37	0.018 **
ILEDP	0.160	5.32	0.000 ***
ILESP	-0.135	-4.25	0.000 ***
ILERC	-0.102	-2.24	0.025 **

Les z statistiques correspondant aux tests de nullité des paramètres nous permettent de rejeter l'hypothèse nulle au seuil critique de 1% (***) et de 5% (**). I = IDE et X = {ILEIDE ; ILEDP ; ILESP ; ILERC}

La variable ILESP a un impact négatif et significatif sur les IDE. Ce résultat prouve que les investisseurs internationaux sont très sensibles aux questions liées à la rigidité du facteur travail (salaires et code du travail) et à la fixation politisée des prix. La conclusion qui nous vient à l'esprit face à ce résultat est que la SADC ne semble pas être une économie de marché qui fonctionne selon une certaine flexibilité, au point de susciter l'afflux important des capitaux étrangers. La significativité et la négativité de ILESP sont des signes forts qui marquent que l'omniprésence de l'Etat dans la gestion économique freine l'élan et les ambitions des investisseurs. Ce résultat confirme d'ailleurs celui de l'impact de l'ILEIDE sur les investissements ; à savoir que l'action des gouvernements respectifs n'est pas assez suffisante pour attirer davantage des capitaux étrangers.

Quant à la variable ILERC, son signe négatif et sa significativité montrent que la corruption et le défaut de régulation économique au sein de la SADC nuisent fortement aux IDE. Son coefficient est supérieur à 1 avec l'estimateur Tobit dans le tableau 23.

Dans l'ensemble, nos résultats ne sont pas si éloignés de ceux de S. Wolf (2002), en ce sens que, si la SADC veut attirer plus des capitaux internationaux, les pays membres doivent redoubler d'efforts pour instituer des réglementations plus qualitatives et incitatives et moins contraignantes. En fait, les résultats issus de nos simulations économétriques peuvent être interprétés comme des signaux qui interpellent les dirigeants du bloc austral à réagir de façon rationnelle, en réformant leurs structures défaillantes. En effet, toutes les variables concernées montrent que l'omniprésence des pouvoirs publics dans l'économie limite le pouvoir du marché et, par conséquent affecte négativement la venue des investissements internationaux.

L'explication des flux d'IDE à partir des variables relatives à la liberté économiques trouve une légitime justification dans la mesure où, seuls les agrégats macroéconomiques ne suffisent pas pour déterminer l'évolution des investissements internationaux dans les pays africains. C'est pourquoi, la prise en compte de la perception qualitative des structures d'accueil demeure importante. Elle met en lumière les manquements et les défauts institutionnels et réglementaires que rencontrent la plupart de ces pays.

Par extrapolation, l'impact de ces variables qualitatives sur les IDE peut apporter quelques éléments d'explication au problème de concentration des investissements dans les seuls secteurs de l'extraction et de l'exploitation des matières de base en Afrique. La faible incitation réglementaire conduirait les investisseurs à être averses vis-à-vis du risque, en portant essentiellement leurs intérêts sur les secteurs sûrs de l'économie, c'est-à-dire les secteurs protégés. Comme le montre le tableau 4 du chapitre 1, très peu d'investissements étrangers s'orientent vers d'autres secteurs d'activité, ce qui ne peut que renforcer les inégalités sectorielles nationales, favorisant ainsi un développement désarticulé et irrégulier de l'économie. La diversification économique d'un pays passe aussi par la diversification des investissements concentrés dans ledit pays qui, elle-même, nécessite avant tout des réformes réglementaires adéquates. A ce propos, Acemoglu et Zilibotti (1997) ont montré que l'absence de diversification entraîne les détenteurs des capitaux à investir dans des projets traditionnels sans risques, à faible rentabilité, plutôt que dans des projets plus risqués où il y'a un meilleur potentiel de croissance.

L'analyse quantitative demeure aussi pertinente au même titre que l'étude qualitative pour évaluer les IDE dans la région australe.

2. Les déterminants quantitatifs

2.1. Le choix des variables appropriées

Les variables de contrôle retenues pour expliquer les flux de l'IDE sont introduites d'abord de façon unilatérale (modèle 10.1), pour tenir compte des différences nationales (effets individuels par pays), puis de façon bilatérale, pour faire ressortir les effets liés à l'intégration régionale (modèle 10.2). Ces variables sont choisies de façon appropriée en tenant compte de la réalité économique des pays membres et de la disponibilité statistiques des variables.

i. La taille économique et les variantes du PIB

La taille du marché intérieur est approximée par le produit intérieur brut de chaque pays. Nous nous référons au PIB, car cet indicateur macroéconomique est généralement pris comme une bonne variable proxy de la taille économique d'un pays (O. Bertrand et N. Madariaga, 2003). Dans une seconde approche, pour justifier de l'effet de l'intégration, nous allons introduire la taille du marché formée par les principaux pays partenaires (encore appelé marché potentiel). L'introduction de cette variable tient compte du fait qu'une firme qui effectue un choix de localisation ne vise pas seulement à approvisionner le marché local, mais également les marchés voisins. La variable marché régional bilatéral est pertinente car nous avons montré précédemment que les effets géographiques affectaient moins les échanges bilatéraux au sein de la région australe. Ainsi, une firme qui investit au Botswana par exemple, le fait dans la perspective de pouvoir acheminer une part de sa production vers des pays frontaliers sans grandes entraves physiques. Afin de ne pas négliger les coûts de transactions intra-régionales, le calcul de la taille du marché bilatéral (ou marché potentiel au sens général) est obtenu en rapportant la somme des PIB des partenaires économiques sur la distance relative qui les sépare. En escomptant que la création d'un marché régional, aussi important qu'il soit, favorise les spillovers, nous nous attendons à un impact positif de la variable sur les flux d'IDE.

Par la suite, nous serons amenés à décomposer le PIB par secteurs productifs pour examiner respectivement l'impact de ces différents secteurs sur les investissements étrangers. Pour cela, nous retenons 4 principaux secteurs contributifs au PIB à savoir l'agriculture, l'industrie d'extraction, la manufacture et les services.

ii. L'ouverture commerciale

La variable liée à l'ouverture économique est aussi introduite dans l'équation, et fait l'objet de deux approches comme le PIB. Il sera d'abord question de l'ouverture économique individuelle calculée de façon traditionnelle, c'est-à-dire la somme des importations et des exportations rapportée

au PIB pour chaque pays considéré. Ensuite, dans le second modèle, nous allons l'introduire de façon bilatérale, toujours dans l'optique de montrer l'effet de l'intégration économique sur l'attractivité des IDE. Prise de manière bilatérale, l'ouverture économique est un proxy qui permet de contrôler les effets de détournement sur les investissements étrangers. Elle peut être de signe positif ou négatif. Sa positivité désignerait un type d'investissements entrants dans la zone. En effet, si une zone est dynamique et si elle détourne du commerce avec le reste du monde, alors les investissements qu'elle attire sont essentiellement du type 1 (*tariff-jumping investment*). En revanche, sa négativité signifierait qu'il y a un effet de substitution entre le commerce internationale et investissements internationaux au sein de la région qui nous concerne.

Par ailleurs, dès lors qu'une région ne détourne pas du trafic, les effets de l'ouverture bilatérale sur les IDE restent à déterminer. Dans ce cas de figure, il faut alors se rabattre sur le degré de création de commerce au sein de la région pour une analyse critique. Si le volume commercial généré par l'intégration est important, il est fort probable que les éventuels investisseurs internationaux entrants soient de nature offensive. L'investissement horizontal généré serait du type 3 (*market – seeking FDI*). C'est pourquoi nous introduisons dans la seconde estimation (10.2) la variable création de commerce pour saisir cet effet, dans la mesure où nous avons montré que le bloc SADC crée des échanges intrarégionaux.

iii. *L'instrument de la fiscalité*

L'enjeu de la fiscalité est également important pour l'examen des capitaux transfrontaliers. Beaucoup d'études ont été menées dans le cas de l'intégration européenne pour analyser la possible convergence des politiques fiscales des pays membres (B. Frey et R. Eichenberger, 1996 ; J. Wilson, 1999 ; F. Ruiz, 2006). Dans le cas de la SADC, l'absence des données concernant l'impôt sur les sociétés dans le PIB nous conduit à utiliser un proxy donné par les recettes publiques (RP) rapportées

au produit intérieur brut¹⁸⁴, $gov_{it} = \frac{RP_{it}}{PIB_{it}}$. La part de la fiscalité dans le PIB traduit le degré de la

pression fiscale dans le pays. L'introduction de cette variable permet de contrôler la contrainte fiscale sur l'attractivité des pays membres. La prise en compte de l'impact fiscal nous conduit aussi à examiner l'effet de la concurrence fiscale sur les mouvements des capitaux internationaux dans la

¹⁸⁴ Dans *World Development Indicators* de la Banque Mondiale, il existe certes des données sur les taux d'imposition des firmes par rapport au PIB, mais les séries ne sont pas complètes pour tous les pays, et en plus, pour certains pays comme le Mozambique, les séries de données ne sont pas disponibles. C'est pourquoi, afin de garder notre panel cylindré, nous avons choisi d'approximer la part d'imposition des firmes sur le PIB par la recette publique rapportée au PIB dont les valeurs statistiques sont accessibles pour tous les pays. Bien qu'elle soit un substitut imparfait pour mesurer la concurrence fiscale entre les pays membres, la variable recette publique rapportée au PIB nous donne un aperçu de l'étendue des prélèvements étatiques dans le pays.

approchons cette harmonisation par l'effet de convergence entre deux pays partenaires calculé comme la variance des taux d'imposition des firmes¹⁸⁵.

$$\text{Soit, } \text{Var}(tax_{i,t} - tax_{j,t})$$

Mais par manque de données statistiques complètes sur les taux d'imposition des firmes, nous serons contraints de mesurer l'effet de convergence bilatérale du régime fiscal par un indicateur de second rang formulé par la variance de la différence des recettes publiques rapportées au PIB des Etats partenaires. Formellement, ceci se traduit par¹⁸⁶ :

$$\text{Var}(gov_{i,t} - gov_{j,t}) = \varepsilon_t.$$

En fait, pour qu'il y'ait un effet de rapprochement du poids fiscal entre différents pays partenaires, la variance donnée par ε doit avoir une valeur faible, sinon nulle. En série temporelle, ε_t doit tendre vers zéro à mesure que t augmente.

Bien que la recette fiscale rapportée au PIB soit limitée pour saisir l'effet de convergence fiscale, elle nous semble néanmoins être la "meilleure alternative" pour pallier au manque de données concernant les impôts sur le capital des sociétés. On notera qu'il existe une convergence ou une possible harmonisation du régime fiscal si l'on décèle une réduction au cours du temps de l'écart du poids fiscal entre différents pays partenaires. Autrement dit, les Etats membres tendent à ajuster avec le temps leur fiscalité si $\text{Var}(gov_{i,t} - gov_{j,t}) < \text{Var}(gov_{i,t-1} - gov_{j,t-1})$ ou si $\text{Var}(gov_{i,t} - \overline{gov}_t) = \text{constante}$; avec $\overline{gov}_t = \text{moyenne mobile}$

En revanche, si les écarts persistent ou s'accroissent au fil de temps, cela suppose, entre autres, que les pays membres de la zone australe sont loin de s'entendre sur une éventuelle harmonisation fiscale et qu'ils pourraient être en situation de concurrence fiscale, motivée par la course aux investissements transfrontaliers. En effet, comme le rappelle F. Ruiz (2006)¹⁸⁷, la littérature économique sur la concurrence fiscale nous enseigne que les gouvernements qui agissent de manière indépendante s'engagent dans une concurrence pour attirer les capitaux en réduisant leurs niveaux de taxation.

Comme il n'existe aucune exigence en termes de critères de convergence macroéconomique au sein de la SADC, on peut supposer que les pays ne suivent aucune directive concernant

¹⁸⁵ Nous pouvons également la calculer par rapport à la moyenne régionale en coupe transversale. Soit

$$\text{Var}(tax_{i,t} - \overline{tax}_t).$$

¹⁸⁶ Nous pouvons aussi l'approcher par rapport à la moyenne régionale de la coupe transversale du poids fiscal :

$$\text{Var}(gov_{i,t} - \overline{gov}_t).$$

¹⁸⁷ F. Ruiz (2006), *Convergence de l'impôt sur les sociétés dans l'Union Européenne*, Economie et Prévision, n°173-2, pp. 79-96.

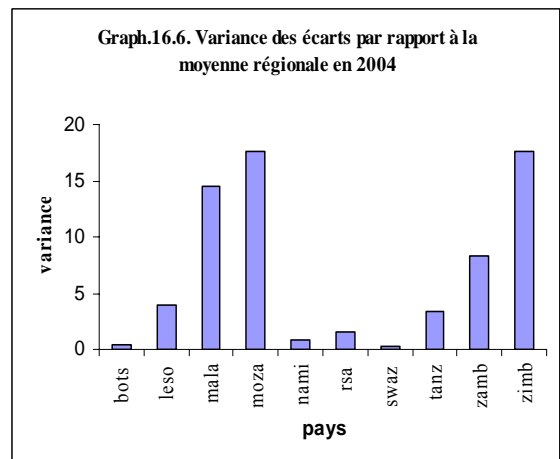
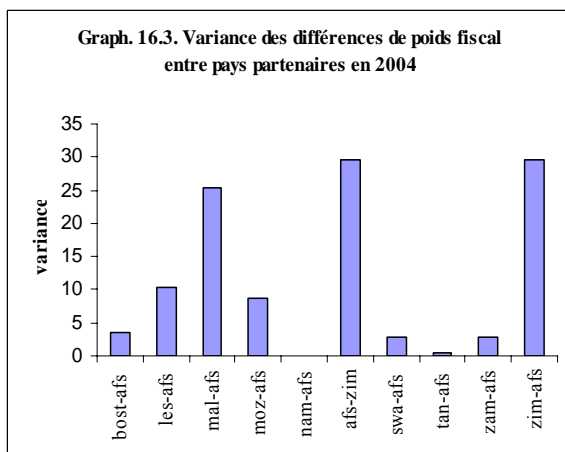
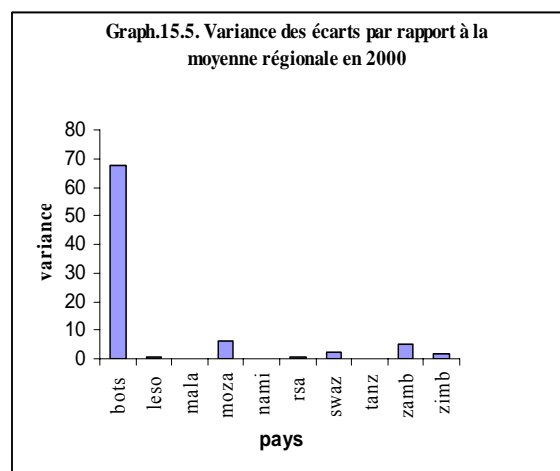
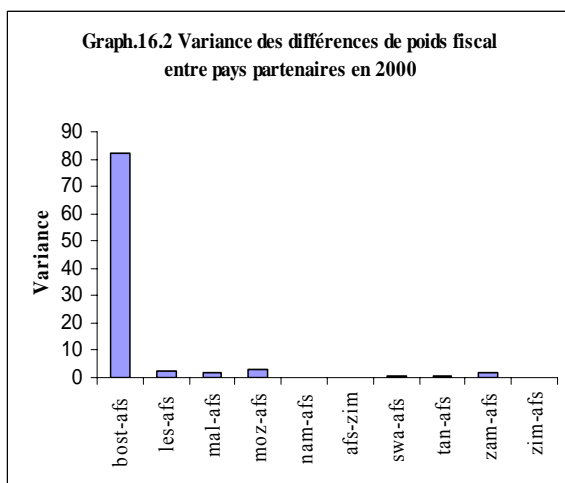
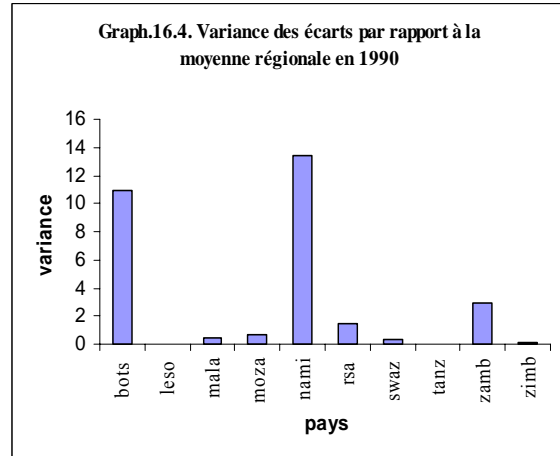
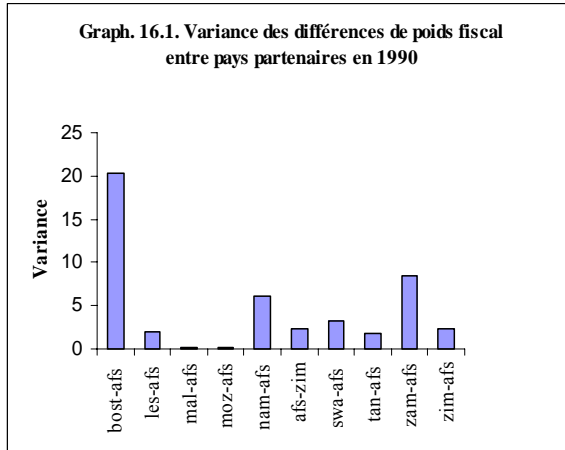
investissements transfrontaliers. En effet, comme le rappelle F. Ruiz (2006)¹⁸⁷, la littérature économique sur la concurrence fiscale nous enseigne que les gouvernements qui agissent de manière indépendante s'engagent dans une concurrence pour attirer les capitaux en réduisant leurs niveaux de taxation.

Comme il n'existe aucune exigence en termes de critères de convergence macroéconomique au sein de la SADC, on peut supposer que les pays ne suivent aucune directive concernant l'alignement au même taux d'imposition sur les capitaux privés. Ainsi, s'il y'a un semblant de réduction des écarts de poids fiscal entre pays comme le montrent certaines graphiques ci-dessus, cette diminution tendancielle de fait en ce sens qu'elle ne résulte pas d'un consentement politisé entre les acteurs. Toutefois, suivant les graphiques 16.1 et 16.2, et hormis le cas du Botswana, on peut supposer, à partir de deux coupes instantanées, qu'il ya eu une "convergence défaite" en 2000 par rapport à l'année 1990.

Si en 2000, on a $Var(gov_{i-bots,2000} - gov_{j,2000}) < Var(gov_{i-bots,1990} - gov_{j,1990})$, ce qui peut se traduire par un rapprochement fiscal des couples pays, en 2004, cette tendance n'est plus vérifiée, sauf pour le cas de certains couples pays. En fait, si l'on suppose que notre variable de substitut (RP/PIB) a la même vertu en termes d'interprétation que le taux d'imposition des firmes, alors l'examen par la variance conduit à rejeter l'hypothèse d'une convergence fiscale au niveau régional (graphique 16 : de 16.1 à 16.6, voir également la partie annexe). Cependant, dans le même ordre d'idée, l'analyse par la variance montre qu'une convergence bilatérale existe entre certains couples pays. Les pays tels que la Namibie, la Tanzanie ou Zambie ont sensiblement le même poids fiscal avec leur principal partenaire économique qui est l'Afrique du Sud.

¹⁸⁷ F. Ruiz (2006), *Convergence de l'impôt sur les sociétés dans l'Union Européenne*, Economie et Prévision, n°173-2, pp. 79-96.

Graphique 16. Convergence ou divergence fiscale



Source : élaborés par l'auteur à partir des données de la Division Statistique de la Banque Africaine de Développement

iv. Le capital humain

Le capital humain, faisant partie des facteurs cognitifs de la croissance et du développement, est un indicateur qui renseigne particulièrement sur la nature verticale des investissements entrants. Si l'on considère les IDE comme un moyen pour les firmes de fragmenter leur processus de production par étapes et de localiser leurs activités en fonction des différences internationales de prix des facteurs (modèle vertical de l'IDE), le capital humain fait alors partie de ces déterminants dont les caractéristiques sont propres au marché du travail du pays d'accueil. Déjà évoqué précédemment (voir chapitre 2), le capital humain permet surtout d'appréhender la capacité et le dynamisme du pays d'accueil à reproduire économiquement les ressources ou les connaissances techniques et scientifiques étrangères (spillovers) captées par le pays. Plus ce capital est important et dynamique, plus les investissements entrants seront de qualité et de forte valeur ajoutée.

Le capital humain est introduit de différentes façons dans les modèles économétriques car sa mesure s'avère délicate (J.C. Berthélemy et *alii*, 1997). On peut le mesurer par le nombre moyen d'années de scolarisation de la population en âge de travailler – comme l'ont supposé J.C. Berthélemy et L. Söderling (2000) ; J. Sousa et J. Lochard (2004) dans leur étude respective - ou par le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire pondéré par la part de la tranche d'âge correspondante (N.G. Mankiw, D. Romer, D.N. Weil, 1992 ; R.G. King et R. Levine, 1993). Dans le notre cas, nous approximons le stock du développement éducatif non pas par le stock ou le niveau de la population éduquée ou formée mais plutôt par son absence. Nous nous référons au taux d'analphabétisation pour mesurer l'impact de l'absence du capital humain sur les investissements étrangers entrants. Autrement dit, nous recherchons à mettre en évidence les effets de la non-scolarisation de la force du travail. Cette démarche inversée s'engage également à rendre compte si le capital humain demeure important aux yeux des investisseurs. Pour ce faire, nous introduisons son absence pour tenter de justifier l'importance et l'intérêt de sa présence.

D'un autre côté, la considération du taux d'analphabètes réside non seulement dans la prise en compte du niveau éducatif de la force productive d'un pays, mais aussi de son coût. En effet, il va sans dire que si ce taux est important, cela signifierait que la force productive du pays est "faiblement éduquée" et par conséquent son coût est relativement bas et concurrentiel pour des activités intenses en main d'œuvre non-qualifiée (si les conditions générales du pays le permettent). Les IDE entrants peuvent être alors motivés par des opportunités économiques (réalisation des économies en termes des coûts de production dans le cas d'une délocalisation) ou commerciales (cas des investissements horizontaux). Ces types d'investissements étrangers s'arrêtent lorsque le pays n'offre plus ces opportunités.

v. *Les autres variables*

Si les investisseurs internationaux sont guidés dans leur choix par la notion de profit, ils sont également très sensibles à la sécurité de leurs investissements. C'est pourquoi, nous introduisons dans notre estimation la variable relative à la stabilité sociopolitique des pays d'accueil.

Pour terminer, nous incluons aussi deux variables indicatrices qui nous permettent de mesurer d'autres sensibilités non prises en compte par les variables précitées. En effet, l'introduction de la variable muette "*Zone Rand*" permet d'apprécier empiriquement l'impact sur l'IDE de l'intégration monétaire, au-delà des enjeux purement réels. Elle nous permet ainsi de voir si l'appartenance à un même régime monétaire est un argument favorable aux IDE. Elle vaut 1 si le pays *i* appartient à la zone Rand et 0 sinon. Prise de manière bilatérale, elle vaut 1 si le couple-pays appartient à la zone monétaire Rand et 0 sinon.

La seconde variable muette (DUM) concerne la présence d'une matière première ou d'un secteur d'activité dominant dans l'économie. DUM est égal à 1 si le secteur en question représente plus de 30% du PIB ou plus de 60% des exportations nationales, et 0 sinon. En effet, nous cherchons à savoir si l'effet de concentration des activités économiques (approximé par DUM=1) explique une part des flux des IDE entrants¹⁸⁸.

2.2. *L'analyse économétrique*

i. *La méthodologie*

Comme pour les tests empiriques précédents, nous recherchons d'abord si les modèles (10.1 et 10.2) que nous avons à estimer nécessitent une approche par des données de panel. La statistique du χ^2 obtenue sur les flux d'IDE entrants nous invite à rejeter l'estimateur MCO : pour le modèle 10.1, *F-statistique* = 9.82 avec *p-value* = 0.000 et pour le modèle 10.2, *F-statistique* = 3.01, avec *p-value* = 0.002). Alors que le test d'Hausman appliqué ne peut rejeter l'hypothèse nulle d'absence de corrélation entre les effets individuels et les variables explicatives dans le cas du modèle 10.1. Ce test de spécification nous conduit à privilégier l'adoption d'effets individuels aléatoires dans l'estimation de l'équation 10.1, malgré les problèmes d'hétéroscédasticité potentiel. En revanche, pour l'équation 10.2 qui tend à expliquer de façon bilatérale les IDE par les effets de l'intégration régionale, il est préférable, d'après la statistique de Hausman, d'utiliser les effets fixes plutôt que les effets aléatoires¹⁸⁹. Autrement dit, il y'a présence de

¹⁸⁸ Il est peut-être plus approprié d'aborder cette relation de cause à effet par les tests de causalité de Granger pour déterminer la quelle des deux variables est exogène. Car, la concentration des activités économiques peut aussi résulter du cumul des flux d'IDE localisés dans un seul secteur. De même qu'une politique nationale privilégiant la concentration spatiale ou économique des industries peut jouer sur les flux d'investissements internationaux. Ici, nous adhérons à l'hypothèse selon laquelle plus une économie est spécialisée, plus l'essentiel des IDE entrants se concentre dans le secteur qui fait l'objet de cette spécialisation. Par ailleurs, le fait que les indices de concentration et de diversification économique sur les économies de la SADC soient incomplets pour être introduits dans nos séries statistiques nous conduit à opter pour la variable indicatrice.

¹⁸⁹ La statistique de Hausman fournit un *Khi-deux* (6) = 9.07 avec une *p-value* = 0.1694 pour le modèle 10.1 et un *Khi-deux* (5) = 28.18 avec un *p-value* = 0.000 pour l'équation 10.2.

corrélation entre les effets bilatéraux et les variables explicatives. Sur le plan économique, cette corrélation traduit l'influence des spécificités bilatérales structurelles sur la détermination du niveau des variables explicatives.

S'agissant des effets spécifiques individuels, on a

$$fluxIDE_{i,t} = cste + \sum_{k=1}^N \delta_{i,k} H_{i,k,t} + \eta_{i,t} \quad (10.1)$$

avec décomposition du résidu, $\eta_{i,t} = v_i + u_{i,t}$

En considérant les effets spécifiques bilatéraux, il vient :

$$fluxIDE_{ij,t} = cste + \sum_{k=1}^n \delta'_k H'_{k,ijt} + \eta'_{ijt} \quad (10.2)$$

la décomposition du résidu donne : $\eta'_{ijt} = v'_{ij} + u'_{ijt}$

$fluxIDE_{it}$ est le flux annuel de l'IDE entrant dans chaque pays i en temps t . $fluxIDE_{jt}$ correspond à la somme annuelle des flux entrants dans i et j . Dans l'équation 10.2, il s'agit de montrer si l'union formée par les deux pays i et j affecte les investissements pris de manière bilatérale ($fluxIDE_{ij}$). L'ensemble des facteurs explicatifs énoncés plus haut sont représentés de façon unilatérale par $H_{i,t}$ et de façon bilatérale par H'_{ijt} . La structure des erreurs est décomposée pour montrer, d'un part, les effets spécifiques individuels (respectivement bilatéraux) non prise en compte dans $H_{i,t}$ (et respectivement dans H'_{ijt}), et d'autre part, des erreurs stochastiques définies par u_{it} (et respectivement par u'_{ijt}) et supposées être *i.i.d.* de moyenne nulle et de variance égale à σ_ε^2 (ou respectivement égale à $\sigma_{\varepsilon'}^2$).

La période d'étude va de 1980 à 2004 et concerne 10 des 14 pays que compte l'organisation régionale australe et pour lesquels toutes les observations sont présentes¹⁹⁰. Le panel est cylindré et repose sur une dimension temporelle.

¹⁹⁰ Il s'agit des mêmes pays que précédemment. Les sources des données sont contenues dans la partie annexe.

ii. Les résultats d'estimation

Tableau 25. Résultats d'estimation du modèle 10.1

	<i>Estimation en effets aléatoires et avec correction d'autocorrélation d'ordre 1 (AR1)</i>	
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>
Taille économique (PIB)	0.40 (2.69) ***	-
Ouverture commerciale	0.88 (2.55) **	0.51 (1.80) *
Poids fiscal	-0.95 (1.24)	-2.06 (3.26) ***
Taux d'analphabétisation	-0.67 (1.67) *	-1.04 (3.09) ***
Stabilité sociopolitique	0.09 (4.50) ***	0.1 (5.23) ***
Agriculture		-0.36 (1.77) *
Industrie d'extraction		0.71 (2.26) **
Manufacture		-0.17 (0.72)
Services		0.54 (1.67)*
R²	0.35	0.36
Nombre d'observations	216	216
Wald χ^2 [p-value]	124.67 [0.00]	138.81 [0.00]

Les statistiques de t-Student (en valeur absolue) sont entre parenthèses. Le seuil de significativité est 1% (***), 5% (**) et 10% (*). Le biais de l'hétéroscédasticité a été corrigé à l'aide de l'estimateur de White. Les variables indicatrices "Zone Rand" et "DUM" ont été retirées de l'estimation du fait de leur non significativité. Toutes les variables explicatives sont exprimées en logarithme sauf la variable "stabilité sociopolitique", qui comporte beaucoup de valeurs négatives ne pouvant être transformées en logarithme au risque de rendre nos séries incomplètes.

Dans ces premiers résultats montrant les effets unilatéraux comme déterminant des IDE, il ressort que la taille économique approximée par le log de la production par tête, l'ouverture commerciale ainsi que la stabilité sociopolitique sont des arguments forts qui affectent de façon significative et positive l'entrée des investissements internationaux. Dans la première colonne du tableau 25 [1], le régime fiscal n'est pas significatif malgré son signe négatif. Autrement dit, aux yeux des investisseurs, la fiscalité ne serait pas un facteur de premier ordre sur lequel le choix d'investir des firmes repose principalement. En revanche, l'absence de capital humain est un coût crucial pour les pays hôtes, car elle réduit leur potentiel attractif des capitaux étrangers de 67 %¹⁹¹. Ce taux est encore plus critique lorsqu'on introduit les composantes du PIB dans le modèle à la place de la production par habitant. Dans la seconde colonne [2], le proxy de la taille économique a été retiré pour éviter toute colinéarité ou corrélation avec ses composantes qui sont l'agriculture, l'industrie d'exploitation, la manufacture et les services. L'introduction de ses nouvelles variables augmente le pouvoir explicatif des variables telles que le poids fiscal et le taux d'analphabétisation. Le fait que les élasticités de ces dernières soient respectivement supérieures à 1 (-2.06 avec *t-value* < 0.01 pour le poids fiscal, et -1.04 avec *t-value* < 0.01 pour le proxy d'absence de capital humain), laisse à penser que, dans le cadre d'un modèle élargi, les IDE sont extrêmement sensibles à la

¹⁹¹ Cela concerne principalement l'IDE vertical.

pression fiscale dans différents pays et au manque de compétence qualifiée pour assurer la reproductibilité des spillovers entrants. Il convient de préciser que le dernier point concerne essentiellement les IDE verticaux ou les investissements hautement technologiques. Par ailleurs, la négativité et la significativité de la variable relative à la fiscalité souligne une possible concurrence fiscale au sein de la SADC. Plus le poids fiscal dans l'économie est élevé, moindre est l'incitation à investir dans la dite économie ; d'où l'ouverture aux comportements concurrentiels fiscaux entre les Etats au niveau de la région. Ces comportements indépendants peuvent ainsi faire converger implicitement les taux d'imposition au sein de la région, puisque chaque pays, en observant l'autre, voudrait imposer un taux encore plus attractif que celui de son voisin. Ce jeu peut alors conduire à un équilibre où le poids fiscal serait semblable pour chaque économie, comme l'illustrent les graphiques 16 (16.2 et 16.5)

La décomposition du PIB nous permet de se rendre compte, une fois de plus, que ce sont le secteur d'extraction (des matières premières) et les services qui attirent les investisseurs étrangers, et que le secteur agricole reste un secteur de désinvestissement.

Dans la seconde estimation contenue dans le tableau 26 ci-dessous, il s'agit d'explorer les effets liés à l'intégration économique régionale de la SADC sur les flux des IDE bilatéraux.

Tableau 26. Résultats de l'estimation du modèle 10.2

	Estimation en effets fixes avec correction d'autocorrélation d'ordre 1 (AR1)
Marché potentiel	0.714 (1.92) **
Commerce bilatéral	0.432 (1.67) *
Ouverture commerciale bilatérale	-0.448 (1.54)
Convergence fiscale entre partenaires	-0.001 (0.78)
R ²	0.589
Test Durbin-Watson modifié	1.246
Test LM (Baltagi)	1.456
Corr. (v' , H')	-0.894
Nombre d'observations	191

Les statistiques de t-Student (en valeur absolue) sont entre parenthèses. Le seuil de significativité est 5% (**) et 10% (*). Corr. (v' , H') indique la corrélation entre les effets résiduels spécifiques bilatéraux et les variables explicatives. La valeur de Corr. (v' , H') $\neq 0$ signifie que l'estimateur à effets aléatoires reste biaisé. Le test de Durbin-Watson modifié est celui proposé par Bhargava, Franzini et Narendranathan (1982) pour une adaptation dans le cadre du modèle à effets fixes. Le test LM (Baltagi) est une extension du test de multiplicateur de Lagrange au modèle à effets fixes développé par Baltagi (2001). Ces différents tests se proposent de vérifier l'hypothèse d'absence d'autocorrélation, mais débouchent sur des conclusions conflictuelles dans nos estimations. Si le test de LM de Baltagi accepte l'hypothèse nulle de l'absence d'autocorrélation, celui de Durbin-Watson modifié la rejette. Etant donné qu'on a Corr. (v' , H') proche de 1 que de 0, nous allons par conséquent privilégier le test de Durbin-Watson modifié, ce qui nous conduit alors à appliquer au modèle 10.2 la transformation proposée par Prais et Winsten afin d'éliminer l'autocorrélation des perturbations. Par ailleurs, un soupçon d'hétéroscédasticité des résidus nous a conduit également à estimer les écarts types des coefficients de façon robuste en utilisant l'estimateur de White. Toutes les variables sont exprimées en log. Ici, "Ouverture commerciale bilatérale" correspond aux échanges réalisés hors zone SADC par les partenaires bilatéraux.

Nos simulations économétriques reposent sur l'estimateur à effets fixes corrigé d'autocorrélation d'ordre 1. En effet, malgré le fait que la statistique du multiplicateur de Lagrange proposée par Baltagi (2001) dans le cadre des modèles à effets fixes accepte l'hypothèse nulle de l'absence d'autocorrélation,

celle de Durbin-Watson modifiée la rejette. En plus, la corrélation, certes négative, entre les effets résiduels spécifiques bilatéraux (v'_{ij}) et les régresseurs (H'_{ij}) est élevée (-0.894), et nous invite de ce fait à accorder plus d'intérêt à la statistique Durbin-Watson modifiée. Ainsi, en soupçonnant que cette autocorrélation des perturbations soit du type AR(1), il convient de la corriger par la méthode d'estimation de Prais et Winsten (Maddala, 1999 ; P. Sevestre, 2002). Partant de là, nos résultats montrent que l'intégration régionale expliquerait à 58.9% les investissements étrangers pris de manière bilatérale entre les couples pays au sein de la SADC.

L'augmentation de la taille du marché régionale par le biais du marché formé par les couples pays est significativement différente de zéro, ce qui veut dire que l'accès au marché régionalisé est facteur important d'attractivité des IDE. Plus ce nouveau marché est grand, plus il intéressera les détenteurs des capitaux ou les firmes multinationales.

De même, le commerce bilatéral joue un rôle important malgré que son coefficient soit significatif à 10%. Une variation de 10% du volume des échanges intrarégionaux concourt à augmenter les investissements au sein de la région de 4.32%. La significativité de ces deux variables conduit à souligner que la SADC est une zone dynamique qui attire les investissements du type 3 (*market-seeking FDI*), ce qui laisse à penser que la zone régionale australe offre des fortes opportunités économiques et commerciales à tout investisseur. Bien que la variable *ouverture commerciale bilatérale* ne soit significative qu'à 20% ($t\text{-value} = 0.175$), le signe négatif de son coefficient traduit un effet de substitution entre le commerce international hors régional et les IDE. Ce résultat paraît cohérent car les pays de la SADC font partie des Etats ayant le plus bénéficiés de la politique américaine qui consiste, à travers l'*AGOA act*, à privilégier le commerce avec les pays en développement au détriment de l'assistanat et de l'aide au développement. Un dernier aspect de ces résultats économétriques concerne la non sensibilité des IDE à l'égard de la convergence fiscale. Ce résultat semble être justifié dans la mesure où les pays membres de la SADC n'ont pas une évolution harmonisée de leur fiscalité.

Comparée à l'estimation précédente (tableau 25), on peut déduire que les investisseurs sont plus influencés par la concurrence que par l'harmonisation fiscale au sein de la SADC. C'est un argument de plus qui met en lumière la complexité de l'intégration australe et témoigne de la difficulté que rencontrent les membres à s'unifier de manière optimale. Harmoniser le régime fiscal au sein de la SADC signifie supprimer un instrument stratégique qu'utilisent certains pays pour rendre attractif leur code d'investissements.

Dans cette étude, nous montrons que malgré quelques insuffisances, l'intégration régionale australe est un argument favorable aux IDE. La présence de l'Afrique du Sud dans l'organisation est un signe de crédibilité qui semble rassurer les investisseurs internationaux. Toutefois, il est montré que les Etats membres de la SADC ont besoin des structures réglementaires adéquates et flexibles pour attirer et

accueillir davantage des capitaux étrangers. Aussi, convient-il de noter que l'attractivité régionale de l'IDE repose fortement sur la capacité et le potentiel individuel des membres, même si l'impact de l'intégration économique demeure significatif.

Après avoir montré que l'intégration australe s'accompagne de certains effets attendus du régionalisme, il convient à présent d'analyser comment ces différents effets liés à la création de la SADC affectent d'un part, le produit par tête des pays membres et d'autre part, la synchronisation des économies partenaires.

Chapitre 7 :

L'INTEGRATION, LA CROISSANCE ET LA SYNCHRONISATION DES ECONOMIES DE LA SADC

Au regard des expériences du régionalisme menées dans le monde, il ne fait aucun doute que ce mouvement d'unification spatiale et économique soit perçu comme un outil de développement. A ce sujet, la littérature économique ne manque pas d'arguments pour justifier ce rôle délicat confié au processus d'intégration régionale. En réalité, comme nous l'avons déjà souligné, ce lien n'est ni mécanique ni systématique. Le passage d'une coopération instituée à une coopération fonctionnelle et profitable (O. Cadot et *alii*, 2000) exige la mise en place d'un processus dynamique et l'implication pragmatique des économies intégrées.

Adoptée comme un espace concret par l'organisation de la SADC pour l'harmonisation et la convergence des initiatives nationales, la coopération régionale demeure à ce jour la pierre angulaire du processus de l'intégration économique des Etats membres. Elle s'inscrit en effet dans un dynamisme d'entente mutuelle permettant à la région d'atteindre des objectifs ciblés en matière de développement. Cependant, ces objectifs ne sont pas facilement réalisables si les économies participantes sont très incompatibles, car, dès lors que les pays pratiquent des politiques nationales non coopératives ou non convergentes, pour cause d'asymétrie de gains¹⁹², l'esprit même de la coopération régionale devient inefficace, et bute sur les conflits d'intérêts. Ces types de scénarios ne sont pas exclus dans le cas qui nous occupe. Malgré les difficultés que rencontre l'initiative du regroupement des pays de la sous région australe, cette dernière a le mérite d'être assez pragmatique et crédible, de par ses réalisations et de son organisation. En effet, tout au long des chapitres précédents, nous avons su mettre en évidence ou montrer de manière empirique les effets induits par cet instrument régional qui passe également pour un « *bien collectif* ».

Dans le cas de la SADC, le pragmatisme de la coopération régionale se traduit par plusieurs concrétisations telles que le développement et la réhabilitation des infrastructures nationales et régionales qui agissent favorablement sur l'intensification des échanges bi- ou multilatéraux. L'importance accordée à la région sur le plan international et la présence des effets dynamiques de polarisation et d'agglomération (en référence à l'économie sud-africaine ou mauricienne) crédibilisent davantage la région par rapport aux autres blocs subsahariens.

Partant de là, l'objet de ce chapitre est double. Dans la première section, il s'agira précisément de montrer comment ces effets conjugués liés à la création de la SADC affectent la croissance économique des

¹⁹² Voir l'analyse théorique aux chapitres 3 et 4

Etats membres. Autrement dit, peut-on détecter les effets d'une croissance régionalisée au sein de l'organisation. Dans la seconde section, l'essai portera sur l'endogénéité de la zone australe en tant que facteur de synchronisation économique.

I. L'impact des effets du régionalisme sur la croissance économique

Depuis quelques années les pays africains sont dans une perspective dynamique de croissance économique soutenue par plusieurs facteurs tant nationaux qu'internationaux. D'après la BAD/OCDE (2006)¹⁹³, la richesse productive par tête créée par l'ensemble des pays africains a augmenté en moyenne de 3.5 en 1997, pour atteindre un taux prévisionnel de 5.5% en 2007 (voir également la partie annexe). Si ce résultat est imputable aux efforts individuels réalisés par chaque pays, il convient aussi de souligner qu'il intervient dans une période de prise de conscience collective des Etats africains. En effet, l'environnement politique actuel de la majorité ces pays est beaucoup plus propice aux échanges et à la croissance qu'il y a quelques années. Aussi, les réformes entamées au cours des années 1990 apportent-elles finalement leurs effets pour certains pays. Ajouter à cela, la bonne tenue des cours des matières premières sur les marchés internationaux, et l'accroissement annuel des exportations des pays africains participent à la robustesse de leur taux de croissance observé.

D'un autre côté l'essor macroéconomique que connaît la plupart de ces pays coïncide avec le renouveau du régionalisme au sein du continent. Partant de là, on est tenté de s'interroger si l'entame d'un processus d'organisation spatiale au sein de chaque région n'a pas contribué directement ou indirectement à cette croissance économique. Si tel est le cas, le bon sens imposerait de rechercher dans quelle mesure l'augmentation du produit par tête peut-elle être endogène aux effets liés à l'intégration économique régionale.

D'après certains travaux (Banque Mondiale, 2000b), l'intégration régionale serait un facteur favorable à l'augmentation de la richesse. En effet, l'intégration peut être un moyen pour les économies membres de constituer un capital spatial régional dans le but de favoriser les échanges et de réduire l'inefficience individuelle. Comme le soulignent A. Akanni-Honvo et A. Léon (1995, p. 28)¹⁹⁴ : *« l'utilisation commune d'infrastructures et l'organisation collective de la recherche, au niveau régional, peuvent avoir pour effet, s'il n'y a pas redondance, d'accroître le taux de croissance »*.

Cependant, ce lien positif supposé ne peut se réaliser ni de manière systématique, ni de manière automatique si, au préalable, les pays concernés ne s'engagent pas dans un dynamisme réel et constructif,

¹⁹³ BAD/OCDE (2006), *Perspectives économiques en Afrique / African Economic Outlook*

¹⁹⁴ Akanni-Honvo, A et Léon, A (1995), *La croissance endogène régionalisée*, Revue du Tiers Monde, tome XXXIX, n°155, juillet-Septembre.

avec pour objectif de transformer leur bloc régional en un *bien collectif*. Comme évoqué précédemment dans les chapitres III et IV, l'intégration régionale n'est efficace pour la prospérité régionale dès lors qu'elle est considérée comme un instrument au service de la collectivité et du développement. S'intégrer n'est pas la panacée de tous les aléas du développement économique. Elle peut toutefois jouer un rôle important, même si certains travaux empiriques restent sceptiques sur la corrélation supposée positive entre croissance et régionalisation.

Dans les chapitres V et VI, il est démontré empiriquement que le renouveau du régionalisme austral a eu des effets significatifs sur le commerce bilatéral régional d'une part, et, d'autre part, sur l'afflux des investissements étrangers dans la sous-région. Dans la continuité, nous examinons comment ces effets générés par la coopération affectent de manière positive le taux de croissance des pays de la SADC10 (en référence aux 10 pays étudié). A cet effet, si s'intégrer peut permettre d'accroître les potentiels économiques des Etats, alors les politiques régionales, dans leur ensemble, conduisent à une « *croissance endogène régionalisée* » au sens de A. Akanni-Honvo et A. Léon (1995).

A. La manifestation de la croissance économique régionalisée

Suivant A. Akanni-Honvo et A. Léon (1995), on entend par croissance régionalisée, celle qui est impulsée par la construction d'un capital spatial. L'idée est de considérer l'intégration régionale comme un processus dynamique qui concourt à l'amélioration de bien-être collectif. Mais, encore faut-il que le choix de la coopération soit crédible et implique la volonté politique des Etats concernés.

De manière générale, l'analyse de la croissance économique a fait et continue encore de faire l'objet de nombreuses publications tant théoriques qu'empiriques. Compte tenu de l'importance de la littérature, l'objet ici n'est pas de faire une revue exhaustive mais de rappeler brièvement le modèle de base (modèle Solow), ses limites et ses dépassements en se référant au développement de la théorie de la croissance endogène.

1. Du modèle traditionnel de la croissance

La recherche des fondements de la croissance d'un pays ou d'une région a pris une ampleur considérable et approfondie depuis les publications remarquables de Solow (1956) et de Swan (1956) sur les facteurs de productivité.

En effet les travaux de Solow reprennent les conclusions issues du modèle Harrod-Domar¹⁹⁵ pour qui, la croissance est illimitée mais de nature instable. Pour les deux auteurs de pensée keynésienne, le taux de croissance est dépendant des facteurs suivants : le coefficient du capital ou de l'intensité capitaliste ($v = K/Y$)¹⁹⁶ et du taux d'épargne ou de la proportion marginale à épargner (s). Pour que la croissance soit équilibrée, l'analyse de Harrod-Domar prévoit une augmentation de l'investissement (I) à un taux constant égal au rapport s/v , qui est le taux de croissance garanti (g), c'est-à-dire, le niveau de croissance qui assure l'équilibre sur le marché des biens et garantit le plein emploi. Mais selon les auteurs, le fait que ces facteurs (s , v , I) évoluent de manière indépendante¹⁹⁷, empêche la réalisation de ce taux de croissance équilibrée et stable dans le temps. Il n'existe donc pas de mécanisme qui permette d'atteindre cet optimum. Si ce dernier se réalise exactement au sens espéré (c'est-à-dire au sens optimal fourni par l'égalité $g = s/v$), cela ne pourrait être que le fait du hasard ; à tel point qu'au sens de R. Harrod (1948), la croissance se fait sur le « *fil du rasoir* ».

Partant de là, les travaux de R. Solow (1956) tentent de synthétiser l'approche keynésienne et la vision néoclassique de la croissance. Il conclue à l'existence d'un sentier de croissance de long terme, déterminé par des variables exogènes comme la croissance démographique, l'épargne ou le progrès technique. Si l'analyse de Solow a été fortement critiquée par certains économistes (P. Romer, 1986 et 1990 ; R. Lucas, 1988) et augmentée par d'autres (G. Mankiw, D. Romer et D. Weil, 1992), c'est parce qu'elle décrit plus qu'elle n'explique les facteurs de la croissance. En effet, elle tend à montrer d'une part, comment le travail et le capital se combinent et se substituent (à travers les jeux des rendements décroissants) pour soutenir la production et, d'autre part, comment l'apport du progrès technique empêche l'économie de déboucher sur une tendance stagnante du produit par tête.

Mais par-dessus tout, le modèle de la croissance économique de Solow rend explicitement compte de deux faits importants qui ont souvent été empiriquement démontrés (W. Baumol, 1986 ; R. Barro, 1991 ; G. Mankiw et alii, 1992, N. Islam, 1995). Le premier stipule que le niveau de production d'un pays est déterminé par l'investissement effectué : tant que le niveau d'état régulier¹⁹⁸ n'est pas atteint,

¹⁹⁵ E. Domar (1946 et 1947) et R. Harrod (1948) ont développé séparément leurs modèles. Mais la similitude de leurs résultats conduit la littérature économique à les qualifier du modèle "Harrod-Domar". Les auteurs ont une conclusion principale identique puisqu'ils montrent à partir d'hypothèses différentes que la croissance équilibrée est l'exception, le déséquilibre étant la règle, car les conditions de régularité de la croissance ont peu de chance d'être réalisées. E. Domar (1946), « *Capital Expansion, Rate Growth and Employment* » *Econometrica* et R. Harrod (1948), « *Toward a Dynamic Economics* », Macmillan sont tous les deux tirés dans A. Abraham-Frois (1974), « *Problématique de la Croissance* », *Economica*, vol.

¹⁹⁶ K correspond au capital et Y représente la production.

¹⁹⁷ L'investissement dépend du comportement des entrepreneurs ; le taux d'épargne ou la proportion marginale à épargner sont déterminés soit par le rendement de l'argent, soit par la préférence des consommateurs car, $s = I - c$ (c étant la proportion marginale à consommer) et le coefficient du capital est considéré fixe.

¹⁹⁸ Selon Solow, l'état régulier intervient lorsque la croissance par tête cesse à long terme, c'est-à-dire lorsque la production et le stock de capital augmentent au même taux constant que la population. Théoriquement, il correspond à la nullité de l'équation

l'investissement supplémentaire est générateur de croissance économique ; ainsi, entre deux pays, celui qui investit moins connaît par conséquent une croissance moindre. Le deuxième fait concerne les phénomènes de rattrapage des pays qui ont commencé leur croissance économique tardivement que les autres. Les hypothèses fondamentales qui soutiennent le modèle de Solow sont du types néoclassiques à savoir que :

- La fonction de production comprend deux facteurs : travail (L) et capital (K), $Y = f(K, L)$
- toute l'épargne est investie : $I = S$;
- les rendements des facteurs de production (capital et travail) sont décroissants ;
- la substitution entre capital et travail s'opère en fonction de la loi des coûts relatifs entre les deux ;
- la concurrence empêche l'existence des rentes de monopole et impose des prix issus de la confrontation entre l'offre et la demande.

Hormis le cadre discutable des hypothèses, les virulentes critiques apportées au modèle de Solow concernent essentiellement l'esprit dans lequel la croissance économique est perçue selon l'auteur. L'introduction du progrès technique dont l'origine n'est pas expliquée dans le modèle, augmente la productivité des facteurs de production.

$$Y = f(K, A(t)L), \text{ où } A(t) \text{ est le progrès technique qui croît au taux de } \partial A(t) / \partial t = a$$

L'interprétation de ce modèle stipule que la croissance est illimitée, comme dans le cas de Harrod-Domar, mais à condition que la population augmente et qu'il y ait des progrès techniques. L'accroissement de la production par tête peut s'interpréter alors comme un phénomène d'adaptation à un mouvement exogène d'amélioration des techniques et à un accroissement de la population à long terme. En revanche, les comportements économiques des agents, les modifications du taux d'épargne qui peuvent être des mécanismes d'ajustement n'influencent pas, à long terme, le taux croissance économique dans le modèle de Solow.

Les travaux de G. Mankiw et alii (1992) viennent enrichir ce modèle en mettant l'accent sur l'investissement en capital humain pour pallier au manque d'explication sur progrès technique dans le modèle traditionnel. Contrairement à l'investissement matériel, qui engendre des rendements décroissants, l'investissement humain engendre des rendements constants et repousse l'état régulier de l'économie. En s'inspirant de la fonction de production du type Cobb-Douglas, G. Mankiw, D. Romer et D. Weil, (1992) augmentent ainsi le modèle de base en introduisant le capital humain (H), dans le but de renforcer sa capacité à rendre compte de la réalité.

différentielle fondamentale du modèle de Solow du taux d'accroissement du capital par tête dans le temps ($\partial k / \partial t = \dot{k} = 0$) définie par $\dot{k} = s.f(k) - (n + \delta).k$; où $s.f(k)$ est l'investissement brut garanti par le taux d'épargne s et le produit par tête $f(k)$, et $(n + \delta).k$ la dépréciation effective du capital tenue par le taux de croissance de la population n et une fraction constante du stock du capital se dépréciant au taux δ . Contrairement à l'état régulier, l'état stationnaire (souvent confondu à ce dernier par certains) désigne une situation dans le temps où rien ne bouge, la société dans cette situation est allée jusqu'au bout de l'évolution envisageable.

$Y = K^\alpha H^\beta (AL)^{1-\alpha-\beta}$, les exposants sont des coefficients de rendement pour chaque facteur incorporé. Par hypothèse, le capital humain s'accumule à partir du bien final, comme pour le capital physique.

$$\frac{\partial H}{\partial t} = hY - \theta H, \text{ avec } h \text{ la part intensive de } H \text{ dans la production et } \theta \text{ son taux de}$$

dépréciation.

Ce modèle augmenté confirme le principal résultat du modèle de R. Solow (1956), à savoir que le produit par tête croît de manière exogène avec le progrès technique, même s'il précède, à partir des estimations empiriques effectuées par les auteurs, que la différence entre les niveaux des économies provient de l'investissement différent en capital humain. Ce modèle implique aussi la participation des pouvoirs publics dans le progrès économique. En effet, l'Etat peut jouer sur le capital humain et accroître la croissance en contribuant à augmenter h , à travers les politiques publiques d'éducation et de santé.

Malgré son enrichissement, le modèle de Solow reste "gênant", à cause de l'exogénéité supposée de la technologique qui garantit pourtant la croissance de long terme. C'est pourquoi les contributions entre autres de P. Romer (1986, 1990), R. Lucas (1988), P. Aghion et P. Howitt (1992) ont pour objet de parvenir à endogénéiser le taux de croissance de l'économie.

2. Au développement des théories de la croissance endogène

L'approche endogène de la croissance fait partie des nouvelles théories de la croissance économique nées des insuffisances du modèle traditionnel. Elle repose sur l'analyse des conditions économiques qui favorisent le changement technique et ouvre un nouvel éclairage sur l'origine et le rôle du progrès technique sur la croissance. Et en appelle à l'Etat pour assurer la dynamique économique.

C'est à P. Romer (1986)¹⁹⁹, puis P. Romer (1990)²⁰⁰, que l'on doit les premières formulations de la théorie de la croissance endogène, même si l'on peut retrouver intuitivement les prémisses de ses travaux dans des études antérieures. En effet, l'analyse de *learning-by-doing* utilisé par P. Romer (1986), dans laquelle le progrès technique est un sous-produit de l'investissement en capital, a d'abord été développé et utilisé par de K. Arrow (1962). On retrouve également l'empreinte de l'analyse de E. Phelps (1966) concernant l'enjeu de la Recherche & Développement sur la croissance illustré par le modèle de Romer (1990). De même, cette nouvelle approche de la croissance s'inspire profondément de la vision schumpeterienne, en ce sens qu'elle repose sur l'idée que la concurrence parfaite est mortifère (pour l'économie) et que la dynamique économique a besoin de concurrence imparfaite. Si la première approche de P. Romer (1986) démontre l'importance du stock de capital physique dans la croissance, en lien avec les

¹⁹⁹ P. Romer (1986), "Increasing Returns and Long-Run Growth", Journal of Political Economy, 94 (5), p.1002-1037, October

²⁰⁰ P. Romer (1990), "Endogenous Technological Change", Journal of Political Economy, 98 (5), p.71-102, October

stocks de connaissances disponibles, la seconde (P. Romer, 1990), quant à elle, met l'accent sur l'innovation comme fondement du progrès économique.

Explicitement, cette dernière approche traite des relations entre innovation technologique, concurrence imparfaite et croissance. Dans ce modèle, le progrès technique n'est plus un facteur exogène, comme le prévoyait l'analyse traditionnelle, c'est un produit qui découle des innovations qui, elles mêmes, naissent à partir des idées. Il est assimilé ainsi à une augmentation du nombre de variétés de biens intermédiaires qui améliorent la productivité des *inputs* physiques. Contrairement au capital dont le rendement est décroissant (hypothèse du modèle de Solow), ou au travail dont le rendement n'est constant que si on effectue sans cesse un investissement humain supplémentaire (modèle M-R-W)²⁰¹, les idées ont un rendement croissant. Autrement dit, plus on s'appuie sur un stock important d'idées existantes, plus on aura des nouvelles idées qui seront également génératrices d'autres idées nouvelles et d'externalités. C'est pourquoi, le modèle de P. Romer (1990) montre qu'à long terme, le rythme de la croissance dépend du nombre, de la proportion et de la productivité des chercheurs, c'est-à-dire de la capacité des rendements croissants de la recherche à compenser les rendements décroissants de l'investissement matériel. Pour l'auteur, le changement technique est d'autant plus intense que les innovateurs en espèrent un profit élevé. Comme le progrès technique n'est pas un facteur exogène, son niveau de production est conditionnée par la rémunération attendue par l'innovateur, sous forme de brevet, donc de rente de monopole, ce qui implique une concurrence imparfaite. Ainsi, l'incitation à innover doit être garantie par une rente monopolistique tolérée et protégée par les pouvoirs publics. En effet, face à l'existence d'externalités technologique et, par conséquent, aux limites et aux insuffisances du marché de pourvoir à une rémunération optimale aux idées, il revient donc à l'Etat de tenter de faire correspondre, à partir notamment d'un système des brevets, le niveau des rentes capturées par l'innovateur et le surplus social que l'innovation génère. Partant de là, la théorie de la croissance endogène cherche surtout à justifier économiquement – et même, politiquement (R. Barro, 2000) – l'importance de la contribution de la puissance publique pour une croissance dynamique.

On retient également qu'à travers différentes approches (R. Lucas, 1988 ; R. Barro, 1990 et 2000 ; P. Aghion et P. Howitt, 2000), l'accent est mis sur la nécessaire complémentarité entre secteur privé et public. L'association de ces deux agents repose sur le fait que « *le progrès technique serait le résultat involontaire de l'activité économique. Il proviendrait des comportements privés sans que ces derniers soient orientés vers ce but. Ce serait donc de manière "fortuite" que les agents, notamment par les comportements d'investissements, agissent sur le taux de croissance de long terme* » (J. Glachant, 2000, p.190). L'action de l'Etat est donc de recadrer ses comportements privés en les incitant davantage et en les rendant plus volontaires et délibérés, aux moyens des instruments incitatifs (subventions, imposition, mise en place des infrastructures...), pour ainsi faciliter les externalités de la connaissance. Par exemple, J.

²⁰¹ Mankiw-Romer-Weil (M-R-W)

Glachant (2000)²⁰² souligne que « *si le progrès technique est le résultat involontaire de l'investissement en capital physique, alors il est légitime de soutenir l'investissement privé. S'il provient de l'éducation, l'Etat prend en charge une partie de son coût* » (p.191).

En somme, rendre endogène les progrès technologiques et la croissance économique renforce non seulement la légitimité des politiques publiques mais aussi consolide leur place dans les modèles de croissance.

Si l'on se fie à la théorie de la croissance endogène qui indique que le taux de croissance d'une économie est très affecté par le type de politiques économiques, le niveau d'avancement technologique et de connaissances, et par la qualité des institutions de gouvernance, on peut légitimement s'interroger sur le dynamisme des économies africaines à rendre endogène l'augmentation soutenue de leurs PIB. En effet, hormis les faiblesses et les limites des pouvoirs publics à diriger l'économie vers des sentiers réguliers et dynamiques de croissance, et les problèmes liés aux contraintes structurelles et spatiales au sein des régions africaines, ces économies sont en général marquées par un déficit technologique prononcé, une structure productive peu développée (dont la productivité est faible), une potentialité sous exploitée et un manque crucial du capital humain, physique et infrastructurel. D'après le rapport de la CEA (2004), ces insuffisances du capital productif qui expliquent en amont une part de la pauvreté et des revenus très bas en Afrique, sont la conséquence de la faiblesse des institutions, de politiques inadaptées, de l'instabilité politique et de nombreux conflits eux-mêmes nés de l'histoire du continent africain et de ses richesses de départ. De plus, la dispersion au sein du continent des potentiels et des compétences – qu'ils soient naturels, spatiaux ou économiques – amène inéluctablement à se demander si, face à ces insuffisances individuelles, l'intégration régionale ne serait pas une opportunité pour ces économies de se coordonner afin de créer des conditions favorables à la croissance économique propre aux pays membres.

L'idée selon laquelle la régionalisation est un facteur de croissance au même titre que les facteurs traditionnels reste très soutenue (A. Akanni-Honvo et A. Léon, 1995 ; C. Beaumont, 1998 ; S. Durlauf et D. Quah 1998 ; J. Temple 1999 ; Banque Mondiale, 2000b ; J-M. Siroën, 2000). Si pour A. Akanni-Honvo et A. Léon, le fait de créer les blocs économiques peut s'avérer être une stratégie pour contourner les difficultés nationales au développement, C. Beaumont (1998)²⁰³ considère l'intégration comme la constitution d'un capital spatial et privilégie un modèle dont la croissance est impulsée par ce capital. D'après l'auteur, ce capital spatial est défini comme la somme des capacités productives localisées qui concourent à accroître la productivité des autres facteurs de production. Il peut s'agir de la construction des infrastructures régionales indispensables aux échanges socio-économiques et commerciaux entre les pays membres. Il peut également s'agir de la mise en place d'une politique de formation et d'éducation profitable à toute la population régionale. Autrement dit, comme évoqué précédemment (Cf. Chapitre III et

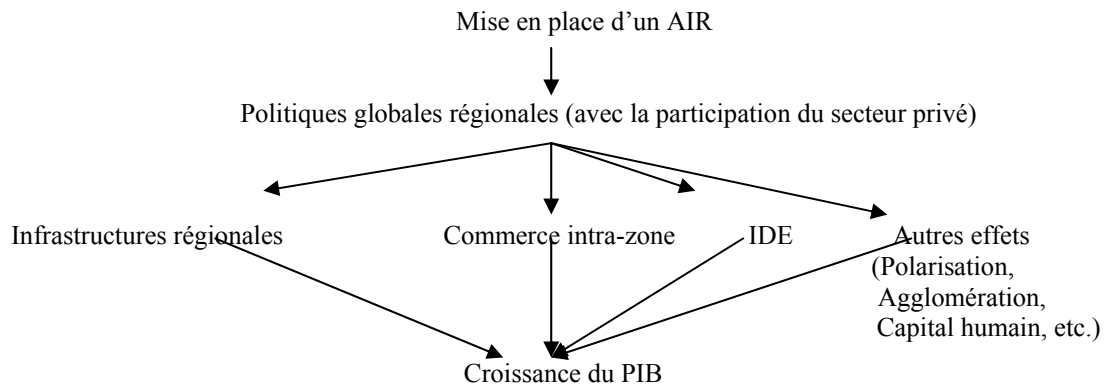
²⁰² J. Glachant (2000), « *la croissance endogène* » in L'analyse Macroéconomique 2, éd. La Découverte. Chapitre 17, p.190-225

²⁰³ C. Beaumont (1998), *Economie géographique et croissance régionale*, Problèmes Economiques, n°. 2581, Septembre.

IV), la constitution d'un bloc régional peut être pertinemment intégrée aux stratégies de développement des pays africains.

L'association du capital spatial au processus de coopération régionale semble pouvoir apporter à ce dernier davantage de profondeur et de force à travers les projets régionaux auxquels il se matérialise. De manière stylisée, le schéma 8 décrit substantiellement l'implication du régionalisme dans l'amélioration de la productivité économique.

Schéma 8. Intégration régionale et croissance économique



Dans le cas de la SADC, la coopération régionale a donné lieu à l'élaboration des politiques sur différents thèmes intersectoriels tels que le genre, la population (éducation et santé), la valorisation des ressources humaines, la bonne gouvernance, l'environnement, le commerce et les infrastructures, qui sont autant des éléments susceptibles d'affecter la croissance. Avec l'appui des institutions internationales ou continentales (Banque Mondiale ou Banque Africaine de Développement), la sous région australe a su réaliser des projets infrastructurels régionaux importants, comme les corridors de transport de la SADC, qui ont été conçus comme un catalyseur pour le développement. Ces corridors, issus des initiatives régionales et appuyés par l'extérieur, représente un capital spatial qui permet à la région d'accroître ses échanges internes et de se positionner comme un cadre attractif des IDE. Si la SADC a connu un relatif succès en matière d'infrastructures régionales, c'est parce que la région a su faire impliquer tant bien que mal le secteur privé dans la réalisation ou la réhabilitation de certains projets. L'un des exemples que l'on peut citer à ce sujet est la construction et la gestion de la route N14 (un tronçon du corridor de Maputo), reliant la province de Gauteng au Mozambique, par le consortium TRAC (*Trans African Concessionaries*)²⁰⁴ dans lequel Bouygues S.A participe.

²⁰⁴ Dans le cadre d'un accord concessionnaire du type BOT (*Built, Operate and Transfer*) avec la région, le TRAC a mis en place une route à péage entre Witbank (Afrique du Sud) et Maputo (Mozambique) : le constructeur de l'autoroute sera l'opérateur durant 30 ans, au terme desquels l'autoroute deviendra la propriété conjointe des deux pays qu'elle traverse.

Dans l'esprit de la théorie de la croissance endogène, pour qui l'association privé et public conduit une croissance dynamique et durable, plusieurs institutions préconisent qu'une intégration au service du développement régional doit inclure dans son processus, le réalisme du secteur privé. L'harmonisation privé-public facilite donc le commerce régional dont le privé est le principal acteur, et la polarisation des activités économiques selon les capacités et les compétences structurelles et naturelles.

B. Vérification empirique de la « croissance endogène régionalisée » dans le cas de la SADC

Partant du fait qu'économétriquement la création de la SADC améliore les échanges commerciaux intrarégionaux et permette l'afflux des IDE dans la région, la légitime interrogation que l'on est en droit de se poser est de savoir si cette intégration régionale affecte réellement le PIB par tête des pays membres via les effets qu'elle induit. Nous vérifions alors les conditions pour lesquelles l'augmentation de la production intérieure de chaque économie serait endogène à la mise en place du régionalisme austral.

Ainsi, $\frac{dy_{i,t}}{dt} = f(sadc)$, où $\frac{dy_{it}}{dt}$ est la part de variation du produit par tête dans le temps expliquée par les effets de la création de la SADC.

Pour mesurer la part de l'intégration économique dans l'accroissement des PIB, nous allons dans un premier temps recenser les principales variables dont l'ampleur découle de la coopération régionale, et susceptibles de contribuer à la croissance économique régionale. Aux effets déjà étudiés tels que l'intensité du commerce bilatéral et l'afflux des IDE, nous ajoutons d'autres effets dont le régionalisme est supposé influencer. Il est important de préciser que notre investigation empirique ne tient compte que des variables macroéconomiques susceptibles d'être affectées par la dynamique de l'intégration régionale et, du point de vue, quantifiables. Nous cherchons donc :

$PIB_{iT} = SADC(ICB_T, IDE_T, Q_{n-2,T})$ (11), avec ICB = l'intensité commerciale bilatérale sur la période T (T=1992 à 2004), et Q_{n-2} = les autres effets impulsés par la SADC durant la même période.

1. Les facteurs susceptibles de contribuer à la croissance régionalisée de la SADC

Nous développons les facteurs dont l'ampleur est régionale et qui peuvent jouer un rôle déterminant dans l'endogénéité de la croissance régionale de la SADC. Ces facteurs que nous intégrons sont des facteurs induits par le régionalisme austral. Ainsi, aux côtés des variables telles que l'intensité

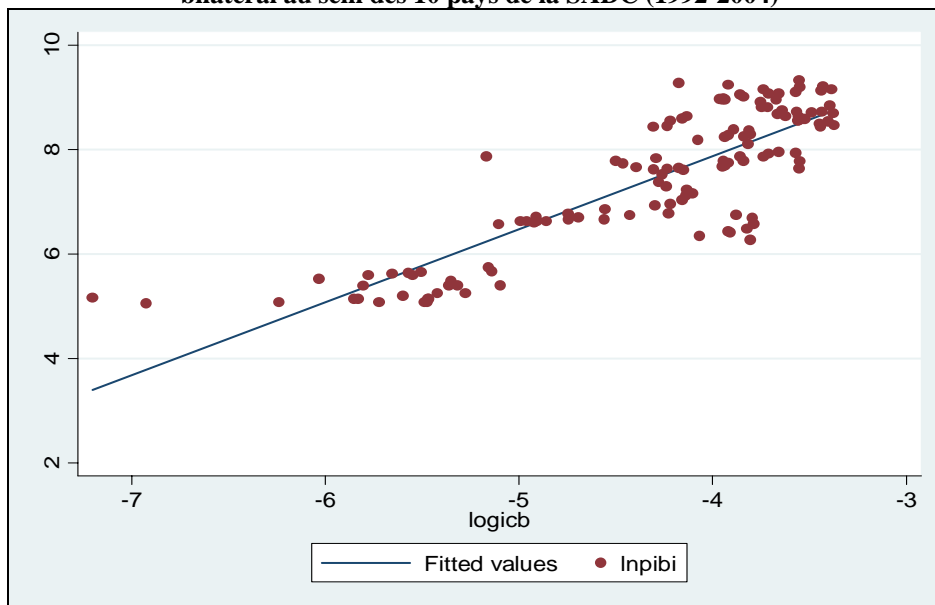
commerciale bilatérale et l'IDE généré par la création de la SADC, nous ajoutons les effets du capital humain, l'ouverture commerciale hors SADC et la stabilité sociopolitique.

1.1.

L'intensité commerciale bilatérale (ICB)

Le graphique 17, représentant le nuage des points de la corrélation entre la croissance économique et l'intensité du commerce bilatéral, montre qu'il existe une évolution positive entre ces deux variables. Autrement dit, intensifier le commerce intra-régional semble être un argument qui maximise l'évolution de la production des pays partenaires. De même, le fait d'intégrer cette variable signifie tenir compte des aléas structurels liés aux échanges (infrastructures, barrières tarifaires et non tarifaires, enclavement, etc.). En effet, comme nous l'avons déjà montré, la structure géographique de la région, via l'enclavement et la distance, handicape faiblement les échanges commerciaux entre principaux partenaires, ceci, grâce notamment au développement des moyens de communication et de transport intrarégionaux. Ainsi, si le commerce intrarégional affecte positivement la croissance économique, c'est en partie grâce aux politiques publiques menées dans la sous région pour (i) désenclaver certaines économies, (ii) relier les pôles économiques et (iii) créer un environnement propice aux échanges. En introduisant la variable relative au commerce bilatérale intra-SADC dans le modèle, nous impliquons indirectement ces différentes mesures et politiques régionales.

Graphique 17. Corrélation entre croissance économique et commerce bilatéral au sein des 10 pays de la SADC (1992-2004)



Source : estimation de l'auteur

Note : lnpibi = log PIB ; logicb = log (intensité commerciale bilatérale) ; fitted values = valeurs ajustées

Dans le commerce extérieur d'un pays, il y'a les exportations et les importations. Les exportations des produits ont toujours été considérées comme essentielles pour les économies en développement, car elles permettent l'entrée des ressources importantes et le financement d'une partie de leurs dépenses intérieures. C'est pourquoi, les institutions internationales exhortent ces pays à développer des capacités productives qui leur permettront d'avoir des avantages comparatifs et concurrentiels sur l'échelle internationale. Malgré l'expansion des exportations des Etats de la SADC, ces pays sont malheureusement confrontés à un problème majeur de diversification des exportations. Bien qu'on note une augmentation sensible concernant des importations intra-SADC des produits manufacturés ou autres produits finis (Cf. les tableaux 3 et 11), force est de constater que les exportations hors zone demeurent toujours dominer par des produits de base. Dans une étude concernant certaines économies africaines, J-C. Berthélemy et L. Söderling (1999b) ont montré qu'une grande diversification des exportations aurait un impact plus important sur la croissance économique qu'une simple augmentation du volume exporté. Les auteurs prennent un cas spécifique (l'exemple de la Cote d'Ivoire) en soulignant que si la diversification des exportations ivoiriennes augmentait de façon progressive pour atteindre le niveau des nouveaux pays industrialisés d'Asie, le niveau du revenu national augmenterait de 11% de plus d'ici 2020, contre 5% si seul le ratio des exportations égalisait le niveau de ces mêmes pays asiatiques. L'effet de la diversification dans ce cas de figure serait plus de deux fois plus important que l'effet d'un simple accroissement en volume.

Cependant, le fait que cette étude mette en évidence l'importance de la diversification par rapport à l'augmentation en volume des exportations ne signifie pas qu'il faille négliger le développement des exportations pour se concentrer uniquement sur la diversification (J – C. Berthélemy et L. Söderling, 2000). En fait, les deux auteurs concluent que « *l'ouverture aux échanges conditionne la diversification étant donné l'étroitesse des marchés des pays africains* » (op. cit. p.10). Ainsi, dans le cas qui nous concerne, l'introduction de la variable commerciale portera sur l'intensité commerciale (ICB) entre les principaux pays partenaires de la zone SADC. Cette intensité calculée de façon annuelle est obtenue sur la base des exportations et des importations. Il s'agit en effet de rapporter les échanges bilatéraux sur le total des échanges individuels :

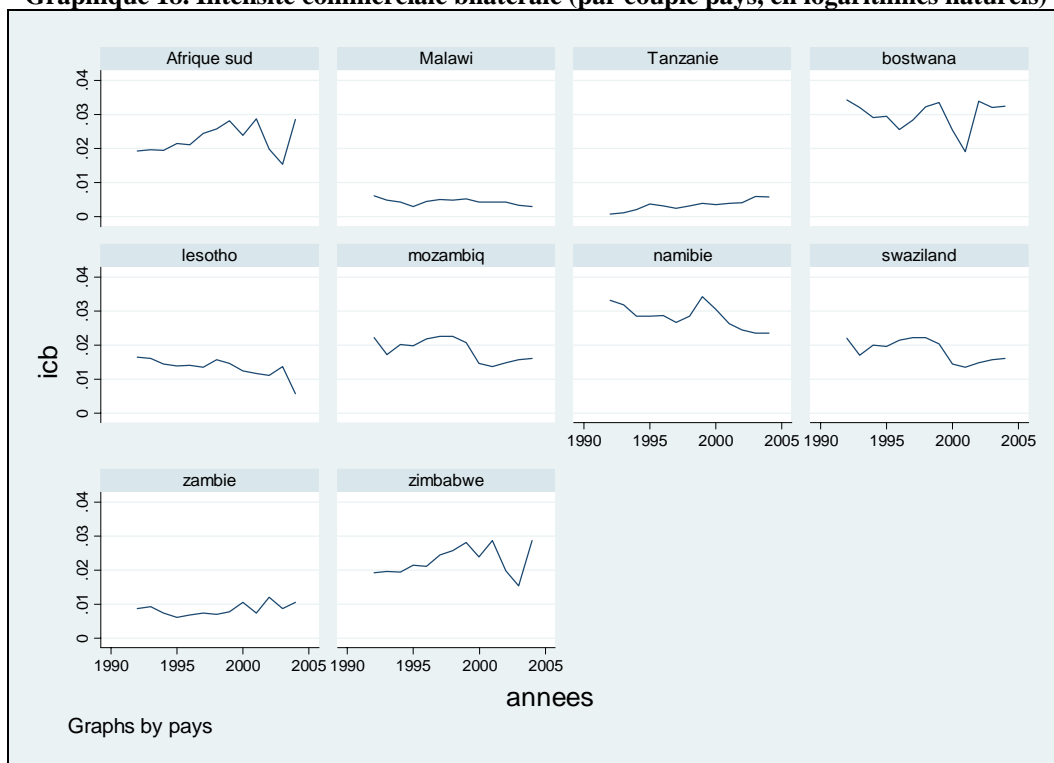
$$ICB_{ij,t} = \frac{(Ex_{ijt} + Im_{ijt})}{(Ex_{it} + Im_{it} + Ex_{jt} + Im_{jt})} \quad (12), \text{ où } Ex_{ijt} \text{ expriment les exportations du pays } i \text{ vers le}$$

j, Ex_{it} : les exportations totales de i et Im désigne les importations.

D'après le graphique 18 ci-dessous, les valeurs de l'ICB, exprimées en logarithmes, sont diversement appréciées au sein de la région australe. Si elles apparaissent relativement élevées pour les échanges bilatéraux concernant les couples Botswana – SACU ou Afrique du Sud (ZAF) – Zimbabwe ou encore Namibie – ZAF, elles sont en revanche très moyennes pour d'autres, Lesotho – ZAF ou Mozambique – ZAF, et faibles, voire insignifiants pour Malawi – ZAF par exemple.

Le fait que l'intensité commerciale ZAF-Zimbabwe soit l'une des plus élevées n'est guère surprenante car les deux pays soutiennent l'essence des échanges intra-zone. A eux deux, ils représentent plus de 70% du volume échangé au sein de la SADC. Les indices de Namibie –ZAF et Botswana – SACU résultent du fait que la Namibie et la Botswana commercialisent beaucoup avec la région, même si leurs échanges hors zone respectifs restent non négligeables.

Graphique 18. Intensité commerciale bilatérale (par couple pays, en logarithmes naturels)



Source : calcul de l'auteur.

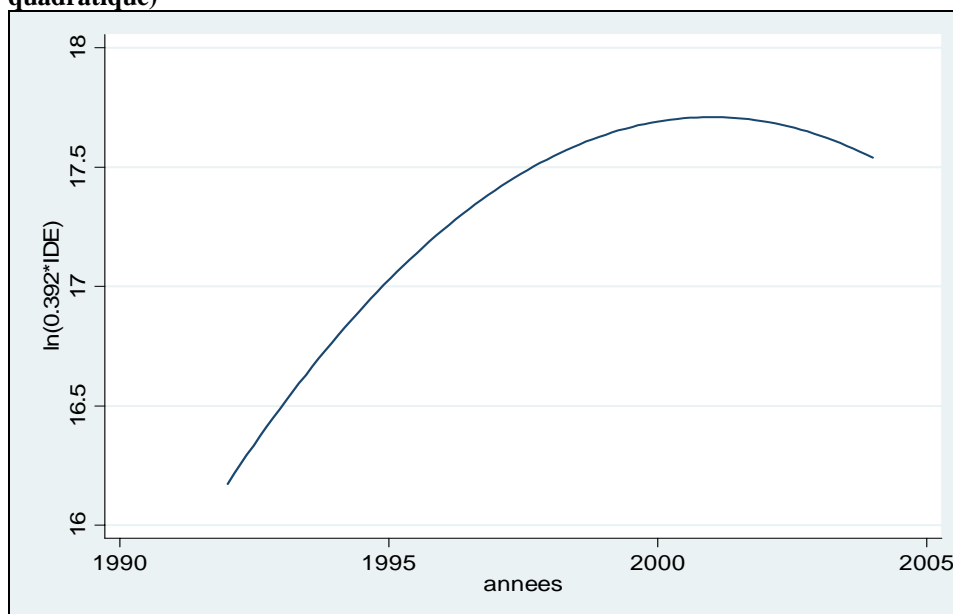
Note : pour chaque case, le graphique désigne l'évolution de l'intensité commerciale entre le pays cité et son principal partenaire. Dans nos calculs, l'Afrique du Sud apparaît être le principal partenaire de bon nombre Etats membres. Pour le reste de partenariat, nous avons posé : Botswana – SACU ; Afrique du Sud – Zimbabwe et Tanzanie – moyenne SADC.

1.2. Les effets des IDE générés

D'après nos estimations économétriques contenues dans le chapitre V, il ressort que la mise en place de la SADC à contribuer à attirer les capitaux internationaux dans les économies membres. A titre de rappel, la SADC, en tant qu'organisation régionale et sous l'hypothèse que les économies régionales soient caractérisées par des effets fixes, expliquerait près de 2/5 des investissements étrangers entrants dans la zone entre 1992 et 2004 ($R^2 = 0.392$). Les 3/5 autres sont déterminés par les spécificités nationales. Partant de là, pour rechercher l'influence des IDE impulsés par la SADC sur la croissance économique régionale, nous allons corriger l'ensemble des IDE entrants par 0.392, qui est le niveau de l'impact de l'intégration sur l'accumulation du capital étranger. Dans notre modèle, la variable représentant les flux

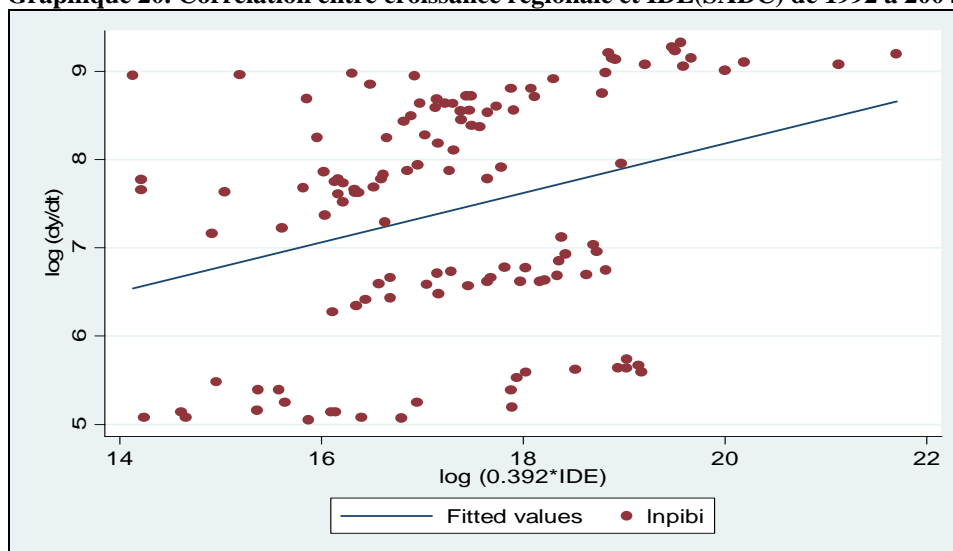
d'investissements sera donnée par : $IDE(SADC)_t = 0.392 * flux\ IDE(t)$. L'ajustement de la variable investissements étrangers nous conduit de ce fait à apprécier de manière dynamique sa sensibilité dans le temps (graphique 19) et sa relation avec l'accroissement de la production économique régionale (graphique 20).

Graphique 19. Evolution dynamique d'IDE(SADC) (une estimation sous forme quadratique)



Source : simulation de l'auteur

Graphique 20. Corrélation entre croissance régionale et IDE(SADC) de 1992 à 2004



Source : estimation de l'auteur.

La mise sous forme quadratique de $IDE(SADC)_t = 0.392 * flux\ IDE(t)$ nous permet d'étudier le point de rupture de la relation dans le temps. Il ressort en effet qu'à long terme, le taux d'accumulation du capital (en investissements internationaux) de la région est une fonction concave. Il existerait donc un optimum

d'accumulation au niveau régional. La simulation traduite par le graphique 19 rend compte de cet effet rupture. Autrement dit, sur une période donnée et pour des diverses raisons, la région peut connaître des perturbations ou des chocs entraînant une baisse d'attractivité des IDE dans le temps.

Malgré un trend positif, la corrélation entre l'IDE induit par la SADC et les taux de croissance économique n'est pas assez prononcée. Le graphique 20 met en évidence une évolution contrastée entre les deux variables : l'IDE(SADC) serait plus favorable à certaines économies qu'à d'autres. Ainsi, le lien entre l'apport des capitaux étrangers et la production nationale dépend profondément de la structure productive de chaque pays. Pour un même taux marginal d'investissement, un pays dont la structure productive est assez développée, diversifiée et articulée connaîtra une meilleure rentabilité économique qu'un pays dont l'économie est tributaire d'un seul secteur d'activité (J-C. Berthélemy et L. Söderling, 2000). C'est pourquoi une approche empirique demeure essentielle pour mieux saisir l'impact de l'IDE(SADC) sur l'évolution du PIB.

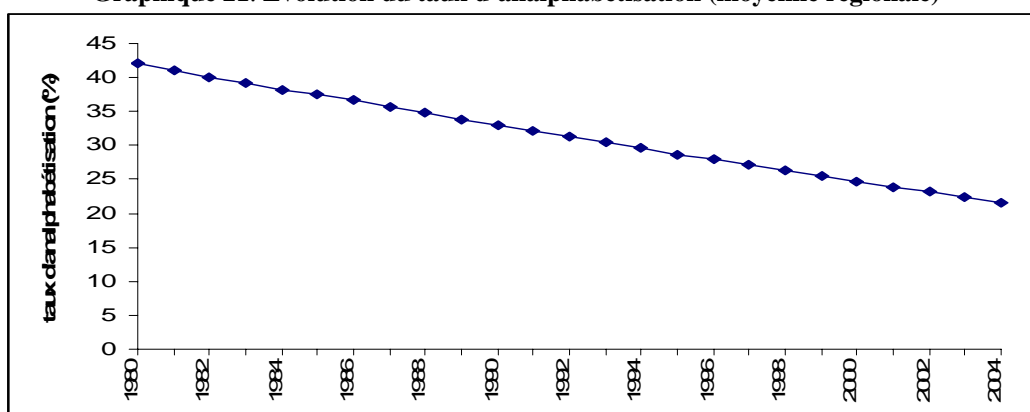
1.3. *L'accumulation du capital humain et ses implications.*

Dans l'esprit de la croissance endogène, nous intégrons le capital humain pour compléter les deux premières variables de contrôle analysées. Mais l'introduction du capital humain est faite de manière à faire ressortir le coût de son absence comme dans le cas du chapitre précédent, lorsque nous étudions les déterminants des investissements étrangers au sein de la région. Hormis le fait qu'il fasse partie des facteurs traditionnels de la croissance endogène, son introduction dans notre modèle réside aussi dans le fait que la formation, l'éducation et la santé publique constituent l'un des objectifs²⁰⁵ éminents de l'organisation australe, au même titre que la création d'une zone de libre échange. Ainsi, une croissance endogène *régionalisée* passe également par un développement régional de la force productive. Si l'on suppose que la SADC met des moyens matériels et financiers pour soutenir et développer les ressources humaines de la région, via le développement des infrastructures socio-éducatives et la facilité à l'accent à la formation et aux soins sanitaires, on peut alors rechercher les retombées de cette politique sur la productivité économique. Un tel impact, s'il est avéré, conforterait l'idée de l'internalisation de la croissance économique dans la région. Pour cela, nous procéderons en mettant plutôt l'accent sur l'effet de l'absence du capital humain sur le PIB. Il s'agit en fait de montrer combien de point de croissance la non qualification de la force productive coûte à l'économie. Cette absence du capital humain est approximée par le taux d'analphabétisme de la population comme dans le cas précédent. L'introduction du capital humain permet aussi de tenir compte de la fragilité de ce facteur face à la menace de la pandémie du VIH et des autres maladies telles que la tuberculose et le paludisme.

²⁰⁵ Objectif contenu dans l'article 5 (5.1.e) du Traité de la SADC intitulé : « *Promouvoir le développement des ressources humaines* » (voir partie Annexe)

Si l'on suppose que la politique publique régionale agisse réellement sur la dynamisation des ressources humaines en matière d'éducation et de formation, le graphique 21 ci-dessous tend à justifier que cette politique semble être efficace, puisque la courbe du taux moyen d'analphabétisation de la SADC reste décroissante au fil de temps. Mais cette évolution statistique n'est qu'une moyenne car, en réalité, il existe au sein de la région une profonde disparité nationale en ce qui concerne les indicateurs sociaux. Parmi les 10 pays de la SADC étudiés, le Mozambique et, dans une moindre mesure, le Malawi ainsi que la Tanzanie, sont les pays où l'on observe les taux d'analphabétisme les plus élevés. Ils représentent respectivement 50,91 %, 36,91% et 20,91% de la population adulte pour l'année 2004. Alors que comparativement, pour la même période, ce taux est relativement bas au Zimbabwe (8,7 %) et en Afrique du Sud (13,25%). Le tableau 27 ci-dessous apporte quelques éléments d'explication à cette disparité sociale. En effet, sur la période 1998/2002, le Zimbabwe est le pays où la part des dépenses pour l'éducation rapportée au revenu national est la plus élevée. Elle représente 11,1% contre 5,4% pour l'Afrique du Sud. Les problèmes liés à la formation et à l'éducation ne sont pas les seuls qui affectent lourdement la population active des pays de la SADC.

Graphique 21. Evolution du taux d'analphabétisation (moyenne régionale)



Source : élaboré à partir des données de la Banque Africaine de Développement, 2003 et 2006

L'impact sanitaire doit également être retenu. Les pays de l'Afrique australe sont exposés à des sérieux problèmes sanitaires face auxquels les dirigeants politiques tentent d'éradiquer. Bien que la moyenne de la SADC10 en ce qui concerne les dépenses de santé rapportées au PIB soit supérieure à la moyenne africaine, cela ne suffit malheureusement pas à inverser la courbe de la mortalité infantile et infanto-juvénile causée par la propagation du VIH/SIDA et d'autres maladies principales comme la tuberculose et le paludisme. Les institutions internationales (ONUSIDA, PNUD ou OMS) ne cessent de sonner l'alarme sur les perspectives négatives de la santé publique en Afrique australe à cause de la pandémie du VIH/Sida et les autres maladies foudroyantes. En effet, selon le rapport de l'OCDE et de la BafD (2004/2005), la prévalence de la tuberculose augmente parallèlement à la propagation du VIH. Le tableau 28 montre la gravité de l'évolution de ce fléau au sein de la population active de la SADC.

Pour des raisons diverses, ces maladies ne cessent de croître, ce qui accentue les facteurs pesant sur la mortalité au niveau régional tout en ayant de graves répercussions économiques et sociales. La population féminine est extrêmement vulnérable au VIH/Sida, en raison des violences et de la discrimination dont elle est victime (Rapport OCDE et BafD, 2004/2005).

Tableau 27. Quelques statistiques sociales choisies de la SADC10.

	Population (2005)	Dépenses totales d'éducation en % RNB (1998/2002)	Dépenses de santé en % PIB (2002/2004)	% de la population ayant accès aux services de santé	% de la population ayant accès à l'eau potable
Botswana	1 765 000	9.1	3.7	...	95
Lesotho	1 795 000	8.0	5.3	80	76
Malawi	12 884 000	4.2	4.0	35	67
Mozambique	19 795 000	2.5	4.1	39	42
Namibie	2 031 000	7.9	4.7	59	80
Afrique du Sud	47 432 000	5.8	3.5	...	87
Swaziland	1 032 000	5.4	3.6	55	52
Tanzanie	38 329 000	2.2	2.7	42	51
Zambie	11 668 000	2.5	3.1	...	55
Zimbabwe	13 010 000	11.1	4.4	85	83
<i>Moyenne SADC10</i>		5.82	3.91	56.43	68.8
<i>Moyenne Afrique</i>		4.5	2.4	67	64

Source : Banque Africaine de Développement (2003 et 2006)

La menace du VIH/SIDA de saper le développement économique et social de la sous-région a contraint ces pays non seulement à augmenter leur budget santé, mais aussi à développer des programmes communs en matière de préventions sanitaires. Cette politique commune de lutte contre ce fléau conduit à une réorientation progressive des stratégies de traitement, puisqu'on dénombre actuellement un chiffre croissant d'adultes bénéficiant d'antirétroviraux, bien qu'il soit fortement limité (voir tableau 28). Mais cette action communautaire demeure insuffisante pour lutter contre les ravages du VIH/Sida sur la population active au sein de la région australe, comme en témoigne le tableau 28 ci-dessous. En effet, en 2004, on comptait un taux de prévalence chez les adultes (15-64ans) de 37,3 % et 120 000 orphelins du Sida au Botswana, 38,8% et 65 000 au Swaziland, 28,9 % et 100 000 au Lesotho, 24,6 % et 980 000 au Zimbabwe et 21,5 % et 1 100 000 en Afrique du Sud. Face à ces chiffres accablants, très peu des malades bénéficient des soins appropriés. De 2004 à 2006, sur les 5 300 000 personnes infectées du VIH/Sida en Afrique du Sud, seulement 181 754 personnes bénéficiaient de la thérapie antirétrovirale, soit 3,43% des malades. Sur la même période, le nombre des personnes infectées ayant accès au soin représentait 19 % au Botswana, 12,5% en Namibie, 2,6% au Mozambique et 2,25% au Zimbabwe. Malgré les efforts fournis pour favoriser l'accès aux soins antirétroviraux, le panel des bénéficiaires reste malheureusement faible par rapport à la population totale infectée. D'après le bureau régional de l'OMS, des nombreux obstacles considérables freinent l'élargissement de cette thérapie. Le premier des obstacles reste les moyens financiers pour l'achat des médicaments et la faible donation des pays industrialisés.

Tableau 28 : Le VIH/Sida et la population active de la SADC10

Pays de la Sadc10	Population âgée de 15 à 64 ans (année2004)	Population atteinte du VIH/Sida (année2004)	Sida prévalence chez les adultes (année2004)	Orphelins du VIH/Sida (année2004)	Nombres des personnes infectées bénéficiant de la thérapie antirétrovirale (année 2006)	
	(en milliers)	(en milliers)	(%)	(en milliers)	(en milliers)	(en %)
Botswana	1 032.13	350	37.2	120	67.5	19.3
Lesotho	997.20	320	28.9	100	14.58	4.56
Malawi	6279.53	900	14.2	500	69.3	7.7
Mozambique	1 0339.10	1 300	12.2	470	34.2	2.63
Namibie	1 081.92	210	21.3	57	26.3	12.52
Afrique du Sud	28 620.46	5 300	21.5	1 100	181.75	3.43
Swaziland	578.32	220	38.8	65	17.16	7.8
Tanzanie	2 0342.34	1 600	8.8	980	-	-
Zambie	5 549.4	920	16.5	630	71.53	7.8
Zimbabwe	6 983.28	1 800	24.6	980	40.5	2.25

Source : BafD (2003 ; 2006), OCDE & BafD (2004 ; 2005), OMS (2008)

Comme nous approximations l'absence du capital humain par le taux d'analphabétisme, nous escomptons un effet négatif de la variable sur le PIB par population.

Notre modèle sera également élargi à d'autres variables telles que l'ouverture économique hors zone, la stabilité politique et l'existence d'une zone monétaire unifiée (zone rand).

2. Estimations économétriques de l'impact de la SADC sur le PIB par tête

2.1. Modélisation et méthodologie

Le but étant de vérifier que les différentes politiques publiques et économiques liées à la régionalisation australe affectent réellement le produit par tête des pays membres, nous procédons donc par un examen du multiplicateur de Lagrange de Breusch et Pagan, comme l'exige la littérature économétrique, afin de choisir entre une estimation par les MCO et une estimation par des effets spécifiques. En se référant aux différentes statistiques du $\chi^2 [F(9 ; 104) = 289 \text{ pour } p\text{-value} = 0.000]$ qui nous conduisent à rejeter l'estimateur MCO, nous adoptons l'estimation en panel et formulons notre modèle de base (modèle 12) de manière suivante.

$$\log y_{it} = cste + \alpha_1 \log y_{jt} + \alpha_2 \log ICB_{ijt} + \alpha_3 \log 0,392IDE_{it} + \alpha_4 \log KH_{it} + \alpha_5 \log Ouv_{it} + \beta_1 SP_{it} + \beta_2 SP_{jt} + \beta_3 zonerand + \varepsilon_{it} \quad (12),$$

où y représente PIB/tête du pays i et de son principal partenaire j ; ICB désigne l'intensité commerciale entre les deux. Les flux des IDE sont ajustés au poids de la SADC. KH = capital humain pris de manière opposée. Ouv est l'ouverture commerciale hors zone du pays et SP concerne respectivement la stabilité

sociopolitique de i et de son partenaire j . “*Zonerand*” est une variable muette qui vaut 1 si i appartient à cette zone monétaire et 0 sinon. Le terme de l’erreur est représenté par ε_{it} dont la décomposition implique, selon C. Hsiao (1986), $\varepsilon_{it} = u_i + \lambda_t + v_{it}$, où le premier élément de droite désigne l’ensemble des spécificités individuelles, le deuxième élément représente quant à lui les effets temporels strictement identiques pour tous les pays. Enfin, le dernier se confond à la composante du résidu total (c’est-à-dire à l’erreur idiosyncratique).

Dans cet examen, la démarche méthodologique sera identique aux précédentes estimations économétriques. Après avoir formulé le modèle en panel, nous appliquons un test de Hausman pour voir lequel des deux estimateurs (effets fixes ou effets aléatoires) correspond à notre analyse. Dans ce cas précis, l’estimation à erreurs composées est acceptée quels que soient le seuil retenu et les modifications et les ajustements apportés au modèle de base (12)²⁰⁶. Or, la modélisation avec les effets aléatoires comporte un risque potentiel d’hétéroscédasticité (fréquent dans la dimension individuelle), puisqu’on pose généralement comme hypothèse $E(X_{it}, u_i) = 0$, ce qui signifie notamment que les effets spécifiques ne sont pas corrélés avec les variables explicatives (X) ; c’est l’hypothèse cruciale du modèle à effets aléatoires. Si cette hypothèse est violée, l’estimateur est non convergent. Il convient alors de lui préférer l’estimateur des effets fixes qui élimine la corrélation, les effets spécifiques étant extraits du résidu sous la forme de variables muettes. Dans nos estimations, la corrélation entre les variables indépendantes et la composante du terme d’erreurs est proche de 0 que de 1 (voir tableau 29), ce qui implique qu’il n’est pas nécessaire d’appliquer la correction pour l’hétéroscédasticité comme dans le cas du chapitre précédent. Mais par souci de comparaison, nous avons appliqué cette correction au modèle 12 : il ressort que, d’une part, les écart-types robustes à l’hétéroscédasticité diffèrent très peu de ceux obtenus sans correction et, d’autre part, la plupart des variables explicatives continuent d’être significatives après correction (voir tableau 29).

Du point de vue économique, l’adoption d’un modèle à erreurs composées signifie entre autres que les effets liés à l’intégration régionale australe affectent de manière différée (si l’on suppose une autocorrélation des résidus) et aléatoire les différentes structures productives des pays membres. En effet, en plus d’être asymétriques, les attributs de l’intégration sont également aléatoires dans le temps et peuvent ne pas se réaliser. Le tableau 29 ci-dessous rapporte les principaux résultats obtenus avec les trois méthodes d’estimations.

²⁰⁶ Ceci, dans le but de tester également la stabilité des coefficients.

2.2. Les résultats et les interprétations économiques

Le modèle 12 est estimé sur la base de deux ajustements concernant l'impact monétaire. Dans un premier temps [1], nous intégrons l'existence de la zone monétaire Rand en tant que variable indicatrice comme dans les exercices précédents. Dans un second temps [2], nous la remplaçons par une variable réelle désignant le taux de change bilatéral. La présence de l'aspect monétaire est nécessaire pour savoir si un environnement des fluctuations monétaires affecte mieux la production qu'un environnement de stabilité monétaire. Les estimations économétriques ci-dessous nous offrent des éléments de réponse.

Tableau 29. Explication empirique de la croissance régionalisée de la SADC [$dy/dt = f(\text{SADC})$]

	Effets fixes		Effets aléatoires		Effets aléatoires avec correction d'autocorrélation d'ordre 1	
	[1]	[2]	[1]	[2]	[1]	[2]
PIB par tête du partenaire	-0.047 (0.34)	0.196 (1.45)	0.263*** (3.05)	0.220* (1.89)	0.212*** (3.58)	0.138* (1.89)
ICB	-0.034 (0.73)	0.011 (0.24)	0.379*** (5.48)	0.127** (2.99)	0.368*** (6.36)	0.730*** (6.85)
0.392 IDE	0.055*** (4.85)	0.033** (2.90)	0.069*** (3.11)	0.020* (1.73)	0.042** (2.70)	0.035 (1.45)
KH	-0.777*** (5.80)	-0.767*** (6.28)	-0.778*** (6.95)	-0.697*** (5.68)	-1.282*** (11.78)	-0.598*** (5.41)
Ouverture hors SADC	0.013 (0.22)	0.004 (0.09)	-0.087 (0.79)	0.014 (0.25)	-0.155 (1.45)	0.086 (0.86)
Stabilité du pays	0.019*** (4.87)	0.018*** (5.28)	0.018*** (4.63)	0.019*** (5.05)	-0.002 (0.31)	0.006 (0.75)
Stabilité du partenaire	-0.19** (2.58)	-0.017** (2.48)	-0.021** (2.83)	-0.019** (2.58)	-0.058*** (4.12)	-0.028* (1.68)
Taux de change bilatéral		-0.060*** (4.95)		-0.070*** (5.69)		-0.115*** (6.83)
Zone Rand	-		1.518*** (9.25)		1.645*** (13.45)	
R ²	0.647	0.707	0.784	0.698	0.99	0.93
Hausman test			-3.45	-12.44		
Corr. (X, u)	0.340	0.535				
Nbre d'observation	123	122	123	122	123	122
Test de Wald, khi-2 [p-value]			594.65 [0.000]	252.01 [0.000]	1500.01 [0.000]	1003.40 [0.000]

Les valeurs absolues des statistiques de Student sont entre parenthèses. Les seuils de significativité sont 1% (***), 5% (**) et 10% (*). Corr (X,u) informe sur le degré de corrélation entre les effets spécifiques (u) et les variables explicatives (X). Toutes les variables sont exprimées en log à l'exception des variables relatives à la stabilité sociopolitique.

Bien qu'il ne soit pas empiriquement vérifié par l'estimateur *Within*, le PIB/tête du pays semble être amélioré par celui de son principal partenaire de la région. De même, l'intensité commerciale bilatérale tend à affecter positivement le produit par tête des pays de la SADC. Ces deux résultats se complètent et se justifient dans la mesure où, une intensification des échanges bilatéraux peut se traduire par un accroissement de la production nationale respective. En échangeant, les deux pays maintiennent le rythme de leur productivité, et la production de l'un soutient celle de l'autre (vice versa) par le billet du commerce bilatéral. D'un autre côté, ces résultats, en confortant les estimations du tableau 13 (Cf. chapitre 5), montrent que malgré une diversification limitée de la structure productive des pays de la SADC, il existe tout de même une différenciation des produits constituant le commerce intra-zone. En effet, l'impact significatif de l'*ICB* sur le PIB/tête implique que les produits échangés régionalement diffèrent selon les orientations qu'ils prennent. Par exemple, l'Afrique du Sud importera du Mozambique des matières premières pour renforcer ses industries, alors que ce dernier achètera au géant sud-africain des biens finis ou semi-finis tels que les biens d'équipements ou de constructions pour soutenir son économie. C'est certainement cette configuration d'échanges qui fait en sorte que leur intensité affecte positivement les productions nationales.

L'impact des IDE induits par la création de la SADC et l'absence du capital humain approximée par le taux d'analphabétisation ont respectivement une significativité et un signe réguliers quel que soit la méthode d'estimation appliquée. La quasi-stabilité de leurs coefficients justifie leur robustesse sur le plan économétrique, et montre, sur le plan économique, qu'effectivement ces variables demeurent imprégnées dans les processus productifs des pays. Hormis la dernière colonne où la variable $0.392IDE$ n'est significative qu'à 20% ($t\text{-value} = 1.45$), pour le reste, le signe positif de son coefficient et le seuil de sa significativité qui varie de 1% à 10% pourraient se traduire par un effet d'efficacité de l'organisation australe. Dans le chapitre précédent, nous avons montré qu'une amélioration de l'intégration régionale de la SADC se traduirait par un afflux supplémentaire des investissements étrangers. Ici (en supposant que les effets spécifiques soient aléatoires), le doublement de ces investissements étrangers augmenterait le PIB/tête des pays membres de 6.9% si ces derniers appartenaient également à la zone Rand, et de 2% s'ils sont dans un régime de change flexible. Autrement dit, les politiques efficaces de l'intégration régionales affectent de manière directe ou indirecte (via les mécanismes commerciaux, d'investissements, etc.) la production de chaque pays participant. Une part importante de la production tend alors à être endogénéisée par les effets liés au régionalisme.

Quant à la variable capital humain, son absence est cruciale à l'économie. En effet, une augmentation de la population active non qualifiée ou non éduquée de 1% coûterait près de 1,28 point au PIB par habitant si l'estimation est corrigée des biais asymptotiques. Toutefois, quel que soit l'estimateur utilisé, il ressort que l'absence du capital humain pénalise lourdement la production, puisque son coefficient est régulièrement de signe négatif et significativement différent de zéro. Cette analyse

empirique peut être prolongée à d'autres effets néfastes susceptibles de fragiliser le capital humain. Nous faisons allusion aux problèmes sanitaires tels que le virus VIH/Sida qui est un fléau continental.

La stabilité sociopolitique semble jouer un rôle significatif ; les résultats montrent dans l'ensemble que ce facteur améliore le produit par tête. Ce résultat économétrique n'est guère surprenant dans la mesure où, il est généralement soutenu que les conditions d'instabilité civile et politique fragilisent le développement des pays africains. D'après les institutions internationales, la paix, la sécurité, la justice et la bonne gouvernance forment un panel de conditions pour la réussite des programmes socio-économiques. Mais l'un des points étonnants de ces tests empiriques concerne la négativité et la significativité du coefficient de la variable *stabilité du partenaire*. Interpréter de manière littérale, cela signifie qu'un pays semble tirer profit de l'instabilité sociopolitique de son partenaire économique de la région. En fait, ce résultat laisse penser qu'il existe des comportements de réallocation de ressources d'un pays vers un autre en cas d'agitation nationale aggravée. Autrement dit, la région australe étant investie par des nombreuses multinationales concurrentes (A. Goldstein, 2004), l'apparition des troubles majeurs dans un pays donné aurait tendance à contraindre les investisseurs présents dans le pays à se délocaliser vers les pays voisins ou partenaires, où il existe un calme relatif et favorable aux affaires. En plus, cette réallocation internationale des ressources pourrait être facilitée par l'homogénéité de la région (mêmes langues officielles pour certains, infrastructures régionales, connaissance commune, etc.) et l'amélioration des conditions d'investissements dans les autres pays. Pour l'illustration, les événements survenus au Zimbabwe tendent à créditer ce résultat économétrique. D'après l'estimation de la variable *stabilité du partenaire*, la crise zimbabwéenne aurait été profitable à certains de ses partenaires de la région. D'ailleurs, depuis de l'année 2000, le taux de croissance et les investissements étrangers du pays chutent de manière vertigineuse, pendant certains pays de la région, notamment le Botswana et le Mozambique, réalisent des bonnes performances économiques. Une part très importante du capital est certainement sortie de l'économie nationale pour soutenir celle des pays voisins, où les conditions semblent être comparativement meilleures.

Un autre point aussi surprenant de ces estimations est la non significativité de la variable désignant l'ouverture commerciale hors SADC des pays. L'interprétation de ce résultat est délicate, d'autant plus que les pays de la SADC ont un taux moyen d'ouverture économique supérieur à la moyenne continentale subsaharienne. Ajouter à cela, ces pays ont des nombreux partenariats commerciaux dans le monde, et par conséquent, il serait difficile – voire inexact – d'affirmer que ces relations hors zone n'affectent pas respectivement leurs produits par tête.

Enfin, comparée à la zone de change flexible, la zone Rand se présente comme un cadre préférentiel pour accroître le PIB/habitant.

L'introduction de la variable indicatrice *zone Rand* augmente à la fois le pouvoir explicatif des autres variables et leur seuil de significativité. Comme dans le cas de l'explication du commerce bilatéral et de celle des IDE, la *zone rand* est largement significative avec un coefficient supérieur à 1. En revanche, la

variable *taux de change bilatéral* a un signe négatif et significativement différent de zéro, quel que soit la méthode d'estimations. Les fluctuations monétaires seraient donc nuisibles à la croissance économique, d'où l'intérêt de transiter vers la coordination de la politique monétaire au niveau régional. Ce résultat est un argument théorique de plus en faveur de l'élargissement de la zone Rand, ou, du moins, de la mise en place d'une zone monétaire unifiée au sein de la SADC. Mais, comme nous avons déjà évoqué, une intégration monétaire de la SADC imposerait aux pays à plus d'efforts et de rigueur macroéconomique pour soutenir leur monnaie unique ou leur régime de change fixe.

Les résultats obtenus tout au long de cette analyse nous suggèrent que la bonne condition macroéconomique de la plupart des pays de la SADC10 s'explique également par les effets liés au processus de coopération régionale auquel ils sont impliqués. Si ces performances économiques ont un aspect endogène à la régionalisation, qu'en est-il alors de l'évolution des économies membres ? Autrement dit, peut-on dégager un processus de convergence endogène à la dynamique de l'intégration de la SADC ?

II. L'impact de l'intégration sur la synchronisation des économies de la SADC.

Comme nous venons de le montrer de manière économétrique, le processus de l'intégration régionale australe a une part de responsabilité sur la prospérité économique que connaissent certains pays de la zone. On peut donc affirmer qu'une part de la croissance créée par ces Etats est régionalisée, ce qui implique qu'elle soit endogène aux mesures et aux politiques menant à l'unification spatiale.

Dans la continuité de cette analyse, il est important, à ce niveau, de rechercher si, en même temps qu'ils affectent le produit par tête des pays membres, les attributs liés aux politiques régionales peuvent également synchroniser l'évolution de ces mêmes économies. En somme, la question qui constitue le fil conducteur de cette section et à la quelle nous allons tenter d'élucider est de savoir si, le fait de coopérer bilatéralement ou de s'intégrer au travers des échanges intensifiés, permettent la convergence des économies partenaires de la SADC10.

Cette analyse va dans l'esprit de la théorie de l'endogénéité de la zone monétaire optimale, mais l'explore d'une autre manière en passant par la méthode de la convergence des PIB réel par tête. La déduction tirée de cette démarche est qu'une intégration régionale conditionnant une même trajectoire des économies de la zone, reste disposée à synchroniser les cycles économiques et les chocs asymétriques au sein de la zone (J. Frankel et A. Rose, 1998 et également la Commission européenne, 1990). Alors qu'une intégration qui maintient la divergence des économies partenaires commercialement, ne peut assurer ce rôle de « régulateur des chocs » et, risque donc d'accentuer les écarts productifs entre les partenaires bilatéraux.

A. Les inspirations théoriques de l'étude

Pour des raisons statistiques et méthodologiques que nous évoquons plus bas, nous empruntons les définitions de la convergence selon A. Bernard et S. Durlauf (1994)²⁰⁷ pour mener une telle analyse. C'est pourquoi nous commençons par rappeler succinctement cette notion de convergence avant de l'introduire dans le modèle de J. Frankel et A. Rose (1998)²⁰⁸ pour vérifier laquelle de ces hypothèses corrobore avec le cas de la SADC.

1. La définition de la convergence selon Bernard et Durlauf (1994)

L'étude de la convergence occupe une place importante dans la théorie économique de la croissance. On distingue traditionnellement deux notions de convergences. La première, issue des travaux de Swan (1956) et Solow (1956), est la β -convergence. Elle analyse l'existence d'un mécanisme de convergence en testant la présence d'une relation négative entre le taux de croissance et la valeur initiale du PIB par tête. Depuis les travaux de Swan et Solow concluant à l'existence d'un sentier de croissance de long terme déterminé par des variables exogènes, bon nombre des études empiriques sont venues par la suite renforcer cette notion de β -convergence. Ces vérifications empiriques sont assez spécifiques les unes des autres, en ce sens qu'elles font l'objet de différents types de régressions économétriques : certaines reposent sur des estimations en coupes transversales par la méthode des moindres carrés ordinaires (W. Baumol, 1986 ; R. Barro, 1991 ; N.G. Mankiw, D. Romer et N. Weil, 1992) ; d'autres font intervenir les techniques de données panels (N. Islam, 1995 ; J-C. Berthelemy, S. Dessus et A. Varoudakis, 1996) et enfin, il y a celles qui sont basées sur des tests de racine unitaire (D. Quah, 1994 ; A. Bernard et L. Jones, 1996).

La seconde notion, σ -convergence, se définit comme la réduction au cours du temps de la dispersion du revenu par tête de différents pays (R. Barro et Sala-I-Martin, 1992).

A. Bernard et S. Durlauf (1994) ont proposé deux définitions statistiques basées sur une approche des anticipations de la notion de convergence concernant les PIB par tête de deux pays. Leur première définition prend en compte le comportement de la différence des outputs entre deux économies sur une période de temps fixe (T), et assimile la convergence à la réduction tendancielle de cette différence. Dans cette première définition, la convergence est plutôt synonyme de l'effet de rattrapage comme énoncé dans le modèle traditionnel de la croissance. Selon les deux auteurs, deux économies (i et j) convergeront sur un intervalle de temps défini si l'anticipation de leur écart de productivité se réduit dans cet intervalle.

²⁰⁷ A. B. Bernard et S.N. Durlauf (1994), "Interpreting tests of the convergence hypothesis", *NBER, Technical Working Paper No. 159*; June. p.16

²⁰⁸ J.A. Frankel et A.K. Rose (1998), "The endogeneity of the optimum currency area criteria", *Economy Journal*, 108 (449), July, pp 1009-1025. Egalement dans *NBER Working Papers 5700*, August 1996. p.32

« Countries i and j converge between dates t and $t+T$ if the (log) per capita output disparity at t is expected to decrease in value” . (op. cit., p.6)

Formellement, cela signifie que si au départ on a $y_{i,t} > y_{j,t}$ (avec t représentant le temps présent), pour qu'il y ait convergence, il faudrait que, sur l'intervalle $[t, t+T]$, $E(y_{i,t+T} - y_{j,t+T} / I_t) < (y_{i,t} - y_{j,t})$ (13),

où, y est le produit par tête du pays en exprimé en log et I désigne soit l'ensemble des informations disponibles, soit l'ensemble des facteurs réels conditionnant l'effet de convergence. $E(\dots)$ est l'espérance mathématique illustrant la formation des anticipations concernant les écarts de produits par tête.

La deuxième définition de A. Bernard et S. Durlauf considère l'effet de convergence comme l'égalité des prévisions faites respectivement sur y_i et y_j . Autrement dit, deux économies (i et j) sont dans une trajectoire de convergence escomptée si l'espérance mathématique de leurs écarts de production à long terme tend vers zéro au fur à mesure que l'horizon (T) augmente (équation 14). Cependant, cette définition est violée ou biaisée si les effets temporels demeurent importants, c'est-à-dire, si les chocs affectant les différences d'output persistent indéfiniment dans le temps ($t + T$).

« Countries i and j converge if the long term forecasts of (log) per capita output for both countries are equal at a fixed time t .” (op. cit., p.6).

De cette seconde définition, on tire la formulation suivante qui exige que $\lim_{k \rightarrow \infty} E(y_{i,t+k} - y_{j,t+k} / I_t) = 0$ ²⁰⁹ (14), pour qu'on escompte un effet de convergence sur le long terme.

Après avoir formulé les deux définitions de la convergence sur la base des anticipations et des prévisions à long terme, les auteurs préconisent les méthodes avec les quelles ces définitions doivent être vérifiées économétriquement. En effet, pour eux, la significativité empirique de la convergence diffère selon les tests économétriques appliqués. Suivant A. Bernard et S. Durlauf (1994) et posons :

$$g_{n,T} = T^{-1} \sum_{t=1}^T (y_{n,t} - y_{n,t-1}) \text{ qui est le taux de croissance moyen, où } n = \{i, j\}.$$

On peut également exprimer g ainsi :

$$g_{n,T} = T^{-1} \log(y_{n,T} / y_{n,0})$$

Pour tester la convergence des revenus $y_{i,t}$ et $y_{j,t}$, A. Bernard et S. Durlauf préconisent de spécifier le modèle selon le type de régression. Si l'on utilise la régression en coupe transversale par exemple, le modèle sera spécifié de la sorte :

²⁰⁹ Dans la configuration néoclassique, cette définition implique la définition 1 pour T petit ou moyen (voir Bernard et Durlauf, 1994, p.7).

$$g_{i,T} - g_{j,T} = \beta(y_{i,0} - y_{j,0}) + \varepsilon_{i,T} - \varepsilon_{j,T} \quad (15)^{210},$$

où le signe de β désigne le sens de la trajectoire des revenus escomptés ; $\varepsilon_{i,T} - \varepsilon_{j,T}$ est la différence résiduelle inter-temporelle entre i et j.

La structure du modèle change lorsque l'estimation repose sur les séries temporelles²¹¹, ce qui implique la spécification suivante :

$$y_{i,t} - y_{j,t} = k_{i,j} + \sum_{r=0}^{\infty} \pi_{i,j,r} \varepsilon_{i,j,t-r} \quad (16), \quad \text{où } k_{i,j} = 0 \text{ et } \pi_{i,j,r} \text{ la somme au carré.}$$

Mais les auteurs imposent une condition très importante pour la vérification de la convergence définie par l'équation 16. En effet, dans le cadre d'une régression en séries temporelles, $y_{i,t} - y_{j,t}$ ne doit pas contenir de racine unitaire, ni de composante déterministe. Bernard et Durlauf précisent en ces termes: “ *...the presence of either a deterministic or unit root component in $y_{i,t} - y_{j,t}$ is violation of Definition 2, as either component implies that forecasts of output differences do not converge to zero in expected value as the forecast horizon becomes arbitrarily long.* ” p.12

La conception de la convergence diffère selon que l'on l'aborde en coupe transversale ou en séries temporelles (A. Bernard et S. Durlauf, 1994, p.13). En coupe transversale, la convergence impose que si la valeur initiale $y_{i,0} - y_{j,0}$ est positive, alors la valeur escomptée de $g_{i,T} - g_{j,T}$ doit être négative²¹². En revanche, dans le cadre de la régression en séries temporelles, la convergence requière que l'estimation de $g_{i,T} - g_{j,T}$ tende vers zéro quelle que soit la valeur initiale de $y_{i,0} - y_{j,0}$.

²¹⁰ Ce modèle repose sur la différence des approches individuelles du test de convergence définie par $g_{n,T} = a - [(1 - e^{-bT})/T] \log(y_{n,0}) + \varepsilon_{n0,T}$ (Barro et Sala-i-Martin, 1995, p.427). Nous précisons que dans l'équation 15, et en conformité avec l'équation usuelle de Barro et Sala-i-Martin, le coefficient β satisfait à $\beta = 1 - e^{bT}$, où b est le taux de convergence et T l'intervalle temporelle.

²¹¹ L'analyse de la convergence par la régression en séries temporelles a été également abordée par D. Quah (1992) pour montrer, à partir des tests de racine unitaire, qu'il n'y a, a priori, pas de restriction sur le signe de bêta par rapport aux travaux précédents (en référence aux travaux de Mankiw, Romer et Weil, 1992).

²¹² Si au départ on a $y_{i,0} - y_{j,0} > 0$ et qu'en testant l'équation 4, l'estimation de β est de signe négatif, cela implique que la valeur escomptée de la différence des taux de croissance entre i et j ($g_{i,T} - g_{j,T}$) sur la période T est négative. Le signe négatif de β justifie la convergence, et partant de là, l'effet de rattrapage du pays i par le pays j suivant Bernard et Durlauf (1994).

2. L'introduction de la convergence dans le modèle de Frankel et Rose (1998)

Comme nous l'avons déjà souligné, le modèle Frankel et Rose vérifie l'endogénéité du critère de la zone monétaire optimale. L'introduction de la notion de la convergence à la A. Bernard et S. Durlauf (1994) dans ce modèle s'inscrit dans la démarche que nous empruntons pour justifier empiriquement de l'endogénéité de la zone SADC, et de son dynamisme à synchroniser l'évolution des économies et par conséquent, à réguler les chocs internes. Nous appliquons cette démarche car, à notre niveau et pour des raisons statistiques, l'approche méthodologique de J. Frankel et A. Rose (1998) ne peut être appliquée stricto sensu au cas de la SADC. Comme le remarque J. Babetskii (2004), l'asymétrie des chocs n'est pas une variable observable telle que l'intensité des échanges ou la parité et la flottabilité des monnaies, mais le résultat d'une estimation. Tandis que certains analysent les cycles économiques par la méthode de VAR (autorégression vectorielle) structurel bivarié (O. Blanchard et D. Quah, 1989) ou par le filtre de Hodrick-Prescott, nous choisissons l'approche de la convergence bilatérale. D'un autre côté, étant donné que ces études de référence (P. Krugman, 1991 ; J.A. Frankel et A. Rose, 1998 ; P. Kenen, 2001 ; J. Babetskii, 2004 ; etc.) basent leur estimation sur des données trimestrielles, il semble ainsi inapproprié d'appliquer une méthodologie des séries courtes (trimestrielle) à des séries longues (annuelles)²¹³. Partant de là, l'introduction de l'effet de la convergence dans le modèle de Frankel et Rose semble cadrer avec le cas des pays de la SADC. Comme nous l'avons déjà souligné, cette démarche nous permettra de déduire de la capacité de l'intégration australe à synchroniser les éventuels chocs asymétriques pouvant survenir au sein du bloc.

Toute la question est alors de savoir si, à long terme, $E(y_{i,t+T} - y_{j,t+T} / \varphi_t(\Delta sadc)) = 0?$ ou si $\lim_{k \rightarrow \infty} E(y_{i,t+k} - y_{j,t+k} / \varphi_t(\Delta sadc)) = 0?$

Autrement dit, nous cherchons à savoir si les effets d'intégration conditionnent une éventuelle convergence du produit par tête des Etats partenaires de la SADC¹⁰. En reprenant l'expression (13) relative à la première définition de Bernard et Durlauf, nous pouvons la réécrire en modifiant la structure temporelle. Ainsi, au lieu de chercher à escompter la convergence en $t+T$, nous pouvons rechercher si elle s'est réalisée en temps t , c'est-à-dire entre $t-T$ et t . Partant de là, l'équation (13) devient :

$$E(y_{i,t} - y_{j,t} / I_{t-T}) < T^{-1} \left[\sum_{T=0}^{t-1} (y_{i,t-T} - y_{j,t-T}) \right] \quad (17)$$

L'application empirique de (17) s'inspire de la formulation de la convergence conditionnelle initiée par N.G. Mankiw, D. Romer, N. Weil (1992) et par R.J. Barro et X. Sala-i-Martin (1992), et reprise par bon

²¹³ Il nous est difficile de constituer une base de données trimestrielle pour les pays étudiés. Seules les données annuelles sont disponibles, raison pour laquelle nous avons préféré utiliser la méthode des convergences pour approximer les cycles économiques.

nombre d'auteurs comme N. Islam (1995) ; J.C. Berthélemy et A. Varoudakis (1996). En suivant cette forme classique, l'estimation de l'expression (17) repose sur des équations de régression suivantes :

Soit, en termes de revenus par tête (exprimé en log) :

$$(y_{i,0T}^m - y_{j,0T}^m) = c + \beta(y_{i,0} - y_{j,0}) + \lambda_n \sum_{n=1}^N Z_{n,0T-1}(sadc) + \Delta \varepsilon_T \quad (18.1),$$

Soit, en terme de taux de croissance moyen du PIB

$$(g_{i,0T} - g_{j,0T}) = c' + \beta'(y_{i,0} - y_{j,0}) + \lambda'_n \sum_{n=1}^N Z_{n,0T-1}(sadc) + \Delta \varepsilon'_T \quad (18.2)$$

où $Z_{n..}(sadc)$ représente l'ensemble des variables de contrôle relatives aux effets induits par la mise en place du bloc SADC, avec $n = 1, \dots, N$. Z est introduit dans le modèle de manière bilatérale.

Mais comme l'objet de notre travail n'est pas d'étudier purement la convergence des économies coopérant au sein dudit bloc, mais plutôt d'examiner si ces formes de coopérations bilatérales confèrent aux différents pays partenaires une même trajectoire économique, nous modifions de ce fait les équations (18.1) et (18.2) en les approchant à l'analyse de l'endogénéité des critères de la zone monétaire optimale (ZMO) soutenue par J.A. Frankel et A. Rose (1998) et, dans une moindre mesure, par J.A. Frankel et S.-J. Wei (1993), et aussi par la Commission Européenne (1990), dont l'argument s'oppose à celui de P. Krugman (1993) sur la synchronisation des chocs au sein d'une zone intégrée.

En effet, Selon la Commission (1990), une intégration économique plus étroite entraîne une moindre fréquence des chocs asymétriques, et des cycles économiques mieux synchronisés entre pays. Autrement dit, elle renforce la similarité des structures de production entre pays composants l'Union. Contrairement à cette idée, P. Krugman (1993)²¹⁴ pense qu'une intégration plus étroite se traduit par des fortes spécialisations, et apporte donc un risque élevé de chocs idiosyncrasiques au sein de la zone. Ce débat éveille la curiosité de bon nombre d'économistes qui tentent théoriquement et empiriquement de partager les deux approches.

C'est notamment le cas de P.B. Kenen (2001) qui montre que l'impact de l'intégration commerciale sur l'asymétrie des chocs dépend des types des chocs. Mais avant, L. Ricci (1997a)²¹⁵ remarquait en insistant sur l'enjeu monétaire que les taux de change affectent l'asymétrie des chocs indirectement, à travers les échanges commerciaux. Il précise que les taux de change flottants favorisent la spécialisation que les taux de change fixe ; et que cette spécialisation mène à une plus forte asymétrie de choc. En clair, selon le l'auteur, la thèse de Krugman serait vérifiée dans une zone où flottent les cours monétaires, et celle de la Commission dans une zone caractérisée par l'existence d'une monnaie unique ou d'une parité fixe des taux de change.

²¹⁴ P. Krugman (1993), "Lessons of Massachusetts for EMU" in F. Torres and F. Giavazzi (eds.), "Adjustment and Growth in the European Monetary Union", pp. 241-261. Cambridge, UK, Cambridge University Press.

²¹⁵ L.A. Ricci (1997a) "Exchange Rate Regimes and Location." *The IMF Working Paper*, 97/69

Dans un cas spécifique, le résultat de J. Babelskii (2004)²¹⁶, issu de l'analyse de l'intégration des PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) à l'UE, s'approche de la thèse de la Commission. Mais, selon G. Duchêne, M. Maurel et B. Najman (2004)²¹⁷, l'importance de ce débat laisse supposer que l'intégration monétaire – au sens de Mundell- pourrait entrer en contradiction avec l'intégration économique, dans la mesure où les deux approches alternatives (celle de la Commission et celle de Krugman) considèrent endogènes les critères de la zone monétaire optimale.

Comme le nôtre, ces différents travaux analysent l'impact de l'enjeu de l'intégration sur le dynamisme des économies unifiées. La plus soutenue est l'étude de Frankel et Rose (1998) qui justifie l'endogénéité de la ZMO.

En effet, la théorie de l'endogénéité des ZMO montre que la convergence apparaît bien davantage comme un résultat de l'intégration plutôt que comme une condition préalable. Elle va à l'encontre de la conception traditionnelle des ZMO qui a toujours considéré ces mécanismes de convergence comme exogènes, au point où ces derniers conditionnent la création d'une zone optimale. Dans leur modèle de gravité mettant en relation l'intensité des échanges et la corrélation des cycles économiques, J. A. Frankel et A. Rose (1998) montrent qu'à l'issue de la formation d'une union économique, les pays qui divergeaient avant l'union, peuvent voir leur cycle économique synchroniser grâce à l'intensité de leur relation commerciale (bilatérale)²¹⁸.

Bien qu'elle concerne exclusivement les pays de l'OCDE, l'étude empirique de Frankel et Rose (1998) mesure d'abord l'intensité du commerce bilatéral entre deux pays à partir de trois Proxy exprimés en logarithmes naturels :

$$IEx_{ijt} = Ex_{ijt} / (Ex_{it} + Ex_{jt}) \quad (19.1)$$

$$IIm_{ijt} = Im_{ijt} / (Im_{it} + Im_{jt}) \quad (19.2)$$

$$ITr_{ijt} = (Ex_{ijt} + Im_{ijt}) / (Ex_{it} + Ex_{jt} + Im_{it} + Im_{jt}) \quad (19.3)$$

La première formule (19.1) concerne exclusivement les exportations. Ex_{ijt} est la valeur nominale totale des exportations du pays i vers le pays j en temps t . La deuxième formule (19.2) s'intéresse uniquement aux importations (Im). Et la dernière formule mesure l'intensité de l'ensemble des échanges

²¹⁶ J. Babelskii, (2004), *L'adhésion des Peco à l'Union Européenne et l'endogénéité des chocs d'offre et de la demande*, *Economie et Prévision*, no. 162/2. pp.33-49

²¹⁷ G. Duchêne, M. Maurel et B. Najman (2004), “ *Elargissement de l'Union européenne : Présentation générale*”, *Economie et Prévision*, no. 163/3 pp. 1-16.

²¹⁸ Dans un autre registre vu précédemment au chapitre 5, Frankel et Weil (1993) intègrent l'effet de convergence des revenus par habitant comme faisant partie des déterminants du commerce bilatéral. A l'aide d'un modèle de gravité, ils montrent que les économies qui convergent sur un même sentier, échangent davantage par rapport aux économies dont la trajectoire économique diverge.

bilatéraux entre i et j en combinant les exportations et les importations. En utilisant différentes méthodes pour la mesure de l'activité économique réelle et le calcul des corrélations bilatérales des cycles économiques réels entre i et j au fil de temps, Frankel et Rose (1998) examinent ce lien à partir de la régression suivante :

$$Corr(v_i, v_j)_t = c_0 + c_1 Trade_{ij,t} + \varepsilon_{ij,t} \quad (20),$$

où, $Corr(v_i, v_j)_t$ désigne la corrélation des cycles réels entre i et j au cours de t période. Dans leur étude, Frankel et Rose (1998) identifient un cycle économique comme la composante *de-trendée* de l'activité économique réelle représentée par v dans le modèle 20 (v pouvant correspondre au PIB réel, à la production industrielle, au niveau d'emploi ou au taux de chômage). $Trade_{ij,t}$ est log de l'intensité du commerce bilatéral entre i et j au cours du temps selon les trois concepts de l'intensité commerciale (*Iex*, *Iim* ou *Itr*). Notons au passage que l'équation 19.3 qui fait partie des trois définitions de l'intensité des échanges est préférable aux deux autres, compte tenu du fait qu'elle intègre la totalité des échanges effectués entre les deux partenaires commerciaux.

Les résultats de Frankel et Rose, à savoir qu'il existe entre les pays partenaires un impact réel entre l'intégration commerciale et la synchronisation des chocs économiques (à travers des variables macroéconomiques réelles), ont été confirmés par J. Firdmic (2001)²¹⁹, toujours dans le cadre des pays de l'OCDE ; bien que ce dernier ait réajusté la spécification faite par les deux auteurs. Le réexamen des travaux de Frankel et Rose par J. Firdmic répond aux critiques de P.B. Kenen (2001) qui affirme que le résultat de Frankel et Rose reste économétriquement insatisfaisant, à cause de la corrélation de deux variables réelles : les échanges commerciaux et l'activité économique. Pour contourner les critiques visant la modélisation de Frankel et Rose (1998), l'auteur décompose la structure du commerce bilatéral en introduisant simplement les échanges intra-branches dans la régression. Il conclue que c'est la structure particulière des échanges qui est importante pour la transmission des cycles économiques.

B. L'application dans le cas de la SADC10

Le point divergent entre notre approche et celle de J. Frankel et A. Rose (1998) réside au niveau de la méthodologie appliquée. Alors que J. Frankel et A. Rose montrent directement le lien entre l'intégration commerciale et monétaire et l'évolution cyclique des économies intégrées, nous procédons en revanche par un processus d'induction et de déduction, en instrumentalisant l'intégration régionale et en montrant ses effets sur la convergence ou la divergence des PIB/tête des pays membres ; afin de déduire de son impact possible sur le cycle réel du bloc SADC.

²¹⁹ Cité par J. Babetskii (2004, p.38). Voir également Babetskii (*op.cit.*, p.37-38) pour un bref rappel de la critique de P.B Kenen (2001) sur les travaux de Frankel et Rose (1998).

S'il s'avère que l'intégration australe conditionne la trajectoire économique des pays de la SADC (du moins ceux étudiés ici), cela impliquerait alors, d'une part, que la convergence des PIB des pays de la SADC10 peut résulter de l'intégration, au lieu d'être une condition au préalable à la création du bloc, et d'autre part, que l'intégration australe est susceptible de synchroniser l'évolution cyclique des économies membres, dans la mesure où elle conditionne la trajectoire de leur taux de croissance respectif. Par conséquent, le fait d'affecter l'évolution de ces économies se traduirait par la capacité réelle et dynamique qu'ont les échanges intra-SADC (commerciaux, monétaires, et autres) de rendre les chocs symétriques ou asymétriques au sein de la zone.

Mais l'impact de l'intégration de la SADC sur les cycles économiques de la région au sens de J. Frankel et A. Rose (1998) dépend énormément de l'ampleur et de l'intensité de l'intégration australe. Plus elle sera renforcée, structurée et accentuée, moindres seront les perturbations cycliques entre les Etats du fait des mécanismes de compensation intégrés.

1. Variabilité, Modélisation et Méthodologie

1.1. Les variables intégrées bilatéralement

Les variables qui interviennent dans cette étude sont pratiquement les mêmes qui figurent dans nos analyses empiriques précédentes. Toute fois, il convient de souligner quelques différences.

La première est que les variables sont directement intégrées de manière bilatérale dans les modèles pour faire ressortir l'impact du bilatéralisme régional. La seconde résulte du fait qu'il y'a deux variables de base sur lesquelles les estimations porteront d'abord en premier, conformément à l'esprit de la théorie de l'endogénéité des critères de la ZMO. Il s'agit en effet de la variable commerciale bilatérale et de la variable monétaire. La première est représentée par l'intensité commerciale bilatérale entre *i et j* (*ICB*) et concerne l'ensemble des échanges import-export entre les deux partenaires. Cette variable incarne non seulement le niveau du lien commercial entre deux pays, mais aussi le degré et la maturité de leur coopération régionale. Une forte intensité commerciale entre deux pays peut se traduire par une coopération économique privilégiée. Ainsi, l'importance de cette intensité commerciale peut être déterminante pour la convergence des économies partenaires. D'autre part, on peut approcher les mécanismes de transmission des externalités ou des chocs (positifs et négatifs) à travers la densité des flux commerciaux.

Comme L. Ricci (1997a) et J. Frankel et A. Rose (1998), il est important de tenir compte du rôle de l'impact monétaire. Il s'agit en d'autres termes d'identifier l'enjeu d'une unification monétaire pour un ensemble de pays formant un bloc. Pour J. Babelskii (2004), une volatilité plus faible devrait en principe réduire l'asymétrie des chocs. Dans un cas spécifique comme la SADC, cela revient à supposer qu'un élargissement de la zone *Rand* ou l'instauration d'un taux de change fixe au sein de la SADC devraient favoriser la convergence des revenus, en stimulant davantage les échanges commerciaux, et par

conséquent, atténuer les chocs asymétriques au sein de la zone. Suivant J. Babelskii (2004), la variable *volatilité du taux change bilatéral* est calculée comme l'écart-type du taux de change réel des principaux partenaires. Nous ferons également une estimation comparative en remplaçant le taux de change réel bilatéral par la variable indicatrice la zone Rand, qui vaut 1 si les deux principaux partenaires appartiennent à cette zone et 0 sinon. Ceci, pour tenir compte de l'enjeu ou de l'intérêt d'une monnaie unique dans la région. Autrement dit, il s'agit de voir si l'utilisation d'une même monnaie ou l'existence d'un taux de change fixe au sein d'une zone est significative pour permettre la convergence des économies membres. Il s'agit aussi d'analyser dans quel cadre monétaire (régime fixe ou régime flexible) la réduction des écarts du PIB/tête et l'ajustement des chocs se font le mieux au sein la SADC.

A ces deux variables relatives au processus d'unification économique, s'ajoutent d'autres variables souvent liés au régionalisme. L'ajout de ces variables permet, entre autres, d'améliorer l'impact des deux premières. Ces différentes variables que nous rajoutons sont :

L'ouverture commerciale bilatérale hors SADC de i et j est considérée comme un proxy de l'effet bilatéral de détournement du commerce des deux pays.

La variable *flux bilatéraux des IDE* permet de prendre en compte le poids régional des deux pays en matière d'attractivité des capitaux étrangers. Elle est obtenue en rapportant annuellement la somme des IDE des deux pays sur le total des IDE de la région.

Cette variable permet aussi de saisir et d'introduire dans le modèle le potentiel bilatéral, en termes d'attractivité, afin de savoir si elle influence la convergence bilatérale.

Dans des nombreux cas de figure d'intégration économique, l'harmonisation des politiques budgétaires fait souvent partie des critères de convergence que les pays doivent respecter. C'est pourquoi nous introduisons ce facteur d'intégration en l'approchons par le calcul des *variances des dépenses budgétaires*, pris bilatéralement entre partenaires. La variance des dépenses budgétaires bilatérales permet d'avoir une idée de l'évolution réelle de la politique budgétaire au sein des pays membres. On sera amené à soupçonner un effet de convergence des politiques budgétaires bilatérales si, au fil de temps, on a statistiquement :

$$Var(dep_{i,t} - dep_{j,t}) = \varepsilon_t, \text{ avec } \lim_{t \rightarrow \infty} \varepsilon_t = 0 ;$$

$$\text{ou si, } Var(dep_{ij,t} - \overline{dep_t}) = \text{constante}$$

Les calculs des variances, rapportés graphiquement dans la partie annexe, montrent que certains Etats de la SADC ne suivent pas les mêmes règles de discipline budgétaire. En revanche d'autres voient leurs courbes de variances converger de manière asymptotique, même si les tests appropriés demeurent nécessaires pour la vérification. Nous introduisons de ce fait le comportement bilatéral des dépenses publiques comme déterminant de la synchronisation des économies. Autrement dit, on suppose que la

régulation des chocs asymétriques au sein de la région peut également se faire à travers le pouvoir budgétaire.

1.2. De l'estimation par les MCO...

Pour vérifier si l'intégration économique, dans son ensemble, peut être considérée comme un instrument conditionnant la convergence des revenus des pays membres, nous procédons par deux étapes méthodologiques. Dans un premier temps, en suivant A. Bernard et S. Durlauf (1995, p.8), à savoir si l'écart des PIB entre i et j en temps t ($\Delta \log Y_{ij,t}$) se réduit par rapport à l'écart initial, en $t = 0$, ($\Delta \log Y_{ij,0}$), nous commencerons par une régression en coupe transversale estimée par les moindres carrés ordinaires. Ceci suppose que dans cette première démarche, nous ne prenons pas en compte la dimension temporelle de notre panel. Nous posons donc :

$$\Delta \log PIB_{ij,2004} = \alpha_0 + \alpha_1 \Delta \log PIB_{ij,1992} + \alpha_3 Z_{nij}(sadc) + \varepsilon_{ij,T} \quad (21),$$

où $\Delta \log PIB_{ij} = \log PIB_i - \log PIB_j$.

Dans cette configuration, l'adoption de la première définition de la convergence de Bernard et Durlauf (1995) implique l'existence d'un effet de convergence si $\Delta \log PIB_{ij,2004} < \Delta \log PIB_{ij,1992}$, ce qui nous conduit à modifier la structure du modèle (21) afin d'introduire directement l'impact de l'intégration régionale sur la réduction des écarts des PIB des partenaires bilatéraux sur la période 1992-2004. Partant de là, le modèle en coupe transversale que nous avons à tester dans un premier temps est spécifié ainsi :

$$\Delta \log PIB_{ij,2004} - \Delta \log PIB_{ij,1992} = \gamma_0 + \gamma_{1n} Z_{nij}(sadc) + \mu_{ij,T} \quad (22)$$

On escompte $\gamma_{1n} < 0$ pour que $Z_{nij}(sadc)$ soient des instruments conditionnant la synchronisation des PIB/habitant.

1.3. ...A l'estimation de modèles dynamiques de panel.

Dans un second temps, en suivant les études de test de convergence en panel (N. Islam, 1995 ; J-C. Berthélemy, S. Dessus et A. Varoudakis, 1997 ; G. Gaulier, C. Hurlin et P. Jean-Pierre, 1999), nous pouvons développer une autre approche en tenant compte de la structure temporelle du panel. Cette fois, nous rendons la structure de notre modèle dynamique en incluant distinctement l'effet spécifique bilatéral (n_{ij}) et l'effet spécifique temporel (λ_t). Le dernier effet permet de contrôler toutes les évolutions dans le temps concernant les pays. Alors que l'effet spécifique bilatéral représente l'ensemble des facteurs

inobservables (et invariants dans le temps) communs aux deux pays, et qui, par définition, ne sont pas pris en compte dans $Z_{nij}(sadc)$. L'introduction de n_{ij} permet aussi de saisir l'hétérogénéité inobservable caractérisant les couples de pays comme nous allons vu dans les exercices économétriques précédents. Le modèle dynamique que nous devons spécifier se présente ainsi :

$$\Delta \log PIB_{ij,t} = \rho_0 + \rho_1 \Delta \log PIB_{ij,t-1} + \varphi_n Z_{nij,t}(sadc) + n_{ij} + \lambda_t + u_{ij,t} \quad (23),$$

où ρ et φ_n sont des paramètres à estimer.

Cependant, la forme de ce modèle doit être restructurée pour deux raisons. La première concerne l'hypothèse de la non violation de la condition d'absence de racine unitaire dans $y_{i,t} - y_{j,t}$ présente dans la seconde définition de A. Bernard et S. Durlauf (1995) pour les séries temporelles. Pour valider cette hypothèse, nous procédons donc aux tests de racine unitaire en panel, étant donné que les tests individuels n'ont qu'un pouvoir faible de rejet de l'hypothèse nulle dans les échantillons courts²²⁰ (R. Shiller et P. Perron, 1985). Comme représenté ci-dessous, nous avons appliqué les trois tests les plus courants de racine unitaire en panels : ceux de Levin et Lin (1993), de Im, Pesaran et Shin (1997) et de Maddala et Wu (1999). Il ressort que ces différents tests s'accordent à montrer que $\Delta \log PIB_{ij}$ est stationnaire en première différence (voir tableau 30 ci-dessous). Cet examen de vérification de la stationnarité nous oblige par conséquent à éliminer la tendance par la méthode de différenciation et à modifier la structure du modèle 23. Autrement dit, il faut considérer la variable endogène en différence et non en niveau.

Tableau 30. Tests de racine unitaire de $\Delta \log PIB_{ij,t}$

les méthodes d'estimations	En niveau		En première différence	
	<i>statistique</i>	<i>p-value</i>	<i>statistique</i>	<i>p-value</i>
<i>Levin & Lin</i>	0.01353	0.5054	-5.02087	0.0000
<i>Im, Pesaran & Shin (W-stat)</i>	0.20421	0.5809	-4.29195	0.0000
<i>Maddala & Wu (test de Fisher)</i>	18.4775	0.2967	46.4124	0.0001

Source: estimations de l'auteur

Deuxièmement, cette transformation s'impose de toute façon puisque la présence de $\Delta \log PIB_{ij,t-1}$ à droite de l'équation 23 augmente le risque de corrélation avec l'effet spécifique bilatéral (n_{ij}). Une façon alternative de gérer le problème de la corrélation de l'effet spécifique bilatéral avec la variable endogène retardée consiste à éliminer l'effet spécifique en transformant le modèle en différences premières. Il vient alors de réécrire le modèle 23 de la sorte :

²²⁰ Rappelons que dans notre cas, N= 10 et T= 13, ce qui nous donne un échantillon court.

$$\Delta \log PIB_{ij,t} - \Delta \log PIB_{ij,t-1} = \rho(\Delta \log PIB_{ij,t-1} - \Delta \log PIB_{ij,t-2}) + \varphi_n \Delta Z_{nij,t} (sadc) + \Delta u_{ij,t} \quad (24)$$

$$\text{où } \Delta Z_{nij,t} = Z_{nij,t} - Z_{nij,t-1} \quad \text{et} \quad \Delta u_{ij,t} = u_{ij,t} - u_{ij,t-1}$$

Aussi, convient-il d'ajouter que la modification de la structure du modèle 23 se justifie du fait que le modèle simple à effets fixes ne peut se prêter à l'estimation d'un modèle dynamique. La méthode des MCO avec effets fixes donne des estimateurs asymptotiquement biaisés lorsque la dimension temporelle est petite²²¹ (P. Sevestre et A. Trognon, 1995). Ce biais dû à la corrélation asymptotique entre la variable endogène retardée ($\Delta \log PIB_{ij,t-1}$) et le terme d'erreur, trouve des éléments de correction dans les méthodes de variables instrumentales et de moments généralisés²²² proposées par Balestra-Nerlove, Anderson et C. Hsiao (1981 et 1982) ou M. Arellano et S. Bond (1991).

Ainsi, l'application de la méthodologie économétrique de la croissance intervient en vue du traitement correct du problème du risque lié aux effets spécifiques corrélés, et dans la possibilité de tenir compte de l'endogénéité potentielle des variables explicatives $Z_{nij,t}$ (ou $Z_{n,t}$ pour simplifier)²²³ (Caselli et alii. 1996). Supposons que $Z_{n,t}$ soit endogène dans le sens où $E[Z_{n,t} u_{ij,r}] \neq 0$ pour tout $n = 1, \dots, N$ et $r \leq t$.

Hormis le fait qu'elle souligne l'existence de corrélation directe entre $u_{ij,t}$ et $Z_{n,t}$, cette expression suggère également la répercussion des chocs passés, $u_{ij,t-r}$, sur la valeur présente de $Z_{n,t}$. La transformation en différences premières permet d'ajouter l'ensemble des conditions d'orthogonalité supplémentaires pour que $E[Z_{n,t-r} \Delta u_{ij,t}] = 0$ pour tout $t = 3, \dots, T$ et $r > 2$. Ces conditions impliquent que les valeurs retardées des variables explicatives endogènes $Z_{n,t}$ à partir de $t-2$ sont des instruments valides pour l'équation en premières différences (M. Arellano et S. Bond, 1991 ; R. Blundell et S. Bond, 1998 ; S. Bond, A. Hoeffler et J. Temple, 2001).

C'est pourquoi l'hypothèse d'absence d'autocorrélation des résidus est essentielle pour pouvoir utiliser les variables retardées comme instruments des variables endogènes. Selon M. Arellano et S. Bond (1991, p281-282)²²⁴, si les termes d'erreur de l'équation en niveau, $u_{ij,t}$, ne sont pas auto-corrélés,

²²¹ Ceci est notre cas (T=13)

²²² Pour nos différentes estimations, nous nous sommes référés à la méthode des moments généralisés en panel dynamique qui combine l'équation en différence première avec l'équation en niveau. L'intérêt de cette méthode est qu'elle fait ressortir les variables retardées en instruments et permet l'endogénéité potentielle des variables explicatives.

²²³ Ce cas nous concerne parfaitement en ce sens que la plupart des variables qui se trouvent à droite de l'équation (24) font aussi l'objet de variables endogènes dans d'autres cas de figure.

²²⁴ M. Arellano et S. Bond (1991), "Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence and an application to Employment Equations. Review of Economic Studies 58, pp. 277-297.

l'autocorrélation de premier ordre des résidus en différences premières, $\Delta u_{ij,t}$, devrait être significative, tandis que leur autocorrélation de second ordre devrait être non significative. La littérature économétrique suggère également de tester la validité des instruments par le biais du test de Sargan de sur-identification. Si ce test est validé, alors les variables retardées en niveau dans l'équation en différence première (24) sont des instruments valides des variables explicatives.

D'après les récentes analyses sur les modèles dynamiques en économétrie de données de panel, le choix de la meilleure méthode d'analyse dépend non seulement de la taille de l'échantillon (N), mais aussi de la dimension temporelle (T) et de la variabilité des données. Dans un cas d'étude précis, il faut tenir compte de ces paramètres afin d'adapter au modèle dynamique l'estimateur qu'il convient. En effet, si les variables ne sont pas persistantes dans le temps (c'est-à-dire, si leur variabilité n'est pas trop réduite lorsqu'elles sont transformées en différences premières), alors l'estimateur de première étape d'Arellano et Bond (que nous abrègerons par la suite par AB1) est le plus adapté lorsque T est petit. Les tailles respectives de T (nombre de périodes) et de N (nombre des individus) déterminent l'ampleur du biais asymptotique de l'estimateur *within*. (Si T est supérieur à 30 périodes, l'estimateur *within* n'est pas biaisé et devient la meilleure alternative, parce que le plus simple et le plus efficace²²⁵).

Tableau 31. Variabilité des données

<i>Les variables du modèle</i>	Ecart-type des variables	
	<i>En niveau</i>	<i>En différence première</i>
Ecart des produits par tête ($\Delta \log PIB_{ij,t}$)	1.409	0.080
Commerce bilatéral (<i>ICB</i>)	0.790	0.537
Taux de change bilatéral (<i>TCB</i>)	3.387	0.464
Ouverture commerciale bilatérale (<i>OCB</i>)	0.369	0.284
IDE bilatéraux (IDE_{ij})	1.490	1.307
Variance des dépenses publiques ($Var(DEP_{ij})$)	34.919	40.871
Stabilité sociopolitique conjointe ($Stabilité_{ij}$)	2.850	1.008

Source : estimation de l'auteur.

Note : nombre d'observations est égal à 130 en niveau et 120 en différence première. La forte variabilité du revenu et du taux de change qui traduit leur persistance dans le temps peut s'expliquer du fait que ces deux variables demeurent fortement tributaires des fluctuations économiques et monétaires : une bonne conjoncture socioéconomique a une conséquence directe sur le PIB/tête, de même qu'une politique monétaire ou une spéculation internationale sur la volatilité des taux de change.

Dans notre étude, le fait que la dimension temporelle (T) soit égale à 13 nous oriente à privilégier les estimations de première étape de Arellano-Bond (AB1), parce que les écart-types des estimations en deuxième étape souffrent de biais lorsque T est petit (Arellano et Bond, 1991 ; Wooldridge, 2002). Dans notre cas, $T = 13$ (1992-2004) et le tableau ci-dessus (tableau 31) montre que, hormis la variable endogène et la variable monétaire, la variabilité de la plupart de nos déterminants n'est pas lourdement réduite par la

²²⁵ Voir R. Blundell et S. Bond (1991) et R. Blundell, A. Hoeffler et J. Temple (2001) pour des analyses approfondies

transformation en différence première. Il semble donc que l'estimateur AB1 soit le mieux adapté pour notre étude.

2. *Les résultats économétriques et les implications économiques*

Nous réalisons nos estimations sur un panel cylindrique des mêmes 10 pays de la SADC sur la période 1992-2004. Les données statistiques sont issues du manuel des Statistiques du Cnuced (2005) pour les flux des IDE et les volumes du commerce international de la région. Le commerce bilatéral provient du Secrétariat de la SADC (2005), de l'Office Central du Statistique du Botswana et du Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud. La statistique sur les dépenses budgétaires est tirée de la Banque Mondiale (*World Development Indicators, 2004,2005*) et de la Banque Africaine de Développement (2001, 2006). Les taux de change réel bilatéraux concernent la moyenne annuelle et proviennent du Secrétariat de la SADC.

Il s'agit dans cette étude d'examiner dans quel contexte les effets liés à l'intégration régionale SADC peuvent permettre la convergence des économies du bloc. Ainsi, pour que ces variables soient des facteurs de convergence, il faut que leurs coefficients affectés aux variables soient de signe négatif et significativement différent de zéro. Cela supposerait qu'une amélioration de quelques points de ces facteurs contribuerait à faire converger les économies australes vers une même trajectoire. Or, d'après nos estimations résumées dans les tableaux 31 (hypothèse d'un régime monétaire flexible) et 32 (hypothèse d'un régime fixe ou d'une zone monétaire), certains effets liés à la création du bloc austral ne produisent pas les effets attendus. A titre de comparaison, nous avons reportés dans ces tableaux, les estimations obtenues avec d'autres méthodes empiriques (MCO, Effets fixes et MCG).

Tableau 32. L'impact de l'intégration économique sur la synchronisation des PIB/tête dans le cadre du flottement des cours monétaires

	MCO		Effets fixes		Arellano & Bond (Estimation en première étape)	
	1	2	3	4	5	6
$diff(\Delta \log PIB_{ij})_{t-1}$	0.248 (2.50)**	0.324 (4.15)***	0.102 (1.01)	0.068 (0.71)	0.74 (12.50)***	0.750 (13.24)***
ICB	-0.007 (0.21)	-0.005 (0.14)	-0.047 (1.65)	-0.060 (2.12)**	-0.023 (0.85)	-0.035 (1.31)
$Volatilité\ TCB$	-0.045 (3.30)***	-0.041 (4.14)***	-0.016 (1.89)*	-0.020 (2.40)**	-0.031 (3.51)***	-0.042 (3.89)***
OCB		0.030 (0.99)		0.032 (1.15)		0.025 (0.97)
IDE_{ij}		- (0.18)		0.009 (0.99)		0.006 (1.05)
$Var(DEP_{ij})$		-0.005 (2.01)**		-0.006 (3.27)***		-0.005 (3.05)***
$Stabilité_{ij}$		-0.002 (0.25)		-0.003 (0.07)		0.003 (0.56)
R ²	0.159	0.262	0.093	0.206		
Nbre d'observation	110	109	110	110	110	109
p-value F	0.000	0.000				
Test de Hausman [p-value Hausman]			30.97 [0.000]	13.16* [0.068]		
Test de Wald					264.45 {3}	314.69 {9}
Test de Sargan [p-value Sargan]					90.87 {65}	94.00 {65}
Test AB1 [p-value AB1]					[0.0188]	[0.0108]
Test AB2 [p-value AB2]					2.75	2.83
					[0.0059]	[0.0046]
					0.29	0.23
					[0.7754]	[0.8215]

$diff(\Delta \log PIB_{ij})_{t-1}$ se lit $\Delta \log PIB_{ij,t-1} - \Delta \log PIB_{ij,t-2}$. Les statistiques de t-Student en valeur absolue sont indiquées entre parenthèses. Les seuils de significativité des tests sont de 1% (***) , 5% (**) et 10% (*). Toutes les estimations ont été calculées en se servant d'erreurs avec correction de White de l'hétéroscédasticité. Les équations estimées par les MCO sont également en différence première. Dans les colonnes 5 et 6, toutes les variables sont considérées comme des instruments dérivant de l'intégration économique, à l'exception de la variable stabilité sociopolitique qui garde son caractère exogène. Partant de là, les tests de Sargan et d'Arellano et Bond de l'auto-covariance des résidus d'ordre 1 et 2 (AB1 et AB2) permettent de s'assurer, en partie, de la validité de ces instruments (Bond et alii, 1998). D'après leurs p-values, il semble que les instruments utilisés par la méthode Arellano-Bond en première étape soient valides pour les présentes estimations. Toutes les variables sont exprimées en log sauf la variable $Stabilité_{ij}$ (stabilité politique conjointe entre deux pays partenaires), exprimée en moyenne arithmétique. {} = degré de liberté et [] = p-value.

Tableau 33. L'impact de l'intégration économique sur la synchronisation des PIB/tête dans le cadre d'une parité fixe des taux de change ou d'une zone monétaire

	MCO		MCG		Arellano & Bond (Estimation en première étape)	
	1	2	3	4	5	6
$diff(\Delta \log PIB_{ij})_{t-1}$	0.275 (2.98)**	0.235 (2.60)**	0.209 (2.75)**	0.201 (3.08)**	0.769 (13.40)***	0.795 (13.67)***
ICB	-0.020 (0.213)	-0.027 (1.79)*	-0.017 (5.62)***	-0.029 (4.41)***	-0.021 (0.74)	-0.017 (0.59)
$Zone\ Rand$	0.042 (2.31)**	0.046 (2.00)**	0.035 (6.13)***	0.037 (4.63)***	0.09 (2.24)**	0.013 (2.72)**
OCB		0.003 (0.16)		0.007 (1.32)		0.040 (1.53)
IDE_{ij}		0.09 (1.04)		0.011 (6.31)***		0.06 (0.92)
$Var(DEP_{ij})$		-0.006 (3.35)***		-0.005 (8.56)***		-0.006 (3.25)***
$Stabilité_{ij}$		-0.003 (0.10)		0.007 (0.83)		-0.001 (0.88)
R ²	0.124	0.218				
Nbre d'observation	110	110	110	110	110	109
Test de Wald			98.53 {3}	255.94 {7}	213.57 {3}	255.47 {9}
Test de Sargan					87.63 {65}	92.35 {65}
[p-value Sargan]					[0.0322]	[0.0145]
Test AB1					2.72	2.84
[p-value AB1]					[0.006]	[0.0045]
Test AB2					0.37	0.27
[p-value AB2]					[0.7084]	[0.7870]

Les statistiques de t-Student en valeur absolue sont indiquées entre parenthèses. Les seuils de significativité des tests sont de 1% (***), 5% (**) et 10%(*). Les estimations sont corrigées pour l'hétéroscédasticité. L'application de la méthode des moindres carrés généralisés (MCG) ici s'explique par la présence de la variable indicatrice « zone Rand », qui ne peut être estimée par les effets fixes. Comme dans le tableau 27.1, les p-values des statistiques de Sargan et d'AB1 confirment la validité des variables instrumentées dans l'estimation en première étape d'Arellano et Bond.

Le tableau 32 expose l'impact des effets de l'intégration économique sur la synchronisation des économies de la SADC dans le cadre d'un régime monétaire flexible. Alors que le tableau 33 montre comment ces effets se manifestent dans un cadre alternatif, c'est-à-dire dans un cadre de régime monétaire fixe. Tout d'abord, dans les deux tableaux, s'ils diffèrent légèrement des effets fixes, les résultats obtenus avec l'estimateur AB1 ne sont pas radicalement différents de ceux obtenus avec les MCO en terme de significativité des coefficients. Aussi, faut-il souligner que le signe positif et la significativité de la variable endogène retardée n'ont pas d'incidence sur l'effet de convergence des revenus, puisque nous appliquons ici la seconde définition statistique de la convergence selon Bernard et Durlauf.

Dans les deux alternatives, le comportement économétrique de la variable commerciale reste peu convaincant malgré le signe négatif de son coefficient. En effet, si la régularité du signe négatif de la variable *ICB* peut se traduire par un possible impact du commerce bilatéral sur la convergence des revenus, cette hypothèse ne peut être validée, avec l'estimateur AB1, du fait de la non significativité de la variable dans les deux cas de figure. On ne peut retenir la significativité de la variable obtenue avec l'estimateur *Within* dans le cadre du modèle élargi (tableau 32, colonne 4), ni celle obtenue avec les MCO et les MCG (tableau 33), car la configuration dynamique du modèle entraîne systématiquement un biais sous l'application de ces estimateurs. C'est pourquoi, seuls les résultats issus de l'estimateur AB1 demeurent pertinents ici. Partant de là, les résultats de cet estimateur impliquent que, dans les deux formes de régime monétaire, l'intensité commerciale bilatérale au sein de la SADC n'affecte pas de manière très significative la convergence des économies partenaires. Autrement dit, en cas des chocs asymétriques au sein de la région, les mécanismes commerciaux seraient insuffisants pour amortir ou ajuster les chocs. Par ailleurs, le statut économétrique de la variable commerciale bilatérale ne nous permet pas de valider objectivement la thèse à laquelle la sous-région obéit (Commission [1990] versus Krugman [1993]). La seule indication qui ressort de nos tests suppose qu'à l'état actuel des choses, l'échange bilatéral intra-SADC est un instrument insuffisant pour réduire la distance économique entre les différents partenaires de la zone. Le fait que le bilatéralisme commercial ne contribue pas à favoriser efficacement la synchronisation des économies partenaires laisse envisager qu'il ne peut, par déduction, atténuer ou amortir les éventuels chocs au sein du bloc austral défini soit par un régime monétaire flottant, soit par un régime de taux change fixe. Dès lors, la région serait vulnérable vis-à-vis de l'extérieur.

Ce résultat économétrique trouve des nombreuses explications parmi lesquelles on souligne la fragilité structurelle des économies intégrantes. D'abord, il convient de souligner que le principal partenaire économique et commercial de la région (l'Afrique du Sud) a une structure économique plus développée que celle de ses différents partenaires. Cette réalité régionale se traduit directement par une configuration d'intégration entre un pays « relativement avancé » et des pays « relativement moins avancés », où l'échange intra-branche a un poids infinitésimal dans les échanges globaux²²⁶. La nature des échanges tend alors à rester uniforme, puis que les Etats se spécialisent dans les productions de base qui leur garantissent des gains à l'échange (validation de l'hypothèse de Krugman). Si l'Afrique du Sud peut élargir sa gamme de produits exportés en combinant biens finis, semi-finis et bruts, en revanche ses différents partenaires sont très limités dans la différenciation verticale et horizontale des produits destinés à l'exportation. Les produits de base représentent encore l'essentiel de leurs échanges. Certainement parce que les principaux pays partenaires n'ont pas des structures productrices et exportatrices similaires, l'intensité commerciale bilatérale n'a pas un pouvoir explicatif élevé et persistant.

²²⁶ On dénote toute fois un effort à ce niveau (voir Chapitre 4).

D'une certaine manière, cette analyse semble conforter la thèse de J. Frankel et A. Rose (1998) qui justifie l'endogénéité des critères de la ZMO à partir de la similarité des économies intégrantes. Or, La structure productive de l'Afrique du Sud diffère fortement de celle de ses partenaires régionaux.

Ce résultat économétrique peut également trouver des éléments d'explication si l'on se base sur le volume des échanges commerciaux au sein du bloc. Si le commerce intra-zone a fortement augmenté depuis la refondation de l'organisation régionale australe, passant de 3% du total des exportations de la zone en 1990 à 22% en 2003, l'intensité commerciale au sein de cette région reste tout de même faible par rapport aux autres régions comme ALENA, ASEAN ou l'UE. Cette insuffisance en matière d'échanges peut être un élément explicatif des résultats obtenus avec la méthode d'Arellano et Bond. En effet, les études justifiant l'endogénéité de la ZMO (P. Krugman, 1993 ; J.A. Frankel et S-J. Weil, 1993 ; J.A. Frankel et A. Rose, 1998 ou encore J. Babethskii, 2004) s'appuient sur les groupes de pays, en occurrence les pays de l'OCDE, où l'intensité commerciale bilatérale est forte.

D'autres explications peuvent aussi provenir des problèmes liés aux barrières tarifaires et non tarifaires et aux tensions politico-ethniques et économiques qui persistent entre certains partenaires, comme l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Les pays comme la Zambie et le Zimbabwe maintiennent des droits de douanes élevés afin de protéger leurs fragiles industries face aux produits sud-africains. La SADC n'est pas encore une zone de libre échange. C'est certainement pourquoi l'évolution actuelle des échanges ne favorise pas de manière convaincante une même trajectoire des économies. A ajouter à cela, le commerce bilatéral (en Afrique en général) génère des asymétries des coûts. En effet, le manque d'infrastructure généralisée accroît les coûts de biens importés et, par ricochet, affecte le prix à la consommation finale de ces biens importés. Ainsi, le destinataire final paie la part la plus élevée du coût du transport du bien importé. De même, le fait qu'un pays soit enclavé augmente ses coûts aux échanges. Par exemple, en se référant aux estimations du chapitre 5 (*cf.* tableau 13), il est montré que l'éloignement géographique des principaux partenaires augmente l'effet négatif de l'enclavement sur l'évolution de leur commerce bilatéral, alors que l'effet frontalier limite l'impact négatif de la distance et de l'enclavement. Toutefois, les gains à l'échange restent fortement asymétriques. Les pays ayant une bonne position géographique (pays non enclavés et bénéficiant d'au moins un port maritime) et une bonne position économique au départ gagnent davantage par rapport aux autres. Dans notre panel, 6 des 10 pays étudiés sont des pays enclavés. Tous ces obstacles aux échanges semblent expliquer pourquoi le commerce bilatéral intra-SADC n'a pas toutes les conditions suffisantes pour être un facteur de convergence et de synchronisation des chocs, quelque soit le régime monétaire.

En somme, cette analyse tend à supposer qu'une augmentation significative de l'intensité commerciale, appuyée par l'amélioration des conditions d'échanges intra-SADC, pourrait rendre la variable commerce bilatéral plus pertinente en tant qu'élément de convergence et de synchronisation des économies de la SADC.

L'autre aspect majeur de ces estimations économétriques est l'impact attendu de la monnaie. Fortement liée aux enjeux d'une intégration régionale, elle affecte les échanges (L. Ricci, 1997a) et donc, peut directement ou indirectement influencer sur l'évolution des économies de la région. Il ressort de ces différents tests effectués que, contrairement au régime fixe, la flexibilité monétaire se présente comme un cadre opportun permettant la réduction dans le temps des écarts de PIB/tête entre pays partenaires. Les quatre estimateurs (MCO, MCG, *Within et* Arellano-Bond) s'accordent à montrer clairement que le coefficient du taux de change bilatéral réel est significativement différent de zéro avec un signe négatif, alors que celui de la variable indicatrice zone Rand continue d'être de signe positif malgré qu'il soit aussi significativement différent de zéro. Le fait que le signe de cette variable indicatrice soit positif confirme le résultat obtenu avec la variable *taux de change bilatéral réel*, à savoir, que le régime de change qui prédomine entre les différents partenaires bilatéraux de la zone affecte en partie la convergence de leurs PIB par tête.

Toute fois, qu'il s'agisse du régime fixe ou du régime flexible, l'impact monétaire semble être marginal sur la synchronisation des revenus par habitant, dans mesure où la valeur absolue de son coefficient est faible (quel que soit l'estimateur considéré). Malgré que son pouvoir explicatif augmente avec l'introduction des variables secondaires, sa valeur absolue laisse à penser que l'enjeu monétaire influence timidement l'activité économique régionale. En effet, cette timidité de la monnaie peut se justifier par le sous développement du système monétaire au sein de la région. Par ailleurs, le résultat économétrique montrant le régime flexible plus apte à faire converger les économies que le régime fixe, implique, entre autres, que l'indépendance monétaire semble être nécessaire pour la synchronisation des cycles économiques. Dans la zone Rand, les pays dont la monnaie est directement arrimée à la monnaie sud africaine ont un droit d'ajustement monétaire très limité, voire quasi-inexistant. Leur politique monétaire est directement, et implicitement, gérée par la *Reserve Bank* sud africaine. Ainsi, en cas de choc persistant et asymétrique, ces derniers ne peuvent recourir aux manœuvres monétaires, contrairement aux pays qui appartiennent à un régime de change flottant.

D'un autre côté, il convient de souligner ici que l'unification monétaire dans cette région n'est ni urgente ni primordiale si l'on tient compte de l'intensité des échanges au sein de la dite région. Aussi, faut-il ajouter que la région est très ouverte, et de ce fait, elle commercialise beaucoup plus en Dollar américain qu'en Rand. Raison pour laquelle l'impact d'une « monnaie unique » ou d'un taux de change fixe au sein

de la SADC n'est pas une condition sine qua non pour favoriser la convergence ou la synchronisation des principales économies partenaires.

Concernant les autres variables, leur impact n'est pas significatif lorsqu'on utilise l'estimateur Arellano-Bond, à l'exception de la variable relative à la convergence des dépenses publiques. Une explication tient peut-être de la façon dont ces variables ont été spécifiées. En effet, comme nous étudions les effets de la coopération bilatérale dans le cadre de l'intégration régionale, nous avons considéré les données de manière bilatérale au lieu de les intégrer individuellement.

L'introduction de la variable $Var(DEP_{ij})$ est significativement négative, conformément à nos attentes. Sa validité par les tests empiriques traduit fortement que la politique budgétaire est un argument de la convergence bilatérale. En fait, le rapprochement des politiques budgétaires semble avoir un effet sur la réduction des écarts de PIB/tête, malgré que cet effet soit statistiquement faible. Partant de là, on peut déduire que cette politique peut, au même titre que la politique d'ajustement monétaire, atténuer les chocs régionaux, et par conséquent, influencer sur la synchronisation des économies de la SADC10. L'impact économétrique, significativement négatif, des dépenses publiques et des taux de change bilatéraux réel laisse supposer que les instruments monétaire et budgétaire, qui sont des instruments traditionnels de politique économique, peuvent encore servir à réguler les chocs et à jouer sur le processus de rattrapage économique au sein d'une zone telle que la SADC.

Les trois autres variables secondaires (l'ouverture bilatérale hors zone, les flux bilatéraux d'IDE et la stabilité politique) introduites dans le modèle ne sont guère significatives avec la méthode d'estimation d'AB1. Cependant, lorsqu'on applique la méthode des moindres carrés généralisés, seule la variable relative aux IDE bilatéraux induits par le SADC est significativement positive. Son interprétation pose toutefois problème, puisque l'estimateur Arellano et Bond mène au rejet de sa validité en tant que facteur conditionnant la convergence bilatérale (t de Student = 1.05 en régime flexible et 0.92 en régime fixe).

Or, dans la section précédente du présent chapitre, nous montrions que l'IDE induit par la SADC affectait positivement la croissance des PIB/habitant des pays membres. Les résultats obtenus ici, à l'aide des MCG et d'AB1, confirment que l'afflux des IDE au sein de la région australe se fait de manière asymétrique, inégale et irrégulière entre les pays. Le fait que ces flux arrivent de façon sélective et disproportionnée dans la région serait susceptible d'expliquer et d'accentuer les écarts de produit par tête entre pays partenaires de la zone. Etant donné que tous les pays de la SADC ne bénéficient pas des mêmes apports capitalistiques de l'étranger, leur impact sont donc varié et hétérogène selon la structure productive des Etats. Certains seraient plus significatifs que d'autres compte tenu de leur importance dans l'économie. On peut donc supposer que la manière avec laquelle les effets de polarisation et d'agglomération se

développent au sein de la région (impulsés par la répartition géographique des investissements et de la production) contribue à faire diverger les économies de la zone et à accentuer les chocs asymétriques.

Malgré les insuffisances soulignées tout au long de cette partie, le réalisme du régionalisme austral, mis en évidence ici, doit servir d'inspiration aux autres blocs économiques subsahariens, en termes d'optimisation et de dynamisme. Les trois chapitres de cette partie se sont donnés pour objectif de faire un examen profond des effets de cette coopération régionale, en montrant qu'ils dynamisent réellement les économies intégrantes de la SADC.

Le premier fait, révélé empiriquement, concerne l'évolution du commerce intra-zone de la SADC. En effet, Les échanges intra-SADC ont progressé depuis le milieu des années 1980 pour prendre une évolution exponentielle depuis le passage de la SADCC en SADC, et surtout depuis l'entrée de l'Afrique du Sud dans l'organisation régionale. L'accroissement en volume des flux commerciaux intrarégionaux s'explique fortement par l'augmentation générale de la production régionale et par les progrès infrastructurels réalisés au sein de la région. Comme le montrent nos estimations économétriques, les conditions géographiques et physiques n'affectent pas de façon cruciale les échanges bilatéraux de la SADC, comme c'est le cas dans certaines régions africaines.

Le deuxième fait, mis en évidence par des simulations économétriques, cautionne la crédibilité de la SADC en tant que région attractive des IDE. Malgré les divergences structurelles et stratégiques, les Etats de la SADC attirent, à des degrés divers, les capitaux étrangers. L'homogénéité régionale facilite l'organisation spatiale de la production et des investissements. Mais, les risques-pays liés à l'instabilité sociopolitique, à l'expropriation et aux non-paiements pénalisent lourdement la compétitivité de la région par rapport à d'autres régions en développement.

Partant de là, il nous revenait d'appliquer ces effets liés au régionalisme austral sur la croissance du produit par habitant d'une part, et, d'autre part, sur la convergence bilatérale de ce produit, dans l'esprit de l'endogénéité des critères de la ZMO. Bien qu'ils ne soient pas assez significatifs, nos résultats économétriques montrent que le cas de SADC10 a plus de chance de corroborer à l'argument de la Commission (1990) et de Frankel et Rose (1998) qu'à celui défendu par Krugman (1993). Ceci est fait en confrontant l'évolution dans le temps des écarts de PIB/tête des différents partenaires régionaux aux effets quantifiés de l'intégration australe (intensité commerciale, politique monétaire, etc.).

On retient aussi de ces différents tests que si la zone Rand crée des conditions favorables au commerce bilatéral, à l'attractivité des IDE et à la croissance économique, en revanche, elle n'est pas un cadre opportun susceptible de permettre aux pays membres de réduire leur distance économique.

CONCLUSION GENERALE

Le passage d'une structure organique défensive en quête de reconnaissance et de liberté économique (S.A.D.C.C) à une structure coopérative tournée vers la libéralisation des échanges et des facteurs de production (S.A.D.C.) traduit une volonté politique de créer une force synergique régionale dépassant les intérêts nationaux. Comme le souligne P. Hugon (2002, p.19) « *intégrer, c'est réduire les distorsions des politiques nationales en se rapprochant du marché international* ». L'intérêt porté au régionalisme dans le monde est lié aux effets supposés qu'il est censé entraîner dans les régions concernées. De manière générale, la conception des accords régionaux préférentiels diffère des arguments émis pour les justifier. En effet, si pour certains, la construction d'un capital spatial régionalisé est une réponse alternative aux imperfections liées à la mondialisation (P. Krugman, 1987), d'autres, en revanche, voient en elle la volonté d'allouer de manière efficiente les ressources, afin de mieux intégrer l'économie mondiale (Rapport Cecchini, 1988).

En Afrique, les premières expériences du régionalisme ont longtemps fait l'objet de conception volontariste (Hugon, 2002), animée par des sentiments panafricanistes. Comme le remarque un certain nombre d'auteurs (N. Hussain et N. Bourenane, 2002), la vision que les pays africains avaient de ce mouvement supranational avait une forte dominance politique, et était moins pragmatique en termes de réalisations économiques efficaces. De plus, malgré leur retard économique et la fragilité de leur structure productive différente de celle des pays développés, ces Etats ont choisi de construire leur union sur la base du modèle des économies occidentales ; alors que ce modèle insiste, de prime abord, sur le développement de relations commerciales, économiques et financière et encourage la suppression des obstacles aux mouvements des biens, des services et des facteurs de production. Ceci, dans le but d'accroître les flux d'échanges intra-régionaux. Or, l'état de leurs économies respectives exigeait sans doute une autre approche en termes de régionalisation. Ces raisons, y compris le « *piège de la transposition* », contribuent à expliquer l'inefficacité des premières expériences de coopération régionale qui se voulaient être au départ un facteur de rassemblement et d'unité. L'ignorance et la non-implication des agents privés susceptibles de jouer un rôle dans le développement économique expliquent également cet échec. Cependant, l'effet d'apprentissage et la connaissance commune semblent appuyer le regain d'intérêt actuel du régionalisme dans le continent. En tirant des leçons des erreurs du passé et en corrigeant les trajectoires initiales, la plupart des nouvelles initiatives qui sont, en général, la refondation des anciennes organisations, se résout à des stratégies adaptatives et évoluent dans un environnement différent de celui de leurs ancêtres. Les objectifs semblent plus réalistes et tiennent compte des moyens et du potentiel de la région concernée.

Dans un autre contexte, ce nouveau regard porté au régionalisme en Afrique diffère fortement des premières tentatives de regroupement politico-économique, en ce sens qu'il permet aux pays participants d'engager des réformes structurelles plus larges et de se renforcer pour mieux s'insérer et faire face aux effets de la mondialisation.

Depuis sa refondation et l'adhésion de l'Afrique du Sud, la SADC apparaît comme une organisation viable sur la scène internationale et tend à être considérée comme un capital spatial et économique favorisant le développement des économies régionales [tirant vers le haut le revenu des pays]. L'une des caractéristiques de l'organisation australe est l'hétérogénéité des économies membres qui explique, par ailleurs, les difficultés et les inégalités soulignées tout au long de cette analyse, et appelle à la mise en place de mesures spécifiques pour compenser les coûts induits par le processus de régionalisation. Les différences de développement et de richesse au sein de la SADC offrent deux scénarios fortement réalistes. Si le premier décrit une évolution tendancielle menant à une intégration à géométrie variable entre certains Etats, le second met l'accent sur les effets asymétriques de cette coopération régionale. La question de la redistribution des gains et des coûts affecte lourdement l'approfondissement du régionalisme austral, car, face à une libéralisation complète des activités au sein de la région, certains Etats, moins structurés économiquement, accusent des pertes potentielles en termes de revenus douaniers, en absence de tout système d'ajustement. Malgré ce déséquilibre structurel inter-économique qui tend à ralentir la généralisation du multilatéralisme régional, l'avènement d'une zone de libre-échange se fait par suppression progressive des obstacles et sur fond des négociations tendues entre l'Afrique du Sud et ses partenaires régionaux. En dépit des coûts asymétriques qu'elle peut entraîner, cette zone *« pourrait notamment devenir un moyen de poursuivre les accords commerciaux avec diverses régions développées et en développement »* (A. Goldstein, 2004 ; p.26).

Si cette étude aborde plusieurs problèmes liés à la formation du bloc austral, elle met surtout en lumière les réalisations que cette unité régionale a concrétisées ou s'engage à mettre en place. En effet, plusieurs points distinguent la SADC des autres organisations sous régionales de l'Afrique subsaharienne. Nous avons montré à l'aide des outils statistique et économétrique que l'environnement austral, à travers le développement des infrastructures intra-régionales, facilite d'une part l'accroissement des échanges intrarégionaux et, d'autre part, les opérations des investisseurs étrangers. Ceci concourt alors à rendre endogène, et de manière régionalisée, une part de croissance du PIB/habitant des économies membres.

- *Un potentiel commercial régional.*

L'une des problématiques profondément abordées dans cette étude (principalement au chapitre 5) est de savoir si la SADC répond aux premières attentes d'un accord d'intégration régionale, à savoir, être un bloc commercial. Dans cet examen empirique, il est montré que la SADC crée du commerce et en détourne selon les zones géographiques et selon les produits, même si les données statistiques ne sont pas parfaitement confirmées par l'analyse économétrique. Cependant, le fait que la zone soit dans un dynamisme de création et de tendance aux détours de trafic ne traduit pas pour autant que les Etats membres ont des structures productives efficaces pour valider parfaitement la thèse de Viner. De plus, sa structure d'importations hors-SADC diffère de sa structure d'importations intra-régionales. Rappelons à cet effet que l'ensemble des pays de la SADC est fortement dépendant de l'économie mondiale, y compris l'Afrique du Sud qui est le principal partenaire économique et commercial de la sous-région. Malgré les efforts fournis par certains pour diversifier leur économie, force est de constater que les produits issus du secteur primaire constituent l'essentiel de leurs exportations et représentent pour certains la principale source d'entrées des devises. Certes, la SADC crée du commerce, mais elle demeure une zone très ouverte, ce qui la rend vulnérable vis-à-vis des fluctuations des cours et des activités internationales. Il est montré que plusieurs facteurs internes expliquent l'accroissement des échanges bilatéraux. Le développement des infrastructures nationales et régionales participe pleinement à cette valorisation commerciale, car elles permettent de limiter les effets néfastes supposés de la distance et de l'enclavement géographique. De plus, l'augmentation des productions nationales et la variation des gammes de produits créés viennent non seulement soutenir l'échange bilatéral régional, mais aussi, diversifier sa structure.

Au regard de ces résultats qui soutiennent l'argument selon lequel la SADC est un bloc commercial, on ne peut toutefois s'empêcher de s'interroger sur la lente marche de l'organisation vers une ratification générale de la libre circulation des biens et des personnes. Tant d'obstacles restent encore à franchir avant la mise en place d'une zone de libre échange.

- *Une région potentiellement attractive des IDE.*

Un faisceau croissant d'éléments montre que la SADC offre des perspectives favorables à la localisation et à la reproductivité des investissements étrangers. De même, la région offre l'opportunité pour le développement des effets liés à la polarisation et, dans une moindre mesure, à l'agglomération. En effet, si la formation du bloc austral contribue à expliquer une fraction des IDE entrants, force est de constater que les effets spécifiques, dus notamment aux avantages comparatifs des Etats, justifient une part importante de ces investissements entrants. Chaque économie de la SADC a un atout lui permettant de bénéficier des effets de *spillovers*. En fait, comme nous l'avons déjà soulignée, la disposition naturelle et structurelle des économies membres est faite de telle sorte qu'il existe une répartition géographique des investissements et de la production au sein de la région. Les pays ayant une structure productive assez développée (en occurrence l'Afrique du Sud et l'Ile Maurice) reçoivent des investissements à forte intensité capitaliste, alors que dans d'autres pays où le niveau productif est relativement faible, se concentrent

les activités intensives en main d'œuvre ou les activités d'assemblage. En dépit de cette répartition géographique des activités, certains pays tirent leur épingle du jeu. Le Mozambique est l'un des pays les plus bénéficiaires de cette stratégie basée sur le potentiel individuel des Etats. A l'opposé, le Zimbabwe est le plus grand perdant à cause justement des réformes agraires mal menées et de son climat belliqueux.

Si la soutenabilité des IDE entrants est également conditionnée par le parc infrastructurel intra-régional (A. Goldstein, 2004) qui se développe au fil de temps, en revanche, la région doit se donner des moyens pour améliorer son image en termes de législation et de réglementation afin d'attirer et de sécuriser davantage des nouveaux flux entrants. Elle doit aussi s'attaquer aux problèmes de fond qui affectent la structure microéconomique dont les carences et les insuffisances qui fragilisent l'évolution des entreprises. Parmi les facteurs recensés qui nuisent à la localisation des firmes au sein de la région, figurent le coût élevé du capital (M. Grandes et N. Pinaud, 2004), la lourdeur administrative, les transports et le fret, la montée de l'insécurité et de la criminalité (A. Goldstein, 2004).

L'amélioration de tous les aspects micro et macro-économiques demeure essentielle à la promotion des investissements.

- *L'impératif développement du capital humain.*

Dans cette analyse, il est empiriquement montré que l'absence du capital humain pénalise les IDE du type vertical et affaiblit l'accroissement du PIB/tête des pays membres. En introduisant le taux d'analphabétisation dans nos estimations, pris comme proxy de l'absence du capital humain, nous recherchons surtout à mettre en évidence l'importance de ce facteur cognitif dans le développement économique de la région. Cette démarche s'inscrit également dans l'esprit de la théorie de la croissance endogène qui place ce facteur comme l'un des éléments essentiels à la croissance économique de long terme.

A ce sujet, l'Afrique australe n'est pas différente des autres régions subsahariennes. Les politiques d'éducation nationale laissent généralement à désirer en Afrique. A cela, s'ajoutent les problèmes sanitaires liés à la pandémie du VIH/Sida qui anéantit une part de la force productive. Ces régions africaines subissent également de pertes considérables dues à la fuite des cerveaux. Tous ces problèmes inhérents à la ressource humaine font en effet partie des nouveaux défis que se lancent les nouvelles initiatives de coopération régionale dans le continent. A cet effet, la SADC a inscrit dans l'article 5 de son Traité la promotion et le développement du capital humain comme un objectif régional à atteindre, ce qui traduit qu'elle intègre ce facteur dans sa stratégie de développement.

- *La croissance endogène régionalisée et la synchronisation des économies.*

A la question : la SADC, en tant que capital spatial, affecte-t-elle positivement les performances macroéconomiques de ses membres ? La réponse semble être affirmative si l'on se fie à nos résultats. Les principaux effets induits par la création du bloc austral (créations commerciales et flux des IDE) ont un

impact favorable sur le PIB/tête des pays. A travers ces effets, on déduit que les politiques régionales concourent à améliorer la productivité de ces économies. Autrement dit, une part de richesse créée par les Etats membres est issue de l'effet régional dû à la coopération. Partant de là, on est tenté d'affirmer que la SADC vérifie l'hypothèse de la croissance endogène régionalisée au sens de A. Akanni-Honvo et A. Léon (1995).

Si ces différents effets liés à la régionalisation affectent la croissance des PIB par tête, en revanche, ils n'ont pas suffisamment une taille critique pour maintenir les économies de la SADC sur la même trajectoire. En effet, l'intensité commerciale et les effets de *spillovers* sont insuffisants pour ajuster les chocs asymétriques pouvant affecter la région. Ainsi, pour que ces effets induits par la création de la SADC puissent synchroniser l'évolution des économies membres, il faut que leur apparition augmente en volume et en intensité. Cependant, certains signes montrent que la SADC est une zone disposée à endogénéiser les critères d'optimalité en termes de convergence économique. Autrement dit, elle semble répondre à l'argument de Frankel et Rose (1998), puisque l'effet commercial a un signe négatif malgré le fait qu'il ne soit pas significatif.

- *L'ambiguïté monétaire.*

Enfin, contrairement à ce que l'on peut croire, la création d'une union monétaire au sein de la SADC n'est pas forcément favorable à la synchronisation de l'évolution des économies membres si l'on tient compte de l'évolution actuelle des choses. Au rythme où les échanges sont menés au sein de la zone et en tenant compte des conditions dans lesquelles les échanges se réalisent, une mise en place d'une « monnaie unique », référencée au Rand, (soit une forme d'élargissement de la zone Rand) ou d'un taux de change fixe, n'aurait que pour seul impact d'accentuer la disparité économique entre les principaux partenaires bilatéraux, si l'on n'instaure pas en même temps un mécanisme de compensation, comme c'est le cas dans la SACU. Pourtant, les analyses empiriques montrent que la zone rand crée des opportunités favorables au commerce bilatéral régional, à l'afflux des IDE, et à la croissance économique des Etats.

Cette étude s'est consacrée au réalisme de l'intégration régionale australe, en mettant l'accent sur les enjeux d'une coopération Sud-Sud. Les événements intervenus dans la région prouvent qu'il est aussi possible de porter la réflexion sur les différentes formes d'accords Nord-Sud, dans la mesure où la région australe coopère ouvertement avec les économies développées. L'Afrique du Sud est inscrite dans de nombreux processus coopératifs hors régionaux qui lui permettent de dynamiser et de diversifier davantage sa structure productive. De même que l'Ile Maurice et le Botswana qui voient respectivement leurs économies tirées vers le haut, grâce notamment à leur partenariat avec les régions développées. Si la coopération avec le Nord semble bonifier les économies du Sud, il est néanmoins important de s'interroger sur son impact sur les rapports Sud-Sud. A-t-elle un effet de renforcement ou de fragilisation sur les liens Sud-Sud?

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Extrait du Traité de la SADC.....	309
Annexe 2. Les caractéristiques générales de quelques pays de la SADC	314
Annexe 3. La Zone Monétaire Commune (Zone Rand) et Le cas de la Cross Border Initiative (CBI).....	317
Annexe 4. Une vision à long terme d'un régionalisme efficient en Afrique	319
Annexe 5. Signature et ratification des protocoles par les pays membres de la SADC (mars 2001)	320
Annexe 6. Evolution du taux de croissance moyenne de l'Afrique (d'après le rapport de la Banque Africaine de Développement et de l'OCDE)	321
Annexe 7. Les sources des données statistiques utilisées	322
Annexe 8. Indicateurs démographiques et de la pauvreté.....	323
Annexe 9. Les données ayant servi à l'estimation du commerce bilatéral intra-SADC.....	324
Annexe 10. Les statistiques descriptives des variables du modèle 5	334
Annexe 11. Les investissements directs étrangers entrants: Flux et Stocks (Millions de dollars EU aux prix courants) (source: CNUCED, 2006)	335
Annexe 12. Les données ayant servi à l'estimation qualitative du modèle 9	337
Annexe 13. Evolution de la fiscalité au sein de la SADC10.....	341
Annexe 14. Taxe et impôts dans la zone SADC10 (source CNUCED, 2006).....	342
Annexe 15. Poids des différents secteurs économiques - Agriculture (AG), Industrie d'extraction (IE), Industrie de manufacture (IF) et Services(SE) - dans le PIB.....	344
Annexe 16. Les principaux produits exportés par les pays de la SADC10.....	354
Annexe 17. Les données statistiques ayant servi aux estimations des modèles 12 et 24 (Les déterminants de la croissance régionalisée et de la réduction des distances économiques entre pays)	355
Annexe 18. Poids économiques et marchés potentiels bilatéraux.....	360
Annexe 19. Les ratios des dépenses publiques de la zone SADC10.....	362
Annexe 20. Evolution de la distance économique entre les partenaires bilatéraux	365
Annexe 21. Lien entre les écarts de croissance économique et le commerce bilatéral : une vue d'ensemble de la SADC10	368
Annexe 22. Evolution des écarts du produit et le capital humain exprimé en log : analyse par pays	368
Annexe 23. Corrélation entre logPIB/tête et capital humain : Analyse par pays.....	369
Annexe 24. Estimations par pays du commerce bilatéral intra-SADC.....	370
Annexe 25. Descriptions statistiques des variables du modèle 9 (estimation qualitative des flux d'IDE entrants).....	374
Annexe 26. Descriptions statistiques des variables des modèles 10.1 et 10.2 (déterminants unilatéraux et bilatéraux des IDE entrants).....	375
Annexe 27. Différents tests économétriques du modèles 12 (estimation de la croissance régionalisée).....	377
Annexe 28. Estimation par pays de l'impact de l'intégration régionale sur le PIB/tête	384

Annexe 1. Extrait du Traité de la SADC

Chapter Two: ESTABLISHMENT AND LEGAL STATUS

ARTICLE 2: ESTABLISHMENT

1. By this Treaty, the High Contracting Parties establish the Southern African Development Community (hereinafter referred to as SADC).

2. The Headquarters of SADC shall be at Gaborone, Republic of Botswana.

ARTICLE 3: LEGAL STATUS

1. SADC shall be an international organisation, and shall have legal personality with capacity and power to enter into contract, acquire, own or dispose of movable or immovable property and to sue and be sued.

2. In the territory of each Member State, SADC shall, pursuant to paragraph 1 of this Article, have such legal capacity as is necessary for the proper exercise of its functions.

Chapter Three: PRINCIPLES, OBJECTIVES AND GENERAL UNDERTAKINGS

ARTICLE 4: PRINCIPLES

SADC and its Member States shall act in accordance with the following principles:

- a) sovereign equality of all Member States;
- b) solidarity, peace and security;
- c) human rights, democracy, and the rule of law;
- d) equity, balance and mutual benefit;
- e) peaceful settlement of disputes.

ARTICLE 5: OBJECTIVES

1. The objectives of SADC shall be to:

- a) achieve development and economic growth, alleviate poverty, enhance the standard and quality of life of the people of Southern Africa and support the socially disadvantaged through regional integration;
- b) evolve common political values, systems and institutions;
- c) promote and defend peace and security;
- d) promote self-sustaining development on the basis of collective self-reliance, and the interdependence of Member States;
- e) achieve complementarity between national and regional strategies and programmes;

f) promote and maximise productive employment and utilisation of resources of the Region;

g) achieve sustainable utilisation of natural resources and effective protection of the environment;

h) Strengthen and consolidate the long standing historical, social and cultural affinities and links among the people of the Region.
2. In order to achieve the objectives set out in paragraph 1 of this Article, SADC shall:

a) harmonise political and socio-economic policies and plans of Member States;

b) encourage the people of the Region and their institutions to take initiatives to develop economic, social and cultural ties across the Region, and to participate fully in the implementation of the programmes and projects of SADC;

c) create appropriate institutions and mechanisms for the mobilisation of requisite resources for the implementation of programmes and operations of SADC and its Institutions;

d) develop policies aimed at the progressive elimination of obstacles to the free movement of capital and labour, goods and services, and of the people of the Region generally, among Member States;

e) promote the development of human resources;

f) promote the development, transfer and mastery of technology;

g) improve economic management and performance through regional co-operation;

h) promote the coordination and harmonisation of the international relations of Member States;

i) secure international understanding, co-operation and support, and mobilise the inflow of public and private resources into the Region;

j) develop such other activities as Member States may decide in furtherance of the objectives of this Treaty.

ARTICLE 6: GENERAL UNDERTAKINGS

1. Member States undertake to adopt adequate measures to promote the achievement of the objectives of SADC, and shall refrain from taking any measure likely to jeopardise the sustenance of its principles, the achievement of its objectives and the implementation of the provisions of this Treaty.

2. SADC and Member States shall not discriminate against any person on grounds of gender, religion, political views, race, ethnic origin, culture or disability.

3. SADC shall not discriminate against any Member State.

4. Member States shall take all steps necessary to ensure the uniform application of this Treaty.

5. Member States shall take all necessary steps to accord this Treaty the force of national law.

6. Member States shall co-operate with and assist institutions of SADC in the performance of their duties.

Chapter Four: MEMBERSHIP

ARTICLE 8: ADMISSION OF NEW MEMBERS

1. Any state not listed in the Preamble to this Treaty may become a member of SADC upon being admitted by the existing members and acceding to this Treaty.

2. The admission of any such state to membership of SADC shall be effected by a unanimous decision of the Summit.

3. The Summit shall determine the procedures for the admission of new members and for accession to this Treaty by such members.

4. Membership of SADC shall not be subject to any reservations.

Chapter Five: INSTITUTIONS

ARTICLE 9: ESTABLISHMENT OF INSTITUTIONS

1. The following Institutions are hereby established:

a) The Summit of Heads of State or Government;
b) The Council of Ministers;
c) Commissions;

d) The Standing Committee of Officials;

e) The Secretariat; and

f) The Tribunal.

2. Other institutions may be established as necessary.

ARTICLE 10: THE SUMMIT

1. The Summit shall consist of the Heads of State or Government of all Member States, and shall be the supreme policy-making Institution of SADC.

2. The Summit shall be responsible for the overall policy direction and control of the functions of SADC.

3. The Summit shall adopt legal instruments for the implementation of the provisions of this Treaty; provided that the Summit may delegate this authority to the Council or any other institution of SADC as the Summit may deem appropriate.

4. The Summit shall elect a Chairman and a Vice-Chairman of SADC from among its members for an agreed period on the basis of rotation.

5. The Summit shall meet at least once a year.

6. The Summit shall decide on the creation of Commissions, other institutions, committees and organs as need arises.

7. The Summit shall appoint the Executive Secretary and the Deputy Executive Secretary, on the recommendation of the Council.

8. Unless otherwise provided in this Treaty, the decisions of the Summit shall be by consensus and shall be binding.

ARTICLE 11: THE COUNCIL

1. The Council shall consist of one Minister from each Member State, preferably a Minister responsible for economic planning or finance.

2. It shall be the responsibility of the Council to:

a) oversee the functioning and development of SADC;

b) oversee the implementation of the policies of SADC and the proper execution of its programmes;

c) advise the Summit on matters of overall policy and efficient and harmonious functioning and development of SADC;

d) approve policies, strategies and work programmes of SADC;

e) direct, coordinate and supervise the operations of the institutions of SADC subordinate to it;

f) define sectoral areas of co-operation and allocate to Member States responsibility for coordinating sectoral activities, or re-allocate such responsibilities;

g) create its own committees as necessary;

h) recommend to the Summit persons for appointment to the posts of Executive Secretary and Deputy Executive Secretary;

i) determine the Terms and Conditions of Service of the staff of the institutions of SADC;

j) convene conferences and other meetings as appropriate, for purposes of promoting the objectives and programmes of SADC; and

k) perform such other duties as may be assigned to it by the Summit or this Treaty;

3. The Chairman and Vice-Chairman of the Council shall be appointed by the Member States holding the Chairmanship and Vice-Chairmanship of SADC respectively.

4. The Council shall meet at least once a year.

5. The Council shall report and be responsible to the Summit.

6. Decisions of the Council shall be by consensus.

ARTICLE 12: COMMISSIONS

1. Commissions shall be constituted to guide and coordinate co-operation and integration policies and programmes in designated

sectoral areas.

2. The composition, powers, functions, procedures and other matters related to each Commission shall be prescribed by an appropriate protocol approved by the Summit.

3. The Commissions shall work closely with the Secretariat.

4. Commissions shall be responsible and report to the Council.

ARTICLE 13: THE STANDING COMMITTEE OF OFFICIALS

1. The Standing Committee shall consist of one permanent secretary or an official of equivalent rank from each Member State, preferably from a ministry responsible for economic planning or finance.

2. The Standing Committee shall be a technical advisory committee to the Council.

3. The Standing Committee shall be responsible and report to the Council.

4. The Chairman and Vice-Chairman of the Standing Committee shall be appointed from the Member States holding the Chairmanship and the Vice-Chairmanship, respectively, of the Council.

5. The Standing Committee shall meet at least once a year.

6. Decisions of the Standing Committee shall be by consensus.

ARTICLE 14: THE SECRETARIAT

1. The Secretariat shall be the principal executive Institution of SADC, and shall be responsible for:

a) strategic planning and management of the programmes of SADC;

b) implementation of decisions of the Summit and of the Council;

c) organisation and management of SADC meetings;

d) financial and general administration;

e) representation and promotion of SADC; and

f) coordination and harmonisation of the policies and strategies of Member States.

3. The Secretariat shall be headed by the Executive Secretary.

4. The Secretariat shall have such other staff as may be determined by the Council from time to time.

ARTICLE 15: THE EXECUTIVE SECRETARY

1. The Executive Secretary shall be responsible to the Council for the following:

a) consultation and coordination with the Governments and other institutions of Member States;

b) pursuant to the direction of Council or Summit, or on his/her own initiative, undertaking measures aimed at promoting the objectives of SADC and enhancing its performance;

c) promotion of co-operation with other organisations for the furtherance of the objectives of SADC;

d) organising and servicing meetings of the Summit, the Council, the Standing Committee and any other meetings convened on the direction of the Summit or the Council;

e) custodianship of the property of SADC;

f) appointment of the staff of the Secretariat, in accordance with procedures, and under Terms and Conditions of Service determined by the Council;

g) administration and finances of the Secretariat;

h) preparation of Annual Reports on the activities of SADC and its institutions;

i) preparation of the Budget and Audited Accounts of SADC for submission to the Council;

j) diplomatic and other representations of SADC;

k) public relations and promotion of SADC;

l) such other functions as may, from time to time, be determined by the Summit and Council.

2 The Executive Secretary shall liaise closely with Commissions, and other institutions, guide, support and monitor the performance of SADC in the various sectors to ensure conformity and harmony with agreed policies, strategies, programmes and projects.

3. The Executive Secretary shall be appointed for four years, and be eligible for appointment for another period not exceeding four years.

ARTICLE 16: THE TRIBUNAL

1. The Tribunal shall be constituted to ensure adherence to and the proper interpretation of the provisions of this Treaty and subsidiary instruments and to adjudicate upon such disputes as may be referred to it.

2. The composition, powers, functions, procedures and other related matters governing the Tribunal shall be prescribed in a Protocol adopted by the Summit.

3. Members of the Tribunal shall be appointed for a specified period.

4. The Tribunal shall give advisory opinions on such matters as the Summit or the Council may refer to it.

5. The decisions of the Tribunal shall be final and binding.

ARTICLE 17: SPECIFIC UNDERTAKINGS

1. Member States shall respect the international character and responsibilities of SADC, the Executive Secretary and other staff

of SADC, and shall not seek to influence them in the discharge of their functions.

2. In the performance of their duties, the members of the Tribunal, the Executive Secretary and the other staff of SADC shall be committed to the international character of SADC, and shall not seek or receive instructions from any Member States, or from any authority external to SADC. They shall refrain from any action incompatible with their positions as international staff responsible only to SADC.

Chapter Seven: CO-OPERATION

ARTICLE 21: AREAS OF CO-OPERATION

1. Member States shall cooperate in all areas necessary to foster regional development and integration on the basis of balance, equity and mutual benefit.

2. Member States shall, through appropriate institutions of SADC, coordinate, rationalise and harmonise their overall macro-economic and sectoral policies and strategies, programmes and projects in the areas of co-operation.

3. In accordance with the provisions of this Treaty, Member States agree to co-operate in the areas of:

- a) food security, land and agriculture;
- b) infrastructure and services;
- c) industry, trade, investment and finance;
- d) human resources development, science and technology;
- e) natural resources and environment;
- f) social welfare, information and culture; and
- g) politics, diplomacy, international relations, peace and security.

4. Additional areas of co-operation may be decided upon by the Council.

ARTICLE 22: PROTOCOLS

1. Member States shall conclude such Protocols as may be necessary in each area of co-operation, which shall spell out the objectives and scope of, and institutional mechanisms for, co-operation and integration.

2. Each Protocol shall be approved by the Summit on the recommendation of the Council, and shall thereafter become an integral part of this Treaty.

3. Each Protocol shall be subject to signature and ratification by the parties thereto.

ARTICLE 23: NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS

1. In pursuance of the objectives of this Treaty, SADC shall seek to involve fully, the people of the Region and non-governmental organisations in the process of regional integration.

2. SADC shall co-operate with, and support the initiatives of the peoples of the Region and non-governmental organisations, contributing to the objectives of this Treaty in the areas of co-operation in order to foster closer relations among the communities, associations and people of the Region.

Chapter Eight

ARTICLE 24: RELATIONS WITH OTHER STATES, REGIONAL AND INTERNATIONAL ORGANISATIONS

1. Subject to the provisions of Article 6(1), Member States and SADC shall maintain good working relations and other forms of co-operation, and may enter into agreements with other states, regional and international organisations, whose objectives are compatible with the objectives of SADC and the provisions of this Treaty.

2. Conferences and other meetings may be held between Member States and other Governments and organisations associated with the development efforts of SADC to review policies and strategies, and evaluate the performance of SADC in the implementation of its programmes and projects, identify and agree on future plans of co-operation.

Chapter Nine: RESOURCES, FUND AND ASSETS

ARTICLE 25: RESOURCES

1. SADC shall be responsible for the mobilisation of its own and other resources required for the implementation of its programmes and projects.

2. SADC shall create such institutions as may be necessary for the effective mobilisation and efficient application of resources for regional development.

3. Resources acquired by SADC by way of contributions, loans, grants or gifts, shall be the property of SADC.

4. The resources of SADC may be made available to Member States in pursuance of the objectives of this Treaty, on terms and conditions mutually agreed between SADC and the Member States involved.

5. Resources of SADC shall be utilised in the most efficient and equitable manner.

ARTICLE 26: FUND

The Fund of SADC shall consist of contributions of Member States, income from SADC enterprises and receipts from regional and non-regional sources.

ARTICLE 27: ASSETS

1. Property, both movable and immovable, acquired by or on behalf of SADC shall constitute the assets of SADC, irrespective of their location.

2. Property acquired by Member States, under the auspices of SADC, shall belong to the Member States concerned, subject to provisions of paragraph 3 of this Article, and Articles 25 and 34 of this Treaty.

3. Assets acquired by Member States under the auspices of SADC shall be accessible to all Member States on an equitable basis.

Chapter Ten: FINANCIAL PROVISIONS

ARTICLE 28: THE BUDGET

1. The budget of SADC shall be funded by contributions made by Member States, and such other sources as may be determined by the Council.
2. Member States shall contribute to the budget of SADC in proportions agreed upon by the Council.
3. The Executive Secretary shall cause to be prepared, estimates of revenue and expenditure for the Secretariat and Commissions, and submit them to the Council, not less than three months before the beginning of the financial year.
4. The Council shall approve the estimates of revenue and expenditure before the beginning of the financial year.
5. The financial year of SADC shall be determined by the Council.

2. The Executive Secretary shall cause to be prepared and audited annual statements of accounts for the Secretariat and Commissions, and submit them to the Council for approval.

Chapter Eleven: IMMUNITIES AND PRIVILEGES

ARTICLE 31

1. SADC, its Institutions and staff shall, in the territory of each Member State, have such immunities and privileges as are necessary for the proper performance of their functions under this Treaty, and which shall be similar to those accorded to comparable international organisations.
2. The immunities and privileges conferred by this Article shall be prescribed in a Protocol.

Chapter Twelve: SETTLEMENT OF DISPUTES

ARTICLE 32

Any dispute arising from the interpretation or application of this Treaty, which cannot be settled amicably, shall be referred to the Tribunal.

Chapter Thirteen

SANCTIONS, WITHDRAWAL AND DISSOLUTION

ARTICLE 33: SANCTIONS

1. Sanctions may be imposed against any Member State that:
 - a) persistently fails, without good reason, to fulfil obligations assumed under this Treaty;
 - b) implements policies which undermine the principles and objectives of SADC; or

c) is in arrears for more than one year in the payment of contributions to SADC, for reasons other than those caused by natural calamity or exceptional circumstances that gravely affect its economy, and has not secured the dispensation of the Summit.

2. The sanctions shall be determined by the Summit on a case-by-case basis.

ARTICLE 34: WITHDRAWAL

1. A Member State wishing to withdraw from SADC shall serve notice of its intention in writing, a year in advance, to the Chairman of SADC, who shall inform other Member States accordingly.
2. At the expiration of the period of notice, the Member State shall, unless the notice is withdrawn, cease to be a member of SADC.
3. During the one year period of notice referred to in paragraph 1 of this Article, the Member State wishing to withdraw from SADC shall comply with the provisions of this Treaty, and shall continue to be bound by its obligations.

4. A Member State which has withdrawn shall not be entitled to claim any property or rights until the dissolution of SADC.

5. Assets of SADC situated in the territory of a Member State which has withdrawn, shall continue to be the property of SADC and be available for its use.

6. The obligations assumed by Member States under this Treaty shall, to the extent necessary to fulfil such obligations, survive the termination of membership by any State.

ARTICLE 35: DISSOLUTION

1. The Summit may decide by a resolution supported by three-quarters of all members to dissolve SADC or any of its Institutions, and determine the terms and conditions of dealing with its liabilities and disposal of its assets.
2. A proposal for the dissolution of SADC may be made to the Council by any Member State, for preliminary consideration, provided, however, that such a proposal shall not be submitted for the decision of the Summit until all Member States have been duly notified of it and a period of twelve months has elapsed after the submission to the Council.

Chapter Fourteen: AMENDMENT OF THE TREATY

ARTICLE 36

1. An amendment of this Treaty shall be adopted by a decision of three-quarters of all the Members of the Summit.
2. A proposal for the amendment of this Treaty may be made to the Executive Secretary by any Member State for preliminary consideration by the Council, provided, however, that the proposed amendment shall not be submitted to the Council for preliminary consideration until all Member States have been duly notified of it, and a period of three months has elapsed after such notification.

Annexe 2. Les caractéristiques générales de quelques pays de la SADC

SADC8	Nature des principaux biens		Principaux partenaires		Les points saillants
	exportations	Importations	exportations	Importations	
Botswana Objectif : profiter au maximum des profits de la mondialisation	Diamants Cuivre Nickel	Machine, équipement de transport Nourriture, boissons	(2004-2006) U.E (AELE) SACU Zimbabwe	(2004 -2006) SACU U.E (AELE) Zimbabwe	Les institutions existent, reste à savoir leur efficacité. <ul style="list-style-type: none"> • Un des plus faibles taux d'imposition de la région (15% sur les compagnies manufacturières) • Bénéficie des effets industriels de l'AGOA act (système de préférences généralisées qui lui permet d'accroître son champ d'exportation aux USA)
Lesotho Une économie tenue par la forme fragile de la manufacture et des aides internationales	Manufacturières (textiles, chaussures, laine), bétails, véhicules routiers.	matériaux de construction, véhicules, machines, médecines, produits pétroliers et biens alimentaires	(2004-2006) Asie SACU (Af. Sud) U.E (Allemagne)	(2005) USA SACU U.E (Belgique)	<ul style="list-style-type: none"> • Le pays dépend énormément des aides internationales. • Le pays possède un gros potentiel de minerais faiblement exploités faute des investisseurs. • Le gouvernement encourage les sociétés privées à s'intéresser à l'industrie minière. • Les institutions accompagnent les firmes nouvellement installées (comme la LNDL qui a aidé 21 firmes entre 2000 et 2001) • 3^{ème} exportateur des textiles aux USA (grâce à l'AGOA act) • le pays possède un gros potentiel hydraulique et hydroélectrique
Mozambique Le Mozambique est l'un des Etats à profiter du déclin du Zimbabwe et à tirer largement profit de la coopération avec l'Afrique du sud.	Aluminium, bois de construction ; l'électricité en bloc coton, sucre, citron, coprah, noix d'acajou, thé, arachides et produits marins (crevettes, poissons, etc.)	Machines et Biens équipement et de construction, véhicules, carburant, produits chimiques, produits en métal, produits alimentaires, textiles	(2005) U.E (Pays-Bas) Afrique du Sud Zimbabwe	(2005) Afrique du Sud U.E (Pays-Bas, Portugal)	<ul style="list-style-type: none"> • l'économie mozambicaine enregistre le meilleur taux de croissance économique de la région • les réformes engagées dans le pays ont crédibilisé l'image du pays à l'échelle internationale et, par conséquent, favorisé un afflux important d'investissements étrangers. • Ainsi, depuis 2000, la Mozambique fait partie des 5 premiers destinataires des IDE dans la SADC, en se positionnant devant la Zambie, l'Ile Maurice et le Zimbabwe. • Mais, La moitié de la population vit toujours sous le seuil de la pauvreté, et plus du quart de la population active travaille dans le secteur primaire • VIH/sida ferait perdre au Mozambique 1% de son PIB et, en plus le pays manque cruciallement d'infrastructures socio-économique.
Namibie L'avantage comparatif semble se jouer sur l'agriculture depuis la chute de l'agriculture zimbabwéenne.	Diamants, cuivre, or, zinc, fil, uranium ; bétail, poissons traités.	Produits alimentaires ; produits pétroliers et carburant, machines et équipement, produits chimiques	(2004) SACU (Afrique Sud) USA	(2004) Afrique du Sud U.S.A.	<ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture et les mines tiennent l'économie. • Contrairement aux autres Etats, l'avantage comparatif namibien provient beaucoup plus de la diversité du secteur agricole. • 70% de la population vit avec des revenus tirés de l'activité agricole [mais leur contribution ne représente que 6,7 % du PIB (2002)] • L'agriculture a une structure dualiste : 41% des terres nationales sont utilisées par le secteur communal alors que 44% sont détenues par le secteur commercial qui domine sur la production nationale.

<p>Afrique du Sud <u>Priorité gouvernementale</u> : lutter contre la pauvreté et les inégalités</p>	<p>Bijouteries et pierres précieuses ; Machines et équipements de transport ; Métaux de base (métallurgie) Minerais Produits chimiques Biens alimentaires, tabac Produits végétaux</p>	<p>Machines et équipement, produits chimiques, produits pétroliers, instruments scientifiques et médicales, produits alimentaires</p>	<p>(2005) Asie (Japon) U.E.(AELE)</p>	<p>(2005) U.E (AELE) Asie (Japon, Chine) Iran</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L’Afrique du sud détient l’économie la plus avancée en Afrique noire. • Son système financier (marché boursier) fait partie du Top 15 mondial. • Considérée comme une économie émergente, l’Afrique du Sud est mondialement compétitive dans l’exportation des biens et la production des biens à forte valeur ajoutée. • La recherche et développement a une place de plus en plus significative dans les budgets annuels de l’Etat. L’accent est mis sur la recherche en santé, en industries biotechnologiques etc. • D’importants moyens sont mis en œuvre pour attirer les investissements étrangers. D’ailleurs l’Afrique du sud est la première destination en Afrique des capitaux étrangers. • Le développement des PME est l’un des objectifs de la politique économique. L’Etat accorde certains avantages fiscaux pour encourager l’émergence des PME /PMI.
<p>Swaziland Une économie dans une autre économie : l’économie nationale est vitaminée par celle de l’Afrique du sud.</p>	<p>Concentrés de boisson non alcoolique ; sucre ; pulpe de bois, fil de coton, réfrigérateurs, citron et conserve de fruits.</p>	<p>Véhicules à moteur, machines, équipement de transport, produits alimentaires, produits pétroliers, produits chimiques</p>	<p>(2004) SACU (Afr. Sud) U.E. USA Mozambique</p>	<p>(2004) SACU (Afr. Sud) U.E Asie (Japon, Singapour)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une petite économie largement dépendante de l’économie mondiale et surtout de l’Afrique du sud. • La production du sucre et de pulpe de bois est le pourvoyeur des devises étrangères dans le pays • AGOA act contribue à développer l’industrie textile. • Durant les années 80, l’économie a connu un boom d’IDE qui a eu des effets positifs sur la croissance économique. Cet afflux des IDE dans les années 80 a été favorisé par des sanctions internationales contre l’Afrique du Sud. • Mais depuis la fin de l’apartheid, le taux de croissance connaît une diminution de sa tendance, à cause d’un effet de réallocation d’investissement en Afrique du Sud. • Déficit public important
<p>Zambie Les contraintes liées au secteur minier ont poussé le gouvernement à redéployer sa stratégie vers l’agriculture</p>	<p>Cobalt, cuivre, électricité, fleurs, coton.</p>	<p>Machines, équipement de transport, produits pétroliers, l’électricité, engrais ; produits alimentaires, textiles</p>	<p>(2005) Suisse Afrique du Sud, R.D.Congo Tanzanie, Zimbabwe</p>	<p>(2005) Afrique du sud, U.E (Angleterre) Zimbabwe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La privatisation du secteur du cuivre à redynamiser ce secteur depuis 2004 en le rendant plus rentable. • Malgré les bonnes relations avec les institutions internationales comme le FMI, le pays reste toujours lourdement endetté. • La Zambie pourrait emboîter le pas au Zimbabwe en matière de la politique de réallocation des terres.

<p>Zimbabwe L'agriculture est le socle de l'économie et fait l'objet d'un acte constitutionnel. Mais la politique agraire menée par le gouvernement l'a fragilisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tabac brut, coton • Or, diamants et autres minerais • Produits alimentaires Textiles / habillement, Ferroalliages 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits chimiques • produits pétroliers e • Machineries et équipements de transport • Biens manufacturés 	<p>(2005) Afrique du Sud Asie (Japon, Chine) U.E (AELE) Zambie</p>	<p>(2005) Afrique du Sud Asie (Chine) Botswana</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie relativement sophistiquée possédant le 2nd marché boursier en Afrique sub-saharienne. • Actuellement le pays traverse de graves difficultés socio-économiques à cause de la politique de la réallocation des terres cultivables entamée par le président R. Mugabe. • Depuis la mise en pratique de cette politique de la réallocation des terres, qui a profondément bouleversé les normes économiques du pays, le PIB réel a considérablement chuté. Ainsi en 2003, le pays occupait la 145^{ème} place de l'IDH. • Le Zimbabwe tente difficilement de nos jours de satisfaire à son autosuffisance alimentaire alors que c'était une fonction que le secteur agricole assurait jadis. • Cette politique n'a pas seulement affecté les performances du secteur agricole, elle a aussi affecté négativement d'autres secteurs de l'économie. • De plus, l'environnement international n'a pas apprécié le changement politique intervenu dans le pays, ce qui semble expliquer le déclin des investissements internationaux dans le pays entraînant par conséquent la faible performance du secteur industriel comme le textile.
---	--	--	--	--	--

Annexe 3. La Zone Monétaire Commune (Zone Rand) et Le cas de la Cross Border Initiative (CBI)

I. La zone Rand en pratique (M. Grandes, 2004)

La « zone monétaire rand » existe formellement depuis 1974, date à laquelle l’Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland ont signé l’Accord Monétaire Rand (AMR). Cette union monétaire existait déjà de manière informelle avant 1974 sous le gouvernement britannique. La livre faisait office de monnaie commune jusqu’à ce que le rand la remplace en 1961. Le Botswana, le Lesotho, le Swaziland⁷, et plus tard la Namibie (1993) ont toutefois introduit et maintenu la parité entre leurs propres monnaies et le rand sud-africain. Le premier événement majeur postérieur à l’introduction de l’AMR est la décision du Botswana en 1976 de mener une politique de change et une politique monétaire indépendante. Le Botswana est toutefois resté lié au rand au travers d’un panier de monnaies dans lequel le rand représente entre 60 et 70 pour cent⁸. Avec la signature de l’Accord Monétaire Trilatéral, la ZMC a remplacé l’AMR en 1986. La Namibie s’y est jointe en 1992 peu après son accession à l’indépendance.

Les principales dispositions du Traité de la ZMR [voir Grandes (2003) ou Tjirongo (1995)] relatives au contrôle des changes et à la politique monétaire sont les suivantes :

- *Gestion des réserves d’or et de devises*

Les autorités monétaires respectives sont responsables de la gestion des réserves d’or et de devises du pays. Afin de permettre aux autorités de l’Afrique du Sud de surveiller le système de change de la ZMC, chaque membre fournit à la banque centrale d’Afrique du Sud un compte-rendu mensuel du solde total en or et en devises qui précise notamment le montant détenu en rands par les autorités monétaires et les intermédiaires agréés dans leurs zones respectives.

- *Accès au marché monétaire et aux marchés de capitaux sud-africains*

Les articles 3 et 4 traitent de la libre circulation des capitaux au sein de la zone. Les flux de capitaux privés et officiels sont encouragés dans la mesure où ils ne déstabilisent pas les marchés monétaire et de capitaux et où ils n’entrent pas en conflit avec la gestion des institutions financières domestiques. En outre, les gouvernements et les entreprises des parties contractantes ont accès aux marchés de capitaux et au marché monétaire sud-africains. Afin de garantir la stabilité monétaire de la zone, la banque centrale d’Afrique du Sud joue le rôle de prêteur en dernier ressort auprès des autorités monétaires des pays LNS (Lesotho, Namibie et Swaziland).

- *Transactions en or et en devises*

L’article 5 prévoit l’accès des pays partenaires de l’Afrique du Sud à son marché des changes.

- *Paiements compensatoires (seigneurage)*

L'article 6 établit la formule de calcul des paiements compensatoires correspondant au seigneurage sur les rands en circulation dans les pays partenaires de l'Afrique du Sud. Ces paiements sont calculés sur la base du taux de rendement annuel de l'obligation à long terme du gouvernement sud-africain la plus récente et d'une estimation du volume des rands en circulation dans chaque pays partenaire de l'Afrique du Sud.

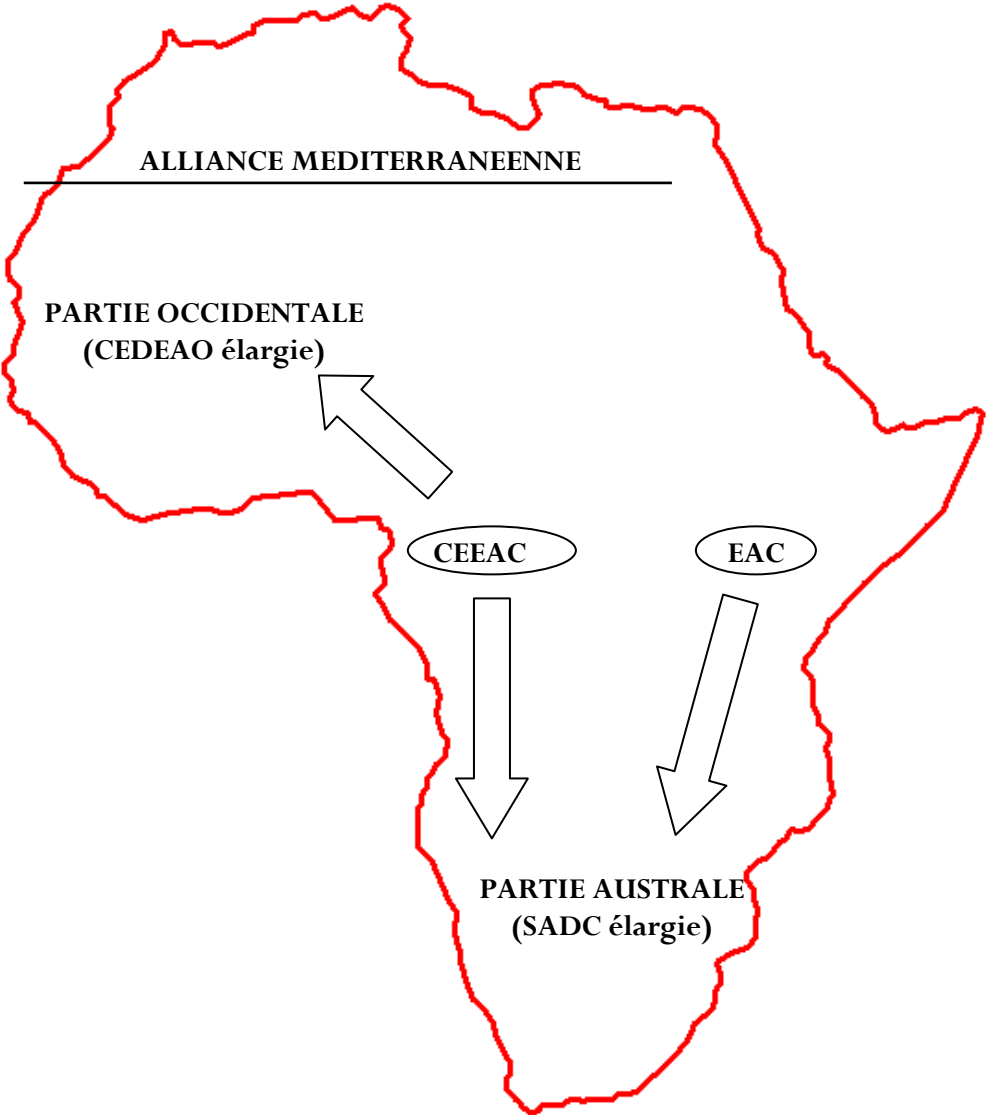
- *Transferts de fonds au sein de la zone monétaire commune*

Une partie contractante ne doit appliquer aucune restriction sur les transferts de fonds (qu'il s'agisse de transactions courantes ou de capital) en provenance ou à destination d'un autre pays membre. Des restrictions ne peuvent être imposées que dans le cas où des investissements ou la constitution de liquidités sont imposés aux institutions financières domestiques. De telles restrictions ne doivent néanmoins pas être discriminatoires à l'égard des autres pays membres. En outre, les pays partenaires de l'Afrique du Sud peuvent introduire des mesures relatives à l'investissement de fonds dans des titres domestiques afin de mobiliser des ressources domestiques pour leur développement. Les parties contractantes ont également l'obligation de travailler conjointement afin d'éviter l'émergence de flux de capitaux déstabilisants résultant de mesures prises dans un des pays de la zone.

II. Le cas de la Cross Border Initiative (CBI)

Cette initiative est un ensemble de politiques harmonisées visant à favoriser une intégration régionale fondée sur l'économie de marché dans les 14 pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et de l'océan Indien: Burundi, Comores, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Elle est coparrainée par la Banque africaine de développement, la Commission européenne, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Lancée à Kampala en août 1993, cette initiative vise deux objectifs essentiels consistant, d'une part, à démanteler les barrières qui alourdissent le coût des transactions transfrontalières en modifiant et en supprimant les tarifs intrarégionaux, en libéralisant les systèmes d'échanges et de paiements, et en déréglementant l'investissement et, d'autre part, à promouvoir une nouvelle approche de l'intégration fondée sur la concurrence et l'efficacité sur les marchés régionaux avec de faibles tarifs externes. En mai 2000, les pays participants ont décidé de transformer l'initiative en l'intitulant «Regional Integration Facilitation Forum» ayant pour objectif d'en préserver les acquis et de les renforcer.

Annexe 4. Une vision à long terme d'un régionalisme efficient en Afrique



Annexe 5. Signature et ratification des protocoles par les pays membres de la SADC (mars 2001)

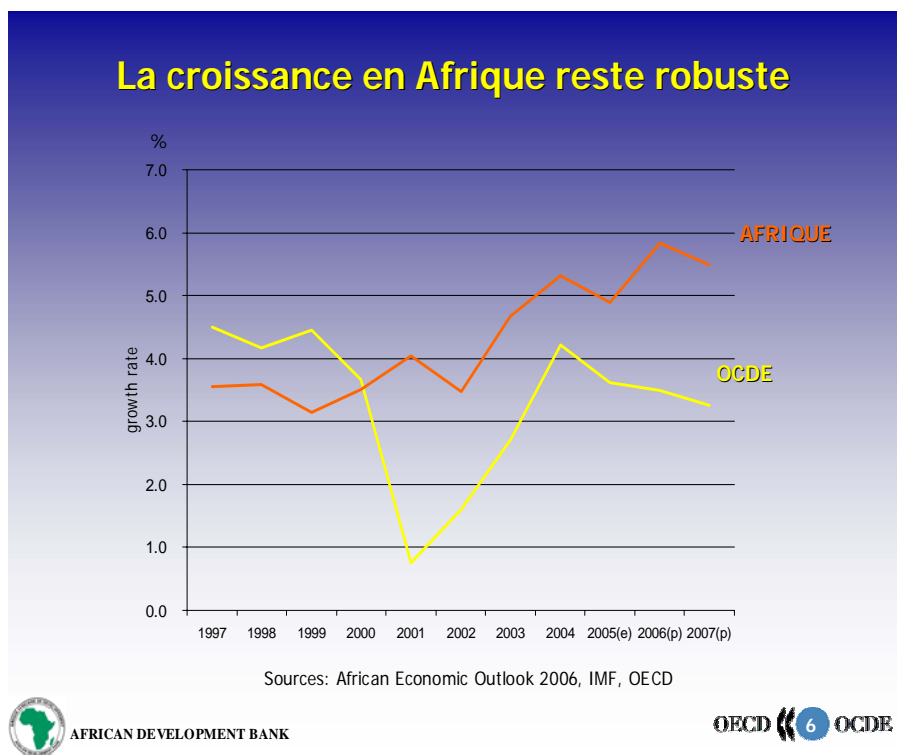
Protocole	Afrique du Sud	Angola	Botswana	Congo Dém. Rép.	Lesotho	Malawi	Maurice	Mozam	Namibie	Seychell	Swazi	Tanzanie	Zambie	Zimb.
Accord sur les cours d'eau communs	R	S	R	-	R	R	R	R	R	-	R	R	R	R
Accord révisé sur les cours d'eau communs	S	R	R	-	R	R	R	S	S	S	S	S	S	S
Energie	R	R	R	-	R	R	R	-	R	-	R	R	R	R
Transport et communication	R	R	R	-	R	R	R	R	R	-	R	R	R	R
Lutte contre les drogues illicites	R	-	R	-	R	R	R	-	R	-	R	R	R	R
Commerce	R	-	R	-	R	R	R	R	R	-	R	R	-	R
Amendement du protocole relatif au commerce	D	-	D	-	D	D	D	D	-	-	D	-	-	-
Education et formation	R	-	R	-	R	R	R	R	R	-	R	R	R	R
Mines	R	-	R	-	R	R	R	R	R	-	-	R	-	R
Tourisme	-	-	R	-	R	-	R	R	R	-	-	-	-	R
Santé	R	-	R	-	-	R	R	R	R	-	-	-	-	-
Faune et flore sauvages	-	-	R	-	-	-	R	R	R	-	-	-	-	-
Affaires juridiques	S	S	-	-	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Tribunal et règles de procédure	S	S	-	-	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Immunités et privilèges	-	R	R	-	R	R	R	R	R	-	R	R	R	S

- *Aucune mesure*

Note : S = a signé le protocole, R = a ratifié le protocole, D = a déposé l'instrument de ratification

Source : SADC 2001

Annexe 6. Evolution du taux de croissance moyenne de l'Afrique (d'après le rapport de la Banque Africaine de Développement et de l'OCDE)



Les meilleurs taux de croissance en Afrique depuis 1997...

Région	1997-2003	2004	2005(e)	2006(p)	2007(p)
Afrique centrale	4.2	10.5	4.8	5.0	3.6
Afrique de l'Est	3.5	7.0	5.6	5.3	5.6
Afrique du Nord	4.4	4.7	4.8	6.3	5.6
Afrique australe	2.8	4.6	5.0	6.0	5.7
Afrique de l'Ouest	3.8	4.9	4.4	5.3	5.5
Total	3.7	5.3	4.9	5.8	5.5

Note : Ces agrégats ne prennent en compte ni le Liberia ni la Somalie, faute de données suffisantes.
Source : Calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

AFRICAN DEVELOPMENT BANK

OECD 12 OCDE

Annexe 7. Les sources des données statistiques utilisées

Nom des Variables	Sources
Produit intérieur brut par habitant Production nationale en volume	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Banque Mondiale, WDI (1998, 2000, 2006) ➤ Banque Africaine du Développement
Distance géographique (absolue et relative)	Base de données du CEPII
Volume commercial intra SADC (Importations + Exportations)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manuel statistique de la CNUCED (en ligne) ➤ Office central de la statistique du Botswana ➤ Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud (DTI)
Volume commercial hors SADC (Importations + Exportations)	Manuel statistique de la CNUCED (en ligne)
Taux de change bilatéral	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Secrétariat de la SADC ➤ Commission des gouverneurs de la Banque Centrale de la SADC (www.sadcbankers.org)
Indice de stabilité sociopolitique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Kristian S. Gledistch et Mickael D. Ward (1999) ➤ Polity III et IV (2005) ➤ www.systempeace.org/polity4.htm
Poids fiscal (en % du PIB) Taux d'analphabétisation Productions du secteur agricole Productions des industries extractives Productions de biens manufacturés Services	} Banque Africaine de Développement (manuel des statistiques choisies)
Investissements directs étrangers	Manuel statistique de la CNUCED (en ligne)
Dépenses publiques	Banque Africaine de Développement

Annexe 8. Indicateurs démographiques et de la pauvreté

Pays	Distribution de la population par âge (en %) en 2004			% de la population en dessous du seuil national de pauvreté		%de la population en dessous du seuil international de pauvreté			Taux de mortalité infantile (Pour 1000) 2004	Taux de croissance de la population		Dépense totale de santé par habitant (en \$), 2001
	0-14ans	15-64ans	+de 65ans	Année	%	Année	<1\$	<2\$		1995-2000	2000-2005	
Afrique d.Sud	32.5	63.3	4.2	2000	45	1993	11.5	35.8	46.2	1.5	0.7	10.9
Botswana	39.3	57.5	3.1	1993-94	47	1985-86	33.3	61.4	54.4	2.2	1.0	7.6
Lesotho	39.4	55.4	5.2	1993	49.2	1993	43.1	65.7	88.5	1.2	0.3	12.0
Malawi	46.5	50.9	2.6	1997-98	65.3	1997-93	41.7	...	111.3	2.3	2.1	12.3
Mozambique	43.7	53.9	2.4	1996-97	69.4	1996	37.98	78.4	118.3	2.4	1.8	18.9
Namibie	42.7	53.8	3.5	1993	34.9	55.8	57.2	2.8	1.6	12.2
Swaziland	43.0	53.4	3.6	1995	40.0	75.5	2.1	0.9	7.5
Tanzanie	44.6	54.0	3.6	2000-01	35.7	1993	19.9	59.7	99.5	2.5	2.0	12.1
Zambie	46.6	50.8	2.6	1998	73.0	1996	72.6	91.7	101.2	2.2	1.3	13.5
Zimbabwe	42.3	54.0	3.7	1995-96	34.9	1990-91	36.0	64.2	56.4	1.6	0.6	8.0

Source : OCDE/BAD (2004/2005), perspectives économiques en Afrique

Annexe 9. Les données ayant servi à l'estimation du commerce bilatéral intra-SADC

BOTSWANA

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	6,65E+08	1442	3130	4513460	0,50	521,50	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,60	2,21E+13	5,63E-02	1,82E-01
1981	1,29E+08	1531	3300	5052300	1,02	521,60	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,65	2,28E+13	6,52E-02	1,82E-01
1982	6,86E+08	1788	3424	6122112	0,50	521,70	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,67	1,99E+13	6,03E-02	1,68E-01
1983	6,29E+08	2198	3352	7367696	0,65	521,80	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,68	2,57E+13	5,36E-02	1,39E-01
1984	4,96E+08	2497	3540	8839380	0,78	521,90	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,70	2,39E+13	6,62E-02	1,58E-01
1985	4,24E+08	2790	3753	10470870	0,97	521,10	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,65	1,67E+13	5,95E-02	1,68E-01
1986	6,05E+08	2909	3805	11068745	0,93	521,11	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,66	2,38E+13	5,89E-02	1,61E-01
1987	8,69E+08	3363	3808	12806304	1,09	521,12	1	1	7	-4,33	1	0	0	1	0,73	4,41E+13	5,26E-02	1,44E-01
1988	9,47E+08	4035	4028	16252980	0,87	521,13	1	1	8	-4,33	1	0	0	1	0,65	6,11E+13	5,45E-02	1,59E-01
1989	1,4E+09	4374	4172	18248328	0,77	521,14	1	1	8	-4,33	1	0	0	1	0,69	7,57E+13	5,32E-02	1,55E-01
1990	1,68E+09	4479	4179	18717741	0,54	521,15	1	1	8	-1,75	1	0	0	1	0,72	9,79E+13	4,42E-02	1,42E-01
1991	1,68E+09	4640	4268	19803520	0,53	521,16	1	1	8	-1,5	1	0	0	1	0,73	1,21E+14	5,30E-02	1,37E-01
1992	1,61E+09	4710	4352	20497920	0,49	521,17	1	1	8	-1,5	1	0	1	1	0,75	1,37E+14	6,70E-02	1,30E-01
1993	1,53E+09	4595	4393	20185835	0,48	521,18	1	1	8	-1,25	1	0	1	1	0,74	1,36E+14	7,41E-02	1,28E-01
1994	1,52E+09	5362	4635	24852870	0,45	521,19	1	1	8	2,75	1	0	1	1	0,76	1,52E+14	6,96E-02	1,39E-01
1995	1,84E+09	5335	4697	25058495	0,46	521,20	1	1	8	3,5	1	0	1	1	0,76	1,76E+14	9,47E-02	1,50E-01
1996	1,63E+09	5893	4910	28934630	0,55	521,21	1	1	8	3,5	1	0	1	1	0,77	1,74E+14	1,03E-01	1,59E-01
1997	1,96E+09	6120	5005	30630600	0,60	521,22	1	1	8	3,5	1	0	1	1	0,79	1,97E+14	1,06E-01	1,59E-01
1998	1,93E+09	6119	5179	31690301	0,49	521,23	1	1	9	3,5	1	0	1	1	0,76	1,79E+14	9,97E-02	1,62E-01
1999	1,95E+09	6970	5332	37164040	0,57	521,24	1	1	9	3,5	1	0	1	1	0,75	1,69E+14	9,92E-02	1,56E-01
2000	1,65E+09	7703	5571	42913413	0,66	521,25	1	1	9	3,5	1	0	1	1	0,73	1,78E+14	1,20E-01	1,64E-01
2001	1,17E+09	7870	5762	45346940	0,59	521,26	1	1	9	3,5	1	0	1	1	0,68	1,62E+14	1,22E-01	1,77E-01
2002	2,15E+09	9388	6108	57341904	0,44	521,27	1	1	9	3,5	1	0	1	1	0,60	1,52E+14	1,32E-01	1,98E-01
2003	2,64E+09	9238	6313	58319494	0,30	521,28	1	1	9	3,5	1	0	1	1	0,65	2,83E+14	1,28E-01	1,74E-01
2004	3,21E+09	9945	6717	66800565	0,23	521,29	1	1	9	3,5	1	0	1	1	0,72	4,64E+14	1,43E-01	1,74E-01

LESOTHO

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	1,42E+08	576	3346	1927296	1,16	368,93	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	3,47E+13	5,63E-02	1,82E-01
1981	1,54E+08	596	3533	2105668	1,13	368,93	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	3,57E+13	6,52E-02	1,82E-01
1982	1,52E+08	567	3729	2114343	0,93	368,93	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	3,03E+13	6,03E-02	1,68E-01
1983	1,4E+08	540	3766	2033640	0,85	368,93	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	3,57E+13	5,36E-02	1,39E-01
1984	1,28E+08	605	4013	2427865	0,94	368,93	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	2,72E+13	6,62E-02	1,58E-01
1985	99295800	678	4281	2902518	0,88	368,93	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	1,66E+13	5,95E-02	1,68E-01
1986	1,03E+08	686	4360	2990960	0,83	368,93	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	2,11E+13	5,89E-02	1,61E-01
1987	1,4E+08	714	4470	3191580	1,02	368,94	1	1	-7	0,25	1	0	0	1	1,00	3,72E+13	5,26E-02	1,44E-01
1988	2,87E+08	837	4828	4041036	0,90	368,94	1	1	-7	0,5	1	0	0	1	1,00	4,59E+13	5,45E-02	1,59E-01
1989	2,59E+08	968	5024	4863232	0,94	368,94	1	1	-7	0,5	1	0	0	1	1,00	5,04E+13	5,32E-02	1,55E-01
1990	5,31E+08	1051	5036	5292836	0,92	368,94	1	1	-7	2	1	0	0	1	1,00	6,89E+13	4,42E-02	1,42E-01
1991	6,37E+08	1187	5131	6090497	0,86	368,94	1	1	-7	2,25	1	0	0	1	1,00	8,22E+13	5,30E-02	1,37E-01
1992	7,29E+08	1290	5206	6715740	0,87	368,94	1	1	-7	2,25	1	0	1	1	1,00	1,07E+14	6,70E-02	1,30E-01
1993	7,26E+08	1368	5200	7113600	0,73	368,94	1	1	-7	2,5	1	0	1	1	1,00	1,06E+14	7,41E-02	1,28E-01
1994	7,17E+08	1470	5611	8248170	0,81	368,94	1	1	0	2,75	1	0	1	1	1,00	1,13E+14	6,96E-02	1,39E-01
1995	8,28E+08	1588	5634	8946792	0,33	368,94	1	1	8	3,5	1	0	1	1	1,00	1,41E+14	9,47E-02	1,50E-01
1996	8,58E+08	1844	5922	10920168	0,36	368,94	1	1	8	3,5	1	0	1	1	1,00	1,36E+14	1,03E-01	1,59E-01
1997	8,83E+08	2040	6115	12474600	0,34	368,95	1	1	8	3,5	1	0	1	1	1,00	1,52E+14	1,06E-01	1,59E-01
1998	8,94E+08	2010	6206	12474060	0,34	368,95	1	1	8	3,75	1	0	1	1	1,00	1,20E+14	9,97E-02	1,62E-01
1999	7,91E+08	2045	6564	13423380	0,33	368,95	1	1	8	3,75	1	0	1	1	1,00	1,21E+14	9,92E-02	1,56E-01
2000	7,5E+08	2123	6966	14788818	0,34	368,95	1	1	8	3,75	1	0	1	1	1,00	1,14E+14	1,20E-01	1,64E-01
2001	6,76E+08	2279	7159	16315361	0,35	368,95	1	1	8	3,75	1	0	1	1	1,00	9,03E+13	1,22E-01	1,77E-01
2002	6,69E+08	2391	7857	18786087	0,33	368,95	1	1	8	3,75	1	0	1	1	1,00	7,75E+13	1,32E-01	1,98E-01
2003	1,08E+09	2516	7993	20110388	0,18	368,95	1	1	8	3,75	1	0	1	1	1,00	1,77E+14	1,28E-01	1,74E-01
2004	5,45E+08	2620	8548	22395760	0,18	368,95	1	1	8	3,75	1	0	1	1	1,00	2,94E+14	1,43E-01	1,74E-01

NAMIBIE

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	1,02E+09	4436	5806	25755416	0,74	1324,11	1	1		4	0	0	0	0	1,00	1,74E+14	5,63E-02	1,82E-01
1981	9,05E+08	4297	6535	28080895	0,73	1324,12	1	1		4	0	0	0	0	1,00	1,61E+14	6,52E-02	1,82E-01
1982	9,64E+08	4564	6713	30638132	0,56	1324,13	1	1		4	0	0	0	0	1,00	1,36E+14	6,03E-02	1,68E-01
1983	8,63E+08	4375	6663	29150625	0,47	1324,14	1	1		4	0	0	0	0	1,00	1,65E+14	5,36E-02	1,39E-01
1984	6,48E+08	4526	7089	32084814	0,58	1324,15	1	1		4	0	0	0	0	1,00	1,24E+14	6,62E-02	1,58E-01
1985	6,39E+08	5295	7087	37525665	0,49	1324,16	1	1		4	0	0	0	0	1,00	7,76E+13	5,95E-02	1,68E-01
1986	9,1E+08	5134	7093	36415462	0,62	1324,17	1	1		4	0	0	0	0	1,00	9,99E+13	5,89E-02	1,61E-01
1987	1,08E+09	4632	7227	33475464	0,58	1324,18	1	1		4	0	0	0	0	1,00	1,66E+14	5,26E-02	1,44E-01
1988	1,14E+09	4964	7620	37825680	0,56	1324,19	1	1		4	0	0	0	0	1,00	1,96E+14	5,45E-02	1,59E-01
1989	9,24E+08	4675	7936	37100800	0,67	1324,20	1	1		4	0	0	0	0	1,00	2,08E+14	5,32E-02	1,55E-01
1990	1,3E+09	4413	8055	35546715	0,64	1324,21	1	1	6	4	0	0	0	0	1,00	2,63E+14	4,42E-02	1,42E-01
1991	1,37E+09	4653	7953	37005309	0,66	1324,22	1	1	6	5	0	0	0	0	1,00	3,00E+14	5,30E-02	1,37E-01
1992	1,52E+09	5090	7721	39299890	0,66	1324,23	1	1	6	5	0	0	1	0	1,00	3,70E+14	6,70E-02	1,30E-01
1993	1,49E+09	4873	7767	37848591	0,65	1324,24	1	1	6	6	0	0	1	0	1,00	3,71E+14	7,41E-02	1,28E-01
1994	1,46E+09	5196	7959	41354964	0,61	1324,25	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	4,42E+14	6,96E-02	1,39E-01
1995	1,75E+09	5204	8190	42620760	0,59	1324,26	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	5,29E+14	9,47E-02	1,50E-01
1996	1,79E+09	5432	8547	46427304	0,59	1324,27	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	5,02E+14	1,03E-01	1,59E-01
1997	1,79E+09	5598	8752	48993696	0,57	1324,28	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	5,41E+14	1,06E-01	1,59E-01
1998	1,67E+09	5641	8763	49432083	0,54	1324,29	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	4,56E+14	9,97E-02	1,62E-01
1999	1,92E+09	5945	8969	53320705	0,43	1324,30	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	4,51E+14	9,92E-02	1,56E-01
2000	1,91E+09	6058	9419	57060302	0,40	1324,31	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	4,54E+14	1,20E-01	1,64E-01
2001	1,58E+09	6299	9877	62215223	0,43	1324,32	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	3,81E+14	1,22E-01	1,77E-01
2002	1,5E+09	6651	10234	68066334	0,45	1324,33	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	3,46E+14	1,32E-01	1,98E-01
2003	1,89E+09	6655	10660	70942300	0,37	1324,34	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	7,43E+14	1,28E-01	1,74E-01
2004	2,28E+09	7418	11192	83022256	0,29	1324,35	1	1	6	9	0	0	1	0	1,00	1,23E+15	1,43E-01	1,74E-01

AFRIQUE DU SUD

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	9,05E+08	5806	1330	7721980	0,55	1101,44	1	1	4	5	0	0	0	0		5,37E+14	5,63E-02	1,82E-01
1981	8,74E+08	6535	1590	10390650	0,52	1101,44	1	1	4	5	0	1	0	0		6,61E+14	6,21E-02	1,64E-01
1982	7,23E+08	6713	1690	11344970	0,47	1101,44	1	1	4	5	0	1	0	0		6,46E+14	4,80E-02	1,47E-01
1983	6,84E+08	6663	1720	11460360	0,40	1101,44	1	1	4	5	0	1	0	0		6,60E+14	4,14E-02	1,17E-01
1984	6,69E+08	7089	1670	11838630	0,44	1101,44	1	1	4	4	0	1	0	0		4,75E+14	4,84E-02	1,30E-01
1985	5,53E+08	7087	1770	12543990	0,48	1101,44	1	1	4	1,25	0	1	0	0		3,23E+14	4,79E-02	1,46E-01
1986	6,25E+08	7093	1790	12696470	0,47	1101,44	1	1	4	1,25	0	1	0	0		4,06E+14	4,85E-02	1,62E-01
1987	7,28E+08	7227	1800	13008600	0,42	1101,45	1	1	4	1,25	0	1	0	0		5,78E+14	4,72E-02	1,50E-01
1988	8,1E+08	7620	1930	14706600	0,43	1101,45	1	1	4	-6	0	1	0	0		7,20E+14	4,76E-02	1,58E-01
1989	8,13E+08	7936	2030	16110080	0,41	1101,45	1	1	4	-6	0	1	0	0		7,93E+14	4,63E-02	1,54E-01
1990	8,9E+08	8055	2210	17801550	0,37	1101,45	1	1	4	-6	0	1	0	0	0,41	9,82E+14	4,48E-02	1,47E-01
1991	9,41E+08	7953	2350	18689550	0,34	1101,45	1	1	5	-6	0	1	0	0	0,28	9,83E+14	5,00E-02	1,48E-01
1992	9,83E+08	7721	2160	16677360	0,32	1101,45	1	1	5	-6	0	1	1	0	0,20	8,80E+14	5,88E-02	1,38E-01
1993	7,77E+08	7767	2170	16854390	0,33	1101,45	1	1	6	-6	0	1	1	0	0,15	8,54E+14	6,83E-02	1,42E-01
1994	1E+09	7959	2390	19022010	0,35	1101,45	1	1	9	-6	0	1	1	0	0,12	9,35E+14	8,18E-02	1,85E-01
1995	1,18E+09	8190	2400	19656000	0,38	1101,45	1	1	9	-6	0	1	1	0	0,11	1,08E+15	9,65E-02	1,89E-01
1996	1,32E+09	8547	2620	22393140	0,40	1101,45	1	1	9	-6	0	1	1	0	0,10	1,25E+15	1,09E-01	1,94E-01
1997	1,47E+09	8752	2730	23892960	0,42	1101,46	1	1	9	-6	0	1	1	0	0,08	1,33E+15	1,00E-01	1,72E-01
1998	1,28E+09	8763	2850	24974550	0,41	1101,46	1	1	9	-6	0	1	1	0	0,04	8,41E+14	8,82E-02	1,59E-01
1999	1,13E+09	8969	2800	25113200	0,40	1101,46	1	1	9	-6	0	1	1	0	0,03	7,94E+14	1,06E-01	1,77E-01
2000	8,95E+08	9419	2590	24395210	0,46	1101,46	1	1	9	-5	0	1	1	0	0,02	1,08E+15	1,16E-01	1,63E-01
2001	8,05E+08	9877	2370	23408490	0,50	1101,46	1	1	9	-6	0	1	1	0	0,02	1,53E+15	9,09E-02	1,35E-01
2002	8,97E+08	10234	2309	23630306	0,56	1101,46	1	1	9	-7	0	1	1	0	0,02	1,98E+15	9,46E-02	1,41E-01
2003	1,25E+09	10660	2105	22439300	0,46	1101,46	1	1	9	-7	0	1	1	0	0,00	1,31E+15	1,13E-01	1,07E-01
2004	1,54E+09	11192	2066	23122672	0,43	1101,46	1	1	9	-7	0	1	1	0	0,00	1,01E+15	1,11E-01	1,34E-01

SWAZILAND

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	8,74E+08	1700	5806	9870200	0,90	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	4,38E+13	5,63E-02	1,82E-01
1981	7,23E+08	1770	6535	11566950	0,83	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	4,72E+13	6,52E-02	1,82E-01
1982	6,84E+08	1850	6713	12419050	0,77	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	4,05E+13	6,03E-02	1,68E-01
1983	6,69E+08	1829	6663	12186627	0,76	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	4,74E+13	5,36E-02	1,39E-01
1984	5,53E+08	1941	7089	13759749	0,65	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	3,68E+13	6,62E-02	1,58E-01
1985	6,25E+08	1953	7087	13840911	0,66	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	2,08E+13	5,95E-02	1,68E-01
1986	7,28E+08	2307	7093	16363551	0,68	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	2,94E+13	5,89E-02	1,61E-01
1987	8,1E+08	2659	7227	19216593	0,72	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	5,01E+13	5,26E-02	1,44E-01
1988	8,13E+08	2692	7620	20513040	0,69	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	6,38E+13	5,45E-02	1,59E-01
1989	8,9E+08	3110	7936	24680960	0,75	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	6,69E+13	5,32E-02	1,55E-01
1990	6,7E+08	3198	8055	25759890	0,62	428,46	1	1	-10	4	1	0	0	1	1,00	9,88E+13	4,42E-02	1,42E-01
1991	7,85E+08	3280	7953	26085840	0,57	428,46	1	1	-10	5	1	0	0	1	1,00	1,09E+14	5,30E-02	1,37E-01
1992	9,03E+08	3306	7721	25525626	0,60	428,46	1	1	-10	5	1	0	1	1	1,00	1,31E+14	6,70E-02	1,30E-01
1993	9,32E+08	3565	7767	27689355	0,50	428,46	1	1	-10	6	1	0	1	1	1,00	1,38E+14	7,41E-02	1,28E-01
1994	1,02E+09	3925	7959	31239075	0,53	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	1,56E+14	6,96E-02	1,39E-01
1995	1,36E+09	3805	8190	31162950	0,38	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	2,06E+14	9,47E-02	1,50E-01
1996	1,36E+09	3816	8547	32615352	0,42	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	1,90E+14	1,03E-01	1,59E-01
1997	1,7E+09	3976	8752	34797952	0,23	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	2,14E+14	1,06E-01	1,59E-01
1998	1,55E+09	4300	8763	37680900	0,38	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	1,81E+14	9,97E-02	1,62E-01
1999	1,61E+09	4370	8969	39194530	0,28	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	1,83E+14	9,92E-02	1,56E-01
2000	1,51E+09	4682	9419	44099758	0,32	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	1,84E+14	1,20E-01	1,64E-01
2001	1,74E+09	4591	9877	45345307	0,35	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	1,49E+14	1,22E-01	1,77E-01
2002	1,27E+09	5154	10234	52746036	0,55	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	1,32E+14	1,32E-01	1,98E-01
2003	1,28E+09	5420	10660	57777200	0,41	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	3,16E+14	1,28E-01	1,74E-01
2004	2,86E+09	5638	11192	63100496	0,36	428,46	1	1	-9	9	1	0	1	1	1,00	5,18E+14	1,43E-01	1,74E-01

ZIMBABWE

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	9,05E+08	1330	5806	7721980	0,29	1101,44	1	0	5	4	1	0	0	1		5,37E+14	5,63E-02	1,82E-01
1981	8,74E+08	1590	6535	10390650	0,28	1101,44	1	0	5	4	1	0	0	1		6,61E+14	6,21E-02	1,64E-01
1982	7,23E+08	1690	6713	11344970	0,26	1101,44	1	0	5	4	1	0	0	1		6,46E+14	4,80E-02	1,47E-01
1983	6,84E+08	1720	6663	11460360	0,21	1101,44	1	0	5	4	1	0	0	1		6,60E+14	4,14E-02	1,17E-01
1984	6,69E+08	1670	7089	11838630	0,25	1101,44	1	0	4	4	1	0	0	1		4,75E+14	4,84E-02	1,30E-01
1985	5,53E+08	1770	7087	12543990	0,26	1101,44	1	0	1,25	4	1	0	0	1		3,23E+14	4,79E-02	1,46E-01
1986	6,25E+08	1790	7093	12696470	0,27	1101,44	1	0	1,25	4	1	0	0	1		4,06E+14	4,85E-02	1,62E-01
1987	7,28E+08	1800	7227	13008600	0,26	1101,45	1	0	1,25	4	1	0	0	1		5,78E+14	4,72E-02	1,50E-01
1988	8,1E+08	1930	7620	14706600	0,25	1101,45	1	0	-6	4	1	0	0	1		7,20E+14	4,76E-02	1,58E-01
1989	8,13E+08	2030	7936	16110080	0,28	1101,45	1	0	-6	4	1	0	0	1		7,93E+14	4,63E-02	1,54E-01
1990	8,9E+08	2210	8055	17801550	0,30	1101,45	1	0	-6	4	1	0	0	1	2,45	9,82E+14	4,48E-02	1,47E-01
1991	9,41E+08	2350	7953	18689550	0,30	1101,45	1	0	-6	5	1	0	0	1	3,53	9,83E+14	5,00E-02	1,48E-01
1992	9,83E+08	2160	7721	16677360	0,39	1101,45	1	0	-6	5	1	0	1	1	5,11	8,80E+14	5,88E-02	1,38E-01
1993	7,77E+08	2170	7767	16854390	0,40	1101,45	1	0	-6	6	1	0	1	1	6,52	8,54E+14	6,83E-02	1,42E-01
1994	1E+09	2390	7959	19022010	0,45	1101,45	1	0	-6	9	1	0	1	1	8,15	9,35E+14	8,18E-02	1,85E-01
1995	1,18E+09	2400	8190	19656000	0,51	1101,45	1	0	-6	9	1	0	1	1	8,72	1,08E+15	9,65E-02	1,89E-01
1996	1,32E+09	2620	8547	22393140	0,45	1101,45	1	0	-6	9	1	0	1	1	10,06	1,25E+15	1,09E-01	1,94E-01
1997	1,47E+09	2730	8752	23892960	0,47	1101,46	1	0	-6	9	1	0	1	1	12,11	1,33E+15	1,00E-01	1,72E-01
1998	1,28E+09	2850	8763	24974550	0,54	1101,46	1	0	-6	9	1	0	1	1	23,50	8,41E+14	8,82E-02	1,59E-01
1999	1,13E+09	2800	8969	25113200	0,52	1101,46	1	0	-6	9	1	0	1	1	38,30	7,94E+14	1,06E-01	1,77E-01
2000	8,95E+08	2590	9419	24395210	0,39	1101,46	1	0	-5	9	1	0	1	1	55,04	1,08E+15	1,16E-01	1,63E-01
2001	8,05E+08	2370	9877	23408490	0,24	1101,46	1	0	-6	9	1	0	1	1	55,04	1,53E+15	9,09E-02	1,35E-01
2002	8,97E+08	2309	10234	23630306	0,47	1101,46	1	0	-7	9	1	0	1	1	55,04	1,98E+15	9,46E-02	1,41E-01
2003	1,25E+09	2105	10660	22439300	0,51	1101,46	1	0	-7	9	1	0	1	1	635,80	1,31E+15	1,13E-01	1,07E-01
2004	1,54E+09	2066	11192	23122672	0,95	1101,46	1	0	-7	9	1	0	1	1	4975,53	1,01E+15	1,11E-01	1,34E-01

MOZAMBIQUE

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	2,41E+08	360	5806	2090160	0,18	878,67	1	0	-8	4	0	0	0	0		2,84E+14	5,63E-02	1,82E-01
1981	1,76E+08	410	6535	2679350	0,18	878,67	1	0	-8	4	0	0	0	0		3,18E+14	8,25E-02	1,48E-01
1982	1,92E+08	400	6713	2685200	0,16	878,67	1	0	-8	4	0	0	0	0		2,73E+14	5,70E-02	1,38E-01
1983	3E+08	340	6663	2265420	0,13	878,67	1	0	-8	4	0	0	0	0		2,75E+14	5,84E-02	1,22E-01
1984	3,34E+08	330	7089	2339370	0,10	878,68	1	0	-8	4	0	0	0	0		2,52E+14	6,23E-02	1,18E-01
1985	4,63E+08	340	7087	2409580	0,06	878,68	1	0	-8	4	0	0	0	0		2,55E+14	5,84E-02	1,20E-01
1986	4,64E+08	340	7093	2411620	0,06	878,68	1	0	-8	4	0	0	0	0		3,43E+14	5,44E-02	1,09E-01
1987	4,79E+08	410	7227	2963070	0,16	878,68	1	0	-7	4	0	0	0	0		2,02E+14	5,75E-02	1,14E-01
1988	3,62E+08	450	7620	3429000	0,20	878,68	1	0	-7	4	0	0	0	0		1,93E+14	1,22E-01	1,76E-01
1989	3,06E+08	500	7936	3968000	0,20	878,68	1	0	-7	4	0	0	0	0		2,22E+14	1,21E-01	1,74E-01
1990	2,41E+08	510	8055	4108050	0,21	878,68	1	0	-7	4	0	0	0	0	259,31	2,80E+14	1,43E-01	1,76E-01
1991	3,07E+08	550	7953	4374150	0,23	878,68	1	0	-7	5	0	0	0	0	517,26	3,27E+14	5,32E-02	1,67E-01
1992	3,63E+08	530	7721	4092130	0,37	878,68	1	0	-6	5	0	0	1	0	861,75	2,71E+14	5,23E-02	1,45E-01
1993	4,15E+08	570	7767	4427190	0,33	878,68	1	0	-6	6	0	0	1	0	1149,31	2,81E+14	7,13E-02	1,88E-01
1994	4,56E+08	610	7959	4854990	0,30	878,69	1	0	-6	9	0	0	1	0	1715,92	3,06E+14	8,29E-02	1,80E-01
1995	4,96E+08	620	8190	5077800	0,14	878,69	1	0	-6	9	0	0	1	0	2494,92	3,51E+14	7,77E-02	1,45E-01
1996	5,1E+08	650	8547	5555550	0,17	878,69	1	0	0	9	0	0	1	0	2718,75	4,16E+14	8,42E-02	1,46E-01
1997	3,1E+08	720	8752	6301440	0,11	878,69	1	0	6	9	0	0	1	0	2534,00	5,13E+14	8,13E-02	1,26E-01
1998	4,24E+08	800	8763	7010400	0,14	878,69	1	0	6	9	0	0	1	0	2210,00	5,32E+14	8,06E-02	1,14E-01
1999	5,26E+08	850	8969	7623650	0,17	878,69	1	0	6	9	0	0	1	0	2090,75	5,45E+14	7,45E-02	1,01E-01
2000	5,46E+08	880	9419	8288720	0,22	878,69	1	0	6	9	0	0	1	0	2192,00	4,94E+14	8,32E-02	1,15E-01
2001	5,06E+08	1020	9877	10074540	0,36	878,69	1	0	6	9	0	0	1	0	2504,25	4,38E+14	8,42E-02	1,75E-01
2002	5,79E+08	1050	10234	10745700	0,31	878,69	1	0	6	9	0	0	1	0	2266,21	4,54E+14	9,12E-02	1,78E-01
2003	4,9E+08	1133	10660	12077780	0,25	878,69	1	0	6	9	0	0	1	0	2915,10	7,96E+14	9,79E-02	1,97E-01
2004	7,14E+08	1237	11192	13844504	0,23	878,70	1	0	6	9	0	0	1	0	3299,00	1,27E+15	1,09E-01	2,45E-01

ZAMBIE

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	enci	enj	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	5,81E+08	620	5806	3599720	0,47	1586,81	0	0	-9	4	1	0	0	0		3,12E+14	1,13E-01	2,43E-01
1981	5,59E+08	660	6535	4313100	0,41	1586,81	0	0	-9	4	1	0	0	0		3,31E+14	9,87E-02	1,89E-01
1982	5,24E+08	690	6713	4631970	0,39	1586,81	0	0	-9	4	1	0	0	0		2,92E+14	1,17E-01	1,87E-01
1983	3,04E+08	690	6663	4597470	0,32	1586,81	0	0	-9	4	1	0	0	0		2,82E+14	1,07E-01	1,66E-01
1984	3,15E+08	710	7089	5033190	0,35	1586,81	0	0	-9	4	1	0	0	0		2,04E+14	1,23E-01	1,55E-01
1985	3,8E+08	740	7087	5244380	0,50	1586,81	0	0	-9	4	1	0	0	0		1,29E+14	1,22E-01	1,77E-01
1986	3,07E+08	800	7093	5674400	0,48	1586,82	0	0	-9	4	1	0	0	0		1,09E+14	1,69E-01	2,21E-01
1987	3,92E+08	790	7227	5709330	0,54	1586,82	0	0	-9	4	1	0	0	0		1,94E+14	1,36E-01	1,94E-01
1988	4,58E+08	800	7620	6096000	0,42	1586,82	0	0	-9	4	1	0	0	0		3,44E+14	1,07E-01	1,38E-01
1989	4,99E+08	790	7936	6269440	0,44	1586,82	0	0	-9	4	1	0	0	0		3,83E+14	9,15E-02	1,86E-01
1990	6,42E+08	780	8055	6282900	0,57	1586,82	0	0	-9	4	1	0	0	0	12,13	4,19E+14	9,29E-02	1,59E-01
1991	4,43E+08	810	7953	6441930	0,43	1586,82	0	0	-9	5	1	0	0	0	23,28	4,06E+14	1,37E-01	1,64E-01
1992	3,89E+08	780	7721	6022380	0,36	1586,82	0	0	0	5	1	0	1	0	60,98	4,32E+14	1,29E-01	1,28E-01
1993	4,2E+08	810	7767	6291270	0,37	1586,82	0	0	6	6	1	0	1	0	139,25	4,27E+14	1,29E-01	1,47E-01
1994	3,66E+08	730	7959	5810070	0,35	1586,82	0	0	6	9	1	0	1	0	190,56	4,54E+14	1,15E-01	1,18E-01
1995	3,65E+08	710	8190	5814900	0,40	1586,82	0	0	6	9	1	0	1	0	237,54	5,26E+14	1,64E-01	1,23E-01
1996	4,17E+08	750	8547	6410250	0,45	1586,83	0	0	6	9	1	0	1	0	281,21	4,70E+14	1,65E-01	1,37E-01
1997	4,87E+08	760	8752	6651520	0,32	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	285,47	5,82E+14	1,30E-01	1,42E-01
1998	4,05E+08	750	8763	6572250	0,53	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	337,28	4,35E+14	1,29E-01	1,82E-01
1999	4,3E+08	750	8969	6726750	0,46	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	390,66	4,17E+14	8,56E-02	1,26E-01
2000	6,43E+08	780	9419	7346820	0,31	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	447,18	4,30E+14	8,06E-02	1,60E-01
2001	4,41E+08	820	9877	8099140	0,51	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	415,00	4,31E+14	8,72E-02	1,95E-01
2002	7,31E+08	840	10234	8596560	0,39	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	528,00	4,10E+14	9,33E-02	1,88E-01
2003	6,96E+08	872	10660	9295520	0,42	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	706,00	7,19E+14	9,85E-02	1,62E-01
2004	1,02E+09	944	11192	10565248	0,36	1586,83	0	0	1	9	1	0	1	0	807,30	1,16E+15	1,12E-01	1,96E-01

MALAWI

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	1,73E+08	190	5806	1103140	0,54	1725,86	0	0	-9	4	1	0	0	0		9,95E+13	5,06E-02	2,21E-01
1981	1,3E+08	190	6535	1241650	0,48	1725,87	0	0	-9	4	1	0	0	0		1,02E+14	5,27E-02	1,83E-01
1982	1,2E+08	180	6713	1208340	0,42	1725,88	0	0	-9	4	1	0	0	0		8,93E+13	5,09E-02	1,81E-01
1983	1,39E+08	170	6663	1132710	0,36	1725,89	0	0	-9	4	1	0	0	0		1,04E+14	4,66E-02	1,59E-01
1984	1,32E+08	170	7089	1205130	0,40	1725,90	0	0	-9	4	1	0	0	0		9,03E+13	5,20E-02	1,86E-01
1985	1,25E+08	160	7087	1133920	0,44	1725,91	0	0	-9	4	1	0	0	0		6,48E+13	5,13E-02	1,89E-01
1986	92226000	160	7093	1134880	0,44	1725,92	0	0	-9	4	1	0	0	0		7,72E+13	5,16E-02	1,82E-01
1987	1,32E+08	160	7227	1156320	0,40	1725,93	0	0	-9	4	1	0	0	0		9,96E+13	4,43E-02	1,74E-01
1988	1,67E+08	170	7620	1295400	0,42	1725,94	0	0	-9	4	1	0	0	0		1,23E+14	5,81E-02	1,96E-01
1989	2,12E+08	180	7936	1428480	0,41	1725,95	0	0	-9	4	1	0	0	0		1,46E+14	5,30E-02	1,79E-01
1990	2,07E+08	200	8055	1611000	0,37	1725,96	0	0	-9	4	1	0	0	0	1,05	1,94E+14	5,80E-02	2,03E-01
1991	2,28E+08	240	7953	1908720	0,39	1725,97	0	0	-9	5	1	0	0	0	1,01	2,65E+14	6,27E-02	1,53E-01
1992	3,16E+08	220	7721	1698620	0,32	1725,98	0	0	-8	5	1	0	1	0	1,26	2,35E+14	7,86E-02	1,76E-01
1993	2,49E+08	240	7767	1864080	0,32	1725,99	0	0	-6	6	1	0	1	0	1,35	2,70E+14	6,69E-02	1,21E-01
1994	2,45E+08	170	7959	1353030	0,35	1725,10	0	0	6	9	1	0	1	0	2,46	1,63E+14	9,20E-02	1,86E-01
1995	2,03E+08	170	8190	1392300	0,36	1725,10	0	0	6	9	1	0	1	0	4,22	2,11E+14	8,92E-02	2,19E-01
1996	3,1E+08	190	8547	1623930	0,38	1725,10	0	0	6	9	1	0	1	0	2,98	3,28E+14	7,55E-02	1,43E-01
1997	3,57E+08	220	8752	1925440	0,39	1725,10	0	0	6	9	1	0	1	0	3,56	3,96E+14	8,05E-02	1,39E-01
1998	3,21E+08	220	8763	1927860	0,39	1725,10	0	0	6	9	1	0	1	0	5,58	2,39E+14	8,71E-02	1,62E-01
1999	3,33E+08	190	8969	1704110	0,35	1725,11	0	0	6	9	1	0	1	0	7,22	2,37E+14	8,65E-02	1,72E-01
2000	3,01E+08	170	9419	1601230	0,42	1725,11	0	0	6	9	1	0	1	0	8,50	2,32E+14	1,00E-01	1,43E-01
2001	2,78E+08	160	9877	1580320	0,45	1725,11	0	0	4	9	1	0	1	0	8,57	2,03E+14	9,20E-02	1,57E-01
2002	2,92E+08	160	10234	1637440	0,49	1725,11	0	0	4	9	1	0	1	0	7,37	2,15E+14	9,63E-02	1,63E-01
2003	2,95E+08	160	10660	1705600	0,42	1725,11	0	0	4	9	1	0	1	0	13,10	2,93E+14	1,05E-01	1,64E-01
2004	3,33E+08	170	11192	1902640	0,43	1725,11	0	0	6	9	1	0	0	0	16,97	4,03E+14	1,16E-01	1,70E-01

TANZANIE

annees	CBij	yi	yj	yi*yj	DEVij	distrel	Fr	ZR	stabi	stabj	Ei	Ej	SADC	EF	TCB	PIBi*PIBj	Asie	Europe
1980	34615000	333,27	941,37	313731,9	2,50	2237,37	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		5,30E+13	9,15E-02	2,33E-01
1981	19110000	372,63	934,86	348354,7	2,42	2237,37	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		6,35E+13	8,04E-02	1,63E-01
1982	41598000	382,18	860,71	328942,4	2,00	2237,37	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		6,21E+13	7,53E-02	1,57E-01
1983	31358000	373,68	886,56	331293,1	2,01	2237,38	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		6,72E+13	6,62E-02	1,37E-01
1984	24516000	332,75	769,57	256075,3	2,22	2237,38	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		5,34E+13	7,32E-02	1,39E-01
1985	17608000	355,73	641,30	228133	1,43	2237,38	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		5,40E+13	7,43E-02	1,44E-01
1986	4030000	243,69	672,23	163814,8	1,60	2237,38	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		4,30E+13	8,99E-02	1,68E-01
1987	3788000	165,62	776,25	128563,9	1,97	2237,38	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		3,66E+13	8,29E-02	1,75E-01
1988	3386000	187,20	825,51	154531	0,83	2237,38	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		6,41E+13	9,35E-02	1,67E-01
1989	2722000	193,79	846,90	164123,2	1,53	2237,38	0	0	-7	-4,33	0	0	0	0		5,82E+13	8,76E-02	1,78E-01
1990	25305559	183,69	974,45	179000,6	1,59	2237,38	0	0	-7	-1,75	0	0	0	0		6,43E+13	1,07E-01	1,89E-01
1991	31942991	200,92	1016,70	204274,3	1,51	2237,38	0	0	-7	-1,5	0	0	1	0		7,97E+13	9,56E-02	1,67E-01
1992	38965991	173,55	1028,53	178498,3	1,85	2237,38	0	0	-6	-1,5	0	0	1	0		7,83E+13	1,06E-01	1,60E-01
1993	52249665	155,61	990,00	154052,5	0,32	2237,39	0	0	-6	-1,25	0	0	1	0	154,05	7,25E+13	1,08E-01	1,64E-01
1994	1,15E+08	159,52	970,11	154749,5	0,35	2237,39	0	0	-6	2,75	0	0	1	0	128,99	7,97E+13	1,20E-01	1,79E-01
1995	2,6E+08	180,72	1009,10	182364	0,37	2237,39	0	0	-1	3,5	0	0	1	0	132,96	1,03E+14	1,28E-01	1,73E-01
1996	2,14E+08	217,75	978,00	212964,1	0,39	2237,39	0	0	-1	3,5	0	0	1	0	120,80	1,24E+14	1,20E-01	1,45E-01
1997	1,76E+08	251,07	1001,26	251384	0,37	2237,39	0	0	-1	3,5	0	0	1	0	115,91	1,53E+14	9,50E-02	1,29E-01
1998	2,15E+08	266,85	895,00	238828,1	0,37	2237,39	0	0	-1	3,5	0	0	1	0	115,33	1,49E+14	9,43E-02	1,40E-01
1999	2,57E+08	268,24	865,75	232229,4	0,35	2237,39	0	0	-1	3,5	0	0	1	0	103,09	1,52E+14	8,56E-02	1,27E-01
2000	2,53E+08	275,66	860,91	237315,4	0,41	2237,39	0	0	-1	3,5	0	0	1	0	92,55	1,62E+14	8,14E-02	1,25E-01
2001	2,63E+08	279,63	781,19	218446,3	0,43	2237,39	0	0	1	3,5	0	0	1	0	138,38	1,58E+14	7,34E-02	1,47E-01
2002	2,89E+08	281,81	744,63	209848	0,45	2237,39	0	0	1	3,5	0	0	1	0	169,44	1,61E+14	7,58E-02	1,40E-01
2003	5,4E+08	289,26	1008,91	291840,5	0,41	2237,40	0	0	1	3,5	0	0	1	0	177,78	2,27E+14	9,69E-02	1,36E-01
2004	6,79E+08	311,07	1232,87	383506,5	0,43	2237,40	0	0	1	3,5	0	0	1	0	185,86	3,15E+14	1,01E-01	1,77E-01

NOTE/

CBij = commercial bilatéral

yi = PIB/tête du pays

yj = PIB/tête du ârtenaire

yi*yj = Produit des PIB/tête

DEVij = déviation commerciale bilatérale

distrel = distance relative

Fr =Frontière

ZR = Zone Rand

stabi = Stabilité sociopolitique du pays

stabj = Stabilité sociopolitique du partenaire

Ei = enclavement du pays

Ej= enclavement du partenaire

EF = enclavement et Frontalier

TCB = Taux de change réel bilatéral

PIBi*PIBj = Produit des PIB

Asia = volume commercial avec l'Asie

Europe = volume commercial avec l'Europe

Annexe 10. Les statistiques descriptives des variables du modèle 5

(Les déterminants du commerce bilatéral intra-SADC)

1. Estimation de l'équation 5.1

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
InCB	250,00	20,04	1,15	14,82	21,89
InYiYj	250,00	15,78	1,56	11,76	18,23
Inpib ²	250,00	33,02	1,08	30,44	35,22
Indr2	250,00	6,87	0,58	5,91	7,71
front	250,00	0,70	0,46	0,00	1,00
enclavi	250,00	0,60	0,49	0,00	1,00
enclavj	250,00	0,10	0,30	0,00	1,00
InOUV2	250,00	-1,48	0,57	-3,53	0,22
InTCB	187,00	1,40	3,00	-8,51	8,51
stabi	240,00	-0,81	7,05	-10,00	9,00
stabj	250,00	3,62	4,58	-7,00	9,00

InCB = log du commerce bilatéral

InYiYj = log du produit des PIB par habitant, représentant l'effet de convergence.

Inpib² = log du produit des PIB bilatéraux, représentant l'effet d'attraction

Indr2 = log de la distance relative

font = frontière

enclav (i et j) = enclavement respectives des partenaires

2. Estimation de l'équation 5.2

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
InCB	250,00	20,04	1,15	14,82	21,89
InYiYj	250,00	15,78	1,56	11,76	18,23
Inpib ²	250,00	33,02	1,08	30,44	35,22
Indr2	250,00	6,87	0,58	5,91	7,71
encfron	250,00	0,40	0,49	0,00	1,00
Asie	250,00	0,08	0,03	0,04	0,17
Europe	250,00	0,16	0,02	0,10	0,25
InTCB	187,00	1,40	3,00	-8,51	8,51
stabi	240,00	-0,81	7,05	-10,00	9,00
stabj	250,00	3,62	4,58	-7,00	9,00

InTCB = log du taux de change réel bilatéral

Asie = log du volume commercial avec l'Asie

Europe = log du volume commercial avec l'Europe.

Encfron = à la fois enclavé et frontalier avec son principal partenaire

stab(i et j) = Stabilité sociopolitique des partenaires

Annexe 11. Les investissements directs étrangers entrants: Flux et Stocks (Millions de dollars EU aux prix courants)
(source: CNUCED, 2006)

LES FLUX

	Malawi	Mozambique	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe	Botswana	Lesotho	Namibie		Afr du Sud	Swaziland	<i>total SADC</i>	<i>part de la l'Afrique du sud</i>
1984	27,29	-2,92	-8,42	17,15	2,5	62,15	2,304647			419,5	5,02	573,9646473	0,730881252
1985	0,52	0,33	14,51	51,53	2,9	53,61	4,80107	16,36		-448	11,65	75,0210697	-5,97165572
1986	-2,93	1,5	-7,49	28,32	7,5	70,4	2,013103	9		-49,9	34,19993	353,7930331	0,141042913
1987	0,09	6,2	-0,47	74,51	30,5	113,58	5,648247	-0,17		-190,1	57,50468	197,772928	0,961203345
1988	17,44	4,5	3,76	93,26	18,5	39,92	20,58527	-1,51		161,5	56,89982	588,855092	0,274261023
1989	9,29	3,4	5,84	163,64	10,2	42,19	13,34513	-0,48		-206,7	72,47427	365,319394	-0,56580626
1990	23,3	9,2	0,01	202,78	12,2	95,9	16,11706	29,5634		-78,4	28,46088	51,45125182	1,523772449
1991	-28,7	22,5	0,01	34,34	2,8	-8,21148	7,242939	120,469		248,1	85,36762	1197,371397	0,207203881
1992	-7,1	25,3	12	45	19	-1,5	7,643732	118,25		3,5	84,35594	617,4037927	0,005668899
1993	8	32	20	314,4	38	-287,4	15,3317	55,2853		10,1	71,89643	619,9504134	0,016291626
1994	24,9926	35	50	40	41	-14,1545	42,58195	98,0094		379,8	63,27474	978,6001761	0,388105387
1995	5,64305	45	150	97	117,7	70,41314	23,40719	153,019		1241,3	43,49505	2455,623105	0,505492882
1996	15,7977	72,5	148,51	117,1	80,9	71,17502	28,02749	128,781		818,1	21,8363	1774,515947	0,461027133
1997	14,8687	64,4	157,8	207,4	135,1	100,1161	31,6843	83,7795		3817,2	-15,0841	5073,284523	0,75241197
1998	12,1042	234,9	172,2	198	444,3	95,31743	26,77144	77,2465		561,1	108,8459	3171,385445	0,176925829
1999	58,5282	381,7488	541,7	162,8	59	36,67503	32,73601	19,6299		1502,3	100,2813	5482,639245	0,274010369
2000	26	139,2	282	121,7	23,2	57,15607	31,4561	188,246		887,9	90,58689	3038,99498	0,292168959
2001	33,7	255,4163	467,2	71,7	3,8	30,67884	28,21407	365,414		6788,7	51,358	10360,70107	0,655235582
2002	5,9	347,2538	429,8	82	25,9	403,4103	26,81985	181,714		756,7	90,1	4218,468489	0,179377896
2003	3,9	336,6988	526,8	172	3,8	417,9857	41,85201	148,715		733,7	-61	6108,181473	0,120117584
2004	-0,68	244,7039	469,9	239	8,7	391,0597	53,20689	226,107		799,2	60,3	4007,173795	0,19944231
2005	3	107,8533	473,4	259	102,8	346,1213	47,17478	349,086		6379,4	-13,8	9480,48952	0,672897743

LES STOCKS

	Malawi	Mozambique	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe	Botswana	Lesotho	Namibie	Afr du Sud	Swaziland	<i>SADC</i>	<i>CEDEAO</i>	<i>CEEAC</i>
1984	179,86	16,52	371,63	407,86	195,25	893,70	20,13	1934,60	10995,79	126,50	<i>16226,06</i>	<i>7531,42</i>	<i>2998,97</i>
1985	180,38	16,85	386,14	459,39	198,15	947,31	24,93	1950,96	8883,20	104,24	<i>14602,04</i>	<i>8003,00</i>	<i>3487,45</i>
1986	177,45	18,35	378,65	487,71	205,65	1017,71	26,94	1959,96	9788,10	157,62	<i>15939,53</i>	<i>8141,97</i>	<i>3596,09</i>
1987	177,54	24,55	378,18	562,22	236,15	1131,29	32,59	1959,79	10026,82	241,28	<i>16598,87</i>	<i>8956,87</i>	<i>3831,12</i>
1988	194,98	29,05	381,94	655,48	254,65	1171,21	53,18	1958,28	7744,60	249,29	<i>14707,17</i>	<i>9711,18</i>	<i>4081,56</i>
1989	204,27	32,45	387,78	819,12	264,85	1213,40	66,52	1957,80	8017,89	308,09	<i>15544,04</i>	<i>12440,82</i>	<i>3989,00</i>
1990	227,57	41,65	387,79	1021,90	277,05	1309,30	82,64	2046,83	9207,16	335,68	<i>16898,10</i>	<i>13994,25</i>	<i>3987,85</i>
1991	198,87	64,15	387,80	1056,24	279,85	1301,10	89,88	2114,81	10207,48	399,12	<i>18770,62</i>	<i>15354,97</i>	<i>4009,98</i>
1992	191,77	89,45	399,80	1101,24	298,85	1299,60	97,53	2141,83	10657,50	437,30	<i>19697,16</i>	<i>16745,48</i>	<i>4171,43</i>
1993	199,77	121,45	419,80	1415,64	336,85	1012,60	112,86	1490,80	10689,46	462,21	<i>19591,33</i>	<i>18864,39</i>	<i>4389,00</i>
1994	224,76	156,45	469,80	1455,64	377,85	998,46	155,44	1601,24	12610,18	506,10	<i>22102,61</i>	<i>21651,89</i>	<i>4329,56</i>
1995	230,40	201,45	619,80	1552,64	495,55	1126,35	178,85	1707,75	15005,37	535,35	<i>25726,82</i>	<i>23504,67</i>	<i>4225,61</i>
1996	246,20	273,95	681,40	1669,74	576,45	1058,09	206,88	1492,15	13231,91	437,60	<i>24238,07</i>	<i>26110,28</i>	<i>4226,25</i>
1997	261,07	338,35	760,00	1877,14	711,55	1172,93	238,56	1582,74	16740,61	406,58	<i>28886,15</i>	<i>28785,20</i>	<i>4122,96</i>
1998	273,17	573,25	1714,70	2075,14	1155,85	1294,80	265,33	1438,10	15671,61	480,78	<i>31017,13</i>	<i>29847,52</i>	<i>4865,13</i>
1999	331,70	955,00	2418,70	2237,94	1214,85	1387,27	298,07	1514,66	51777,38	557,91	<i>71571,41</i>	<i>30988,01</i>	<i>5450,37</i>
2000	357,70	1094,20	3038,30	2359,64	1238,05	1826,64	329,52	1264,52	43442,27	536,64	<i>65263,64</i>	<i>33251,51</i>	<i>6002,54</i>
2001	490,90	1349,62	3776,60	2431,34	1241,85	1388,50	357,74	750,92	30656,52	374,29	<i>54918,69</i>	<i>34424,20</i>	<i>7553,14</i>
2002	496,80	1696,87	4206,40	2513,34	1267,75	854,09	384,56	1757,43	29549,20	607,00	<i>57333,30</i>	<i>37770,72</i>	<i>9698,87</i>
2003	500,70	2033,57	4733,20	2685,34	1271,55	1167,21	426,41	3003,51	45592,46	724,00	<i>76561,03</i>	<i>41828,07</i>	<i>13005,77</i>
2004	500,02	2278,27	5203,30	2924,34	1280,25	982,10	479,62	4046,87	62992,63	928,20	<i>97564,44</i>	<i>45842,58</i>	<i>15717,96</i>
2005	503,02	2386,12	6028,80	3183,34	1383,05	1083,52	526,79	2440,28	69372,03	814,00	<i>104295,05</i>	<i>49824,50</i>	<i>19434,31</i>

Annexe 12. Les données ayant servi à l'estimation qualitative du modèle 9

Pays	Code	Année	ILEG	ILEC	ILEF	ILE	IGLE	ILEIDE	ILESP	ILEDP	IGDP	IGLC	IDE	SADC	DIV	CON
Botswana	1	1995	4,5	4	4,25	35	3,375	3	3	2	2	2	70000000	1		
	1	1996	4,5	4	4,375	35	3,088	3	3	2	2	2	72000000	1		
	1	1997	4,5	5	0	35	2,75	3	2	2	2	2	100000000	1		
	1	1998	4,5	3	2,5	35	2,9	3	2	2	2	2	96000000	1		
	1	1999	4,5	3	2,625	35	2,912	3	2	2	2	2	37000000	1		
	1	2000	4,5	3	2,75	35	2,925	3	2	2	2	2	57000000	1	0,90	0,81
	1	2001	5	3	2,5	35	2,95	3	2	2	2	2	31000000	1	0,92	0,83
	1	2002	5	3	3,375	35	2,988	3	2	2	2	2	405000000	1	0,90	0,79
	1	2003	4,5	2	2,875	35	2,488	2	2	2	2	2	418000000	1	0,91	0,77
	1	2004	4,5	3	3	35	2,55	2	2	2	2	2	47000000	1	0,88	0,84
Lesotho	2	1995	4	4	4,8	45	3,675	3	4	3	4	4	23000000	1		
	2	1996	4	4	4,75	45	3,775	3	4	3	4	4	28000000	1		
	2	1997	5	4	4	45	3,7	3	4	3	4	4	32000000	1		
	2	1998	2,5	3	3,875	45	3,688	3	4	3	4	4	27000000	1		
	2	1999	3	3	4,25	45	3,475	3	4	3	4	4	33000000	1		
	2	2000	3	3	3,375	45	3,438	3	4	3	4	4	31000000	1	0,57	0,48
	2	2001	2,5	3	4,375	45	3,438	3	4	3	4	4	28000000	1	0,77	0,30
	2	2002	3	4	4,375	45	3,388	3	3	3	2	3	27000000	1	0,79	0,42
	2	2003	3,5	3	3,375	45	3,238	4	3	3	2	3	42000000	1	0,70	0,42
	2	2004	3,5	4	3,5	45	3,5	3	3	3	2	3	52000000	1	0,70	0,42
Malawi	3	1995	4	4	4,375	52	3,738	3	3	3	2	3	5643050	1	0,82	0,66
	3	1996	4	4	3,375	52	3,638	3	3	3	2	3	15797700	1	0,83	0,60
	3	1997	5	5	3,625	52	3,862	3	3	3	2	3	14868700	1	0,80	0,64
	3	1998	5	5	4,625	52	3,962	3	3	3	2	3	12104200	1	0,84	0,64
	3	1999	5	5	3,875	52	3,888	3	3	3	3	3	58528200	1	0,82	0,60
	3	2000	4	5	4,375	52	3,838	3	3	3	3	3	26000000	1	0,82	0,59
	3	2001	4	4	4,625	52	3,762	3	3	3	4	3	33700000	1	0,82	0,58
	3	2002	4	4	3,875	52	3,638	3	3	3	4	4	5900000	1	0,75	0,61
	3	2003	2,5	4	4,25	52	3,625	3	3	3	3	4	3900000	1	0,74	0,51
	3	2004	2,5	3	4,1	52	3,46	3	3	3	4	4	-680000	1	0,84	0,46

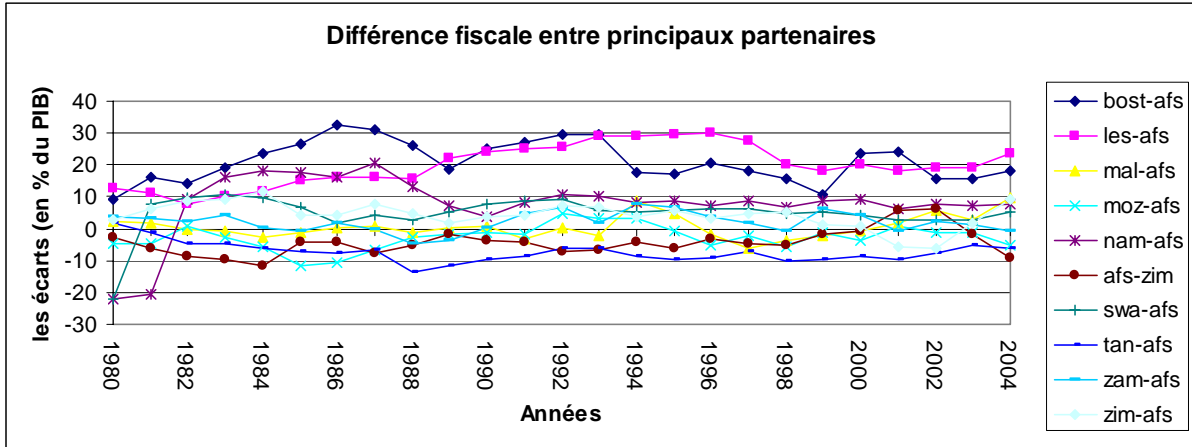
Pays	Code	Année	ILEG	ILEC	ILEF	ILE	IGLE	ILEIDE	ILESP	ILEDP	IGDP	IGLC	IDE	SADC	DIV	CON
Mozambique	4	1995	5	5	3,875	74	4,388	4	4	4	3	4	45000000	1	0,72	0,45
	4	1996	4	5	3,125	74	4,112	4	3	4	3	4	72500000	1	0,68	0,40
	4	1997	4	3	4,5	74	4,15	4	3	4	3	4	64400000	1	0,74	0,36
	4	1998	4	5	3,5	74	4,15	4	3	4	3	4	234900000	1	0,77	0,35
	4	1999	4	3	3,5	74	3,95	4	3	4	3	4	381700000	1	0,78	0,34
	4	2000	4	3	4,375	74	3,938	3	3	4	3	4	139200000	1	0,81	0,54
	4	2001	3	3	3	74	3,4	3	3	4	3	4	255400000	1	0,82	0,55
	4	2002	4	3	3,5	74	3,15	2	3	4	3	4	347585000	1	0,81	0,53
	4	2003	4	4	4	74	3,4	2	3	4	3	4	336700000	1	0,81	0,59
	4	2004	2	4	3,8	74	3,28	2	3	4	3	4	131900000	1	0,79	0,56
Namibie	5	1995	3	4	3,5	43	2,9	2	2	2	2	3	153000000	1		
	5	1996	2,5	4	3	43	2,95	2	2	2	2	3	129000000	1		
	5	1997	2,5	4	3,5	43	2,8	2	2	2	2	3	84000000	1		
	5	1998	5	4	3,875	43	2,988	2	2	2	2	3	77000000	1		
	5	1999	3,5	4	3,875	43	2,838	2	2	2	2	3	20000000	1	0,83	0,40
	5	2000	5	4	3,75	43	2,975	2	2	2	2	3	186000000	1	0,84	0,37
	5	2001	3	4	4,25	43	2,925	2	2	2	2	3	365000000	1	0,79	0,36
	5	2002	2,5	4	4,375	43	2,838	3	2	2	2	3	181000000	1	0,75	0,26
	5	2003	3	3	4	43	2,65	2	2	2	2	3	149000000	1	0,79	0,29
	5	2004	3	4	4,1	43	2,96	3	2	2	2	3	286000000	1	0,79	0,29
RSA	6	1995	5	5	4,25	31	3,225	2	2	3	1	2	1241246209	1	0,62	0,26
	6	1996	5	5	4,5	31	3,25	2	2	3	1	2	818126803,8	1	0,57	0,13
	6	1997	2,5	5	4,375	31	2,988	2	2	3	1	2	3817203134	1	0,54	0,16
	6	1998	2,5	4	4,25	31	2,875	2	2	3	1	2	561139634,1	1	0,52	0,13
	6	1999	2,5	4	4,25	31	2,975	2	2	3	1	2	1502347418	1	0,56	0,14
	6	2000	2,5	4	4,625	31	3,012	2	2	3	1	2	887921214,7	1	0,58	0,20
	6	2001	2,5	4	3,5	31	3	2	2	3	1	2	6788715696	1	0,57	0,20
	6	2002	2	4	3,875	31	2,788	2	2	3	1	2	756715637,3	1	0,53	0,17
	6	2003	2	3	3,75	31	2,575	2	2	3	1	2	719526220,5	1	0,56	0,17
	6	2004	2	4	3,9	31	2,79	2	2	3	1	2	584970309,6	1	0,56	0,18

Pays	Code	Année	ILEG	ILEC	ILEF	ILE	IGLE	ILEIDE	ILESP	ILEDP	IGDP	IGLC	IDE	SADC	DIV	CON
Swaziland	7	1995	3	5	4,625		3,162	2	3	2	6	5	43495049,23	1		
	7	1996	3	4	4		3,3	3	3	2	6	5	21836297,61	1		
	7	1997	4	4	4,125		3,312	2	3	2	6	5	-15084102,01	1		
	7	1998	4	3	4,25		3,125	2	3	2	6	5	108845875,5	1		
	7	1999	4	3	3,625		3,062	2	3	2	6	5	100281284,8	1		
	7	2000	4	3	4,625		3,162	2	3	2	6	5	90586890,8	1	0,81	0,24
	7	2001	4	3	3,5		3,05	2	3	2	6	5	51358001,66	1	0,81	0,28
	7	2002	5	3	3,125		3,212	2	3	3	6	5	90100000	1	0,82	0,45
	7	2003	2,5	2	3,5		3	3	3	3	7	5	-61000000	1	0,81	0,45
	7	2004	2	4	3,8		3,18	3	3	3	7	5	68600000	1	0,82	0,45
Tanzanie	8	1995	4	5	3,875	61	3,788	3	3	3	5	5	150000000	1	0,75	0,28
	8	1996	4	5	4,25	61	3,725	3	2	3	5	5	148510000	1	0,75	0,28
	8	1997	4	3	3,625	61	3,462	3	2	3	5	5	157800000	1	0,78	0,27
	8	1998	4	3	3,75	61	3,475	3	2	3	5	4	172200000	1	0,76	0,22
	8	1999	4	3	3,625	61	3,362	3	2	3	4	4	541700000	1	0,79	0,25
	8	2000	4	5	3,75	61	3,575	3	2	3	4	4	282000000	1	0,75	0,26
	8	2001	4	5	3,5	61	3,65	3	3	4	4	4	467200000	1	0,83	0,29
	8	2002	4	5	3,625	61	3,562	2	3	4	4	3	429800000	1	0,83	0,31
	8	2003	3	5	3,375	61	3,538	3	3	4	4	3	526800000	1	0,81	0,35
	8	2004	2	5	3,9	61	3,29	3	3	4	4	3	469900000	1	0,83	0,35
Zambie	9	1995	3	3	3,5	46	3,15	2	2	3	3	4	97000000	1	0,86	0,83
	9	1996	3	3	3,75	46	3,075	2	2	3	5	4	117100000	1	0,84	0,73
	9	1997	1,5	2	4,25	46	2,875	2	2	3	5	4	207400000	1	0,87	0,62
	9	1998	2	3	3,375	46	2,938	2	2	3	5	4	198000000	1	0,83	0,61
	9	1999	2	3	3,625	46	2,962	2	2	3	5	4	162800000	1	0,83	0,41
	9	2000	2	3	3,375	46	2,938	2	2	3	5	4	121700000	1	0,80	0,43
	9	2001	2	3	4,5	46	3,25	2	2	3	5	4	71700000	1	0,86	0,53
	9	2002	2	3	4	46	3,3	2	3	3	4	4	82000000	1	0,85	0,51
	9	2003	2	4	4	46	3,5	3	3	3	4	4	172000000	1	0,84	0,48
	9	2004	2	4,5	4	46	3,5	3	3	3	4	4	334000000	1	0,85	0,44

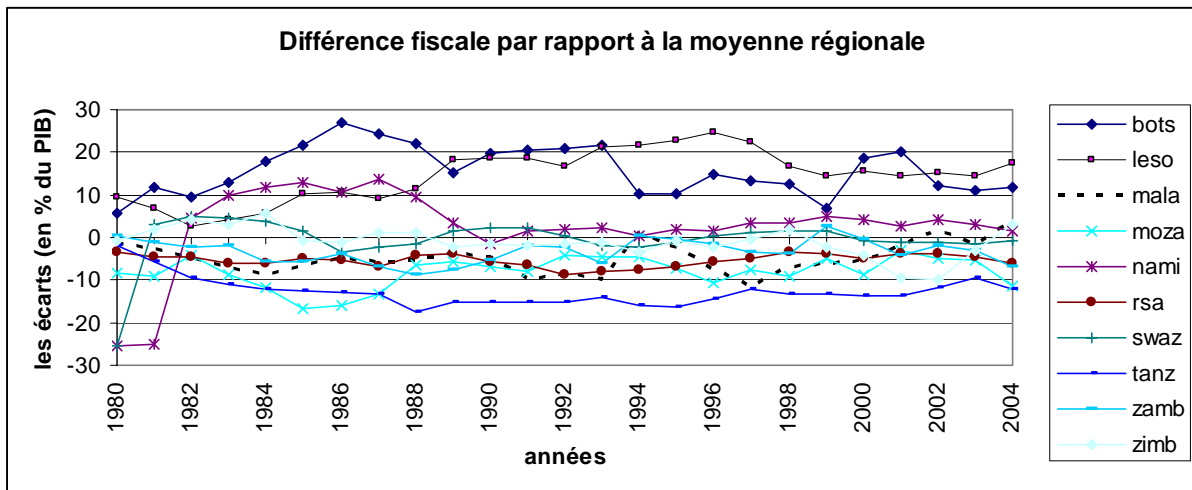
Pays	Code	Année	ILEG	ILEC	ILEF	ILE	IGLE	ILEIDE	ILESP	ILEDP	IGDP	IGLC	IDE	SADC	DIV	CON
Zimbabwe	10	1995	5	4	4,875	27	4,088	4	3	3	5	4	117700000	1	0,73	0,25
	10	1996	2	5	4,875	27	3,788	4	3	3	5	3	80900000	1	0,71	0,32
	10	1997	2	5	3,875	27	3,688	4	3	3	5	3	135100000	1	0,72	0,25
	10	1998	5	5	4,625	27	4,162	4	3	4	5	4	444300000	1	0,74	0,32
	10	1999	2,5	5	4,375	27	3,888	4	3	4	6	4	59000000	1	0,77	0,32
	10	2000	4	5	4,375	27	4,038	4	3	4	6	5	23200000	1	0,74	0,29
	10	2001	2	5	4,125	27	4,212	5	4	5	6	5	3800000	1	0,91	0,49
	10	2002	4	4	3,875	27	4,388	5	4	5	6	6	25900000	1	0,74	0,14
	10	2003	5	5	4,25	27	4,625	5	4	5	6	6	30000000	1	0,76	0,25
	10	2004	4	5	3,4	27	4,54	5	5	5	7	6	60000000	1	0,76	0,25

IDE = Investissements Directs Etrangers
 IGDP = Indice global de droits politiques (1=libre; 7 = répression)
 IGLC = Indice global de libertés civiles (1=libre; 7 = répression)
 ILE = Indice de la législation dans le domaine de l'emploi (0 = peu rigide à 100 = très rigide)
 ILEC = Indice de libertés économiques relatif au commerce (1 = liberté; 5 = répression)
 ILEF = Indice de libertés économiques relatif au fardeau fiscal (1 = liberté; 5 = répression)
 ILEG = Indice de libertés économiques relatif à l'intervention gouvernementale (1 = liberté; 5 = répression)
 ILEIDE = Indice de libertés économiques relatif à l'investissement étranger (1 = liberté; 5 = répression)
 ILESP = Indice de libertés économiques relatif aux salaires et prix (1 = liberté; 5 = répression)
 ILEDP = Indice de libertés économiques relatif aux droits de propriété (1 = liberté; 5 = répression)
 IGLE = Indice global de libertés économiques (1=libre;5=répression)
 DIV = indice de diversification des importations
 CON = indice de concentration des exportations

Annexe 13. Evolution de la fiscalité au sein de la SADC10



Source : élaboré à partir des données de la Banque Africaine de Développement, 2006



Source : élaboré à partir des données de la Banque Africaine de Développement, 2006

Annexe 14. Taxe et impôts dans la zone SADC10 (source CNUCED, 2006)

I. Taxe sur les transactions commerciales internationales (en % du revenu courant)

Année	Botswana	Lesotho	Malawi	Mozambique	Namibia	South Africa	Swaziland	Tanzania	Zambia	Zimbabwe
1980	39,11	..	21,96	3,29	67,40	17,33	8,31	4,40
1981	38,57	..	23,51	4,48	57,20	10,66	7,72	9,12
1982	33,95	61,27	22,64	4,88	66,66	6,49	8,75	11,12
1983	31,09	69,01	21,16	3,26	67,22	5,59	10,20	14,96
1984	20,92	70,22	19,63	2,50	61,88	6,49	16,35	14,81
1985	13,93	67,82	21,47	2,90	58,80	8,59	22,62	15,63
1986	13,38	55,66	16,76	..	34,35	3,76	49,60	..	33,75	16,51
1987	13,79	52,65	15,96	..	31,20	3,80	41,84	..	30,09	15,09
1988	12,11	53,13	15,76	..	29,66	5,93	42,76	..	15,79	15,01
1989	13,18	50,42	16,52	..	24,81	8,85	36,22	17,08
1990	13,36	56,72	16,28	..	26,63	3,64	47,16	17,44
1991	19,26	51,77	40,34	3,78	47,57	17,71
1992	22,32	54,65	29,04	2,36	19,12
1993	16,32	58,90	29,48	3,58	19,94
1994	16,43	58,46	25,08	1,71	19,34
1995	15,47	53,79	28,68	4,12	18,76
1996	12,41	49,44	29,25	3,85	21,15
1997	..	52,17	27,91	2,54	20,49
1998	..	47,67	29,62	2,66
1999	31,19	2,63	48,18
2000	37,05	3,04	51,94
2001	2,93
2002

II. Impôts sur le revenu, le profit et capital (en % du revenu courant)

Année	Botswana	Lesotho	Malawi	Mozambique	Namibia	South Africa				
						Swaziland	Tanzania	Zambia	Zimbabwe	
1980	33,32	..	33,88	55,90	24,04	32,49	38,13	46,18
1981	37,05	..	28,98	53,40	32,08	31,65	35,24	47,73
1982	28,52	13,44	34,27	52,40	23,56	29,74	32,61	46,71
1983	27,14	10,10	33,93	52,99	23,79	27,35	34,84	41,95
1984	33,69	9,09	34,55	52,34	24,48	26,71	29,54	42,08
1985	29,84	11,14	34,64	52,88	25,56	25,82	28,46	42,76
1986	38,15	10,66	35,54	..	35,77	52,16	27,75	..	26,67	43,09
1987	43,28	12,20	33,73	..	34,16	51,54	37,87	..	26,22	46,13
1988	40,96	12,07	38,90	..	30,62	49,87	34,07	..	38,08	47,36
1989	38,63	11,31	38,29	..	39,65	47,03	38,60	45,29
1990	38,83	11,28	36,89	..	34,38	50,84	29,78	44,71
1991	30,09	16,87	23,26	53,27	30,93	48,11
1992	28,99	16,50	28,18	52,81	46,39
1993	28,05	12,93	30,60	48,94	47,51
1994	31,86	15,86	28,54	50,14	48,56
1995	21,01	16,37	27,03	49,80	40,13
1996	17,07	14,70	29,36	51,41	41,05
1997	..	15,13	35,39	52,92	43,25
1998	..	18,08	33,33	54,31
1999	32,23	52,10	27,49
2000	32,31	53,18	25,04
2001	54,15
2002

Annexe 15. Poids des différents secteurs économiques - Agriculture (AG), Industrie d'extraction (IE), Industrie de manufacture (IF) et Services(SE) - dans le PIB

Botswana								
	en millions de US dollar:				en % du pib			
	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	151,42	592,72	62,30	362,03	0,14	0,56	0,06	0,34
1981	145,24	744,84	75,33	336,99	0,14	0,70	0,07	0,32
1982	137,46	976,97	83,90	294,87	0,14	0,96	0,08	0,29
1983	119,59	1214,45	62,10	277,67	0,10	1,04	0,05	0,24
1984	109,66	1299,81	75,59	356,85	0,09	1,05	0,06	0,29
1985	93,57	997,08	71,81	435,01	0,08	0,88	0,06	0,39
1986	86,78	1090,00	84,65	484,76	0,06	0,78	0,06	0,34
1987	143,60	1156,97	109,91	614,67	0,07	0,58	0,06	0,31
1988	124,81	1338,93	132,36	743,92	0,05	0,52	0,05	0,29
1989	153,01	1641,31	162,26	895,75	0,05	0,54	0,05	0,29
1990	158,50	1647,04	170,04	1032,39	0,05	0,49	0,05	0,31
1991	162,84	1790,97	181,30	1130,22	0,04	0,46	0,05	0,29
1992	166,04	1808,27	192,90	1303,27	0,04	0,45	0,05	0,32
1993	165,16	1720,58	186,16	1385,00	0,04	0,43	0,05	0,34
1994	157,93	1784,47	160,41	1460,65	0,04	0,41	0,04	0,34
1995	155,29	1812,00	198,05	1590,76	0,03	0,40	0,04	0,35
1996	165,60	1894,34	213,42	1706,48	0,04	0,41	0,05	0,37
1997	153,18	1997,62	221,41	1821,40	0,03	0,39	0,04	0,36
1998	162,22	2166,34	233,21	1933,72	0,03	0,42	0,05	0,38
1999	149,90	2176,39	246,44	2089,47	0,03	0,45	0,05	0,43
2000	136,78	2389,52	254,98	2190,08	0,03	0,47	0,05	0,43
2001	150,27	2696,90	254,31	2322,88	0,03	0,52	0,05	0,44
2002	146,43	2652,15	254,31	2482,54	0,03	0,51	0,05	0,47
2003	149,14	2878,04	262,07	2540,17	0,02	0,44	0,04	0,39
2004	150,81	3048,31	260,77	2654,21	0,02	0,37	0,03	0,32

Lesotho

en millions de US dollar

en % du pib

	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	135,67	139,14	40,00	187,36	0,31	0,32	0,09	0,43
1981	141,83	127,59	12,56	192,91	0,33	0,29	0,03	0,45
1982	117,68	155,49	46,04	194,85	0,29	0,39	0,11	0,49
1983	118,82	111,76	46,66	202,47	0,28	0,27	0,11	0,48
1984	132,49	131,10	53,73	213,86	0,36	0,36	0,15	0,59
1985	98,21	133,65	48,20	174,64	0,34	0,46	0,17	0,60
1986	107,52	120,09	53,05	185,39	0,33	0,37	0,16	0,57
1987	101,19	135,59	59,67	192,24	0,23	0,31	0,14	0,44
1988	117,46	147,57	63,85	203,43	0,24	0,30	0,13	0,41
1989	125,78	169,18	71,40	213,31	0,24	0,32	0,14	0,41
1990	137,15	186,09	70,59	221,44	0,22	0,30	0,11	0,36
1991	110,35	226,27	76,73	225,43	0,16	0,33	0,11	0,33
1992	108,14	245,59	84,52	233,43	0,13	0,30	0,10	0,28
1993	119,02	237,69	95,93	250,46	0,15	0,29	0,12	0,31
1994	116,00	249,19	101,90	263,73	0,14	0,30	0,12	0,32
1995	110,39	269,23	109,09	275,94	0,12	0,29	0,12	0,30
1996	129,95	293,74	124,37	294,04	0,14	0,31	0,13	0,31
1997	130,55	341,09	130,30	311,01	0,13	0,33	0,13	0,30
1998	134,72	300,67	125,98	317,08	0,15	0,34	0,14	0,36
1999	140,51	303,48	125,53	317,92	0,15	0,33	0,14	0,35
2000	144,51	319,77	131,05	314,58	0,17	0,37	0,15	0,37
2001	145,21	334,45	141,33	321,03	0,19	0,44	0,19	0,42
2002	139,13	356,97	151,14	326,84	0,20	0,51	0,22	0,47
2003	136,56	372,76	158,95	339,15	0,13	0,35	0,15	0,32
2004	136,83	383,90	168,30	353,99	0,10	0,28	0,12	0,26

Malawi

	en millions de US dollars				en % du pib			
	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	261,12	173,33	128,76	441,20	0,21	0,14	0,10	0,36
1981	239,71	168,24	133,40	421,66	0,19	0,14	0,11	0,34
1982	255,05	168,48	132,96	429,79	0,22	0,14	0,11	0,36
1983	266,35	173,92	142,39	443,05	0,22	0,14	0,12	0,36
1984	281,61	173,09	145,87	467,79	0,23	0,14	0,12	0,39
1985	286,94	188,48	152,61	518,47	0,25	0,17	0,13	0,46
1986	288,71	185,12	156,00	530,92	0,24	0,16	0,13	0,45
1987	291,13	190,03	157,47	546,15	0,25	0,16	0,14	0,47
1988	297,00	200,93	162,61	563,17	0,22	0,15	0,12	0,42
1989	304,27	216,97	176,43	582,97	0,20	0,14	0,12	0,38
1990	303,52	237,21	196,28	616,16	0,18	0,14	0,11	0,36
1991	342,37	246,55	202,16	658,22	0,16	0,11	0,09	0,30
1992	256,38	252,54	208,19	639,47	0,14	0,14	0,12	0,36
1993	392,21	233,74	186,43	646,12	0,19	0,11	0,09	0,31
1994	278,78	239,37	191,96	606,50	0,23	0,20	0,16	0,51
1995	389,15	251,53	202,55	639,50	0,28	0,18	0,14	0,46
1996	488,41	272,27	201,34	647,25	0,21	0,12	0,09	0,28
1997	489,07	271,36	203,28	740,24	0,18	0,10	0,08	0,28
1998	539,63	277,26	206,41	699,70	0,30	0,16	0,12	0,39
1999	594,22	286,32	210,17	689,76	0,33	0,16	0,12	0,39
2000	625,70	283,52	203,84	673,25	0,36	0,16	0,12	0,39
2001	588,27	253,13	174,97	675,46	0,34	0,15	0,10	0,39
2002	604,09	249,32	174,70	695,04	0,31	0,13	0,09	0,36
2003	639,80	263,16	180,29	705,90	0,36	0,15	0,10	0,40
2004	657,37	279,83	192,67	745,86	0,35	0,15	0,10	0,40

Mozambique

en millions de US dollars

en % du pib

	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	685,66	905,58	719,69	258,97	0,19	0,26	0,20	0,07
1981	690,83	935,46	744,23	332,14	0,20	0,26	0,21	0,09
1982	704,01	703,96	559,37	390,19	0,19	0,19	0,15	0,11
1983	490,17	516,83	410,17	505,38	0,15	0,16	0,13	0,16
1984	644,19	374,05	297,27	418,18	0,19	0,11	0,09	0,12
1985	492,01	365,55	241,93	803,78	0,11	0,08	0,05	0,18
1986	477,15	385,62	255,21	760,36	0,09	0,07	0,05	0,15
1987	612,28	336,54	222,74	912,90	0,26	0,14	0,09	0,39
1988	643,48	336,83	222,92	1034,08	0,31	0,16	0,11	0,49
1989	672,12	344,15	227,77	1129,06	0,29	0,15	0,10	0,49
1990	679,51	312,14	206,59	1175,13	0,27	0,12	0,08	0,47
1991	652,33	323,07	213,82	1297,55	0,24	0,12	0,08	0,48
1992	527,59	305,18	196,91	1256,73	0,25	0,15	0,09	0,61
1993	647,41	297,66	185,76	1290,99	0,30	0,14	0,09	0,60
1994	639,39	317,37	174,52	1436,10	0,28	0,14	0,08	0,64
1995	736,22	356,35	188,18	1381,44	0,32	0,15	0,08	0,59
1996	801,79	427,76	223,68	1424,78	0,28	0,15	0,08	0,49
1997	871,22	539,60	294,71	1537,09	0,25	0,16	0,09	0,45
1998	934,66	688,96	337,29	1695,45	0,24	0,17	0,09	0,43
1999	988,28	800,45	386,76	1784,10	0,24	0,20	0,09	0,44
2000	873,45	891,97	445,31	1872,49	0,23	0,24	0,12	0,50
2001	957,54	1084,84	599,84	2078,71	0,26	0,29	0,16	0,56
2002	1063,55	1191,46	652,27	2186,84	0,26	0,29	0,16	0,53
2003	1160,77	1316,10	752,60	2290,57	0,24	0,27	0,16	0,48
2004	1260,45	1397,31	829,34	2457,23	0,21	0,24	0,14	0,42

Namibie

en millions de US dollars

en % du pib

	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	243,51	747,52	213,43	1163,90	0,11	0,35	0,10	0,54
1981	239,18	728,60	240,36	1199,73	0,12	0,37	0,12	0,62
1982	242,06	690,89	249,73	1234,78	0,13	0,38	0,14	0,69
1983	238,07	663,16	250,84	1246,61	0,12	0,34	0,13	0,64
1984	229,52	643,16	254,50	1268,53	0,14	0,39	0,15	0,76
1985	176,00	613,43	204,07	1044,19	0,13	0,45	0,15	0,77
1986	174,14	642,31	214,70	1083,07	0,11	0,42	0,14	0,71
1987	188,68	664,56	229,29	1121,95	0,10	0,34	0,12	0,58
1988	187,77	678,98	231,46	1137,27	0,09	0,32	0,11	0,53
1989	196,41	676,07	239,69	1162,81	0,09	0,31	0,11	0,54
1990	218,18	678,42	263,96	1183,90	0,09	0,29	0,11	0,50
1991	243,69	711,91	253,23	1302,49	0,10	0,29	0,10	0,52
1992	224,54	816,18	276,66	1374,94	0,08	0,29	0,10	0,48
1993	240,88	710,32	304,64	1413,18	0,08	0,25	0,11	0,50
1994	278,30	777,61	324,16	1485,67	0,09	0,24	0,10	0,46
1995	271,17	799,44	317,93	1552,56	0,08	0,23	0,09	0,44
1996	295,84	766,04	266,57	1629,84	0,08	0,22	0,08	0,47
1997	276,74	811,43	314,45	1693,77	0,08	0,22	0,09	0,47
1998	293,65	844,37	342,52	1738,35	0,09	0,25	0,10	0,51
1999	311,95	862,35	329,68	1791,82	0,09	0,25	0,10	0,53
2000	337,62	873,08	341,65	1869,21	0,10	0,26	0,10	0,55
2001	304,39	884,49	360,58	1955,83	0,09	0,28	0,11	0,61
2002	333,84	962,78	395,18	2069,83	0,11	0,31	0,13	0,66
2003	346,57	996,10	415,86	2150,84	0,08	0,22	0,09	0,48
2004	336,42	1168,32	440,45	2202,80	0,06	0,20	0,08	0,39

SouthAfrica

en millions de US

dollars

en % du pib

	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	5448,18	43793,63	25614,27	61185,18	0,07	0,54	0,32	0,76
1981	5763,04	46699,55	27975,12	64385,84	0,07	0,57	0,34	0,78
1982	5276,42	45198,62	26514,44	65224,77	0,07	0,60	0,35	0,86
1983	4078,21	44449,53	26038,03	66692,45	0,05	0,52	0,31	0,78
1984	4543,32	46898,61	27766,96	70590,53	0,06	0,63	0,37	0,94
1985	3084,17	24030,56	18621,15	65356,38	0,05	0,42	0,33	1,14
1986	3287,45	23656,34	18590,75	65648,67	0,05	0,36	0,28	1,00
1987	3371,12	23623,49	19000,65	67482,12	0,04	0,28	0,22	0,79
1988	3465,69	24823,37	20237,04	69819,03	0,04	0,27	0,22	0,76
1989	3975,20	25327,85	20615,01	71372,17	0,04	0,26	0,21	0,74
1990	3691,52	24999,32	20151,77	71500,03	0,03	0,22	0,18	0,64
1991	3856,38	24116,58	19231,22	71385,48	0,03	0,20	0,16	0,59
1992	2805,15	23585,30	18600,50	70898,02	0,02	0,18	0,14	0,54
1993	3478,59	33633,66	18566,66	61538,00	0,03	0,26	0,14	0,47
1994	3752,20	34412,29	19062,06	63414,95	0,03	0,25	0,14	0,47
1995	3004,41	35510,51	20299,77	66067,18	0,02	0,23	0,13	0,44
1996	3724,86	36093,94	20580,40	69202,32	0,03	0,25	0,14	0,48
1997	3756,58	37035,55	21137,69	71083,67	0,03	0,25	0,14	0,48
1998	3557,15	36573,35	21086,40	72527,60	0,03	0,27	0,16	0,54
1999	3777,18	36510,55	21207,87	75379,11	0,03	0,27	0,16	0,57
2000	3955,57	38387,12	22926,56	78441,24	0,03	0,29	0,17	0,59
2001	3826,89	39131,51	23650,58	81288,62	0,03	0,33	0,20	0,69
2002	4076,76	40176,67	24313,13	84697,93	0,04	0,36	0,22	0,76
2003	3991,45	40506,92	23978,25	88338,22	0,02	0,24	0,14	0,53
2004	3922,72	42337,47	25077,85	92465,98	0,02	0,20	0,12	0,43

Swaziland

	en millions de US dollars				en % du pib			
	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	179,67	138,83	85,94	185,81	0,33	0,26	0,16	0,34
1981	180,53	139,49	86,35	186,70	0,32	0,24	0,15	0,33
1982	158,79	134,23	90,84	215,44	0,30	0,25	0,17	0,40
1983	146,75	140,15	91,86	232,87	0,26	0,25	0,16	0,42
1984	177,81	142,37	91,35	231,95	0,36	0,29	0,19	0,47
1985	82,79	59,59	39,82	330,02	0,23	0,16	0,11	0,91
1986	112,79	94,70	71,12	338,23	0,25	0,21	0,16	0,75
1987	101,13	140,02	111,72	387,82	0,17	0,24	0,19	0,66
1988	128,49	207,27	172,82	283,87	0,19	0,30	0,25	0,41
1989	148,98	265,93	223,63	235,08	0,21	0,38	0,32	0,34
1990	143,90	312,01	268,92	255,77	0,16	0,35	0,30	0,29
1991	153,24	308,86	272,45	266,76	0,17	0,34	0,30	0,29
1992	121,32	326,89	279,95	284,95	0,12	0,33	0,28	0,28
1993	117,06	335,52	282,49	306,02	0,11	0,32	0,27	0,29
1994	120,50	353,17	294,89	310,50	0,11	0,31	0,26	0,27
1995	117,61	371,20	306,57	327,19	0,09	0,27	0,22	0,24
1996	143,63	378,32	314,08	325,75	0,11	0,29	0,24	0,25
1997	141,72	401,71	331,37	337,99	0,10	0,28	0,23	0,24
1998	143,81	416,80	336,59	350,16	0,11	0,31	0,25	0,26
1999	155,49	425,72	340,83	363,85	0,11	0,31	0,25	0,26
2000	149,70	430,76	345,86	383,36	0,11	0,31	0,25	0,28
2001	136,10	442,22	349,12	400,04	0,11	0,35	0,28	0,32
2002	138,55	455,34	356,63	411,88	0,12	0,38	0,30	0,35
2003	141,54	461,25	363,07	426,60	0,07	0,24	0,19	0,22
2004	143,87	469,08	369,66	437,97	0,06	0,19	0,15	0,18

Tanzania

en millions de US
dollars

en % du pib

	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	1361,27	910,24	406,35	1022,17	0,29	0,19	0,09	0,21
1981	1374,72	835,50	360,76	1122,99	0,25	0,15	0,07	0,20
1982	1393,22	829,54	348,96	1113,78	0,24	0,14	0,06	0,19
1983	1432,97	679,89	318,51	1193,66	0,25	0,12	0,06	0,21
1984	1490,49	726,64	326,99	1105,91	0,29	0,14	0,06	0,21
1985	2203,14	873,87	429,07	1657,17	0,33	0,13	0,07	0,25
1986	2329,31	896,14	411,70	1774,88	0,50	0,19	0,09	0,38
1987	2445,78	970,51	412,17	1895,66	0,77	0,30	0,13	0,59
1988	2499,50	825,24	436,08	2222,55	0,49	0,16	0,09	0,44
1989	2575,52	859,76	454,28	2305,00	0,58	0,19	0,10	0,52
1990	2767,79	967,13	484,80	2440,19	0,65	0,23	0,11	0,57
1991	2866,60	968,77	493,83	2511,42	0,58	0,20	0,10	0,51
1992	2902,05	969,20	473,84	2590,93	0,63	0,21	0,10	0,56
1993	2992,18	931,81	476,81	2563,98	0,70	0,22	0,11	0,60
1994	3055,19	946,87	475,89	2576,74	0,68	0,21	0,11	0,57
1995	3233,47	928,69	483,63	2651,17	0,62	0,18	0,09	0,50
1996	3358,58	990,76	506,93	2749,96	0,52	0,15	0,08	0,42
1997	3440,84	1056,98	532,28	2837,02	0,45	0,14	0,07	0,37
1998	3506,44	1165,76	574,86	2954,42	0,42	0,14	0,07	0,35
1999	3651,29	1231,75	595,71	3105,53	0,42	0,14	0,07	0,36
2000	3774,52	1318,52	624,34	3285,66	0,42	0,15	0,07	0,36
2001	3981,90	1407,73	655,32	3470,41	0,42	0,15	0,07	0,37
2002	4180,13	1537,09	707,74	3688,88	0,43	0,16	0,07	0,38
2003	4347,35	1691,45	768,61	3900,40	0,42	0,16	0,07	0,38
2004	4606,24	1858,00	834,71	4143,93	0,41	0,16	0,07	0,37

Zambia

en millions de US
dollars

en % du pib

	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	346,09	1233,06	239,58	1556,22	0,09	0,32	0,06	0,40
1981	374,33	1294,28	268,76	1671,37	0,09	0,32	0,07	0,42
1982	330,60	1286,46	259,33	1548,33	0,09	0,33	0,07	0,40
1983	358,27	1245,92	239,08	1404,87	0,11	0,38	0,07	0,42
1984	378,31	1211,07	240,08	1415,69	0,14	0,44	0,09	0,52
1985	419,16	804,70	207,31	1291,00	0,19	0,36	0,09	0,57
1986	455,74	806,09	211,38	1245,90	0,27	0,48	0,13	0,75
1987	445,74	840,95	230,07	1338,03	0,20	0,37	0,10	0,59
1988	531,82	896,97	271,87	1494,10	0,14	0,24	0,07	0,40
1989	517,55	890,44	270,43	1371,64	0,13	0,22	0,07	0,34
1990	471,47	930,96	291,60	1294,88	0,13	0,25	0,08	0,35
1991	495,85	919,63	291,55	1354,09	0,15	0,27	0,09	0,40
1992	331,87	1008,15	326,54	1338,80	0,10	0,30	0,10	0,40
1993	557,91	927,65	300,85	1377,36	0,17	0,28	0,09	0,42
1994	452,45	836,24	274,90	1238,35	0,14	0,25	0,08	0,37
1995	603,34	742,69	273,82	1135,43	0,17	0,21	0,08	0,33
1996	599,54	743,04	289,04	1315,65	0,18	0,23	0,09	0,40
1997	568,77	802,91	303,68	1373,05	0,15	0,21	0,08	0,35
1998	575,79	734,86	309,31	1396,02	0,18	0,23	0,10	0,43
1999	633,81	706,82	317,99	1449,85	0,20	0,23	0,10	0,46
2000	643,63	729,44	329,36	1511,73	0,20	0,23	0,10	0,47
2001	627,14	793,79	343,17	1597,60	0,17	0,22	0,09	0,44
2002	616,46	863,38	362,77	1676,55	0,17	0,23	0,10	0,45
2003	647,50	943,09	390,41	1755,12	0,15	0,22	0,09	0,41
2004	675,04	1037,47	408,62	1841,49	0,12	0,19	0,08	0,34

Zimbabwe

en millions de US

dollars

en % du pib

	AG	IE	IF	SE	AG/pib	IE/pib	IF/pib	SE/pib
1980	683,96	1348,04	1010,94	2091,61	0,10	0,20	0,15	0,31
1981	781,02	1439,00	1110,52	2307,41	0,10	0,18	0,14	0,29
1982	724,90	1431,50	1105,48	2403,15	0,08	0,17	0,13	0,28
1983	611,16	1402,69	1073,96	2346,53	0,08	0,18	0,14	0,30
1984	752,20	1362,44	1019,76	2362,78	0,12	0,21	0,16	0,37
1985	1148,74	1119,75	824,01	3433,41	0,20	0,20	0,15	0,61
1986	1054,63	1176,44	849,53	3574,91	0,17	0,19	0,14	0,58
1987	1009,36	1241,71	860,46	3644,01	0,15	0,18	0,13	0,54
1988	1041,71	1326,09	906,03	3876,51	0,13	0,17	0,12	0,50
1989	1077,43	1390,88	962,88	4002,81	0,13	0,17	0,12	0,48
1990	1208,40	1451,37	1019,27	4275,63	0,14	0,17	0,12	0,49
1991	1221,09	1550,47	1124,54	4509,62	0,15	0,19	0,14	0,55
1992	937,67	1488,90	1060,34	4503,29	0,14	0,22	0,16	0,67
1993	1192,14	1447,99	1043,54	4488,50	0,18	0,22	0,16	0,69
1994	1279,13	1500,16	1070,87	4651,21	0,19	0,22	0,16	0,68
1995	1182,34	1381,06	993,48	4851,25	0,17	0,19	0,14	0,68
1996	1416,41	1537,88	1139,47	5180,26	0,16	0,18	0,13	0,59
1997	1462,37	1554,31	1130,39	5131,75	0,16	0,17	0,13	0,57
1998	1495,91	1529,84	1092,35	5021,92	0,24	0,24	0,17	0,80
1999	1549,89	1462,23	1043,75	4866,69	0,26	0,25	0,18	0,82
2000	1600,11	1307,61	923,80	4548,39	0,20	0,16	0,11	0,56
2001	1537,44	1207,50	874,27	4454,90	0,12	0,09	0,07	0,35
2002	1187,68	981,14	676,24	4559,89	0,07	0,05	0,04	0,26
2003	1175,42	850,13	595,41	4000,63	0,15	0,11	0,08	0,51
2004	1131,93	807,62	553,73	3833,53	0,24	0,17	0,12	0,82

Annexe 16. Les principaux produits exportés par les pays de la SADC10

	Produit 1	Produit 2	Produit 3	Nombre de produits dont la part cumulée dans les exportations est supérieure à 75 %
Afrique du Sud	Diamants, hors confection industrielle (14,9 %)	Platine (10,2 %)	Autre moyen de transport non classé (6 %)	60
Botswana	Diamants, hors confection industrielle (87,9 %)	Nickel mattes, sintrs. Etc (4,2 %)		1
Lesotho	Mailles, pullover .etc. tricotés (35 %)	Pantalons. Culottes. Etc. (34,2 %)	Vestes, robes, jupes. Etc (8,6 %)	3
Malawi	Tabac sur tige. Ecotés (57,9 %)	Tabac sur tige non écoté (9,5 %)	Thé (8,3 %)	3
Mozambique	Aluminium et alliages d'aluminium ouvrés (62,9 %)	Crustacés. Congelés (10 %)		3
Namibie	Diamants, hors confection industrielle (28,9 %)	Poissons en filet, congelés (14,1 %)	Produits chimiques radioactifs (11,7 %)	6
Swaziland	Huiles essentielles (19,6 %)	Produits comestibles, préparés (18,4 %)	Sucre et miel (11,4 %)	9
Tanzanie	Poissons en filet, frais, congelés (12,1 %)	Noix comestibles, fraîches, sèches (8,3 %)	Poissons en filet, congelés (6,5 %)	17
Zambie	Cuivre. Anodes. Alliages (36,1 %)	Feuilles de cuivre (13,4 %)	Cobalt, cadmium, etc. brut (9,6 %)	7
Zimbabwe	Tabac sur tige. Ecotés (35,1 %)	Autres alliages ferreux (7,2 %)	Nickel mattes, sintrs. etc	15

Note : Les produits sont reportés lorsqu'ils constituent plus de 4 % du total des exportations.

Les chiffres entre parenthèses représentent la part de l'Afrique dans les exportations mondiales pour chaque produit.

Source : PC-TAS 1998-2002 Centre du Commerce International UNCTAD/WTO et Division des Statistiques des Nations Unies.

Annexe 17. Les données statistiques ayant servi aux estimations des modèles 12 et 24

(Les déterminants de la croissance régionalisée et de la réduction des distances économiques entre pays)

Pibi = PIB/tête du pays ; **pibj** = PIB/tête du partenaire ; **growthi** = taux de croissance du pays ; **growthj** = taux de croissance du partenaire ; **trade** = commerce bilatéral en volume ; **ICB** = intensité du commerce bilatéral ; **change** = taux de change réel bilatéral ; **OUVi** = ouverture commerciale hors zone du pays ; **OUVj** = ouverture commerciale bilatérale hors zone ; **fIDE** = flux des IDE du pays ; **fIDEij** = flux bilatéraux des IDE

Pays	Code	Année	pibi	pibj	Growthi	growthj	trade	ICB	change	OUVi	OUVj	fIDE	fIDEij
Botswana	1	1992	4710	4352	6,2	-2,13	1607984936	0,0343	0,75	0,814	0,489	-1500000	2000000
	1	1993	4595	4393	-0,2	1,23	1528397661	0,0320	0,74	0,790	0,479	-287400000	-277300000
	1	1994	5362	4635	4	3,23	1519627162	0,0291	0,76	0,749	0,454	-14154545,29	365645454,7
	1	1995	5335	4697	3,2	3,11	1843337349	0,0295	0,76	0,838	0,463	70413136,09	1311713136
	1	1996	5893	4910	5,5	4,3	1632865532	0,0256	0,77	0,791	0,547	71175019,55	889275019,6
	1	1997	6120	5005	5,6	2,64	1959811549	0,0284	0,79	0,933	0,605	100116140,2	3917316140
	1	1998	6119	5179	14,53	0,51	1930469942	0,0322	0,76	0,790	0,488	95317425,01	656417425
	1	1999	6970	5332	7,13	2,35	1954774611	0,0336	0,75	0,954	0,573	36675028,11	1538975028
	1	2000	7703	5571	7,3	4,15	1650750280	0,0255	0,73	0,867	0,659	57156073,71	945056073,7
	1	2001	7870	5762	9,11	2,73	1174721180	0,0190	0,68	0,749	0,587	30678837,77	6819378838
	1	2002	9388	6108	1,58	3,66	2147662155	0,0339	0,6	0,755	0,436	403410348	1160110348
	1	2003	9238	6313	9,54	3,11	2636944169	0,0321	0,65	0,791	0,296	417985708,9	1151685709
	1	2004	9945	6717	3,39	4,83	3208372391	0,0324	0,72	0,770	0,226	391059666,9	1190259667
	Lesotho	2	1992	1290	5206	4,6	-2,13	729187000	0,0165	1	1,268	0,868	7643731,965
2		1993	1368	5200	3,5	1,23	725570000	0,0160	1	1,229	0,732	15331697,14	25431697,14
2		1994	1470	5611	3,4	3,23	716889000	0,0144	1	1,142	0,808	42581953,36	422381953,4
2		1995	1588	5634	4,4	3,11	828293000	0,0139	1	1,228	0,330	23407194,2	1264707194
2		1996	1844	5922	10	4,3	857952000	0,0141	1	1,257	0,356	28027492,53	846127492,5
2		1997	2040	6115	8,1	2,64	883271000	0,0135	1	1,192	0,339	31684302,82	3848884303
2		1998	2010	6206	-4,6	0,51	894448000	0,0158	1	1,190	0,340	26771437,05	587871437
2		1999	2045	6564	2,2	2,35	790626000	0,0145	1	1,045	0,328	32736010,27	1535036010
2		2000	2123	6966	1,3	4,15	749511000	0,0123	1	1,092	0,339	31456101,95	919356102
2		2001	2279	7159	3,2	2,73	675803000	0,0115	1	1,255	0,348	28214069,17	6816914069
2		2002	2391	7857	3,5	3,66	669411000	0,0111	1	1,602	0,330	26819850,67	783519850,7
2		2003	2516	7993	3,3	3,11	1083783000	0,0137	1	1,380	0,183	41852010,97	775552011
2		2004	2620	8548	4	4,83	545125803	0,0057	1	1,469	0,178	53206887,64	852406887,6

Pays	Code	Année	pibi	pibj	Growthi	growthj	trade	ICB	change	OUVi	OUVij	fIDE	fIDEij
Malawi	3	1992	220	7721	-7,92	-2,13	316173700	0,0061	1,26	0,657	0,324	-7100000	-3600000
	3	1993	240	7767	10,8	1,23	248500900	0,0048	1,35	0,484	0,324	8000000	18100000
	3	1994	170	7959	-12,08	3,23	244866300	0,0042	2,46	0,817	0,347	24992600	404792600
	3	1995	170	8190	13,79	3,11	202784000	0,0029	4,22	0,683	0,358	5643050	1246943050
	3	1996	190	8547	10,9	4,3	309978200	0,0044	2,98	0,481	0,380	15797700	833897700
	3	1997	220	8752	5	2,64	357296500	0,0049	3,56	0,465	0,388	14868700	3832068700
	3	1998	220	8763	3,3	0,51	321015400	0,0047	5,58	0,585	0,394	12104200	573204200
	3	1999	190	8969	6,7	2,35	332857600	0,0051	7,22	0,576	0,355	58528200	1560828200
	3	2000	170	9419	0,8	4,15	300836100	0,0042	8,5	0,496	0,422	26000000	913900000
	3	2001	160	9877	-4,1	2,73	278389000	0,0041	8,57	0,524	0,453	33700000	6822400000
	3	2002	160	10234	2,1	3,66	292198600	0,0042	7,37	0,515	0,493	5900000	762600000
	3	2003	160	10660	3,9	3,11	294870400	0,0033	13,1	0,698	0,418	3900000	737600000
	3	2004	170	11192	5,1	4,83	332561600	0,0029	16,97	0,687	0,429	-680000	798520000
Mozambique	4	1992	530	7721	8,6	-2,13	362872050	0,0223	861,75	0,438	0,369	25300000	28800000
	4	1993	570	7767	6,8	1,23	415447950	0,0172	1149,31	0,460	0,334	32000000	42100000
	4	1994	610	7959	7	3,23	455543250	0,0201	1715,92	0,474	0,298	35000000	414800000
	4	1995	620	8190	3,3	3,11	495813900	0,0199	2494,92	0,376	0,141	45000000	1286300000
	4	1996	650	8547	6,8	4,3	509904300	0,0219	2718,75	0,321	0,165	72500000	890600000
	4	1997	720	8752	11,3	2,64	309976089,1	0,0227	2534	0,265	0,112	64400000	3881600000
	4	1998	800	8763	12,1	0,51	424326368,5	0,0226	2210	0,248	0,137	234900000	796000000
	4	1999	850	8969	9	2,35	526029345,4	0,0207	2090,75	0,336	0,173	381748774	1884048774
	4	2000	880	9419	1,9	4,15	546244517,5	0,0146	2192	0,379	0,221	139200000	1027100000
	4	2001	1020	9877	13,1	2,73	506416186,2	0,0136	2504,25	0,466	0,356	255416251	7044116251
	4	2002	1050	10234	8,2	3,66	578994864,4	0,0147	2266,21	0,559	0,307	347253842	1103953842
	4	2003	1133	10660	7,9	3,11	489625256	0,0157	2915,1	0,562	0,253	336698815	1070398815
	4	2004	1237	11192	7,5	4,83	714094719,7	0,0160	3299	0,567	0,235	244703873,4	1043903873

Pays	Code	Année	pibi	pibj	Growthi	growthj	trade	ICB	change	OUVi	OUVij	fIDE	fIDEij
Namibie	5	1992	5090	7721	7,1	-2,13	1521920000	0,0332	1	0,952	0,655	118250095	121750095
	5	1993	4873	7767	-1,7	1,23	1488280000	0,0318	1	0,923	0,651	55285291,18	65385291,18
	5	1994	5196	7959	6,3	3,23	1462720000	0,0285	1	0,838	0,612	98009432,83	477809432,8
	5	1995	5204	8190	5,1	3,11	1754500000	0,0286	1	0,847	0,593	153019375,6	1394319376
	5	1996	5432	8547	3	4,3	1791040000	0,0287	1	0,841	0,591	128781237,2	946881237,2
	5	1997	5598	8752	2,6	2,64	1792780000	0,0267	1	0,814	0,572	83779481,99	3900979482
	5	1998	5641	8763	2,4	0,51	1670400000	0,0286	1	0,803	0,542	77246507,59	638346507,6
	5	1999	5945	8969	2,9	2,35	1923599000	0,0342	1	0,767	0,425	19629948,21	1521929948
	5	2000	6058	9419	3,5	4,15	1911551000	0,0306	1	0,769	0,404	188245913,5	1076145914
	5	2001	6299	9877	2,4	2,73	1581080000	0,0262	1	0,776	0,434	365413914	7154113914
	5	2002	6651	10234	2,5	3,66	1496400000	0,0244	1	0,754	0,447	181714448,7	938414448,7
	5	2003	6655	10660	3,7	3,11	1893700000	0,0236	1	0,668	0,370	148714937,7	882414937,7
	5	2004	7418	11192	3	4,83	2278343900	0,0235	1	0,689	0,292	226106667,4	1025306667
Afrique du Sud	6	1992	7721	2160	-2,13	-8,4	983174700	0,0193	0,196	0,386	0,323	3500000	22500000
	6	1993	7767	2170	1,23	2,1	777145400	0,0196	0,153	0,393	0,333	10100000	48100000
	6	1994	7959	2390	3,23	5,8	1002379000	0,0194	0,123	0,420	0,351	379800000	420800000
	6	1995	8190	2400	3,11	0,2	1177762000	0,0215	0,115	0,451	0,379	1241300000	1359000000
	6	1996	8547	2620	4,3	9,7	1321182000	0,0211	0,099	0,479	0,404	818100000	899000000
	6	1997	8752	2730	2,64	1,4	1473191000	0,0245	0,083	0,480	0,420	3817200000	3952300000
	6	1998	8763	2850	0,51	0,5	1277262000	0,0258	0,043	0,502	0,406	561100000	1005400000
	6	1999	8969	2800	2,35	-3,6	1133450000	0,0281	0,026	0,481	0,399	1502300000	1561300000
	6	2000	9419	2590	4,15	-7,9	894665000	0,0238	0,018	0,528	0,459	887900000	911100000
	6	2001	9877	2370	2,73	-2,8	805435600	0,0287	0,018	0,560	0,497	6788700000	6792500000
	6	2002	10234	2309	3,66	-5,7	896917100	0,0199	0,018	0,617	0,557	756700000	782600000
	6	2003	10660	2105	3,11	-8,3	1247096000	0,0154	0,002	0,534	0,459	733700000	737500000
	6	2004	11192	2066	4,83	-2,5	1538551330	0,0286	0,000	0,532	0,430	799200000	807900000

Pays	Code	Année	pibi	pibj	Growthi	growthj	trade	ICB	change	OUVi	OUVij	fIDE	FIDEij
Swaziland	7	1992	3306	7721	1,3	-2,13	903000000	0,0220	1	1,416	0,600	84355935,77	87855935,77
	7	1993	3565	7767	3,3	1,23	931800000	0,0170	1	1,388	0,503	71896425,07	81996425,07
	7	1994	3925	7959	3,5	3,23	1024800000	0,0199	1	1,424	0,528	63274735,18	443074735,2
	7	1995	3805	8190	3,8	3,11	1359600000	0,0195	1	1,416	0,378	43495049,23	1284795049
	7	1996	3816	8547	3,3	4,3	1363560000	0,0215	1	1,441	0,416	21836297,61	839936297,6
	7	1997	3976	8752	3,8	2,64	1700040008	0,0223	1	1,412	0,229	-15084102,01	3802115898
	7	1998	4300	8763	3,3	0,51	1546060002	0,0222	1	1,517	0,375	108845875,5	669945875,5
	7	1999	4370	8969	3,5	2,35	1614480000	0,0205	1	1,456	0,284	100281284,8	1602581285
	7	2000	4682	9419	2	4,15	1511866000	0,0145	1	1,402	0,318	90586890,8	978486890,8
	7	2001	4591	9877	1,8	2,73	1736369000	0,0135	1	1,711	0,350	51358001,66	6840058002
	7	2002	5154	10234	2,8	3,66	1267200000	0,0147	1	1,670	0,550	90100000	846800000
	7	2003	5420	10660	2,4	3,11	1277100000	0,0157	1	1,679	0,411	-61000000	672700000
	7	2004	5638	11192	2,1	4,83	2859035160	0,0160	1	1,540	0,355	60300000	859500000
Tanzanie	8	1992	173,55	1028,53	1,8	-2,13	38965991,35	0,0007		0,378	1,852	12000000	15500000
	8	1993	155,61	990,00	0,4	1,23	52249664,57	0,0010	154,05	0,411	0,316	20000000	30100000
	8	1994	159,52	970,11	1,4	3,23	115189140,6	0,0020	128,99	0,405	0,346	50000000	429800000
	8	1995	180,72	1009,10	3,6	3,11	260096206,1	0,0037	132,96	0,385	0,371	150000000	1391300000
	8	1996	217,75	978,00	4,2	4,3	213901957,6	0,0030	120,8	0,304	0,390	148510000	966610000
	8	1997	251,07	1001,26	3,3	2,64	176106526	0,0024	115,91	0,245	0,373	157800000	3975000000
	8	1998	266,85	895,00	4	0,51	214612263,5	0,0031	115,33	0,233	0,372	172200000	733300000
	8	1999	268,24	865,75	4,8	2,35	256815186,8	0,0039	103,09	0,227	0,348	541700000	2044000000
	8	2000	275,66	860,91	4,9	4,15	252947581,3	0,0035	92,55	0,224	0,409	282000000	1169900000
	8	2001	279,63	781,19	5,7	2,73	262642312,7	0,0038	138,38	0,259	0,427	467200000	7255900000
	8	2002	281,81	744,63	6,2	3,66	288603547	0,0041	169,44	0,250	0,449	429800000	1186500000
	8	2003	289,26	1008,91	5,7	3,11	540308634,8	0,0059	177,78	0,305	0,408	526800000	1260500000
	8	2004	311,07	1232,87	6,7	4,83	678578787,4	0,0058	185,86	0,306	0,431	469900000	1269100000

Pays	Code	Année	pibi	pibj	Growthi	growthj	trade	ICB	change	OUVi	OUVij	fIDE	FIDEij
Zambie	9	1992	780	7721	3,81	-2,13	389437929,9	0,0087	60,98	0,751	0,365	45000000	48500000
	9	1993	810	7767	5,22	1,23	420232489,7	0,0092	139,25	0,615	0,371	314400000	324500000
	9	1994	730	7959	-3,08	3,23	366084650,1	0,0073	190,56	0,618	0,345	40000000	419800000
	9	1995	710	8190	-2,8	3,11	365221491,2	0,0061	237,54	0,684	0,395	97000000	1338300000
	9	1996	750	8547	6,9	4,3	416751868,5	0,0068	281,21	0,626	0,445	117100000	935200000
	9	1997	760	8752	3,3	2,64	487078471,7	0,0074	285,47	0,554	0,319	207400000	4024600000
	9	1998	750	8763	1,9	0,51	404635665,5	0,0070	337,28	0,553	0,530	198000000	759100000
	9	1999	750	8969	2,2	2,35	430155970,8	0,0078	390,66	0,524	0,465	162800000	1665100000
	9	2000	780	9419	4	4,15	642720967,1	0,0105	447,18	0,536	0,314	121700000	1009600000
	9	2001	820	9877	5	2,73	440657541	0,0074	415	0,595	0,509	71700000	6860400000
	9	2002	840	10234	3	3,66	731367013,9	0,0120	528	0,581	0,392	82000000	838700000
	9	2003	872	10660	4	3,11	695843524,1	0,0087	706	0,572	0,418	172000000	905700000
	9	2004	944	11192	5,4	4,83	1017248135	0,0105	807,3	0,617	0,358	239000000	1038200000
Zimbabwe	10	1992	2160	7721	-8,4	-2,13	983174700	0,0193	5,11	0,491	0,394	19000000	22500000
	10	1993	2170	7767	2,1	1,23	777145400	0,0196	6,52	0,472	0,397	38000000	48100000
	10	1994	2390	7959	5,8	3,23	1002379000	0,0194	8,15	0,546	0,453	41000000	420800000
	10	1995	2400	8190	0,2	3,11	1177762000	0,0215	8,72	0,607	0,506	117700000	1359000000
	10	1996	2620	8547	9,7	4,3	1321182000	0,0211	10,06	0,545	0,455	80900000	899000000
	10	1997	2730	8752	1,4	2,64	1473191000	0,0245	12,11	0,567	0,469	135100000	3952300000
	10	1998	2850	8763	0,5	0,51	1277262000	0,0258	23,5	0,630	0,536	444300000	1005400000
	10	1999	2800	8969	-3,6	2,35	1133450000	0,0281	38,3	0,604	0,524	59000000	1561300000
	10	2000	2590	9419	-7,9	4,15	894665000	0,0238	55,04	0,505	0,394	23200000	911100000
	10	2001	2370	9877	-2,8	2,73	805435600	0,0287	55,04	0,303	0,236	3800000	6792500000
	10	2002	2309	10234	-5,7	3,66	896917100	0,0199	55,04	0,203	0,469	25900000	782600000
	10	2003	2105	10660	-8,3	3,11	1247096000	0,0154	635,8	0,436	0,511	3800000	737500000
	10	2004	2066	11192	-2,5	4,83	1538551330	0,0286	4975,53	0,781	0,954	8700000	807900000

Annexe 18. Poids économiques et marchés potentiels bilatéraux

I. Poids économique régional par pays

	Botswana	Lesotho	Malawi	Mozambique	Namibie	AfSud	Swaziland	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
1980	0,010	0,004	0,012	0,034	0,021	0,768	0,005	0,046	0,037	0,064
1981	0,010	0,004	0,011	0,035	0,018	0,756	0,005	0,050	0,037	0,073
1982	0,010	0,004	0,012	0,035	0,018	0,739	0,005	0,056	0,038	0,083
1983	0,011	0,004	0,011	0,029	0,018	0,770	0,005	0,052	0,030	0,070
1984	0,013	0,004	0,012	0,035	0,017	0,768	0,005	0,054	0,028	0,065
1985	0,014	0,004	0,014	0,055	0,017	0,712	0,005	0,082	0,028	0,070
1986	0,016	0,004	0,013	0,060	0,017	0,743	0,005	0,053	0,019	0,071
1987	0,019	0,004	0,011	0,022	0,018	0,806	0,005	0,030	0,021	0,063
1988	0,022	0,004	0,011	0,018	0,018	0,780	0,006	0,043	0,032	0,066
1989	0,025	0,004	0,012	0,019	0,018	0,781	0,006	0,036	0,032	0,067
1990	0,024	0,004	0,012	0,018	0,017	0,799	0,006	0,030	0,027	0,063
1991	0,026	0,005	0,015	0,018	0,017	0,803	0,006	0,033	0,023	0,055
1992	0,026	0,005	0,011	0,013	0,018	0,827	0,006	0,029	0,021	0,043
1993	0,026	0,005	0,013	0,014	0,018	0,828	0,007	0,027	0,021	0,042
1994	0,026	0,005	0,007	0,014	0,020	0,830	0,007	0,028	0,020	0,042
1995	0,025	0,005	0,008	0,013	0,019	0,835	0,008	0,029	0,019	0,040
1996	0,026	0,005	0,013	0,016	0,020	0,808	0,007	0,037	0,018	0,049
1997	0,027	0,005	0,014	0,018	0,019	0,797	0,008	0,041	0,021	0,048
1998	0,030	0,005	0,011	0,023	0,020	0,796	0,008	0,050	0,019	0,037
1999	0,029	0,005	0,011	0,024	0,020	0,796	0,008	0,052	0,019	0,036
2000	0,030	0,005	0,010	0,022	0,020	0,784	0,008	0,054	0,019	0,048
2001	0,033	0,005	0,011	0,023	0,020	0,739	0,008	0,059	0,023	0,080
2002	0,033	0,004	0,012	0,026	0,020	0,700	0,008	0,062	0,023	0,113
2003	0,031	0,005	0,008	0,023	0,021	0,794	0,009	0,049	0,021	0,038
2004	0,032	0,005	0,007	0,023	0,022	0,820	0,009	0,043	0,021	0,018

II. Calcul du marché potentiel régional bilatéral (rapport entre somme des PIB des deux pays sur la distance relative)

	bost-afs	leso-afs	Ma-afs	moz-afs	nam-afs	afs-zim	swa-afs	tan-sadc	zam-afs	zim-afs
1980	57569351,23	219165814,3	47315970,01	95541409,18	62373246,94	79080785,89	188977383,6	5825538,51	53126449,46	79080785,89
1981	87133099,74	224965656,5	48554952,31	98345749,83	63821963,43	82231943,93	194033236,1	6248795,098	54554808,42	82231943,93
1982	147014036,4	206151930	44518848,57	90213902,83	58491530,16	76439637,56	177824040,1	6060502,167	50112881,27	76439637,56
1983	165234611,7	231542014,5	49960095,26	100423298,8	65656916,72	84222301,92	199692589,6	6386180,637	55658753,47	84222301,92
1984	145653288,6	203521630,7	43993690,1	88875129,46	57686951,99	73605267,7	175544007,5	5669332,72	48804657,17	73605267,7
1985	111947801,4	155976676,6	33829121,87	70232524,64	44262372,55	57098716,68	134474724,3	5427013,408	37500274,91	57098716,68
1986	128064069,9	178095715	38566692,37	80375258,02	50530036,58	65003688,99	153644594	5102073,631	42251259,73	65003688,99
1987	168293122,9	233685830,9	50374307,99	100301673,8	66242880,19	83998587,99	201569335,3	5379940,183	55484911,66	83998587,99
1988	181704382	251266097,6	54195606,08	107313304,6	71238981,12	90803293,96	216808530,8	6480693,872	60454039,32	90803293,96
1989	189855514,5	261537146,3	56483780,22	111845729,2	74110892,69	94626358,34	225599962	6453160,815	62992220,24	94626358,34
1990	221274709,8	305293622,3	65905060,01	130329863,4	86370390,51	109657880,1	263497594,6	7106998,615	72949035,46	109657880,1
1991	238012500,2	327738196,2	70937763,02	139920619,5	92679155,08	116580430,2	282725313,8	7717943,751	77893822,14	116580430,2
1992	258040971,9	355997888,2	76664818,75	150898836,6	100709808,7	124618670,4	306955266,2	7932979,922	84333577,47	124618670,4
1993	257774251,6	355689295,9	76759568,36	150861728,5	100635373,6	124345723,6	306843209,9	7808595,944	84244471,67	124345723,6
1994	268649988,6	370304357	79367675,19	157087604,7	104998800,2	129528845	319578330,5	8138754,372	87675926,34	129528845
1995	298382392,2	412136124,6	88367432,17	174625763,6	116769333,6	143690485	355879987,7	9094408,132	97422458,64	143690485
1996	284549227,4	392159559,7	84603439,08	166876883	111187224,1	138402357,5	338557750,2	9368130,492	92641138,98	138402357,5
1997	295111901,6	406153765,1	87769137,53	173287922,2	115133365,1	143238474,7	350680411,5	10116472,17	96246772,54	143238474,7
1998	267335128,7	366436507,4	78844513,25	157345048,6	103990124,3	127616569,2	316586051,3	9610978,594	86673104,53	127616569,2
1999	264712855,2	363478900,8	78198517,94	156230242	103140472,1	126332680,2	314063831,8	9639230,545	85905656,95	126332680,2
2000	264634606	362510136,5	78002503,8	155459098,6	102930665,1	128027786,9	313375027,4	9876153,852	85779918,5	128027786,9
2001	237200483,4	323183409,8	69636466,45	139031549,8	91897318,76	119253046,2	279440099	9615730,481	76949336,52	119253046,2
2002	222682363,5	302454550,7	65368510,77	130850070	86098825,72	116900668,2	261579866,6	9645033,05	72207624,97	116900668,2
2003	331121527,8	453305408,7	97304113,58	194564715,7	128873112,1	158042844	392280293,2	11885934,88	107446083,1	158042844
2004	427487775,1	585575829,4	125469291,8	251033579,3	166433110,2	199158576,1	506652824,2	14357094,86	138698308,8	199158576,1

Annexe 19. Les ratios des dépenses publiques de la zone SADC10

I. Dépense publique /PIB et solde budgétaire des pays de la SADC10

	Botswana		Lesotho		Malawi		Mozambique		Namibie		Afrique du Sud	
	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.
1992	41,95	9,56	44,54	3,13	32,10	-9,74	29,35	-2,58	37,77	-4,91	28,64	-6,62
1993	42,69	8,72	45,27	5,73	25,95	-6,08	28,80	-3,53	36,63	-4,40	27,99	-6,15
1994	36,91	3,38	46,23	5,30	48,29	-17,16	30,76	-5,37	32,25	-1,87	27,63	-5,25
1995	37,04	2,38	47,19	4,86	31,71	-4,80	25,06	-3,28	34,17	-3,01	27,06	-4,67
1996	36,29	6,99	48,64	4,39	24,89	-3,97	20,70	-2,88	35,73	-5,73	27,28	-4,47
1997	33,94	7,75	49,10	1,75	20,92	-3,86	23,51	-2,59	36,04	-4,07	26,44	-3,08
1998	36,22	4,85	47,98	-2,85	28,50	-6,82	21,84	-2,36	35,69	-3,75	27,50	-2,31
1999	41,61	-5,94	59,51	-16,42	27,27	-4,51	25,11	-1,45	36,36	-2,75	27,09	-2,02
2000	41,81	6,16	46,67	-1,82	29,13	-5,15	26,71	-5,95	35,28	-1,67	26,53	-2,01
2001	40,29	9,00	42,96	0,57	36,19	-8,99	32,24	-6,13	35,52	-3,83	26,90	-1,48
2002	42,83	-3,01	47,31	-4,24	34,64	-4,79	29,75	-6,96	35,64	-3,65	25,11	-1,10
2003	42,77	-3,79	41,76	0,73	33,03	-6,84	26,92	-4,47	37,61	-6,87	25,74	-2,29
2004	43,59	-0,70	45,03	3,32	42,77	-8,16	23,95	-4,38	35,91	-3,42	26,29	-1,53
	Swaziland		Tanzanie		zambie		zimbabwe		moy.SADC10		moy.SADC10	
	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.	Dep/PIB	sold. Budgét.		
1992	32,73	-1,65	17,81	-2,16	30,99	-2,47	36,13	-6,77	33,20	-2,42		
1993	32,25	-4,44	19,23	-3,54	29,45	-5,60	34,85	-6,15	32,31	-2,54		
1994	32,48	-4,75	15,60	-1,71	34,86	-4,64	33,13	-6,76	33,82	-3,88		
1995	28,16	-0,17	16,15	-3,41	32,80	-3,80	38,40	-10,00	31,78	-2,59		
1996	29,66	-0,79	15,82	-1,94	27,30	-0,50	33,80	-7,60	30,01	-1,65		
1997	27,73	1,85	17,26	-1,03	26,00	-1,00	35,20	-7,10	29,61	-1,14		
1998	28,79	1,00	15,76	-0,67	29,40	-4,80	32,60	-2,20	30,43	-1,99		
1999	31,40	-1,05	17,13	-1,64	28,60	2,80	35,10	-8,50	32,92	-4,15		
2000	30,30	-1,45	19,08	-3,32	29,50	-0,50	43,90	-18,60	32,89	-3,43		
2001	30,74	-2,71	17,25	-1,60	31,90	-7,00	26,60	-7,00	32,06	-2,92		
2002	30,87	-4,22	17,20	-1,06	31,80	-5,70	20,70	-2,70	31,58	-3,74		
2003	29,44	-3,14	19,91	-1,63	30,90	-6,00	25,30	-0,20	31,34	-3,45		
2004	32,77	-2,74	22,22	-3,47	26,80	-2,80	41,00	-7,00	34,03	-3,09		

II. Différence des dépenses publique entre le pays et la moyenne régionale

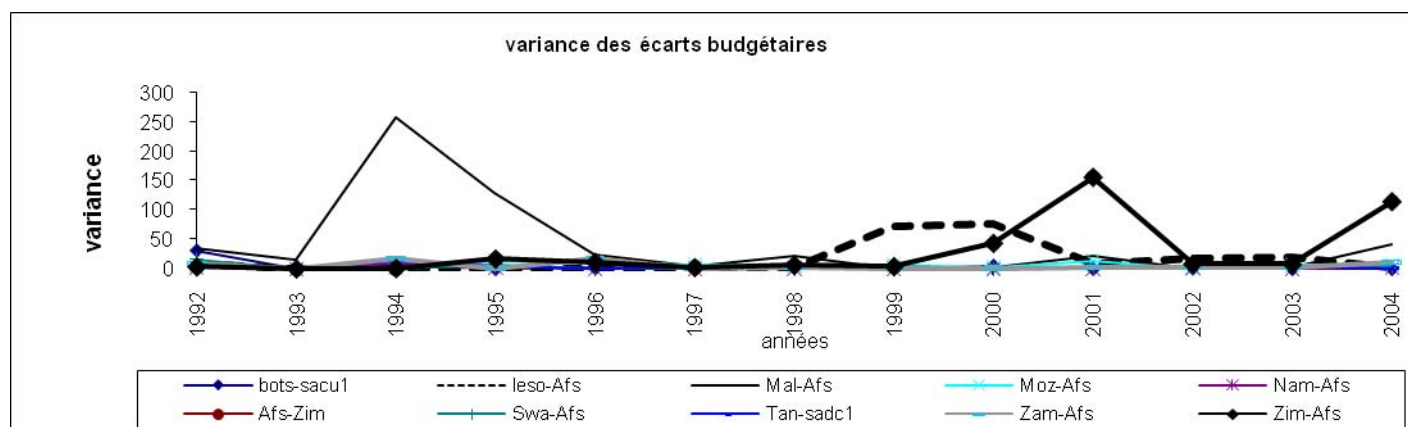
	bot-sacu1	leso-sacu1	Mal-sadc1	Moz-SADC1	Nam-sacu	AFS-SADC1	swa-sacu	tan-sadc1	zam-sadc	zim-sadc
1992	4,83	7,41	-1,10	-3,85	0,64	-4,56	-4,40	-15,39	-2,21	2,93
1993	5,73	8,31	-6,36	-3,51	-0,34	-4,32	-4,72	-13,08	-2,86	2,54
1994	1,81	11,13	14,47	-3,05	-2,85	-6,18	-2,62	-18,21	1,05	-0,68
1995	2,32	12,47	-0,06	-6,72	-0,55	-4,72	-6,56	-15,62	1,02	6,62
1996	0,77	13,12	-5,12	-9,31	0,21	-2,73	-5,86	-14,19	-2,71	3,79
1997	-0,71	14,45	-8,69	-6,11	1,39	-3,18	-6,92	-12,36	-3,61	5,59
1998	0,99	12,75	-1,93	-8,59	0,45	-2,93	-6,45	-14,67	-1,03	2,17
1999	2,42	20,31	-5,64	-7,81	-2,83	-5,83	-7,79	-15,79	-4,32	2,18
2000	5,69	10,55	-3,76	-6,18	-0,83	-6,36	-5,82	-13,81	-3,39	11,01
2001	5,01	7,68	4,13	0,19	0,24	-5,16	-4,54	-14,81	-0,16	-5,46
2002	6,47	10,96	3,06	-1,83	-0,71	-6,47	-5,48	-14,39	0,22	-10,88
2003	7,31	6,30	1,69	-4,42	2,14	-5,60	-6,02	-11,42	-0,44	-6,04
2004	6,87	8,32	8,74	-10,08	-0,81	-7,75	-3,95	-11,81	-7,23	6,97

III. Différence des dépenses publiques entre pays et partenaire

	bots-sacu1	leso-Afs	Mal-Afs	Moz-Afs	Nam-Afs	Afs-Zim	SwA-Afs	Tan-sadc1	Zam-Afs	Zim-Afs
	12,7	20,3	-4,8	-2,9	7	-4,8	-1,5	-12	6,5	4,8
1992	4,83	15,90	3,46	0,71	9,13	-7,49	4,09	-15,39	2,35	7,49
1993	5,73	17,28	-2,04	0,81	8,63	-6,86	4,25	-13,08	1,46	6,86
1994	1,81	18,60	20,66	3,13	4,62	-5,50	4,85	-18,21	7,23	5,50
1995	2,32	20,14	4,66	-2,00	7,12	-11,34	1,11	-15,62	5,74	11,34
1996	0,77	21,36	-2,39	-6,58	8,45	-6,52	2,38	-14,19	0,02	6,52
1997	-0,71	22,67	-5,51	-2,93	9,60	-8,76	1,29	-12,36	-0,44	8,76
1998	0,99	20,48	1,00	-5,66	8,19	-5,10	1,29	-14,67	1,90	5,10
1999	2,42	32,42	0,19	-1,98	9,28	-8,01	4,32	-15,79	1,51	8,01
2000	5,69	20,14	2,60	0,18	8,75	-17,37	3,77	-13,81	2,97	17,37
2001	5,01	16,06	9,29	5,34	8,62	0,30	3,84	-14,81	5,00	-0,30
2002	6,47	22,19	9,53	4,64	10,52	4,41	5,76	-14,39	6,69	-4,41
2003	7,31	16,02	7,29	1,18	11,87	0,44	3,70	-11,42	5,16	-0,44
2004	6,87	18,75	16,49	-2,33	9,62	-14,71	6,48	-11,81	0,51	14,71

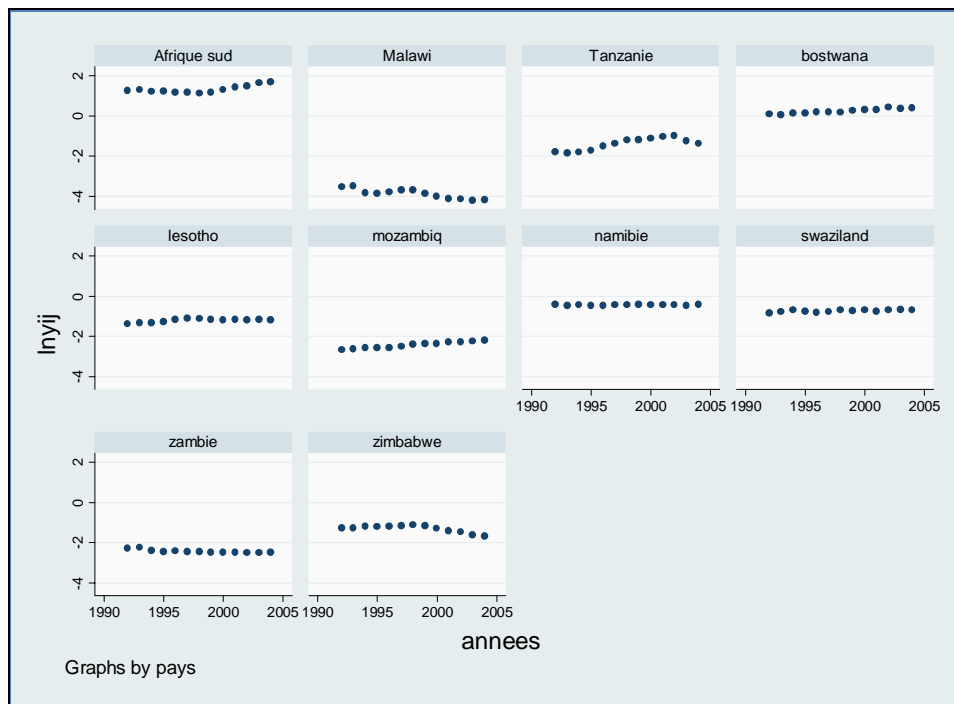
IV. La variance de (pays-partenaire)

	bots-sacu1	leso-Afs	Mal-Afs	Moz-Afs	Nam-Afs	Afs-Zim	Swa-Afs	Tan-sadc1	Zam-Afs	Zim-Afs
1992	30,99	9,68	34,10	6,52	2,27	3,63	15,61	5,75	8,60	3,63
1993	0,40	0,95	15,11	0,00	0,12	0,20	0,01	2,68	0,40	0,20
1994	7,68	0,87	257,60	2,70	8,04	0,92	0,18	13,19	16,68	0,92
1995	0,13	1,18	128,04	13,14	3,12	17,07	7,02	3,36	1,11	17,07
1996	1,20	0,75	24,81	10,51	0,88	11,64	0,82	1,02	16,39	11,64
1997	1,09	0,85	4,88	6,67	0,67	2,52	0,60	1,69	0,10	2,52
1998	1,44	2,38	21,19	3,73	1,00	6,72	0,00	2,67	2,72	6,72
1999	1,03	71,28	0,33	6,77	0,59	4,25	4,58	0,63	0,07	4,25
2000	5,34	75,45	2,90	2,32	0,14	43,76	0,15	1,95	1,06	43,76
2001	0,23	8,33	22,39	13,36	0,01	156,08	0,00	0,50	2,06	156,08
2002	1,08	18,83	0,03	0,25	1,82	8,46	1,85	0,09	1,42	8,46
2003	0,35	19,05	2,51	5,96	0,91	7,90	2,11	4,39	1,16	7,90
2004	0,09	3,71	42,33	6,19	2,53	114,80	3,85	0,08	10,80	114,80

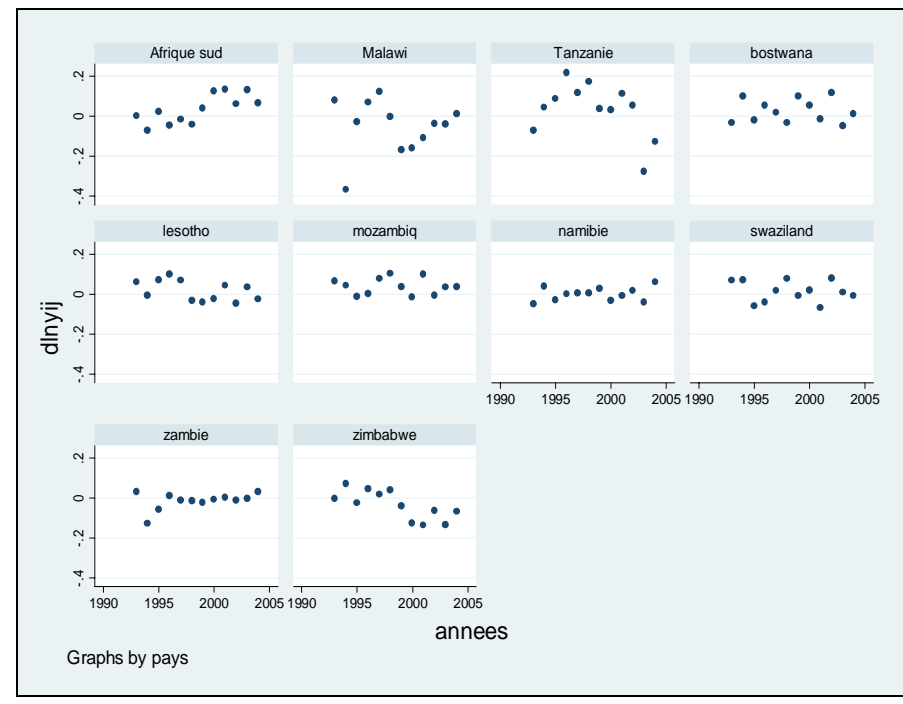


Annexe 20. Evolution de la distance économique entre les partenaires bilatéraux

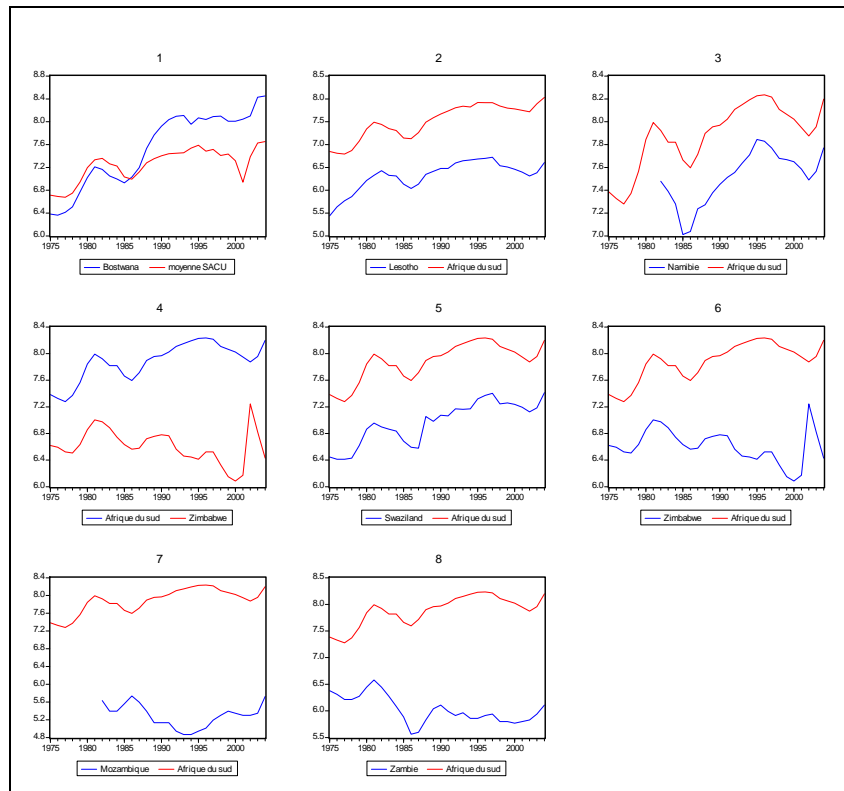
En niveau



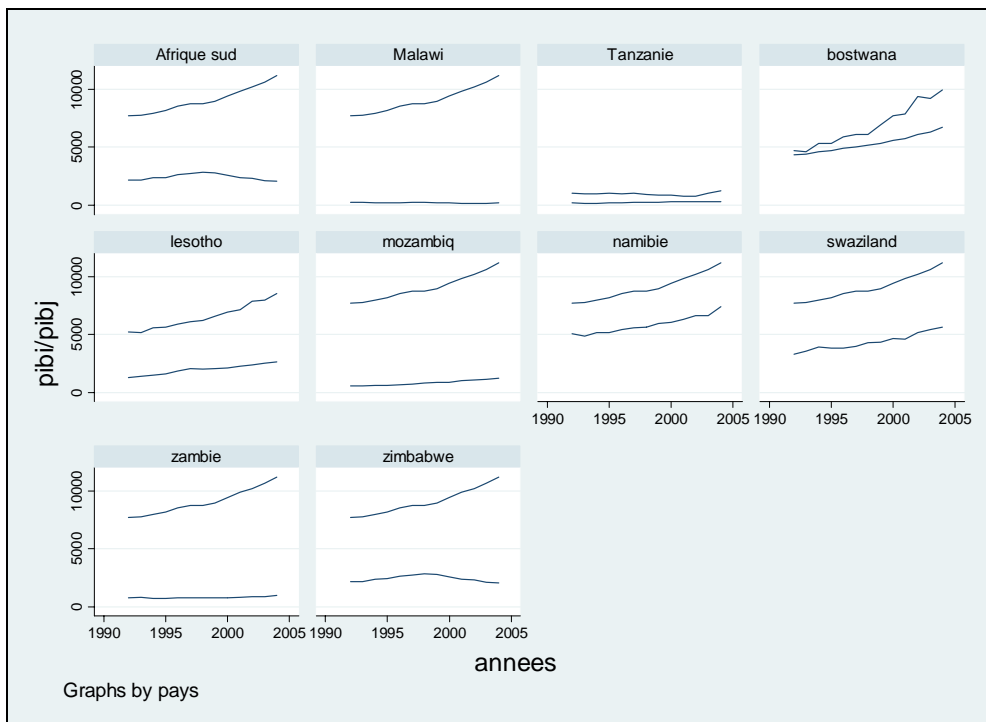
En différence première



Différence du revenu national par habitant

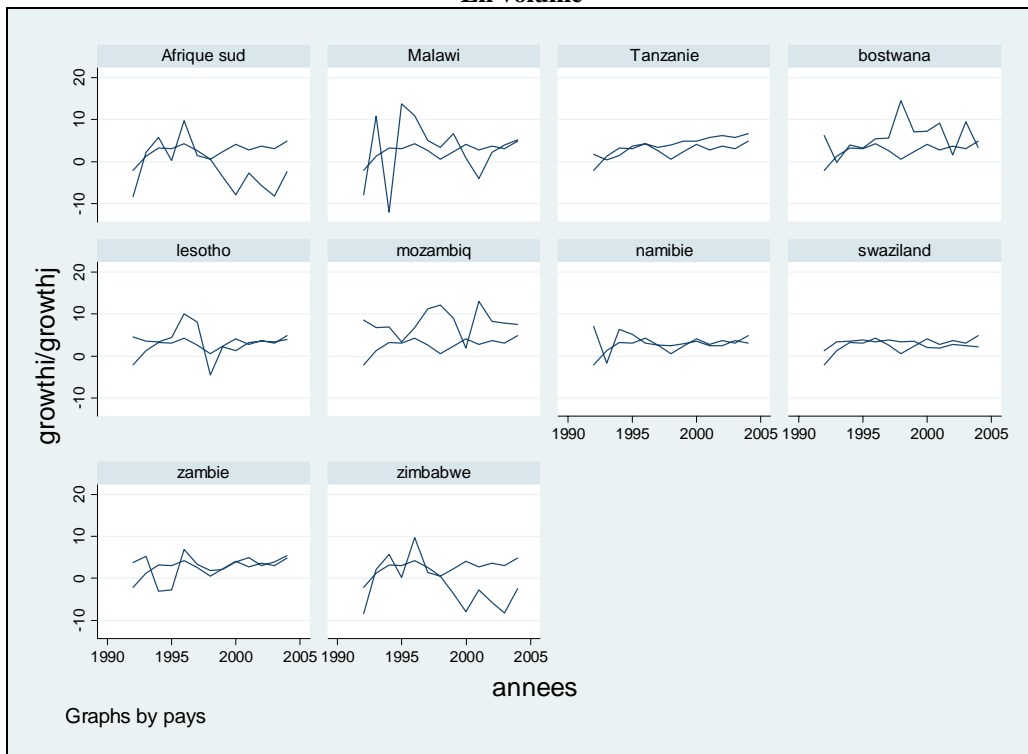


Les écarts des PIB/habitant

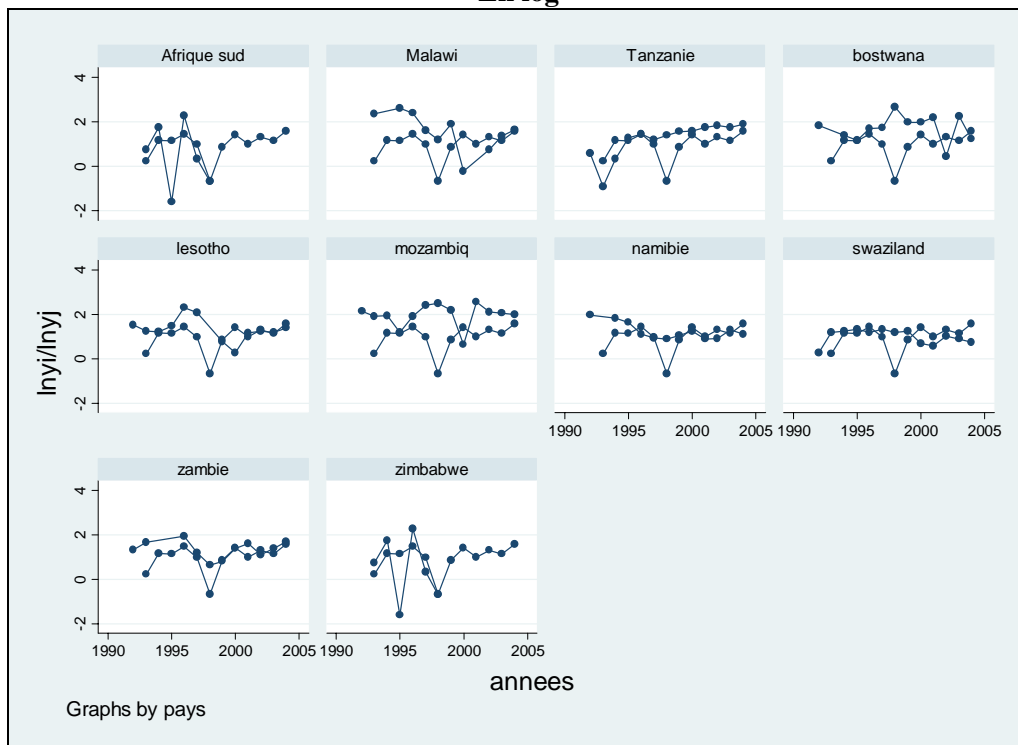


Différence des taux de croissance

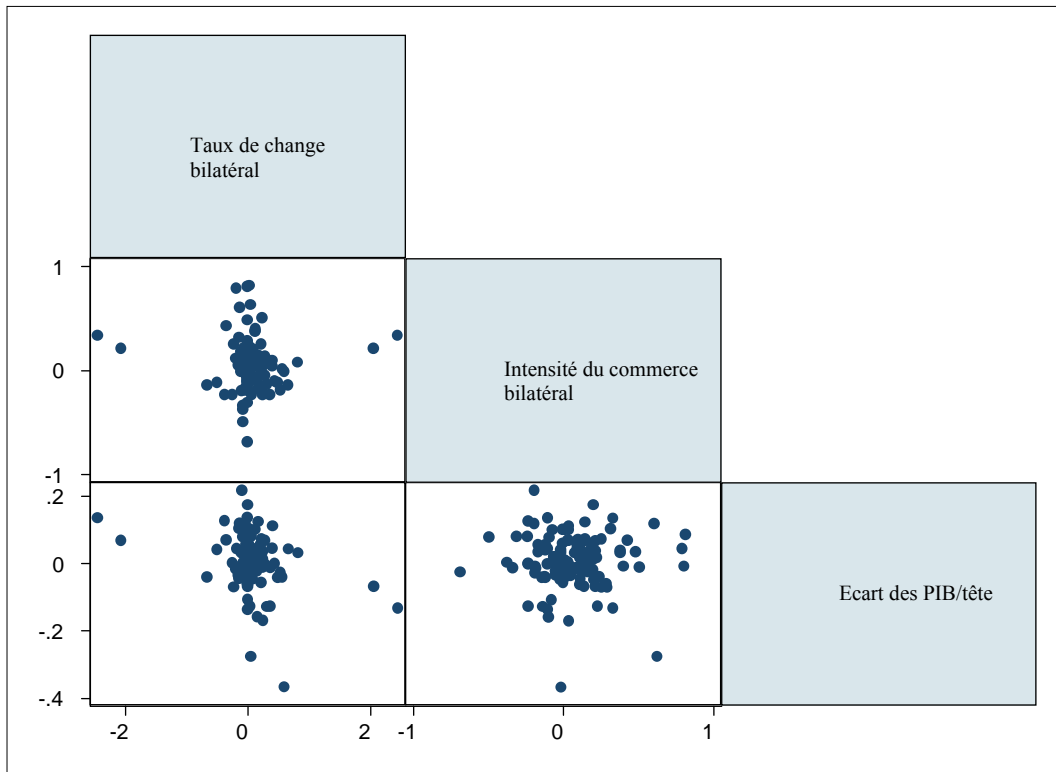
En volume



En log

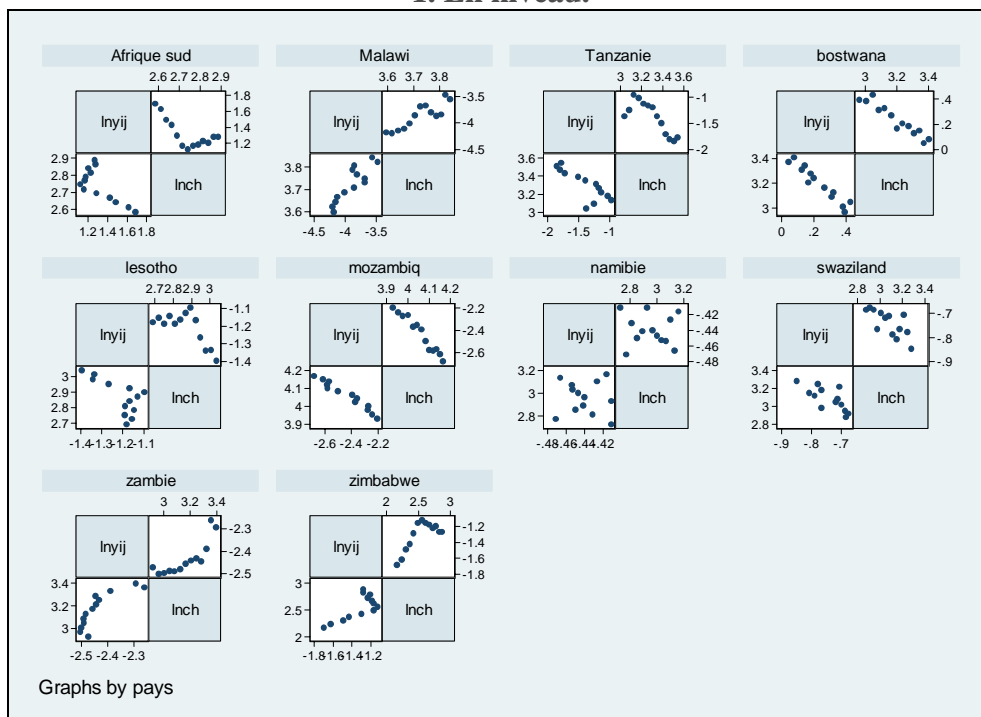


Annexe 21. Lien entre les écarts de croissance économique et le commerce bilatéral : une vue d'ensemble de la SADC10

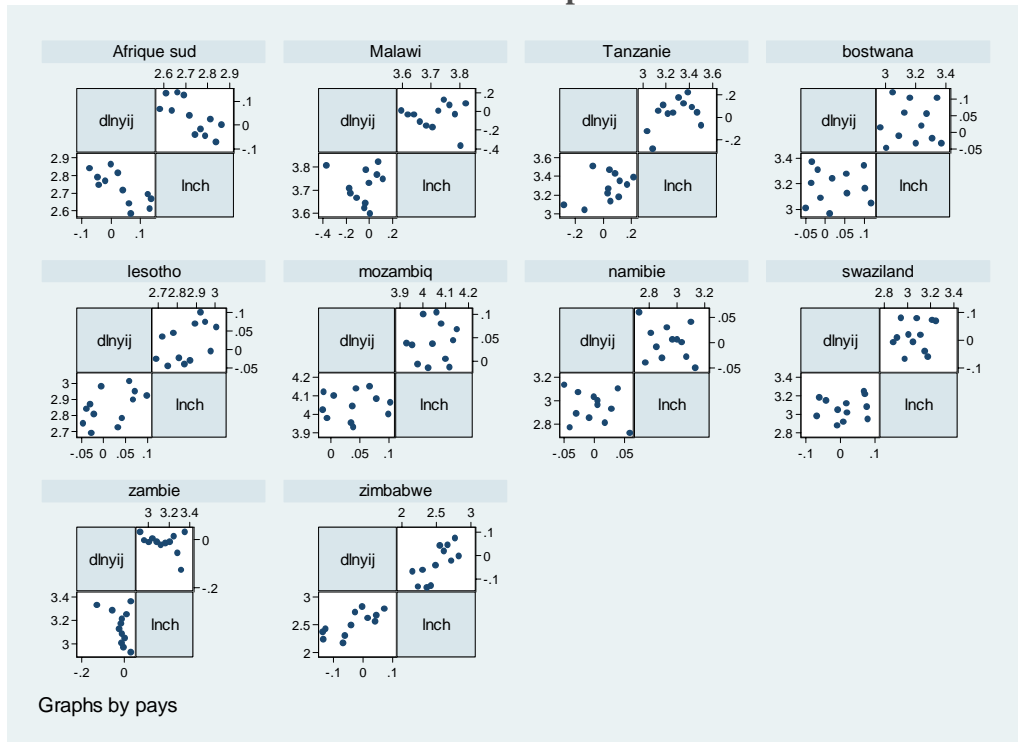


Annexe 22. Evolution des écarts du produit et le capital humain exprimé en log : analyse par pays

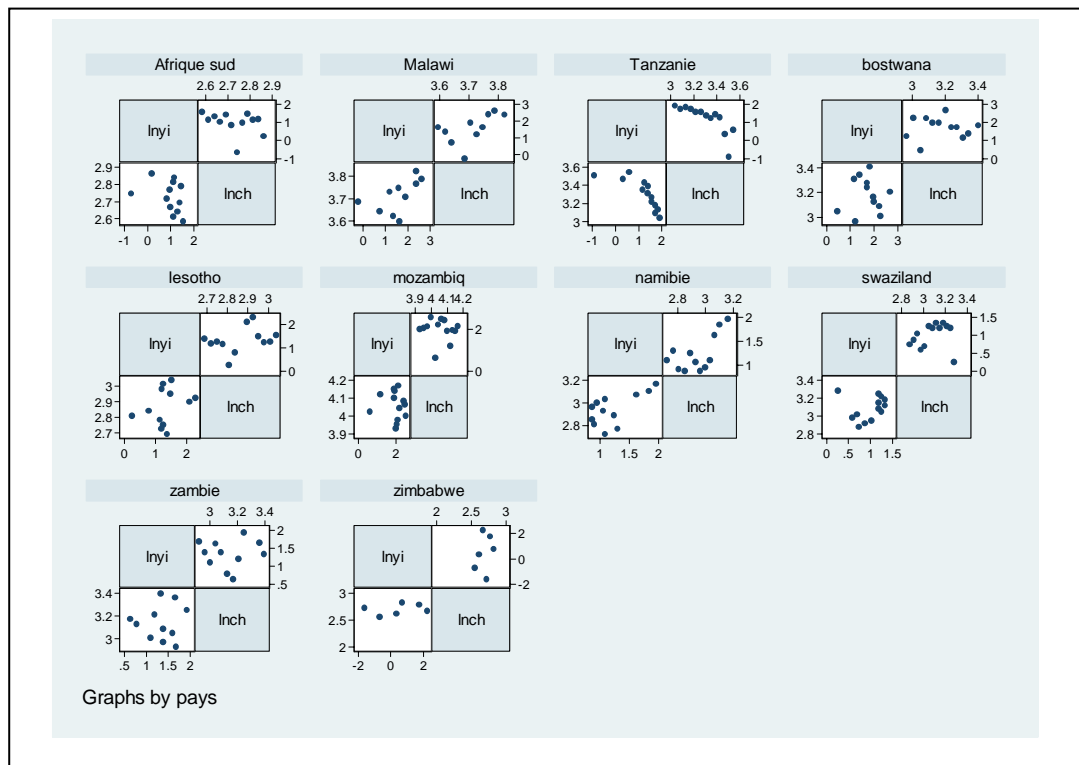
1. En niveau.



2. En différence première



Annexe 23. Corrélation entre logPIB/tête et capital humain : Analyse par pays



ANNEXE 24

ANNEXE 24. ESTIMATIONS PAR PAYS DU COMMERCE BI LATERAL intra-SADC

pays = Tanzani e

Source	SS	df	MS			
Model	4.75423494	9	.528248326	Number of obs =	12	
Residual	.00703301	2	.003516505	F(9, 2) =	150.22	
				Prob > F =	0.0066	
				R-squared =	0.9985	
				Adj R-squared =	0.9919	
				Root MSE =	.0593	
Total	4.76126795	11	.432842541			

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
InYi Yj	-3.898004	3.063908	-1.27	0.331	-17.08094	9.284928
Inpi b ²	3.47442	3.053287	1.14	0.373	-9.662812	16.61165
InDR	171812.8	244305.4	0.70	0.555	-879348.5	1222974
InOUV2	-1.543394	.4656887	-3.31	0.080	-3.547091	.4603026
InAsi e	2.017214	.2684966	7.51	0.017	.8619663	3.172461
InEU	.5575184	.2611441	2.13	0.166	-.5660937	1.681131
comesa	(dropped)					
InTCB	-.7248857	.2030516	-3.57	0.070	-1.598546	.1487747
sadc	(dropped)					
stabi	.1058133	.048563	2.18	0.161	-.1031363	.3147628
stabj	.0357521	.0513119	0.70	0.558	-.1850251	.2565294
encfron	(dropped)					
_cons	-1325243	1884283	-0.70	0.555	-9432656	6782171

-> pays = afri q. sud

Source	SS	df	MS			
Model	.618094247	10	.061809425	Number of obs =	15	
Residual	.035819702	4	.008954926	F(10, 4) =	6.90	
				Prob > F =	0.0388	
				R-squared =	0.9452	
				Adj R-squared =	0.8083	
				Root MSE =	.09463	
Total	.653913949	14	.046708139			

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
InYi Yj	3.552277	.7570127	4.69	0.009	1.450473	5.654081
Inpi b ²	-.0291719	.4133612	-0.07	0.947	-1.176847	1.118503
InDR	-412496.7	141382	-2.92	0.043	-805036	-19957.35
InOUV2	1.787118	1.766503	1.01	0.369	-3.11748	6.691715
InAsi e	.8406558	.4263827	1.97	0.120	-.3431723	2.024484
InEU	-.5621497	.4621302	-1.22	0.291	-1.845229	.7209294
comesa	(dropped)					
InTCB	-.3738084	.1159716	-3.22	0.032	-.6957971	-.0518197
sadc	.5587749	.2541092	2.20	0.093	-.1467453	1.264295
stabi	.0003481	.0544428	0.01	0.995	-.1508093	.1515055
stabj	-.240008	.0874651	-2.74	0.052	-.48285	.0028341
encfron	(dropped)					
_cons	2889249	990296.7	2.92	0.043	139744.9	5638754

-> pays = botswana

Source	SS	df	MS			
Model	10.7564521	10	1.07564521	Number of obs =	25	
Residual	1.23421574	14	.088158267	F(10, 14) =	12.20	
				Prob > F =	0.0000	
				R-squared =	0.8971	
				Adj R-squared =	0.8235	
				Root MSE =	.29691	
Total	11.9906678	24	.499611158			

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
InYi Yj	.7606825	.4094011	1.86	0.084	-.1173955	1.638761
Inpi b ²	-.1090944	.315892	-0.35	0.735	-.7866155	.5684266
InDR	-158.1995	280.142	-0.56	0.581	-759.0444	442.6454
InOUV2	-.9449695	.3308862	-2.86	0.013	-1.65465	-.2352891
InAsi e	-.7471453	.9751173	-0.77	0.456	-2.838564	1.344273
InEU	.03003	1.8658	0.02	0.987	-3.971713	4.031773
comesa	(dropped)					
InTCB	1.730439	2.027687	0.85	0.408	-2.618516	6.079395
sadc	-.0245715	.5410668	-0.05	0.964	-1.185044	1.135901
stabi	.0406526	.2643194	0.15	0.880	-.5262562	.6075613
stabj	.0058985	.0688089	0.09	0.933	-.141682	.1534789
encfron	(dropped)					
_cons	998.6256	1758.755	0.57	0.579	-2773.528	4770.779

ANNEXE 24

-> pays = lesotho

Source	SS	df	MS	Number of obs =	25
Model	16.1838435	10	1.61838435	F(10, 14) =	40.75
Residual	.55595089	14	.039710778	Prob > F =	0.0000
				R-squared =	0.9668
				Adj R-squared =	0.9431
Total	16.7397944	24	.697491434	Root MSE =	.19928

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
InYi Yj	1.496412	.950925	1.57	0.138	-.5431198 3.535943
Inpi b ²	.2247867	.1871534	1.20	0.250	-.1766174 .6261909
InDR	-51488.1	35125.62	-1.47	0.165	-126825.1 23848.86
InOUV2	.0107301	.3548376	0.03	0.976	-.7503209 .7717812
InAsie	-.7048293	.6693509	-1.05	0.310	-2.140444 .7307857
InEU	-.4201488	1.035234	-0.41	0.691	-2.640505 1.800207
comesa	-.0360605	.2692412	-0.13	0.895	-.6135254 .5414045
In(taux chang sadc stabi stabj encl +fron _cons	(dropped) .2163615 -.0100349 .4121845 (dropped) 304312.9	.3667107 .0252912 .1488779 207602.8	0.59 -0.40 2.77 1.47	0.565 0.698 0.015 0.165	-.5701548 1.002878 -.0642791 .0442093 .0928732 .7314957 -140950.9 749576.7

-> pays = malawi

Source	SS	df	MS	Number of obs =	15
Model	.392351566	11	.035668324	F(11, 3) =	2.10
Residual	.050971919	3	.01699064	Prob > F =	0.2949
				R-squared =	0.8850
				Adj R-squared =	0.4634
Total	.443323485	14	.031665963	Root MSE =	.13035

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
InYi Yj	.8728544	.6650491	1.31	0.281	-1.243629 2.989337
Inpi b ²	.0497649	.250937	0.20	0.855	-.7488285 .8483583
InDR	-1291.947	2889.091	-0.45	0.685	-10486.33 7902.431
InOUV2	-.363784	.8461074	-0.43	0.696	-3.056475 2.328907
InAsie	.577668	.6965296	0.83	0.468	-1.639 2.794336
InEU	-.6046804	.5279028	-1.15	0.335	-2.284703 1.075342
comesa	-.2533301	.3949385	-0.64	0.567	-1.510201 1.00354
InTCB	.017793	.1669319	0.11	0.922	-.5134588 .5490449
sadc	.1992002	.1623394	1.23	0.307	-.3174361 .7158365
stabi	.0255486	.0846957	0.30	0.783	-.243991 .2950882
stabj	-.205	.2380433	-0.86	0.452	-.96256 .55256
encl +fron _cons	(dropped) 9635.73	21530.98	0.45	0.685	-58885.47 78156.93

-> pays = mozambi q

Source	SS	df	MS	Number of obs =	15
Model	1.02050109	10	.102050109	F(10, 4) =	4.28
Residual	.095272192	4	.023818048	Prob > F =	0.0867
				R-squared =	0.9146
				Adj R-squared =	0.7011
Total	1.11577329	14	.079698092	Root MSE =	.15433

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
InYi Yj	-2.111555	2.766611	-0.76	0.488	-9.7929 5.56979
Inpi b ²	.2641753	.3351289	0.79	0.475	-.6662915 1.194642
InDR	223302.1	231741.3	0.96	0.390	-420114.8 866719
InOUV2	.5210372	.3950227	1.32	0.258	-.5757215 1.617796
InAsie	.2530251	.3935273	0.64	0.555	-.8395819 1.345632
InEU	-.5298591	.6371845	-0.83	0.452	-2.298967 1.239249
comesa	(dropped)				
InTCB	.484896	.5790577	0.84	0.449	-1.122826 2.092618
sadc	-.7271397	.7458094	-0.97	0.385	-2.797839 1.343559
stabi	-.0422203	.0292766	-1.44	0.223	-.1235052 .0390645
stabj	-.0492708	.1251174	-0.39	0.714	-.3966525 .2981109

ANNEXE 24

encfron	(dropped)					
_cons	-1513595	1570798	-0.96	0.390	-5874829	2847638

-> pays = namibia

Source	SS	df	MS	Number of obs = 15		
Model	.308716656	9	.034301851	F(9, 5) =	19.04	
Residual	.009007359	5	.001801472	Prob > F =	0.0023	
				R-squared =	0.9717	
				Adj R-squared =	0.9206	
Total	.317724015	14	.022694573	Root MSE =	.04244	

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
InYi Yj	-1.3713	.5601521	-2.45	0.058	-2.811217	.0686163
Inpi b ²	.2711038	.0823458	3.29	0.022	.0594272	.4827803
InDR	1436.262	4590.412	0.31	0.767	-10363.77	13236.29
InOUV2	-.7854081	.2271225	-3.46	0.018	-1.369245	-.201571
InAsie	.4857329	.1872032	2.59	0.049	.0045118	.966954
InEU	.3059865	.4762294	0.64	0.549	-.9182001	1.530173
comesa	-.1408114	.0801678	-1.76	0.139	-.3468893	.0652665
InTCB	(dropped)					
sadc	.0184137	.0972141	0.19	0.857	-.2314831	.2683106
stabi	(dropped)					
stabj	.0053368	.0224331	0.24	0.821	-.0523294	.0630029
encfron	(dropped)					
_cons	-10287.65	32992.7	-0.31	0.768	-95098.07	74522.78

-> pays = swaziland

Source	SS	df	MS	Number of obs = 25		
Model	3.59259402	10	.359259402	F(10, 14) =	12.09	
Residual	.415851232	14	.029703659	Prob > F =	0.0000	
				R-squared =	0.8963	
				Adj R-squared =	0.8222	
Total	4.00844525	24	.167018552	Root MSE =	.17235	

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
InYi Yj	-.4834825	.6307483	-0.77	0.456	-1.836303	.8693381
Inpi b ²	.3204963	.1236965	2.59	0.021	.0551937	.5857989
InDR	180188.8	236562.3	0.76	0.459	-327186.9	687564.5
InOUV2	-.3953171	.2310873	-1.71	0.109	-.89095	.1003157
InAsie	-.1821911	.528087	-0.35	0.735	-1.314825	.9504428
InEU	1.16767	.8420838	1.39	0.187	-.6384205	2.97376
comesa	.105316	.3204291	0.33	0.747	-.581936	.7925681
InTCB	(dropped)					
sadc	.1108262	.2857801	0.39	0.704	-.5021112	.7237635
stabi	.1976422	.7037811	0.28	0.783	-1.311818	1.707103
stabj	-.088207	.2116878	-0.42	0.683	-.5422322	.3658183
encfron	(dropped)					
_cons	-1091956	1433605	-0.76	0.459	-4166734	1982821

-> pays = zambia

Source	SS	df	MS	Number of obs = 15		
Model	1.2601484	11	.114558946	F(11, 3) =	7.79	
Residual	.044106464	3	.014702155	Prob > F =	0.0587	
				R-squared =	0.9662	
				Adj R-squared =	0.8422	
Total	1.30425487	14	.093161062	Root MSE =	.12125	

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
InYi Yj	-4.294479	2.222966	-1.93	0.149	-11.36895	2.779989
Inpi b ²	.8402438	.3396973	2.47	0.090	-.2408245	1.921312
InDR	717548.6	240330.5	2.99	0.058	-47290.31	1482387
InOUV2	-.9216669	.2944589	-3.13	0.052	-1.858766	.0154327
InAsie	.1242889	.348907	0.36	0.745	-.9860887	1.234667
InEU	.8609785	.5908981	1.46	0.241	-1.019523	2.74148
comesa	.0386643	.4453622	0.09	0.936	-1.378677	1.456005
InTCB	-1.084598	.4672545	-2.32	0.103	-2.571611	.402414
sadc	-.4975764	.6384165	-0.78	0.493	-2.529303	1.53415

ANNEXE 24

stabi	.0854024	.0468135	1.82	0.166	-.063579	.2343838
stabj	-.1589675	.0967012	-1.64	0.199	-.4667137	.1487787
encfron	(dropped)					
_cons	-5287901	1771088	-2.99	0.058	-1.09e+07	348490.9

-> pays = zimbabwe

Source	SS	df	MS	Number of obs =	15
Model	.629439745	11	.057221795	F(11, 3) =	7.01
Residual	.024474204	3	.008158068	Prob > F =	0.0677
Total	.653913949	14	.046708139	R-squared =	0.9626
				Adj R-squared =	0.8253
				Root MSE =	.09032

InCB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
lnYi Yj	2.796794	.7410959	3.77	0.033	.4382963 5.155292
lnpi b ²	.3718398	.2198937	1.69	0.189	-.32796 1.07164
lnDR	-246797.3	60902.35	-4.05	0.027	-440615.7 -52978.8
lnOUV2	.2850989	.2216218	1.29	0.289	-.4202005 .9903983
lnAsie	.5335054	.3720502	1.43	0.247	-.6505245 1.717535
lnEU	-.6139149	.4418344	-1.39	0.259	-2.020029 .7921992
comesa	-.1512273	.1629329	-0.93	0.422	-.6697526 .3672979
lnTCB	.2128852	.0791869	2.69	0.075	-.0391228 .4648932
sadc	.2882007	.1934107	1.49	0.233	-.3273185 .9037198
stabi	-.1023885	.1158555	-0.88	0.442	-.4710924 .2663155
stabj	.0401791	.0613072	0.66	0.559	-.1549278 .235286
encfron	(dropped)				
_cons	1728623	426567.7	4.05	0.027	371094.5 3086152

ANNEXE 25

ANNEXE 25. LES STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES VARIABLES DU MODELE 9
(ESTIMATION QUALITATIVE DES FLUX D'IDE ENTRANTS)

I. Comportements statistiques des variables déterminantes

Variab le	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
I ni de	97	18.47675	1.388586	15.15051	22.63853
I ni lei de	100	.9954358	.2731049	.6931472	1.609438
I ni leg	100	1.201272	.3226444	.4054651	1.609438
I ni lec	100	1.329115	.2310836	.6931472	1.609438
I ni lef	99	1.346098	.1439977	.9162908	1.58412
I ni ledp	100	1.058476	.2606996	.6931472	1.609438
I ni lesp	100	.9731795	.2497282	.6931472	1.609438
I ni glc	100	1.22138	.3209599	.6931472	1.791759
I ni lerc	100	1.256341	.2191366	.6931472	1.609438

II. CORRELATION DES VARIABLES DU MODELE 9

	I ni de	I ni lei de	I ni leg	I ni lec	I ni lef	I ni ledp	I ni lesp
I ni de	1.0000						
	97						
I ni lei de	-0.4168	1.0000					
	0.0000	97					
	97	100					
I ni leg	-0.1946	0.2222	1.0000				
	0.0561	0.0263					
	97	100	100				
I ni lec	-0.0149	0.3190	0.1438	1.0000			
	0.8846	0.0012	0.1536				
	97	100	100	100			
I ni lef	-0.0590	0.0745	-0.1385	0.3577	1.0000		
	0.5680	0.4639	0.1716	0.0003			
	96	99	99	99	99		
I ni ledp	0.0195	0.4903	-0.1167	0.2890	0.1768	1.0000	
	0.8498	0.0000	0.2474	0.0035	0.0800		
	97	100	100	100	99	100	
I ni lesp	-0.5128	0.5819	0.1317	0.2206	0.2652	0.5027	1.0000
	0.0000	0.0000	0.1915	0.0274	0.0080	0.0000	
	97	100	100	100	99	100	100
I ni glc	-0.3759	0.3041	-0.0352	-0.0283	0.2019	0.3903	0.5646
	0.0001	0.0021	0.7284	0.7802	0.0451	0.0001	0.0000
	97	100	100	100	99	100	100
I ni lerc	-0.3901	0.5007	-0.0633	0.0786	0.0580	0.5063	0.4801
	0.0001	0.0000	0.5318	0.4369	0.5685	0.0000	0.0000
	97	100	100	100	99	100	100
		I ni glc	I ni lerc				
I ni glc		1.0000					
		100					
I ni lerc		0.5789	1.0000				
		0.0000					
		100	100				

ANNEXE 26

ANNEXE 26. DESCRIPTIONS STATISTIQUES DES VARIABLES DU MODELE 10.1 ET 10.2
(DETERMINANTS UNILATERAUX ET BILATERAUX DES IDE ENTRANTS)

NOTE: I fluxide = log des flux des IDE
 Inpi b = log du PIB/habitant
 Inspi b = log de la somme des PIB rapporté à la distance relative
 Inpf = log du poids fiscal
 Inouvi = log de l'ouverture commerciale hors SADC du pays
 Inouvb = log de l'ouverture commerciale bilatérale hors SADC
 Inch = log du capital humain
 Iag = log du poids du secteur agricole
 Iind = log du poids du secteur industrie primaire
 Inman = log du poids du secteur manufacture
 Inser = log du poids du secteur Services
 Vargov = variance des écarts de fiscalité

I. LE MODELE 10.1

1. LES STATISTIQUES DU MODELE 10.1

Vari able	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
I fluxide	219	17.37212	1.939728	9.21034	22.63853
Inpi b	250	22.01154	1.404893	19.48517	26.09234
Inpf	247	3.293497	.3380561	2.268334	4.010628
Inouvi	240	4.122842	.6094044	2.329532	7.598749
Inch	250	3.344857	.4538042	2.167946	4.324132
Iag	250	-1.984608	.8119575	-4.004584	-.2658693
Iind	250	-1.395907	.4720787	-2.902475	.0476956
Inman	250	-2.195573	.4864714	-3.540151	-.9898865
Inser	250	-.8754869	.3931276	-2.611289	.1323753
stab	240	-1.013542	6.962284	-10	9

2. LES CORRELATIONS PARTIELLES

	I fluxide	Inpi b	Inouvi	Inpf	Inch	Iag	Iind
I fluxide	1.0000						
	219						
Inpi b	0.4008*	1.0000					
	0.0000	250					
	219	250					
Inouvi	-0.4946*	0.0000	1.0000				
	0.0000	240	240				
	240	240	240				
Inpf	-0.3585*	0.6913*	0.0000	1.0000			
	0.0000	0.0000	0.0000	247			
	247	239	247	247			
Inch	-0.3767*	-0.3555*	-0.2656*	-0.3566*	1.0000		
	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	250		
	219	250	240	247	250		
Iag	-0.3967*	-0.5338*	-0.1673*	-0.4025*	0.4471*	1.0000	
	0.0000	0.0000	0.0094	0.0000	0.0000	250	
	219	250	240	247	250	250	
Iind	0.2520*	0.5458*	0.6260*	-0.2202*	-0.4080*	0.0000	1.0000
	0.0002	0.0000	0.0000	0.0005	0.0000	0.0000	250
	219	240	247	250	250	250	250
Inman		0.2311*		-0.2049*		0.1269*	
		0.0003		0.0011		0.0450	
		240		250		250	
Inser	0.2289*	0.2777*		-0.3234*		0.1649*	
	0.0006	0.0000		0.0000		0.0090	
	219	250		250		250	
stab	0.4656*	0.4439*		0.3147*	-0.2856*	-0.5411*	0.3364*
	0.0000	0.0000		0.0000	0.0000	0.0000	0.0000
	217	240		239	240	240	240

ANNEXE 26

	Inman	Inser	stab
Inman	1.0000 250		
Inser	0.2552* 0.0000 250	1.0000 250	
stab	-0.2068* 0.0013 240	0.1677* 0.0092 240	1.0000 240

II. LE MODELE 10.2

1. LES STATISTIQUES

Vari able	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
I fl uxi de	219	17.37212	1.939728	9.21034	22.63853
I nspi b	250	18.38515	1.029459	15.44516	20.18811
I ncb	250	20.04022	1.147261	14.81688	21.88903
I nouvb	250	3.81444	.5653387	1.763728	5.519531
varGov	240	9.592847	40.68116	6.31e-30	441.045

2. LES CORRELATIONS PARTI ELLES (* si gni fi cati ves à 5%)

	I fl uxi de	I nspi b	I ncb	I nouvb	varGov
I fl uxi de	1.0000 219				
I nspi b	0.1693* 0.0121 219	1.0000 250			
I ncb	0.4905* 0.0000 219	0.7072* 0.0000 250	1.0000 250		
I nouvb		-0.2774* 0.0000 250	-0.3591* 0.0000 250	1.0000 250	
varGov					1.0000 240

	fixed		ANNEXE 27 Difference	S. E.
lnpibi	.2105414	.220197	-.0096556	.0376996
lntrade	.102826	.1274253	-.0245993	.
logouvi	-.0045865	.014551	-.0191374	.
logfi de	.0251112	.020818	.0042933	.
lnch	-.6594118	-.6976785	.0382667	.
stabi	.0193989	.0192645	.0001344	.
stabj	-.0180607	-.0192858	.0012251	.
lnchang	-.0614114	-.0703643	.0089529	.

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

chi2(8) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
 = -12.44 chi2<0 ==> model fitted on these
 data fails to meet the asymptotic
 assumptions of the Hausman test;
 see suest for a generalized test

```
. xtreg lnpibi lnpibj lntrade logouvi logfi de lnch stabi stabj zonerand, fe
Fixed-effects (within) regression              Number of obs   =       123
Group variable (i): code                      Number of groups =        10

R-sq:  within = 0.6556                      Obs per group:  min =        10
        between = 0.5843                      avg   =       12.3
        overall  = 0.5547                      max   =        13

corr(u_i, Xb) = 0.5707                       F(7, 106)      =       28.83
                                                Prob > F       =       0.0000
```

lnpibi	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
lnpibj	.0294721	.1269842	0.23	0.817	-.2222864 .2812307
lntrade	.0713607	.0398626	1.79	0.076	-.0076709 .1503922
logouvi	.0189425	.057967	0.33	0.744	-.0959826 .1338676
logfi de	.0462921	.0114593	4.04	0.000	.023573 .0690112
lnch	-.6504326	.1377786	-4.72	0.000	-.9235921 -.377273
stabi	.0195124	.0038719	5.04	0.000	.0118361 .0271888
stabj	-.021041	.0075771	-2.78	0.006	-.0360634 -.0060186
zonerand	(dropped)				
_cons	6.941662	1.792743	3.87	0.000	3.387375 10.49595
sigma_u	1.1392903				
sigma_e	.11111726				
rho	.99057714	(fraction of variance due to u_i)			

F test that all u_i=0: F(9, 106) = 154.00 Prob > F = 0.0000

. est store fixed

```
. xtreg lnpibi lnpibj lntrade logouvi logfi de lnch stabi stabj zonerand, re
Random-effects GLS regression              Number of obs   =       123
Group variable (i): code                      Number of groups =        10

R-sq:  within = 0.6540                      Obs per group:  min =        10
        between = 0.7847                      avg   =       12.3
        overall  = 0.7732                      max   =        13

Random effects u_i ~ Gaussian              Wald chi2(8)    =       242.68
corr(u_i, X) = 0 (assumed)                 Prob > chi2     =       0.0000
```

lnpibi	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
lnpibj	.1061043	.1101103	0.96	0.335	-.109708 .3219165
lntrade	.0863606	.0407556	2.12	0.034	.0064811 .1662402
logouvi	.00678	.0599201	0.11	0.910	-.1106612 .1242211
logfi de	.046915	.0119158	3.94	0.000	.0235605 .0702695
lnch	-.6074383	.1262165	-4.81	0.000	-.854818 -.3600585
stabi	.018426	.0039766	4.63	0.000	.0106321 .0262199
stabj	-.0219897	.0077813	-2.83	0.005	-.0372408 -.0067386
zonerand	1.756528	.3161901	5.56	0.000	1.136807 2.37625
_cons	4.963349	1.611161	3.08	0.002	1.805532 8.121166
sigma_u	.46646943				
sigma_e	.11111726				
rho	.94630337	(fraction of variance due to u_i)			

ANNEXE 27

. hausman fixed

	----- Coefficients -----			
	(b) fixed	(B) .	(b-B) Difference	sqrt(diag(V_b-V_B)) S.E.
lnpi bj	.0294721	.1061043	-.0766322	.0632512
lntrade	.0713607	.0863606	-.015	.
logouvi	.0189425	.00678	.0121625	.
logfi de	.0462921	.046915	-.0006229	.
lnch	-.6504326	-.6074383	-.0429943	.0552481
stabi	.0195124	.018426	.0010865	.
stabj	-.021041	-.0219897	.0009487	.

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

chi2(7) = (b-B)' [(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
 = -3.45
 chi2<0 ==> model fitted on these data fails to meet the asymptotic assumptions of the Hausman test; see suest for a generalized test

. hausman fixed fixed
 the two models need to be different
 r(198);

```
. xtreg lnpi bi lnpi bj logi cb logouvi logfi de lnch stabi stabj zonerand, fe
Fixed-effects (within) regression              Number of obs   =       123
Group variable (i): code                       Number of groups =        10
R-sq:  within = 0.6470                          Obs per group:  min =        10
        between = 0.3541                          avg   =       12.3
        overall  = 0.3485                          max   =        13
corr(u_i, Xb) = 0.3406                          F(7, 106)       =       27.75
                                                Prob > F         =       0.0000
```

	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnpi bj	-.0471405	.1377835	-0.34	0.733	-.3203097	.2260286
logi cb	-.0345636	.0474261	-0.73	0.468	-.1285904	.0594632
logouvi	.0132333	.05967	0.22	0.825	-.1050683	.1315349
logfi de	.0559462	.0115452	4.85	0.000	.0330567	.0788356
lnch	-.7777728	.1340109	-5.80	0.000	-1.043462	-.5120833
stabi	.0191312	.0039316	4.87	0.000	.0113365	.0269259
stabj	-.0197736	.0076632	-2.58	0.011	-.0349666	-.0045805
zonerand (dropped)						
_cons	9.132798	1.469586	6.21	0.000	6.219201	12.0464
sigma_u	1.2037229					
sigma_e	.11250294					
rho	.99134041	(fraction of variance due to u_i)				

F test that all u_i=0: F(9, 106) = 111.04 Prob > F = 0.0000

. est store fixed

```
. xtreg lnpi bi lnpi bj logi cb logouvi logfi de lnch stabi stabj zonerand, re
Random-effects GLS regression              Number of obs   =       123
Group variable (i): code                       Number of groups =        10
R-sq:  within = 0.4319                          Obs per group:  min =        10
        between = 0.9111                          avg   =       12.3
        overall  = 0.8947                          max   =        13
Random effects u_i ~ Gaussian                Wald chi2(8)    =       594.65
corr(u_i, X) = 0 (assumed)                   Prob > chi2     =       0.0000
```

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lnpi bj	.2631311	.0861979	3.05	0.002	.0941863	.4320758
logi cb	.379934	.0693138	5.48	0.000	.2440815	.5157865
logouvi	-.0878235	.1118039	-0.79	0.432	-.306955	.1313081
logfi de	.0698546	.0224518	3.11	0.002	.0258499	.1138594
lnch	-.7785722	.1119547	-6.95	0.000	-.9979993	-.5591451
stabi	.0079732	.0064966	1.23	0.220	-.00476	.0207063
stabj	-.0346679	.0125437	-2.76	0.006	-.0592531	-.0100826
zonerand	1.518665	.1641941	9.25	0.000	1.19685	1.840479

ANNEXE 27

_cons	7.25562	1.269923	5.71	0.000	4.766618	9.744623
sigma_u	.07403175					
sigma_e	.11250294					
rho	.30217318	(fraction of variance due to u_i)				

hausman fixed

	----- Coefficients -----		(b-B)	sqrt(diag(V_b-V_B))
	(b)	(B)	Difference	S.E.
	fixed	.		
lnpi bj	-.0471405	.2631311	-.3102716	.1074905
logi cb	-.0345636	.379934	-.4144976	.
logouvi	.0132333	-.0878235	.1010567	.
logfi de	.0559462	.0698546	-.0139085	.
lnch	-.7777728	-.7785722	.0007993	.073655
stabi	.0191312	.0079732	.011158	.
stabj	-.0197736	-.0346679	.0148943	.

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$$\chi^2(7) = (b-B)' [(V_b-V_B)^{-1}] (b-B) = -126.30$$

chi2<0 ==> model fitted on these data fails to meet the asymptotic assumptions of the Hausman test; see suest for a generalized test

xtreg lnpi bi lnpi br lntrade logouvi logfi de lnch stabi stabj lnchang, fe

Fixed-effects (within) regression
 Group variable (i): code
 Number of obs = 122
 Number of groups = 10
 R-sq: within = 0.7181
 between = 0.6100
 overall = 0.6010
 Obs per group: min = 10
 avg = 12.2
 max = 13
 F(8, 104) = 33.11
 Prob > F = 0.0000
 corr(u_i, Xb) = 0.5183

lnpi bi	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnpi br	.1000932	.2823316	0.35	0.724	-.4597809	.6599673
lntrade	.0983897	.0391751	2.51	0.014	.020704	.1760753
logouvi	.009654	.054491	0.18	0.860	-.0984037	.1177117
logfi de	.0266971	.0110609	2.41	0.018	.0047629	.0486313
lnch	-.6856343	.3039318	-2.26	0.026	-1.288342	-.0829262
stabi	.0200682	.0038143	5.26	0.000	.0125044	.0276321
stabj	-.0193493	.007231	-2.68	0.009	-.0336886	-.0050101
lnchang	-.0527511	.0126697	-4.16	0.000	-.0778755	-.0276267
_cons	6.415075	3.372109	1.90	0.060	-.2719447	13.10209
sigma_u	1.0388073					
sigma_e	.10024214					
rho	.99077417	(fraction of variance due to u_i)				

F test that all u_i=0: F(9, 104) = 214.80 Prob > F = 0.0000

est store fixed

xtreg lnpi bi lnpi br lntrade logouvi logfi de lnch stabi stabj lnchang, re

Random-effects GLS regression
 Group variable (i): code
 Number of obs = 122
 Number of groups = 10
 R-sq: within = 0.7072
 between = 0.6373
 overall = 0.6351
 Obs per group: min = 10
 avg = 12.2
 max = 13
 Random effects u_i ~ Gaussian
 corr(u_i, X) = 0 (assumed)
 Wald chi2(8) = 246.46
 Prob > chi2 = 0.0000

lnpi bi	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
lnpi br	-.4165854	.219926	-1.89	0.058	-.8476325	.0144618
lntrade	.1257426	.0435827	2.89	0.004	.0403221	.2111631
logouvi	.0651166	.0577237	1.13	0.259	-.0480198	.178253
logfi de	.0232977	.0123385	1.89	0.059	-.0008852	.0474806
lnch	-1.206006	.2284795	-5.28	0.000	-1.653818	-.7581947

ANNEXE 27

stabi	.0232516	.0040627	5.72	0.000	.0152888	.0312145
stabj	-.0149775	.0079832	-1.88	0.061	-.0306242	.0006693
lnchang	-.0690688	.0121917	-5.67	0.000	-.092964	-.0451735
_cons	11.77589	2.664999	4.42	0.000	6.552587	16.99919

sigma_u	.44455068					
sigma_e	.10024214					
rho	.95161408	(fraction of variance due to u_i)				

. hausman fixed

	---- Coefficients ----		(b-B)	sqrt(diag(V_b-V_B))
	(b)	(B)	Difference	S.E.
	fixed	.		
lnpibr	.1000932	-.4165854	.5166785	.1770414
lntrade	.0983897	.1257426	-.0273529	.
lnouvij	.009654	.0651166	-.0554626	.
lnlogfi	.0266971	.0232977	.0033994	.
lnch	-.6856343	-1.206006	.5203721	.2004286
stabi	.0200682	.0232516	-.0031834	.
stabj	-.0193493	-.0149775	-.0043719	.
lnchang	-.0527511	-.0690688	.0163176	.0034472

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$$\chi^2(8) = (b-B)' [(V_b-V_B)^{-1}] (b-B) = 4.38$$

Prob>chi2 = 0.8210
 (V_b-V_B is not positive definite)

. xtreg lnpi bi lnpi bj lntrade lnouvij lnlogfi dei j lnch stabi stabj lnchang, fe

Fixed-effects (within) regression
 Group variable (i): code
 R-sq: within = 0.7171
 between = 0.6746
 overall = 0.6626
 Number of obs = 127
 Number of groups = 10
 Obs per group: min = 12
 avg = 12.7
 max = 13
 F(8, 109) = 34.54
 Prob > F = 0.0000

lnpi bi	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
lnpi bj	.2186885	.1245032	1.76	0.082	-.0280727 .4654498
lntrade	.1225495	.0375156	3.27	0.001	.0481949 .1969042
lnouvij	-.0309605	.0364412	-0.85	0.397	-.1031859 .0412648
lnlogfi dei j	.0068941	.0089842	0.77	0.445	-.0109124 .0247006
lnch	-.6757957	.1226052	-5.51	0.000	-.9187952 -.4327962
stabi	.0195923	.0036861	5.32	0.000	.0122865 .026898
stabj	-.0172955	.0076153	-2.27	0.025	-.0323888 -.0022021
lnchang	-.0731209	.0111248	-6.57	0.000	-.0951699 -.0510719
_cons	5.164959	1.632911	3.16	0.002	1.928584 8.401335

sigma_u	.9657426				
sigma_e	.10208493				
rho	.98894968	(fraction of variance due to u_i)			

F test that all u_i=0: F(9, 109) = 281.04 Prob > F = 0.0000

. est store fixed

. xtreg lnpi bi lnpi bj lntrade lnouvij lnlogfi dei j lnch stabi stabj lnchang, re

Random-effects GLS regression
 Group variable (i): code
 R-sq: within = 0.7067
 between = 0.6979
 overall = 0.6882
 Number of obs = 127
 Number of groups = 10
 Obs per group: min = 12
 avg = 12.7
 max = 13
 Wald chi2(8) = 225.38
 Prob > chi2 = 0.0000

lnpi bi	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
lnpi bj	.2473445	.1123173	2.20	0.028	.0272066 .4674824
lntrade	.1872923	.0491965	3.81	0.000	.0908689 .2837157

ANNEXE 27

lnouvij	-.0193504	.0478742	-0.40	0.686	-.1131822	.0744814
logfi deij	.0019722	.0120408	0.16	0.870	-.0216274	.0255718
lnch	-.7542009	.1281499	-5.89	0.000	-1.00537	-.5030318
stabi	.0191587	.0047996	3.99	0.000	.0097517	.0285657
stabj	-.0198194	.0100077	-1.98	0.048	-.0394341	-.0002046
lnchang	-.0925748	.0134885	-6.86	0.000	-.1190117	-.0661379
_cons	3.98138	1.616797	2.46	0.014	.8125169	7.150244
sigma_u	.26822826					
sigma_e	.10208493					
rho	.87347796	(fraction of variance due to u_i)				

hausman fixed

	---- Coefficients ----		(b-B)	sqrt(diag(V_b-V_B))
	(b)	(B)	Difference	S.E.
	fixed	.		
lnpi bj	.2186885	.2473445	-.028656	.0537202
Intrade	.1225495	.1872923	-.0647428	.
lnouvij	-.0309605	-.0193504	-.0116102	.
logfi deij	.0068941	.0019722	.0049219	.
lnch	-.6757957	-.7542009	.0784052	.
stabi	.0195923	.0191587	.0004336	.
stabj	-.0172955	-.0198194	.0025239	.
lnchang	-.0731209	-.0925748	.0194539	.

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$$\chi^2(8) = (b-B)' [(V_b-V_B)^{-1}] (b-B) = -20.26$$

chi2<0 ==> model fitted on these data fails to meet the asymptotic assumptions of the Hausman test; see suest for a generalized test

xtreg lnpi bi lnpi br Intrade lnouvij logfi deij lnch stabi stabj lnchang, fe

Fixed-effects (within) regression
 Group variable (i): code
 Number of obs = 127
 Number of groups = 10
 R-sq: within = 0.7092
 between = 0.6132
 overall = 0.6034
 Obs per group: min = 12
 avg = 12.7
 max = 13
 F(8, 109) = 33.23
 Prob > F = 0.0000

lnpi bi	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnpi br	.0425584	.2614668	0.16	0.871	-.4756603	.5607771
Intrade	.1203438	.0380231	3.17	0.002	.0449832	.1957043
lnouvij	-.0482549	.0359488	-1.34	0.182	-.1195043	.0229946
logfi deij	.0076083	.0092833	0.82	0.414	-.010791	.0260076
lnch	-.7609775	.2845468	-2.67	0.009	-1.32494	-.1970149
stabi	.0202964	.0042246	4.80	0.000	.0119234	.0286694
stabj	-.0181212	.0081683	-2.22	0.029	-.0343105	-.0019319
lnchang	-.0657297	.0120672	-5.45	0.000	-.0896464	-.041813
_cons	6.98766	3.166481	2.21	0.029	.7117975	13.26352
sigma_u	.9994179					
sigma_e	.10350704					
rho	.98938764	(fraction of variance due to u_i)				

F test that all u_i=0: F(9, 109) = 199.08 Prob > F = 0.0000

xtreg lnpi bi lnpi bj Intrade lnouvij logfi deij lnch stabi stabj lnchang, re

Random-effects GLS regression
 Group variable (i): code
 Number of obs = 127
 Number of groups = 10
 R-sq: within = 0.7067
 between = 0.6979
 overall = 0.6882
 Obs per group: min = 12
 avg = 12.7
 max = 13
 Random effects u_i ~ Gaussian
 Wald chi2(8) = 225.38
 corr(u_i, X) = 0 (assumed)
 Prob > chi2 = 0.0000

lnpi bi	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
---------	-------	-----------	---	------	----------------------

ANNEXE 27						
lnpi bj	.2473445	.1123173	2.20	0.028	.0272066	.4674824
lntrade	.1872923	.0491965	3.81	0.000	.0908689	.2837157
lnouvi j	-.0193504	.0478742	-0.40	0.686	-.1131822	.0744814
logfi dei j	.0019722	.0120408	0.16	0.870	-.0216274	.0255718
lnch	-.7542009	.1281499	-5.89	0.000	-1.00537	-.5030318
stabi	.0191587	.0047996	3.99	0.000	.0097517	.0285657
stabj	-.0198194	.0100077	-1.98	0.048	-.0394341	-.0002046
lnchang	-.0925748	.0134885	-6.86	0.000	-.1190117	-.0661379
_cons	3.98138	1.616797	2.46	0.014	.8125169	7.150244

si gma_u	.26822826					
si gma_e	.10208493					
rho	.87347796	(fraction of variance due to u_i)				

ANNEXE 28(1)

ANNEXE 28. ESTIMATION PAR PAYS DE L'INTEGRATION REGIONALE SUR LE PIB/TETE

NOTE:

lnpi bi = log(PIB/tête) du pays
 lnpi bj = log(PIB/tête) du partenaire
 lntrade = log(commerce bilatéral)
 logouvi = log(commerce hors zone) du pays
 logfi de = log(flux d'IDE entrants dans le pays)
 vol tch = volatilité du taux de change réel bilatéral

I. DANS LE CAS DU REGIME MONETAIRE FLEXIBLE

by code, sort : regress lnpi bi lnpi bj lntrade logouvi logfi de vol tch, robust

 -> code = 1 (Botswana)
 Linear regression

	Number of obs = 10
	F(5, 4) = 324.57
	Prob > F = 0.0000
	R-squared = 0.9894
	Root MSE = .03374

lnpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnpi bj	1.993275	.1702874	11.71	0.000	1.520481	2.466069
lntrade	-.2463835	.1633865	-1.51	0.206	-.700017	.2072501
logouvi	.4413974	.3151764	1.40	0.234	-.4336727	1.316467
logfi de	.0604477	.0464837	1.30	0.263	-.0686117	.1895072
vol tch	-.0600229	.5909196	-0.10	0.924	-1.700679	1.580633
_cons	-4.03924	3.693925	-1.09	0.336	-14.29522	6.216739

 -> code = 2 (Lestho)
 Linear regression

	Number of obs = 13
	F(4, 8) = 69.35
	Prob > F = 0.0000
	R-squared = 0.9404
	Root MSE = .06956

lnpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnpi bj	1.397673	.244074	5.73	0.000	.8348373	1.960509
lntrade	.1947396	.1629306	1.20	0.266	-.1809791	.5704583
logouvi	-.1832712	.1387111	-1.32	0.223	-.5031396	.1365971
logfi de	.029086	.0731284	0.40	0.701	-.1395485	.1977204
vol tch	(dropped)					
_cons	-9.142697	4.13592	-2.21	0.058	-18.68015	.3947518

 -> code = 3 Malawi
 Linear regression

	Number of obs = 11
	F(5, 5) = 8.74
	Prob > F = 0.0164
	R-squared = 0.8394
	Root MSE = .08288

lnpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
lnpi bj	-1.389859	.3782503	-3.67	0.014	-2.362182	-.4175353
lntrade	.5529834	.2360005	2.34	0.066	-.0536752	1.159642
logouvi	-.2377396	.2950176	-0.81	0.457	-.9961065	.5206273

ANNEXE 28(1)

logfi de	-.0556599	.0361809	-1.54	0.185	-.1486658	.037346
vol tch	.013603	.0432859	0.31	0.766	-.097667	.124873
_cons	7.86531	5.45336	1.44	0.209	-6.152997	21.88362

-> code = 4 (Mozambique)

Linear regression

Number of obs = 13
F(5, 7) = 176.99
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.9898
Root MSE = .03687

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
Inpi bj	1.704072	.1163728	14.64	0.000	1.428894	1.97925
Intrade	-.0272218	.0776272	-0.35	0.736	-.210781	.1563373
logouvi	.0381718	.0585835	0.65	0.535	-.1003562	.1766997
logfi de	.0786254	.0190184	4.13	0.004	.0336541	.1235967
vol tch	8.63e-06	.0000618	0.14	0.893	-.0001375	.0001548
_cons	-9.727028	1.912591	-5.09	0.001	-14.24959	-5.204469

-> code = 5 (Namibie)

Linear regression

Number of obs = 13
F(4, 7) = .
Prob > F = .
R-squared = 0.9837
Root MSE = .02075

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
Inpi bj	1.056751	.1749326	6.04	0.001	.6431007	1.4704
Intrade	-.0348375	.0667031	-0.52	0.618	-.1925654	.1228904
logouvi	.0624188	.238909	0.26	0.801	-.5025112	.6273488
logfi de	-.0118348	.0128905	-0.92	0.389	-.0423159	.0186463
vol tch	.2387056	.12495	1.91	0.098	-.0567543	.5341654
_cons	.0142205	2.233378	0.01	0.995	-5.266879	5.29532

-> code = 6 (Afrique du Sud)

Linear regression

Number of obs = 13
F(5, 7) = 50.11
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.9248
Root MSE = .04356

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
Inpi bj	-.4169631	.1349338	-3.09	0.018	-.7360308	-.0978954
Intrade	.1328823	.0543683	2.44	0.044	.0043217	.261443
logouvi	.7830402	.2312133	3.39	0.012	.2363075	1.329773
logfi de	.0008769	.0111468	0.08	0.940	-.025481	.0272348
vol tch	.0000298	.0001155	0.26	0.804	-.0002434	.0003029
_cons	10.13651	1.116781	9.08	0.000	7.495746	12.77728

-> code = 7 (Swaziland)

Linear regression

Number of obs = 11
F(4, 6) = 60.23
Prob > F = 0.0001

ANNEXE 28(I)

R-squared = 0.9535
Root MSE = .04466

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	1.35424	.1594827	8.49	0.000	.9640004 1.744481
Intrade	.000148	.0555116	0.00	0.998	-.1356839 .13598
logouvi	-.2059901	.142709	-1.44	0.199	-.5551863 .1432062
logfi de	.0437983	.0156416	2.80	0.031	.0055246 .082072
vol tch	(dropped)				
_cons	-4.674837	1.154592	-4.05	0.007	-7.500023 -1.849651

-> code = 8 (Tanzani e)

Linear regression

Number of obs = 11
F(5, 5) = 119.62
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.9852
Root MSE = .03616

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	.2124933	.1523357	1.39	0.222	-.1790981 .6040848
Intrade	.3789618	.0606087	6.25	0.002	.2231622 .5347615
logouvi	-.9396748	.1232995	-7.62	0.001	-1.256626 -.6227234
logfi de	-.0942382	.043531	-2.16	0.083	-.2061381 .0176617
vol tch	.0066588	.0015642	4.26	0.008	.002638 .0106797
_cons	-2.731386	.7782433	-3.51	0.017	-4.731924 -.7308479

-> code = 9 (Zambi e)

Linear regression

Number of obs = 13
F(5, 7) = 97.09
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.8359
Root MSE = .04187

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	.2482651	.332859	0.75	0.480	-.5388214 1.035352
Intrade	.1179753	.101002	1.17	0.281	-.1208565 .356807
logouvi	.2752493	.1773253	1.55	0.165	-.1440584 .694557
logfi de	.0248317	.0217153	1.14	0.290	-.0265169 .0761803
vol tch	.0003301	.0003483	0.95	0.375	-.0004935 .0011537
_cons	1.711773	1.170764	1.46	0.187	-1.056644 4.480191

-> code = 10 (Zi mbabwe)

Linear regression

Number of obs = 13
F(5, 7) = 23.82
Prob > F = 0.0003
R-squared = 0.8053
Root MSE = .06362

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	.77844	.1920273	4.05	0.005	.3243677 1.232512
Intrade	-.0987689	.1412411	-0.70	0.507	-.432751 .2352132
logouvi	.1812188	.0601119	3.01	0.020	.0390768 .3233608
logfi de	.0600929	.0241568	2.49	0.042	.0029711 .1172147
vol tch	-.0006789	.0002609	-2.60	0.035	-.0012958 -.000062
_cons	1.871515	3.230544	0.58	0.581	-5.767509 9.510538

ANNEXE 28 (II)

II. LE CAS DU REGIME MONETAIRE FIXE OU DE LA CREATION D'UNE ZONE MONETAIRE

BOTSWANA

Linear regression

Number of obs = 10
 F(4, 5) = 208.71
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.9894
 Root MSE = .03022

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
Inpi bj	1.981595	.0968432	20.46	0.000	1.732651	2.230538
Intrade	-.254671	.0948625	-2.68	0.044	-.4985228	-.0108192
Iogouvi	.4555704	.204874	2.22	0.077	-.0710749	.9822157
Iogfi de	.0620839	.0333374	1.86	0.122	-.0236127	.1477804
zonerand	(dropped)					
_cons	-3.790819	1.466145	-2.59	0.049	-7.559664	-.0219741

-> code = 2 LESOTHO

Linear regression

Number of obs = 13
 F(4, 8) = 69.35
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.9404
 Root MSE = .06956

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
Inpi bj	1.397673	.244074	5.73	0.000	.8348373	1.960509
Intrade	.1947396	.1629306	1.20	0.266	-.1809791	.5704583
Iogouvi	-.1832712	.1387111	-1.32	0.223	-.5031396	.1365971
Iogfi de	.029086	.0731284	0.40	0.701	-.1395485	.1977204
zonerand	(dropped)					
_cons	-9.142697	4.13592	-2.21	0.058	-18.68015	.3947518

-> code = 3 MALAWI

Linear regression

Number of obs = 11
 F(4, 6) = 8.09
 Prob > F = 0.0135
 R-squared = 0.8372
 Root MSE = .07617

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
Inpi bj	-1.34808	.2754179	-4.89	0.003	-2.022003	-.6741563
Intrade	.5981189	.1799191	3.32	0.016	.1578728	1.038365
Iogouvi	-.1806933	.1568193	-1.15	0.293	-.5644163	.2030298
Iogfi de	-.0645542	.0262132	-2.46	0.049	-.1286957	-.0004127
zonerand	(dropped)					
_cons	6.799583	3.309153	2.05	0.086	-1.297623	14.89679

-> code = 4 MOZAMBIQUE

Linear regression

Number of obs = 13
 F(4, 8) = 252.89
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.9898

ANNEXE 28 (II)
 Root MSE = .03452

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	1.704954	.1071221	15.92	0.000	1.45793 1.951978
Intrade	-.0271528	.0718606	-0.38	0.715	-.1928637 .1385582
Iogouvi	.0397453	.0582374	0.68	0.514	-.0945504 .1740409
Iogfi de zonerand	.078191	.016463	4.75	0.001	.0402273 .1161548
_cons	(dropped)				
	-9.724841	1.793238	-5.42	0.001	-13.86006 -5.589628

-> code = 5 NAMIBIE

Linear regression

Number of obs = 13
 F(4, 8) = 101.22
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.9789
 Root MSE = .02208

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	1.166948	.2300753	5.07	0.001	.6363935 1.697503
Intrade	.0319505	.0612805	0.52	0.616	-.1093627 .1732636
Iogouvi	.1879073	.3062219	0.61	0.557	-.5182416 .8940562
Iogfi de zonerand	-.0110747	.0110036	-1.01	0.344	-.0364491 .0142998
_cons	(dropped)				
	-2.392132	2.874247	-0.83	0.429	-9.020157 4.235893

-> code = 6 AFRIQUE DU SUD

Linear regression

Number of obs = 13
 F(4, 8) = 53.40
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.9245
 Root MSE = .04085

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	-.4243849	.1231273	-3.45	0.009	-.708317 -.1404527
Intrade	.1266323	.0435711	2.91	0.020	.0261572 .2271074
Iogouvi	.764469	.164645	4.64	0.002	.384797 1.144141
Iogfi de zonerand	.0014456	.0088761	0.16	0.875	-.0190228 .021914
_cons	(dropped)				
	10.30095	.9091953	11.33	0.000	8.204344 12.39756

-> code = 7 SWAZILAND

Linear regression

Number of obs = 11
 F(4, 6) = 60.23
 Prob > F = 0.0001
 R-squared = 0.9535
 Root MSE = .04466

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	1.35424	.1594827	8.49	0.000	.9640004 1.744481
Intrade	.000148	.0555116	0.00	0.998	-.1356839 .13598
Iogouvi	-.2059901	.142709	-1.44	0.199	-.5551863 .1432062
Iogfi de zonerand	.0437983	.0156416	2.80	0.031	.0055246 .082072
_cons	(dropped)				
	-4.674837	1.154592	-4.05	0.007	-7.500023 -1.849651

ANNEXE 28 (11)

 -> code = 8 TANZANIE

Linear regression

Number of obs = 13
 F(4, 8) = 21.69
 Prob > F = 0.0002
 R-squared = 0.9051
 Root MSE = .09334

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	.2428303	.3475414	0.70	0.505	-.5586016 1.044262
Intrade	.11562	.1576081	0.73	0.484	-.247825 .4790649
logouvi	-.6647938	.1783196	-3.73	0.006	-1.076 -.2535879
logfi de	.0270872	.1114984	0.24	0.814	-.2300286 .284203
zonerand (dropped)					
_cons	.2535353	1.893701	0.13	0.897	-4.113347 4.620418

 -> code = 9 ZAMBIE

Linear regression

Number of obs = 13
 F(4, 8) = 107.77
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.8263
 Root MSE = .04031

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	.276353	.2759552	1.00	0.346	-.3600009 .9127069
Intrade	.1296742	.0949347	1.37	0.209	-.0892457 .3485941
logouvi	.2935522	.1672684	1.75	0.117	-.0921695 .6792739
logfi de	.026557	.0237207	1.12	0.295	-.0281431 .081257
zonerand (dropped)					
_cons	1.214202	.6810777	1.78	0.112	-.3563664 2.78477

 -> code = 10 ZIMBABWE

Linear regression

Number of obs = 13
 F(4, 8) = 6.71
 Prob > F = 0.0113
 R-squared = 0.5881
 Root MSE = .08655

Inpi bi	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
Inpi bj	.3549833	.2685207	1.32	0.223	-.2642266 .9741931
Intrade	-.1167745	.1870081	-0.62	0.550	-.5480158 .3144668
logouvi	.0205116	.1217049	0.17	0.870	-.2601403 .3011635
logfi de	.0787396	.0161492	4.88	0.001	.0414995 .1159796
zonerand (dropped)					
_cons	5.636066	3.390728	1.66	0.135	-2.182968 13.4551

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham-Frois (1974)**, "*Problématique de la Croissance*", *Economica*, vol.1
- Abraham-Frois et Fabre F. (1998)**, *la Macroéconomie après Lucas : textes choisis*, *Economica*
- Acemoglu et Zilibotti (1997)**, Was Prometheus Unbound by Chance? Risk, Diversification, and Growth. *Journal of Political Economy* Vol. 105, No. 4 (August), pp. 709-751
- Albornos, F. et Corcos G. (2003)**, Intégration économique et choix de (re)localisation de la firme multinationale ; version préliminaire, Paris-Jourdan, DELTA. Disponible sur : <http://ceco.polytechnique.fr/COLLOQUES/ETAPE/albornozcorcos.pdf>
- Aghion P. et Williamson J.G. (1998)**, *Growth, inequality and globalization: theory, history and policy*. Cambridge University Press.
- Aghion Ph. et Howitt P. (2000)**, *théorie de la croissance endogène*. Edition Dunod
- Akanni-Honvo A. et Léon A. (1995)**, La croissance endogène régionalisée, *Revue du Tiers Monde*, tome XXXIX, n°155, juillet-Septembre.
- Anderson J.E. et Wincoop E.C. (2001)**, Borders, Trade and Welfare, NBER, working paper No.8515, October. Disponible sur: <http://www.nber.org/papers/w8515>
- Anderson J.E. et Wincoop E.C. (2004)**, Trade Costs, NBER, Working paper no.10480, May. Disponible sur: <http://www.nber.org/papers/w10480>
- Anderson J.E. (1979)**, A Theoretical Foundation for the Gravity Equation, *American Economic Review*, #69, pp 106-116
- Araujo C., Brun J-F. et Combes J-L. (2004)**, *Econométrie*. Collection « Amphi Economie », Bréal édition.
- Arellano M. et Bond S. (1991)**, Some tests of Specification for panel data : Monte Carlo evidence and an application to employment equation. *Review of Economic Studies*, 58. p277-297
- Arrow, K. (1962)**, Economic Welfare and the Allocation of Resources for Invention, in **Nelson, R. (Eds)**, *The Rate and Direction of Inventive Activity : Economic and Social Factors*, NBER, Princeton University Press, pp. 609-25.
- Aryeety E. et Oduro A. (1996)**, Regional Integration Efforts in Africa: an Overview; in **J.J.Teunissen (ed.)**, *Regionalism and the Global Economy: The Case of Africa*. La Haye: Forum sur la dette et le développement.
- Aryeety E. (2001)**, *Regional Integration in West Africa*. OCDE, Centre de développement. Rapport technique. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques.
- Azam J-P., Berthelemy J-C et Calipel S. (1996)**, Risque politique et croissance en Afrique. *Revue Economique*, n°3, mai, p.819-829.
- Babeskii, J. (2004)**, L'adhésion des Peco à l'Union Européenne et l'endogénéité des chocs d'offre et de la demande, *Economie et Prévision*, no. 162/2. p33-49
- Balassa B. (1961)**, *The theory of economic integration*, London, Allen & Unwin.
- Balassa B. et Mordechai Kreinin (1967)**, Trade Liberalization under the Kennedy Round, *Review of Economics and Statistics*, 49 (May), 179-99
- Baldwin R. E. (1997)**, The Causes of Regionalism, *The World Economy*, vol. 20, n° 7, pp. 865-888
- Baldwin R.E. et Murray T. (1997)**, MFN tariff reductions and developing country trade benefits under GSP. *Economic Journal*, n°87 (March) pp.30-46

- Banque Africaine de Développement (BAfD, 2000)**, Regional Integration in Africa; in *African Development Report*, New York: Oxford University Press.
- Banque Mondiale (2000a)**, *Can Africa Claim the 21st Century?* Washington, D.C.
- Banque Mondiale (2000b)**, *Trade Blocs*. Washington, D.C.
- Banque Mondiale (2002)**, *Global Economic Prospects and the Developing Countries 2002*. Washington, D.C.
- Banque Mondiale (2003)** *Global Economic Prospects and the Developing Countries 2003*. Washington, D.C.
- Barro R. et Sala-i-Martin X. (1995)**, Economic growth. Mc Graw Hill, New York
- Barro R. (2000)**, les facteurs de la croissance économiques. Edition Economica
- Barro R. (1991)**, Economic Growth in cross-section of countries. *Quarterly Journal of Economics*, pp. 407-443
- Baumol W.J. , Bailey E.E. et Willig R.D. (1977)** : Invisible hand theorems on the sustainability of prices in a multiproduct monopoly. *American Economic Review* n° 67, pp.350-365
- Baumol W. (1986)**, Productivity Growth, Convergence and Welfare : What the long run data show. *American Economic Review*. n° 76, pp.1076-1085
- Baumol W.J, Panzar J.C et Willig R.D. (1988)**, Contestable Market and the Theory of Industry Structure. San Diego edition, Calif: Harcourt Brace Jovanovich
- Baumol W.J. (1991)**, La théorie des marchés contestables, in *Problèmes Economiques*, no. 2243, octobre, pp. 19-27
- Baumont C. (1998)**, Economie, Géographie et croissance régionale. *Problèmes Economiques*, n°2.581, 9 septembre ; pp.1-6
- Bende-Nabende A. (2002)**, Globalization, FDI, regional integration and sustainable development: theory, evidence and policy. Ashgate edition.
- Bergstrand J. (1985)**, The Gravity Equation in International Trade : Some Microeconomic Foundations and Empirical Evidence. *The Review of Economics and Statistics* # 67, pp474-481.
- Bernard A. et Durlauf A.S. (1994)**, Interpreting tests of the convergence hypothesis. NBER, technical working paper No. 159, June. <http://www.nber.org/papers/t0159>
- Bernard A. et Jones, C. (1996)**, Productivity across industries and countries: Times series theory and evidence. *The Review of Economics and Statistics*. pp135-146
- Berthélémy J-C., Dessus S. et Varoudakis A. (1997)**, Capital humain et Croissance : le rôle du régime commercial, *Revue économique*, vol.48, 5. p419-427
- Berthélémy J-C. et L. Söderling (2000)**, Emerging Africa: is it possible? http://orion.forumone.com/gdnet/files.fcgi/95_Draft3.pdf
- Bertrand O. et Madariaga N. (2003)**, Choix de localisation des entreprises, mode d'entrée et intégration économique : Une étude macroéconomique appliquée à l'IDE américain au sein de l'ALENA et du MERCOSUR. *Revue Région et Développement*, n° 18, pp132-145
- Bhagwati J. (ed.) (1982)**, *International Trade: Selected Readings*. Cambridge, MIT Press.
- Bhagwati J. (2001)**, Réponse aux détracteurs de la mondialisation. *Bulletin du FMI*, 4/2001. Communication lors du séminaire du FMI du 12 Mars 2001
- Blomström et Kokko (1997)**, Regional Integration and Foreign Direct Investment. The World Bank International Economics Department, *Policy Research Working Paper*, # 1750. Washington DC

- Bonaglia F., Goldstein A. et Richaud C. (2002)**, "Mesurer la reforme", Etude du Centre de Développement de l'OCDE
- Bond S., Hoefler A. et Temple J. (2001)**, GMM estimation of empirical growth models. Mimeo, Septembre.
- Bourenane N. (1996)**, Des fondements théoriques et Stratégiques de la construction communautaire. in *R. Lavergne*, chapitre. 2
- Bourenane N. (2002)**, L'intégration régionale en Afrique : état et perspectives, in *OCDE et BAfD, L'intégration régionale en Afrique*, Séminaire du Centre de Développement
- Brown H. P., Hollander A. et Viane J.M. (1998)**, "Applied International Trade Analysis", the University Michigan Press
- Brüderl J. (2005)**, Panel data analysis, University of Mannheim, Mimeo, March
- Bwana C. (1993)**, *Essai sur la coopération économique régionale en Afrique Australe : cas de la SADCC*. Thèse doctorale, Université de Montesquieu-Bordeaux IV.
- Cadot O., De Melo J., Olarreaga (2000)**, L'intégration régionale en Afrique : Où en sommes-nous? *Revue d'Economie du Développement*, no.1-2. pp. 247-261
- Cardebat J-M. (2002)**, La mondialisation et l'emploi, Paris, édition La Découverte.
- Casin, P. (2003)**, Une analyse structurelle de la sigma convergence : application aux pays de la zone euro. *Economie et Prévision*, No.159, Mars. p39-52.
- Chauvin S. et Gaulier G. (2002)**, Regional trade integration in southern Africa, CEPII no.2002-12, Octobre.
- CNUCED (2001)**, Rapport sur les investissements au monde. Vers de nouvelles relation interentreprises : une vue d'ensemble. Nations Unis, NY et Genève.
- Cohen I. et Rosenthal G. (1977)**, Reflexiones sobre al marco conceptual de la integración económica centro-americana, *Revista de la CEPAL*, 1977, p. 23-51.
- Colleen O'Manique (1989)**, What Chance for Peace in Southern Africa? *Pearce Magazine*, # 58.
- Commission Economique pour l'Afrique (CEA, 2004)**, L'état de l'intégration régionale en Afrique. Addis Abeba.
- Cooper C. A. et Massell B. F (1965a)**, A new look at customs union theory. *Economic Journal*, 75 (December), pp. 742-747.
- Cooper C. A. et Massell B. F (1965b)**, Toward a general theory of customs union for developing countries. *Journal of Political Economy*, 73 (June), pp. 461-475
- Corden W. (1972)**, Economies of Scale and Customs Union Theory. *Journal of Political Economy*, 73 (June), 465-75.
- Coussy, J. (1995)**, Cheminements institutionnels et dynamique capitaliste dans l'intégration de l'Afrique australe : Représentations et projets en Afrique du Sud et au Zimbabwe. *Les études du CERI*, no.10, Décembre
- Coussy J. et Hugon P. (eds. 1991)**, l'intégration régionale et l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne, Ministère de la coopération, La documentation Française
- Davis D. et Mishra P. (1991)**, Stolper-Samuelson is dead, and others crimes of both theory and data, NBER working papers, no.3729.
- Deardorff A. V. (1995)**, Determinants of Bilateral Trade : Does Gravity Work in a Neoclassical World ?, NBER, working paper # 5377.
- Deblock C. (2005)**, Régionalisme Economique et Mondialisation : que nous apprennent les théories, CEIM, document de travail, Octobre.

- Decraene P. et Châtel B. (1996)**, Onze leçons sur l'Afrique australe. Notes africaines, asiatiques et caraïbes, CHEAM, Paris
- Dell S. (1963)**, *Trade Blocks and Common Markets*, Constable
- De Melo J. et Panagariya A. (eds, 1993)**, *New dimensions in regional integration*. Cambridge University Press.
- De Melo J. et Grether J.M (1997)**, *Commerce international. Théories et Application. Ouvertures Economiques*, Bruxelles, De Boeck.
- De Melo J., Brun J.F., Carrère C. et Guillaumont P. (2005)**, Has Distance Died? Evidence from a panel gravity model. *World Bank Economic Review*, vol. 1, 99-120.
- De Melo J. (2007)**, Regionalism and Developing Countries: A Primer. *Journal of World Trade*, 41(2), pp.351-69.
- De Sousa J. et Lochard J. (2004)**, Investissements directs étrangers et intégration : quels enseignements pour les PECO ? *Economie et Prévision*, no.163, Février. pp87-100.
- Dixit A. K. et Stiglitz J.E. (1977)**, Monopolistic competition and optimum product diversity, *American Economic Review*, June. p 297-308.
- Dessus S. (2000)**, Capital humain et Croissance: le rôle retrouvé du système éducatif, *Revue de l'Institut d'Economie Politique*, N°6/2000/2, pp.95-115
- Dodzin S. et Vamvakidis A. (2004)**, "Trade and Industrialization in developing countries", *Journal of Development Economics*, 75, pp.319-328.
- Dollar D. et Kraay A. (2000)**, "Growth Is Good for the Poor", Washington D.C.: Banque mondiale, Development Research Group.
- Dupreelle K. (2001)**, la régionalisation en Afrique orientale: entre impératif de développement et dynamiques politiques. Thèse doctorale, Université des Sciences et Technologies de Lille.
- Dupuch S. et Mazier J. (2003)**, Mobilité du capital, Polarisation des activités et Union Européenne. *Cahiers Economiques de Bruxelles*, vol. 46, n°4, pp.65- 90
- Durlauf S., et Quah D. (1998)**, "The New Empirics of Economic Growth" Working Paper, # 3. , Madison University of Wisconsin Madison, Social Systems Research Institute.
- Easterly, W. et Levine R. (2002)**, "Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development." Washington, D.C.: Center for Global Development. Working paper #15.
- EL-Agraa A. (1988)**, *economics of European Community*, 3e édition. Am El-Agraa.
- El-Agraa (1989)**, *The Theory and Measurement of International economic Integration*, St. Martin's Press, New York.
- Elbadawi I. (1997)**, The impact of regional trade and monetary schemes on intra-sub saharan Africa trade. in *Ademola, O., Elbadawi, I. et Collier, P.(eds.), Regional Integration and trade liberalization in sub-Saharan Africa*, p210-225, London, Mcmillan
- Evans D. (2002)**, Identifying Winners and losers in southern Africa from Globalisation: Integrating findings from GTAP and poverty case studies on global trade policy reform, working paper presented to the CSAE conference St Catherine' College, Oxford, March 18-19. Institute of Development Studies, Sussex, England
- Evenett S.J. et W. Keller (1998)**, On Theories Explaining the Success of Gravity Equation, NBER working paper, # 6529
- Farmer B. R. (1999)**, *The question of dependency and economic development: A quantitative analysis*, Lexington Books

- Fields G.S. (1977)**, Who benefits economic development? A re-examination of Brazilian growth in the 1960's, *The American Economic Review*, vol.67, no. 4.(September), pp56-66.
- Finkel S. et Willet J. (2003)**, *Applied longitudinal Data analysis*. Oxford University Press
- Fond Monétaire International (2007)**, *Perspectives Economiques Régionales : Afrique Subsaharienne*. Avril 2007. 136p
- Foroutan F. (1998)**, Does membership in a regional preferential trade arrangement make a country more or less protectionist? *World Economy*, 21(3). p305-336
- Foucher M. et Darbon D. (2001)**, *L'Afrique du Sud, puissance utile*. Edition Belin
- Frankel J.A. et Wei S.-J. (1993)**, Trade blocs and currency blocs, NBER, working paper No. 4335, April.
- Frankel J.A et Rose A.K (1998)**, The endogeneity of the optimum currency area criteria, *Economic Journal*, vol.108 (July), pp.1009-1025
- Frankel J. et Romer D. (1999)**, "Does Trade Cause Growth" *American Economic Review* 89(3): pp.379-99.
- Freudenberg M., Gaulier G. et Ual-Kesenci D. (1998)**, La régionalisation du commerce international: Une évaluation par les intensités relatives bilatérales. CEPII, Document de travail n° 98-05.
- Fujita M., Krugman P. et Venables A.J. (1999)**, *The spatial economy. Cities, regions and international trade*. Cambridge, MIT Press
- Furtado C. (1979)**, The Brazilian model of development, in *Charles K. Wilber (éd.)The political Economy of development and Underdevelopment*, New York, Random House, pp.324-333.
- Gaulier G., Hurlin C. et Jean-Pierre P. (1999)**, Testing convergence : A panel data approach, *Annales d'économie et de statistique*, no.55-56.
- Gerhels F. (1957)**, Customs Union From a single country view point, *Review of Economic Studies* (n°63, pp.61-64). Cité par M.E. Keinin et M.G Plummer (2002), *Economic Integration and Development: has Regionalism delivered for Development countries?* Edward Elgar edition,
- Gillis M. (1998)**, *Economie du développement*, 2e édition française, De Boeck Université,
- Goldstein A. (2002)**, l'intégration régionale en Afrique est-elle au service du développement ? *Problèmes économiques*, n° 2855, juillet, pp.23-28.
- Goldstein A. et Quenan C. (2002)**, Régionalisation et développement en Amérique latine : quelles implications pour l'Afrique subsaharienne ? in *OCDE/BAfD, l'intégration régionale africaine*, séminaire du Centre de développement, pp.53-84
- Goldstein A. (2004)**, Intégration régionale, IDE et compétitivité en Afrique australe, Centre de développement de l'OCDE. Edition de l'OCDE
- Gourieroux C. (1989)**, *Econométrie des variables qualitatives*, Economica
- Grossman S. et Hart O. (1983)**, An Analysis of the Principal-Agent Problem, *Econometrica*, 59, pp. 611-636.
- Grandes M. (2003)**, Macroeconomic convergence in southern Africa: the Rand zone experience, Working paper, no. 231, OECD Development Centre.
- Grandes M. et Pinaud N. (2004)**, Quelles politiques pour réduire le coût du capital en Afrique australe ? *Cahier de Politique Economique* n°25, Centre du Développement de l'OCDE, pp 1-30
- Greene, W. (1997)** *Econometric Analysis*, 3e édition, Prentice Hall

- Kitamura H. (1966)**, Economic theory and the economic integration of underdeveloped regions, in *Miguel Wionczek (ed), Latin American Economic Integration*. New York, F. A. Praeger, 1966, p. 42-63.
- Haas E. B. et Schmitter P.C. (1966)**, Economic and differential patterns of political integration: projections about unity in Latin America, *International political communities: an anthology*, New York, Anchor Books.
- Hamilton L.C (2003)**, *Statistic with STATA*. Duxbury Thomson Learning
- Hausman J.A. (1978)**, Specification tests in Econometrics. *Econometrica* n° 46, pp.1521-1271
- Hazlewood A (1979)**, The end of the east African community: what are the lessons for regional integration schemes? *Journal of Common Market Studies*, septembre 1979, p. 40-58.
- Hazlewood A. (1987)**, Customs Unions, in *the New Palgrave: A Dictionary of Economics*, New York, Stockton Press, 1987, pp. 743-744.
- Hazlewood A. (ed., 1967)**, African integration and disintegration: case studies in economic and political union. London, Oxford University Press.
- Head K. et Mayer T. (2002)**, Effet frontière, intégration économique et “Forteresse Europe”, *Économie et Prévision* 2002/1-2, n° 152-153, pp. 71-92.
- Hénin P-Y et Le Pen Y. (1995)**, Les épisodes de la convergence européenne, *Revue économique*, vol.46-no.3. pp.667-677
- Holmstrom B. (1979)**, Moral Hazard and Observability. *Bell Journal of Economics*, n°10, pp. 74-91.
- Hsiao C. (1986)**, Analysis of Panel Data. *Econometric Society Monographs*, n°11. Cambridge University Press
- Hugon P. (1993)**, L'économie de l'Afrique, Paris, édition La Découverte.
- Hugon P. (1997)**, la régionalisation comparée en Afrique sub-saharienne et en Asie Orientale, Rapport, Commissariat Général au Plan.
- Hugon P. (2002)**, Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation, *Problèmes économiques*, n° 2782, Octobre. pp 18-24
- Hurlin C. (2005)**, L'économétrie des données panel : Modèles linéaires simples, document de l'Ecole doctorale [Edocif], Séminaire méthodologique.
- Islam N. (1995)**, Growth empirics: a panel approach, *Quarterly journal of economics*, no.110. pp.512-541
- Johnson H.G (1965)**, An economic theory of protectionism, Tariff bargaining and Formation of customs unions. *Journal of political economy*, n° 73 (3), pp. 256-283
- Jenkins C. (2001)**, Integration and Co-operation in Southern Africa. Centre de Développement de l'OCDE, *Working Paper*, n°172, Paris.
- Jewitt I. (1988)**, Justifying the First-Order Approach to Principal-Agent Problems, *Econometrica*, n° 56, pp. 1177-1190.
- Jones C.I. (2000)**, Théorie de la croissance endogène, édition De Boeck
- Kalenga P. (1999)**, “Regional Trade Integration in Southern Africa: Critical Political Issues”, paper prepared for the *Industrial Strategy Project on Southern Africa*, Development Policy Research Unit, University of Cape Town.
- Keyizzi-Mugewa S. (1999)**, The Africa Economy: policy, institutions and future, *Routledge Studies in development economics*
- Kindleberger C.P. (1993)**, European Integration and International Corporation, vol.9, London, Routledge

- King R.G. et Levine R. (1993a)**, Finance, Entrepreneurship and Growth: Theory and Evidence. *Journal of Monetary Economics*, n° 32, pp. 513-542
- Krein M.E. et Plummer M.G. (2002)**, Economic integration and Development : Has regionalism delivered for Developing countries? Edward Elgar publishing.
- Krueger A.O. (1980)**, Trade policy as an Input to development, *American Economic Review*, vol. 70, (May), pp.288-292.
- Krugman P.R. (1991a)**, Is free trade passé ?, *Economic perspectives*, vol.1, no.2, pp131-144.
- Krugman P.R. (1991b)**, Is bilateralism bad? in **Helpman E., and Razin, A.**(eds): *International trade and trade policy*, pp9-23, Cambridge, MIT press
- Krugman P.R. (1993)**, Lessons of Massachusetts for EMU, in **F. Torres et F. Giavazzi** (eds), *Adjustment and growth in the European Monetary Union*, p241-261. Cambridge University Press.
- Krugman P.R et Venable A. J. (1993)**, Integration, Specialization and Adjustment. NBER, Working paper, no. 4559.
- Krugman P. (1993)**, Regionalism Versus Multilateralism: Analytical Notes, in **de Melo J. et Panagariya A. (eds.)**, *New Dimensions in Regional Integration*. Cambridge, New York, Melbourne: Cambridge University Press.
- Krugman P.R. et Obstfeld (1995)**, *Economie internationale*, (2^e édition française), De Boeck Université
- Lancaster K. et Lipsey R.G. (1956)**, The General Theory of Second Best, *Review of Economic Studies*, vol.24
- Lawrence R. Z. (1991)**, Emerging Regional Arrangements: Building Blocks or Stumbling Blocks? in **O'Brien R.**, *Finance and the International Economy*, vol. 5, Oxford University Press, Londres, pp.22-35.
- Lee H.Y., Ricci L. et Rigobon R. (2004)**, Once again: Is openness good for growth? *Journal of Development Economics*, vol.75:2.
- Leibenstein H. (1966)**, Allocative Efficiency vs X-Efficiency. *American Economic Review*, 56 (June), pp.392-397
- Lemi A. et Asefa S. (2001)**, "Foreign Direct Investment and Uncertainty: The Case of African Economies", *Proceedings of the International Business and Economics Research Conference*, October 8-12, 2001, Reno, Nevada.
- Lewis, Jeffrey D., Sherman Robinson et Thierfelder K. (2002)**, "Free Trade Agreements and the SADC Economies." Document de travail 27. Washington, D.C: Banque mondiale, région Afrique.
- Limao N. et Venables A. (2001)**, Infrastructure, geographical disadvantage and transport cost, *World Bank Economic Review*, 15(3), pp.451-479.
- Lipsey R. (1960)**, The Theory of Customs Unions: A General Survey, *The Economic Journal*, 70, pp.496-513.
- Lizano E. (1974)**, Towards integration among the less developed countries. Miméo
- Longo R. et Sekkat K. (2004)**, Economic obstacles to expanding intra-african trade, *world development* vol. 32, no.8, pp1309-1321.
- Lucas R. (1988)**, On the mechanics of economic development. *Journal of Monetary Economics*, n°22, p.3-42.
- Lyakurwa W. M., McKay A., Ng'eno N. et Water Kennes (1997)**, "Regional Integration in Southern Africa: A Review of Experiences and Issues." in **A. Oyejide, I. Elbadawi, et P. Collier**, (eds),

Regional Integration and Trade Liberalization in Sub-Saharan Africa: Framework, Issues and Methodological Perspectives. Vol. 1. New York: St. Martin's Press.

- Mankiw G.N., Romer D. et Weil D.N. (1992)**, A contribution to the empirics of economic growth. *Quarterly Journal of Economics*, n°107, pp.407-437
- Markusen J.R. (1981)**, Trade and the gains from with imperfect competition. *Journal of International Economics*, n°11, pp531-551.
- Marx M. T. et Peters-Berries C. (1998)**, SADC: les difficultés de l'intégration régionale, D+C Développement et Coopération, n°2 (mars-avril) pp.16-23
- Masson P. et Pattillo C. (2004)**, *The Monetary Geography of Africa*. Washington: Brookings Institution.
- Maurel M. (2004)**, Intégration financière et régimes de change dans les pays candidates, *Economie et Prévision*, no. 162/2. p17-32
- Meade J. (1955)**, *The theory of customs unions*. Amsterdam, North Holland
- McCallum J. (1995)**, National Borders Matter: Canada-US Regional Trade Patterns, *American Economic Review*, 85 (3), pp. 615-623.
- McCarthy C. (1996)**, Regional Integration, Part of the Solution or Part of the Problem. in **Stephen Ellis (ed.)**, *Africa Now*. Londres, James Currey and Heinemann.
- McCarthy C. (1998)**, L'union douanière d'Afrique australe et la Zone Rand. in **Bach D. C. (ed.)**, *Régionalisation, Mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Edition Karthala
- Melvin J.R. (1969)**, Comments on the theory of customs unions. *Manchester School of Economics and Social Studies*, n°37, pp.161-168
- Michael S.M. (1993)**, International Capital Mobility and the Economic of Integration, *International Economic Journal*, volume 7, n°1, p. 61-73.
- Muller J. et Owen N. (1985)**, *The effect of trade on Plant Size, Industry Structure and Performance*. Sigma Berlin
- Mucchielli J. et Célimène F. (1993)**, *Mondialisation et régionalisation, un défi pour l'Europe*, Economica, Paris,
- Nocke V. et Yeaple S. (2004)**, *An Assignment Theory of Foreign Direct Investment*, NBER Working Paper, no.11003
- Newbery D. et Stiglitz J. (1984)**, Pareto inferior trade. *Review of Economic Studies*, n°51, pp. 1-12.
- Opara Opimba L. (2008)**. L'impact de l'intégration économique australe sur la convergence des économies membres : cas de la SADC10. A paraître dans le *Revue Africaine de Développement* (Banque Africaine de Développement)
- Oteng M. (2002)**, *The impact of per capita GDP of South Africa and Nigeria on per capita GDP in sub-saharan*. PhD document, University of California, Santa Cruz, CA 95064
- Oshikoya W.T et Nureldin Hussain, M. (2002)**, L'infrastructure au service du développement en Afrique, in *Séminaire du Centre de Développement : « l'intégration régionale en Afrique »*, pp.85-125. Édition OCDE/BAfD.
- Ouali K.S. (1990)**, *Intégration et Développement*, Economica (éd.) Paris
- Owen N. (1983)**, *Economics of scales, Competitiveness and trade patterns within European Community*, Clarendon Press, Oxford.
- Palmero S. (2004)**, Intégration et régionalisation: une approche par les modèles de blocs, *Economie appliquée*, tome LVII, no.1, p5-45.

- Perroux F. (1958)**, La coexistence pacifique, Tome II, Pôles de Développement ou Nations ? PUF, Paris.
- Pisany-Ferry J. (1997)**, Intégration monétaire et géométrie variable, *Revue Economique*, n°3, vol.48, pp.495-504
- Polak J. J (1996)**, Is APEC a Natural Regional Trading Bloc? A critique of the 'Gravity Model' of international trade", *The World Economy*, September.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement, 1999)**. Compendium of Development Organisations in Africa. New York.
- PNUD (2001)** Human Development Report 2001: Making New Technologies Work for Human Development. New York: Oxford University Press.
- Puga D. et Venables A.J. (1998)**, Trading arrangements and industrial development. *World Bank Economic Review*, 12 (2), mai, pp. 221-249.
- Puga D. et Venables A.J. (1999)**, Agglomeration and economic development : import substitution vs. trade liberalisation. *Economic Journal*, 109 [455], avril, pp. 292-311.
- Quah D. (1994)**, Exploiting cross-section variations for unit-root inference in dynamic data, *Economic letters*, no.44. p9-19
- Ricci L. (1997a)**, Exchange rate regimes and location, the International Monetary Fund working paper, 97/69.
- Ricci L. (1997b)**, A model of the optimal currency area, the International Monetary Fund working paper, 97/76.
- Rieber A. (2000)**, Les déterminants des investissements directs étrangers intra-européen, in **Lehmann P.J. et Monnier L. (eds)**, *Politiques Economiques et Construction Communautaire : le choc européen*. L'Harmattan
- Rieber A. et Thi Anh-Dao Tran (2004)**, Intégration régionale Sud-Sud et répartition intrazone des activités, *Revue Economique*, vol.55, no.1, Janvier, pp41-61.
- Sekkat K. et Galgau O. (2002)**, The impact of the single market on foreign direct investment in the European Union. Mimeo, Université Libre de Bruxelles
- Robson P. (1983)**, Intégration, Développement et Equité, Economica, Paris.
- Rodrik D. (1995)**, Getting interventions right: How South Korea and Taiwan grew rich. *Economic Policy*, 11/20, pp53-97
- Rodrik D. (2003a)**, Introduction, in **Rodrik D. (ed.)**, *In Search of Prosperity : Analytic Narratives on Economic Growth*. Princeton University Press, Princeton, NJ.
- Rodrik D (2003b)**, Growth Strategies. Ronéo, disponible sur : <http://ksghome.harvard.edu/~drodrik.academic.ksgh/growthstrat10.pdf>
- Rogoff K. et Reinhart C. (2002)**, FDI to Africa: The role of price stability and currency instability, Banque Mondiale, DC, April.
- Romer P. (1986)**, Increasing Returns and Long-Run Growth. *Journal of Political Economy*, 94 (5), pp.1002-1037, October
- Romer P. (1990)**, Endogenous Technological Change. *Journal of Political Economy*, 98 (5), p.71-102, October
- Rose A. (2000)**, One money, One Market : Estimating the effect of common on trade. *Economy Policy*, vol.15/30; pp7-46
- Ruiz F. (2006)**, Convergence de l'impôt sur les sociétés dans l'Union Européenne. *Economie et Prévision*, n°173-2, pp. 79-96.

- Salanié B. (1994)**, Théorie des contrats. *Economica*
- Salanié B. (1998)**, Microéconomie : les défaillances du marché. *Economica*
- Samuelson P. et Nordhaus W. (1995)**, Macro-économie, les Editions d'Organisation (14^e édition française)
- SDAC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe, 2000)**. *Annual Report 1999/2000*. Gaborone, Botswana.
- SARDC (Southern African Research and Documentation Center, 2000)**, *Annual Report*. Gaborone, Botswana.
- Schiff M. et Winters A. L. (1998)**, Regional Integration as Diplomacy. *The World Bank Economic Review* 12(2), pp.251–70.
- Schiff M. et Winters A. L. (2003)**, Regional Integration and Development. New York: Oxford University Press.
- Scitovsky T. (1958)**, *Economic Theory and Western European Integration*. Stanford: Stanford University Press.
- Serranito F. (2001)**, l'impact de l'ouverture commerciale sur la croissance et la convergence : un examen empirique. in **Boudiaf M. et Siroën J-M, Ouverture et Développement économique**, pp. 23-47, *Economica*
- Sevestre P. (1998)**, *Econométrie des données panel*, Dunod.
- Sevestre P. et Trognon A. (1995)**, Dynamic Linear Models, Chapitre 7, in **L. Matyas et P. Sevestre** (eds), *The Econometrics of Panel Data. A Handbook of the Theory with Applications*, 2^{ème} édition, Kluwer Academic Publishers.
- Siroën J-M. (2000)**, La régionalisation de l'économie mondiale, Paris, éd. La Découverte.
- Shapiro C. et Stiglitz J. (1984)**, Equilibrium Unemployment as Worker Discipline Device, *American Economic Review*, 74, pp. 433-444.
- Solow R. (1956)**, A Contribution to the theory of empiric growth, *Quarterly journal of economics*, pp.65-94
- Taylor L. (1981)**, South-North trade and southern growth: Bleack prospects from the structuralist point of view. *Journal of International Economics*, n°11, pp.589-602.
- Temple J. (1999)**, The New Growth Evidence, *Journal of Economic Literature* 38, pp.112–56.
- Tercinet J. (1994)**, SADC : L'évolution de l'Afrique australe depuis l'indépendance de la Namibie. Document du CEDSI, l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble II).
- Tirole J. (1993)**, Théorie de l'organisation industrielle, tome 1. *Economica*
- Tirole J. (1995)**, Théorie de l'organisation industrielle, tome 2. *Economica*
- Tovias A. (1991)**, Un aperçu de la théorie de l'intégration économique, *journal de l'intégration européenne*, vol. 15, pp 5-23.
- Tovias A. (1978)**, Taille différentielle de pays comme incitation à la prolifération des blocs marchands. *Journal des études de marché commun*, vol. 16, pp 246-266.
- UNAIDS (Joint United Nations Programme on HIV/AIDS) et OMS (Organisation mondiale de la santé)**. 2002. *AIDS Epidemic Update*. Genève.
- Venables A. J. (2000)**, The winners and losers from Regionalism Integration Agreement, Working Paper 14/7, London School of Economics
- Venables A. J. (2000)**, Les accords d'intégration régionale : facteurs de convergence ou de divergence ? *Revue d'économie du Développement*, no.1/2. p.227-246

- Weiss J. (1998)**, Infrastructure and Economic development. Document prepare pour le Rapport sur le Développement africain (BAfD, 1999)
- Wionczek Miguel S., (1978)** Can the broken humpty-dumpty be put together again and by whom? Comment on the Vaitsos survey, *World Development*, vol. 6, pp.779-782.
- Wolf S. (2002)**, On the Determinants of Domestic and Foreign investment to SADC : What the Role for Regional Integration ? Communication à la Conférence annuelle du TIPS 2002, Johannesburg, September.
- Wooldridge J. (2002)**, *Econometric analysis of cross section and Panel Data*. MIT Press
- Wooldridge J. (2003)**, *Introductory Econometrics: A Modern approach*. Thomson.
- World Bank (2000)**, *Trade Blocs*. DC
- Yannopoulos G. N. (1990)**, Foreign Direct Investment and European Integration : The evidence from the formative years of the European Community, *Journal of Common Market Studies*, Vol.33, no. 28, March. p235-259.
- Yamazawa I. (1971)**, Structural Change in World Trade Flows, *Hitotsubashi Journal of Economics*, 11(2), pp.11-21, February.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

✓ Liste des graphiques

Graphique 1. Evolution du nombre des lignes téléphoniques par habitant	31
Graphique 2. Evolution des retours des investissements étrangers au sein de la SADCC	35
Graphique 3. Comparaison PIB sud-africain et PIB de la SADCC (1980-1993).....	38
Graphique 4. Le commerce extérieur de la SADCC et la part de l’Afrique du Sud.	41
Graphique 5. Evolution des taux de croissance	66
Graphique 6. Illustration des effets de création et de détournement de commerce	99
Graphique 7. Les effets sur les termes de l’échange : exemple d’un petit pays	103
Graphique 8. Economies d’échelle et compétitivité	109
Graphique 9. Accroissement des productivités individuelles.....	144
Graphique 10. Frontière de production d’une région dynamique intégrée.....	145
Graphique 11. Coûts – Bénéfices de l’intégration.....	145
Graphique 12. L’asymétrie des gains entre deux économies différentes	152
Graphique 13. Compensations et efforts	171
Graphique 14. Effets de création et de détournement SADC.....	187
Graphique 15. Evolution comparative des stocks des IDE entre régions africaines (en millions de US \$).....	229
Graphique 16. Convergence ou divergence fiscale	251
Graphique 17. Corrélation entre croissance économique et commerce	269
Graphique 18. Intensité commerciale bilatérale (par couple pays, en logarithmes naturels). ..	271
Graphique 19. Evolution dynamique d’IDE(SADC) (une estimation sous forme	272
Graphique 20. Corrélation entre croissance régionale et IDE(SADC) de 1992 à 2004	272
Graphique 21. Evolution du taux d’analphabétisation (moyenne régionale)	274

✓ Liste des tableaux

Tableau 1. Participation étrangère aux financements des projets de la SADCC.....	36
Tableau 2. La part de l’Afrique du Sud dans le commerce des pays de la SADCC (fin 1990).....	42
Tableau 3. Exportations intracommunautaires et exportations de produits manufacturés, moyenne annuelle sur 1994–2000 (en millions de dollars).....	69
Tableau 4. Concentration des IDE dans quelques pays de la SADC (en % du total national, 2000-2004).....	72
Tableau 5. Evolution des indicateurs de développement de l’Afrique, l’Asie et l’Amérique latine	122
Tableau 6. Part des revenus de tarifications sur les recettes publiques en 1996 (en %).....	146
Tableau 7. Estimation de l’impact du libre-échange sur la SADC (1996)	147
Tableau 8. Commerce intra SADC en % des exportations totales	185
Tableau 9. Commerce intrarégional des principaux blocs au monde (valeurs des exportations en millions de dollars et en % des exportations totales de chaque bloc).....	185
Tableau 10. Les principaux produits composants le commerce intra-SADC (en % du total des exportations intraSADC par produit, 2002)	186
Tableau 11. Variations des importations de la SADC par groupe de produits et par région..	188
Tableau 12. Années prévues pour la création d’une monnaie unique par zone	205
Tableau 13. Les déterminants empiriques du commerce bilatéral intra-SADC	213
Tableau 14. L’impact direct de la SADC et de la COMESA sur le commerce bilatéral par pays	216

Tableau 15. Corrélation entre les variables commerciales	217
Tableau 16. Développement, intégration économique et type d'IDE	226
Tableau 17. Flux des IDE entrants (en moyenne quinquennale et en millions de dollars US)	229
Tableau 18. Part des IDE dans le PIB et la FBC (en %)	231
Tableau 19. L'impact de la SADC sur les flux des IDE (1980-2004).....	236
Tableau 20. L'impact de la SADC sur les flux des IDE (sous période 1 : avant la refondation de la SADC).....	237
Tableau 21. L'impact de la SADC sur les flux des IDE (sous période 2 : Après la refondation de la SADC).....	237
Tableau 22. Les signes des effets escomptés.....	242
Tableau 23. L'impact des indices de libertés économiques et civiles sur l'IDE	244
Tableau 24. Les effets marginaux des variables significatives du modèle Tobit simple	245
Tableau 25. Résultats d'estimation du modèle 10.1	255
Tableau 26. Résultats de l'estimation du modèle 10.2	256
Tableau 27. Quelques statistiques sociales choisies de la SADC10.....	275
Tableau 28 : Le VIH/Sida et la population active de la SADC10.....	276
Tableau 29. Explication empirique de la croissance régionalisée de la SADC [$dy/dt = f$ (SADC)].....	278
Tableau 30. Tests de racine unitaire de $\Delta \log PIB_{ij,t}$	292
Tableau 31. Variabilité des données.....	294
Tableau 32. L'impact de l'intégration économique sur la synchronisation des PIB/tête dans le cadre du flottement des cours monétaires.....	296
Tableau 33. L'impact de l'intégration économique sur la synchronisation des PIB/tête dans le cadre d'une parité fixe des taux de change ou d'une zone monétaire	297

✓ Liste des schémas

Schéma 1. Rapport SADCC – Afrique du Sud.....	43
Schéma 2. L'organigramme de la SADC	57
Schéma 3. L'impact de la réforme agricole sur l'économie zimbabwéenne.....	86
Schéma 4. Cercle vicieux du sous-développement selon P. Samuelson et W. Nordhaus	137
Schéma 5. Comportements interactifs de S et I	168
Schéma 6. Les zones «co-intégrées»	205
Schéma 7. L'intégration régionale et les IDE.....	223
Schéma 8. Intégration régionale et croissance économique	267

✓ Liste des encadrés

Encadré 1. Un exemple de réalisation infrastructurelle	32
Encadré 2. Les tests empiriques de l'impact de l'Afrique du Sud sur la SADCC	44
Encadré 3. Politique et Corruption.....	71

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	2
Sommaire.....	4
Résumé / Summary.....	5
INTRODUCTION GENERALE.....	7
<u>Première partie : LA TRAJECTOIRE DU REGIME AUSTRAL : DE LA SADCC A LA SADC...18</u>	
Chapitre 1: LA SADCC : UNE CONSTRUCTION REGIONALE EN QUETE DE RECONNAISSANCE POLITIQUE ET DE LIBERTE ECONOMIQUE	20
<hr/>	
I. La première expérience régionale en Afrique australe (1975 – 1990)	21
A. Les origines et l'évolution de la SADCC	21
1. Les "prédispositions" historiques et naturelles à la création de la SADCC	21
2. Se rassembler pour se défendre et s'affirmer	25
B. Les objectifs et la structure fonctionnelle de la SADCC	26
II. Le bilan de la SADCC (1975 - 1990)	28
A. Les relatives réussites de la SADCC	28
1. L'innovation institutionnelle.....	28
2. Les tentatives de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud.....	29
3. La reconnaissance internationale et ses implications	33
B. Les insuffisances et les échecs de la SADCC.....	37
1. L'échec économique face à l'Afrique du Sud.....	37
2. La SADCC et la Communauté internationale : vulnérabilité, conditionnement de l'aide et conflit d'intérêts.....	46

**Chapitre 2 : LA SADC : LE PASSAGE D'UNE COORDINATION REGIONALE DES PROJETS
A UNE INTEGRATION REGIONALE..... 51**

I. Rupture et continuité entre la SADCC et la SADC.....	53
A. L'instrumentalisation de l'organisation australe.....	53
1. Une régionalisation très ambitieuse.....	54
2. Un modèle institutionnel renforcé.....	56
B. Le mode opératoire de la SADC : le choix entre la décentralisation et la centralisation des compétences.....	55
1. Le maintien de la décentralisation des compétences.....	55
2. La concentration des compétences comme hypothèse alternative.....	60
II. Un dynamisme régional à développer.....	62
A. Les traits socioéconomiques fondamentaux de la SADC.....	63
1. L'environnement macroéconomique.....	64
1.1. La croissance.....	66
1.2. Le commerce intra-régional.....	67
1.3. L'attractivité de la zone SADC.....	69
2. L'environnement sanitaire, social et sécuritaire.....	73
2.1. ... La politique de santé publique et sociale.....	73
2.2. ... La paix régionale.....	75
B. Le Profil économique de quelques pays de la SADC.....	76
1. L'Afrique du Sud : le leader régional.....	77
1.1. Le paradoxe de l'agriculture.....	78
1.2. La politique de « discrimination positive ».....	78
1.3. Accroître sa position dominante.....	80
2. Le Botswana : l'outsider économique de la région.....	81
2.1. L'impérative diversification structurelle.....	82
2.2. Un exemple de l'interventionnisme efficient.....	83
3. Le Zimbabwe : de la recherche de l'équité sociale à l'effondrement économique.....	84
3.1. Une réforme agraire coûteuse.....	84
3.2. ...et mal engagée.....	86

Deuxième partie : **LA NECESSITE OU L'IMPERATIF DES CONSTRUCTIONS DES BLOCS REGIONAUX EN AFRIQUE : CAS DE LA SADC**90

Chapitre 3 : LES THEORIES ET LES FAITS DES ACCORDS DE COOPERATION ET D'INTEGRATION REGIONALE..... 92

I. Les développements théoriques de l'intégration économique régionale	93
A. Les approches analytiques traditionnelles.....	93
1. Les différentes conceptions de l'intégration régionale	94
2. Les effets traditionnels de l'intégration économique	97
2.1. Les effets de création et détournement de commerce	97
2.2. Les effets sur les termes de l'échange.....	102
3. Des modèles adaptés aux pays en développement.....	104
B. Les effets dynamiques de l'intégration économique	107
1. L'importance de la taille du marché et la compétitivité régionale	107
1.1. Les effets de concurrence et d'économies d'échelle.....	108
1.2. Les investissements directs étrangers.....	110
2. L'intégration régionale et l'essor économique.....	113
II La problématique des régionalisations en Afrique	118
A. De la balkanisation à la quête de l'unité continentale	119
1. Acte 1 : les premières expériences du régionalisme africain.....	121
2. Acte 2 : le regain d'intérêt pour le régionalisme	124
B. Les contraintes liées aux accords d'intégration régionale en Afrique.....	128
1. L'infrastructure régionale : un exemple de contrainte endogène.....	130
2. Les aléas internationaux : un exemple de contrainte exogène	133

Chapitre 4 : L'INTEGRATION ECONOMIQUE EST-ELLE LA SEULE VOIE DE DEVELOPPEMENT POUR LES ETATS DE LA SADC ?.....	135
---	------------

I. Les enjeux théoriques d'une union australe.....	136
A. L'intégration économique est-elle un choix rationnel ?	137
1. Des stratégies alternatives de développement.....	137
2. A la décision de former un bloc régional.....	140
B. L'analyse coûts – bénéfiques.....	145
II. Une régionalisation australe basée sur l'hétérogénéité économique et structurelle.....	148
A. Des difficultés et des inégalités associées au bloc SADC	148
1. Des difficultés	149
2. ... Aux asymétries des gains.....	151
2.1. Un exemple d'incompatibilité des gains et des coûts	152
2.2. Un exemple des effets d'agglomération et de polarisation	154
2.3. Les problèmes de contribution financière.....	157
B. .. A la recherche des solutions adaptées.....	160
1. La compensation des efforts	160
1.1. Une approche introductive des modèles Principal-Agent.....	162
2.2. Une illustration théorique dans le cas la SADC.....	164
i. Le modèle	164
ii. Hypothèse d'information symétrique	166
iii. Hypothèse d'information asymétrique	168
2. Les mesures correctives de P. Robson (1983).....	172
3. L'institutionnalisation des effets de polarisation.....	174
4. La solidarité régionale comme motif de compensation.....	175

Troisième partie : LA QUANTIFICATION DES EFFETS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE AUSTRALE.....	178
--	------------

Chapitre 5 : LA SADC EN TANT QUE BLOC COMMERCIAL.....	180
--	------------

I. La création et la déviation de commerce au sein de la SADC	181
A. La SADC crée-t-elle du Commerce ?.....	182

1. Les mesures des effets de création.....	182
2 L'évaluation statistique du commerce de la SADC.....	186
B. Une tendance au détournement.	188
II. L'explication du commerce intra-SADC par un modèle de gravité	192
A. La modélisation et les déterminants du commerce bilatéral de la SADC.....	193
1. Les fondements théoriques des modèles de gravité.....	193
2. Le choix des variables explicatives	196
2.1. L'effet Revenu	196
2.2. L'effet distance	197
2.3. Les effets de détournement	200
2.4. Les effets de proximité et d'enclavement géographique	201
2.5. L'impact social et politique	202
2.6. A la recherche des effets de Rose	203
B. Les estimations économétriques	206
1. Un modèle de gravité adapté	206
1.1 Le modèle	207
1.2. La méthodologie	209
2. Les résultats et les interprétations.....	211
Chapitre 6 : LA CREDIBILITE DE LA SADC POUR LES IDE.....	220
<hr/>	
I. L'IDE comme une réponse aux types de coopération régionale.....	221
A. Les implications théoriques.....	222
B. Les atouts de la SADC	226
Une hétérogénéité structurelle déterminante des IDE	227
2. L'importance de la réglementation	230
II. Les liens empiriques entre la SADC et les IDE.....	232
A. La SADC comme facteur d'accumulation du capital.....	234
1. L'approche théorique.....	234
2. La vérification économétrique de la crédibilité SADC	235
B. L'introduction des aspects réels	238
1. Les déterminants qualitatifs des IDE.....	239
1.1. Les variables qualitatives retenues	240
1.2. L'impact économétrique et les interprétations.....	243

2. Les déterminants quantitatifs.....	247
2.1. Le choix des variables appropriées.....	247
i. La taille économique les variantes du PIB	247
ii. L'ouverture commerciale.....	247
iii. L'instrument de la fiscalité	248
iv. Le capital humain.....	252
v. Les autres variables.....	253
2.2. L'analyse économétrique.....	253
i. La Méthodologie	253
ii. Les résultats d'estimation.....	255

Chapitre 7 : L'INTEGRATION, LA CROISSANCE ET LA SYNCHRONISATION DES ECONOMIES DE LA SADC 259

I. L'impact des effets du régionalisme sur la croissance économique.....	260
A. La manifestation de la croissance économique régionalisée.....	261
1. Du modèle traditionnel de la croissance.....	261
2. Au développement des théories de la croissance endogène	264
B. Vérification empirique de la « <i>croissance endogène régionalisée</i> » dans le cas de la SADC.....	268
1. Les facteurs susceptibles de contribuer à la croissance régionalisée de la SADC10	268
1.1. L'intensité commerciale bilatérale (ICB).....	269
1.2. Les effets des IDE générés.....	271
1.3. L'accumulation du capital humain et ses implications.....	273
2. Estimations économétriques de l'impact de la SADC sur le PIB par tête.....	276
2.1. La modélisation et la méthodologie.....	276
2.2. Les résultats et les interprétations économiques.....	278
II. L'impact de l'intégration sur la synchronisation des économies de la SADC.	281
A. Les inspirations théoriques de l'étude	282
1. La définition de la convergence selon Bernard et Durlauf (1994).....	282
2. L'introduction de la convergence dans le modèle Frankel et Rose (1998).....	285
B. L'application dans le cas de la SADC	288
1. Variabilité, Modélisation et Méthodologie	289

1.1	Les variables intégrées bilatéralement	289
1.2	De l'estimation par les MCO.....	291
1.3	...A l'estimation de modèles dynamiques de panel.....	291
2.	Les résultats économétriques et les implications économiques.....	295
 CONCLUSION GENERALE		303
ANNEXES.....		308
BIBLIOGRAPHIE.....		390
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....		401
TABLES DES MATIERES.....		403